



HAL
open science

Le Sahara algérien à l'épreuve de la mutation touristique : entre attractivité et durabilité. "L'Oasis Rouge" de Timimoun.

Fadia Merabet

► **To cite this version:**

Fadia Merabet. Le Sahara algérien à l'épreuve de la mutation touristique : entre attractivité et durabilité. "L'Oasis Rouge" de Timimoun.. Géographie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2021. Français. NNT : 2021MON30004 . tel-03349626

HAL Id: tel-03349626

<https://theses.hal.science/tel-03349626>

Submitted on 20 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE

Pour obtenir le grade de
Docteur

Délivré par l'**Université Paul-Valéry Montpellier III**

Préparée au sein de l'école doctorale **ED 60-
Territoires, Temps, sociétés et développement**

Et de l'unité de recherche ART-Dev UMR 5281- Acteurs,
Ressources et Territoires dans le Développement

Spécialité : **Géographie et aménagement de l'espace**

Présentée par **Fadia MERABET**

**Le Sahara algérien à l'épreuve de la mutation
touristique : entre attractivité et durabilité.**

« L'Oasis Rouge » de Timimoun

Soutenance prévue le 11/01/2021 devant le jury composé de

M. Saïd BOUKHELIFA, Expert, AMFORHT Algérie	Examineur
Mme Federica CAVALLLO, Professeur, Université « Ca' Foscari » de Venise (Italie)	Rapporteuse
Mme Sylvie CHRISTOFLE, Maître de conférences, Université Côte d'Azur, IAE NICE	Examinatrice
M. Dominique CROZAT, Professeur, Université Paul- Valéry Montpellier 3	Directeur de thèse
Mme Maria GRAVARI-BARBAS, Professeur, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne	Rapporteuse
M. Bernard MOIZO, Directeur de recherches, IRD	Examineur
M. Olivier PLIEZ, Directeur de recherche, CNRS	Examineur
Mme Marie-Laure POULOT, Maître de conférences, Université Paul-Valéry Montpellier 3	Examinatrice



UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY – MONTPELLIER III
Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales
École Doctorale n°60 « Territoires, Temps, Sociétés et Développement »

Laboratoire ART-Dev – UMR 5281
Acteurs, Ressources et Territoires dans le Développement

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY – MONTPELLIER III
Discipline : Géographie et aménagement de l'espace

THÈSE présentée par
Fadia MERABET

**Le Sahara algérien à l'épreuve de la mutation touristique : entre
attractivité et durabilité.**

« L'Oasis Rouge » de Timimoun

Sous la direction de
Dominique CROZAT

Soutenance prévue le 11/01/2021 devant le jury composé de

M. Saïd BOUKHELIFA, Expert, AMFORHT Algérie	Examineur
Mme Federica CAVALLO, Professeur, Université « Ca' Foscari » de Venise (Italie)	Rapporteuse
Mme Sylvie CHRISTOFLE, Maître de conférences, Université Côte d'Azur, IAE NICE	Examinatrice
M. Dominique CROZAT, Professeur, Université Paul- Valéry Montpellier 3	Directeur de thèse
Mme Maria GRAVARI-BARBAS, Professeur, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne	Rapporteuse
M. Bernard MOIZO, Directeur de recherches, IRD	Examineur
M. Olivier PLIEZ, Directeur de recherche, CNRS	Examineur
Mme Marie-Laure POULOT, Maître de conférences, Université Paul-Valéry Montpellier 3	Examinatrice

Résumé

Cette thèse se propose d'analyser le tourisme à Timimoun, une oasis saharienne algérienne, théâtre de mutations socio-spatiales remarquables. Habité, urbanisé, médiatisé, et récemment « touristifié », Timimoun est un territoire d'une complexité géographique remarquable. Ses diverses fragilités nous ont conduites à questionner le tourisme sous le prisme de la durabilité. Sans nier ni sous-estimer les opportunités et les retombées positives du tourisme, en particulier sur les territoires sahariens marginalisés, cette thèse explore ses effets équivoques environnementaux, sociaux et culturels actuels et potentiels. À travers une approche multidimensionnelle et systémique du tourisme durable, notre ambition est d'articuler attractivité touristique, durabilité et gouvernance, dans la perspective d'anticiper ses effets et proposer une méthode pour penser les nouvelles stratégies de développement efficace et durable du tourisme à Timimoun. La réflexion menée vise à comprendre les raisons du développement touristique encore limité de Timimoun, malgré des atouts certains, comme un patrimoine matériel et immatériel riche, ou la possibilité de desservir rapidement et facilement l'Europe, premier foyer émetteur de touristes. D'autre part, son authenticité et sa forte typicité, permettent de répondre aux nouvelles exigences du touriste : la quête d'expériences dépaysantes et la confrontation à l'altérité. Nous adoptons un regard critique pour dresser un état des lieux de l'attractivité touristique et de la durabilité des activités et des politiques initiées en faveur de son développement, ainsi que sur les effets que son évolution est susceptible d'engendrer. Ceci nous permet de montrer que le tourisme est une activité négligée par les pouvoirs publics algériens. Malgré une volonté affirmée du gouvernement de diversifier l'économie, celle-ci demeure basée, quasi-exclusivement sur la production et la vente des hydrocarbures. Dans le secteur du tourisme, cette politique se traduit par de faibles équipements touristiques et de loisirs, un manque de professionnalisme et une politique peu avantageuse en matière d'investissement touristique. Cette recherche se fonde sur une méthodologie exploratoire mobilisant des méthodes de recherche qualitatives et quantitatives : observation participante, enquêtes de terrain par questionnaire, entretiens semi-directifs, immersion dans la société locale et une revue de la littérature pluridisciplinaire croisant diverses disciplines : géographie culturelle, sociale, histoire, sociologie politique et des organisations, ethnologie.

Mots clés : Sahara, Algérie, oasis, tourisme, développement durable, attractivité, gouvernance.

Abstract

The purpose of this research is to analyze tourism in Timimoun, an Algerian Saharan oasis, theater of remarkable socio-spatial mutations. Inhabited, urbanized, mediatized, and recently "touristified", Timimoun is a territory of impressive geographical complexity. Its various fragilities have led us to question tourism under the prism of sustainability. Without denying or underestimating the opportunities and positive effects of tourism, particularly in the marginalized Saharan territories, this thesis explores its equivocal environmental, social and cultural effects, both current and potential. Through a multidimensional and systemic approach of sustainable tourism, our ambition is to articulate tourist attractiveness, sustainability and governance, with a view to anticipate its effects and propose a method to think about new strategies for effective and sustainable development of tourism in Timimoun. The reflection carried out aims, on the one hand, to understand the reasons for the still limited tourist development of Timimoun, despite certain assets, such as a rich tangible and intangible heritage, or the possibility to quickly and easily serve Europe, the first source of tourists. On the other hand, its authenticity and its strong typicity, make it possible to meet the new requirements of the tourist: the search for exotic experiences and the confrontation with otherness. We take a critical look at it to draw up an inventory of its tourist attractiveness and the sustainability of the activities and policies initiated in favour of its development, as well as the effects that its evolution is likely to generate. This allows us to show that tourism is an activity neglected by the Algerian public authorities. In spite of the government's stated willingness to diversify the economy, it remains based almost exclusively on the production and sale of hydrocarbons. In the tourism sector, this policy results in poor tourist and leisure facilities, a lack of professionalism and a policy that is not very advantageous in terms of tourist investment. This research is based on an exploratory methodology mobilizing qualitative and quantitative research methods: participant observation, field surveys by questionnaire, semi-directive interviews, immersion in local society and a review of multidisciplinary literature crossing various disciplines: cultural and social geography, history, political and organizational sociology, ethnology, etc.

Keywords: Sahara, Algeria, oasis, tourism, sustainable development, attractiveness, governance.

Sommaire

RESUME.....	5
SOMMAIRE	7
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	11
REMERCIEMENTS.....	15
AVANT-PROPOS.....	17
INTRODUCTION GENERALE	23
PARTIE I : L'ORGANISATION SOCIO-SPATIALE DES OASIS SAHARIENNES ALGERIENNES EN PLEINE MUTATION.....	59
CHAPITRE I. TIMIMOUN : L'ORGANISATION SOCIO-SPATIALE D'UNE OASIS SAHARIENNE	61
INTRODUCTION	61
I.1. D'UNE ZONE D'INTERFACE ACTIVE À UN ESPACE TRAVERSÉ, TERRITORIALISÉ ET URBANISÉ	62
I.2. LES COMPOSANTES DU SYSTÈME OASIEN TRADITIONNEL DE TIMIMOUN : <i>KSOUR</i>, PALMERAIES ET <i>FOGGARAS</i>	67
CONCLUSION	117
CHAPITRE II. MUTATIONS SOCIO-SPATIALES D'UN SAHARA MONDIALISÉ	119
INTRODUCTION	119
II.1. LES POLITIQUES VOLONTARISTES EN FAVEUR DES VILLES SAHARIENNES : LE DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF ET SES EFFETS.....	120
II.2. STRUCTURATION ET DÉSENCLAVEMENT DE L'ESPACE SAHARIEN	131
II.3. LES RÉSEAUX MARCHANDS ET LES MOBILITÉS MIGRATOIRES.....	146
II.4. L'EXPLOSION DÉMOGRAPHIQUE HÉTÉROGÈNE DES VILLES SAHARIENNES	156
II.5. L'URBANISATION	162
II.6. LE TOURISME SAHARIEN : DES MUTATIONS AU PRISME DE LA DURABILITÉ	180
CONCLUSION.....	197
PARTIE II – CADRE THEORIQUE ET REPÈRES CONCEPTUELS.....	201
CHAPITRE III. LES PARADOXES, LES ENJEUX ET LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	203
INTRODUCTION	203

III.1. HISTORIQUE DU CONCEPT : L'ODYSSÉE D'UN CONCEPT NOMADE.....	204
III.2. LES PARADOXES CONCEPTUELS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	217
CONCLUSION.....	244
CHAPITRE IV. LE SYSTEME TOURISTIQUE : ENTRE DURABILITE ET ATTRACTIVITE.....	247
INTRODUCTION.....	247
IV.1. L'ÉPISTÉMOLOGIE DU TOURISME : ENTRE INTERDISCIPLINARITÉ, FLOU CONCEPTUEL ET NOUVEAU PARADIGME.....	249
IV.2. DU TOURISME AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	266
IV.3. TOURISME DURABLE ET GOUVERNANCE DE LA DESTINATION.....	277
IV.4. L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES 292	
CONCLUSION.....	296
PARTIE III –RETROSPECTIVE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET TOURISTIQUES EN ALGERIE.....	299
CHAPITRE V. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN ALGERIE : CADRE LEGISLATIF, INSTITUTIONNEL ET FISCALITE ENVIRONNEMENTALE.....	301
INTRODUCTION.....	301
V.1. LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'ALGERIE : L'ÉCHEC DE L'INDUSTRIALISATION ET UNE ECONOMIE.....	302
V.2. LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ALGÉRIENNES: LES PRINCIPAUX PLANS D'ACTION.....	306
V.3. LE CADRE JURIDIQUE ET LÉGISLATIF.....	312
V.4. LA FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE ALGÉRIENNE.....	315
V.5. LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT ET DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	317
V.6. QUELLES MESURES PARTICULIÈRES EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES SAHARIENS FRAGILES ?.....	318
V.7. DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SAHARA : ENTRE BONNES ET MAUVAISES PRATIQUES, QUEL AVENIR POUR LES OASIS ?.....	320
CONCLUSION.....	342
CHAPITRE VI. ÉTUDE RETROSPECTIVE DES POLITIQUES TOURISTIQUES EN ALGERIE.....	345
INTRODUCTION.....	345
VI.1. L'ALGÉRIE COLONIALE : UNE TERRE DE TOURISME.....	346
VI.2. LE TOURISME D'APRÈS-GUERRE D'ALGÉRIE.....	357

CONCLUSION	388
PARTIE IV – POUR UNE ANALYSE SYSTEMIQUE DU TOURISME DURABLE À TIMIMOUN.....	391
CHAPITRE VII. L’ANALYSE DE L’ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DE TIMIMOUN : UN POTENTIEL SOUS-EXPLOITE.....	393
INTRODUCTION	393
VII.1. LA VARIABLE « RESSOURCES PATRIMONIALES »	394
VII.2. LA VARIABLE POLITIQUE ET LA QUALITÉ DES INVESTISSEMENTS.....	410
VII.3. LA VARIABLE SÉCURITAIRE	436
VII.4. LA VARIABLE RAPPORT QUALITÉ/PRIX.....	444
CONCLUSION	448
CHAPITRE VIII. L’ANALYSE DE LA DURABILITE TOURISTIQUE DE TIMIMOUN POUR UNE MEILLEURE APPREHENSION DU TOURISME	451
INTRODUCTION	451
VIII. 1. LA VARIABLE ENVIRONNEMENTALE.....	452
VIII.2. LA VARIABLE ÉCONOMIQUE.....	464
VIII.3. LA VARIABLE SOCIALE	480
VIII.4. LA VARIABLE CULTURELLE	499
VIII.5. LA VARIABLE COMMUNICATION	525
CONCLUSION	554
CONCLUSION GENERALE	557
BIBLIOGRAPHIE	579
TABLE DES FIGURES.....	613
TABLE DES TABLEAUX	619
ANNEXES.....	623
TABLE DES MATIERES	641
RESUME	650
ABSTRACT	650

Liste des sigles et acronymes

Les sigles et acronymes sont définis dans le texte lorsqu'ils sont mentionnés pour la première fois.

ADP	Groupe Aéroport De Paris
ANRH	Agence Nationale des Ressources Hydrauliques
AOF	Afrique Occidentale Françaises
APC	Assemblée Populaire Communale
APFA	Accès à la Propriété Foncière Agricole
AQMI	Al-Qaïda au Maghreb Islamique
ATA	Agence Touristique Algérienne
CALPIREF	Comité d'Assistance à la Localisation et à la Promotion des Investissements et de la Régularisation du Foncier au niveau local
CAPTERRE	Centre Algérien du Patrimoine Culturel Bâti en Terre
CAT	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CESE	Comité Economique et Social Européen
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CGLU	Association Internationale Cités et Gouvernements Locaux Unis
CNRPAH	Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques
CNS	Conseil de la Société des Nations
CNU	Conférence des Nations Unies
CNUED	Conférence de Rio des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
COGEHORE	Comité de Gestion des Hôtels et des Restaurants
CRATERre	Centre de recherche et d'application en terre
CS	Commission de Statistique
CSN	Conseil de la Société des Nations
CSPLE	Compagnies Sahariennes Portées de la Légion Étrangère
CST	Compte Satellite du Tourisme
DA	Dinars Algériens
DGF	Direction Générale des Foret
DII	Desertec Industrial Initiative
DMO	Destination Management Organisation
DT	Direction du Tourisme
EGSAA	Établissement de Gestion de Services Aéroportuaires d'Alger
ENET	Entreprise Nationale des Études Touristiques
ENSAG	École nationale supérieure d'architecture de Grenoble
ENST	Ecole Nationale Supérieure du tourisme
ESC	Egyptian Satellite Channel
ESHRA	École Supérieure d'hôtellerie et de Restauration d'Alger
ETT	Entreprise des Travaux Touristique
EU	Euro
EUROSAT	Commission Européenne Chargée de l'Information Statistique à l'Échelle

	communautaire
FIS	Front Islamique du Salut
FLN	Front de libération nationale
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fond National pour l'Environnement
FNEDP	Fond National pour l'Environnement et la Dépollution
FNRA	Fond National de Révolution Agraire
GIA	Groupe Islamique Armé
GPRA	Gouvernement Provisoire de la République algérienne
GSPC	Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat
GTA	Général Transatlantique
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IDE	Investissements Directs Étrangers
IMA	Institut du Monde Arabe
INESG	Institut National d'Études de Stratégie Globale
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IRS	Institut des Recherches Sahariennes
LFC	Loi de Finance Complémentaire
LSP	Logement Social Participatif
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.
MBC	Middle-East Broadcasting Center
MDT	Management de la Destination Touristique
MJST	Ministère du Tourisme de la Jeunesse des Sports et du Tourisme
MNLA	Mouvement National de Libération de l'Azawad
MU	Strate des Métropoles Urbaines
NU	Nations Unies
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OCRS	Organisation Commune des Régions Sahariennes
ODD	Objectifs du Développement Durable
OFALAT	Office Algérien d'Action Economique et Touristique
OITS	Organisation Internationale du Tourisme Social
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONAT	Office Nationale Algérien du Tourisme
ONCC	Office National des Congrès et des Conférences
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National algérien de la Statistique
ONT	L'Office national du tourisme
ONU	Organisation des Nations Unies
OTA	Online Tourism Agency
PAF	Police Aux Frontière
PAT	Programmes d'Action Territoriale
PAW	Plans d'Aménagement de Wilaya
PCD	Plan Communal de Développement
PED	Pays En Développement
PFT	Plan de Financement Tourisme

PIB	Produit Intérieur Brut
PNAE-DD	Le Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable
PNA-MCPD	Plan National d'Action sur les Modes de Consommation et Production Durable
PNB	Produit Net Bancaire
PNDA	Plan National de Développement de l'Agriculture
PNDAR	Programme National de Développement Agricole et Rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POT	Pôles Touristiques d'Excellence
PPP	Partenariat Public Privé
PQT	Plan Qualité Tourisme
RA	Révolution Agraire
RNE	Rapport National sur l'État et l'Avenir de l'Environnement
RTT	Réduction du Temps de Travail
SDAAM	Schémas Directeurs d'Aménagement d'Aires Métropolitaines
SDAT	Schéma National de l'Aménagement Touristique SDAT
SITEV	Salon International du Tourisme et des Voyages
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNHU	Société Nationale de l'Hôtellerie Urbaine
SNTV	Société Nationale de Transport de Voyageur
SONATHERM	Société Nationale du Thermalisme
SONATOUR	Société Nationale de l'Hôtellerie et du Tourisme
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SU	Strate Semi – Urbaine
SUB	Strate Sub-Urbaine
TCA	Touring Club Algérie
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TNT	Télévision Numérique Terrestre
TO	Tour-Operator
TREC	Tans-Mediterranean renewable Energy
TTCI	Travel and Tourism Competitiveness Index
TUSAA	Trait d'Union Solidaire Alsace Algérie
TVC	Transport de Voyageurs du Centre
TVE	Transport de Voyageurs de l'Est
TVO	Transport de Voyageurs de l'Ouest
TVSE	Transport de Voyageurs du Sud-Est
TVSO	Transport de Voyageurs du Sud-Ouest
U	Strate de l'Urbain
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UIOOT	Union internationale des Organismes Officiels de Tourisme
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Oeorganization
UNSD	Division Statistique des Nations Unies
US	Strate de l'Urbain Supérieur
US\$	Dollar américain
VTE	Villages Touristiques d'Excellence

WEF	World Economic Forum
WTTC	World Travel & Tourism Council
ZET	Zones d'Expansion Touristique
ZHUN	Zones d'Habitat Urbain Nouvelles

Remerciements

La réalisation de cette thèse fut une occasion merveilleuse de rencontrer et d'échanger avec de nombreuses personnes. Qu'il me soit permis de remercier ici tous ceux qui, à des degrés divers, mais avec une égale bienveillance, ont rendu possible la réalisation de ce présent manuscrit sous quelque forme que ce soit.

Je tiens à remercier mon directeur de thèse, Dominique CROZAT. Merci pour la confiance que vous m'avez accordée, pour vos conseils et pour votre écoute constante. Merci d'avoir cru en moi, de m'avoir soutenue et encouragée.

Je remercie également les membres du jury, M. Saïd BOUKHELIFA, Mme Federica CAVALLO, Mme Sylvie CHRISTOFLE, Mme Maria GRAVARI-BARBAS, M. Bernard MOIZO, M. Olivier PLIEZ, Mme Marie-Laure POULOT, qui ont accepté de lire, corriger et discuter mon travail.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier les membres du laboratoire ART-Dev pour leur soutien aussi bien logistique que moral. Merci à Géraldine, Lalao, Christiane, Guillaume, Philippe, Julie TROTTIER, Stéphane GHIOTTI et Lucile MEDINA.

Je ne saurais comment remercier Jeanne et Marion. Un grand merci pour votre grande disponibilité, votre investissement dans mes relectures, pour votre soutien dans les moments d'incertitudes mais aussi de bonheur que nous avons partagée. C'est grâce à votre présence, vos remarques, vos précieux conseils que j'ai pu faire face aux moments difficiles. Merci de m'avoir prise par la main.

Je remercie tous les doctorants de la « fameuse » salle 252 du laboratoire ART-Dev, avec qui j'ai partagé toutes sortes d'émotions. Un grand merci à Marie et Élise pour leur relectures et leur soutien. Merci à Marème, Anaïs, Nelly, Karim, Rita, Emie, Louise, Daiane, Lauriane, Pongsa, Célia, Paula, Itane, Emanuele. Votre présence a fait de cette thèse une belle aventure humaine.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à ces hommes, ces femmes et ces enfants rencontrés durant mes déplacements sur le terrain. Je les remercie pour leur confiance et pour le temps qu'ils m'ont accordé ainsi que pour les récits qu'ils m'ont livrés. Un grand merci à Daniel Emery Abdelhadî pour tous les enseignements qu'il m'a apportés.

Avec tout mon amour, merci à vous, grâce à qui j'ai puisé la force de continuer :

Merci à mes parents, merci pour votre amour, votre bienveillance, vos sacrifices et pour toutes ces longues années de soutien ;

Merci à mon mari, Tarik pour ton indéfectible soutien, tes encouragements incessants, pour toutes ces années de patience et d'efforts communs ;

Merci à Kenzi, mon fils, mon trésor, qui aura certainement été l'une de mes plus grandes motivations ;

Merci à Rym et Yasmine, mes très chères sœurs, pour être présentes à chaque instant et à toutes les situations ;

Merci aux membres de ma famille, belle famille et à Farida pour vos encouragements permanents.

Avant-propos

Pour faciliter la lecture du manuscrit :

❖ L'italique est employé pour :

- les mots empruntés à l'étranger,
- les citations extraites d'ouvrages, d'articles, et d'entretiens.

❖ Les guillemets sont utilisés pour :

- encadrer les citations extraites d'ouvrages, d'articles, et d'entretiens,
- les termes controversés ou polysémiques.

❖ Les extraits d'entretiens réalisés en arabe ont été traduits par l'auteure

❖ L'auteure a choisi de garder certains termes en langue arabe, comme : *ksar* (et son pluriel *ksour*), *Aghem*, *toub*, *wilaya*, *daïra*, *zaouiïa*, *ziara*, *Sbou*, *Chorfa*.

« *À mes parents* »

« [...] croire en quelque chose, c'est d'abord et surtout ne jamais y renoncer. »

Yasmina KHADRA, L'écrivain

Introduction générale

Ce travail de recherche s'inscrit dans une réflexion géographique autour des incidences du développement du tourisme sur l'organisation socio-spatiale des oasis sahariennes et son impact sur les ressources locales de ces espaces particuliers. Plus généralement, il questionne la nécessité d'allier attractivité, durabilité et bonne gouvernance dans le but de développer des formes de tourisme susceptibles de contribuer favorablement à la croissance et au développement socioéconomique des espaces sahariens algériens fragiles et marginalisés.

De nombreux travaux en géographie se sont intéressés aux diverses mutations socio-spatiales qui bouleversent en profondeur les modes de vie, les structures sociales et les économies oasiennes. Parmi ces travaux, certains abordent l'urbanisation des villes sahariennes (Belguidoum 2002; Côte 2000; Gregoire 2011; Chaouche- Bencherif 2007; Pliez 2011; Pliez 2013), d'autres la croissance démographique (Kouzmine et Fontaine 2018; Fontaine et Flitti 2010), les nouvelles configurations migratoires (Pliez 2000; Brachet, Choplin et Pliez 2011; Ferréol et Berretima 2013; Bredeloup et Pliez 2005; Fontaine et Kouzmine 2009), le décloisonnement des territoires sahariens et le développement des transports (Yousfi 2018; Yousfi 2012), ou encore l'ouverture au tourisme (Minvielle et Minvielle 2014; Souissi 2011; Gagnol 2018).

Les mutations socio spatiales des espaces sahariens algériens se sont renforcées pendant la période coloniale, guidées par des principes géostratégiques. Ce renforcement s'est matérialisé à travers le processus d'intégration territoriale et économique de l'espace saharien. Après l'indépendance du pays, ces mutations, à l'exception du tourisme, se sont accélérées avec l'action volontariste de l'État. L'objectif pour le gouvernement algérien consistait à réduire les disparités interrégionales héritées de la période coloniale, mais aussi et surtout d'exploiter la manne financière issue des hydrocarbures pour développer une « industrie industrialisante ». Face à l'échec de son processus d'industrialisation, les gouvernements successifs ont développé divers plans de relance économique, basés quasi-exclusivement sur la production et la vente des hydrocarbures. Aujourd'hui, face à la fluctuation des prix du pétrole, aux crises économiques et sociales qui traversent le pays, les pouvoirs publics n'ont d'autre choix que de trouver des alternatives économiques aux hydrocarbures. Aujourd'hui, même si le tourisme saharien à Timimoun demeure dans un état embryonnaire, il est en proie à un développement certain.

Nous postulons que le Sahara constitue un espace complexe, marqué par la fragilité de ses écosystèmes, la vulnérabilité des populations locales qui y vivent et l'instabilité politique qui y règne. Ce territoire échappe à toute catégorisation simpliste par rapport à la problématique de sa mise en tourisme. Ainsi, le tourisme saharien, doit être appréhendé d'une manière singulière puisqu'aucun modèle « préfabriqué » de développement touristique ne peut lui être appliqué.

Il ne s'agit pas de nier, ni même de sous-estimer les retombées positives du tourisme sur les territoires et les populations sahariennes (emploi, devise, aménagement, etc.) mais de saisir l'hétérogénéité de ses effets.

Ceci nous a amené à analyser la manière dont le tourisme peut contribuer favorablement à la croissance et au développement socioéconomique des espaces sahariens algériens fragiles et à la réduction des inégalités Nord-Sud. Pour y répondre, nous avons en empruntant une méthodologie exploratoire, mener dans un premier temps une réflexion sur l'organisation socio-spatiale de l'oasis de Timimoun, pour dresser dans un second temps l'ensemble des mutations socio-spatiales qui bouleversent cette organisation. Le but étant de démontrer que les territoires sahariens algériens sont pleinement intégrés dans le processus de mondialisation, ce qui nous amène dans un troisième temps à appréhender le tourisme comme un marqueur essentiel de cette mondialisation. Nous avons par la suite à travers une série d'indicateurs analysé empiriquement l'attractivité et la durabilité touristique à Timimoun.

Nous présentons ici le contexte dans lequel notre réflexion s'inscrit ainsi que la méthodologie déployée tout au long de cette thèse.

L'homme et le désert

Le vocable désert, dérivé du latin *desertum*, désigne un espace vaste, abandonné et livré à la solitude. Au Moyen Âge, il a une connotation religieuse, associé à des lieux d'ermitages et de repentances, puis à partir du XIX^{ème} siècle, il évoque des espaces vides et privés de végétation. Aujourd'hui, dans le domaine de la géographie, les déserts représentent toute portion émergée de la terre, caractérisée par la faible densité de sa population, où les précipitations sont rares et peu abondantes. Cette définition englobe toutes les formes du désert, aussi bien les déserts froids que les déserts chauds.

Le désert est chargé de représentations mythiques ou mythologiques anciennes qui ont depuis longtemps fascinées l'Homme tout en étant synonymes d'épreuve et de dépassement de soi.

Aujourd'hui, de plus en plus de voyageurs tentent l'expérience du désert en quête de spiritualité, d'une confrontation à la solitude, de silence, d'immensité et de contemplation. Le Sahara qui s'étend à près de 9 000 000 de km² partagé entre onze pays¹, est le plus grand désert au monde et sans doute le plus convoité. D'abord pour son sol généreux encore partiellement exploité, mais aussi en raison de l'imaginaire qu'il renvoie et qui influence le regard porté sur cet espace contribuant ainsi à son attractivité.

Dans la littérature, le Sahara est davantage représenté comme un espace symbolique et mythique qu'un espace géographique réel. Les écrits de Ibn Khaldoun (1377), Eugène Fromentin (1874), Pierre Loti (1921), Théodore Monod (1937), Wilfried Thesiger (1959), Antoine De Saint Exupéry (1943), entre autres, présentent le Sahara comme un lieu de périple et d'attentes fantasmées. Cependant, poser la question de l'imaginaire implique nécessairement une vision lucide du réel. L'image que renvoie un lieu contribue à la production de normes spatiales susceptibles de motiver le déplacement (Crozat 2007).

L'oasis représente certainement l'espace saharien qui a exercé la plus grande fascination sur les populations occidentales, suscitant un faisceau permanent de mythes culturels, historiques et économiques. Considérée comme une île dans le Sahara, elle renvoie à l'image d'un havre de verdure dans un milieu contraignant. L'oasis évoque usuellement le Sahara, son aridité, ses caractéristiques physiques, climatiques, économiques, culturelles, sociales, architecturales, urbaines. Les oasis se caractérisent par des normes socio-spatiales qui en font des agro-socio-écosystèmes uniques. Depuis des millénaires, les nomades sédentarisés ont su construire et maintenir ce milieu fragile à partir d'une gestion rigoureuse des ressources naturelles anthropiques.

Dans cette thèse, nous mobilisons la notion *d'exotisme* qui dans le domaine du tourisme, relève d'un imaginaire géographique et d'une fascination de l'autre et de l'ailleurs. L'exotisme, n'est pas une caractéristique propre à un lieu. Il s'agit d'un point de vue, d'un ensemble de valeurs et de représentations que l'on se fait d'un autre que l'on considère comme lointain et différent. Dans le tourisme, l'exotisme suppose une superposition des distances symboliques et matérielles, sans pour autant confronter le touriste à une étrangeté radicale qui risque de le rebuter. Ainsi, Staszak (2008) explique que « *n'est exotique qu'une*

¹ L'Algérie, l'Égypte, La Libye, le Maroc, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Tchad, le Soudan, le Soudan du Sud, et la Tunisie.

étrangeté mesurée, acceptable, appréhendable, domesticable et domestiquée. L'exotisme est aimable, il ne doit pas faire peur ou interroger ».

Au-delà des questions d'imaginaire et d'exotisme, nous appréhendons tout au long de ce travail le Sahara comme un *milieu marginal et fragile*. Considérée comme « zone grise de la mondialisation incontrôlé et incontrôlable » (Choplin et Pliez 2011), le Sahara est soumis à de multiples tensions : des pressions écologiques urbaines et démographiques, lieu de conflits autour de ses ressources, aire bordée d'États déstabilisés, refuge de groupes armés, espace de circulations migratoires et de marchandises illicites, etc. En géographie, les termes « marginal » et « fragile » servent à qualifier certains espaces ruraux présentés comme subissant des dynamiques jugées négatives (Couturier 2007). Pourtant, nous observons à travers l'exemple de l'oasis de Timimoun, qu'au-delà des contraintes environnementales, socio-économiques et sécuritaires, les territoires sahariens algériens connaissent, sous l'effet de la mondialisation, des dynamiques de développement surprenantes.

Choix du terrain : pourquoi le tourisme en Algérie ? pourquoi son Sahara ?

« Annoncez que vous partez en Algérie et voilà une tempête de mises en garde qui se lève 'L'Algérie, c'est dangereux !' Mais le plus souvent, fort heureusement, la nouvelle suscite des torrents d'enthousiasme : Algériens de France, Français d'origine algérienne, pieds noirs, anciens voyageurs transsahariens, tous évoquent avec émotion une terre à nulle autre pareille. Une terre qui, grandiose et mythique, a tissé des liens si forts avec la France durant cent trente années... Et qui a tant fait rêver aventuriers, peintres, écrivains et érudits, d'Isabelle Eberhardt à Albert Camus, en passant par Eugène Delacroix ou Théodore Monod... » (Stefanini In. Rédaction VVA 2018)

Ce témoignage d'un expatrié français en Algérie², illustre bien le paradoxe que suscite l'Algérie pour les étrangers qui souhaitent s'y rendre.

Boudée par les touristes internationaux depuis de nombreuses années, l'Algérie est une des grandes absentes de la carte touristique méditerranéenne et mondiale. Elle renvoie l'image d'un pays peu sûr, miné par une crise économique qui la rend vulnérable à des chocs multiples, mais aussi celle d'un pays fermé, où obtenir un visa s'avère très difficile. Les professionnels du secteur peinent à convaincre les Tour-Opérateurs étrangers à s'engager en

² Laurent Stefanini, expatrié en Algérie depuis 2005, est le fondateur de « Fibraccess », une société spécialisée dans la fibre optique. Il a été le Directeur Général de « Bull Algérie », d'« Alcatel-Lucent Algérie », avant de créer son entreprise dans le cadre de la LFC 51/49.

Algérie. L'insuffisance de l'offre d'infrastructures d'accueil et leur vétusté, le manque de transport aérien, maritime, et ferroviaire, la faible qualité des routes, du secteur des télécommunications et des services de manière générale, font que l'offre touristique algérienne demeure chétive et inadaptée pour répondre aux standards internationaux.

De nombreux spécialistes, tout comme la population locale renvoient la faute aux hydrocarbures, qualifiés de « cadeau empoisonné ». En effet, la quasi-totalité des investissements et de la production nationale relèvent de l'exploitation des ressources minières³. L'Algérie constitue un exemple d'une économie de rente qui pousse le pays à importer massivement pour satisfaire ses besoins. Depuis 1992, les importations ont connu une augmentation de 2052,45 % (en valeur nominale) (Chabane 2011). Cette dépendance aux hydrocarbures s'accompagne d'une lourde bureaucratie et d'un fort taux de corruption qui gangrènent l'ensemble des secteurs économiques du pays.

Après une tentative d'industrialisation qui a échoué, nantie d'un secteur agricole moins développé que celui de ses voisins, et d'une économie peu diversifiée, l'Algérie demeure prisonnière d'un modèle économique qui pèse lourd. Ces conséquences ne sont pas uniquement économiques, mais aussi d'ordre politique.

La théorie de l'État rentier (Mahdavy 1970; Beblawi 1990; Luciani 1990; Talahite 2005) postule que la majorité des pays rentiers parvient à maintenir l'ordre en achetant la paix sociale à travers l'octroi d'aides financières à leurs populations. En effet, lorsque les retombées des hydrocarbures sont élevées, les États pétroliers parviennent à tenir dans une certaine mesure les promesses du contrat social, en fournissant suffisamment de ressources à leurs populations. C'est ce que l'on nomme la « démocratie du pain » pour ne pas avoir à faire face à une forte contestation interne. En Algérie, ces aides se manifestent à travers la gratuité de l'école et des hôpitaux, le prix bas du gaz, de l'électricité et de l'eau, ainsi que de nombreuses subventions étatiques -improductives mais devenues nécessaires- telles que la subvention de produits alimentaires, estimée en 2012 et 2017 à 132 millions de dollars⁴. En somme, l'ensemble des « transferts sociaux en Algérie pour l'année 2018 ont augmenté de près de 8 % par rapport à 2017. Ils ont atteint 1,760 milliard de dinars (environ 14,84

³ En 2019, les hydrocarbures représentent 92,80% du volume global des exportations soit près de la moitié du PIB. L'industrie, hors hydrocarbures, ne représente que 4% du PIB, et le tourisme 5,7% du PIB.

⁴ La moitié portait sur l'huile de table et le sucre.

milliards de dollars) en 2018, ce qui représente presque 9% du PIB du pays » (Cavatorta et Tahchi 2019)⁵.

Pour Sadiki (1997), la principale conséquence politique de l'économie de rente se manifeste lorsque le prix des ressources exploitées diminue. Lorsque le prix des ressources baisse le budget de l'État ne lui permet plus de dépenser massivement. C'est à ce moment que les citoyens revendiquent leur rôle central dans la prise de décision politique, c'est-à-dire la « démocratie du vote » (Cavatorta et Tahchi 2019). Bien que certains exemples aillent à l'encontre de ce postulat⁶, les deux grandes révoltes populaires qu'a traversées l'Algérie après son indépendance coïncident avec des périodes de déclin des prix du pétrole. Premièrement, la crise économique algérienne du milieu des années 1980 a ouvert la voie à une contestation politique et citoyenne qui conduira quelques années plus tard à une violente guerre civile. C'est finalement la hausse du prix du pétrole dans les années 2000 qui permet au gouvernement de mettre un terme à dix années de guerre civile (Testas 2002; Martínez 1998), pour ensuite, revenir au modèle de développement économique financé par la rente. Deuxièmement, la forte répression populaire de 2019 a conduit à la chute du président Bouteflika. Cependant, même après le départ du président à la tête du pays depuis vingt ans, les tensions sociales ne sont pas apaisées. La crise sanitaire de la Covid 19 a stoppé les manifestations hebdomadaires du vendredi « le *Hirak* »⁷. Néanmoins, l'ébullition sociale de la société civile ainsi que de certaines parties de l'élite est palpable, notamment sur les réseaux sociaux. L'ensemble de la population exprime le besoin urgent d'un État plus démocratique, de plus de justice sociale, mais aussi de sortir de cette dépendance envers les hydrocarbures et de l'autocratie qui l'accompagne. Les Algériens, dont la moitié est âgée de moins de 30 ans, ne veulent plus se contenter de subventions, mais aspirent à des conditions de vie meilleures : accès à l'emploi, à un logement, possibilités de voyager, etc.

Pour Okruhlik (1999), la distribution inégalitaire des ressources constitue l'une des conséquences de l'économie de rente dans les pays autoritaires, générant nécessairement une

⁵ Dans le même temps, le niveau des transferts sociaux en France est quatre fois plus élevé, presque trois fois aux États-Unis ou en Grande-Bretagne. Mais c'est le mode de construction de ce système de redistribution qui pose problème en Algérie.

⁶ Parmi lesquels nous pouvons citer l'exemple de la Libye ou du Bahreïn qui en 2011 ont connu une révolte populaire de taille, alors que les prix du baril de pétrole étaient à la hausse.

⁷ Le *Hirak* est un soulèvement populaire qui a démarré en Algérie en février 2019 : tous les vendredis de très nombreux algériens manifestaient pacifiquement pour réclamer d'abord le départ du régime politique instauré par le président Bouteflika depuis 1999. À la suite de sa démission de la présidence de la république en avril 2019 et sa renonciation à briguer un cinquième mandat, les manifestants revendiquaient plus de justice sociale, la garantie des libertés et une démocratie réelle.

opposition au régime. Notre travail de recherche démontre qu'il existe effectivement une très grande disparité régionale en matière de développement et d'investissement entre l'Algérie du Nord et l'Algérie du Sud, pourtant poumon économique du pays.

Le gouvernement algérien tente de trouver des alternatives économiques tout en maintenant son système politique : il veut réformer l'économie, sans envisager de stopper ni même de réduire l'exploitation de son sous-sol. Au contraire, l'un des grands projets du gouvernement consiste à exploiter le gaz de schiste, ce qui provoque la colère de la population locale, particulièrement celle du Sahara, directement menacé par ses conséquences écologiques.

Le tourisme, première industrie mondiale, est envisagé comme un acteur majeur du développement et de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Pour l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), « *dans de nombreux pays en développement, le tourisme est l'option de développement économique durable la plus fiable et la principale source d'épargne en devises étrangères* ». Le tourisme mobilise les ressources locales notamment humaines, ce qui permet *a priori* de faire profiter directement les populations locales des retombées économiques. Une chance à saisir pour des pays qui, comme l'Algérie, connaissent des taux de chômage très élevés. Pour l'Algérie, investir dans le secteur du tourisme pour sortir le pays du piège de la rente, consiste certainement à investir dans un secteur moins rentable -à court et moyen terme- que les hydrocarbures, mais pour lequel le pays dispose d'avantages concurrentiels évidents. En effet, par son positionnement géographique stratégique à moins de deux heures de vol des principales villes européennes, par son relief diversifié, son climat, son littoral long de plus de 1 200 km, son Sahara vaste de plus de deux millions de km², ses massifs du Djurdjura, du Ouarsenis, du Hoggar et du Tassili, ses ressources culturelles et son patrimoine historique riche et diversifié, le pays peut développer le tourisme sous ses différentes formes : balnéaire, culturel, cultuel, d'affaire, d'aventure, thermale, et saharien.

De nombreuses études, témoignages de professionnels et de grands voyageurs, des avis clients postés sur des sites de voyages ou sur les réseaux sociaux, attestent du fort potentiel touristique de l'Algérie. À titre d'exemple, d'après le classement annuel de l'organisation britannique « British Backpacker Society » (BBS)⁸ publié en janvier 2020, l'Algérie possède le meilleur potentiel au monde en matière de tourisme d'aventure. Dans un communiqué, la

⁸ La BBS est une organisation leader dans le tourisme d'aventure. Elle regroupe de nombreux experts dans ce type de tourisme dans le monde.

BBS souligne qu'« *eu égard aux attractions manifestes du pays en termes de voyage d'aventure et au nombre extrêmement faible de voyageurs visitant l'Algérie aujourd'hui, le potentiel de l'industrie touristique algérienne est inégalé en ce moment* ». Elle relève que « *des politiques gouvernementales astucieuses favorables au tourisme et une campagne internationale de marketing efficace, l'industrie touristique algérienne pourrait vraiment enregistrer des records mondiaux de croissance pour les dix prochaines années* ». Dans une déclaration faite sur les plateaux des chaînes télévisées TV5 monde et Canal+ en avril 2015, Yann-Arthus Bertrand auteur du documentaire « *L'Algérie vue du ciel* » déclare : « *si l'Algérie s'ouvrait au tourisme, ce serait une bonne chose pour le pays, car il est pour moi, plus beau que la Tunisie et le Maroc réunis. J'ai visité de nombreux pays, j'ai pratiquement fait le tour du monde et je peux affirmer qu'il est le plus beau de tous* ». Néanmoins, les avantages concurrentiels d'une destination touristique, ne peuvent se réduire à ses aménités paysagères, naturelles et culturelles mais doivent prendre en compte les capacités infrastructurelles notamment. Ainsi, « *la compétitivité du tourisme pour une destination donnée correspond à la capacité du lieu à optimiser son attractivité pour les résidents et les non-résidents, afin de proposer au consommateur des services touristiques de qualité, novateurs et attrayants (bon rapport qualité / prix) et de gagner des parts de marché sur le marché intérieur et mondial, tout en garantissant que les ressources disponibles à l'appui du tourisme sont employées de manière efficiente et durable.* » (Dupeyras et MacCallum 2013a).

Aborder l'attractivité d'une destination revient à questionner son positionnement sur le marché. Ce positionnement oriente et permet d'œuvrer à la cohérence des actions de promotion : quels produits proposés et pour qui ? à quel prix ? À travers quels canaux de distribution et de communication ?

Quel positionnement de l'Algérie sur la scène touristique régionale ?

L'Algérie se positionne comme destination méditerranéenne et maghrébine avec pour principaux concurrents le Maroc et la Tunisie, pays frontaliers.

Le bassin méditerranéen représente la première région touristique au monde. Quant au Maghreb, il est la première destination touristique du continent africain et à proximité du premier continent émetteur de touristes : l'Europe. Plusieurs pays en voie de développement (le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, La Turquie, etc.) profitent de cette proximité et des conditions naturelles, paysagères, climatiques et culturelles qu'offre l'espace méditerranéen pour se positionner en tant que véritable destination touristique et profiter de la manne du tourisme

sur l'emploi et l'économie. Pourtant, deux pays restent les moins bons élèves en matière de développement touristique : il s'agit de l'Algérie et de la Libye, « *leur part dans la fréquentation méditerranéenne reste proche des 1%* » (Comité 21 2008).

Le faible développement touristique de l'Algérie s'explique par l'image peu reluisante dont elle pâtit en termes d'insécurité, mais aussi et surtout par un choix politique ancien de ne pas fonder le développement sur cette activité. Le tourisme a longtemps été assimilé au néocolonialisme (Giblin 2007). À l'aube de son indépendance, l'Algérie, porte-drapeaux du capitalisme en temps de guerre froide, a préféré ignorer le tourisme pour préserver les acquis sociaux et moraux de sa jeune révolution. Aujourd'hui, près de soixante ans après son indépendance, le pays n'a développé qu'un tourisme d'affaire ponctuel (Hillali 2007).

Pourtant, la prise de conscience de l'enjeu du développement touristique en tant que vecteur de développement économique et social a conduit le gouvernement algérien à élaborer une stratégie pour le développement du secteur à l'horizon 2025, en s'appuyant sur des objectifs chiffrés et précis. Ces objectifs sont contenus dans le Schéma d'Aménagement Touristique (SDAT) qui est une composante du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) 2025, prévu par la loi 02-01 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire et du développement durable. La nouvelle politique touristique, lancée en 2008 et affichée dans le SDAT à l'horizon 2025 (repoussé à l'horizon 2030), poursuit cinq objectifs majeurs :

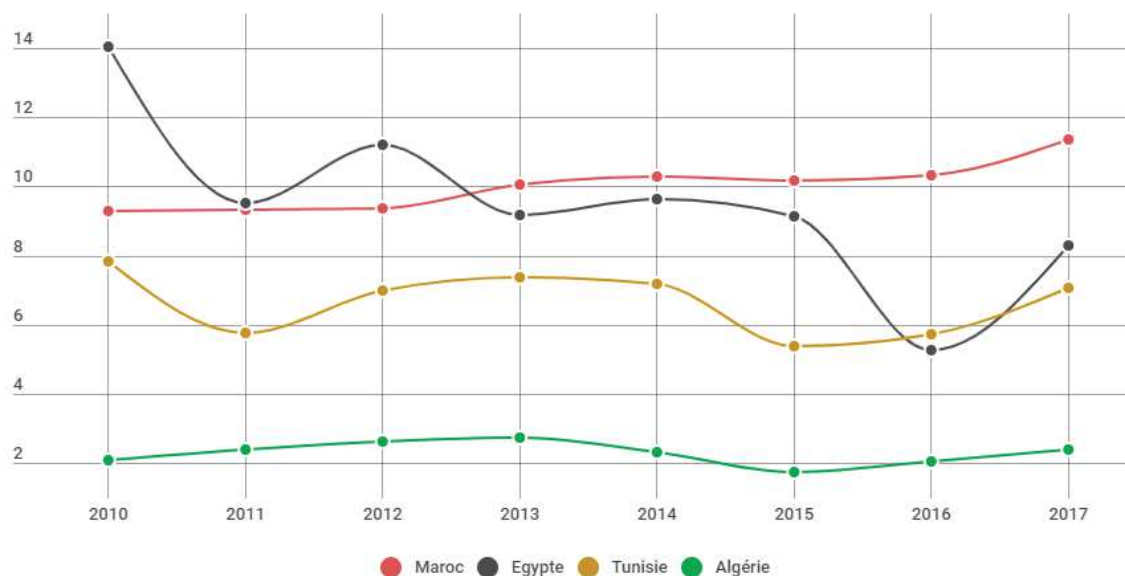
- Faire du tourisme l'un des moteurs de la croissance économique ;
- Impulser par un effet d'entraînement des autres secteurs économiques (l'agriculture, le BTPH, industrie, artisanat, services) ;
- Combiner la promotion du tourisme et l'environnement ;
- Promouvoir le patrimoine historique, culturel et cultuel ;
- Améliorer durablement l'image de l'Algérie.

Aujourd'hui, plus d'une décennie après le lancement du SDAT, l'offre touristique algérienne demeure chétive et incertaine et se révèle très loin d'atteindre les objectifs fixés.

Dès le milieu des années 1960, le Maroc et la Tunisie ont fait du secteur du tourisme le levier économique de leur développement national. Selon les chiffres de l'OMT de l'année 2019, le

Maroc détient la première place sur le continent africain en matière de nombre de touristes accueillis, avec un nouveau record de 13 millions d'arrivées. La Tunisie occupe la troisième place derrière l'Égypte, et totalise 9,4 millions d'arrivées avec une remarquable hausse de 15,5% par rapport à l'année 2018. L'Algérie reste bien loin derrière et peine à dépasser les deux millions de touristes dont la majorité demeurent des touristes « captifs », c'est-à-dire les familles d'émigrés qui reviennent en vacances (Cf. Figure Int.1).

Figure Int. 1 : les chiffres du tourisme au Maghreb (2010-2017)



Source : OMT (2017) In. Blog voyage by Chapka [En ligne] : <https://blog.chapkadirect.fr/statistiques-tourisme-afrique/> consulté le 25/09/2020.

Le marché tunisien est dominé par les touristes algériens, à l'origine d'un nouveau record d'arrivée de touristes estimé en 2019 à plus de trois millions. En effet, les algériens préfèrent passer leurs vacances en Tunisie, plutôt que dans leur propre pays. Cela s'explique par la proximité géographique, et la possibilité grâce à l'ouverture des frontières terrestres et la mise en service de la nouvelle autoroute Est-Ouest de s'y rendre avec son propre véhicule. De plus, l'absence en Algérie de produits et de services touristiques de qualité à des prix adéquats décourage le tourisme intérieur. Passer des vacances en Algérie, coûte beaucoup plus cher à un Algérien que de les passer en Tunisie.

Ce constat nous amène à nous interroger sur les stratégies qui permettraient à l'Algérie de se positionner sur le marché maghrébin et méditerranéen. Selon nous, la destination Algérie doit se démarquer par une offre qui ne serait pas standardisée, elle ne doit pas focaliser ses efforts sur des marchés déjà conquis par les pays mitoyens. De plus, il serait plus que prétentieux de vouloir concurrencer et détrôner les régions avoisinantes sur certaines formes de tourisme car

force est de reconnaître que l'Algérie se positionne bien loin derrière le Maroc et la Tunisie (pour ne citer que ces deux pays) en termes de tourisme balnéaire par exemple.

Le Sahara : clé de voute du tourisme algérien

Si le développement touristique algérien demeure faible, le tourisme saharien l'est davantage. Ainsi, comment justifier notre intérêt pour cet espace comme enjeu touristique en Algérie ?

D'une part, le Sahara algérien offre un fort potentiel de développement touristique. En dépit des nombreux attraits qu'il offre, le Sahara ne constitue pas une destination de prédilection du tourisme (Gagnol 2018). Le tourisme saharien demeure un tourisme à l'état embryonnaire, malgré l'existence de quelques pôles sahariens comme celui de Gafsa-Tozeur en Tunisie, et celui de Draa-Tafilelt au Maroc qui connaissent une fréquentation appréciable (estimée en 2007 à respectivement 1,3 million et 900 000 de touristes internationaux). L'Algérie pourrait profiter de ce retard pour développer le tourisme saharien dans les villes du Sud.

D'autre part, ces dernières années, nous observons l'essoufflement du modèle du tourisme de masse et l'émergence d'un nouveau type de demande touristique. Le touriste est désormais en quête d'une expérience dépaysante qui le confronte à une forme d'altérité. Pour cela, il souhaite être plongé et guidé dans la découverte d'une culture autre mais une culture qu'il lui est possible d'appréhender par les images qu'il a intériorisées du Sahara. En effet, le Sahara, pour le public européen, constitue un objet de fantasme. Il permet de répondre à cette recherche d'altérité, tout en présentant l'avantage de ne pas constituer une altérité radicale, du fait de sa proximité géographique et des liens économiques, politiques et historiques.

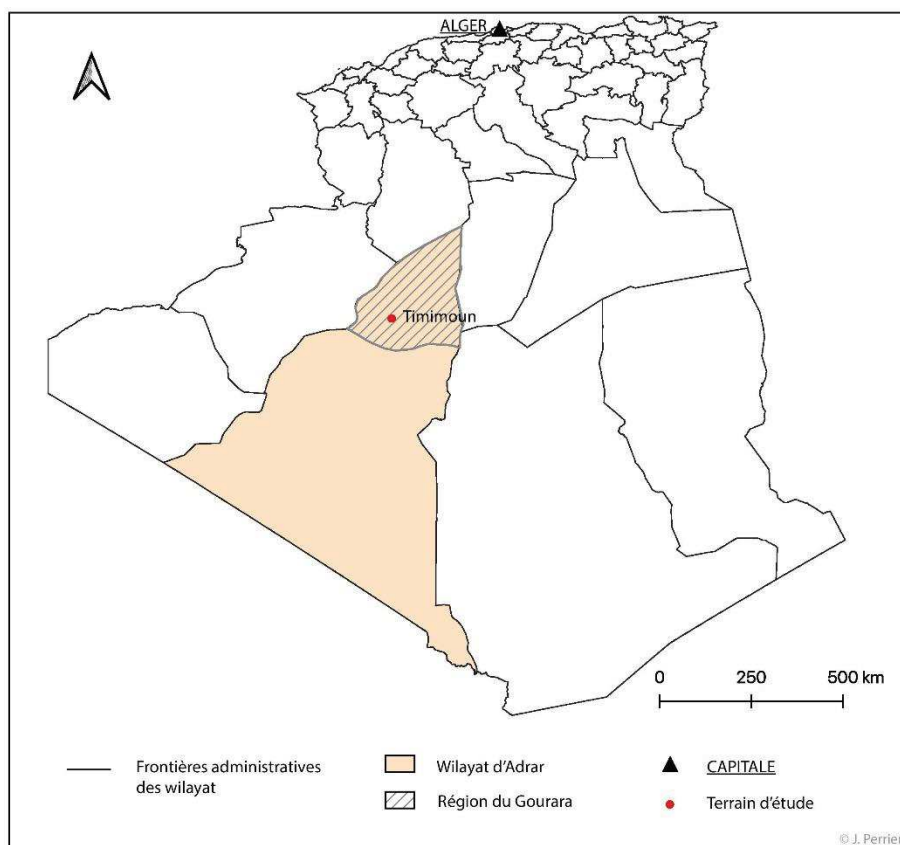
Timimoun : pas si loin...pas si proche

Timimoun est une oasis saharienne située dans la région du Gourara⁹. Anciennement commune de la *wilaya* d'Adrar, elle a été promue au rang de *wilaya* déléguée en 2015. En novembre 2019, au même titre que neuf autres villes sahariennes¹⁰, elle a été désignée comme nouvelle *wilaya* par le président intérimaire Abdelkader Bensalah.

⁹ « La centaine d'oasis qui se dispersent entre le plateau du Tadmaït à l'est et les cordons dunaires de l'extrémité sud du Grand Erg Occidental à l'ouest, sont regroupées sous le nom de Gourara. » (J. Bisson 1999).

¹⁰ Il s'agit de Bordj Badji Mokhtar (frontalière avec le Mali), Djanet (frontalière avec la Libye), Aïn Salah (appartenant, précédemment, à la province de Tamanrasset, qui borde le Mali et le Niger), El Menia, In Guezzam (frontalière avec le Niger), El Meghaier, Touggourt, Béni Abbès et Ouled Djellal.

Figure Int. 2: carte de localisation de Timimoun



À travers l'exemple de Timimoun, nous observerons dans cette thèse, qu'en dépit des contraintes environnementales et sécuritaires, des inégalités économiques et des disparités territoriales structurelles, de nombreuses oasis sahariennes algériennes connaissent des dynamiques spatiales étonnantes. Ces dynamiques en font des espaces pleinement intégrés dans le processus de mondialisation avec pour corollaire de profondes mutations de leur organisation socio-spatiale et économique. Ainsi, l'urbanisation, les migrations, la désertification, l'insécurité, et également le tourisme, constituent autant de mutations qui font partie de la réalité socio-spatiale du Sahara algérien d'aujourd'hui.

Habité, urbanisé, médiatisé, et récemment « touristifié », Timimoun représente un territoire d'une complexité géographique saisissante et passionnante. Cette oasis, située à seulement trois heures de vol de Paris, trois heures trente de Londres ou de Berlin¹¹, assure le dépaysement convoité par les voyageurs européens en leur offrant l'exotisme et l'altérité recherchée. En effet, cette oasis saharienne se caractérise par une forte typicité tant sur le plan paysager que culturel. Cette typicité se matérialise par la présence de divers éléments : ses

¹¹ Avec une escale à Alger, on emprunte des avions de type *Boeing 737*. Le vol entre Paris et Alger dure deux heures, Londres-Alger et Berlin-Alger durent tous les deux 2h30. Le vol Alger-Timimoun dure 1h.

palmeraies, son habitat vernaculaire le *ksar*, son ingénieux système d'irrigation « *foggara* », le parler Zénète, son folklore et ses poésies, son architecture néo-soudanaise, la couleur ocre de ses habitations, son chant mythique l'« *Ahellil* », son artisanat, ses pratiques religieuses, ses *ziaras* et ses saints patrons , etc. Cette typicité, joue un rôle important en tant que « stimuli situationnel » qui donne un accent d'authenticité et qui contribue activement à la singularité de l'expérience touristique et ainsi permet d'en garder des souvenir marquants.

En plus de ses ressources naturelles et culturelles distinctives, Timimoun possède également des facteurs humains spécifiques : la sympathie et l'hospitalité des habitants, mais surtout la réputation d'un style de vie qui repose sur des éléments identitaires forts basés sur la religion, des coutumes sociales rigoureuses et un environnement naturel rude.

Ainsi, il apparaît que l'attractivité touristique de Timimoun peut constituer un levier de développement touristique et de dynamisation économique pour la région. Cependant, malgré son formidable potentiel inexploité, la croissance touristique y est limitée. Se pose alors une double interrogation : les ressources naturelles, paysagères et culturelles dont jouit Timimoun sont-elles suffisantes pour attirer une clientèle avertie ? Si le tourisme se développe, quelles conséquences cela aura-t-il pour l'environnement et la population locale, déjà fragilisée par de multiples contraintes environnementales, sociales et économiques ?

Cet état des lieux du tourisme algérien, et plus précisément des spécificités et du potentiel touristique du Sahara algérien nous amène à la problématique suivante : Comment allier attractivité et durabilité pour permettre au tourisme de devenir un vecteur de développement économique et sociale à Timimoun ? Pour y répondre, nous avons divisé cette question centrale en plusieurs questions correspondant chacune aux objectifs de ce travail de recherche :

- Le Sahara algérien, est-il un territoire touristique ?
- Comment le tourisme saharien algérien peut-il se distinguer des modèles non durables du tourisme établis dans les destinations voisines ?
- Comment réunir compétitivité, soutenabilité, qualité, attractivité et accessibilité de la destination Algérie de manière générale, et Timimoun en particulier ?
- Quelle stratégie touristique serait à même de répondre à la part d'imaginaire positif qui susciterait le désir de se rendre à Timimoun ?

De cet ensemble de questions découle trois hypothèses :

La première hypothèse suppose qu'en dépit des atouts indéniables dont recèle la région de Timimoun, les orientations stratégiques actuelles pour le développement du secteur du tourisme ne permettent pas d'impulser une attractivité forte susceptible de drainer un flux important de touristes. Le manque d'infrastructures d'hébergement et leur vétusté, la faible diversification des produits touristiques et des activités mono-spécifiques sahariennes ainsi que leur trop forte saisonnalité, réduisent la rentabilité du secteur et le rendent moins attractif aux yeux des touristes et des investisseurs touristiques.

La deuxième hypothèse présume que les fragilités de l'écosystème saharien imposent la construction d'une attractivité durable. C'est-à-dire que la politique de développement touristique à Timimoun doit veiller obligatoirement à ne plus opposer le développement économique à d'autres critères de performances, tels que la qualité de la vie et de l'environnement, le bien-être de la population, l'accessibilité aux équipements ou aux services, la diversité et la cohésion sociale ou encore la culture de l'innovation et la bonne gouvernance.

Enfin, la troisième hypothèse suppose que l'État algérien endosse le rôle de « grand architecte » de la politique nationale d'aménagement et du développement touristique, sans impliquer les autres parties prenantes dans le processus de mise en tourisme de leur territoire. Un mouvement de décentralisation du pouvoir n'a jamais vraiment été engagé. Pourtant en raison de la transversalité et de la multiplicité des acteurs liés à la chaîne du tourisme durable (acteurs publics, privés, informels, population locale), la gouvernance participative qui implique la contribution de l'ensemble des acteurs territoriaux (y compris la population locale) à la prise de décision, devient un enjeu majeur pour concilier le développement touristique avec les besoins et les capacités du territoire.

Positionnements épistémologiques et cadre méthodologique de la thèse

Avant d'explicitier la démarche méthodologique adoptée pour répondre à notre problématique nous avons souhaité interroger notre position en tant que chercheuse ou *positionnalité*. Nous adoptons ici une démarche réflexive sur notre propre identité en analysant comment celle-ci a pu influencer la récolte des données, leur interprétation, ainsi que la façon dont le terrain a également participé à modeler cette identité.

Epistémologie de chercheuse

Dans cette partie réflexive, j'ai choisi d'employer le « je » plutôt que le « nous » afin de mieux mettre en exergue le lien de proximité que j'ai pu avoir avec les lieux visités, leurs habitants, leurs acteurs, leurs touristes.

Butz et Besio (2009) conçoivent l'enquête de terrain comme un « *espace auto-ethnographique* » où les antécédents personnels du chercheur par rapport à son milieu d'enquête -c'est-à-dire sa positionnalité-, impactent le déroulement et les résultats de sa recherche. Le concept « d'auto-ethnographie », m'a donc amené à réfléchir sur le rôle de ma positionnalité sur le terrain, la façon dont les divers attributs de ma personnalité et mes différentes postures ont affecté les interactions et les rapports entretenus avec mon terrain et mes interlocuteurs pendant cette recherche.

D'abord je tiens à souligner que ce terrain ne m'était pas inconnu et que j'ai été amené à travailler sur ce sujet non pas par cristallisation d'un hasard, mais plutôt par effet de trajectoire. Le tourisme à Timimoun a fait l'objet de mon mémoire de licence en gestion hôtelière et touristique à l'ENST d'Alger, et de mon mémoire de master en tourisme, patrimoine et développement durable à l'Université des lettres et sciences humaines de Marrakech. L'envie de réaliser une thèse mûrissait depuis la licence et le sujet du tourisme saharien a rapidement attiré mon attention. Mais c'est essentiellement mon mémoire de Master 2, et le plaisir que j'ai eu à faire du terrain qui m'ont véritablement décidé à me lancer dans l'aventure du doctorat.

Ma familiarité avec le terrain, d'un point de vue pratique, a facilité mon travail de collectes des données. Je me suis appuyée sur ma connaissance des lieux pour « frapper aux bonnes portes », identifier rapidement les structures et interlocuteurs afin de prendre contact directement avec des personnes susceptibles de me fournir des informations pertinentes et/ou de m'orienter en faisant fonctionner leurs réseaux vers d'autres sources d'information. Connaître son interlocuteur ou être recommandé par un proche constitue aussi l'assurance d'une écoute généralement plus favorable.

La familiarité avec le milieu étudié semblait devoir rendre plus aisée la phase d'observation participante. Pourtant, dès mon premier déplacement en tant que doctorante en janvier 2014, j'ai eu l'impression de redécouvrir Timimoun sous des aspects nouveaux. J'ai dû aborder le terrain en empruntant la casquette de chercheuse dans une discipline qui n'était pas mienne : la géographie, plus spécifiquement la géographie sociale et culturelle. Mon regard de géographe novice m'imposait de me poser des questions nouvelles en vue d'analyser les

relations multiples entre les rapports sociaux et les rapports spatiaux qu'entretiennent les acteurs de mon terrain.

À partir de la troisième année de thèse, je suis devenue moi-même actrice du tourisme en devenant directrice technique de ma propre agence de voyages basée à Alger. J'ai souhaité lier cette expérience professionnelle à la thèse de doctorat, ce qui m'a permis d'aborder mon terrain sous un nouvel angle, avec de nouveaux enseignements et de nouvelles interrogations. Pour des raisons professionnelles, je me suis déplacée régulièrement à Timimoun. En plus de deux déplacements dédiés exclusivement à mon travail de recherche, j'ai profité de trois déplacements professionnels pour rencontrer de nouveaux acteurs, remplir de nouveaux questionnaires, et prendre des photos qui illustreront mes propos tout au long de mon manuscrit.

<i>Période de déplacement</i>	<i>Objectif</i>	
	<i>Recherche académique</i>	<i>Activité professionnelle</i>
Du 03/01/2014 au 17/02/2014	✓	
Du 27 décembre au 03 janvier 2017	✓	✓
21 au 25 mars 2018	✓	✓
Du 25 mars au 06 avril-18	✓	
Du 29 décembre au 02 janvier 2019	✓	✓

La posture « Insider /Outsider »

En sciences humaines et sociales, questionner la positionalité du chercheur implique de prendre en considération divers éléments de son identité susceptibles de modifier les interactions avec le terrain : sa nationalité, son origine, son âge, sa classe sociale, son appartenance ethnique, voire même parfois sa couleur de peau ou ses orientations politiques. Il s'agit de questionner la neutralité du chercheur et d'explorer les relations de pouvoir entre chercheur et enquêtés afin d'éclairer la production du savoir.

Cette situation du chercheur comme appartenant ou non à son groupe de recherche a longtemps été débattue dans la littérature de recherche qualitative, à travers les concepts du «

insider/outsider ». Le concept de l'*insider* désigne le fait pour un chercheur d'appartenir au groupe étudié, alors que celui d'*outsider* témoigne de l'extranéité du chercheur.

Outsider ou insider ? Algérienne...mais du Nord !

Indigenous anthropology, insider anthropology, anthropology at home, native anthropology, ethnographie chez soi, endo-ethnologie, ou anthropologie chez soi, sont autant d'expressions utilisées dans la littérature pour indiquer la proximité, l'implication, voire l'appartenance (culturelle, linguistique, sociale ou professionnelle) du chercheur à son terrain d'étude (Ouattara 2004). Dans la mesure où j'ai effectué mon travail de terrain dans mon pays d'origine, mes travaux adoptent, en apparence, la posture d'*insider*.

Pourtant, comme ma thèse s'attache à le démontrer, que l'Algérie se compose de deux espaces bien distincts : la zone méditerranéenne (le Nord) et le Sahara (le Sud). Cette distinction se matérialise aussi bien d'un point de vue géomorphologique et climatique, que d'un point de vue socioculturel. Elle se matérialise surtout à travers de fortes disparités régionales : la pauvreté est deux fois plus répandue dans le Sahara, et trois fois plus élevée que la moyenne nationale dans la région des steppes.

En tant qu'habitants du nord, nous nous sentons avant tout algériens, arabes pour certains, berbères pour d'autres. Nous nous considérons également comme maghrébins et méditerranéens. Cependant, nous revendiquons rarement notre africanité. *A contrario*, à Timimoun, le visiteur se sent directement immergé en Afrique : la couleur de peau de la population locale, l'architecture néo-soudanaise, la tenue vestimentaire des habitants, leur parlé *zénète*, leur musique locale, leurs codes, leurs us et coutumes, etc. rappellent sans équivoque, son caractère africain. Aussi, le rapport espace-temps y est perçu différemment : les populations locales du Sud distinguent l'espace terrestre de l'espace profane et mythique (dichotomie terrestre/céleste). Les lieux de culte, les *zaouïas*, les saints patrons, et les *ziaras*, entre autres, rythment la vie de la population locale.

Durant mon travail de terrain, j'ai dû composer avec le décalage et les horaires bousculés du désert : difficile de rencontrer des habitants ou de prévoir des entretiens entre 12h et 15h, l'heure de la sieste. Par ailleurs, j'ai profité de l'ambiance déstressée de la population locale. Les habitants rencontrés n'étaient jamais pressés, jamais stressés, et ils m'ont volontiers accordé tout le temps nécessaire pour mener à bien mes enquêtes. J'ai également eu la chance de profiter de la gentillesse et de l'hospitalité légendaire des populations sahariennes.

Même si j'étais dans mon propre pays, que je n'ai pas été confrontée à la barrière de la langue, j'ai pu ressentir le sentiment d'altérité, car je ne vivais pas dans le même contexte social et culturel que la majorité de mes interlocuteurs, en particulier dans certains villages où vivent des populations *ksouriennes* qui ont pour unique activité l'agriculture d'autosubsistance. Je n'avais tout simplement pas la même identité saharienne, *ksourienne* qu'eux, or, comme le rappelle (Colin 2001), « *la notion d'identité ne peut être séparée de celle d'altérité dont elle tire sa légitimité* ».

Si l'altérité du chercheur peut produire des biais (Olivier de Sardan 1995), son implication sur un terrain peut également influencer sur la perception de la réalité qu'il tente de restituer (Ouattara 2004). Ce fut mon cas : le sentiment d'altérité m'a permis une meilleure explication de la réalité sociale de mes interlocuteurs, et m'a ouvert la voie vers de nouvelles interrogations liées notamment aux risques de confrontation encourues avec l'expansion du tourisme (gentrification, sentiment de domination du Nord, sentiment d'injustice, acculturation, etc.). En somme, l'arrivée de touristes nordistes, et surtout des investisseurs touristiques nordistes peut engendrer des altérités et des sociabilités nouvelles.

Algérienne... mais chercheuse en France

Pour Olivier de Sardan (2015), l'entretien est une forme de « *négociation invisible* » où chacune des deux parties (enquêteur / enquêté) essaye de « *manipuler l'autre* ». Ainsi, l'enquêté « *ne se prive pas d'utiliser des stratégies actives visant à tirer profit de l'entretien (gain en prestige, reconnaissance sociale, rétribution financière, espoir d'appui ultérieur, légitimation de son point de vue particulier...) ou des stratégies défensives visant à minimiser les risques de la parole, donner peu d'information ou des informations erronées, se débarrasser au plus vite d'un gêneur, faire plaisir en répondant ce qu'on croit que l'enquêteur attend.* ».

Réaliser ma thèse en France a influencé à un certain degré le déroulement de mon terrain et le processus de négociation avec les acteurs. À travers cette posture de « chercheuse à l'étranger », j'ai tantôt été considéré comme *insider* tantôt comme *outsider*. Dans mes entretiens avec les acteurs institutionnels étatiques, cette dimension s'est avérée plus importante que prévu et j'ai plutôt été considéré comme « *outsider* ». Il est ainsi arrivé à quelques reprises que mes questions et mes formulations suscitent des réticences. Certains acteurs ont refusé de me rencontrer malgré de nombreuses tentatives. Ma position de chercheuse dans une Université française faisait de moi, et ce, malgré moi, une personne qui

allait rapporter leurs opinions, leurs positions, leurs modes de gouvernance, et surtout ouvrir la voie à la critique depuis l'étranger.

Pour éviter toute suspicion, j'ai évité quelques pratiques contre-productives telles que l'utilisation d'un dictaphone pour enregistrer les entretiens ou prendre en photo les acteurs institutionnels et leurs locaux.

Inversement, d'autres interlocuteurs (habitants, professionnels du secteur privé, guides locaux, membres d'association par exemple) étaient majoritairement très réceptifs au fait que je sois une chercheuse algérienne (l'une des leurs) basée en France. Ils y voyaient l'occasion de faire entendre leur voix au-delà des frontières. Ainsi, à leurs yeux, j'étais considérée comme *insider*).

Cette dichotomie *insider-outsider* s'est répercutée sur les résultats de mon enquête. Les retours que j'ai pu avoir de la population locale, des acteurs privés et informels ont été très fructueux, contrairement à ceux des acteurs étatiques.

Chercheuse en France...mais actrice du tourisme en Algérie

Mon ancrage sur le terrain comme actrice privée du tourisme (agent de voyage) a favorisé ma position d'*insider* auprès des acteurs privés et informels du tourisme à Timimoun. Ces traits de proximité professionnelle ont constitué une chance : explicite ou implicite, le partage d'une même trajectoire, le fait de faire face aux mêmes contraintes du métier, permet souvent d'atteindre rapidement un niveau de confiance favorable.

Cette posture de professionnelle a également facilité l'accès à l'information avec les touristes interviewés. Durant mon premier terrain qui n'était pas combiné avec mes séjours professionnels, il m'était plus difficile d'aborder des touristes car je les croisais souvent pendant leurs excursions, où pendant qu'ils étaient en groupe, avec leur guide ou le représentant de leur agence. J'avais l'impression de m'incruster dans un groupe fermé, je me sentais comme une intruse, c'est-à-dire *outsider*. Durant les séjours que j'ai organisés à Timimoun par le biais de mon agence de voyage, certains touristes que j'accompagnais étaient devenus mes enquêtés. Dans ce contexte-là, j'empruntais totalement la posture d'*insider*. Bien qu'ils soient mes clients, il n'y a pas eu de rapports de domination que peut ressentir un client envers son prestataire, ni à l'inverse celle que peut ressentir un prestataire envers son client. Le contexte de ces séjours organisés à Timimoun a toujours été favorable pour dépasser la simple « relation de service » que je peux avoir avec mes voyageurs, et je

deviens très vite une compagne de voyage au même titre que les autres touristes du groupe : les séjours sont organisés en groupes restreints (20 personnes maximum), nous sommes toute la journée ensemble, nous partageons nos repas ensemble, nos soirées, un lien social se tisse au fur et à mesure. L'ambiance saharienne paisible et décontractée favorise également la construction de ce lien social entre l'ensemble du groupe (touristes, guide, personnel de l'agence, etc.).

Ce va-et-vient entre la posture d'*insider* et d'*outsider* a parfois facilité, parfois compliqué mon travail de terrain. Ainsi, il me semblait nécessaire de revenir sur cette question afin d'éclairer le lecteur sur le contexte de collecte, de production et d'analyse des données mobilisées pour ce travail de recherche.

Méthodologie de recherche : l'analyse expérimentale comme méthode explicative d'un phénomène étudié

Afin de répondre à nos objectifs de recherche, la structuration de notre thèse se base sur une méthode expérimentale, qui n'est rien d'autre qu'un raisonnement à l'aide duquel nous soumettons méthodiquement nos idées à l'expérience des faits pour vérifier des hypothèses (Bernard 1965, p. 8). Cette méthode trouve ses origines dans les sciences naturelles, puis médicales¹². Dans les années 1960 aux États Unis, cette méthode a été transposée dans le domaine des sciences sociales¹³. Elle est aujourd'hui généralisée à l'ensemble des sciences humaines et sociales y compris la géographie.

L'expérimentation ne constitue qu'une étape de l'analyse expérimentale au cours de laquelle nous soumettons à l'évaluation nos observations de terrain et le cadre conceptuel qui découle de notre problématique et hypothèses. La démarche expérimentale se construit en trois étapes : l'observation, l'opérationnalisation et l'expérimentation.

Pour Bachelard (1969), « *l'esprit scientifique nous interdit d'avoir une opinion sur des questions que nous ne comprenons pas, sur des questions que nous ne savons pas formuler clairement. Avant tout, il faut savoir poser les problèmes ... Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit.* ». L'analyse expérimentale suppose justement l'interaction entre le chercheur et son environnement pour rendre possible la construction et la reconstruction de

¹² Essais cliniques, en laboratoire sur des plantes, des animaux, des humains (Bernard 2007).

¹³ Notamment pour traiter les questions liées au système de protection sociale.

connaissances scientifiques (Piaget 1937; 1970). Dans ce travail de recherche, nous avons déconstruit notre terrain en étudiant le contexte particulier de l'espace oasisien algérien (Chapitre I) et décortiqué l'ensemble des mutations socio-spatiales sahariennes qui affectent cette organisation (Chapitre II), pour construire notre problématique et nos hypothèses autour du tourisme durable comme objet d'étude. Ceci nous a amené à questionner dans la seconde partie de notre thèse, deux concepts fondamentaux sur lesquels repose notre encrage théorique : le développement durable et le système touristique. Nous avons par la suite soumis les principales variables issues du continuum terrain/concept à l'expérimentation (durabilité, attractivité, gouvernance).

Dans cette optique, notre thèse adopte une posture constructiviste qui obéit au principe de l'expérimentation de la connaissance : « *la connaissance est totalement liée à l'activité expérimentée et donc vécue du sujet* » (Mucchielli 2006). L'approche constructiviste ne consiste pas à développer une théorie qui vise à expliquer un phénomène social, mais plutôt à venir éclairer un phénomène donné et d'en apporter une analyse susceptible d'être transposée à d'autres terrains, puis complétée ou modifiée.

Nous avons utilisé l'exploration hybride (théorique et empirique) qui a consisté à lire des ouvrages concernant nos thématiques de recherche, tout en observant comment les développements théoriques sont mis en œuvre au sein de notre terrain. Cela nous a permis de faire des allers-retours entre la théorie et la réalité du terrain pour relever les points de convergences et de divergences entre le terrain et la théorie, de savoir quel type d'information nous devons rechercher sur le terrain, et ne pas être étranger au domaine dans lequel notre étude se meut.

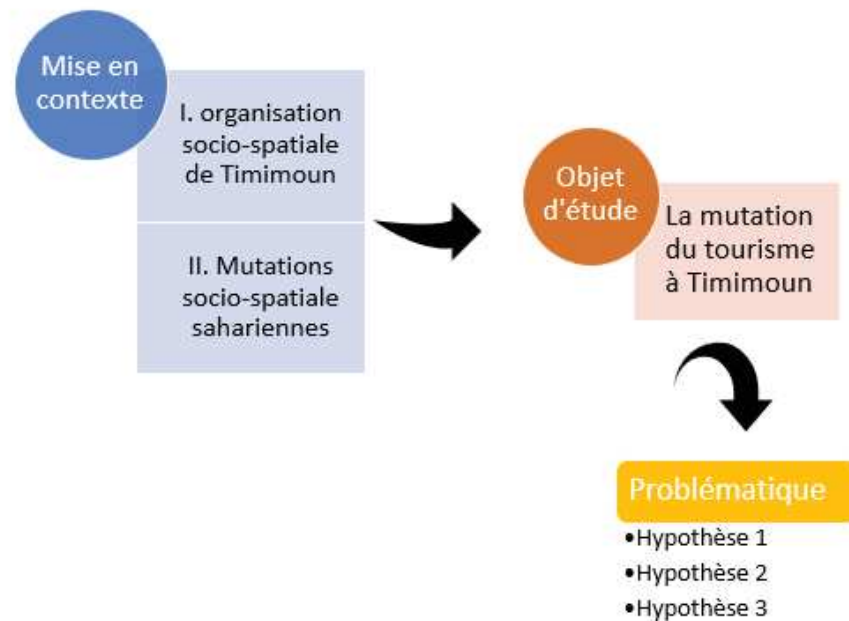
L'observation : des questions à l'épreuve du terrain

L'étape de l'observation consiste à étudier un phénomène, un territoire, un objet etc., et d'en dégager le (ou les) élément(s) jugés pertinent(s) d'explorer. Dans notre cas, c'est l'étude des mutations qui affectent le Sahara et l'organisation socio-spatiale des oasis qui nous a permis de mettre en exergue le tourisme comme vecteur contemporain majeur de bouleversements divers¹⁴, que nous avons jugé pertinent de questionner et d'analyser. Cette partie constitue

¹⁴ Sociaux, environnementaux, économiques, culturels, etc.

notre phase de « mise en contexte » qui aboutira dans un premier temps à la formulation de notre question de départ et de nos hypothèses.

Figure Int. 3: L'étape contextualisation / phase observation de l'analyse expérimentale



Réalisation : Auteure (2020)

Dans la phase de contextualisation, nous nous sommes basés sur un important fond documentaire pluridisciplinaire mais aussi sur l'observation participante.

L'observation participante

Observer son terrain, c'est se frotter à la réalité que nous entendons étudier. Pour Olivier De Sardan (1995), l'observation du terrain se décompose en deux types de situations bien distinctes : celle qui relève de la simple observation (le chercheur est témoin) et celle qui relève de l'interaction (le chercheur est coacteur). Dans notre situation, nos différentes postures épistémologiques nous ont amené à faire appel aux deux types d'observations. L'auteur explique également que les deux types d'observation amènent le chercheur à produire des informations informelles ou latentes : « *Si les informations sont consignées, elles se transforment en données et corpus. Sinon elles n'en jouent pas moins le rôle de l'ordre de l'imprégnation.* » (Olivier de Sardan 1995).

L'observation participante a contribué à faire émerger de nouveaux questionnements et à approfondir la réflexion sur certaines pistes que nous avions au préalable déterminées dans notre projet de recherche. Ceci nous a amené à ne pas cloisonner nos lectures aux champs du

phénomène que nous désirions étudier. Au-delà de la littérature consacrée au tourisme et au développement durable, nos observations nous ont invité à approfondir nos lectures par un état de l'art liées notamment aux questions d'urbanisation des villes sahariennes, aux flux migratoires saharo-sahéliens, à l'architecture *ksourienne*, à l'agriculture oasienne, et au contexte de faire valoir foncier particulier à l'espace saharien algérien. L'objectif consistait à établir le lien entre les phénomènes observés et décrits, avec l'expansion du tourisme : questionner par exemple, comment le tourisme peut impacter le tissu urbain local ? Comment les flux migratoires peuvent altérer les cultures locales ? Comment le tourisme peut impacter le tissu économique local, basé essentiellement sur l'agriculture oasienne ? etc.

L'imprégnation nous a permis de nous familiariser avec la culture locale, de saisir les routines des habitants, de mettre l'accent sur l'information au sujet de la vie menée par ces personnes, et la façon dont ils envisagent et appréhendent le développement du tourisme, bien plus que sur une vérification d'idées préconçues.

In fine, l'observation participante et la revue de la littérature pluridisciplinaire nous ont amené à contextualiser notre sujet et à le problématiser.

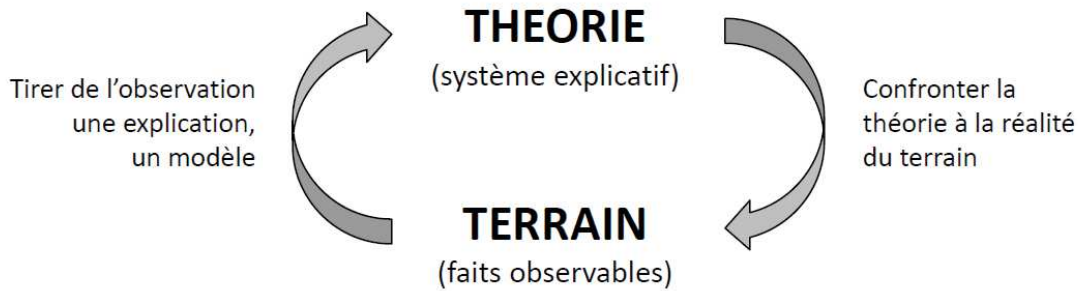
La « grounded theory » pour la construction d'un corpus théorique adapté

Étant donné que toute démarche scientifique se base sur « *un système hypothético-déductif constitué par un ensemble de propositions, dont les termes sont rigoureusement définis, élaborés à partir d'une conceptualisation de la réalité perçue ou observée* » (Aron, 1967), à partir de nos observations et de la revue de la littérature, nous avons dégagé les concepts sur lesquels se fonde notre recherche. Cette approche méthodologique s'inspire de la *grounded theory* (Glaser et Strauss 1967) appelée aussi « théorie ancrée », qui désigne une approche constructiviste plaçant le terrain au cœur de la construction de la réflexion théorique. La *grounded theory* constitue un processus de construction de connaissances qui amène le chercheur à déconstruire son objet d'étude avant de le reconstruire au regard de ce qu'il en a compris (Joannidès et Berland 2008).

Cette démarche nous a amené à la deuxième partie de notre thèse qui consiste à adopter une démarche inductive à partir de nos observations du terrain pour construire le cadre conceptuel le plus approprié possible à ces observations. Au final, nous avons adopté un corpus théorique basé sur deux concepts : le développement durable et le système touristique. Ainsi, la phase d'observation de l'analyse exploratoire consiste à faire le lien entre les enseignements tirés du

terrain et les concepts mobilisés pour la compréhension du phénomène étudié. Le schéma de Aron (1967), résume la nécessité de ce « va-et-vient » entre la théorie et le terrain afin de tirer l'observation vers l'explication d'un modèle (phénomène) et de confronter la théorie avec la réalité du terrain.

Figure Int. 4: Le schéma du chercheur : tenter de comprendre le monde. Comment ?



Source : Aron (1967) in Soulard (2017)

Le « protocole de recherche »¹⁵ ainsi élaboré, doit servir à la production de données empiriques systématiques (dimensions, facteurs, variables, etc.) qu'il faudra mesurer et valider : il faut ensuite recueillir des données (des faits, des statistiques, des témoignages, etc.), afin de voir s'ils concordent avec ces prédictions et donc s'ils confirment les hypothèses. Ce continuum contextualisation (terrain) / conceptualisation (cadre théorique), nous amène à considérer le phénomène étudié (le tourisme durable au Sahara) comme profondément complexe et surtout pluridimensionnel. Il nous incite à aborder notre problématique sous divers angles : une multipolarité théorique et conceptuelle qui nous amène à recourir à une méthode expérimentale d'analyse multidimensionnelle basée sur une approche par classification de dimensions et de variables sous-jacentes. Il s'agit de l'étape d'« opérationnalisation »¹⁶.

L'opérationnalisation

Dans la méthode exploratoire, pour tester ses hypothèses, le chercheur a besoin de données définies par des indicateurs. En recherche en sciences sociales, il s'agit de rassembler les seules données (variables et variables sous-jacentes) utiles à la vérification des hypothèses, à l'exclusion des autres. Ces données nécessaires sont justement appelées données pertinentes.

¹⁵ Contextualisation → Problématique → Hypothèses → Conceptualisation.

¹⁶ On va définir, à partir de la question de recherche, les hypothèses de travail ou opérationnelles ainsi que les dimensions, également en terme opérationnel, et spécifier les relations qu'elles entretiennent. Chaque dimension sera subdivisée en variables.

Les variables dépendent des hypothèses de départ, mais aussi et surtout des concepts mobilisés : « *Le concept en tant qu'outil fournit non seulement un point de départ, mais également un moyen de désigner par abstraction, d'imaginer ce qui n'est pas directement perceptible.* » (Grawitz 1999). C'est pour cette raison qu'il est impératif de bien définir les concepts et d'en cerner les contours. Ensuite, il est possible d'opérationnaliser le concept en créant un ou plusieurs indicateurs qui sont « *... des données observables permettant d'appréhender les dimensions, la présence ou l'absence de tel attribut dans la réalité étudiée* » (*Ibid.*).

Dans notre cas, à partir de ce continuum heuristique, nous avons révélé trois dimensions fondamentales qui découlent de nos hypothèses et qui structurent notre problématique de recherche : la dimension durabilité, la dimension attractivité, la dimension gouvernance. Finalement, nous n'avons retenu que les deux premières. Il ne s'agit pas de nier l'importance de la variable « gouvernance », bien au contraire. Le rôle de la gouvernance étant central dans l'opérationnalisation du développement durable et de l'attractivité touristique d'un lieu, elle est au cœur des deux premières variables et n'a donc pas pu être démontée et désarticulée comme une variable indépendante de celles-ci.

Afin de faciliter et d'optimiser l'analyse de nos deux variables, nous avons fait ressortir pour chacune d'entre elles un ensemble de sous variables :

Pour la dimension « attractivité », les sous variables sont les suivantes :

- La variable « ressources patrimoniales » ;
- La variable « politique et qualité des investissements » ;
- La variable « sécuritaire » ;
- La variable « rapport qualité/prix ».

Pour la dimension durabilité, les sous variables sont les suivantes :

- La variable « environnement » ;
- La variable « économique » ;
- La variable « sociale » ;
- La variable « culture » ;
- La variable « communication ».

L'expérimentation

La méthode expérimentale est la méthode explicative « par excellence », et la seule qui permette « *la mise en évidence de liens causaux entre les événements étudiés, la prise de décision quant à la notabilité des effets observée et, par voie de conséquence, l'extraction de lois générales* » (Anceaux et Sockeel 2006). C'est à travers les dimensions et les variables issues de notre phase d'opérationnalisation que nous allons interpréter et expliquer les faits observés.

Afin de mesurer ces dimensions (et leurs variables), il faudra procéder à l'étape de l'analyse des données. Selon Haring et Lounsbury (1975), en géographie, l'analyse des données peut se faire à partir de : «

- A. *Library: search and survey for existing relevant published materials*
- B. *Cartography: analysis of existing maps, air photos and imageries*
- C. *Field: acquisition of new data; mapping and interviewing procedures* » (p. 29).

Dans notre cas, nous mobiliserons des outils d'analyses divers mais complémentaires :

- ***L'enquête de terrain*** en utilisant des outils de la méthodologie qualitative qui sont l'observation participante et les entretiens. Mais aussi quantitative à travers la technique du questionnaire avec toutefois quelques questions ouvertes (données qualitatives) ;
- ***La revue de la littérature*** : ouvrages, thèses et articles qui abordent les variables objets de notre analyse ;
- ***Des photos prises sur le terrain*** ;
- ***D'autres outils d'analyse*** comme des recensements et des statistiques nationales issus d'enquêtes réalisées par des institutions internationales, des témoignages sur les réseaux sociaux, des articles de presse, des blogs et sites internet spécialisés dans les voyages, etc.

L'enquête de terrain

Le but de notre enquête de terrain consiste, d'une part, à connaître l'orientation des attentes en matière de développement touristique aussi bien de la part des touristes que de la population locale, et dans quelle mesure l'offre touristique actuelle répond à ces attentes. D'autre part,

elle vise à mettre en exergue l'attitude des résidents et des touristes questionnés envers le tourisme durable. À ces fins, il nous a semblé important d'obtenir des réponses émanant aussi bien des touristes, que des habitants. De plus, nous nous sommes également intéressées aux professionnels du secteur et aux acteurs institutionnels étatiques, pour rendre compte de l'orientation donnée au développement durable et aux pratiques managériales en matière de tourisme durable. Nous avons eu recours à un appareillage méthodologique articulant recherche quantitative et qualitative qui s'est matérialisé par l'élaboration de deux questionnaires et une série d'entretiens semi-directifs. En fonction de nos interlocuteurs, nos entretiens et nos enquêtes de terrain ont été réalisées en arabe et en français. Dans certains villages, nous avons été confrontés à la barrière de la langue pour interviewer certains habitants âgés qui ne parlent que zénète.

L'enquête par questionnaire

Afin d'accéder à des informations systématiques, nous avons procédé à des enquêtes par questionnaire. Nous avons réalisé deux questionnaires : un premier questionnaire destiné à la population locale de Timimoun et un second destiné aux touristes (locaux et étrangers).

Le questionnaire administré aux touristes a un triple objectif : il vise d'abord à connaître les pratiques, les habitudes de consommations et les attentes des touristes visitant Timimoun ainsi que leur degré de satisfaction / insatisfaction. Ensuite, il questionne la perception du développement durable par les touristes et dans quelle mesure leur comportement et leur consommation touristique prennent en considération l'environnement naturel et social du milieu d'accueil. Enfin, les comportements et la typologie des touristes en milieu saharien étant mal connus, ce questionnaire ambitionne de dresser un profil général des touristes qui visitent Timimoun (âge, nationalité, catégorie socio-professionnelle, etc.) ainsi que leur familiarité avec le tourisme saharien (néophyte ou initié).

Le questionnaire comprend 46 questions réparties en cinq sections (Cf. Annexe Int.1) :

1. Motifs et modalités de voyage ;
2. Avis / Observations sur Timimoun ;
3. Pratiques pendant le séjour ;
4. Le questionné et sa définition de la notion de durabilité ;
5. Le profil du touriste et ses comportements de voyage.

L'enquête administrée à la population locale de Timimoun a pour objectif d'analyser son ressenti quant au développement du tourisme dans la région. Nous souhaitons d'une part, comprendre comment le tourisme est perçu par la communauté locale et, d'autre part, identifier les convergences et les divergences entre les actions menées pour le développement de l'économie du tourisme initiées par les autorités locales et les intérêts exprimés par la population. Notre enquête envisage aussi de saisir les rapports habitants/touristes, leurs conséquences (sociétales, culturelles, spatiales), et de mesurer le degré d'altérité ressenti par la population à l'égard des touristes aussi bien nationaux qu'étrangers. Cette enquête questionne également les habitants sur leur perception de leur place et leur rôle de citoyen à Timimoun en vue d'éclairer les processus participatifs mis en place et/ou souhaités et envisagés par ces habitants.

Le questionnaire comprend 49 questions réparties en cinq sections (Cf. annexe Int.2) :

1. La vision du développement et du développement touristique de Timimoun ;
2. L'avis de l'enquêté concernant le touriste ;
3. L'implication de l'enquêté dans des activités touristiques ;
4. La place de l'enquêté et son rôle de citoyen de Timimoun ;
5. Le profil de l'enquêté.

L'administration des questionnaires

Le mode de passation privilégié des questionnaires a été la méthode « face à face » qui permet « *les meilleurs ajustements lors de la construction du questionnaire (questions filtres, choix entre lire ou ne pas lire aux personnes interrogées la liste des réponses aux questions fermées...) et pendant la passation (possibilité de faire préciser une réponse...)* ; *c'est celui aussi dont on peut attendre le plus fort taux de réponses au plus grand nombre de questions.* » (Combessie 2007). Néanmoins, dans le but d'élargir l'échantillon des touristes enquêtés, nous avons également administré le questionnaire en ligne en créant un e-questionnaire avec l'outil *Google Docs*¹⁷. Nous avons diffusé le lien du questionnaire sur le réseau social

¹⁷ Le lien de notre enquête est le suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf0LQpxwNv3u1ugT9n_lsw8uNYJ4XpEmP1kde_UCwX7nyG88Q/viewform

*Facebook*¹⁸. Cette technique n'a pas été très profitable puisque nous n'avons pu recueillir que treize réponses.

L'échantillonnage

Nos enquêtes se sont déroulées *in situ*. Pour leur bon déroulement, nous avons opté pour la méthode d'échantillonnage aléatoire qui consiste à ce que chaque élément de la population ciblé par nos questionnaires ait la même probabilité d'inclusion. Néanmoins étant donné que notre enquête se déroule dans un espace géographique de taille importante et compte tenu des contraintes budgétaires et temporelles, il a été décidé que l'enquête se déroulerait essentiellement à proximité des principaux sites touristiques de Timimoun¹⁹. Nous avons donc au final opté pour l'échantillonnage stratifié aléatoire simple, où chacun des lieux ciblés représente une strate de l'échantillon.

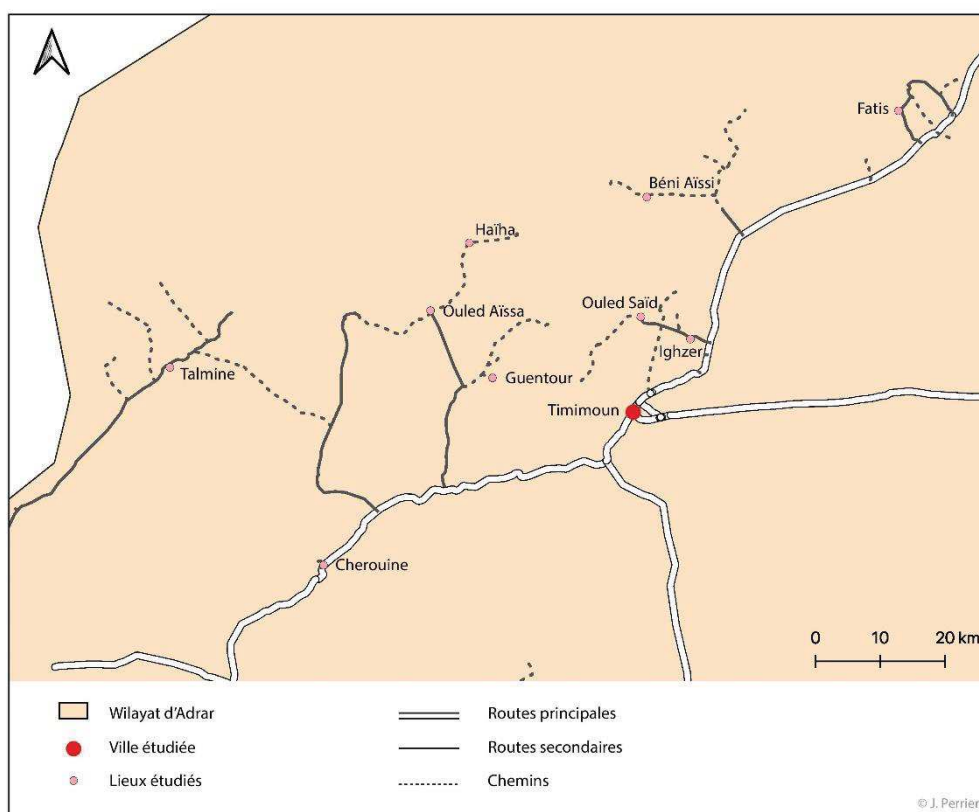
L'idée était d'abord de toucher un maximum de touristes, mais aussi des habitants suffisamment confrontés à la présence de touristes et donc en mesure d'en évaluer les impacts réels et potentiels. Les lieux sélectionnés sont les suivants : le centre-ville de Timimoun, le vieux Ksar de Timimoun, la grotte d'Ighzer, Fatis, Talmine, Béni Aïssi, Haiha, Guentour, Cherouine, Ouled Saïd, Ouled Aïssa (Cf. figure Int.5). La sélection n'a pas été influencée par d'autres considérations telles que le genre, l'âge, la hiérarchisation sociale (pour les habitants), la nationalité (pour les touristes), etc.

En faisant appel à ce type d'échantillonnage nous avons recueillis **312 réponses : 122 touristes** dont 80,3% de nationaux et 19,7% d'internationaux²⁰, 60,7% de femmes et 39,3% d'hommes. **190 habitants**, 44,7% de femmes et 53,3 % d'hommes.

¹⁸ En le publiant sur des pages dédiées aux voyages en Algérie et sur certaines pages d'agences de voyage qui organisent des séjours à Timimoun.

¹⁹ Les sites touristiques proposés à la visite dans les programmes des agences de voyages spécialisées.

²⁰ 8,2% de français, 4,9% de suisses, 3,3% de belges, 1,6 % d'allemands et 1,6 d'italiens.

Figure Int. 5: Principaux lieux de déroulement des enquêtes de terrain

Les entretiens

Afin de compléter les questionnaires, nous avons eu recours à la technique de l'entretien en combinant non-directivité et semi-directivité. Les entretiens débutaient par des questions larges à travers lesquelles nous invitons les participants à donner leur avis, leur perception, à nous « raconter » leur vécu en lien avec le développement du tourisme à Timimoun. À la suite de cette première phase, qui se voulait non-directive, les pistes qui nous paraissaient importantes et qui n'avaient pas été abordées spontanément par l'enquêté étaient introduites.

Pour le sociologue Bourdieu (1993), le but des entretiens en sciences humaines et sociales est de « comprendre » la réalité d'un phénomène étudié selon la perception de la personne interviewée. Par comprendre, l'auteur entend d'abord la capacité à rendre compte de la réalité des acteurs pour, dans un second temps, être capable de les expliquer. C'est dans cette démarche explicative que nous avons mené nos entretiens pour inviter chaque acteur rencontré à donner sa perception de la situation touristique à Timimoun, de son activité, de son rôle, des problèmes rencontrés dans son domaine, à recenser et à évaluer les différentes actions en relation avec le développement de tourisme.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons mené des entretiens avec les acteurs présentés ci-dessous.

Tableau Int. 1: Entretiens réalisés dans le cadre de notre travail de terrain

ENTRETIENS		
Interlocuteur	Organisme	Fonction
Mr Touhami OMARI	Direction du tourisme de la wilaya d'Adrar	Directeur du Tourisme
Mr Salem NEKKAR	APC (Assemblée Populaire Communale)	Président de l'APC
Mr Bahssi Mohamed	APC (Assemblée Populaire Communale)	Vice-président de l'APC
Mr Moukawem Ibrahim	APC (Assemblée Populaire Communale)	Secrétaire général
Mr Abdelmoula	Office du Tourisme	Responsable office du tourisme
Mr Mustapha	Agence du tourisme	Agent de tourisme/ Guide touristique
Mr Daniel EMERY	Association Amie de Timimoun	Président de l'association
Mr Mustapha	Association Ahelil (patrimoine oral de l'UNESCO)	Président
Mr Bachir	/	Guide Touristique
Mr MENAD	/	Guide Touristique
Mme Khadidja	Maison d'hôte Akham Timimoun	Guide Touristique / Gérante maison d'hôte
Aicha	/	Artisane
Fatna	/	Artisane
Mohamed	/	Artisan
Hadda	Association	Présidente d'association et propriétaire de table d'hôte
Mr Houcine	Hôtel Mouley Houcine	Hôtelier
Ahmed	/	Chamelier
Abdelilah	/	Chamelier

Il nous a semblé essentiel d'avoir la vision la plus exhaustive possible du rôle que jouent les acteurs institutionnels, notamment sur les questions de gouvernance touristique, de management de l'attractivité, de sécurité, de gestion des déchets, d'investissement et de promotion touristique, de rayonnement culturel, etc. L'entretien représentait un outil privilégié afin d'obtenir une vision claire et précise des dispositifs mis en place pour favoriser le développement durable et le développement touristique de la région. En outre, notre attention se portait sur la perception de ces acteurs sur la manière dont se développe le tourisme à Timimoun. Ensuite, il s'agissait de rendre compte en questionnant ces acteurs de quels sont leurs engagements et les actes concrets qu'ils déploient pour favoriser l'émergence

de ce secteur. Enfin, nous souhaitons mettre en exergue les interactions qui pouvaient s'organiser entre les divers acteurs du tourisme. Il s'agissait de repérer les personnes-ressources, et de croiser les informations obtenues avec celles des autres acteurs du tourisme (acteurs privés et informels, habitants, touristes).

Nous avons dressé un organigramme des principaux acteurs gouvernementaux intervenant dans le champ touristique. Nous avons ciblé cinq institutions : les responsables de l'Assemblée Populaire Communale (APC), de la *wilaya* de Timimoun, de la direction du tourisme d'Adrar, de la direction du tourisme de Timimoun, et de l'office du tourisme de Timimoun. Il s'agissait alors d'essayer de prendre contact avec eux et de les rencontrer. Au final, nous n'avons pu toucher que trois institutions : l'APC où nous nous sommes entretenus avec la maire de Timimoun, son adjoint et son secrétaire général, la direction du tourisme de la *wilaya* d'Adrar où nous avons été reçus par son directeur, et l'office du tourisme de Timimoun où nous avons échangé à plusieurs reprises avec son responsable. Malheureusement, hormis quelques éléments de réponse que nous avons pu avoir sur certaines questions posées (la sécurité, la gestion des déchets, l'escorte policière des touristes), les réponses recueillies par les acteurs étaient souvent trop vagues pour nous permettre d'en faire un usage scientifique.

Les outils et méthodes d'analyse

Pour le traitement de nos données qualitatives, nos questionnaires ont été dépouillés et analysés via le logiciel « Sphinx ».

Nous avons décidé d'intégrer tout au long de notre partie analyse (Partie IV) les citations et témoignages issus de nos entretiens et des réponses aux questions ouvertes de nos enquêtes²¹. Les citations d'entretiens permettent au lecteur d'accéder directement aux matériaux empiriques. Elles font office de support qui le rapproche de façon plus sensible de ce qui est décrit, pour paraphraser les propos d'Olivier De Sardan (2015).

La phase d'expérimentation : une approche interprétativiste

Parce que la géographie est la science de l'Homme, que le développement durable place l'homme au centre de ses préoccupations, et que le tourisme suppose la rencontre entre différents acteurs du territoire et une confrontation avec l'altérité, questionner le tourisme durable implique de rester proche des discours des acteurs que l'on cherche à analyser. C'est

²¹ Lorsque ces dernières étaient en arabe, nous les avons traduites en français.

pourquoi, nous avons adopté dans la dernière phase de notre démarche méthodologique (l'expérimentation), une posture interprétativiste.

Si le constructivisme cherche à comprendre la réalité, l'interprétativiste veut la construire : l'objet de recherche se co-construit dans l'interaction entre le chercheur et son terrain (Seville et Perret 2003). Cette approche s'avère nécessaire pour prendre en compte la pluralité des acteurs présents sur le territoire, de rendre compte de leurs divergences et de leurs convergences, de leurs attentes, leurs craintes, leurs perceptions, face au phénomène étudié.

Nous avons à travers nos enquêtes et nos entretiens, adopté une posture réflexive pour interpréter la réalité perçue par les différents acteurs du tourisme sur leur vision de l'attractivité de la région, mais aussi la manière dont le développement durable est perçu, compris et adopté. La compréhension des intentions et des motivations des acteurs du tourisme permet d'assigner un sens à leurs comportements.

Nous avons questionné l'ensemble des acteurs du système touristique de Timimoun ainsi que ceux qui interviennent dans la mise en œuvre du développement durable et apporté une interprétation à leur perception et à leurs actions en lien avec la durabilité et l'attractivité touristique. Nous avons porté une attention particulière à la rencontre culturelle et aux interactions entre acteurs dans la situation touristique, qui impliquent malentendus, positionnements politiques et redéfinitions identitaires.

Nous avons essayé de faire preuve d'empathie, d'objectivité et d'être les plus neutres possibles dans la compréhension des éléments découlant de la sphère personnelle et situationnelle de chacun des protagonistes que nous avons approchés.

L'organisation de la thèse

Pour répondre à notre problématique, l'organisation de notre thèse répond à la logique méthodologique qu'impose l'analyse expérimentale. Elle se divise en quatre parties et chacune de ces parties comporte deux chapitres.

La première partie de notre travail de recherche, représentera la phase mise en contexte de notre expérimentation. Le premier chapitre analysera à travers l'exemple de Timimoun, l'espace oasisien algérien, pas uniquement sous une vision géographique stricto sensu, mais autant qu'espace vécu, perçu et représenté par ses acteurs. L'organisation socio-spatiale de l'oasis de Timimou, nous conduira à notre deuxième chapitre qui consistera à déployer une

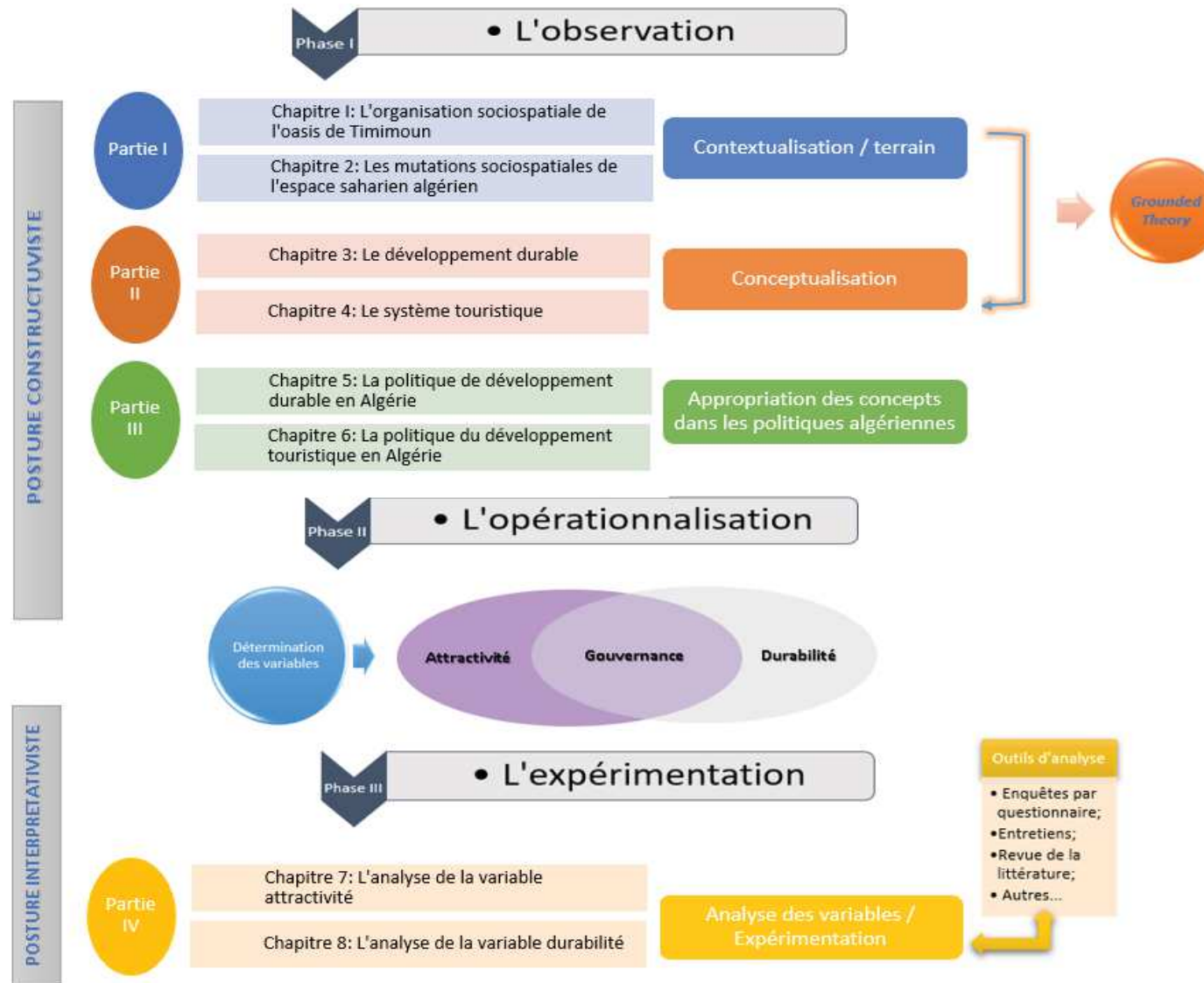
analyse multiscalaire des différentes mutations socio-spatiales à l'œuvre dans l'espace saharien algérien.

La deuxième partie de notre thèse présentera notre corpus théorique. Le troisième chapitre questionnera le concept de développement durabilité afin de préciser le contenu de cette notion et de délimiter ses contours. Dans le quatrième chapitre, nous appréhenderons le tourisme comme un système complexe et ouvert dans l'objectif de montrer comment ce dernier peut réussir à intégrer les principes du développement durable dans un secteur qui, a priori, en est relativement éloigné. L'analyse systémique a l'avantage de fournir un cadre théorique permettant d'analyser le secteur touristique comme un système complexe d'acteurs de pratiques et de lieux, et d'appréhender ainsi les enjeux spécifiques du tourisme durable. Enfin, nous mobiliserons différentes approches du management de la destination pour étudier le processus de construction territoriale de l'attractivité d'une destination.

La troisième partie de notre travail de recherche, présentera une analyse rétrospective des politiques de développement durable et touristique en Algérie. Le cinquième chapitre présentera la stratégie nationale de développement durable menée par le gouvernement algérien, ses divers plans d'actions, ses outils réglementaires, institutionnels et financiers. Ce chapitre questionnera la nécessité de mettre en œuvre des stratégies répondant aux spécificités du développement équitable et durable des zones sahariennes. Le sixième chapitre présentera une étude rétrospective des politiques ayant jalonné le processus du développement du tourisme en Algérie, depuis la période coloniale, jusqu'au grand projet de relance initié en 2008 matérialisé dans le SDAT à l'horizon 2030.

La quatrième partie de notre thèse constituera la phase expérimentation dans laquelle nous allons à travers une série d'indicateurs, analyser empiriquement l'attractivité et la durabilité touristique à Timimoun.

Figure Int. 6: Schéma de l'organisation de la thèse



PARTIE I : L'ORGANISATION SOCIO-SPATIALE DES OASIS SAHARIENNES ALGERIENNES EN PLEINE MUTATION

« J'ai toujours aimé le désert. On s'assoit sur une dune de sable. On ne voit rien. On n'entend rien. Et cependant quelque chose rayonne en silence... »

St Exupéry, *Le petit prince*, 1943

« On ne peut prétendre lire les logiques de l'espace sans une connaissance de l'imaginaire des hommes qui les produisent et les habitent »

A. Moussaoui, *Espace et sacré au Sahara*, 2002

« Désert...

Je te dois l'audace de mes mutineries, les laves dans mes veines ancrées dans tes volcans,

Je te dois la force tranquille de mes muses et mes fulgurances s'inspirant de tes étoiles filantes,

Je te dois mes majuscules debout comme des stèles érigées en hommage à mes mondes confisqués,

Je te dois mes lettres d'amours aux égéries mortes au large des interdits,

Je te dois chaque mot qui me traverse l'esprit... »

Y. Khadra, *Ce que le mirage doit à l'Oasis*, 2017

Chapitre I. Timimoun : l'organisation socio-spatiale d'une oasis saharienne

Introduction

Invoquer le Sahara convoque souvent l'image simplifiée et photographique de la réalité : celle d'un désert immense et vide. Pourtant, les nomades sédentarisés en explorant les potentialités et les contraintes de l'environnement saharien, ont ingénieusement façonné des oasis. Ces dernières illustrent un paradoxe : elles portent une identité et une culture ancestrale tout en étant partie prenante d'un renouveau continu.

L'oasis de Timimoun est un espace façonné par l'Homme. Par l'organisation spatiale et paysagère qu'il impose, le triptyque palmeraie-foggara-ksar, associé aux pratiques socio-économiques qui accompagnent son fonctionnement, constitue un écosystème patrimonial témoin d'un rapport intime, d'un compromis tacite qu'a entretenu l'Homme avec son milieu à travers les âges.

Trois grands moments historiques ont contribué à organiser l'oasis de Timimoun à la fois sur le plan spatial et social : tout d'abord, il y a eu la fixation à l'espace des nomades et la genèse des premières oasis. Ensuite, le déclin du nomadisme jusqu'à sa quasi-extinction durant la période coloniale réorganise l'oasis selon une logique impérialiste évidente. Enfin, la période post-coloniale à travers ses deux phases successives (socialiste et libérale).

Ce chapitre analyse l'organisation socio-spatiale du triptyque palmeraie-foggara-ksar. Il s'agit de mettre en exergue le dynamisme de ces composantes et la manière dont elles se sont construites, ont évolué et se sont modifiées en lien avec l'histoire, la culture et les actions politiques entreprises dans l'ensemble du Sahara algérien, et à Timimoun en particulier. Avant de pouvoir comprendre les mutations socio-spatiales qui ont affecté les territoires et redéfini l'espace et la société saharienne (Chapitre II), il nous apparaît crucial de rendre lisible les relations complexes entre la structure sociale et spatiale des populations sahariennes algériennes durant les trois grandes phases de son histoire. Nous approcherons le système oasien de Timimoun en tant que paysage saharien, mais aussi en tant que patrimoine habité. Au travers d'une lecture transversale, nous expliciterons les interactions entre les différentes composantes de cet espace en dressant les trajectoires des changements opérés par l'Homme sur ce dernier. Ceci nous permettra de comprendre comment les sociétés façonnent leur environnement en l'irriguant de créations qui affirment leur culture et leur identité.

I.1. D'une zone d'interface active à un espace traversé, territorialisé et urbanisé

Le Sahara, loin d'être une barrière infranchissable, a toujours été un espace ouvert à la circulation. Il est longtemps resté une zone caravanière d'interface active entre les villes du Nord de l'Atlas maghrébin et les villes du Sud appelée jadis « *Bilad El Soudan* », littéralement le « Pays des Noirs ». « *Les voyageurs arabes, Al-Ya qûbi, Al-Fazarî, Al-Bakrî... attestent de l'activité de cette voie « sillonnée de marchands ». L'essor des échanges correspond au développement des émirats fatimide, omeyyade, puis almoravide (Égypte, Maghreb, Espagne) sur la rive nord et coïncide avec l'apogée du Ghana qui contrôle au sud les mines d'or.* » (Frérot 2013, p. 414).

Progressivement, les Hommes ont développé des oasis, faisant du Sahara un espace de peuplement ponctuel : le développement du nomadisme, sa territorialisation avec la sédentarisation des nomades, et enfin son urbanisation par les différents États souverains qui l'ont en commun. Le peuplement des villes sahariennes résulte d'une succession historique d'apport ethnique des différentes peuplades qui l'ont traversé.

Le premier nom attribué aux peuples nomades sahariens au temps de l'occupation romaine fut celui de Gétules. Hérodote décrit des oasis complantées de palmiers, et composées de villages habités par des « *nègres* » asservis par des nomades « *Gétules* » (Marouf 2013).

Selon une étude très approfondie de Rachid Bellil (1999) basée sur plusieurs textes ethnographiques, les populations néolithiques qui auraient peuplé le Gourara seraient en premier « les Harratins » appelés aussi *Hartani*. Il s'agit de populations noires venues de l'Afrique occidentale, probablement d'Éthiopie, qui se sont spécialisées dans l'agriculture oasienne formant les premières oasis.

Puis, bien avant l'Islam, ce sont les Libyco-berbères qui arrivent dans la région du Touat-Gourara depuis le sud de la Libye vers l'Atlas saharien. Parmi eux, Bellil (1999) cite les « *Gétules* » identifiés dès l'Antiquité. Puis vers le II^e siècle après J.C, la région accueille des populations juives de « Cyrénaïque » et des berbères judaïsés. Une nouvelle migration juive s'opère au VII^e siècle. Après l'islamisation du Maghreb, plusieurs tribus Zénètes qui occupaient les hauts plateaux et l'Atlas saharien ont fui les conquêtes arabes, et ont effectué des séjours au Gourara. Certaines s'y sont installées. Au XI^e siècle, la progression des Banu

Hilal²² vers l'Ouest a engendré une autre vague migratoire des Zénètes vers le Touat-Gourara en même temps qu'arrivaient les premières populations d'origines arabes. Les populations d'origines Zénètes ont d'abord mené une vie nomade avant de se sédentariser. Ce fut de même pour les tribus arabo-musulmanes.

I.1.1. Déclin du nomadisme et nouveaux rapports à l'espace

Le nomadisme était essentiel pour l'économie oasienne. Il permettait aux oasis de s'intégrer dans un espace régional à travers le commerce transsaharien. Les nomades alimentaient les *ksour* en produits divers nécessaires à leur quotidien et à leur élevage.

Diverses mutations économiques et spatiales ont affecté le nomadisme jusqu'à son extinction au début de la période coloniale. Capot-Rey (1961) dresse un bilan - non exhaustif - des causes du processus de sédentarisation des nomades sahariens. Il y a d'abord eu l'extension des cultures sur les hautes plaines provoquant la réduction des pâturages. Puis, la démocratisation de l'usage de l'automobile a remplacé les caravanes entraînant leur disparition. S'ajoutent à cela diverses causes sociales, notamment la disparition de l'esclavage et la hiérarchisation des sociétés oasiennes. Cependant, la colonisation française porte un coup de grâce au nomadisme. La colonisation impose un nouveau pouvoir politique impérialiste qui vise à maîtriser l'espace saharien. Néanmoins, la maîtrise d'un aussi immense s'annonçait complexe pour le pouvoir colonial. De surcroît, le nomadisme, qui par définition implique une libre circulation des individus et l'ensemble de leurs biens et marchandises, a rendu cet enjeu de contrôle difficilement réalisable. C'est pourquoi, le pouvoir colonial a mobilisé divers moyens pour tenter de les fixer.

Le mouvement permanent des nomades allait à l'encontre de la doctrine coloniale visant l'expansion spatiale de la colonie - avant les découvertes des produits miniers et pétrolières -. Cela devait obligatoirement passer par la sécurisation des routes commerciales transsahariennes. « *Le passage de ces territorialités « floues » sahariennes à une territorialité « dure » dans des États modernes a donc été le résultat d'une conception coloniale dont les intérêts étaient autres et dont les stratégies de gestion et de découpage favorisaient les contrôles d'un pouvoir dans les principaux centres de décision se trouvaient en Métropole.* »

²² Les Banou Hilal ou Hilaliens (en arabe : بنو هلال) formaient une confédération de tribus venues de la péninsule arabique et plus précisément des régions de Hejaz et Najd (ayant migré en Afrique du Nord entre la fin du X^e au XIII^e siècle).

(Gast 1988, p. 169). Ainsi, en 1927, l'administration coloniale instaure une loi obligeant les nomades pasteurs à demander une autorisation pour déplacer leurs troupeaux vers les régions du Tell²³. Afin de légitimer ces pratiques de contrôle, le nomadisme va faire objet d'un vif mouvement discriminatoire, allant jusqu'à utiliser des termes très péjoratifs à l'encontre des nomades qualifiés de barbares, au comportement considéré aux antipodes de la civilisation : « *le nomade est le sauvage, celui qui est mobile, par rapport à l'homme, civilisation, fixée sur la terre. Sa vie associée à des animaux, devient, à la limite une vie animale.* » (Aurenche 1993 in Bisson 2003).

Avec la sédentarisation des Nomades, les activités de transhumance et le commerce transsaharien laissent place aux activités agricoles. Pratiquée dans les palmeraies, l'agriculture saharienne constitue une agriculture d'autosuffisance et la seule activité des nomades sédentarisés et leur vivier nourricier. La vie dans les oasis dépendant de cette dernière, les populations sahariennes ont développé des mécanismes structurels afin d'optimiser et de maintenir leurs cultures.

I.1.2. L'ouverture forcée de l'espace saharien par la colonisation

L'ouverture de l'espace oasien et la formation des villes sahariennes en Algérie datent de la période coloniale, après la fixation des tribus nomades. De nombreux récits et écrits témoignent de l'intérêt des colonisateurs pour le Sahara algérien. Nous pouvons citer entre autres : le Colonel Corneille Trumelet (1863) à travers son écrit « *Les français dans le désert* » (Journal d'une expédition aux limites du Sahara algérien), le docteur (médecin d'expédition) Félix Jacquet (1849) « *Expédition du Général Cavaignac dans le Sahara Algérien* », l'explorateur Paul Solleilet (1874) « *Exploration du Sahara Central. Voyage d'Alger à l'Oasis D'In çalah* », l'Officier Alfred George Paul Martin (1932) dans son livre « *Quatre siècles d'histoire saharienne* », le Commandant Jean Godart (1954) qui publie suite aux travaux de l'IRS « *L'oasis moderne, Essai d'urbanisme saharien* », le médecin de la marine française Paul Vigné d'Octan (1909) « *visions sahariennes* », etc.

La pénétration coloniale dans les villes sahariennes a débuté par des expéditions militaires, des missions, puis l'implantation de casernes militaires qui avaient pour but de contrôler l'espace saharien et d'y instaurer la sécurité. Les zones sahariennes pauvres et peuplées

²³ Le Tell : zones fertiles situées au Nord de l'Algérie, entre le littoral et les hauts plateaux qui représentent les portes du sud.

majoritairement de nomades, n'ont pas pu résister longtemps à la violence des expéditions militaires (Cf. encadré I.1).

Encadré I. 1 : Récit de l'officier Louis Auguste Théodore Pein sur la prise de l'Aghouat

Voici comment Louis Auguste Théodore Pein, officier français qui opéra principalement dans le sud, décrit la prise de Laghouat, à laquelle il assista : « *Le carnage fut affreux ; les habitations, les tentes des étrangers dressées sur les places, les rues, les cours furent jonchées de cadavres. Une statistique faite à tête reposée et d'après les meilleurs renseignements, après la prise, constate le chiffre de 2 300 hommes, femmes ou enfants tués ; mais le chiffre de blessés fut insignifiant, cela se conçoit. Les soldats, furieux d'être canardés par une lucarne, une porte entrebâillée, un trou de la terrasse, se ruaient dans l'intérieur et y lardaient impitoyablement tout ce qui s'y trouvait ; vous comprenez que, dans le désordre, souvent dans l'ombre, ils ne s'attardaient pas à établir de distinction d'âge ni de sexe : ils frappaient partout et sans crier gare !* »

En 1828, l'explorateur français René Caillé, en parvenant à atteindre Tombouctou, et à en revenir en traversant le désert encore inexploré, fut le premier européen à démontrer que la Sahara n'était pas infranchissable. Cet exploit fut largement diffusé par la puissance coloniale dans le siècle qui a suivi.

Source : Pein (1871, p. 393)

L'objectif militaire de pénétrer le Sahara algérien se manifeste dès les années 1850. En 1852 la ville de l'Aghouat est prise d'assaut. Le 29 avril 1853, un traité du Maréchal Randon connu en France comme « La capitulation du *Mzab* » et au *Mzab* comme « la convention Randon », impose un protectorat à la confédération des sept cités du *Mzab* incarnée par un conseil d'oulémas et de notables (Jomier 2012). Puis, en 1854 la conquête française a atteint Touggourt et Ouargla devenues le point de départ des différentes missions d'exploitations visant à pénétrer les villes du Sud. En 1864, Duveyrier, « l'explorateur *du pays Touareg* » (Flahault, 2007), a non seulement franchi le Tassili N'Ajjer mais il réussit l'exploit de gagner la confiance et l'amitié des Touaregs. Ceci lui permet de circuler librement et de recueillir de précieuses informations. Ainsi, Duveyrier « *venait de révéler que le Sahara ne constituait pas une barrière infranchissable* » (Meynier 1930).

Pendant plusieurs décennies, les visées impérialistes coloniales sur les territoires sahariens ont revêtu une dominance militaire conjuguée à une forte marginalisation économique. Les actions militaires s'organisent dans le but « *d'une part à mettre fin aux agissements des nomades sahariens – « insaisissables » -, d'autre part à réaliser, grâce à la « pacification », la jonction entre territoires situés au sud et au nord du Sahara : une continuité territoriale que devait concrétiser pour les Français la construction d'une voie ferrée de l'Algérie au Soudan.* » (Bisson 2003 p. 11). Ainsi, pendant plus de trois décennies, les expéditions militaires à caractère scientifique se sont succédées démontrant que « *le Sahara n'est pas seulement un espace inconnu à traverser, mais un obstacle à vaincre.* » (Ibid., p. 64).

L'avancée vers le Sud a continué de progresser jusqu'à la tentative de conquête de la mission Flatters en 1879-1880. Cette mission avait pour objectif d'identifier les tracés d'un futur chemin de fer transsaharien pour relier l'Afrique du Nord aux villes d'Afrique Occidentale Françaises (A.O.F). Cette expédition, menée par le Lieutenant-Colonel Flatter qui tentait de percer vers le Soudan depuis l'Ajjer, est considérée comme l'un des épisodes les plus tragiques de la pénétration coloniale du Sahara. Le 16 février 1881, des combattants Touaregs déciment l'expédition. Seules 11 personnes sur 97 survivent ce qui « *marqua un coup d'arrêt dans la progression coloniale au sud pour deux décennies.* » (Kouzmine 2007, p. 65).

I.1.3. La découverte des ressources minières : enjeux de la colonisation et du développement économique nationale

L'intérêt pour la conquête du Sahara reprend et s'accélère rapidement avec les recherches puis les découvertes pétrolières²⁴. Dès lors, les nouveaux enjeux sahariens poussent les autorités de l'État français à tenter de faire du Sahara une unité politico-économique autonome et de la garder sous juridiction française - quoi qu'il advienne à l'issue de la guerre -. Afin de réaliser cet objectif, les autorités françaises créent le 10 janvier 1957 l'Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS) et en juin de la même année le Ministère du Sahara.

L'exploitation des hydrocarbures impose aux autorités coloniales d'implanter les premiers villages coloniaux. Progressivement, plusieurs petits équipements (civils et militaires) se développent autour de ces villages coloniaux, sur la marge des *ksour*. Ces équipements, essentiellement inspirés par le modèle du tissu urbain colonial, pensés et conçus selon un modèle européen et pour une population européenne, vont constituer des noyaux de village, et graduellement s'agrandir pour transformer le mode d'habitat. Par conséquent, ils transforment également les pratiques sociales et les modes de vie. Ainsi, le tissu colonial introduit une nouvelle trame urbaine normalisée selon une logique technico-militaire où les villages coloniaux font face aux *ksour* (Côte 1998).

Les impératifs sécuritaires liés au déclenchement de la guerre de libération au début des années 1950 vont accélérer le processus de sédentarisation. Les militaires français avaient

²⁴ En 1945 le pouvoir colonial créé le Bureau de Recherches Pétrolières. En 1953, quatre grandes compagnies françaises obtiennent les premiers permis de recherches : la Société Nationale de Recherche et d'Exploitation des Pétroles en Algérie (S.N.REPAL), la Compagnie Française des Pétroles – Algérie (C.F.P.A.), la Compagnie de Recherche et d'Exploitation Pétrolières au Sahara (C.R.E.P.S.) et la Compagnie des Pétroles d'Algérie (C.P.A.). En 1954, les premières découvertes d'accumulation de gaz ont lieu au Sud d'In Salah. Le pétrole est découvert pour la première fois en 1956 dans la région d'In Amenas.

constitué des camps de regroupement nomades dans le but d'empêcher toute forme de soutien de ses derniers au Front de libération nationale algérien (FLN). Ainsi, « *les nomades furent concentrés dans d'immenses « camps de regroupement » tandis que les parcours dans le Grand Erg Occidental leur étaient interdits, et les chameaux, qui par atavisme, retournaient vers les zones de pâturage qu'ils fréquentaient depuis toujours, abattus par l'aviation* » (Ibid.).

I.2. Les composantes du système oasien traditionnel de Timimoun : *ksour*, palmeraies et *Foggaras*

Dans la commune de Timimoun, l'assassinat en octobre 1957 de gardes européens par les méharistes *Chaânba* renforce les actions de contrôle des nomades dans la région, obligeant une très large majorité d'entre eux à se sédentariser.

Après l'indépendance du pays, le gouvernement algérien élève les régions sahariennes au rang de priorité avec des politiques qui tendent à les stabiliser, dans le but de renforcer et pérenniser l'économie et la sécurité nationale (Kouzmine 2012). Considéré comme le poumon économique du pays, avec un sous-sol généreux, le Sahara a toujours fait figure de coffre-fort pour le reste du pays : les exportations de gaz et de pétrole représentent en moyenne 98% des exportations de l'Algérie entre 2006 et 2012, ce qui représente 70% des recettes budgétaires et environ 37 % du PIB. L'Algérie se classe au 10^{ème} rang en matière de production de gaz naturel et 18^{ème} plus important pays producteur de pétrole au monde (BP Statistical Review of World Energy 2019).

Dès lors, depuis la découverte du fabuleux potentiel dont regorgent les sous-sols sahariens et les changements de politiques amorcés, aussi bien par les autorités coloniales que par le gouvernement algérien depuis l'indépendance, l'espace saharien se trouve en perpétuel mouvement. Les territoires sahariens ont bénéficié - parfois subi - des programmes spéciaux d'implantation industrielle, d'urbanisation, de promotions administratives et d'un arsenal d'équipements dont l'objectif était d'intégrer pleinement cet espace au territoire de la nation et de maximiser la rentabilité de ses sous-sols. Ceci a affecté l'ensemble des composantes du système oasien sous diverses formes (Cf. chapitre II).

Il convient de rappeler les principaux éléments qui caractérisent le mode d'organisation particulier des oasis. Le mot oasis, déjà utilisé par le géographe Hérodote (450 ans avant J.C,

livre III, Thali) pour décrire l'agglomération de Kharga en Egypte (Munier 1973) se définit comme un mode d'occupation sédentaire d'un territoire désertique, marqué par la présence d'un point d'eau. Les premières oasis furent des oasis-relais qui permettaient aux caravaniers de se reposer et de se ravitailler (Otmane 2010). Elles ont joué un rôle très important dans l'établissement des routes commerciales, Renucci (1978) précise que « c'est *sans doute pendant ce temps fort des échanges commerciaux, que fut créé un grand nombre de ces oasis. Leur fonction première n'était donc pas agraire. Elles constituaient des étapes de transit, des comptoirs et des ports* » (Renucci 1977, p. 29).

Avec la sédentarisation des nomades, le système oasien est passé d'un système pastoral à un système agro-pastoral. Dès lors, de nouvelles configurations socio-spatiales ont émergé. Les tentes et les caravanes laissent place à des constructions beaucoup moins sommaires, plus confortables et plus fonctionnelles : c'est la naissance de l'habitat saharien. Cependant, l'oasis ne se résume pas en un « *lieu habité isolé dans un environnement aride ou plus généralement hostile dont la localisation est liée à la possibilité d'exploiter une ressource, notamment l'eau, pour la pratique de l'agriculture irriguée.* » (Lévy et Lussault 2003, p. 671). Elle ne peut être considérée comme espace naturel puisqu'elle est le fruit du travail de l'homme. Il s'agit donc d'un microclimat créé par l'homme en milieu aride afin de faire face à un besoin de sédentarisation et de stabilité dans un environnement naturellement hostile. Il s'agit d'écosystèmes artificiels, qui sont de ce fait, très vulnérables.

Enfin, l'oasis représente un ensemble de pratiques. La vie dans les oasis s'organise autour de trois éléments centraux :

- 1- Un espace habité où se développe une organisation sociale ;
- 2- Un lieu de production où se développe l'activité agricole ainsi que d'autres activités assimilées (artisanat, élevage etc.) ;
- 3- La présence de l'eau, condition *sine qua non* sans laquelle aucune activité ne serait possible.

On retrouve ce mode d'organisation classique à Timimoun qui se compose du *ksar* (l'espace habité), la palmeraie (le lieu de production) et les *foggaras* (système d'irrigation des eaux souterraines) (Cf. figure I.1). La palmeraie irriguée et le groupement des maisons des cultivateurs (le *ksar*) constituent donc, les deux composantes du paysage agraire du désert (Chaouche- Bencherif 2007, p. 83). Ces dernières sont dictées par la présence de l'eau et des possibilités d'irrigation.

Figure I. 1 : Les éléments de l'organisation socio-spatiale de l'Oasis de Timimoun (*Ksar*, palmeraie et *foggara*)



Ksar



Palmeraie



Foggara

Source : Auteure (2017)

I.2.1. Les foggaras : un patrimoine hydraulique mondial

L'eau représente l'élément essentiel de l'établissement d'une oasis. Sans sa présence, aucune population ne se serait établie dans un milieu aussi hostile que le Sahara depuis que les oscillations climatiques l'ont asséché. Le Sahara est une région aride à très faible pluviométrie. Le captage des eaux souterraines constitue la principale ressource hydrique des oasis.

Pour pouvoir irriguer leurs palmeraies et leurs jardins là où il n'était pas possible de forer des puits, les Hommes du Sahara ont développé un système ingénieux de galeries souterraines drainantes qui captent les eaux souterraines et permettent d'irriguer les parcelles situées à leurs débouchés. Ce système de galeries drainantes est connu dans le monde à travers près de trente pays sous plusieurs appellations. Il s'agit de la *foggara* en Algérie, de la *qanat* en Iran, du *falj* au sultanat d'Oman, du *kariz* en Afghanistan et au Pakistan, de la *khattara* au Maroc, de la *qanat romani* en Jordanie et en Syrie, du *kanerjing* en Chine et de la *kriga* en Tunisie (Remini, Achour et Kechad 2010).

La présence de la *foggara* fut d'une importance capitale dans l'établissement et le maintien de l'agriculture oasienne au sud de l'Algérie (Bisson 2003; Côte 2002; Dubost 1986; Nadir Marouf 1980). Les palmeraies et les *ksour* doivent leur configuration spatiale à la *foggara*.

1.2.1.1. L'ingéniosité d'un système historique bien vivant

L'étymologie du mot *foggara* proviendrait du verbe arabe « *Fakara* » qui signifie « creuser ». Pour certains, il viendrait du mot « *El Fokr* » qui signifie « pauvreté » en arabe, car toute personne qui creuserait une *foggara* devrait y investir tellement d'argent qu'il risquerait de se ruiner avant de pouvoir en bénéficier. Pour d'autres auteurs, *foggara* viendrait du mot arabe « *Fakra* » qui signifie « vertèbre » (Kobori 1969).

D'un point de vue historique, plusieurs hypothèses sur l'origine de la *foggara* ont été développées : iranienne, marocaine ou encore juive. Mais la plus soutenue par les chercheurs est celle développée par Ibn Khaldoun, qui postule qu'elle serait d'origine Iranienne et introduite par les Barmecides au XI^e siècle (Champault 1969; Wulff 1968; Goblot 1995; Cristini et Langlais 2004; Wessels 2005; Behzad Ghobrani 2007). Par ailleurs, même si l'origine peut être attribuée à la région persique, l'empreinte arabe est indéniable notamment dans la désignation de certaines parties de l'ouvrage. En Espagne, les *Acequias* (*Séguias* [mot arabe]) qui désignent une partie de la *foggara* en témoignent toujours (Moussaoui 2011).

Dans le Sahara algérien, la présence de *foggaras* sous les fondations d'anciens *ksour* atteste d'un système très ancien. Il serait d'origine orientale, importé à l'époque des conquêtes arabes au moment de la pénétration de l'Islam au Maghreb (Gast 1998). L'introduction des *foggaras* remontrait aux XI^e et XII^e siècles par El Malik El Mansour, qui aurait creusé la première *foggara* à Tamantit (à 15 km de la wilaya d'Adrar) (Hassani 1988). Même si ce système tiendrait ses origines des *qanats* iraniennes, les populations sahariennes ont su les adapter aux conditions locales et les *foggaras* algériennes se sont développées selon des caractéristiques androgènes bien spécifiques.

À travers une étude basée sur des sorties de prospection dans cinq oasis du Sahara algérien et des enquêtes menées au niveau des oasiens²⁵, Remini et al. (2010) ont recensé sept types de

²⁵ Cette étude s'est basée sur des sorties sur le terrain et des enquêtes effectuées auprès des oasiens et des propriétaires de *foggaras*. Plus d'une vingtaine de sorties de prospection ont été effectuées durant la période 2006 à 2008, dans les oasis situés à la périphérie du Grand Erg Occidental. Les auteurs ont prospecté es *foggaras* vivantes et abandonnées de 20 oasis. Il s'agit des oasis de Moghrar (Naama), Boussemghoune (El Bayadh), Timimoun, Adrar, Beni Abbes (Bechar), Tabalbala (Bechar), Lahmar (Bechar), Taghit (Bechar), Wakda (Bechar), Beni Ounif (Bechar), Ouled Said (Timimoun), Kali (Timimoun) et Ghardaïa.

foggaras en fonction du niveau de la source de captage et de la technique de partage de l'eau (Cf. encadré 1.2). Cette étude a également permis d'évaluer approximativement le nombre de *foggaras* réparties sur l'ensemble des terrains étudiés estimés à environ 930 *foggaras* fonctionnelles. Le tableau I.1 présente la répartition de *foggaras* recensées par type.

Encadré I. 2: Les sept types de *foggaras* recensées par Remini et al (2010)

« 1- La *foggara* de l'Albien : appelée *foggara* classique, répondue dans le sud-ouest du Grand Erg Occidental, dans les régions du Touat, de Gourara et de Tidikelt, où le plateau de Tadmaït constitue un véritable château d'eau. Grâce aux galeries des *foggaras* qui pénètrent dans la partie supérieure de la nappe de grès du Continental Intercalaire à la périphérie du plateau de Tadmaït, l'eau s'écoule par gravité vers les dépressions basses où se localisent les palmeraies et les jardins. L'écoulement de l'eau des *foggaras* de l'Albien est continu toute l'année.

2- La *foggara* de l'Erg : Ces *foggaras* drainent les eaux de la nappe des anciens cours d'eau de l'Atlas Saharien formée au-dessous du Grand Erg Occidental. Elles se caractérisent par leur débit stationnaire toute l'année et par la bonne qualité de leur eau.

3- La *foggara* de jardin : Ce type de *foggara* est particulier au Sahara algérien. L'étude de Remini et al. a permis de recenser sept *foggaras* de ce type dans la région de Timimoun. Il s'agit de petites *foggaras* familiales localisées en aval d'une ou plusieurs *foggaras* de l'Albien. Ces *foggaras* présentent l'avantage d'utiliser toutes les ressources d'eau y compris eaux d'infiltrations en provenance des Seguias et des Madjens (dont nous verrons l'utilité plus loin). Elle se singularise également par la simplicité de la répartition et distribution de l'eau qui ne requière aucune mesure ou calcul.

4- La *foggara* de source ou *foggara* d'Al Ain : la *foggara* d'El Ain capte les eaux d'une source naturelle. L'étude a permis de recenser 15 *foggaras* appelées les Aayounes (pluriel de « Ain »), qui sont réparties entre les oasis de Moghrar (Naama), Beni Abbes (Bechar), Adrar, Beni Ounif (Bechar) et Boussemghoune.

5- La *foggara* de la montagne (nappe phréatique) : Ce type de *foggara* n'est plus en service dans le Sahara algérien. Elle capte son eau à partir d'une nappe phréatique qui se recharge à partir des eaux de ruissellement en provenance des montagnes périphérique. Elle se caractérise par la variation de son débit (débit élevé et période de pluies et bas en période chaude).

6- La *foggara* des oueds : Comme leur nom l'indique, ces *foggaras* captent les eaux des oueds à partir duquel les puits mère ainsi que les puits d'aération s'alimentent. Il s'agit de *foggara* temporaire qui ne fonctionne qu'en période humide. On retrouve en Algérie ce type de *foggara* dans les régions de Becher et Tamanrasset, dans les oasis de Lahmar, mais aucune d'entre elle n'est fonctionnelle en raison de l'effondrement et l'assèchement des oueds.

7- La *foggara* des crues : Destinée à récupérer les eaux de crues, l'unique *foggara* de ce type est localisée en Algérie dans la vallée du Mzab (Ghardaïa). »

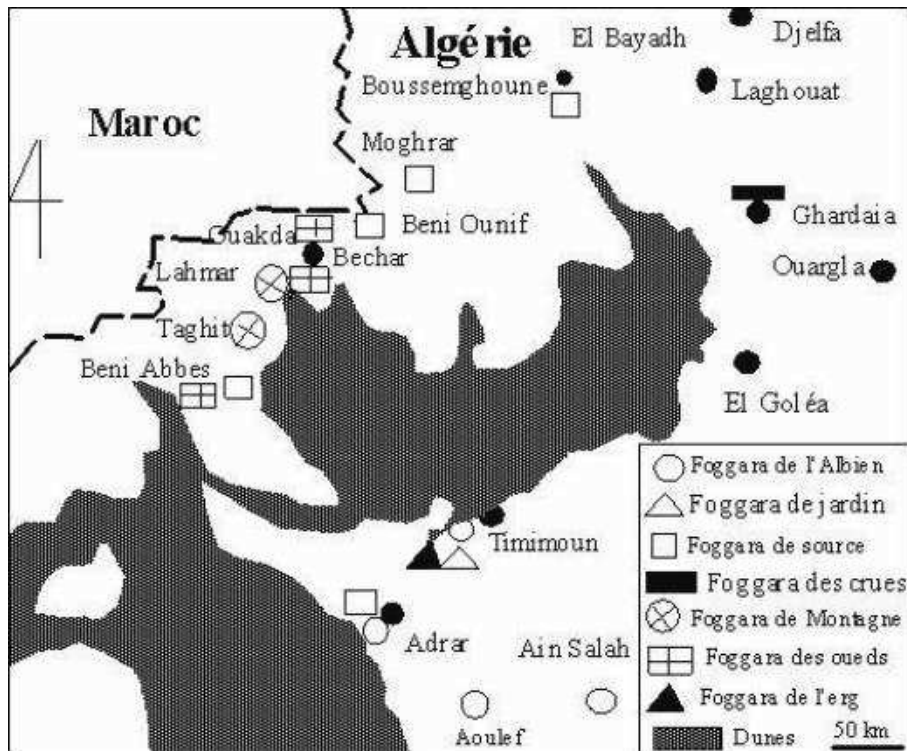
Source : (Remini, Achour et Kechad 2010, p. 107-113)

Tableau I. 1 Caractéristiques des *foggaras* du Sahara

Types de foggaras	Nombre de foggaras	Origine du captage	Mode de partage	Nom de la foggara ou de l'oasis	Etat de la foggara
Foggara de l'Albien	1300	Nappe du Continental Intercalaire	Volumique	Oasis d'Adrar, de Timimoun et Ain Salah	820 fonctionnelles sur un total de 1300 foggaras
Foggara de l'erg	100	Nappe du Grand Erg Occidental	Volumique	Oasis de Kali et ouled Said (Timimoun)	80 fonctionnelles
	5		Volumique	Oasis de Tabalbala	5 abandonnées
Foggara de jardin	6	Les eaux de drainage et d'infiltration	Foggara personnelle	Oasis de Timimoun	2 fonctionnelles
Foggara de source	2	Eau de source	Horaire	Oasis de Moghrar (Naama)	fonctionnelles
	1	Eau de source	Horaire	Foggara de Hanou (Adrar)	fonctionnelle
	2	Eau de source	Horaire	L'oasis de Beni Ounif (Bechar)	fonctionnelles
	9	Eau de source	Horaire	Oasis de Bousseghoune (El Bayadh)	fonctionnelles
	60	Eau de source	Horaire	Oasis de Beni Abbes (Bechar)	10 fonctionnelles
Foggara des oueds	2	Eau de la nappe inferoflux et les eaux de surface	Horaire	Oasis Lahmar (Bechar)	2 foggaras abandonnées
	10		Horaire	Oasis Beni Abbes (Bechar)	6 fonctionnelles
Foggara des montagnes	12	Eau de la nappe phréatique	Horaire	Oasis Ouakda (Bechar)	
	10		Horaire	Oasis Taghit (Bechar) Oasis Lahmar (Bechar)	Foggaras abandonnées
Foggara des crues	1	Eau des crues	Horaire		
			Volumique	L'oasis de Ghardaia	1 foggara fonctionnelle

Source: (Remini, Achour et Kechad 2010, p. 116).

Timimoun fait partie du Sahara septentrional (SASS) qui désigne des dépôts continentaux constitué de superposition de deux aquifères : la nappe profonde du Continental Intercalaire et la nappe du Complexe Terminal. L'abondance de la nappe phréatique du Continental Intercalaire a permis le développement de sources et d'écoulements d'eau qui sont à l'origine des *foggaras*. À Timimoun, nous retrouvons plusieurs types de *foggaras* (Cf. figure I.2), à savoir les *foggaras* d'Albien, de jardin et de l'erg.

Figure I. 2 : Repartition des *foggaras* algériennes

Source : (Remini, Achour et Kechad 2010, p 115).

D'un point de vue technique, la *foggara* se compose de deux parties : une partie active drainante située en amont qui pénètre la nappe, et une deuxième partie située en aval, qui permet l'écoulement de l'eau grâce à la pente. La *foggara* est constituée de plusieurs éléments et chacun a une fonction particulière. La *Kesria* réceptionne l'eau qu'elle distribue à l'aide d'un peigne appelé *Mechta*. Ces ensembles *Kesria-Mechta* prolongent l'écoulement de l'eau à l'aide de canaux appelés les *Seguias*. Ce mécanisme crée ainsi un agencement arborescent qui permet d'alimenter les bassins de rétention, les *Madjen* autour desquels se regroupent les parcelles cultivables (Cf. figure I.3).

La plus grande *foggara* de la région de Timimoun est celle d'El Meghier (à 200 km d'Adrar). La date précise de sa construction reste inconnue. Néanmoins, elle aurait été développée par le Marabout Sid Othmane et son fils, qui vivaient au IX^e siècle de l'hégire (Remini et Achour 2008).

Figure I. 3 : Eléments constitutifs d'une *foggara*

Seguia d'une foggara



Kesria et Mechta d'une foggara



Macjen (bassin de réception) d'une foggara

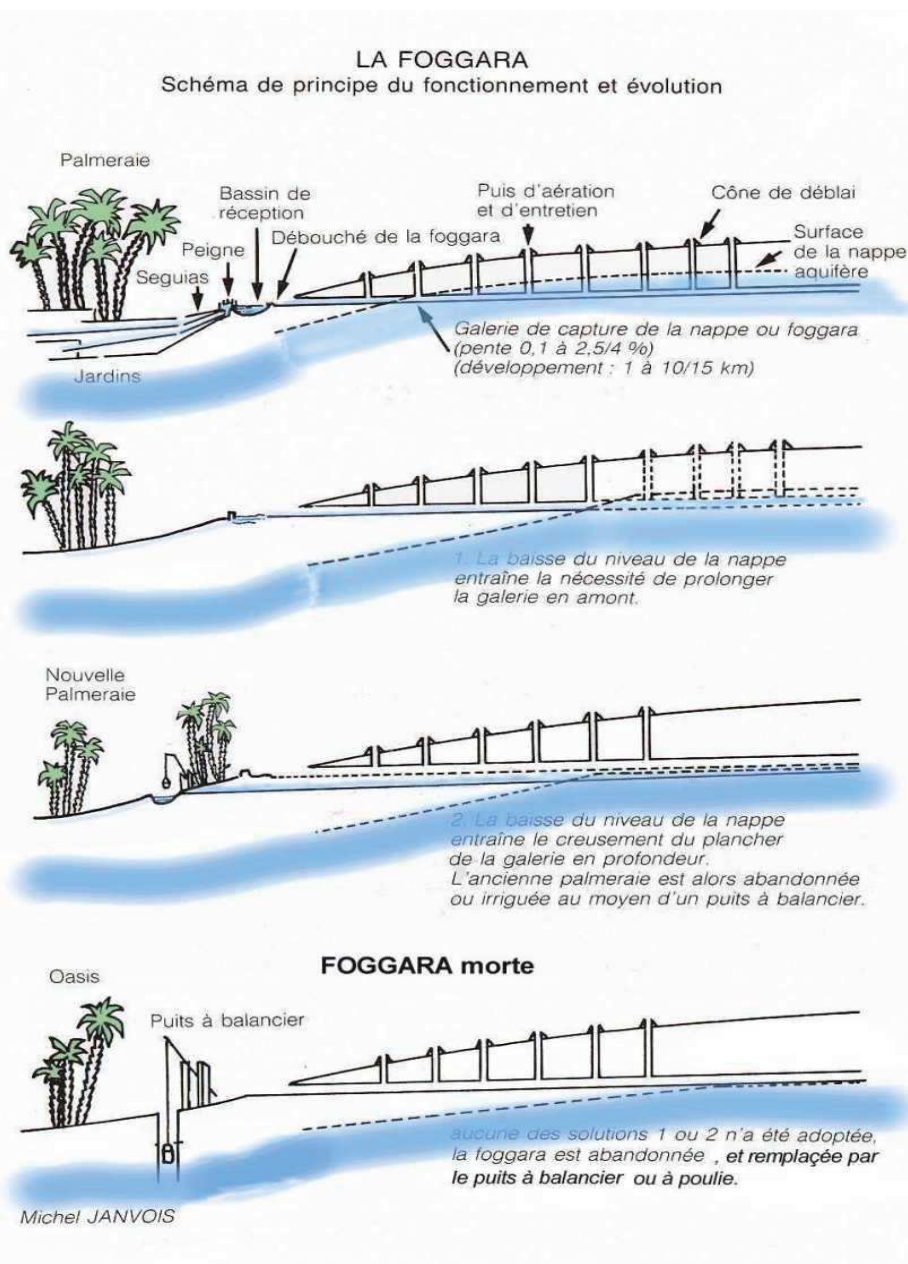


Source : Auteure (2017)

Cet appareil hydraulique, aussi ingénieux soit-il, demeure tributaire de l'état de la nappe souterraine. D'une part, l'abaissement de la nappe dû au drainage permanent prolonge le creusement vers l'amont afin d'améliorer le débit engendrant la descente en aval des jardins et des *ksour*. D'autre part, le creusement allonge la partie située en aval de la *foggara* provoquant des pertes considérables d'eau par infiltration. Le déclin des débits d'eau a provoqué l'abandon de nombreuses oasis. Dans la région du Gourara, on trouve par exemple les vestiges de jardin, de *foggara* ou encore de *ksour* fantômes (Cf. figure I.4). Selon une étude menée par l'Agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH), l'abaissement du niveau de la nappe a asséché 1 278 *foggaras* parmi les 12 000 inventoriées à Adrar en 2016.

Cependant, l'abaissement de la nappe d'eau à des niveaux beaucoup trop bas empêchant les *foggaras* d'être opérationnelles, ne constitue pas l'unique raison de leur disparition. D'autres logiques d'ordre social ont contribué à la dégradation et la déperdition des *foggaras* (Papy, 1959). Le détachement pour la technique de la *foggara*, soit par désintéressement (surtout de la part des nouvelles générations) probablement au regard de la pénibilité du travail, soit faute de moyens et de mains d'œuvre, compromettent l'avenir de la *foggara* déjà en péril. S'ajoute à cela l'arrivée massive des ouvrages modernes d'exploitation des nappes, qui ont facilité l'accès aux eaux souterraines par pompage (Dubost et Moguedet 1998; Idda et al. 2017).

Figure I. 4 : Schéma de principe de fonctionnement et évolution de la *foggara*



Source : (Janvois 1990)

1.2.1.2. La configuration spatiale et sociale de la foggara : le droit de l'eau

Au Gourara, dans la mesure où la terre n'a de valeur foncière qu'à la condition de la présence d'eau, l'objet de la propriété est l'eau et non pas la terre. C'est même l'eau qui détermine la hiérarchisation sociale.

Contrairement à l'eau, ressource rare, les terres par leur abondance n'ont jamais fait objet de partage, ni n'ont provoqué de conflit (Martin 1908). Grandguillaume (1973) reprend une expression proverbiale du Touat énonçant « *la terre cultivée est comme un bateau sur la mer* » / ("*al-ard' al-'amira kal-1 fiûka fil-bhar*") (Grandguillaume 1973, p. 440). Nulle utilité au bateau sans l'existence de la mer, tout comme la terre au Sahara sans présence d'eau.

Les *foggaras* constituent des réseaux en copropriété et leur gestion se base sur des techniques de partage. Partager l'eau des *foggaras*, « *c'est d'abord pratiquer l'art de la mesure : mesure de l'eau, de la terre, du produit, et calcul des équivalences, s'il s'agit d'une économie traditionnelle ne connaissant pas ou utilisant peu cet équivalent universel qu'est la monnaie. C'est ensuite déterminer les règles attribuant à chaque ayant-droit la part qui lui revient, en fonction de son apport, ou de son droit.* » (Ibid., p. 441). À Timimoun, une technique a été développée en utilisant un outil de mesure appelé « *izen El Mâ* » (balance de l'eau) qui se présente sous forme d'une planche en cuivre percée de trous. (Cf. Figure I.5). L'unité de mesure est appelée « *Habba* », et désigne la quantité d'eau écoulée à partir d'un trou pendant 24 heures. La *Habba*, ne constitue pas une unité fixe puisqu'elle dépend du diamètre du trou de la planche en cuivre. La *Habba* est subdivisée en plusieurs sous-multiples (1/2, 1/3, 1/4, 1/6, 1/12, 1/24 dit « *qîrâf* », 1/96 dit « *dirham* », 1/144 dit « *kharrûba* », 1/576 dit « *qîrât-al-qîrâf* », ou « *mûzûna* » (Ibid., p. 441). L'étendue du degré de ces sous-multiples (jusqu'à 1/576) témoigne de l'importance accordée à l'eau et de sa rareté, au point de devoir la diviser en plusieurs centaines de part. Le « *Kiyal* » est le mesureur à la charge de confectionner les planches en cuivre et de mesurer l'eau : « *il mesure le débit qui passe entre les dents et refait l'opération à chaque fois que la foggara est recreusée, entretenue ou quand un propriétaire terrien achète le droit à l'eau d'un autre.* » (Mercadier 1946). La mesure de l'eau se fait en présence de la « *Djemaâ* » assemblée de notables responsable de la gestion de l'eau composée de deux calculateurs, un secrétaire et au moins cinq assesseurs chargés d'aider le « *Kiyal* » mais aussi de servir de témoins (Cf. figure I.5).

Figure I. 5 : Un *kial* (mesureur de débit) utilise une *chekfa* en cuivre pour mesurer le débit de la *foggara* de Zouiat Lahchef, commune de Reggane



Source : (Ghodbani et al. 2017)

La valeur attribuée à l'eau, et donc à la *foggara*, a eu des répercussions majeures sur le plan social. Bien plus qu'un système hydraulique, la *foggara* est « *élément structurant de l'univers mental et spirituel de la région saharienne d'Adrar et le fondement de leur organisation sociale.* » (Bellal et al. 2016, p. 29).

Historiquement, la gestion et le partage de l'eau répondait à une organisation sociale séculaire de type féodale fondée sur le droit éminent des notables. Les sociétés sahariennes oasiennes se composent de groupes sociaux hiérarchisés. À Timimoun, la hiérarchisation ethnique s'établit autour des Chorfas, des Merabtins, roturiers, harratins et esclaves (Cf. figure I.6). Les notables tiennent leur noblesse « *soit d'un artifice lignager les faisant appeler « Chorfa », soit d'une construction segmentaire locale fondée sur l'ancêtre éponyme et les faisant appeler « Mrabtin* ». [Aux deux notabilités concurrentes] *se sont joints d'anciens nomades sédentaires appelés « arabes » pour désigner le statut de « roturiers », tout le reste de la population était soumis soit au servage (Heratîn), soit au statut d'esclave.* » (Marouf 2013, p. 276).

Le travail de la terre et du creusement des *foggaras*, jugé comme inférieur est systématiquement réalisé par les populations d'esclaves noirs et les Harratins. Deux statuts coexistent, celui de métayer et de fermier : « *Tout d'abord, celui de khamès, métayer, qui est, à cette époque, le statut dominant. Ils reçoivent théoriquement un cinquième de la production*

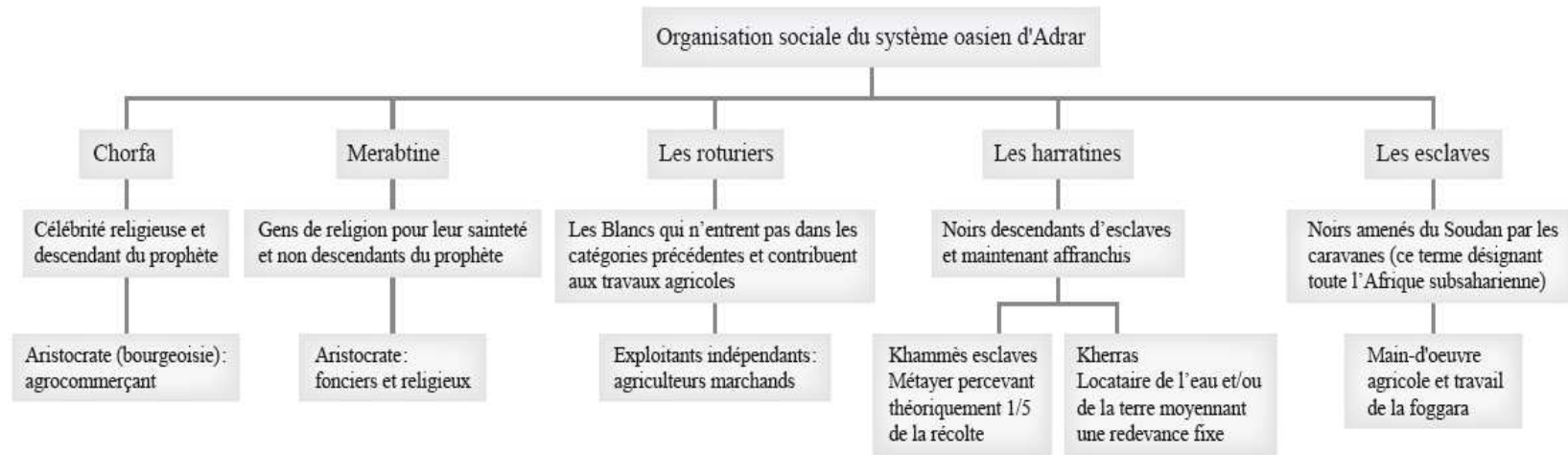
*des jardins et ne possèdent ni la terre ni l'eau. Vient, ensuite, le statut de khéras, fermier. Ils s'acquittent d'une redevance fixe pour le sol ou pour l'eau » [...]. [D'un autre côté,] « les « experts de l'eau », désignés par l'assemblée des propriétaires d'eau et détenteurs du registre de la foggara, occupent une place importante dans la hiérarchie nobiliaire et sociale. » (Cheylan 1990, p. 46). Ainsi, les *foggaras* sont le plus souvent la propriété de membres influents de la communauté comme les chefs des *zaouïas*²⁶, les descendants des familles de Chorfa et Merabtins ou de riches commerçants.*

Enfin, même les noms attribués à certaines *foggaras* de la région de Timimoun révèlent l'ordre social bien hiérarchisé établi autour de la *foggara*. Comme le rappelle Bellil (2002), si certains noms donnés à des *foggaras* portent la marque de la toponymie et de l'environnement géographique²⁷, la majorité des dénominations des *foggaras* de Timimoun renvoient à « *la mémoire de personnages certainement importants en leur temps, et qui furent les promoteurs du creusement des foggaras qui portent leurs noms comme ceux de Hadj Abdesslam à A. Said ou Hadj. On retrouve aussi des noms de saints comme [...] foggara Ba-Idda Saghira ou Sidi Lâarbi à Ighzer [...]. Nous avons aussi des foggaras qui portent des noms de lignages comme celle des Awlad al Hadj Âbid à Ighzer.* » (Bellil 2000, p. 107).

²⁶ « Le terme *zaouïa* désigne généralement le lieu de réunion d'une confrérie mystique et par extension, il signifie aussi la confrérie elle-même » (Rhani 2009).

²⁷ Tels que les *foggaras* El Ain et Tala (la source), Ajdel (jardin) ou encore des noms qui indiquent la qualité de l'eau qu'elles charrient (*Ahlow*/douce, *Merzeg*/amère, *Tassemamt*/acide).

Figure I. 6 : Organisation sociale du système oasien d'Adrar



Conception : Bellal, 2016
Source : Grandguillaume, 1973

Source : (Bellal et al., 2016, p. 46)

Nouvelle politique de mise en valeur agricole : état et devenir de la foggara

Durant la période coloniale, un nouveau modèle de production tourné vers la métropole et l'exploitation de ses parcelles agricoles se développe provoquant d'importants changements qui n'ont pas épargné les techniques d'irrigations des oasis. Même si les oasis demeurent des zones marginales présentant peu d'intérêt, la production phœnicicole constitue une ouverture commerciale non négligeable pour les autorités coloniales.

Avec l'arrivée de ce nouveau modèle de production, de nouveaux périmètres se développent, des lois sont promulguées et des techniques modernes de forages se mettent en place. Dans la *wilaya* d'Adrar, les premiers forages ont lieu dans la commune du *ksar* Aoulef en 1952 et au *ksar* Tit dans le Tidikelt en 1956 (*Ibid.*, p. 39). Par ailleurs, « *l'installation de la colonisation au début du XX^e siècle dans le pays des foggaras s'est matérialisée par une présence physique de l'administration coloniale, par la mise en place d'une circonscription administrative et l'introduction de l'impôt et par le contrôle des voies commerciales transsahariennes* » (Otmane 2010, p. 88) réduisant ainsi les réseaux d'échanges et engendrant le recul de l'agriculture oasienne et des *foggaras* dépossédées de la main d'œuvre destinée habituellement à leur creusement et leur entretien.

La période postindépendance est marquée par une vaste opération de mise en valeur de l'agriculture oasienne avec pour objectif principal la sécurité alimentaire et l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans la région d'Adrar, l'une des principales *wilayas* impliquées dans les réformes de modernisation agricole, deux grands modèles de mise en valeur agricole sont menés : Le premier modèle mise sur une intensification agricole dédiée à la production à grande échelle de la tomate comme culture extra-primeur en vue de son exportation. Initié dès le début des années 1970, il « *se voulait être un exemple de réussite technique d'une culture « extra-primeur » et de mise en place d'une filière intégrée (tomate / conserverie / marché extérieur), essentiellement dans les oasis et ksours de la zone.* » (Sahli 1997, p. 184). Faute d'encadrement et de suivi technique, ce modèle atteint ses limites. Le second constitue un modèle de modernisation agricole. D'inspiration capitaliste, il consistait en d'importantes réformes, engagées en 1983 à travers la loi d'accession à la propriété agricole par la mise en valeur (APFA), censées permettre aux nationaux l'acquisition de terres

(pour l'essentiel en zones sahariennes et steppiques) relevant du domaine privé²⁸ de l'État. Cependant, ceci s'est traduit dans les zones sahariennes par l'introduction de la technique des forages profonds provoquant la baisse du niveau de la nappe et de ce fait, l'assèchement et le déclin des systèmes hydrauliques traditionnels (Daoudi et Colin 2017).

Le développement massif des aires d'irrigations et les aides financières accordées par l'État qui les ont accompagnées, ont facilité l'exploitation des nappes souterraines modifiant l'organisation traditionnelle spatiale et sociale des oasis (Côte 2002; Lakdari et Dubost 2011; Bellal et al. 2016 ; Hadeid et al. 2018). Ce processus de réformes a engendré de nouvelles pratiques et de nouveaux usages, avec l'apparition de nouveaux acteurs et de nouvelles stratégies économiques et sociales (Sahli 1997). Conjuguées à des facteurs d'ordre environnemental (ensablement) et social (multiplication de l'emploi non agricole, scolarisation, etc.), les actions de l'État pour moderniser le secteur agricole oasien ont fortement affecté la technique traditionnelle de la *foggara*. Dans la wilaya d'Adrar, cet échec de la modernisation s'est manifesté par un double effet : d'une part, l'abaissement du niveau de la nappe phréatique et du débit de la *foggara* due à l'excès de pompage de l'eau. Et d'autre part, la raréfaction de la main-d'œuvre qualifiée pour l'entretien des foggaras, en particulier les anciens *khemmès*. C'est dernier ont quitté les oasis voyant dans les nouveaux périmètres agricoles une voie d'émancipation par l'accès à l'eau et à la terre. (Idda et al. 2017).

« La période postérieure à l'indépendance a été défavorable à l'entretien des foggaras, en particulier à leur financement par le pouvoir central socialisant, ceci en raison à la fois de l'existence de rapports sociaux de servilité dans les ksour et d'une sorte de déconsidération de la foggara en tant que technique traditionnelle reflétant ces mêmes rapports. Ce contentieux a longuement pesé sur la pérennité de la méfiance qui existe entre les propriétaires fonciers et le pouvoir politique central ». (Bendjelid et al. 1999, p. 46). L'échec des politiques étatiques de mise en valeur de l'agriculture oasienne, ainsi que la diminution des subventions et financements accordés aux nouvelles exploitations agricoles²⁹, ont paradoxalement eu quelques retombées positives sur l'agriculture oasienne. En effet,

²⁸ Les terres du domaine privé de l'État et les biens dits « superficiaires », définis comme « l'ensemble des biens rattachés à l'exploitation agricole, notamment les constructions, les plantations et les infrastructures hydrauliques ». Les terres du domaine public représentent l'ensemble des « droits et des biens meubles et immeubles servant à l'usage de tous et qui sont à la disposition du public, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un service public, pourvu qu'ils soient par nature ou par des aménagements spéciaux adaptés exclusivement ou essentiellement au but particulier de ce service ». Loi n°10-03 du 15 août 2010.

²⁹ La diminution des subventions s'explique par restrictions budgétaires dues à la crise financière induite par la baisse du prix du pétrole (Cf. introduction générale).

l'intégration du forage comme technique moderne aux techniques d'irrigation traditionnelles de la *foggara* a permis de développer une nouvelle forme ingénieuse de *foggaras* hybrides ou la concomitance entre agriculture moderne et agriculture traditionnelle convergent vers un but commun qui est celui du profit. Le renforcement des débits des *foggaras* par forage, a permis de faire face à la problématique de rabattement de la nappe et de diversifier la production agricole dans les palmeraies traditionnelles.

Face à ces réformes, certaines formes de résistance ont émergé pour s'adapter et répondre aux contraintes d'ordre naturel et social rencontrées par la recomposition des territoires oasiens traditionnelles, et dans le but de sauver le potentiel hydro-agricole séculaire³⁰.

Les opportunités d'investissement dans l'agriculture oasienne ont eu des conséquences spatiales dans la réorganisation et l'occupation du sol puisque certains agriculteurs du nord du pays n'ont pas hésité à investir dans le travail de la terre dans les oasis. C'est ainsi que d'important facteurs tels que « *les nouveaux savoir-faire agricoles véhiculés par la main d'œuvre venue du Nord, et la forte volonté d'adaptation exprimée par les autochtones associés à l'arrivée de main-d'œuvre subsaharienne, favorisent un développement remarquable de pratiques et de techniques hybrides, qui représentent des défis socio-économiques mais aussi environnementaux.* » (Hadeid et al., 2018, p. 2).

L'hybridation des *foggaras* a entraîné l'émergence d'un nouveau système socio-technique oasien et impliqué des changements socio-organisationnels fondamentaux. Tels que la redéfinition de la hiérarchisation des droits de l'eau entre les différentes classes sociales. À titre d'exemple, les Khammès qui auparavant n'avaient pas le droit de posséder des parts d'eau ont obtenu un droit d'entrée au statut de propriétaires. Aussi, les propriétaires qui peinaient à répondre aux charges liées à la gestion de leur forage ont pu céder des parts à un nouveau propriétaire (Idda et al. 2017).

I.2.2. Palmeraies de Timimoun : sacralité, pression foncière et renouveau agricole

Dans l'imaginaire commun, la notion de palmeraie renvoie systématiquement au palmier dattier. Pourtant, la palmeraie constitue un milieu biologique qui forme un écosystème

³⁰ Par exemple, certains agriculteurs, se sentant lésés dans le processus d'attribution des terres par les réformes de l'APFA et souhaitant préserver leurs terres, ont utilisé de façon illicite l'eau potable pour irriguer afin de « rétablir une forme d'équité dans l'accession aux ressources en eau pour l'irrigation » (Otmene 2019).

agricole riche et complexe. (Mohamed Tahar Idder 2002) la décrit comme « *une succession de jardins aussi différents les uns des autres du point de vue architectural, composition faunistique, floristique, âge, conduite, entretien, conditions microclimatiques...etc. et qui forment un ensemble assez vaste qui nous rappelle l'aspect d'une forêt* ». Les palmeraies font partie intégrante du tissu urbain saharien. Elles doivent leur émergence au développement de l'habitat saharien. Elles assuraient aux nomades sédentarisés des bénéfices à la fois économiques et écologique.

Les mécanismes structurels du travail de la terre mis en place par les sociétés oasiennes au sein des palmeraies, ont permis aux oasis de perdurer. La commercialisation et l'échange de la production de dattes, même à échelles spatiales restreintes leur ont conféré une certaine autonomie leur évitant « *une disparition précoce.* » (Otmane et Bendjelid 2018, p. 3). Très vite, après le processus de sédentarisation des nomades, la palmeraie s'impose comme élément central de la construction identitaire des autochtones. Les palmeraies, créées et appropriées par la population locale représentent également un symbole identitaire fort et le berceau culturel de celle-ci.

La palmeraie répond à plusieurs fonctions. Premièrement, elle revêt une fonction primaire nourricière de nature économique qui se résume à la production agricole. Deuxièmement, une fonction écologique d'adoucissement du climat et d'atténuation de l'évaporation, des vents et de la luminosité. Troisièmement, elle possède une fonction sociale : il s'agit d'un lieu de vie, de travail, de villégiature, de repos, lieu où l'on se retrouve pour discuter, où l'on boit le thé, lave son linge, etc. Enfin, plus récemment et avec le développement de l'artisanat et du tourisme sahariens, la palmeraie occupe une nouvelle fonction d'attraction touristique (Cf. chapitre VII).

Les palmeraies à Timimoun témoignent de la virtuosité des habitants du Gourara qui ont su depuis plusieurs siècles et de manière durable s'adapter aux conditions agropédoclimatiques : entretenir une terre naturellement hostile, inventer des systèmes ingénieux d'irrigation et développer une pratique agricole idéale, celle de la phœniciculture. Menées sous couvert du palmier, d'autres cultures ont pu ainsi se développer dans les palmeraies. L'introduction des cultures fourragères a permis la pratique de l'élevage. Le palmier a donc joué le rôle de générateur de lieux de vie pour les espèces végétales, animales et pour l'Homme.

À l’instar des autres oasis du Maghreb, le système de culture traditionnelle au sein des palmeraies de Timimoun s’organise en trois étages :

- l’étage supérieur : constitué de palmiers dattiers dont le feuillage en forme de parasol créé un véritable microclimat ;
- l’étage intermédiaire : constitué d’arbres fruitiers (pommier, grenadier, abricotiers, mûriers, etc.).
- l’étage inférieur : celui des cultures maraîchères, herbacées, fourragères et industrielles (tabac, henné, etc.).

Tengberg, Newton et Battesti (2013, p. 4), expliquent que cette organisation à étage offre « *des opportunités élevées de subsistance, et le lieu de cultures de rente.* »

1.2.2.1. Le palmier dattier, l’arbre providentiel de l’Oasis

La palmeraie cultivée et entretenue par les *Khemès Haratins* et les esclaves furent tout comme les *foggaras* propriétés des notables féodaux et des chefs religieux qui possédaient le foncier, fixaient les règles de production et de gestion, et en soutiraient les avantages et les profits.

La phœniciculture considérée au Sahara comme le pivot de l’agriculture saharienne, constitue le système agraire dominant. La présence du palmier dattier (*Phoenix dactylifera L.*) en Algérie qui date depuis l’ère Néolithique, est certifiée par des peintures dans la région du Tassili. Selon les statistiques de la FAO, l’Algérie, se classe au 5ème rang mondial soit près de 8% de la production mondiale. Elle se classe au premier rang en termes de qualité, grâce à la variété *Deglet-Nour* très prisée par le marché européen.

La datte est un fruit de grande valeur alimentaire et énergétique. Elle contient un taux élevé de sucre (70 à 90%), fournit 200 à 300 calories/100 g de fruit, et comporte également des sels minéraux et des vitamines A, B, C (Munier 1973). Même si les activités agricoles se sont diversifiées au sein des palmeraies, à Timimoun, la culture du palmier dattier reste prépondérante et la seule à pouvoir jouer un rôle économique dans la région.

Perçue dans l’imaginaire comme l’arbre providentiel de l’Oasis, qualifié « *d’arbre sans rival* » (Tengberg, Newton et Battesti 2013), les palmiers dattiers constituent à Timimoun bien plus qu’une simple composante du paysage oasien. Ils représentent des éléments à fort caractère identitaire directement liés à l’héritage culturel du Sahara comme en témoigne différentes pratiques comme le rituel de la fécondation du palmier dattier) (Cf. annexe I.1).

Dès l'antiquité, les populations des zones phœnicicoles élaborent divers sous-produits à partir de dattes qu'elles utilisent pour l'alimentation et la pharmacopée (Munier 1973). Sa polyvalence explique en partie sa position dominante, mais elle en est surtout sa conséquence : « *c'est une plante que l'homme a su exploiter jusqu'au bout* » (*Ibid.*). Ainsi, le palmier dattier joue un rôle important sur le plan économique, d'une part grâce à la production et la consommation des dattes fraîches, et d'autre part grâce à la multitude de produits dérivés issus d'organes ou parties d'organe utilisés selon leur état : jeune, vert, murs, frais, secs (Chehema et Longo 2001) (Cf. encadré I.3 et figure I.7). Dans certains grands pays producteurs, les industries de transformation extraient de l'huile à partir des graines de dattes, les fruits peuvent servir à produire de l'alcool ou encore du vinaigre de datte (Sallon et *al.* 2008). Le sirop de datte appelé « miel de datte » est un sirop sucré foncé (mélasse de fruit) obtenu à partir d'extrait de datte. Le rachis débarrassé des aiguillons et folioles puis refendu sert à fabriquer des nattes, des tapis, des corbeilles, des paniers, des chapeaux et des éventails (Bouna 2002). Enfin, la base des palmes sèches est localement utilisée comme bois de chauffe et de chauffage domestique.

En Algérie, depuis 1983, le patrimoine phœnicicole a bénéficié d'un programme conséquent dans le cadre de la loi d'accession à la propriété foncière (APFA) qui a permis la plantation de près de quatre millions de palmiers en quinze ans (1985-2000). Ainsi, en 2020 à la veille du lancement du programme national de développement agricole et rural (PNDAR)³¹, on dénombre 11,5 millions de palmiers. Grâce à ces programmes, on estime à 17 millions le nombre de palmiers dont 76 % produisant annuellement de six à sept millions de quintaux de dattes dont 47 % de la variété *Deglet Nour* recherchée pour sa qualité, ses rendements élevés et considérée comme la meilleure datte au monde. L'Algérie produit d'autres variétés de moindre importance comme : *Ghars*, *Mech degla*, *Tafezouine*, *Degla Baida*, *Hmira*... pour ne citer que celles-là parmi le millier de cultivars qui constituent l'exceptionnel patrimoine génétique du palmier dans le pays (Merabet et Souissi 2007). Ces cultivars sont conservés par les agriculteurs dans différentes régions du Sahara algérien.

³¹ À travers les différents programmes qui le composent, le PNDAR (2000-2005) visait à « *pallier les dysfonctionnements qui continuent de perturber les unités de production. Le dispositif devait être complété par la mise en place de mécanismes techniques, économiques et financiers, destinés à libérer l'exploitant des contraintes extérieures de son environnement (administratives, agronomiques, économiques, etc.)* » (Akerkar 2020).

Encadré I. 3: Produits dérivés de la datte et du palmier dattier

A- L'alimentation humaine, ingrédients culinaires :

- Consommation directe des dattes, les dattes sont fourrées après dénoyautage, avec de la pâte d'amande ou d'arachides.
- En cuisine, les dattes molles sont écrasées et ajoutées aux sauces, surtout la sauce pour couscous.
- Pour la fabrication du vinaigre, on utilise surtout les variétés sèches et demi sèches.
- Pour la fabrication de jus, les dattes molles sont utilisées.
- Pour la fabrication de pâtes de dattes, on utilise les dattes molles, qui ont une meilleure aptitude à la conservation.
- Pour la fabrication de la levure (pour le pain) toutes les variétés non commercialisées sont généralement utilisées.
- Pour l'obtention de miel, sirop (rob) et caramel, on utilise les variétés molles non commercialisées qui se conservent bien.
- Confiture : toutes les variétés molles sont utilisées.
- Il en est de même pour les marmelades, toutes les variétés sont appropriées.
- Le sucre liquide peut être obtenu avec toutes les variétés.
- La farine peut être fabriquée avec des variétés sèches à demi molles.
- Les boissons alcoolisées et autres alcools sont obtenus à partir de variétés molles et acides.
- Pour les biscuits et gâteaux on utilise les dattes molles et sèches, selon les préparations.
- Toutes les variétés peuvent être également utilisées pour faire des colorants et arômes
- Le *lacmi*, boisson très recherchée par la population locale, provient de la sève qui s'écoule du stipe.

B- Produits de la vie quotidienne :

- Tronc d'arbre, utilisé dans l'ébénisterie traditionnelle, bois de chauffage et charpentes de bâtiments.
- Palmes sèches, utilisées comme clôtures, brises vent, ils peuvent même servir en industrie de papier.
- Les régimes de dattes, comme balais traditionnels, et comme combustibles ;
- Les reliures des rachis en nattes servent de toits pour les étables ;
- Les déchets de datte, utilisés comme aliment pour le bétail.
- Les cendres des graines de dattes sont utilisées par les femmes comme fard pour les paupières et les cils des yeux et les sourcils.
- Les dattes à pulpe dure sont utilisées dans la composition de plusieurs purgatifs doux

C- L'artisanat :

- Palme sèches pour la confection de couffins, chapeaux, éventails et tapis
- le *liffe* pour la confection des semelles de sandales.

Source : Auteure

Figure I. 7 : Quelques produits dérivés issus de la culture du palmier dattier à Timimoun



Source : Auteure (2014,2017, 2018, 2019)

1.2.2.2. L'entité familiale au cœur du travail de la terre

Traditionnellement, dans les palmeraies sahariennes algériennes, les parcelles cultivées ainsi que les périmètres irrigués sont autogérés par de petites exploitations familiales (souvent sous forme de micro-exploitations). Conjugée à une forte croissance démographique, la superficie de ces exploitations familiales ne cesse de se réduire sous l'effet de l'émiettement du foncier dû à l'augmentation successive du nombre d'héritiers.

Un peu plus de la moitié (52%) des exploitations dans les régions sahariennes algériennes ont une taille inférieure ou égale à un hectare et le tiers ont une superficie inférieure à 0,5 hectare. Dans la *wilaya* d'Adrar, ce taux s'élève à plus de 75%. Du fait de leur taille modeste, Bouamar (2010) préconise de qualifier ces parcelles cultivées de jardins potagers plutôt qu'exploitation agricole. Cette appellation de jardin potager tient également du fait, que les exploitants disposent aussi d'une activité qui leur assure un revenu complémentaire, notamment dans le secteur tertiaire³².

Battesti (1997) affirme que cette exigüité du marché foncier se justifie par l'attachement de la population oasienne à la dimension patrimoniale de la plantation, en tant que capital familial et élément de cadre de vie. Les familles sont propriétaires du foncier, et c'est au cœur de l'entité familiale que les décisions sont prises et que les besoins en mains d'œuvres sont fournis (totalement ou partiellement)³³. Une partie de la famille se charge du travail de la terre en palmeraie, tandis que d'autres s'occupent de l'élevage du cheptel (Ferry 1999, p. 28).

³² Résultat de la généralisation de la scolarisation ayant permis l'émancipation des jeunes diplômés et la substitution relative du pouvoir institutionnel au pouvoir traditionnel.

³³ « Si les terres collectives sont qualifiées de « tampon foncier », la famille peut être considérée quant à elle comme le « réservoir régulateur » de l'allocation des ressources humaines aux différentes activités qui concernent le binôme « exploitation-familiale ». » (Sghaier 1994).

Figure I. 8 : Couple d'agriculteurs dans une petite exploitation agricole familiale à Timimoun



Source : Auteure, 2017

1.2.2.3. L'évolution historique du faire valoir foncier

Afin de comprendre l'importance du foncier dans l'exploitation des palmeraies et le développement de l'agriculture saharienne, il est nécessaire de dresser un bref historique des modes de propriétés et des rapports sociaux-spatiaux qu'entretenaient les populations algériennes avec leurs terres.

1.2.2.3.a. La période précoloniale : multiplicité et complexité des faire falloir fonciers

Durant la période précoloniale, la question foncière au Maghreb et principalement en Algérie, se caractérisait par une complexité singulière en matière de mode d'accès à la propriété. L'indivisibilité et l'inaliénabilité de la propriété foncière étaient très répandues et découlaient d'une organisation sociale communautaire basée sur les liens du sang et de la tribu.

Marx (1879) estime que l'absence de propriété privée foncière en Orient s'explique par les conditions climatiques et notamment par les « grandes étendues désertiques ». Il affirme cependant que l'Algérie possède les vestiges de la propriété foncière, en particulier par la « propriété tribale et familiale indivisée » que « *des siècles de domination arabe, turque et enfin française ont été impuissantes à briser...* » (Marx 1879 In. Bessaoud 2013). Avant la période coloniale, la propriété foncière en Algérie se subdivisait en plusieurs modes : la propriété du « *Beylek* », la propriété « *Azel* », la propriété « *Arch* », la propriété « *Wakf* » ou « *Habous* », et enfin la propriété « *Melk* » (Cf. encadré I.4).

Encadré I. 4 : Les différents types de faire valoir foncier en Algérie

Les propriétés du « Beylek » appartiennent au domaine public et l'autorité en confie l'exploitation agricole à des populations soumises ou alliées au pouvoir. (Saidouni, 2003). Les terres sont généralement « mises en culture grâce à des corvées imposées aux tribus voisines ou directement grâce à des khammès qui reçoivent de l'Etat charrues, bêtes de somme, semences et comme rétribution de leur travail 1/5 du produit. La production est ensuite centralisée par la régence dans les magasins et silos publics. » (Benachenhou 1976 p. 29).

Au sein de ces domaines publics, certaines terres dites « Azel » sont confiées à des hautes personnalités de la régence ou à des fermiers individuels avec redevance en nature. Le statut Azel est relatif aux terres relevant du bey (gouverneur ottoman) et confiées en apanage à de grands dignitaires ; elles étaient nombreuses autour de la ville de Constantine (Hamani 1993).

Les propriétés « Arch » sont des terres collectives qui appartiennent à une tribu ou à un groupement autochtone de type tribal. Elles portent la particularité d'être incessibles, elles ne peuvent être vendues ou utilisées dans le commerce. Leurs propriétaires n'ont qu'un droit de jouissance sur la terre et non de propriété.

Les terres « Wakf » ou « Habous » tirent leurs fondements du droit musulman tel que prévu par la Chariaâ (loi islamique). Ce type de propriété « trouve son origine dans un hadith du prophète rapportant une directive qui prévoit l'immobilisation d'un fonds de sorte qu'il ne soit ni donné ni vendu, et que ses revenus reviennent à l'aumône. [...] Il s'agit d'un bien placé hors de la sphère du commerce et à l'abri de toute aliénation en raison de sa finalité d'intérêt général. » (Khalfoune 2007 p. 444). Les revenus soutirés de ces biens reviennent à des institutions religieuses et à des œuvres pieuses d'intérêt général (construction d'une mosquée, d'un hôpital par exemple). Ce sont des propriétés inaliénables et insaisissables. Elles sont donc hors du commerce et ne peuvent être données, ni échangées, ou vendues.

Les propriétés « Melk » font l'objet de la pleine propriété privative (individuelle ou dans l'indivision sous forme de copropriété ou de coopérative). La terre « Melk » est morcelable et aliénable. Cependant, elle est « rarement aliénée. La forte cohésion du groupe fait que la terre sort rarement de la famille, presque jamais de la collectivité » (Côte 1977 p. 176). Ce type de propriété était répandu dans les plaines agricoles, les zones montagneuses et périurbaines ainsi que dans les oasis sahariennes.

Les oasis sahariennes présentent un cas particulier de terres *Melk*, car comme nous l'avons précédemment souligné, la possession de l'eau entraîne celle de la terre. Ainsi, l'eau constitue la propriété *Melk* et qui se négocie par vente ou par location. À Timimoun, les terres sont généralement des propriétés *Melk* en indivision individuelle ou *Habous*. On y trouve également des terres en indivision collective où les palmeraies demeurent fortement morcelées.

Les modes d'exploitation agricole - et donc de l'eau - au sein des palmeraies se font selon diverses formes : 1- soit selon un mode de faire valoir direct, un mode d'indivision ; 2- selon un mode de faire valoir indirect (Bendjelid 2011). Le mode de faire valoir direct consiste à ce que les propriétaires de l'eau exploitent leur *foggara* et cultivent leur propre palmeraie. Les exploitations en indivision se composent de terres pour lesquelles plusieurs personnes se partagent un droit de propriété. Il s'agit souvent de petites exploitations familiales de moins d'un hectare et le nombre de leurs dévolutaires augmente de génération en génération. Le mode de faire valoir indirect est le plus répandu dans les oasis algériennes. Le travail de la terre se fait le plus souvent par une tierce personne qui n'est pas propriétaire. Il répond à la

composition socio-hiérarchique établie à Timimoun qui attribue le droit de métayage aux *Khémas* à un cinquième de la production des jardins comme nous l'avons expliqué précédemment. Ainsi, « *le propriétaire fournit l'eau, le fumier, les semences et les outils... On rencontre des harratines qui sont des khammès de propriétaires habitant le ksar* » (Meghoufi et Bentbelkacem 2002, p. 61).

I.2.2.3.b. Des politiques coloniales expansionnistes au détriment des systèmes fonciers et agricoles locaux

Durant la période coloniale, un nouveau paradigme foncier s'installe, fondé sur l'unification des statuts autour du droit à la propriété privée immatriculée et cadastrée. Selon (Bessaoud 2013) ceci induit « *une rupture des plus radicales, à la fois dans les formes d'organisation des espaces agricoles et des sociétés rurales, comme dans les rapports juridiques de propriété de la terre* ».

Les autorités coloniales ont très vite saisi l'enjeu d'annihiler le droit à la propriété collective autochtone afin d'affaiblir les tribus soumises au bord de la révolte. Il s'agit également de l'unique moyen pour faire passer ultérieurement la terre aux mains des colons européens (Marx 1879). Bertrand Clauzel, gouverneur d'Algérie de 1830 à 1831 puis de 1835 à 1837, considérait qu'il fallait associer la conquête militaire et la colonisation foncière. L'objectif premier a résidé dans l'acquisition des terres essentiellement rurales³⁴. Conjointement, une politique de cantonnement a été initiée, d'abord pour confisquer les terres dites excédentaires qui qualifiaient les vastes terrains appartenant aux populations locales et jugés largement supérieures à leurs besoins³⁵. Par la suite, les autorités coloniales ont déployé un arsenal juridique (dont l'objectif consistait à la spoliation et la francisation des terres musulmanes.

Ainsi, le 22 avril 1863, Napoléon III promulgue une loi appelée « Sénatus Consulte » appliquée entre 1836 et 1870 et à travers laquelle l'administration française procéda à la répartition des terres entre les tribus indigènes. Dans son article premier, la loi énonce : « *Les tribus de l'Algérie sont déclarées propriétaires des territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle, à quelque titre que ce soit* ». À travers le Sénatus Consulte, les propriétés privées des « *Douar* » (villages ruraux) se transforment en un droit de propriété

³⁴ À ce titre, un vaste projet d'aménagement agricole va se mettre en place initié par de grands généraux tels que Bedeau, Lamoricière ou encore Bugeaud. Ainsi, de nombreux domaines furent alloués à de grandes sociétés capitalistes : Le décret de 1853 a concédé 20 000 Ha à la Compagnie Genevoise dans la région de Sétif et la convention de 1863, 100 000 Ha dans la région d'Oued Zénati à la Société Générale.

³⁵ À cet effet, « *en 1857 le cantonnement avait amené l'expropriation de 61 000 Ha des plus belles terres appartenant à 16 tribus, soit près de 22 % de leurs propriétés* » (Keddache 1998, p. 96).

collective au profit des tribus. Le but de l'individualisation des terres masque l'intérêt du pouvoir colonial à disloquer la solidarité entre les membres des tribus, et d'autoriser la vente des terres afin de faciliter leurs transactions et enfin leur spoliation. Ainsi, le principe admis de la propriété individuelle a favorisé l'expansion de la colonisation (Rey-Goldzeiguer 1977), et les conséquences furent désastreuses dans la mesure où cette loi a permis « le vol légal » aux Algériens de 2 520 207 Ha, soit 36% de leurs terres (Kaddache 1998).

Les lois Warnier de 1837 et celle de 1887 vont définir les nouvelles modalités d'accès à la terre avec pour finalité la francisation des terres musulmanes à travers la délivrance conditionnelle aux indigènes après enquête de titres de propriété. Ces lois renforcent le processus enclenché en 1863 de spoliation des terres et qui va pousser les agriculteurs des régions du Tell à migrer vers des terres moins fertiles (les steppes et les régions du Sud).

On assiste alors à une progression exponentielle de la propriété de type *Melk*. Tout est devenu par la force des choses *Melk* de l'État colonisateur. Bessaoud (2013, p. 9), décrit le processus de formation des terres *Melk* : « *Il y a un Melk qui se constitue ou se renforce à la faveur des alliances nouées avec le colonisateur. Il y a celui qui résulte de réformes foncières coloniales [...]. Il y a aussi le statut Melk qui s'étend par le rachat des terres coloniales dans les régions intérieures caractérisées par des processus de reflux de la colonisation agraire.* ». Ainsi, la propriété *Melk* située dans des zones montagneuses à forte densité humaine, sur les terres fertiles localisées en périphérie urbaine ou dans les oasis, représente en Algérie plus de 3,5 millions d'Ha à l'aube de la deuxième guerre mondiale (Berque 1939).

La politique foncière menée pendant la période coloniale s'est essentiellement concentrée dans les plaines fertiles (région du Tell). Les systèmes agricoles traditionnels de type agropastoral ont disparu au profit de systèmes d'agriculture intensive sur de vastes étendues faisant la richesse et le prestige de l'agriculture coloniale. *A contrario*, les régions en piémont des montagnes et des oasis sahariennes ont connu un large processus de marginalisation et d'appauvrissement de la paysannerie autochtone principalement liée au morcellement des terres (Sahli 2001). Pourtant, les milieux contraignants tels que les territoires sahariens, en dépit du peu d'intérêt économique qu'ils présentaient - avant les découvertes des richesses de leurs sous-sols -, n'ont pas échappé au remodelage des structures foncières. Néanmoins, les modes d'exploitation agricoles des terres ainsi que le système productif autochtone étaient basés sur « *deux agricultures complémentaires adaptées à la dualité des terroirs : une agriculture plus ou moins intensive localisée dans les basses terres occupant une population*

paysanne, propriétaire, fixée au sol ; et une agriculture extensive agropastorale, utilisant un savoir faire en milieu contraignant. » (Tatar 2013, p. 43).

La découverte d'hydrocarbure va changer le regard porté aux régions sahariennes. Les pouvoirs coloniaux renforcent leurs actions autour de la privatisation des terres et la sédentarisation des nomades dans le but de maîtriser l'espace. Néanmoins, les actions entreprises par l'empire colonial dans les oasis s'appliquent rarement aux périmètres agricoles traditionnels. En effet, au vu de la complexité des systèmes oasiens en termes de pouvoir et d'organisation d'allocation des ressources, le gouvernement ne s'aventure pas dans sa maîtrise (Battesti 2002). Dès lors, ce dernier crée de nouveaux périmètres *ex-nihilo* pour s'affranchir de la complexité locale tant sur le plan de la gestion de l'eau, que sur le plan de la gestion foncière et de la main d'œuvre. Ceci contribue à développer de nouveaux espaces cultivés hors palmeraies traditionnelles et conduit un certain nombre de colons qui n'avaient pas accès aux veilles palmeraies des communautés *Melk* de constituer des plantations modernes à l'extérieur de celles-ci.

L'importante extension du domaine foncier entraîne la modernisation des techniques agricoles. Cette modernisation se manifeste au Sahara par l'introduction des techniques de forage. La présence des ressources artésiennes majeurs a d'abord justifié le développement agricole par la colonisation au Sahara algérien (Kouzmine 2007). Le creusement des premiers forages artésiens dans la nappe du Continental Intercalaire s'opère dès la fin du XIX^e siècle à El-Goléa en 1891 et In-Salah en 1900 (Ballais 2005). Cependant, pour faire face à la faiblesse des débits des puits due à la forte mobilisation des eaux du Continental Intercalaire, des forages profonds ont lieu dès la fin des années 1940 (Bisson 2003). Ces derniers ont affecté le potentiel hydraulique des régions sahariennes, entraînant le délaissement des palmeraies traditionnelles privées d'eau.

Ainsi, à la veille du déclenchement de la guerre d'Algérie, les autorités coloniales françaises ont permis aux colons de s'accaparer les terres fertiles des autochtones grâce à un arsenal d'outils législatifs permettant la réalisation des politiques expansionnistes. Ces politiques coloniales ont affaibli le mode sociétal traditionnel des autochtones qui n'ont pas pu s'adapter.

I.2.2.3.c. La période postcoloniale : nationalisation des terres et réforme agraire

La période postcoloniale marque un tournant dans l'évolution du cadre juridique régissant le foncier agricole algérien. Le gouvernement algérien met en place une première série de réformes d'inspiration socialiste dans les années 1960 et 1970, suivie par une deuxième série de réformes plus libérales.

Les premières réformes ont pour objectif de recouvrir la souveraineté nationale et concernent les terres coloniales, estimées à l'aube de l'indépendance à 2.2 millions d'hectares répartis entre 22 037 fermes. En 1963, le gouvernement algérien considère ces terres comme biens vacants définis dans la nouvelle législation (cf., annexe I.4).

Le processus de nationalisation des terres gagne en intensité avec l'arrivée de la « Révolution Agraire » (RA) de 1971 qui définit de nouvelles conditions d'accès à la terre et se fonde sur le principe selon lequel « *La terre appartient à celui qui la travaille directement* »³⁶. Ainsi, l'État nationalise de nombreuses terres au profit de nouveaux exploitants et dans la limite de leur capacité de travail (en termes de superficie) au détriment des propriétaires privés absentéistes, qui voient leurs terres et autres moyens de production confisqués.

L'État crée dans le cadre de la RA, le Fond National de Révolution Agraire FNRA dans le but de répertorier les fonds fonciers et de les redistribuer aux paysans sans terres et aux ouvriers agricoles. Les terres du FNRA ont majoritairement été attribuées à des coopératives de production agricole.

En 1983, l'État met en place de nouvelles réformes libérales à travers la loi 83-18 relative à l'accession à la propriété foncière par la mise en valeur (APFA)³⁷ qui ouvrait la voie aux nationaux à l'appropriation privée des terres relevant du domaine public situées pour l'essentiel en zones sahariennes, steppiques et montagnardes. Ainsi, les terres privées nationalisées dans le cadre du FNRA furent restituées à leurs propriétaires. (Daoudi et Colin, 2015 ; Bessaoud, 2013). Cette loi permettait aux acquéreurs de devenir propriétaire après cinq ans de mise en valeur de la terre acquise.

Les vastes étendues sahariennes ont mobilisé toute l'attention des pouvoirs publics. Compte tenu de la crise alimentaire dont faisait face le pays, les terres sahariennes représentent « *un*

³⁶ Charte de la révolution agraire et Ordonnance 71-73 du 8 novembre 1971 portant Révolution agraire, Journal officiel de la République algérienne N°30 novembre 1971.

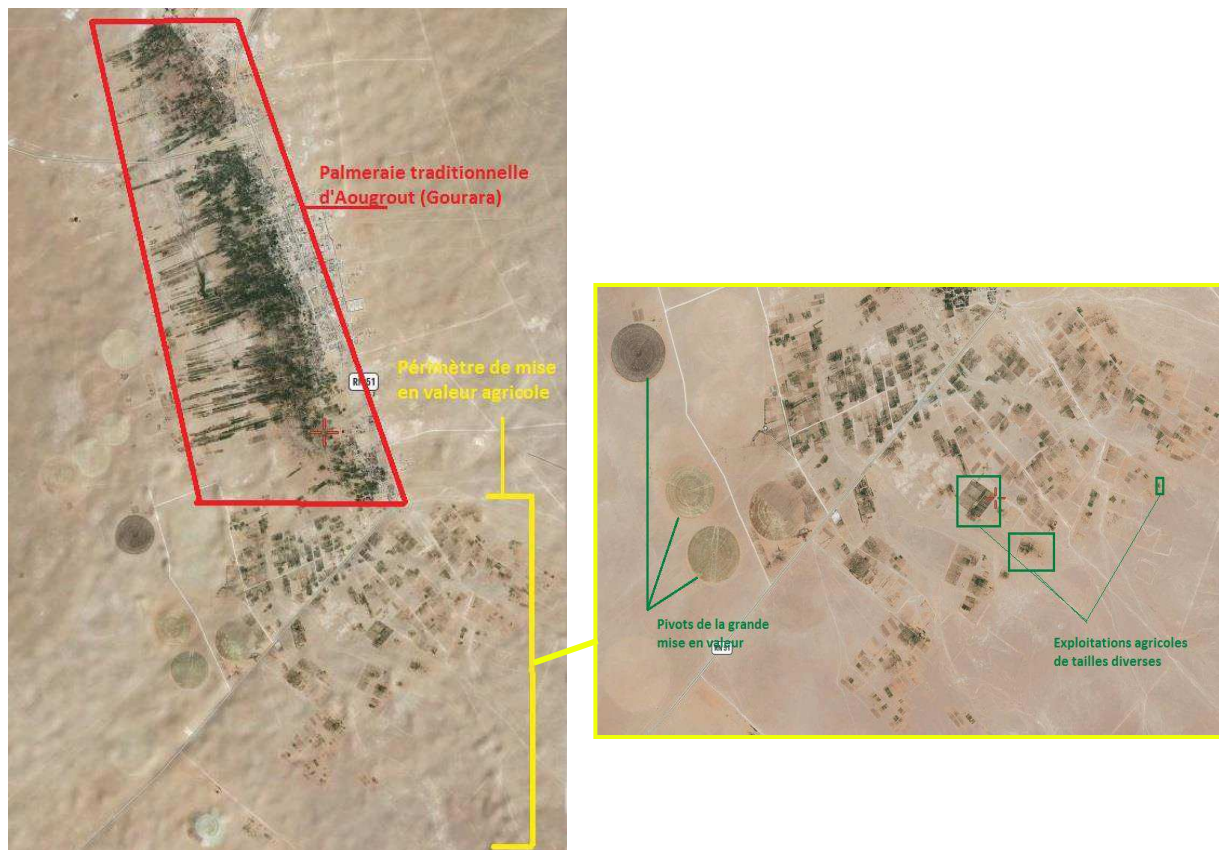
³⁷ Comme expliquée plus haut (I.2.1.3), l'APFA ouvre la voie de la priorité privée aux nationaux pour les terres relevant du domaine public situées essentiellement en zones sahariennes, steppiques et montagneuses.

nouvel El Dorado » (Dubost, 1991 : 311) pour l'État qui les considère comme « *la réserve alimentaire* » (Bessaoud, 2008) du pays à travers notamment la production de blé. Dans les zones sahariennes, les APFA se localisent principalement à proximité des palmeraies traditionnelles (Côte, 2002) afin de profiter des ressources hydriques de la nappe qui alimente les foggaras (Cf figure I.9), induisant des changements sur le plan socio-spatial ainsi que sur les formes d'appropriation et d'usage de la terre.

Cette action s'est matérialisée au Sahara à travers deux formes de mise en valeur : la petite mise en valeur agricole, de type paysanne et dont les exploitations agricoles restent de taille modeste (de 2 à 10 ha) et la grande mise en valeur agricole qui concerne des exploitations de taille plus importantes (plus de 50 ha) développées selon une attribution collective ou individuelle : L'attribution collective concerne des coopératives de groupes d'entraide paysanne destinées principalement à la population locale. L'attribution individuelle concerne les entrepreneurs originaires de la région ou exogène et se réalise sur de grandes superficies (entre 100 et 5000 ha). L'ensemble des exploitants ont bénéficié de nombreuses rampe-pivots, de batteries de serres et de matériel agricole adéquat financés par l'État ainsi que de crédits bancaires (Otmame et Kouzmine, 2013).

Les nouveaux périmètres de mise en valeur ont été dotés de moyens modernes : équipement de pompage par forage, électrification. L'APFA a également transformé les droits d'usage de la terre à travers le droit à la propriété individuelle formelle, « *d'abord par des décisions d'attribution, puis par des actes de propriété* » (Daoudi et Colin, *op.cit.* p : 17).

Figure I. 9 : Coexistence entre palmeraie traditionnelle et périmètres modernes de mise en valeur agricole (Zaouiat Sidi Abdallah, commue d'Aougrou, Gourara, Adrar)

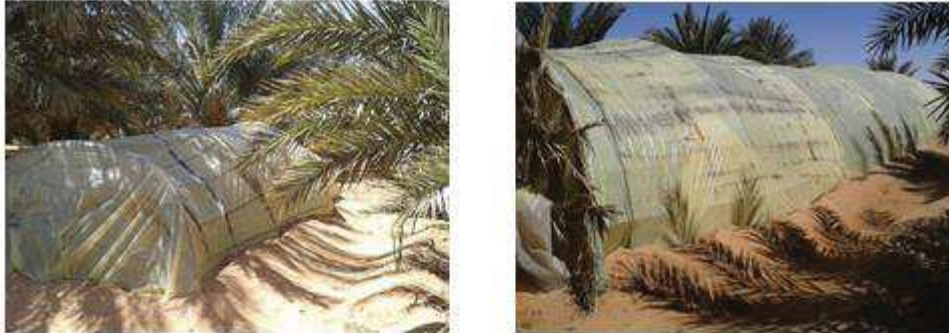


Source : Auteure depuis image satellite Goggle™ (visualisée le 26 septembre 2018).

Par la suite, l'État initie le Plan National de Développement de l'Agriculture (PNDA) dans le but de développer l'agro-industrie par filière en prenant en compte les potentialités du territoire. La phœniculture prend une place de premier choix dans le développement de l'agro-industrie oasienne. Ce programme met à contribution les banques pour l'octroi de crédit aux personnes désireuses d'investir dans un projet de mise en valeur agricole. Ainsi, « ce programme est financé par le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole qui a investi en 2001 près de 40 milliards de DA, soit 4 fois plus que la moyenne d'investissement au cours des années 1995-98 et 10 fois plus qu'au cours de la campagne agricole 1993. La mise en œuvre de ce PNDA présuppose la poursuite sur la longue durée du processus d'investissement, un tissu institutionnel (privé, public et coopératif) de qualité et une meilleure mobilisation des cadres techniques » (Bessaoud, 2002, p. 98). L'apport financier du PNDA a permis à de nombreux agriculteurs oasiens mais aussi ceux venus du

Nord du pays à développer de nouvelles formes d'agriculture dans les périmètres de grande mise en valeur, telle que la culture sous serre (Cf figure I.10) et à diversifier leur production.

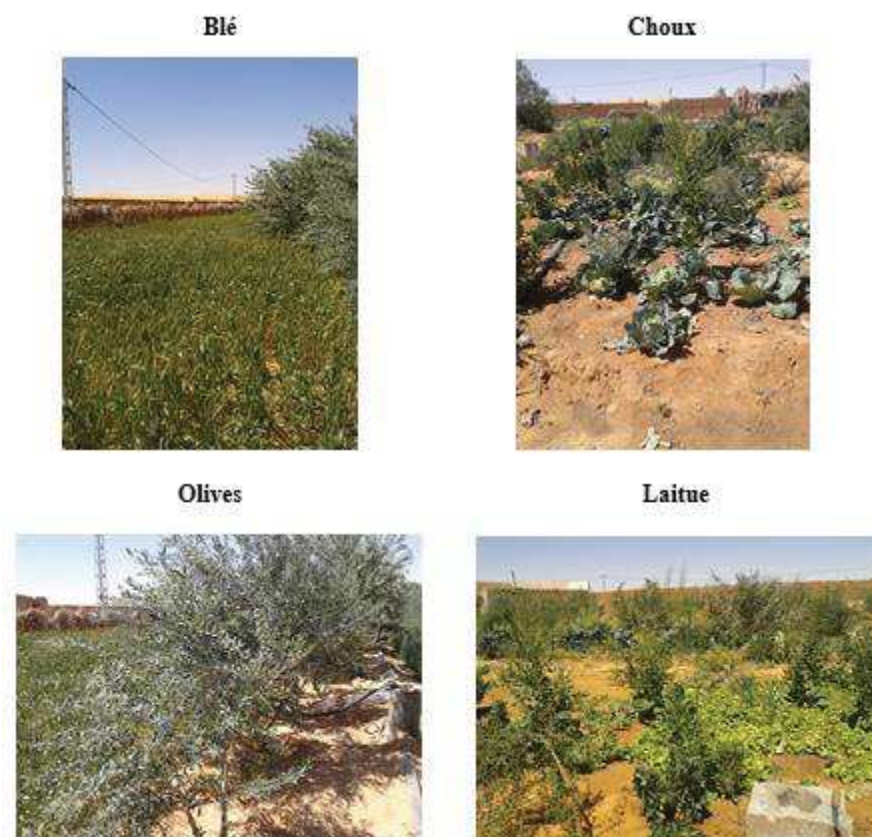
Figure I. 10: Culture sous serres à Timimoun



Source : Auteure (2018)

Cependant, le bilan du PNDA reste bien en deçà des attentes escomptées. Dans la wilaya d'Adrar, près d'un tiers seulement des 60 000 ha de terres attribuées ont été exploités. Face à cet échec, et à la crise financière induite par la baisse du prix du pétrole, l'État a procédé à la baisse des subventions accordées à l'équipement des exploitations agricoles, jusqu'à leur suppression définitive en 2007. Ce retrait de l'État a eu des effets positifs sur l'activité agricole oasienne, car il a incité les agriculteurs de la nouvelles mise en valeur (principalement ceux venus du Nord du pays) à prendre les choses en mains, et investir leurs propres fonds dans leurs exploitations. Dans un souci de maximiser leur profit, les agriculteurs du Nord iront jusqu'à louer les terres appartenant aux agriculteurs oasiens désengagés après l'arrêt des subventions de l'État. En découle une multiplication des serres et la diversification de la production, particulièrement les cultures maraîchères (Cf. figure I.11), de la tomate (Cf. figure I.12) et plus récemment la culture de tabac (Hadeid et al. 2018).

Figure I. 11: Diversification de la production oasisienne (petite mise en valeur agricole)



Source : Auteure (2018)

Figure I. 12: Culture de la tomate sous serre



Source : Auteure (2018)

Aujourd'hui encore, en dépit des réformes structurelles induites soit spontanément par la population ou par une volonté étatique d'aménagement et de contrôle, l'indivision existe encore, mais elle est « *d'avantage due à un statu quo provenant d'un désintérêt pour un patrimoine sans grande valeur ou d'un conflit qu'à une stratégie à l'échelle familiale.* » (Puig 2004, p. 210). Le maintien de l'indivision a engendré inéluctablement l'émiettement de la palmeraie ; la superficie des palmeraies traditionnelles a stagné alors que le nombre des ayant droits des parcelles agricoles s'est multiplié et que la croissance démographique a explosé. La stagnation de la superficie des palmeraies et leur émiettement a gelé leur exploitation.

Si l'attachement à la terre semblait être une raison valable pour maintenir l'indivision, la recherche de contexte favorable d'ouverture économique, des emplois ou des revenus complémentaires en dehors du secteur agricole ont engendrée un détachement pour la palmeraie. Car, comme le souligne à juste titre Isnard (1971), l'agriculture spéculative s'accommode mal de l'indivision. Cette situation a provoqué l'abandon des palmeraies et poussé certains propriétaires à céder leurs parcelles contre des compensations financières (souvent par le biais de bail d'exploitation ou emphytéotique de 99 ans), parfois à des prix dérisoires au profit d'étrangers, majoritairement originaires de la capitale Alger.

La nouvelle mobilité Nord-Sud établit de nouveaux rapports sociaux. Hadeid et al. (2018) explique que des « *alliances ont commencé à prendre forme entre les nouveaux propriétaires de foncier (dont 60% portent des noms d'origine Hartani et ont donc connu une forte ascension sociale) et les nouveaux investisseurs (venus du Nord) depuis le début des années 2000* » (ibid, p8). Les palmeraies traditionnelles vont sérieusement pâtir de cette situation et se retrouvent exclues des dynamiques provoquées par ces nouvelles mobilités et ces nouveaux investissements ³⁸.

Ces perspectives foncières ont également eu un fort impact sur l'urbanisation et les mutations de l'habitat saharien. Cette urbanisation et l'excès de pompage (principalement dans les périmètres de grande mise en valeur), exercent une pression constante sur l'eau. Ce qui constitue un véritable danger non seulement pour la pérennité des palmeraies et des périmètres modernes, mais pour l'ensemble de l'écosystème oasien qui doit son existence à la

³⁸ « *mis à part les rentrées directs en argent pour la location des terres, qui vont aux propriétaires, les bénéfices ne retournent pas à la population locale. Les Oasis traditionnelles limitrophe –au périmètre de mise en valeur– ne participent pas à cette dynamique exogène : même le fumier est importé du –Nord– est de pays, alors que la biomasse fournie par les palmeraies et l'élevage traditionnel pourrait alimenter les nouvelles exploitations en fertilisants.* » (Ibid).

présence de l'eau. Nous aborderons plus profondément ces questions dans le deuxième chapitre.

1.2.2.4. Le renforcement social de l'espace agricole saharien par les programmes de mise en valeur agricole

Les nouveaux droits à la propriété induits principalement par l'APFA et le PNDA ont bouleversé les droits d'usages traditionnels du sol qui se basaient sur une hiérarchisation féodale. Sur le plan local et régional, ces nouveaux droits ont permis l'installation de nouveaux producteurs qui ne pouvaient l'être anciennement à cause de leur statut social, et de ce fait « *les différents groupes sociaux oasiens (Herratins, Chorfa et Mrabtine) furent mis sur un pied d'égalité.* » (Otmane et Kouzmine 2013, p. 20). Cela a concerné essentiellement les *Khemas* qui n'avaient auparavant pas le droit à la propriété. Néanmoins, cela n'a pas empêché les notables de la région (*Chorfa et Mrabtines*) de s'impliquer en investissant dans les programmes de l'APFA, en partie dans le but de conserver leur position de domination sociale. Comme le souligne Bissons (2003, p. 396), « *les Chorfa mis à mal par la fuite de leurs anciens métayers, ne sont pas mécontents de les récupérer aujourd'hui sur les périmètres des rampes-pivots où le travail mécanisé et l'emploi salarié sont un puissant attrait pour des populations (les herratine) qui, autrefois, auraient émigré.* ». Toutefois, ces notables ont perdu leur pouvoir de décision au profit de services techniques de l'agriculture, l'hydraulique et des domaines des cadastres. Ces derniers, par la réglementation, sont devenus les seules habilités à définir les critères d'évaluation, de localisation et de choix de périmètres de mise en valeur agricole. La prise de décision concernant la localisation des périmètres de mise en valeur s'opère à l'initiative des collectivités locales et des bénéficiaires s'effectue par arrêté du *Wali* (le préfet). (Otmane et Kouzmine 2013).

Au-delà du contexte foncier, les statuts sociaux, particulièrement celui des *Khammès* posent problème. Les changements opérés par la législation algérienne (changement des statuts fonciers à travers la charte de la révolution agraire), n'ont visiblement eu que très peu d'impact sur les statuts sociaux au sein des palmeraies traditionnelles. Les *Khammès* continue à travailler les terres d'autrui (propriétaires souvent absentéistes). Ainsi, « *ceux qui sont les principaux acteurs de la mise en valeur de ces périmètres sont limités dans leur processus d'innovation et ne peuvent mettre en place de véritables stratégies de production* » (Cheneval et Michel-Queirel 2015, p. 10).

I.2.3. L’habitat sédentaire : le ksar

Étymologiquement, le vocable *ksar* [*Qasr*] en arabe viendrait du mot latin « *Castrum* » qui désigne une citadelle ou un palais fortifié. Il représente des lieux d’exception architecturale et une composante indéniable du patrimoine historique algérien.

Le passage de multiples groupes ethniques dans les espaces de circulation sahariens et leur sédentarisation a donné naissance à une civilisation composée d’ethnies noires-africaines, Zénètes (berbères) et arabo-musulmanes. Le manque de références historiques fiables au sujet de leur genèse, rend impossible de déterminer la période exacte de la création des *ksour*. Selon Ibn Khaldoun (1332-1406), les premiers *ksour* datent probablement des I^{er} et II^e siècle avant J.-C. Ils constituent sans doute l’extension progressive jusqu’à l’Atlas saharien du phénomène de sédentarisation des nomades berbères. Néanmoins, on ne retrouve pas de trace écrite décrivant des *ksour* dans les sources romaines³⁹, le Sahara n’ayant pas connu de véritable peuplement à cette époque. Certains chercheurs émettent l’hypothèse que l’emplacement de certaines villes romaines serait lié à d’éventuels axes de transhumance ou nomade. Ainsi, certaines villes, comme les Aurès par exemple, auraient pu jouer le rôle de points de contrôle et de marchés, et aussi servir d’intermédiaire entre la ville, l’agriculture sédentaire et toute une gamme de nomadismes.

Au Sahara, le *ksar* est une forme d’habitat traditionnel semi-nomade et sédentaire qui constitue l’un des éléments du système oasien. Le *ksar* est également appelé *Aghem*. Néanmoins un *Aghem* désigne en langue berbère le noyau originel de l’espace habité fortifié saharien, tandis qu’un *ksar* possède une taille plus importante et qualifie souvent un ensemble d’*Aghem*.

Au-delà d’exprimer des contraintes environnementales, les *ksour* traduisent des logiques sacrales qui se manifestent à travers des formes et des morphologies symboliques, ainsi que par des modalités particulières d’organisation et de gestion de l’espace habité. Pour Abderrahmane Moussaoui, « *la lecture de pareil habitat permet non seulement de mesurer la part de l’écosystème, mais aussi d’apprécier combien les représentations qu’on se fait de son moi collectif et de son histoire communautaire sont importantes dans le façonnement de son espace habité* » (Moussaoui 2002, p. 8). Nous allons donc explorer les différentes modalités d’un *ksar*.

³⁹ Pourtant, l’Afrique a très souvent été décrite par les romains.

1.2.3.1. Les fonctions et la hiérarchisation du ksar : entre rationalité et sacralité

Outre la fonction primaire de servir de lieu d'habitat, la vie en sein des *ksour* s'articule autour de quatre fonctions majeures : politique, religieuse, économique et social.

La fonction politico-défensive constitue la principale fonction attribuée au *ksar*. Certains auteurs réduisent la définition du *ksar* à sa seule fonction défensive : « *en principe, le mot ksar désigne un lieu fortifié ; on distingue dans l'agglomération le quartier entouré de murs de défense, appelé ksar ou casbah, qui constitue une sorte de réduit et le quartier ouvert ou souk, mais souvent le mot de ksar s'applique à l'ensemble, que le village possède ou non une enceinte* » (Capot-Rey 1953).

L'insécurité politique qui régnait au Sahara jusqu'au début du XX^e siècle a naturellement poussé les populations sahariennes à sécuriser leurs habitations. Pour ce faire, les *ksouriens* ont bâti leurs maisons en les serrant les unes contre les autres et en les fortifiant à travers des murailles et des remparts pour en interdire l'accès aux ennemis et se soustraire aux diverses menaces. Cette fonction défensive explique la présence de murailles et de fortifications autour des *ksour*. Au-delà d'assurer la protection du *ksar* contre les attaques extérieures, les fortifications permettaient de marquer une rupture symbolique entre l'intérieur - qui relève de l'intime et du sacré - et l'extérieur.

Depuis la pénétration de l'Islam, les populations sahariennes vivant au rythme de leur spiritualité, ont conféré aux *ksour* une vocation religieuse à travers l'implantation de mosquées, d'écoles coraniques et de bibliothèques dédiées à l'apprentissage. On y retrouve également des lieux solennels comme la *zaouïa* ou les tombeaux de saints.

La gestion sociale des *ksour* s'effectue par la *Djemaâ*, formée, rappelons-le, par les notables propriétaires de l'eau et des palmiers dattiers. À ce titre, l'organisation sociopolitique et spatiale des communautés *ksouriennes* se fonde sur une stratification sociale fortement hiérarchisée : on trouve par exemple des quartiers de notables, de harratins, d'esclaves. Elle repose aussi sur une structuration sociale par filiation patrilinéaire fondée sur la consanguinité. Cette structure sociale se compose de trois éléments qui s'imbriquent les uns dans les autres : la famille, le lignage et la tribu. Ainsi, dans une même ruelle, parfois dans un quartier entier, on recense un grand nombre de familles descendantes d'un même ancêtre ou d'un même saint.

Les *ksour* assurent une fonction économique importante puisqu'ils font office de grenier utilisé par la population pour stocker leur unique richesse : leurs productions agricoles (dattes, blé, céréales, tomates séchées, etc.) et les produits de bétails. L'autre fonction économique assurée à l'intérieur du *ksar* se matérialise par la présence du marché « *le Souk* », principal lieu d'échange et/ou de vente de la production agricole et de l'élevage. Le *souk* revêt également une fonction sociale puisqu'il s'agit du principal lieu où les habitants du *ksar* se retrouvent pour échanger des nouvelles. On profite également de la présence d'un responsable gouvernemental – notable - pour y régler des problèmes administratifs. Ainsi, de nombreux éléments symboliques des pratiques urbaines se retrouvent autour des *ksour*.

C'est à partir de la présence/absence de ces éléments symboliques, en particulier le facteur religieux (présence de mosquée, des *zaouïa*), ainsi que le facteur géographique (localisation, aménités), historiques (évolution des pouvoirs politiques en place et rapports entre monde sédentaire et sphères nomades) et économiques (évolution du commerce caravanier et rayonnement du marché local) qu'une hiérarchisation des *ksour* s'est dessinée (Kouzmine 2007). À partir de cette hiérarchisation, Belguidoum (2002) établit une distinction sémantique entre « *Ksar* village » et « *Ksar* cité ». Il qualifie de *ksar* village une agglomération durable de taille relativement modeste. Quant au *ksar* cité, de plus grande importance, il représente un pôle structurant d'un réseau rattaché à quelques grands équipements et éléments récurrents (la mosquée, les places, les rues, le fort, les remparts, les marchés, les commerces et l'artisanat). C'est donc à la fois la taille, mais surtout l'importance des équipements qui permettent de faire cette distinction entre le *ksar* cité et le *ksar* village. Dans la même logique liée à l'ampleur et la dimension du *ksar*, Côte (2005) distingue le *ksar* à trame unique qui rassemble une population d'une même communauté et dispose d'une unité unique d'élément structurant (telle que la mosquée) qu'il qualifie de « *ksar* simple » et le « *ksar* composite » qui, *contrario*, désigne un ensemble juxtaposé de quartiers délimités où diverses communautés cohabitent.

1.2.3.2. Spécificités d'un patrimoine vernaculaire unique : habiter le ksar, c'est habiter le patrimoine

Depuis la sédentarisation, le binôme *ksar*-palmeraie - dont les *foggaras* constituent l'élément structurant – représente le noyau socle de la vie humaine. Dès leur implantation, les *ksour* sont devenus des éléments incontestables de l'identité urbaine et culturelle du patrimoine saharien. La législation algérienne, à travers la loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la

protection du patrimoine culturel⁴⁰, classe les *ksour* dans la catégorie des secteurs sauvegardés⁴¹.

Le patrimoine architectural saharien, particulièrement à Timimoun, présente des singularités diverses, tant sur le plan de l'usage de l'espace, que des techniques de construction ancestrales, ou encore dans la forme des *ksour*. Les matériaux de construction employés proviennent le plus souvent de la nature et s'adaptent parfaitement aux contraintes climatiques de la région ainsi qu'à l'organisation sociale de la population locale.

Le premier élément qui singularise les *ksour*, est sans doute leur couleur ocre, qui résulte de l'utilisation de la terre crue comme principal matériau de construction. La terre crue (composée de sable, de limon et d'argile) est mélangée à d'autres éléments, généralement de la paille afin d'augmenter l'isolation. Deux techniques subsistent : celle de l'adobe (*Toub*) ou brique moulée et celle du pisé qui désigne le principe de construction de murs épais (30 cm minimum). Ces deux procédés, témoignent de l'ingéniosité technique des populations locales à développer des solutions durables pour l'édification d'habitations auto-construites à partir de la terre. Ils témoignent également d'un savoir-faire créatif et de la fibre artistique développés par les habiletés manuelles de la population qui traduisent un fort sentiment d'appartenance communautaire. Fathy (1970, p. 16), explique ainsi que pour les peuples du désert, la maison représente « *le symbole visible de l'identité familiale, la plus importante possession qu'un homme ne puisse jamais avoir* ».

Le choix de la terre par la population saharienne comme matériau se justifie par trois raisons. D'une part, la terre représente un matériau fonctionnel et économique car elle se trouve en quantité abondante à même le terrain construit. D'autre part, elle permet de respecter l'environnement et se recycle. Enfin, elle assure un parfait confort thermique, hygrométrique et phonique).

Dans certaines régions du Gourara, les populations bâtissent les *ksour* en pierre lorsque ses dernières sont disponibles à proximité. Échallier (1973, p. 294), rappelle que les *ksour* les plus

⁴⁰ Notamment les articles 2, 8, 16, 41,42 et 43.

⁴¹ Principaux articles de la loi N°98-04 : Art.41 : sont érigés en secteur sauvegardés, les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, ksour, villages et agglomérations traditionnels caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat et qui, par leur homogénéité et leur unité architectural et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur. Art. 43 : les secteurs sauvegardés sont dotés d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur tenant lieu de plan d'occupation des sols.

anciens auraient été construits en pierre, et que l'apparition des constructions d'argile - dominantes par la suite - « *ne semble pas avoir fait disparaître immédiatement l'habitude de bâtir en pierre et que les deux modes de construction ont coexisté pendant un certain temps.* ». À Timimoun l'Aghem en pierre d'Aghlad, rénové dans le cadre du projet « La route des *ksour* », initié par l'Unesco, le PNUD et soutenu par la Fondation des Déserts du Monde, en présente un exemple (Cf. figure I.13).

Figure I. 13 : Aghem en pierre d'Aghlad après réhabilitation



Source : Auteure (2014)

L'élément africain d'inspiration sub-saharienne demeure très présent dans l'architecture *ksourienne* de Timimoun. Ceci explique les surnoms souvent donnés à Timimoun, comme celui de « La soudanaise » ou encore « Tombouctou ». Cet élément, d'ordre esthétique, se manifeste à travers la technique de sculpture murale sur argile (Cf. figure I.14). Moussaoui (2002, p. 224), rapporte que « *Timimoun peut ressembler à Oulata (Mauritanie) ou à Tombouctou (Mali). [...]. La langue, les chants, le folklore et surtout l'architecture conservent des empreintes très nettes. On ne peut admettre l'échange matériel (attesté) entre le Soudan et cette partie géographique et nier l'échange de style et de formes.* ».

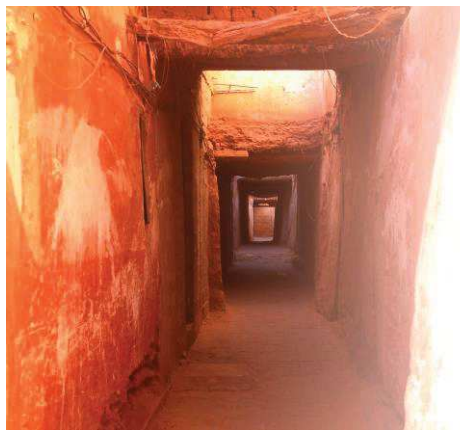
Figure I. 14 : Sculpture murale sur argile dans la région de Timimoun



Source : Auteure (2017)

Ensuite, l'usage de l'espace représente une question centrale dans l'aménagement de ces entités urbaines. Ainsi, pour féliciter l'accès à l'eau, certains *Aghem* ont été aménagés à proximité d'un puits autonome ou disposent de leur propre *foggara*, tandis que d'autres disposent des deux (*Aghem* autonome avec puits et *foggaras*). Pour des raisons défensives, au-delà de la présence d'enceinte qui constitue une frontière symbolique, le *ksar* dispose de son propre grenier, généralement doté d'une seule porte d'entrée souvent en chicane (Cf. figure I.15). Cette porte mène vers une ou plusieurs rues centrales (*derb*) qui se déclinent en plusieurs petites ruelles qui finissent toutes en impasses.

Figure I. 15 : Entrée en chicane (Vieux *ksar* de Timimoun)



Source : Auteure (2017)

Enfin, la dimension du sacré, représentée par divers éléments tels la mosquée, et les lieux des Saints Patrons protecteurs : *zaouïa* et Tombeaux ainsi que l'eau, constituent une composante importante dans l'aménagement du *ksar*. Ces éléments sacrés ne se contentent pas de protéger l'espace, mais ils l'organisent : « *Vraisemblablement, l'avènement de la sainteté inaugure une nouvelle conception où le sacré s'ancre plus dans l'espace et où le locus sacré se constitue*

en noyau central à préserver en vue de la protection de tout. [...] L'eau s'articule au sacré pour modéliser l'espace ; étant indispensable aux ablutions, les mosquées se situent nécessairement sur le passage de celle-ci... » (Ibid., p. 225-226).

1.2.3.3. L'organisation fonctionnelle des maisons ksouriennes

Le *ksar* constitue un espace collectif fermé, où des maisons familiales sont réparties par quartier et dont la morphologie intérieure se distingue à la fois par la forte densité des habitations ainsi que par l'étroitesse et l'irrégularité de ses axes de circulation.

Connu sous la terminologie de « *Dar* », l'habitat domestique au sein du *ksar* n'abrite pas seulement le ménage mononucléaire, mais s'étend à la famille au sens élargi, c'est à dire tribu et lignage.

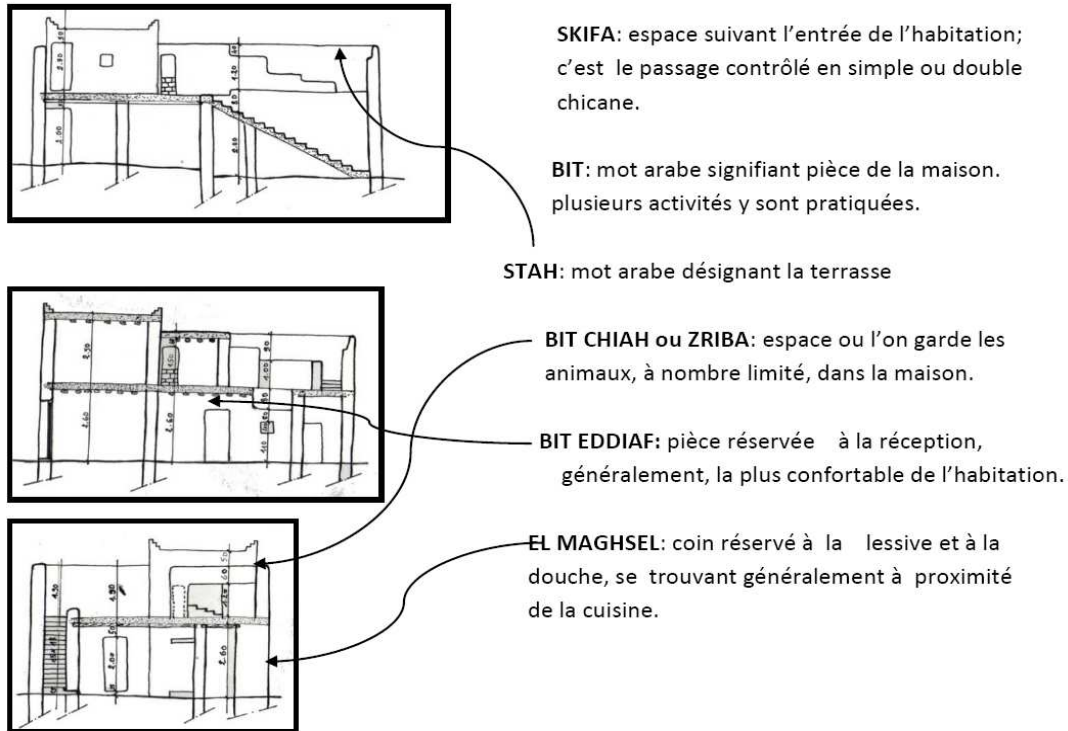
Tout comme le *ksar*, l'organisation des maisons *ksourienne*, situées à l'intérieur de ce dernier, se caractérise par des spécificités conceptuelles et un aspect fonctionnel et défensif important. Elles sont le fruit d'une culture de masse nourrie de la quotidienneté, de l'environnement et du génie local (Djeradi 2012), basée sur l'ordre familial et le respect du voisinage. Elles ne constituent pas une production élitiste, malgré la forte hiérarchisation sociale de type féodal très présente à Timimoun.

Les fonctions primaires conférées à la maison traditionnelle ont conditionné sa conception : « *l'habitation est avant tout un lieu de vie, un lieu protégé de toutes les menaces extérieures* », « *le nid, le refuge à la vertu d'abri, la mémoire heureuse de l'origine avec ses qualités de repos, de tranquillité et de sécurité.* » (Leroux 2008, p. 14). La sacralité l'a également influencée. La religion a souvent servi de « *repère conceptuel pour l'habitation. Par exemple dans le choix de l'orientation (même si ce choix est irrationnel par rapport à d'autres critères), les degrés d'ouverture sur l'extérieur, l'exigence d'une distinction des espaces sacrés, ...etc.* ». Enfin, la tradition a également joué un rôle déterminant dans la conception de la maison, en lui dictant des règles à ne pas enfreindre.

Moussaoui (2002, p. 222), explique que la maison comporte « *en général deux chambres, une cour intérieure (rahba), et un petit magasin à provisions.* ». L'une des chambres sert à l'ensemble de la famille (*El Bit*), et la deuxième, plus confortable, est réservée à la réception d'invités. La maison dispose également d'un enclos pour animaux (*Zriba*) qui remplit une

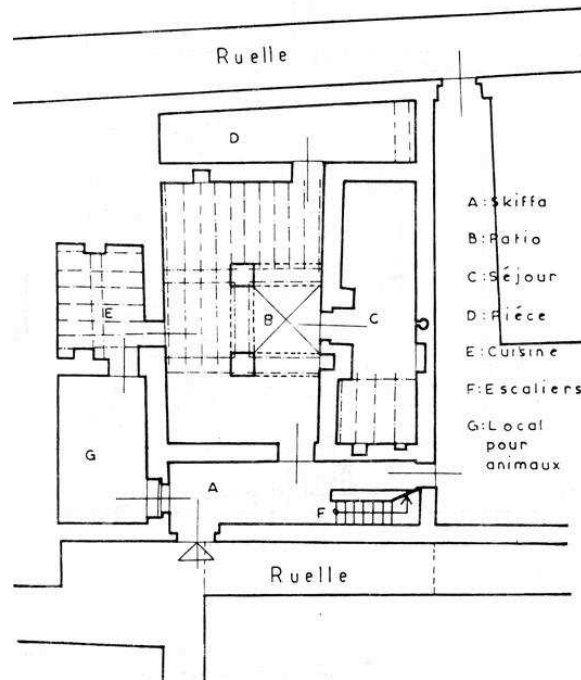
fonction écologique et défensive⁴². On y trouve aussi, un *Maghsel*, lieu pour se laver et faire la lessive, ainsi qu'une cuisine, lieu exclusivement féminin. À l'étage, toutes les maisons disposent d'un *Stah* (une terrasse découverte). Enfin, la *Skifa* qui constitue un passage contrôlé en simple ou double chicane suivant l'entrée des habitations (Cf. figure I.16 et figure I.17).

Figure I. 16 : Coupe sur maison traditionnelle saharienne à Timimoun



Source : (Nacer et Sadki 2009)

⁴² « comme la fausse septique, est d'une importance capitale, en tant que premier broyeur des déchets ménager et surtout comme parade contre un danger éventuel. Dans une sorte de fonctionnement écologique, tout déchet domestique se transforme immédiatement en aliment pour le bétail dont les déjections sont recyclées, à leur tour, en un engrais assez recherché pour son efficacité contre les différentes bestioles nuisibles aux racines » (Ibid).

Figure I. 17 : Maison à deux piliers du *Ksar* de Kenadsa

Source : (Bachminski et Grandet 1985)

Les maisons *ksouriennes* répondent à un déplacement original qualifié de « *migration verticale* » où la partie haute (étages supérieurs et terrasse) et la partie basse (rez-de-chaussée et premier étage) de la maison sont occupées différemment le jour et la nuit ainsi qu'en fonction de la saisonnalité (l'été et l'hiver). Pour des raisons climatiques et fonctionnelles, il s'agit de demeurer la nuit dans les étages supérieurs (deuxième étage et terrasse) et le jour dans les étages inférieurs (RDC et premier étage) pendant l'été et inversement en hiver (El Assal, Malti et El Basri 2000).

1.2.3.4. L'organisation spatiale et sociale des ksour : un ordre derrière un apparent désordre

Dans le désert du Gourara, de nombreux *ksour* de formes diverses s'implantent çà et là de manière assez aléatoire. Pourtant, derrière cette anarchie apparente, se cachent des logiques d'implantation socio-spatiales très pensées et organisées. D'abord, c'est des raisons climatiques et défensives « *les ksour ont été bâtis sur des collines ou à flanc de coteau, afin d'être ensoleillés en hiver et protégés des vents, des crues d'oueds et des agressions* » (Masqueray 1983). Ensuite, les *ksour* ont été construits sur les grands parcours caravaniers qui reliaient le Nord au Sud de l'Afrique. L'implantation des voies commerciales dépendait de la

disponibilité de l'eau qui a permis d'assurer la création des jardins à travers la culture du palmier dattier. L'implantation des *ksour* suit des itinéraires tracés et précis, placés sur les nappes phréatiques et à proximité des principaux axes de circulation. Les *foggaras* ont joué un rôle structurant déterminant dans la production urbaine des *ksour* à Timimoun. Les *ksour* se positionnent en aval des *foggaras* afin d'optimiser l'écoulement de l'eau de manière à ce que le *ksar* se situe toujours en amont du terroir, permettant ainsi à l'eau de servir d'abord aux besoins domestiques avant d'atteindre la zone de culture (Basset 1937).

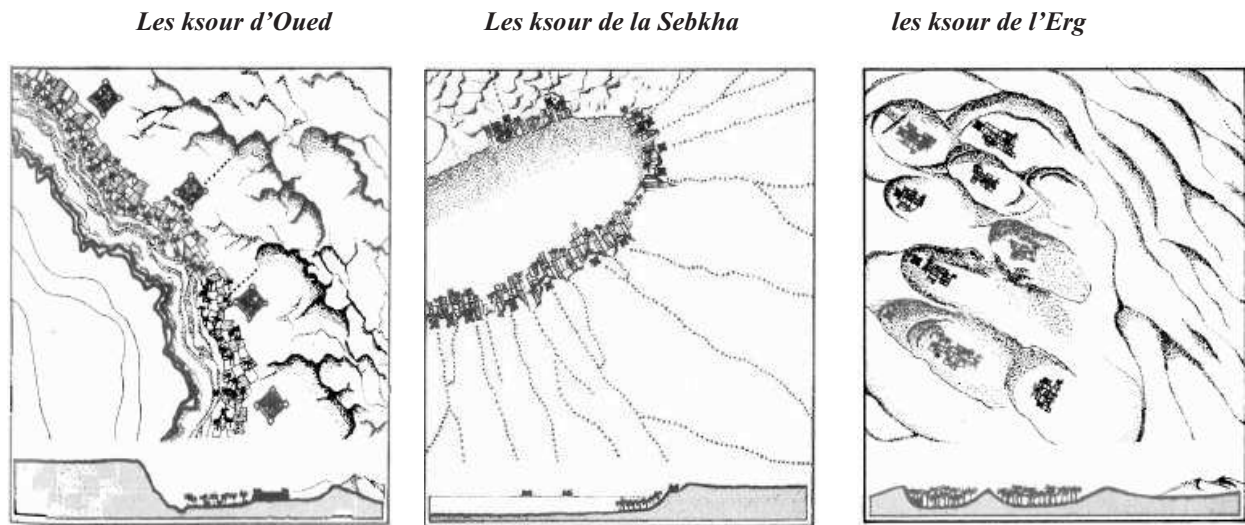
De multiples recherches ont permis de classifier les *ksour* selon diverses approches : une approche chronologique et historique en fonction des groupes ethniques qui les ont bâtis (*ksour* Gétule africain, *ksour* juifs, *ksour* berbères, *ksour* musulmans). Cette approche inspire ensuite d'autres chercheurs pour établir une nouvelle classification morphologique (*ksour* circulaires juifs et berbère, et *ksour* quadriennaux arabo-musulmans), ou encore une typologie sur la base de la localisation géographique.

1.2.3.4.a. L'approche sur la base du modèle territorial d'implantation des ksour

Lauréano (1987) dresse une typologie des *ksour* du Sahara algérien en fonction de leur localisation géographique et sur le modèle territorial de leur implantation. Il distingue trois types de *ksour* : Les *ksour* d'Oued, les *ksour* de la *sebkha* et les *ksour* d'erg (Cf. figure I.18).

Les *ksour* d'*oueds* se situent dans les villages de la région de la Saoura entre l'erg et la palmeraie principalement au pied des grandes dunes sous forme d'un système linéaire longitudinal. Ils puisent l'eau des fleuves fossiles (*oueds*) pour y implanter palmeraie et culture. Les *ksour* de la *sebkha* sont implantés de manière lenticulaire sur les bords de la *sebkha*. Au Gourara et dans la région du Touat, le creusement des *foggaras* a rendu l'eau accessible et a permis la sédentarisation des populations et donc l'existence des *ksour* et des oasis. Les *ksour* de l'erg se trouvent dans les sables et leur existence découle de la présence d'eau souterraine. Leur pérennité dépend de leur maintenance quotidienne et de leur réhabilitation permanente étant donné l'impossibilité de bloquer l'action continue des vents de sable.

Figure I. 18: La classification selon le modèle territorial d'implantation des ksour de Laureano (1987)



Source : Lauréano (1987)

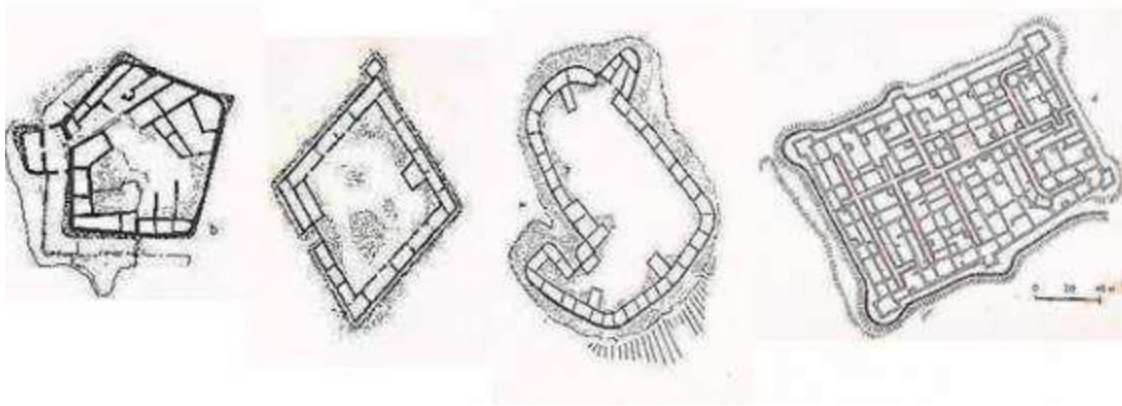
I.2.3.4.b. L'approche selon une classification historique et morphologique

L'utilisation de la méthode typo-morphologique permet de classer et ordonner les nombreuses productions architecturales et de saisir leurs variations au cours de l'histoire. L'approche typologique offre de déceler les mécanismes de formation et d'évolution des productions architecturales, en les replaçant dans leur contexte spatial et temporel spécifique (Mahrouf 2011).

Lauréano (1987 ; 1991) a mis en place une typologie à partir des types et sous types morphologiques des *ksour*. Ainsi, il attribue l'aspect formel des enceintes circulaires au peuplement les plus anciens à savoir les populations judéo-berbères puis berbères. Il attribue également les formes quadrangulaires aux *ksour* d'origine arabo-musulmans (Cf. figure I.19).

Figure I. 19 : Typologie selon une classification morphologique des *ksour* de Laureano (1987)

Ksour de pinacle circulaire et ksour quadrangulaires en pierre ou en terre crue



Source : (*Ibid.*, p. 142)

Côte (2005) quant à lui, associe les différences morphologiques des *ksour* aux éléments et matériaux utilisés à leur construction. Ainsi, il attribue les formes rondes aux *ksour* construits en pierre tout en les assimilant aux régions berbérophones. Quant aux *ksour* de forme carrée, ils correspondraient selon lui aux *ksour* des régions arabophones, mais il ajoute que ces derniers furent essentiellement construits de terre et d'argile.

I.2.3.4.c. Pénétration de l'Islam : nouvelles logiques urbaines

Durant le haut moyen âge, pendant la pénétration de l'Islam, le développement de l'habitat saharien a servi pour l'organisation du commerce transsaharien. C'est à travers le Sahara qu'était acheminé l'or depuis l'Afrique noire, jusqu'au bassin méditerranéen et les villages sahariens en contrôlaient la commercialisation. L'implantation des *ksour*, et particulièrement de type *Aghem*, a connu un essor considérable à cette période.

L'islamisation a modifié la configuration et l'organisation sociale de l'habitat saharien. La morphologie du noyau originel du *ksar*, comme étudié par Laureano (1987,1991), se présentait sous une forme quadrangulaire. Cependant, le changement de forme ne constitue pas l'unique évolution. La conquête islamique de l'espace saharien a transformé l'espace

urbain avec d'implantation des *zaouïas* ainsi que des tombeaux des saints à proximité des *Aghem* et des *ksour*. On retrouve également quelques traces (très peu)⁴³ de lieu de culte dans les ruines des *Aghem* juifs, notamment des sculptures murales d'étoile de David qui indiquent probablement l'emplacement d'une synagogue.

Les tombeaux revêtent une importance idéologique et mystique. Ils apparaissent comme le pôle du sacré qui protège et bénit les *ksour*. Ils représentent la frontière qui permet à la population d'établir un lien entre leur présent et leur passé mystique. Le choix de l'implantation de ces derniers, répond à une représentation spécifique de l'espace : « *Un creux ou une proéminence sont le plus souvent préférés à un terrain plat ; non pas uniquement pour des raisons guerrières, mais, le plus souvent, au regard d'autres considération en rapport avec des représentations cosmogoniques. [...] la proéminence de la colline ou du piton est mise en rapport avec le sentiment d'élévation et de sublimation.* » (Moussaoui 2002, p. 220).

À l'intérieur des *Aghems*, on y bâtissait également un lieu de prière, un *Mihrab* (sanctuaire) dirigé généralement en face de l'entrée vers la Mecque, un *Minbar* (estrade de l'imam) situé à droite comme le veut la tradition islamique⁴⁴, ainsi que d'autres éléments propres à l'art musulman comme la superposition d'arc le plus souvent de type « arc outrepassé » dans les salles de prières par exemple (Cf. figure I.21).

Figure I. 20 : *Aghem* circulaire judéo-berbère



Source : Auteure (2017)

⁴³ Il existe de rares traces, les autres ayant certainement été détruites pendant les invasions arabes et l'islamisation du Gourara.

⁴⁴ En Islam, la droite symbolise un espace positif sacré.

Figure I. 21 : *Aghem* arabo-musulman à Timimoun et quelques éléments qui lui sont associés

Ruine d'un *Aghem* quadriennal arabo-musulman



Arc d'une mosquée de type "Arc outrepassé" à l'intérieur de l'*Aghem* arabo-musulman



Tombeau d'un Saint à proximité de l'*Aghem* arabo-musulman



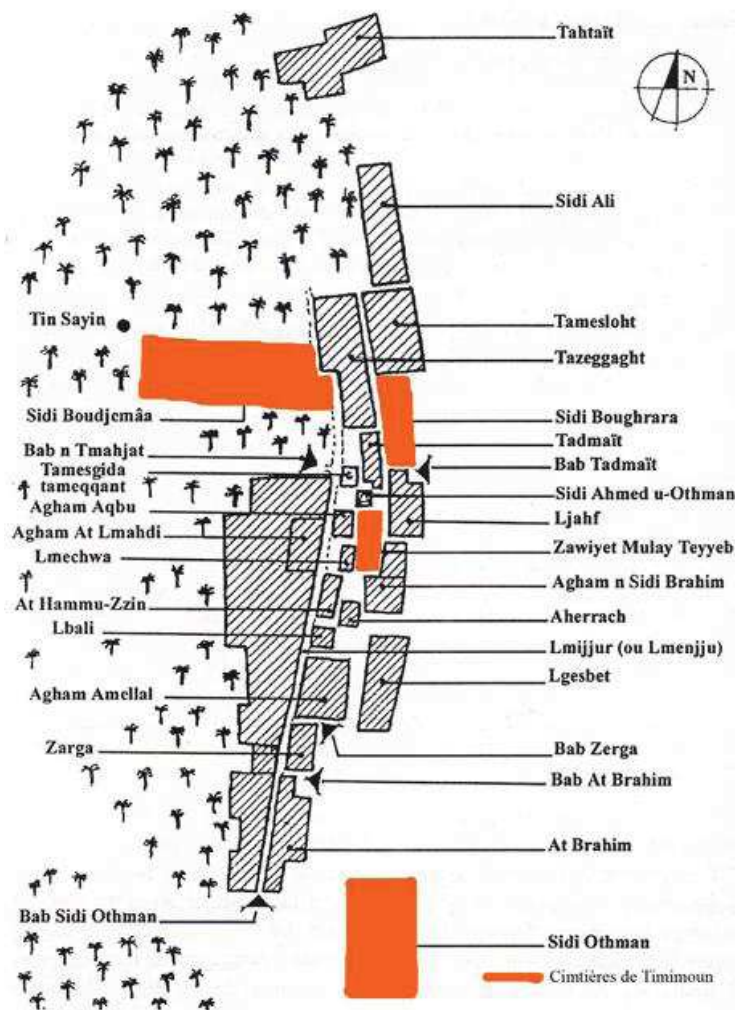
Source : Auteure (2017)

I.2.3.5. Le vieux ksar de Timimoun comme un centre historique, un lieu de vie et un espace sacré

Timimoun n'a pas échappé aux règles architecturales imposées aux villes-oasis traditionnelles par leur situation et leur contexte socio-historique et climatique. Au même titre que les *kasbahs* et *médinas* dans les grandes villes du Maghreb, le vieux *ksar* de Timimoun s'impose comme la composante majeure du paysage urbain et le substrat traditionnel de la ville. Le

vieux *ksar* de Timimoun, date de l'empire Almohade au XII^{ème} siècle. Il constitue le noyau urbain ancien. Marqué par ses ruelles qui finissent toutes en impasse et ses entrées en chicane, il se présente sous forme d'un ensemble d'habitats traditionnels très concentrés, bordés de remparts, construits en *Toub* (argile pisé). Il occupe approximativement 43,6 hectares dans la partie nord de la ville et comporte trois principaux quartiers : Tantait, El Manjour, Tazegarete. Les habitations du vieux *ksar* de Timimoun - à l'instar des autres anciens ksour du Touat / Gourara -, se présentent sous forme d'unités urbaines compactes et étroitement imbriquées. En plus des lieux d'habitation, dans le vieux *ksar* se trouvent des éléments autour desquels s'organise la vie sociale de la population : la mosquée, la *Rahba* (la place publique), les cimetières, le marché et les *zaouïas*. Ce patrimoine surplombe la palmeraie, au-delà de laquelle se trouve la *sebkha* (Cf. figure I.22).

Figure I. 22: Vieux Ksar de Timimoun



Source : Bellil (2003) in Djeradi (2012).

Dans leur ouvrage intitulé « L'Oasis Rouge, impressions sahariennes », Mercadier, Rondreux et Salleras (1946) décrivent avec minutie le vieux *ksar* de Timimoun : « *Les murs sont en toubes ou briques séchées au soleil. Cette argile donne à Timimoun et aux autres ksour du Gourara une couleur rouge très originale. Leur épaisseur est en général de cinquante centimètres. Les plafonds sont soutenus de côté par des piliers. L'architecture à base d'arcs et de voûtes était à peu près inconnue jusqu'à nos jours, mais le système des cintres se répand de plus en plus. Le plafond est constitué de khechbas (poutres) recouvertes de djerids ou branches de palmiers dépouillées de leurs feuilles. Sur cette charpente spéciale sont étendues les feuilles et le tout est recouvert d'une couche de cinquante centimètres d'argile. Les murs sont nus. L'escalier que vous voyez à l'intérieur de la petite cour à ciel ouvert nous permet d'accéder à la terrasse. Elle est bordée d'un mur d'un mètre cinquante de hauteur environ, pour permettre aux femmes de s'y tenir sans être vues de l'extérieur, bien que les mœurs soient très libres chez les Gouraris. Dans ce coin de la terrasse cette pièce indépendante n'est autre que la chambre à coucher. Là, s'entassent parents et enfants par les nuits d'hiver ; l'été, ils dorment à la belle étoile... » (Ibid., p. 38-39).*

Le vieux *ksar* de Timimoun demeure toujours aussi vivant, contrairement à beaucoup d'autres *ksour* de la région du Gourara abandonnés et en ruines. Sa population ne cesse de s'accroître générant de profonds changements intra et extra muros⁴⁵. Le vieux *ksar* de Timimoun existe toujours reste toujours aussi important, car la population qui y vit a su maintenir sa valeur d'usage. Les bénéfices et l'utilité sociale, économique et culturelle que procure le vieux *ksar* à la population continuent à lui donner vie. La vie au sein du *ksar* a donné corps à un sentiment profond d'appartenance et de cohésion sociale. Les hommes et les femmes aiment à se retrouver dans ses *Rahba*, ils y célèbrent fêtes et mariages. Les gestes d'entraide entre habitant du vieux *ksar* et les prestations réciproques de service témoignent elles aussi de cette forte cohésion sociale intra-muros. Néanmoins, les dynamiques urbaines générées par la mondialisation n'ont pas épargné le *ksar* de Timimoun qui a subi diverses mutations socio-spatiales qui l'ont affecté (Cf. chapitre II).

⁴⁵ Nous étudierons ces changements au chapitre II.

Conclusion

La configuration socio-spatiale et le fonctionnement des oasis sahariennes algériennes résultent des relations complexes qu'elles ont entretenu avec les divers pouvoirs qui se sont appropriés et qui ont aménagé l'espace saharien algérien. D'abord, nous avons décrit le processus de sédentarisation des nomades où le système oasien passe d'un système pastoral à un système agro-pastoral. Ensuite, nous avons exploré les politiques d'intégration et de mise en valeur de l'espace saharien amorcées par les autorités coloniales, et développées par les différents gouvernements algériens depuis l'indépendance. Ainsi, nous avons démontré que le système politico-juridique national a pris le pas sur la gouvernance traditionnelle et le droit coutumier des espaces sahariens.

Aborder d'un point de vue géo-historique, l'organisation socio-spatiale de Timimoun, a permis de comprendre les facteurs endogènes et exogènes, qui ont contribué à l'évolution du triptyque *foggaras-palmeraies-ksour*. Ces évolutions sont le fruit, d'une part des actions interventionnistes des pouvoirs publiques, d'autre part, ils émanent du désir d'émancipation et de modernité des populations sahariennes.

Revenir sur l'organisation socio-spatiale de Timimoun revêt un double intérêt : le premier consiste à mettre en exergue les spécificités patrimoniales, l'authenticité, mais également les fragilités de cette oasis, ce qui invite à questionner les enjeux et les défis du développement du tourisme dans cette région. Le deuxième consiste à montrer que le Sahara, autrefois marginalisé, demeure aujourd'hui affecté par les dynamiques de la mondialisation et fait l'objet d'importants enjeux et conflits d'usage et d'intérêt. Dans le chapitre II, nous dresserons le bilan des différentes mutations qui affectent l'organisation socio-spatiale des oasis sahariennes présentées ici. Ceci nous permettra de comprendre comment se maintiennent, s'adaptent et/ ou émergent les structures spatiales et sociales oasiennes, les économies et les modes de vie des populations locales.

Chapitre II. Mutations socio-spatiales d'un Sahara mondialisé

Introduction

Nous avons observé dans notre premier chapitre à travers l'exemple de Timimoun, que les oasis sahariennes algériennes, connaissent des transformations importantes dont les plus prégnantes demeurent le changement de la structure agraire traditionnelle, la modernisation des techniques d'irrigations, et la transformation du tissu urbain local. Ainsi, la dominante rurale de ces oasis, s'est progressivement réduite au profit de nouvelles techniques de production et de nouvelles activités économiques.

En adoptant une approche multiscalair et décloisonnée, ce deuxième chapitre montre que ces transformations locales étudiées à Timimoun, représentent des marqueurs logiques d'un ensemble de mutations socio-spatiales affectant l'ensemble des territoires sahariens algériens. Ceci nous permettra dans la suite de cette thèse d'appréhender le tourisme comme une mutation socio-spatiale à laquelle n'échappent pas les territoires sahariens.

Dans un premier temps, ce chapitre propose de dresser de manière exhaustive, l'ensemble de ces mutations, à savoir : l'évolution des maillages administratifs, le désenclavement par le biais des réseaux de transport, le renouveau des flux marchands, les flux migratoires, le fort accroissement démographique qui se traduit par une urbanisation accélérée, et enfin l'ouverture au tourisme.

Dans un second temps, à travers une étude diachronique, il montre que ces mutations sont les conséquences de politiques développementistes et de contrôle du territoire amorcées pendant la période coloniale. Ces mutations se sont accentuées après l'indépendance de l'Algérie en 1962, lié à la volonté algérienne d'une unification territoriale de ses territoires du sud. La richesse de son sous-sol, combiné à des considérations géopolitiques nationales et internationales, ont justifié la prise « en charge » de ce vaste espace. Le Sahara s'est trouvé peu à peu intégré dans les logiques de la mondialisation par les flux de différente nature qui en font une terre de passage ouverte sur le monde.

II.1. Les politiques volontaristes en faveur des villes sahariennes : le découpage administratif et ses effets

Dresser un aperçu historique de l'évolution des configurations socio-spatiales des territoires sahariens permet d'une part, d'éclairer sur les conditions géographiques et humaines qui ont font des espaces difficiles à conquérir et à mettre en valeur ; et d'autre part, d'exposer les enjeux et l'intérêt stratégique de maîtriser ces vastes espaces porteurs et vecteurs de développement⁴⁶. L'ancrage territorial et politique du Sahara algérien date de l'époque coloniale. Depuis la découverte de la richesse de ses sous-sols, le Sahara a toujours représenté la clé de voûte du développement économique et social du pays. Depuis l'indépendance, « *champs pétroliers, ressources en minerais, aquifères souterrains sont autant d'éléments s'étant combiné avec des considérations géopolitiques nationales et internationales, pour légitimer une intégration des vastes espaces sahariens aux territoires nationaux en construction à l'heure de l'indépendance.* » (Kouzmine et al. 2009, p. 659).

II.1.1. La fabrique coloniale d'un territoire...

Lorsque les troupes françaises débarquent en Algérie en 1830, ce territoire de la régence ottomane n'est pas délimité géographiquement. Au début de la conquête, seuls les territoires de la frange littorale intéressent les colons. L'ordonnance du 15 avril 1845 divise le territoire algérien en trois provinces : Alger, Oran et Constantine. Trois ans plus tard, à travers l'ordonnance du 4 mars 1848, ces trois provinces deviennent partie intégrante du territoire français. La législation française avait jusque-là tourné le dos au territoire saharien. Véritable « *Terra Incognita* » (Bourgeot 2011), la méconnaissance géographique et sociale de cet espace autorise de nouvelles projections et nourrit le fantasme et le mythe d'un nouvel eldorado saharien.

Hormis certaines tentatives de conquêtes militaires⁴⁷, la progression coloniale vers les territoires du sud demeure très timide jusqu'au début du XX^{ème} siècle où la France adopte de nouvelles réformes territoriales. Selon l'idéologie impérialiste, le Sahara algérien représente une interface précieuse entre la métropole et l'Afrique subsaharienne, considérée elle aussi comme une « *promesse d'extension de la colonie* » (Blais et Blais Hélène 2014, p. 239). Ces nouveaux enjeux politiques de la colonisation placent le Sahara comme un espace clé dans la

⁴⁶ Nous exposerons dans le chapitre III les différentes notions de développement.

⁴⁷ La prise du Sahara septentrional (Laghouat, Biskra, M'Zab, Ouargla, Oued-Righ) dans les années 1850-1860. mission Flatters en 1879-80, que nous aborderons ultérieurement.

conquête impériale du continent africain.

L'accroissement des budgets alloués par la colonie aux expéditions sahariennes amène les parlementaires français, à partir de 1901, à demander une réflexion quant à l'organisation de ces territoires nouvellement occupés. En 1902, la création des « Territoires du Sud » dote ce vaste espace d'un statut. La loi du 24 décembre 1902 réorganise le territoire national en attribuant l'autonomie des territoires du Sud. Le décret du 14 août 1905, scinde ces derniers en quatre divisions administratives : Aïn-Sefra, Ghardaïa, Touggourt et les oasis. Le décret du 12 décembre 1905 subdivise chacune de ces divisions administratives en cercles et annexes.

Le découpage administratif du Sahara en « Territoires du Sud », avec fonctionnement autonome, a pour objectif de contrôler militairement cet espace de jonction saharo-sahélien. L'administration française crée des unités militaires spéciales appelées méharistes dont l'idée venait « *du souci de l'adaptation des troupes aux conditions particulières des régions désertiques, de la nécessité d'alléger les équipements et de l'obligation d'une mobilité totale* » (Bisson 2003, p. 71). Ainsi, la loi du 30 mars 1902 établit cinq compagnies sahariennes basées à Adrar, au Tassili, à Tindouf, à El Oued et à Tamanrasset. Des officiers des affaires indigènes commandent ces compagnies autonomes qui dépendaient de la direction de l'infanterie. D'autres compagnies sahariennes portées par la Légion étrangère (CSPLE) sont créées à Ouargla, Colomb-Béchar, Aïn Sefra, Laghouat et Sebha. Au sein de ces unités méharistes, des groupes de nomades *Chaânbas* sont recrutés. Réputés pour être de fervents guerriers, leur rôle consiste à aider les militaires français à instaurer la sécurité dans la région. Connaissant leur capacité de mouvement dans le Sahara, le pouvoir colonial n'a pas hésité à séduire les *Chaânbas* pour les mettre à son service et ce, en les engageant dans la police du Sahara, créée pour sécuriser les zones sahariennes (Yousfi 2012). À travers ce vaste mouvement de recrutement de nomades, la région d'Adrar et la commune de Timimoun connaissent un vaste processus de sédentarisation.

Les premières délimitations frontalières du Sud de l'Algérie et les pays de l'Ex-Afrique Occidentale Française (AOF) s'établissent le 07 juin 1905 avec la signature de la convention des territoires français entre le ministre français des colonies Étienne Clementèle, représentant de l'AOF, et le ministre de l'intérieur dont dépendait l'Algérie, Eugène Étienne. Il ne s'agit pas d'un accord de droit international, mais d'une mesure interne portant sur une division administrative des colonies (Tshinanga Ngelu 2017). L'accord de Niamey officialise en 1909 la délimitation territoriale du Sahara algérien. Cet accord est signé le 20 juin 1909 par le

Colonel Laperrine représentant de l'Algérie, et le Colonel Venel pour l'AOF modifiant l'accord de 1905 en redessinant les tracés des frontières sahariennes de l'Algérie. Au-delà des frictions internes et des rivalités bureaucratiques qui opposent les deux ministères, Kouzmine et al. (2009) soulèvent les problèmes posés par « *la rectitude des tracés* » qui s'oppose à la fluidité des parcours nomades. En effet, les populations nomades -hormis les *Chaânbas* recrutés dans les troupes méharistes- qui empruntaient les aires de parcours traditionnels en ignorant jusque-là les valeurs légales des frontières, se sont trouvées exclues de délimitation ce qui bouleverse l'équilibre et l'organisation spatiale et économique de la région.

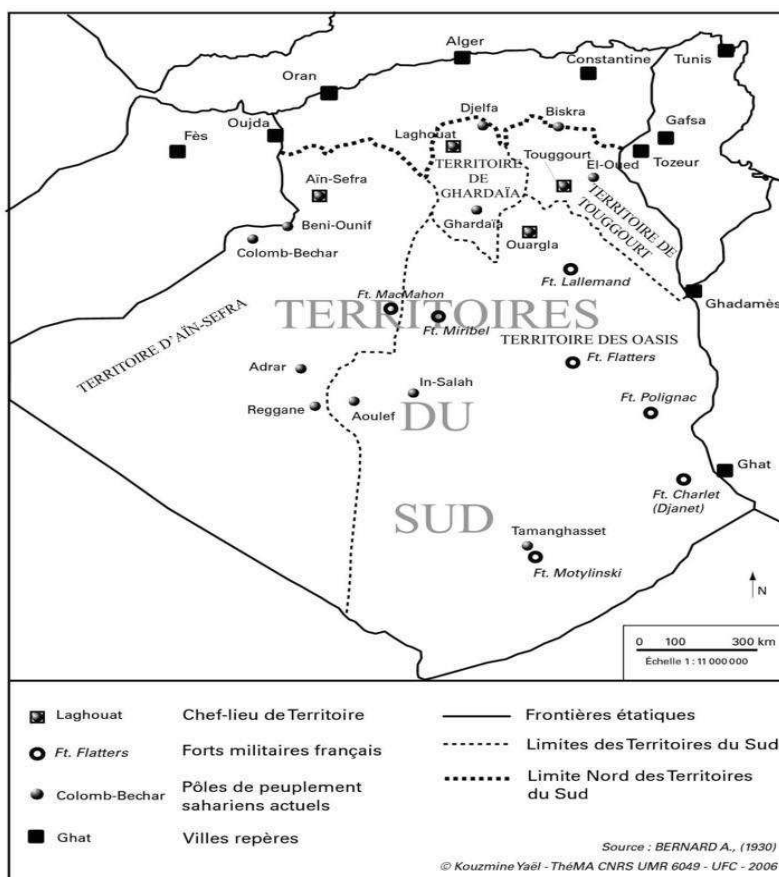
Ces tracés établis par les autorités coloniales françaises constituent jusqu'à ce jour les frontières terrestres internationales de l'Algérie. Ces frontières établies par la France jugée « trop généreuse » envers l'Algérie⁴⁸, restent aujourd'hui encore contestées surtout de la part des voisins : le Maroc et la Tunisie. Des contentieux territoriaux liés à cette question des frontières mettent à l'épreuve les tentatives maghrébines d'union politique et économique.

Il est à souligner que dans un souci d'assurer une viabilité économique et sociale des territoires du Sud en Algérie, leur délimitation a dépassé les strictes limites des zones désertiques pour inclure certaines parties des régions steppiques occidentales et centrales. Cette décision fut basée sur le principe que ces derniers devaient intégrer des zones désertiques mais également des régions plus riches et plus peuplées « *déterminant ainsi un groupement capable de vivre, d'assurer ses dépenses civiles et même d'entreprendre de grands travaux* » (Souami 2004).

En 1930, les territoires du sud constituaient encore des entités distinctes du Nord (Cf. figure II.1) qui assuraient la jonction impériale entre les deux Afriques françaises comme le rappelle une note du gouvernement générale : « *la « Colonie du Sud » [...] est la carte de transition naturelle entre les deux Afriques françaises : l'Afrique blanche, et l'Afrique noire, le carrefour de notre empire africain.* » (FR ANOM GGA, mai 1930 in Blais 2014).

⁴⁸ Pour cause, cette dernière fut considérée comme partie intégrante de la France alors que le reste de la colonie au Maghreb constituait un protectorat.

Figure II. 1 : Les territoires du Sud en 1930



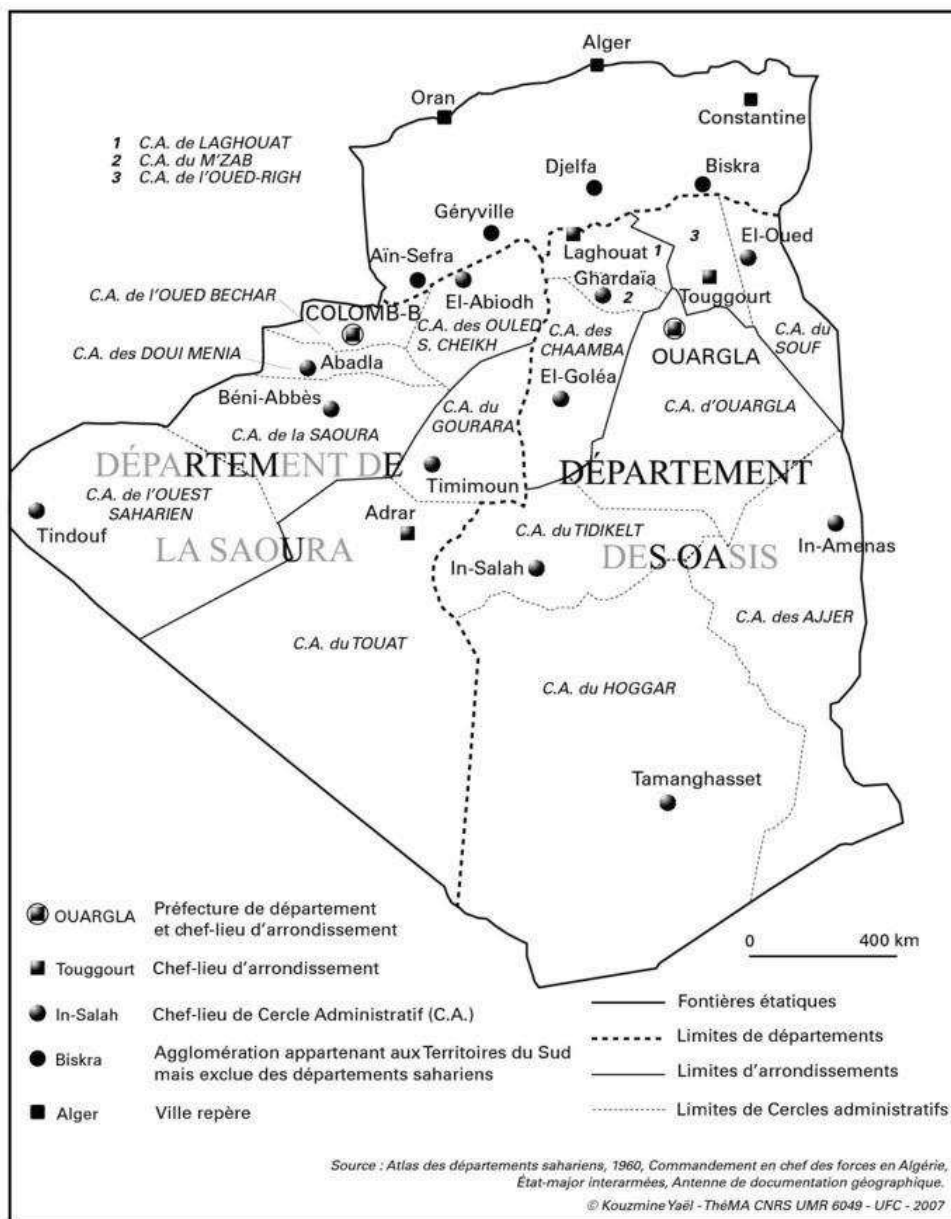
Source: (Kouzmine et al. 2009, p. 670)

Le découpage administratif des territoires du Sud perdure jusqu'au début des années 1950. L'ère de la « *pétrolisation du Sahara* » (Blin 1990) va bousculer les enjeux stratégiques et relancer une nouvelle dynamique politique. Dès 1952, alors que de nombreux géologues affirmaient depuis plusieurs années que les sous-sols sahariens regorgeaient de richesses, l'idée d'ériger le Sahara en territoire d'Outremer émerge au sein du parlement français. Deux options politiques se présentaient : celle de « *l'Afrique saharienne française* » ou celle du « *Territoire National du Sahara* » (Jean Bisson 1996). Cette volonté de dissocier les territoires sahariens du reste du pays au profit de la métropole à la veille du déclenchement de la guerre d'Algérie s'ancre clairement dans une optique d'appropriation des ressources⁴⁹ sous couvert d'une « *intention pseudo-généreuse de développement* » (Kouzmine et al. 2009).

⁴⁹ En particulier les ressources pétrolières, tout comme le fer de Mauritanie, seul vestige de ce projet de partition du Sahara. Par ailleurs, le pouvoir colonial voulait ce désert afin d'y poursuivre les essais nucléaire et d'y développer une base spatiale plus proche du territoire national que Kourou en Guyane, finalement choisie par défaut après la perte de l'Algérie.

Le 10 janvier 1957 l'administration coloniale crée l'Organisation Commune des Régions Sahariennes (l'OCRS) en espérant anticiper une potentielle perte des ressources sahariennes algériennes à la suite du soulèvement algérien, comme ce qui s'est passé à l'indépendance de la Libye, du Maroc et de la Tunisie (Martel 1968, p. 336). En juin 1957, est instauré un Ministère du Sahara qui a pour mission de « *décider et gérer l'ensemble des affaires intéressant les régions sahariennes, ... de l'organisation, à l'administration et à la mise en valeur de ces régions* » et d'appliquer la législation portant création du OCRS (Souami 2004). Le décret du 20 mai 1957 institua un nouveau remodelage administratif aboutissant à la division des départements du Nord (Alger, Oran et Constantine) en douze départements. Les décrets du 7 août 1957 et 17 mars 1958 créent cinq nouveaux départements dont deux départements sahariens : la partie Est de ces départements forme la partie des oasis, alors que la partie Ouest constitue le département de la Saoura (Cf. figure II.2). Ce nouveau découpage administratif rompt avec les politiques mises en place avant les années 1950, qui promouvaient une gestion militaire du Sahara. À partir de la fin des années 1950, le Sahara acquiert un statut similaire à celui des DOM-TOM, et devient un département à part entière (Blin 1990).

Figure II. 2: Les territoires du Sud en 1960



Source: Kouzmine et al. 2009, p. 675.

II.1.2. L'indépendance : les hydrocarbures comme sources de négociation et de conflit

Dès 1958, la France admet que l'indépendance de l'Algérie est inéluctable, d'autant plus que le Maroc et la Tunisie ont acquis la leur en 1956. Ainsi, la France décide de défendre coûte que coûte les intérêts économiques de la colonie, notamment en mettant la main sur le contrôle des hydrocarbures. En faisant allusion aux richesses en hydrocarbures découverts par la France, que le Général De Gaulle qualifia le Sahara algérien d'« invention française ».

Cette invention a permis à la France de passer pendant un temps très court du statut d'importateur à celui d'exportateur d'hydrocarbures. Néanmoins, pour le Gouvernement Provisoire de la République algérienne (GPRA), créé dès 1958 sous la tutelle du Front de Libération Nationale (FLN), il n'est pas envisageable de céder quelque portion que ce soit du territoire national au régime français. Cette prise de position conduit à une véritable situation de blocage qui retardera l'indépendance de l'Algérie jusqu'en 1962. Dès lors, le général De Gaulle envisage d'octroyer l'indépendance de l'Algérie, mais à défaut d'une Algérie française, il fallait que le Sahara -ou du moins que son pétrole- le soit.

En novembre 1958, les autorités coloniales adoptent le code pétrolier saharien donnant à la France un droit de regard sur l'exploration et l'exploitation du sous-sol algérien lui permettant ainsi d'assurer son contrôle sur la provenance des capitaux engagés. Du moment que les intérêts stratégiques de la France étaient durablement préservés, Le Général De Gaulle suggère en septembre 1961 de « *fermer la boîte à chagrin !* » et d'officialiser la décolonisation de l'Algérie. Les accords d'Evian signés le 18 mars 1962 reconnaissent l'indépendance de l'Algérie. Néanmoins, ces derniers étaient très favorables à la France dans la mesure où ils maintenaient l'application du code pétrolier saharien instauré par la France. En somme, la manne pétrolière algérienne demeurait largement aux mains des Français. Ainsi dans la partie B Chapitre 2 des accords, relatif à la coopération entre la France et l'Algérie, il est stipulé :

« Dans les départements actuels des Oasis et de la Saoura, la mise en valeur des richesses du sous-sol aura lieu selon les principes suivants :

a) La coopération franco-algérienne sera assurée par un organisme technique de coopération saharienne. Cet organisme aura un caractère paritaire. Son rôle sera notamment de développer l'infrastructure nécessaire à l'exploitation du sous-sol, de donner un avis sur les projets de loi et de règlements à caractère minier, d'instruire les demandes relatives à l'octroi des titres miniers : l'État algérien délivrera les titres miniers et édictera la législation minière en toute souveraineté.

b) Les intérêts français seront assurés notamment par :

- l'exercice, suivant les règles du code pétrolier saharien, tel qu'il existe actuellement, des droits attachés aux titres miniers délivrés par la France ;

- la préférence, à égalité d'offre, aux sociétés françaises dans l'octroi de nouveaux permis miniers, selon les modalités prévues par la législation minière algérienne ;
- le paiement en francs français des hydrocarbures sahariens à concurrence des besoins d'approvisionnement de la France et des autres pays de la zone franc⁵⁰. »

C'est ainsi, en vertu des accords d'Évian, que la France pérennise ses privilèges en matière d'hydrocarbures, jusqu'à la nationalisation du secteur le 24 février 1971. Cet événement met fin au « mirage colonial » d'un statu quo français sur la manne pétrolière au Sahara, et en devenant le propriétaire exclusif des richesses du sol et du sous-sol, l'État algérien abandonne le système des concessions au profit d'une prise de contrôle à 51 % des deux sociétés pétrolières françaises présentes, Elf (anciennement Erap) et Total (CFP). À la suite de cette décision, seul Total reste implanté sur le territoire algérien depuis 1952.

In fine, durant la période coloniale -période de territorialisation de l'Algérie-, l'intérêt pour les territoires sahariens, considéré comme zone de jonction entre le Nord du pays et pays de l'AOF s'est manifesté à travers des réformes administratives avec la création des territoires du Sud et le re-délimitation des frontières du Sud.

II.1.3. La période post-coloniale et la « prise en charge » du Sahara

L'Algérie indépendante hérite en 1962 d'un maillage par département créé par la puissance coloniale pour répondre à un triple besoin : d'abord, un besoin stratégique de contrôle de l'espace. Ensuite un besoin géopolitique « d'espace relationnel » entre l'Afrique française blanche et l'Afrique française noire. Puis économiques avec la découverte des hydrocarbures.

La construction de l'Algérie indépendante présente une dimension spatiale nettement affirmée (Mutin 1985) qui s'inscrit dans le prolongement des actions engagées par la puissance coloniale. L'ambition première du gouvernement algérien, consiste à rééquilibrer ses territoires et de résoudre l'épineux problème des disparités spatiales qui opposent ses deux grands ensembles territoriaux : l'Algérie du Nord (Littorale et Tellienne) et l'Algérie du Sud (Saharienne).

Le Sahara revêt une importance stratégique pour l'État Nation, d'une part, grâce à la prise de

⁵⁰ Les pays d'Afrique francophone en sont aussi les grands bénéficiaires jusqu'au milieu des années 1970 avant que ne s'appliquent pour eux les conditions du marché et l'émergence des premiers producteurs en Afrique noire (Gabon puis Congo).

conscience de l'enjeu économique et de l'ampleur des richesses des gisements d'hydrocarbures (exploités depuis 1956). D'autre part, l'enjeu symbolique et politique d'affirmer une souveraineté et une union nationale à travers l'intégration du Sahara dans une logique globale de société. Cette volonté de prendre en charge l'espace saharien, a conduit le gouvernement algérien à reconsidérer son maillage territorial, ce qui s'est traduit par quatre découpages administratifs successifs (1963, 1974, 1984 et 2015). Ainsi, en 1963, le gouvernement promulgue l'ordonnance numéro 67-24 du 18 janvier 1963 portant code communal qui régit la nouvelle commune algérienne. Cette ordonnance stipule dans son premier article que « *la commune est la collectivité territoriale politique, administrative, économique et sociale de base* ». Il était surtout question à travers le découpage administratif de réduire considérablement le nombre de communes. L'on passe alors de 1577 communes à 676, tout en maintenant le nombre des départements rebaptisés *wilayas* à 15 et les *dairas* (arrondissements) à 91. Aucun changement n'est opéré sur les départements sahariens : deux wilayas sahariennes dont la dénomination demeure la *wilaya* de la Saoura, et la *wilaya* des Oasis. Ce nouveau découpage n'a pas eu de réel impact dans la mesure où il ne permet pas de bouleverser le fonctionnement du régime administratif hérité de la colonisation.

Par la suite, le gouvernement algérien initie un second découpage administratif en 1974 achevé en 1975, régit par l'ordonnance 74-69 du 02 Juillet 1974 relative à la refonte de l'organisation territoriale des *wilayas*. Il vise à établir une cohésion géographique à travers l'instauration de nouvelles *wilayas* et communes. Le nombre de *wilayas* passe de 15 à 31 dont 5 *wilayas* sahariennes et le nombre de communes de 676 à 703 puis 704 en 1977. Plus que la consolidation du réseau institutionnel, le nouveau découpage vise surtout à soutenir les projets de développement industriel, de révolution agraire et de rééquilibrage de l'armature urbaine. Le rôle de l'État est renforcé ce qui explique la faible évolution du nombre de communes. Si le précédent découpage de 1963 se calque sur le modèle territorial colonial, celui de 1975 s'inscrit « *dans une logique égalitaire, centralisatrice, intégratrice, à tradition très jacobine* », c'est pourquoi il est considéré comme le plus « *révolutionnaire et le plus radical qu'ait connu l'Algérie* » (Bendjelid, Brûlé et Fontaine 2004). Dans ce nouveau découpage, l'ancien département de la Saoura est fractionné en trois *wilayas* : Adrar, Béchar et Tindouf. La *wilaya* d'Adrar a comme *daira* le Gourara dont le chef-lieu était Timimoun.

Les deux premières décennies qui ont suivi l'indépendance ont été consacrées au développement d'équipements et d'infrastructures (structures administratives, établissements

scolaires et de santé, infrastructures routières, postes, banques, etc.). Puis, dès 1980, la forte croissance spatiale et démographique des villes sahariennes, incite le gouvernement à se pencher sur la problématique du logement. Plusieurs programmes de logements sociaux sont développés contribuant à l'urbanisation du Sahara.

Le découpage de 1984 émane d'une prise de conscience nouvelle : l'aménagement du territoire et une volonté de décentralisation du pouvoir. Le gouvernement opte pour un maillage plus fin du territoire national ce qui s'est traduit par l'extension du réseau des collectivités locales et la promotion de certaines communes en chef-lieu de *wilaya*. Avant ce découpage, le Plan Communal de Développement (PCD) initié au début des années 1980 a constitué un premier tournant donnant aux maires des Assemblées Populaires Communales (APC) de nouvelles marges de manœuvres pour inscrire des actions de développement et demander des financements auprès de l'État.

À travers la loi relative à la réorganisation territoriale de 1984, promulguée le 04 février 1984, le nombre de *wilaya* passe de 31 à 48 dont quatre nouvelles *wilayas* sahariennes : El Oued, Ghardaïa, Illizi et Tindouf. Le nombre total des *wilayas* sahariennes était estimé à l'issue de ce découpage à neuf. Le nombre de *daïra* est passé de 160 à 276 et le nombre de communes de 707 à 1514 (soit plus du double). Au-delà d'affiner le maillage territorial des zones sahariennes (création de 40 *daïra* et doublement du nombre de communes), ce découpage « réaffirmait l'importance économique, et politique, de centres sahariens historiques (Ghardaïa et El-Oued) comme la nécessité de mailler des zones géostratégiques (Tindouf) et de développer l'encadrement administratif aux confins sahariens (Illizi) » (Kouzmine et al. 2009, p. 678). En 2015, le gouvernement adopte un nouveau découpage administratif, dédié dans un premier temps exclusivement à la région Sud⁵¹ avec la création de *wilayas* déléguées « aux moyens renforcés ». La loi N°15-140 du 27 mai 2015 fixe à dix le nombre de *wilayas* déléguées ainsi que la liste des communes qui sont rattachées à chacune d'entre elles. (Cf. tableau II.1). Ce découpage administratif s'inscrit dans la continuité et la même logique que les découpages précédents : une volonté géostratégique d'intégration territoriale et de contrôle de l'espace saharien. Cependant, il ne représente en réalité « qu'une forme de promotion administrative coûteuse à l'État en matière de fonctionnement car les territoires concernés sont peu peuplés et correctement équipés » (Yousfi 2017).

⁵¹ Avant d'être élargi ensuite aux Hauts Plateaux.

Tableau II. 1: Les dix wilayas déléguées du Sud issues du découpage de 2015

<i>Wilaya déléguée</i>	Nombre de <i>daïras</i>	Nombre de communes	Superficie (km ²)	Population 2008	Densité (hab./km ²) 2008	<i>Wilaya</i>
Timimoun	4	10	65 203	122 019	1,87	Adrar
Bordj Badji Mokhtar	1	2	120 026	16 437	0,13	Adrar
Ouled Djellal	2	6	11 410	174 219	15,26	Biskra
Béni Abbès	6	10	101 350	50 163	0,49	Béchar
In Salah	2	3	131 220	50 392	0,38	Tamanrasset
In Guezam	2	2	88 126	11 202	0,12	Tamanrasset
Touggourt	4	11	17 428	247 221	14,18	Ouargla
Djanet	1	2	86 185	17 618	0,2	Illizi
El Meghaier	2	8	8 835	162 267	18,36	El Oued
El Meniaa	2	4	62 215	57 276	0,92	Ghardaïa
Total	26	58	691 998	908 814	1,31	

Source : Ministère algérien de l'intérieur et des collectivités locales

L'affinage du découpage administratif, celui de 1984 en particulier, a permis aux entités spatiales d'acquiescer un nouveau pouvoir institutionnel, a diminué considérablement le pouvoir des organisations traditionnelles. En effet, les *Djemaâs*⁵² éprouvent de plus en plus de difficultés à mobiliser les habitants et à régler les conflits, devenus le rôle des assemblées communales (Yousfi 2017). À présent, la fonction des *Djemaâs* se limite souvent « à l'entretien de quelques équipements collectifs en particulier les mosquées » (Bisson 1986, p. 332). Néanmoins, comme le rappelle Yousfi (2017), la *Djemaâ* n'est pas « complètement hors-jeu » et « sa légitimité est tantôt contestée, tantôt reconnue par l'administration ». Elle reste sollicitée par les autorités locales voire centrales ainsi que la population pour faire des médiations lors de conflits internes.

La promotion administrative des nouvelles *wilayas*, *wilayas* déléguées, *daïra* et communes issues des différents découpages administratifs (1963, 1974, 1984, 2015), donnent aux entités promues des avantages économiques et sociaux non négligeables cela leur permet d'être dotés de grille d'équipement qui leur confère un rôle de commandement et leur procure des pouvoirs attractifs par le biais de nouveaux services administratifs, de formation et de santé (Yousfi 2017).

⁵² La *Djemaâ* désigne « une assemblée de notables chargée de veiller sur les intérêts de tout ordre de la collectivité dont elle est issue et d'y assurer l'administration de la Justice » (Guenoun 2000, p. 155).

En novembre 2019, alors que l'Algérie fait face à une crise économique et sociale importante, le chef de l'État, Abdelkader Bensalah, annonce l'adoption d'un projet de loi à partir duquel sera amorcé un nouveau découpage administratif. Celui-ci qui concerne dix nouvelles *wilayas* toutes situées dans le sud du pays portant ainsi leur nombre total à 58 sur l'ensemble du territoire national. Les deux nouvelles *wilayas* sont : Beni Abbes, Bordj Badji Mokhtar, El Mghaier, Djanet, In Salah, In Guezzem, Touggourt, Ould Djelal, El Menia et enfin, Timimoun. Ce projet de loi prévoit aussi la création de 44 *wilayas* déléguées dans la région des Hauts-Plateaux⁵³.

Pour une ville, la promotion au statut de *wilaya* représente un « privilège » et entraîne de nombreux changements infrastructurels ainsi qu'un rapport plus étroit avec l'État (Bisson 2003, p. 166). Ainsi, les nouvelles *wilayas* promues ont bénéficié de budgets conséquents pour la construction d'équipements, de programmes d'habitat et d'infrastructure routière. Ceci a impulsé l'attractivité des régions sahariennes et induit une intégration plus poussée de ces territoires dans le processus économique. Dès lors, des mutations socio-économiques majeures ont caractérisé ces régions : le développement de l'emploi salarial et des migrations de travail, le développement de réseaux d'infrastructures de communication (voies ferrées, routes et aéroport), une urbanisation massive ainsi que le développement d'activités touristiques.

II.2. Structuration et désenclavement de l'espace saharien

Au début du XX^{ème} siècle, l'unique moyen de transport utilisé au Sahara repose sur des animaux de bât, essentiellement sous forme de caravanes chamelières. Néanmoins, sous le poids des nécessités militaires et de contrôle stratégique, au-delà du découpage administratif l'organisation de l'espace saharien, s'est aussi traduite à travers la structuration des réseaux des voies de communication. Après la Seconde Guerre Mondiale, l'intérêt de la France pour le désenclavement du Sahara algérien se traduit par l'implantation de routes et de pistes d'atterrissage dans plusieurs villes du désert (Fontaine 2005). Le désenclavement et

⁵³Ces nouvelles circonscriptions seront réparties sur 19 *wilayas*. Il s'agit de Bouira (Sour El Ghazlane et Aïn Bessam), Batna (Arris, Barika et Merouana), Sétif (El Eulma, Bougaâ, Aïn Oulmane), Oum El Bouaghi (Aïn M'lila, Aïn Beïda), Tébessa (Bir El Ater, Chréa et Ouenza), Tlemcen (Maghnia et Sebdou), Tiaret (Frenda et *Ksar* Chellala), Djelfa (Aïn Oussera et Messaâd), Sidi Bel Abbès (Télagh, Sfifef, Ben Badis et Ras El Ma), Médéa (*Ksar* El Boukhari, Berouagia, Beni Slimane et Tablat), M'sila (Bou Saâda, Magra et Sidi Aïssa), El Bayadh (El Bayadh Sidi Cheikh), Bordj Bou Arréridj (Ras El Oued), Tissemsilt (Theniet El Had), Khenchela (Chachar, Qais et Oulad Rechache), Souk Ahras (Sedrata et Taoura), Mila (Ferdjioua, Chelghoum Laïd et Tadjanet), Naâma (Mechria et Aïn Sefra), Laghouat (Aflou).

l'ouverture de l'espace saharien a eu des répercussions majeures sur son évolution et son devenir entraînant des changements spatiaux et sociaux importants.

II.2.1. Le désenclavement progressif et stratégique du Sahara par le réseau routier

Les caravanes chamelières imposaient certaines limites en termes de changement et de vitesse qui ne satisfaisaient pas les besoins logistiques et économiques de la colonie. Dès 1925, la voiture se substitue aux caravanes, ainsi, « *tout ce que le chameau se refusait à transporter, tuyaux de fonte ou poutrelles d'acier, a pu parvenir aux oasis* » (Capot-Rey 1953, p. 404).

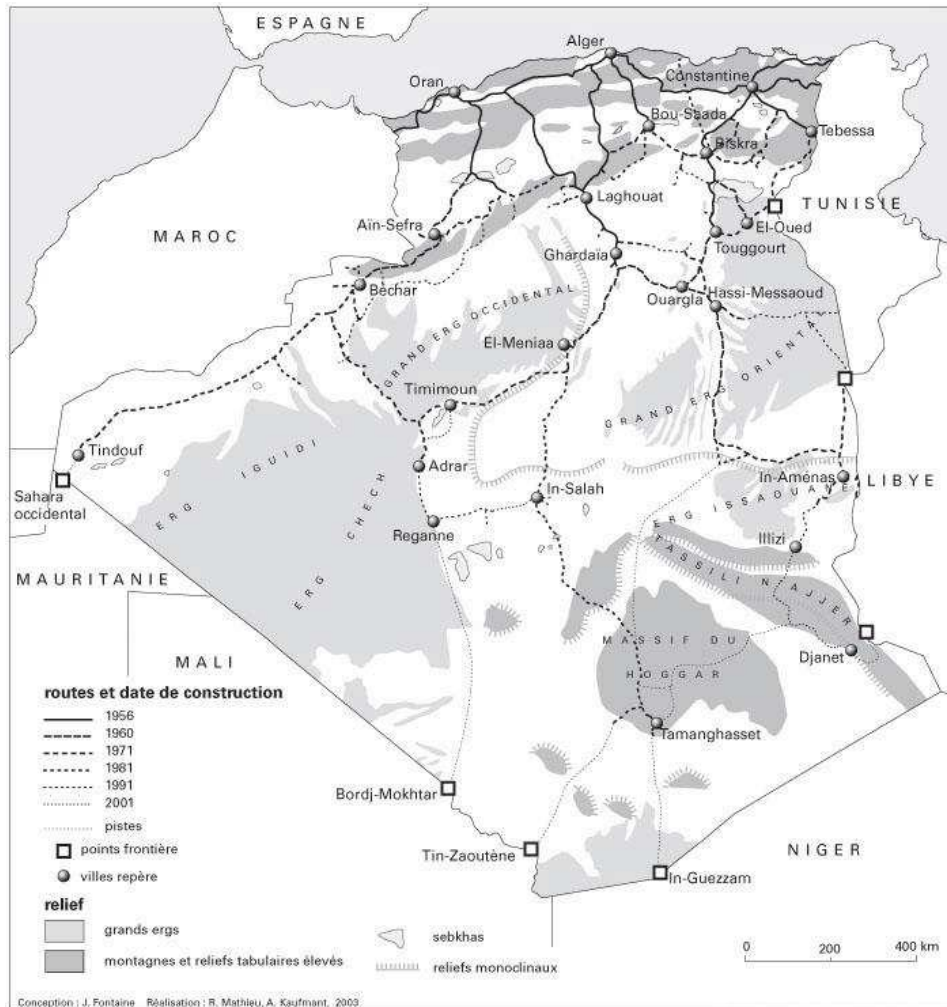
Très rapidement, sans routes adéquates, l'engouement autour de l'automobile se heurte à la topographie du terrain saharien : roche, dune, reg, hamada, parcours accidentés rendent la circulation automobile très difficile. L'aménagement de voies praticables a donc constitué une nécessité. Là encore, diverses contraintes se posent : « *Les matériaux manquent dans bien des cas pour établir les fondations ; les eaux magnésiennes ne conviennent pas pour la confection d'un revêtement en ciment ; les températures très élevées du sol risquent de ramollir les liants ordinaires. Il a donc fallu adapter la technique de la chaussée aux conditions spéciales du désert. On a conservé le sol naturel là où il était résistant ; ailleurs on l'a recouvert de gravier, de débris ; sur des pistes ainsi aménagées on fait circuler des camions de 7 à 8 tonnes à une vitesse moyenne de 30km/h. Les ouvrages d'art sont réduits au minimum ; au lieu de ponts, on construit des radiers qui franchissent les oueds au niveau d'un fond ou sur un remblai peu élevé.* » (Ibid., p. 405).

Au départ, les travaux d'aménagement des routes se limitaient à l'entretien des pistes. Les premiers travaux de goudronnage des routes n'ont débuté qu'en 1945, puis se sont rapidement accélérés avec l'exploitation des hydrocarbures. Le réseau routier est devenu indispensable à l'approvisionnement des chantiers en matériel d'exploitation et au transport de la production extraite des sous-sols (Blin 1990). À cette période, le bitumage se limita aux axes desservant les zones pétrolières, à savoir la partie orientale du Sahara algérien. Partout ailleurs, les axes de circulation demeurent des pistes non revêtues et plus ou moins aisément praticables. Le bitumage a favorisé le désenclavement de nombreux *ksour* isolés et leur intégration dans les systèmes d'échanges économiques à différentes échelles (nationale, régionale, locale) (Yousfi 2018).

En 1956, l'OCRS débloque une importante enveloppe financière et les compagnies pétrolières investissent dans le sud de l'Algérie « 346,47 millions de nouveaux francs dans la construction de 2 000 km de routes et 7 000 km de pistes jusqu'à la fin de l'année 1961 » (Blin 1990). En 1960, le réseau routier a été étendu pour atteindre 1100 kilomètres et desservir de nombreuses villes : « Bechar était desservie depuis Aïn Sefra, El-Meniaa depuis Ghardaïa, El-Oued était jointe à partir de la route de Touggourt ; mais la plus importante était la double liaison vers Ouargla à partir de Ghardaïa à l'ouest et de Touggourt au nord, prolongée vers Hassi-Messaoud et au-delà jusqu'à Fort-Flatters (aujourd'hui Hassi-bel-Gueddour), en direction d'Edjeleh. » (Fontaine 2005) (Cf. figure II.3). Après l'indépendance, deux logiques concomitantes conduisent à l'accroissement et la densification du réseau : d'une part, le choix politique de développer le réseau d'infrastructures des régions riches en hydrocarbure et d'autre part, une volonté développementaliste et stratégique, avec le désenclavement des oasis de Timimoun et el Goléa et la réalisation de la route Abadla – Tindouf (730 km) entre 1967 et 1970 qui permet de resécuriser la zone frontalière avec le Sahara occidental où se sont installés des camps de réfugiés (Kouzmine 2007; Blin 1990). Ainsi, en 1971, l'essentiel de l'espace saharien considéré comme « *le Sahara Utile* » (Fontaine 2005) est désenclavé⁵⁴ lui conférant ainsi une « *cohérence fonctionnelle* » (Kouzmine 2007, p. 83) qui répond à une volonté intégratrice et centralisatrice de l'État algérien.

⁵⁴ Les zones pétrolières et les grandes régions d'oasis sont désenclavées. Seuls le Tidikelt et le grand sud demeurent à l'écart du réseau routier.

Figure II. 3: Evolution du réseau routier algérien de 1956 à 2001



Source: Fontaine 2005, p. 440.

En 1971 les travaux de la route transsaharienne baptisée route de l'unité africaine démarrent. Le projet de la transsaharienne représente un réseau routier d'une longueur de 9 500 kilomètres constitué de quatre axes routiers, dont l'objectif consiste à désenclaver de nombreuses villes sahariennes de six pays : l'Algérie, la Tunisie, le Niger, le Mali, le Tchad et le Nigéria. Ce projet vise à donner la possibilité à ces six pays de développer les échanges commerciaux et d'ouvrir leur marché économique, de réduire les coûts de transports, d'assurer un accès à la mer aux pays du Sahel et d'améliorer les conditions de vie des populations vivant dans des villes désenclavées en leur permettant notamment d'avoir accès aux services sociaux de base. Aujourd'hui, le projet de la route transsaharienne n'est toujours pas achevé (sauf pour la Tunisie et le Nigeria) pour des raisons économiques, mais aussi

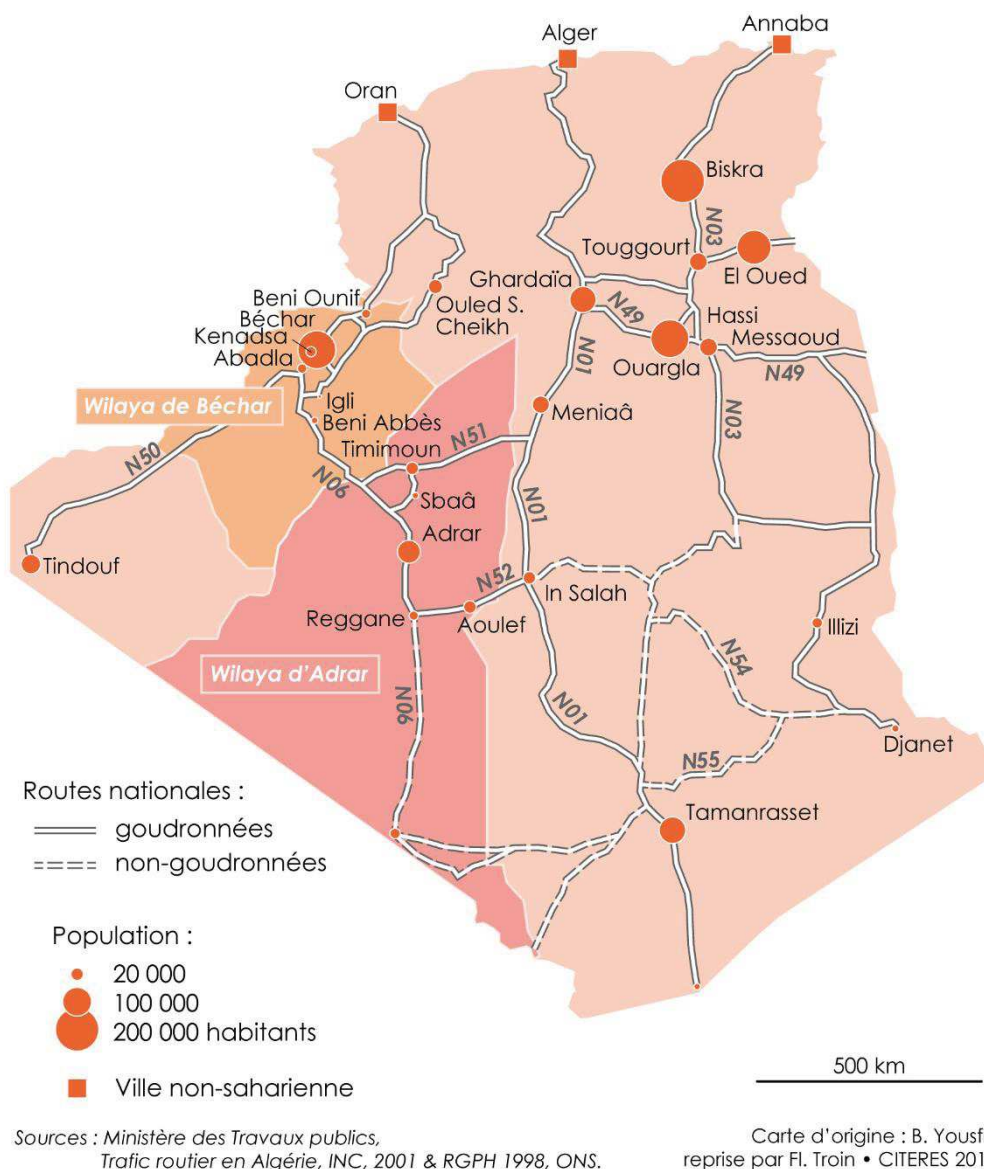
topographiques compliquant l'alimentation des chantiers en matériel et eau, ainsi que pour des raisons sécuritaires. L'Algérie, premier pays à débloquent trois milliards de dollars pour le financement des 1 800 kilomètres de son tronçon de la saharienne, a achevé la construction de 1 600 km. Les travaux pour les 200 autres kilomètres pour joindre le Mali se poursuivent. Il reste dix kilomètres⁵⁵ pour atteindre le Niger. En 2020, ces deux pistes demeurent toujours inachevées et les liaisons vers le Mali et le Niger s'effectuent par pistes à partir de Tamanrasset ou Reggane.

Aujourd'hui, le réseau routier saharien compte environ 8 000 kilomètres de pistes revêtues, dont 6500 kilomètres réalisés après l'indépendance (Fontaine 2005). Ces pistes ont permis de désenclaver la plus grande partie des oasis, exception faite de quelques portions du Tassili et du Hoggar qui demeurent toujours privés de réseau routier. Les pouvoirs publics ont déployé des efforts considérables et le réseau s'est progressivement étoffé suivant les aléas politiques et économiques sous-tendus par les hydrocarbures, et par la volonté d'intégrer, économiquement et politiquement les espaces oubliés et marginalisés du territoire national (Kouzmine 2007). Néanmoins, comme le souligne à juste titre Fontaine (2005), même si le Sahara algérien se trouve aujourd'hui relié à l'Algérie du Nord et intégré à l'espace national, le réseau routier n'a pas été aménagé de manière homogène. Ainsi, trois régions se distinguent : le Sahara du Nord avec un réseau routier bien développé, le Sahara central avec quatre grands axes seulement, et le Sahara méridional desservi uniquement par des pistes (Fontaine 2005).

Le désenclavement de certaines régions, et notamment des ksour par l'expansion du réseau routier, a engendré de nouvelles dynamiques spatiales ainsi qu'une réorganisation de l'espace existant notamment en ce qui concerne l'organisation traditionnelle de l'espace bâti (Yousfi 2018, p. 18) (Cf. figure II.4). Nous analyserons ces dynamiques à la suite de ce chapitre.

⁵⁵ Un segment aussi dérisoire (10 km) démontre que l'autres enjeux empêchent la finalisation de ce projet. Dans ce cas le contrôle des espaces frontaliers apparait primordial vu l'instabilité créée par la présence de groupements terroristes. La transsaharienne pourrait accroître cette instabilité et constituer une menace sécuritaire pour l'Algérie.

Figure II. 4: Villes et réseaux des routes nationales en Algérie



Source : Youfii (2008)

II.2.2. La complexité de la mise en place d'un réseau ferré

Dès 1875, alors que le désert algérien demeure encore quasiment méconnu des autorités coloniales françaises, se limitant à des investigations, émerge le projet d'un chemin de fer transsaharien. Le but était de relier l'Algérie du Nord au départ d'Alger ou de Philippeville (Skikda) à l'AOF en passant d'abord par Tombouctou pour se diviser en deux branches, l'une vers le Sénégal et l'autre vers le lac Tchad. L'initiateur du projet, Adolphe Duponchel,

ingénieur des Ponts et chaussées, publie en 1878 un rapport officiel intitulé « *Études préliminaires d'un projet de chemin de fer Transsaharien* » où il suggéra la création d'une mission pour étudier un tracé éventuel de voie transsaharienne. En 1879, le ministre des travaux publics installe une commission de 40 membres chargés d'étudier le rapport de Duponchel. Ils étudient alors plusieurs trajets possibles : « *la mission Choisy s'occupe du tracé vers El Goléa -Biskra-Ouargla ; la mission Pouyanne du sud oranais ; Soleillet de la liaison vers le nord du Sénégal, Flatters vers Ouargla.* » (Borgomano 2014, p. 60).

L'échec de la mission Flatters en 1881 stoppera momentanément ces études (Cf. chapitre VI). À partir de 1889, de nouveaux projets furent lancés⁵⁶. Cependant, ces derniers se heurtent aux mêmes obstacles : « *Le climat, la distance, la faiblesse du peuplement, la crainte des Touareg depuis le massacre de la mission Flatters, l'insécurité des confins algéro-marocains et le désir d'éviter des complications diplomatiques, et plus encore à l'indifférence ou au scepticisme de l'opinion.* » (Capot-Rey 1953, p. 401). Une première étape de reconnaissance sur le terrain et de choix des tracés des voies ferrées sahariennes, aboutit à l'énonciation de trois possibilités : le tracé Ain Sefra-Bechar, celui de Biskra-Touggourt et celui d'El-Oued-Laghouat. À l'issue de ces études, les premières voies ferrées à écartement métrique sont installées afin de relier Aïn Sefra à Béchar et Biskra à Touggourt. Quant au projet de voie ferrée reliant El Oued-Laghouat, il n'a jamais abouti.

Entre les deux guerres, la loi du 23 mars 1941 institua l'ambitieux projet de construction du chemin de fer « Méditerranée-Niger » connu aussi sous l'abréviation « Mer-Niger », qui une fois de plus, marque le fort intérêt des autorités coloniales françaises pour le Sahara comme espace de jonction entre le Nord et l'AOF⁵⁷. L'objectif des promoteurs de ce projet consiste à exporter en métropole les richesses de l'Afrique et surtout, d'y déverser les produits de l'industrie française (Fontaine 2005). Les prévisions de départ envisagent la création de 1 000 kilomètres de rail par an. Néanmoins, ce projet bien trop ambitieux, se trouve entravé par de nombreux écueils : les locomotives à vapeur sont inadaptées au climat saharien et nécessitent le forage de puits très profonds pour y puiser l'eau. En période de guerre mondiale, le fer est également indisponible et les rails proviennent des lignes désaffectées à voie étroite depuis la France.

⁵⁶ Nous pouvons citer : les missions Foureau, Lamy, Méry, d'Arranoux, les études de Leroy-Beaulieu, de Souleyre, le projet « Transsaharien Alger-Le Cap » de Berthelot, etc.

⁵⁷ Ce projet devait relier l'Afrique occidentale française à l'Afrique du Nord et au-delà, à la France (Fontaine, 2005, p. 438).

Pour l'Algérie, l'idée de la voie ferrée transsaharienne tombe progressivement en désuétude avec la découverte des hydrocarbures qui engendre un formidable essor de la route de l'unité africaine (Kouzmine 2007). La route se trouve privilégiée au chemin de fer, car celle-ci permet d'aller « *bien au-delà de l'endroit où s'arrêtait le rail* » dans l'est saharien (Blin 1990). Enfin, le début de la guerre d'Algérie et les relations tendues entre l'Algérie et le Maroc au lendemain de l'indépendance nuisent au projet Mer-Niger qui cessera officiellement de fonctionner le 31 décembre 1962 (Borgomano 2014).

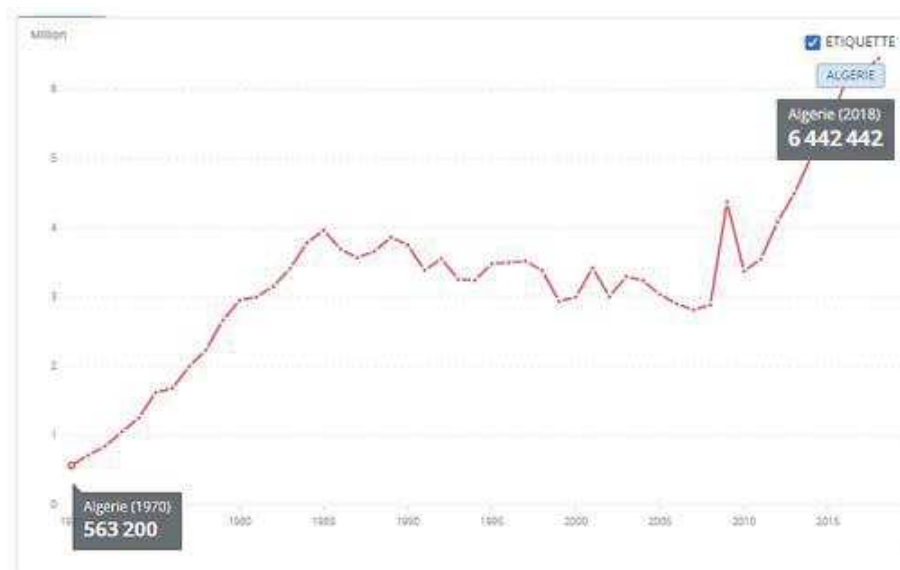
II.2.3. Le développement du réseau aérien : entre désenclavement du Sahara et domination des aéroports du Nord

Depuis les premières pénétrations coloniales au Sahara, l'avion représente le moyen de transport idéal. Les caractéristiques géographiques et climatiques de cette région favorisent la navigation aérienne : « *l'absence de végétation, la grande extension des regs, la rareté des perturbations atmosphériques, [...] ont facilité l'aménagement de terrains d'atterrissage* » (Capot-Rey 1953b, p. 410). Pourtant, avant la seconde guerre mondiale, le transport aérien au Sahara n'était que très peu développé. Les hydrocarbures n'ayant pas été découverts à cette époque, le problème principal consistait à alimenter les avions et les stocks en carburant de provenance du Nord. La seconde guerre mondiale a mis en exergue la nécessité de renforcer la puissance aérienne (Sand, 2018). De nombreux responsables militaires et politiques français ont alors milité pour la conquête aérienne des grands espaces coloniaux, à l'image du général Paul Gérardot, chef d'état-major de l'armée de l'air. En 1946, il exprime ce qu'il perçoit comme la fin d'une période centrée sur les voies de transports terrestres : « *finie maintenant la nécessité d'utiliser la terre des hommes pour l'expédition des convois de ravitaillement [...] finie la nécessité de garder de longues voies de communications pour ravitailler des armées profondément enfoncées chez l'ennemi* » (Général Gérardot 1946). Le développement du secteur aérien durant la période coloniale répond à une stratégie de contrôle des territoires colonisés ainsi qu'à une stratégie d'exploitation de ces derniers (Sand 2018). En 1946, la première piste d'atterrissage voit le jour à Biskra, suivie en 1950 par celle de Béchar. Cependant, la découverte du pétrole va encore une fois changer la donne et accélérer le développement des pistes aériennes. Ainsi, des aéroports sont construits pour optimiser la connexion avec les « *régions à fort potentiel* » (Kouzmine 2007, p. 89) : d'abord à Hassi Messaoued en 1957, à Ouargla en 1960 puis à Ain Aménas et Hassi-R'Mel en 1962.

La politique de désenclavement des oasis sahariennes se traduit par l'aménagement de plusieurs pistes d'atterrissage dans de nombreuses oasis telles que Timimoun, Touggourt, El Ménia, Ghardaïa, ou encore Tindouf. De même, pour des besoins expérimentaux notamment en armement atomique, l'armée française aménage des pistes dans des villes comme Reggane, Tamanrasset et Beni-Abbes⁵⁸. Ainsi, au lendemain de l'indépendance, le Sahara algérien compte « plus d'une quinzaine d'aéroports et d'une demi-douzaine de pistes « à usage restreint », parfois perdues dans un environnement presque exclusivement minéral » (Fontaine 2005, p. 443). Par conséquent, dans la première décennie qui suivit l'indépendance, le gouvernement algérien n'a pas investi dans la construction de nouveaux aérodromes, à l'exception de celui d'In Salah en 1967.

Aujourd'hui, l'Algérie dispose d'un réseau aérien confortable entraînant une forte croissance du trafic et une forte augmentation du nombre de passagers qui passe de 563 200 passagers en 1970 à 6 442 442 en 2018 (Cf. figure II.5).

Figure II. 5: Evolution du nombre de passagers aériens transportés (vols intérieurs et internationaux) en Algérie pour la période 1970-2018



Source : Banque Mondiale, Statistiques mondiales de l'aviation civile, de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et estimations du personnel de l'OACI (2018).

À partir des années 1990 et jusqu'à la fin des années 2000 nous observons un déclin du nombre de voyageurs. Ceci peut s'expliquer d'une part par la conjoncture économique défavorable due à la dévaluation du dinar vers la fin des années 1980 entraînant la diminution

⁵⁸ Quatre essais nucléaires aériens seront lancés à partir de Hamoudia (une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest de Reggane) entre 1960 et 1961.

de la rentabilité des compagnies aériennes. D'autre part, cette baisse s'explique surtout par des raisons sécuritaires, notamment le risque terroriste qui a fait fuir la majorité des compagnies étrangères (Air France, Alitalia, British Airways, Lufthansa, etc.), en particulier après la prise d'otages de l'Airbus de la compagnie Air France en décembre 1994. L'amélioration des conditions sécuritaires depuis le début des années 2000, et des capacités d'accueil de voyageurs grâce à l'ouverture d'un nouvel aéroport à Alger en 2006, puis d'un deuxième en mai 2019 d'un nouvel aéroport à Alger), favorise le retour des compagnies étrangères. Les aéroports sahariens ont eux aussi enregistré une évolution du nombre de voyageurs, bien que modeste particulièrement à Tamanrasset, Djanet et Adrar, dû au redémarrage de l'activité touristique dans ces régions.

L'Algérie compte aujourd'hui 36 aéroports dont 13 de rang international⁵⁹ et 21 aéroports sahariens (Cf. tableau II.2). Cependant, seuls six de ces aéroports reçoivent des vols internationaux de manière régulière. Il s'agit de ceux d'Alger, d'Annaba, de Bejaïa, Constantine, Oran et Tlemcen. L'ensemble du territoire saharien compte uniquement 5 aéroports internationaux : Biskra, Djanet, El Oued, Hassi Messaoud et Tamanrasset. La principale plateforme aéroportuaire demeure Hassi-Messaoud, qui en 2016 avec 10% de la part du mouvement total des flux commerciaux (intérieurs et extérieurs) du pays, détient la seconde place des aérodromes à l'échelle nationale après ceux d'Alger (qui à eux seuls englobent 39,3% des flux commerciaux) (Cf. tableau II.2).

Selon les dernières statistiques de l'Établissement de Gestion de Services Aéroportuaires d'Alger (EGSAA, 2018), Hassi-Messaoud a enregistré un nombre de 652 077 passagers en 2017 dont 648 522 nationaux et 3 555 étrangers. Cette dynamique concorde avec le développement des activités d'hydrocarbures dans la région, qui compte parmi les plus vastes champs pétroliers algériens, et explique les connexions directes existantes à l'international. Aucun autre aéroport saharien ne dépasse les 200 000 passagers annuel⁶⁰(Kouzmine 2007). En 2018, selon l'EGSAA, l'aéroport régional de Timimoun a enregistré un flux de l'ordre de 29 733 passagers. Néanmoins, compte tenu que de nombreux voyageurs s'y rendent à partir de l'aéroport d'Adrar qui a reçu en 2018, 189 873 passagers, nous pouvons estimer qu'un nombre beaucoup plus important de voyageurs ont atteint Timimoun par voie aérienne.

⁵⁹ Alger, Annaba, Bejaïa, Biskra, Chlef; Constantine, Djanet, El Oued, Hassi Messaoud, Oran, Sétif, Tamanrasset, Tlemcen.

⁶⁰ À titre d'exemple, en 2018, l'EGSAA dénombre: 146 574 passagers pour l'aérodrome de Tamanrasset, 158 528 pour Ain Amenas, 85 203 pour Ghardaïa. Selon les dernières statistiques de l'EGSAO (2019), en 2018, le nombre de passager à l'aérodrome de Tindouf était de 11 313 et 82 194 pour Béchar.

En matière de connexion aérienne, seuls les aérodromes sahariens de Biskra et d'El Oued continuent à assurer des connexions avec l'étranger (Paris et Lyon pour Biskra et Paris pour El Oued). L'essentiel des connexions aériennes étrangères s'effectuent en transitant par l'aéroport d'Alger, d'Oran ou de Constantine (Cf. figure II.6). Néanmoins, Alger absorbe le plus de flux depuis l'international vers les agglomérations sahariennes, ce qui lui confère une fonction centralisatrice, accroît et sa domination.

Les aéroports d'Alger, d'Oran et de Constantine, assurent des vols réguliers et relient plusieurs agglomérations sahariennes avec le nord du pays. Les connexions aériennes qui relient le Sud-Est et le Bas Sahara demeurent timidement développées. Plusieurs aérodromes tels que ceux d'Illizi, de Djanet et In Aménas n'assurent de liaison qu'avec Alger. Les connexions aériennes avec le reste des métropoles du Nord (Est et Ouest) se font à travers des connexions inter-régionales en faisant escale le plus souvent par l'aéroport de Hassi-Messaoud ou encore par ceux de Ghardaïa et d'Adrar (Cf. figure II.6).

Tableau II. 2: Catégorie d'aérodromes (Internationaux/Nationaux), aérodromes sahariens et statistiques des mouvements pour l'année 2016

Aérodromes	Mouvements commerciaux			Mouvements non commerciaux			Total mouvements		Total Général	Part en %
	Nationaux	Internationaux	Total	Nationaux	Internationaux	Total	Nationaux	Internationaux		
ALGER	26601	46730	73 331	16862	2964	19 826	43 463	49 694	93 157	39,3
H-MESSAOUD	7470	104	7 574	15306	759	16 065	22 776	863	23 639	10
ORAN	9059	11998	21 057	1257	210	1 467	10 316	12 208	22 524	9,5
CONSTANTINE	7801	5592	13 393	1930	174	2 104	9 731	5 766	15 497	6,5
ANNABA	5085	2314	7 399	4411	62	4 473	9 496	2 376	11 872	5
BATNA	676	489	1 165	10695	5	10 700	11 371	494	11 865	5
IN-AMENAS	706	28	734	4019	72	4 091	4 725	100	4 825	2
BEJAIA	1371	2131	3 502	582	157	739	1 953	2 288	4 241	1,8
OUARGLA	1771	60	1 831	2338	7	2 345	4 109	67	4 176	1,8
ADRAR	2615	1	2 616	980	200	1 180	3 595	201	3 796	1,6
GHARDAIA	1690	26	1 716	979	713	1 692	2 669	739	3 408	1,4
H-R'MEL	1697	0	1 697	1541	0	1 541	3 238	0	3 238	1,4
TLEMCEM	1006	1522	2 528	606	84	690	1 612	1 606	3 218	1,4
TAMANRASSET	1624	182	1 806	960	394	1 354	2 584	576	3 160	1,3
ILLIZI	784	0	784	2354	0	2 354	3 138	0	3 138	1,3
BISKRA	1750	260	2 010	855	11	866	2 605	271	2 876	1,2
DJANET	620	0	620	2070	118	2 188	2 690	118	2 808	1,2

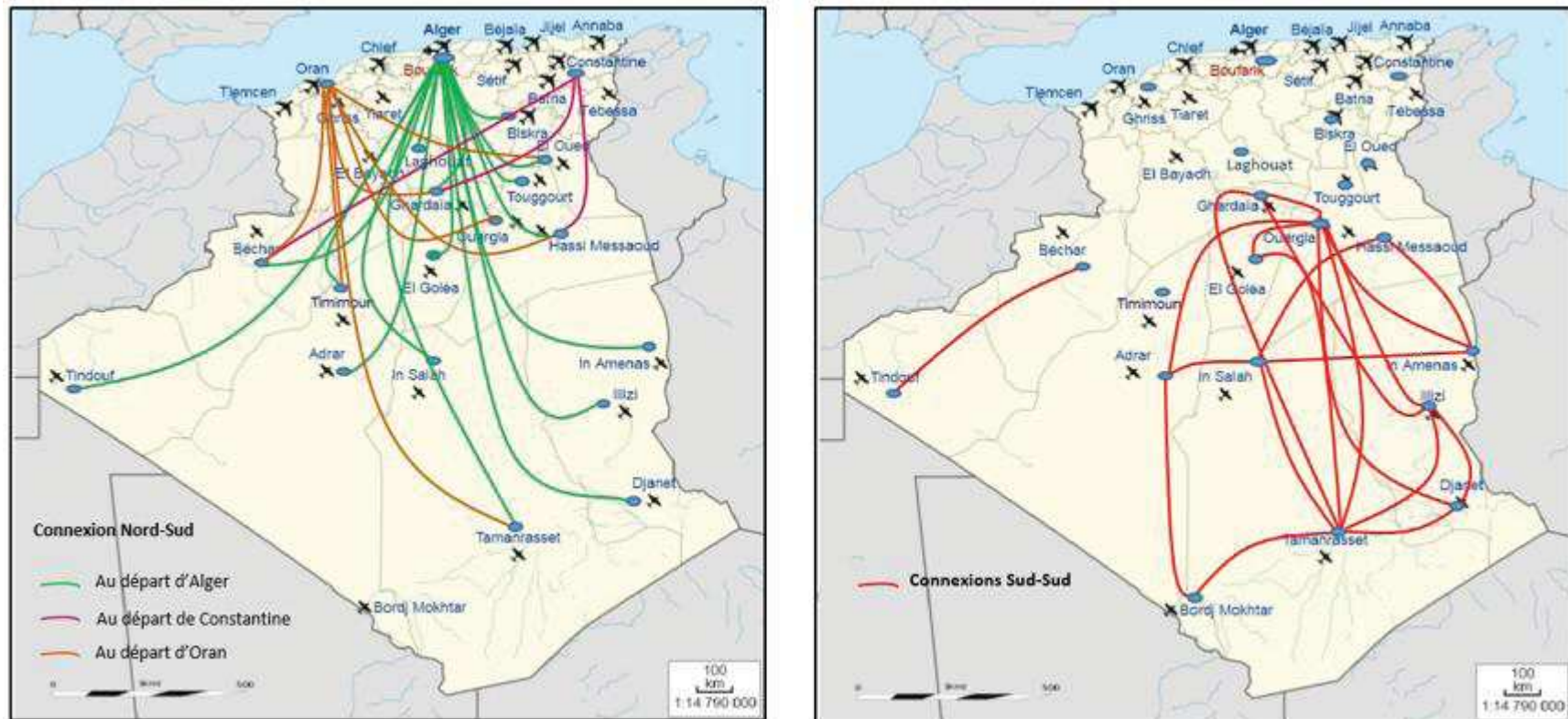
Partie I – Chapitre II

BECHAR	1471	110	1 581	1061	0	1 061	2 532	110	2 642	1,1
EL-OUED	1694	22	1 716	839	4	843	2 533	26	2 559	1,1
TINDOUF	1130	49	1 179	920	152	1 072	2 050	201	2 251	0,9
JIJEL	1294	26	1 320	303	423	726	1 597	449	2 046	0,9
IN SALAH	638	0	638	928	0	928	1 566	0	1 566	0,7
SETIF	414	813	1 227	186	6	192	600	819	1 419	0,6
TOUGGOURT	390	0	390	977	0	977	1 367	0	1 367	0,6
TIMIMOUN	1026	10	1 036	44	0	44	1 070	10	1 080	0,5
TEBESSA	976	0	976	90	0	90	1 066	0	1 066	0,4
EL-GOLEA	378	0	378	636	26	662	1 014	26	1 040	0,4
CHELEF	88	406	494	56	0	56	144	406	550	0,2
B-BMOUKHTAR	335	1	336	203	1	204	538	2	540	0,2
TIARET	168	12	180	330	3	333	498	15	513	0,2
LAGHOUAT	310	2	312	54	0	54	364	2	366	0,2
MECHERIA	64	12	76	128	2	130	192	14	206	0,1
BOU-SAADA	5	0	5	168	0	168	173	0	173	0,1
MASCARA	0	0	0	129	0	129	129	0	129	0,1
EL-BAYADH	12	42	54	35	0	35	47	42	89	0
IN -GUEZZAM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	82 719	72 942	155 661	74 832	6 547	81 379	157 551	79 489	237 040	100

Aéroports internationaux
 Aéroports sahariens

Source : Données de l'Etablissement National de la Navigation Aérienne (2016). Recueillies par l'auteur.

Figure II. 6: Connexions aériennes algériennes Nord-Sud et Sud-Sud depuis et vers les aéroports sahariens en 2019



Source : Programmes des vols des compagnies Air-Algérie et Tassili Airlines, mars 2019. Réalisées par l'auteure

II.2.4. La libéralisation des transports en commun : nouvelles polarités et villes intermédiaires

« *La libéralisation des transports en commun en Algérie, engagée en 1988, a constitué le facteur décisif de l'intensification des déplacements constatée au Sahara algérien.* » (Yousfi 2018, p 23). Jusqu'à la fin des années 1980, l'État demeure l'unique agent chargé du développement des transports, et la compagnie étatique Société Nationale de Transport de Voyageur (SNTV) l'unique compagnie de transport. En 1983, cinq compagnies nationales émergent suite à la restructuration de la SNTV : Transport de Voyageurs du Centre (TVC) pour la région algéroise, Transport de Voyageurs de l'Ouest (TVO) pour la région de l'Oranais, Transport de Voyageurs de l'Est (TCE) pour la région Constantinoise, Transport de Voyageurs du Sud-Est (TVSE) pour les régions de Djelfa, Ghardaïa, Ouargla et Tamanrasset, Transport de Voyageurs du Sud-Ouest (TVSO) pour les régions d'Adrar, Béchar et Tindouf. « *Les cinq entreprises assuraient trois catégories de prestations de services : Les services du ramassage urbain, interurbain et grandes lignes, les services des transports des travailleurs et étudiants, ainsi que les services de locations* » (Amarouchene, Boulkroune et Doulet 2017, p. 113).

La libéralisation de l'économie algérienne au début des années 1990 a donné lieu à de nombreux réajustements structurels qui n'ont pas épargné le secteur des transports aussi bien publics que celui des marchandises. La privation du secteur prend effet avec la loi n° 88-17 du 10 mai 1988 portant sur l'orientation et l'organisation des transports terrestres. Depuis, la libéralisation des transports se caractérise par le quasi-monopole du secteur privé passant ainsi « *du complètement public, à l'exclusivement privé* » (*Ibid.*, p. 114).

La forte demande exprimée par la population locale ainsi que l'aide apportée par l'État aux investissements privés ont contribué à l'augmentation de l'offre de transport. De plus, le faible niveau de qualification requis pour devenir conducteur a attiré une main d'œuvre importante.

Au Sahara, la multiplication des compagnies privées de bus et de taxi a révolutionné les pratiques sociales oasiennes liées au mode de circulation et a en même temps « *accompagnée les dynamiques spatiales sahariennes, favorisant aussi bien l'éclatement spatial des ksour et l'étalement de l'urbanisation que la modernisation de l'agriculture et son intensification dans les périmètres aménagés hors oasis* » (Yousfi 2018). La souplesse de ces nouveaux modes de transports conjuguée à l'attractivité de leur prix a donné lieu à une réorganisation spatiale de

plusieurs oasis sahariennes devenues de véritables agglomérations intermédiaires. Cette polarisation ainsi que de nombreux autres facteurs concomitants cités précédemment⁶¹ - ont fait émerger de nouveaux rapports sociaux, fruits des rencontres établies entre la population des ksour et celle des villes intermédiaires voisines. Autrefois, ces rencontres n'avaient lieu qu'à l'occasion des fêtes religieuses.

Le développement des transports en commun a favorisé l'apparition de nouveaux centres urbains, dotés d'équipements publics et accompagnés par une diversification économique qui a contribué au développement de nouvelles formes de mobilité et de trajectoires migratoires. Ainsi que la route et les transports constituent un élément-clé du désenclavement des espaces sahariens, et surtout des dynamiques locales.

II.3. Les réseaux marchands et les mobilités migratoires

Le Sahara a toujours été un espace de circulation. Son organisation socio-spatiale a été rythmée par l'arrivée, le départ et l'immobilisation de populations qui l'ont parcouru. La structuration progressive de l'espace migratoire saharien en Algérie a débuté avec le commerce transsaharien et s'est consolidée à partir de l'indépendance en 1962. Plusieurs facteurs concomitants ont contribué à affirmer l'attractivité des villes sahariennes et ont ainsi intensifié les dynamiques économiques et migratoires vers ces régions.

Au Sahara le secteur des hydrocarbures -et l'attractivité des salaires qu'ils lui sont liés- attirent un important flux de migrants économiques, le développement des réseaux de transports conjugué à l'attraction affirmée des villes promues administrativement, ont également eu une incidence directe sur le renouveau des flux marchands et l'émergence des flux migratoires qui ont contribué au dynamisme démographique et l'urbanisation du Sahara. La genèse de l'espace migratoire et commerçant transsaharien demeure étroitement liée à l'histoire récente de la région, et aux événements marquants tels que les indépendances (années 1950 et 1960), les cycles de sécheresse au Sahel puis les guerres qui ont secoué la zone (années 1970-1980). Enfin, les différentiels de développement entre les versants nord-africain et sahélien du Sahara ont également nourri ces flux migratoires (Bredeloup et Pliez 2005 ; Pliez 2011).

⁶¹ Le chapitre 1 revient sur les autres facteurs ayant bouleversé les rapports sociaux dans les oasis sahariennes, tels que le déclin des activités agricoles dans les palmeraies traditionnelles et la perte des fonctions des *ksour*, entre autres.

La forte dépendance des itinéraires migratoires aux aléas géopolitiques, économiques et climatiques, ainsi qu'à l'organisation des réseaux qui les contrôlent les rend éminemment mobiles. Les trajectoires des migrants se dessinent au gré de ces conditions. Les effets et les motifs de ces trajectoires se révèlent complexes et multiples.

II.3.1. Un commerce transsaharien impacté par les dynamiques migratoires transsahariennes

Le Sahara a été et demeure un lieu d'échanges. Hors hydrocarbures, la quasi-totalité des oasis algériennes produit essentiellement des dattes, qui ne peuvent à elles seules assurer les besoins alimentaires de la population locale. Par conséquent, pour assurer l'accès à des produits alimentaires de base aux populations, des réseaux d'échanges se sont développés pour permettre de troquer leurs excédents de dattes contre du blé, des fruits et légumes, du bétail, de la laine, etc. Le Sahara, depuis l'établissement des premières populations, est « *une région où dans la durée la survie des populations dépend des stratégies de négoce avec leurs voisins plus ou moins proches.* » (Scheele 2011, p. 143). Même si le secteur des hydrocarbures constitue le centre névralgique de l'économie des villes sahariennes, le commerce transsaharien représente une ressource essentielle et demeure au centre des économies locales oasiennes.

Les pratiques liées au commerce transsaharien ont subi des transformations au gré des événements politiques et économiques qui ont traversé le pays. Durant la période coloniale, la militarisation de certaines régions du Sahara a transformé les pratiques commerciales à l'œuvre (Brachet 2004). Au-delà de l'intérêt économique, le commerce transsaharien permet de contrôler ce vaste espace réputé inviolable et impénétrable. Les propos Edouard Blanc (1890) illustre parfaitement la résolution des colons à maîtriser le négoce saharien et transsaharien : « *L'utilité de la pénétration de notre commerce dans l'Afrique centrale n'a pas besoin d'être démontré, et il serait superflu d'insister sur les avantages que représenteraient pour notre pays et pour la civilisation européenne en général l'ouverture d'une ligne de communication permanente entre le littoral méditerranéen et le Soudan, à travers le Sahara* » (Blanc 1890).

Bien que l'esclavage et la traite négrière -jadis pilier du commerce transafricain- ait été aboli en avril 1848, dans les faits, les autorités coloniales ont contribué à faire perdurer la traite d'indigènes. Les caravanes continuaient à transporter clandestinement des esclaves depuis les

pays du Sud en traversant le Sahara algérien jusqu'au littoral. Ils servaient de domestiques aux notables algériens, et travaillaient surtout dans les fermes occupées par les colons. Le maintien de l'esclavagisme a aussi eu une portée d'ordre militaire, puisqu'il visait à renforcer les rangs de l'armée à travers le recrutement des esclaves affranchis (Bourgeot 1995).

La percée coloniale dans le Sud a permis l'appropriation (tout au moins partielle) des structures d'échanges et du commerce caravanier par les pouvoirs coloniaux engendrant des changements profonds dans les pratiques commerciales. Ainsi, la pratique du troc a largement diminué au profit de la vente contre liquidité. L'introduction du franc a participé à la dévaluation des monnaies locales, et l'institution des taxes (la création de l'impôt de capitation et de l'impôt sur le bétail) a entraîné un besoin croissant en liquidités (Brachet 2004).

L'emprise coloniale sur les activités commerciales et sur l'espace marchand a non seulement mis à mal l'unique activité qui assurait la prospérité des populations sahariennes et sahéliennes, mais elle a également remis en cause les structures socio-politiques. De nombreux soulèvements Touaregs se sont organisés⁶², compliquant davantage la circulation marchande devenue bien trop dangereuse. Cependant, les forces coloniales ayant vaincu les insurrections Touaregs, ceci a fragilisé les communautés. On assiste alors à la division des grandes confédérations touarègues et à l'apparition de multiples groupes autonomes. Le découpage administratif n'ayant pas pris en considération l'appartenance ethnique des communautés dans la délimitation des frontières a également accentué la division intercommunautaire.

Le déclin du commerce transsaharien et de la suprématie Touareg s'accélère du fait d'autres facteurs conjoncturels, tels que la sécheresse de 1911-1913 qui a généré un épisode désastreux de famine, puis celles de 1970 et 1980 qui ont affecté les mouvements caravaniers, en provoquant des pertes considérables en cheptel camelin. Les indépendances⁶³ ont elles aussi impacté le commerce transsaharien en fixant les frontières nationales (*Ibid.*). Suite à ces mutations sociales, économiques et politiques, les échanges sahélo-sahariens, loin de disparaître, se sont adaptés et restructurés. De nouvelles formes d'échange et de nouveaux réseaux marchands ont peu à peu émergé.

⁶² Rappelons que ce sont les Touaregs qui contrôlaient l'activité caravanrière et les échanges économiques entre le Maghreb au nord du Sahara et les territoires soudanais du Sud.

⁶³ la Libye (1951), le Mali (1960), le Niger (1960), la Haute-Volta (actuel Burkina Faso, 1960) et l'Algérie (1962).

Les commerçants se sont accommodés des contraintes liées à l'instauration des frontières et les ont finalement utilisées à leur avantage. Ils profitent des bénéfices et des diverses opportunités financières accordées par l'État aux zones sahariennes tout en déjouant les contraintes imposées par les frontières étatiques grâce à leur réseau relationnel (contrôles et saisies de marchandises, taxes, prohibitions, etc.).

Depuis l'indépendance, la datte a perdu son rang de « produit phare » des aliments échangés dans le commerce transsaharien. En effet, cette dernière a laissé place aux produits de large consommation subventionnés par l'État dits produits de subvention à la source, et interdits à l'exportation (telle que le sucre, la semoule, la farine, le lait en poudre, les pâtes alimentaires, etc.). « *Du point de vue des pouvoirs publics, ces échanges sont illégaux, mais, localement, ils sont considérés comme légitimes car indispensables au ravitaillement de la région.* » (*Ibid.*, p. 144). Afin d'assurer l'approvisionnement des populations des localités éloignées en produits de large consommation, de nombreuses *wilayas* du Sud⁶⁴ bénéficient d'un double système de subvention de l'État. En plus du système de subvention à la source, un système de compensation lié aux frais de transports induits par l'approvisionnement et la distribution des produits de large consommation est introduit par le décret exécutif du 10 juillet 2007 qui permet le remboursement à la fois des transports inter *wilayas* ainsi que du transport à l'intérieur de la *wilaya* bénéficiaire. Ces subventions destinées à soutenir les prix des produits de large consommation ont alimenté les réseaux d'échanges saharo-sahéliens qualifiés de contrebande. D'autres marchandises illicites font l'objet de trafic transsaharien et transafricain, comme la marchandisation de cigarettes, de carburant, d'armes ou encore de stupéfiants. En dépit de l'installation de nombreux postes douaniers tout au long des frontières et la multiplication des patrouilles de la gendarmerie nationale, l'économie souterraine de la contrebande ne cesse de croître. Ceci engendre de lourdes conséquences économiques telles que la forte augmentation de la facture alimentaire et des importations⁶⁵. Au-delà de favoriser le commerce informel et la contrebande, d'autres conséquences émergent du commerce transsaharien telles que le phénomène de corruption au sein des institutions douanières et armées, qui n'hésitent pas à fermer les yeux sur ces pratiques illégales contre avantages

⁶⁴ Adrar, Bechar, El Beidh, El oued, Ghardaïa, Illizi, Naama, Ouargla, Tamanrasset et Tindouf.

⁶⁵ Les produits subventionnés coûtent cher à l'État. Une partie non négligeable de ces produits transite illégalement à travers des mouvements transfrontaliers, ce qui fait augmenter la facture des importations et le montant des subventions principalement concernant les céréales (semoule et farine qui représentent à elles seules 36% des importations alimentaires de l'Algérie), lait, sucres et sucreries, café et thé, légumes secs et viandes. L'ensemble de ces produits totalisaient en 2017 une facture de 2 892 milliards de dollars près de 74% des achats globaux.

(marchandises gratuites ou sommes d'argent).

Dans le but de stabiliser les circuits migratoires et de sécuriser les frontières avec ses voisins du Mali et du Niger, le gouvernement algérien via le Ministère du commerce a adopté un cadre légal institutionnalisant l'économie du troc dans plusieurs agglomérations sahariennes. Plusieurs décrets bilatéraux, dont l'arrêté du 24 décembre 1994 qui demeure le document de référence, ont été promulgués dans ce sens⁶⁶. L'article 2 du décret de 1994 mentionne le caractère « exceptionnel » du commerce de troc destiné à faciliter les approvisionnements des populations des *wilayas* concernées (Adrar, Illizi et Tamanrasset). L'article dresse une liste des marchandises faisant l'objet d'échanges avec le Mali et le Niger, ainsi que les obligations administratives exigées pour l'octroi de l'autorisation d'exercer le commerce du troc et pendant son exercice⁶⁷. Malgré cette mesure inédite, les populations locales jugent l'institutionnalisation du troc inadaptée et peu efficace⁶⁸. Ainsi, Bensassi et al. (2015) encouragent une réforme de ce cadre législatif pour mettre fin aux problèmes de corruption en particulier (*Ibid.*, p. 31).

II.3.2. Les flux migratoires

Dans de nombreuses villes du Sud, divers éléments ont contraint les nomades à se convertir à l'agriculture en se sédentarisant dans les oasis, et ainsi délaisser le commerce caravanier et l'élevage. L'avènement de l'emploi salarial qui assure un revenu permanent, le développement des techniques modernes d'irrigation dans les oasis, la scolarisation des enfants, les fortes périodes de sécheresse et les dégradations environnementales qui ont rétréci l'espace de pâturage, en constituent les raisons principales. Cette sédentarisation a eu pour

⁶⁶ Article 128 de la loi de finance pour 1994 et l'Arrêté du 14 Décembre 1994 fixant les modalités d'exercice du commerce de troc frontalier avec le Niger et le Mali (JO N° 7 du 15 Février 1995, Page 30) abrogeant l'Arrêté du 5 Avril 1991 fixant les conditions et modalités d'importation et d'exportation de marchandises dans le cadre du commerce de troc frontalier avec le Mali (JO N° 29 du 12 Juin 1991, Page 914) et l'Arrêté du 5 Avril 1991 fixant les conditions et modalités d'importation et d'exportation de marchandises dans le cadre du commerce de troc frontalier avec le Niger (JO N° 29 du 12 Juin 1991, Page 915). A cette réglementation s'ajoutent aussi plusieurs arrêtés réglementant la foire de l'Assehar à Tamanrasset. Selon un responsable du ministère du commerce, l'Algérie a convié la partie malienne et la partie nigérienne à conclure un accord international entre les trois États ; une forme juridique plus adaptée pour réguler des échanges commerciaux transfrontaliers. Cette proposition n'a pas été acceptée par les deux pays, intégrés dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et qui ne peuvent, à cause de ce statut, procéder unilatéralement à des accords commerciaux préférentiels en dehors de cet espace économique.

⁶⁷ Déclaration des opérations d'exportations en douanes, déclaration de la mise en consommation des marchandises exportées, déclaration des factures d'achat, etc.

⁶⁸ Les populations locales ont été invitées à prendre la parole lors d'un séminaire organisé à Tamanrasset à l'occasion de la journée mondiale des douanes du 26 janvier 2012.

conséquence l'essoufflement d'une fonction majeure des agglomérations sahariennes, celle du commerce transsaharien laissant place aux activités agricoles et de transhumances. Cette perte de fonction va entraîner des flux migratoires nomades vers les régions du Nord. Il s'agit dans la majorité des cas d'une migration économique, de courte durée, qui avait pour objectif de trouver des sources de revenus complémentaires pour le reste de la famille.

Durant la période postindépendance, l'introduction de l'économie capitaliste et le déséquilibre en matière de développement entre les milieux urbains du littoral et les milieux ruraux et sahariens ont poussé les populations sahariennes à un exode massif particulièrement dans les grandes métropoles telles qu'Alger et Oran. La moitié des flux migratoires proviennent des régions sahariennes d'Adrar et Béchar (Kouzmine 2007, p. 137), Néanmoins, les mouvements migratoires sahariens se sont diversifiés⁶⁹ et répondent aujourd'hui à diverses logiques et trajectoires. Au-delà des flux Sud-Nord, les agglomérations sahariennes enregistrent un flux important de migrants venus du Nord du pays, dont nous détaillons les caractéristiques plus bas.

Les conflits, les guerres, les réseaux criminels et terroristes qui gangrènent les pays sahéliens et qui se sont renforcés depuis le début des années 2000, contribuent eux aussi à l'éparpillement spatial de la population sahélienne. Un nombre important de migrants sahéliens tente d'obtenir le statut de réfugié auprès du gouvernement algérien. Si la présence djihadiste au Sahara a des racines algériennes⁷⁰, la stabilité de la zone depuis le début des années 2000, et les conséquences des printemps arabes ont « débouché sur la déstabilisation d'une autre région du Sahara [...], à savoir le nord du Mali ou Azward » (Lecoquierre 2015) (Cf. encadré II.1).

⁶⁹ Au-delà des migrations Sud-Nord et Nord-Sud, les déplacements interrégionaux et même internationaux saharo-sahélien et saharo-africains ne cessent de s'accroître.

⁷⁰ Durant la décennie noire (1992-2002), des cellules terroristes (liées à Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), au Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) et au Groupe Islamique Armé (GIA) s'étaient repliées au Sahara pour échapper à l'armée algérienne.

Encadré II. 1 : L'instabilité sécuritaire des zones sahariennes

« De nombreux Touaregs qui avaient été enrôlés dans l'armée libyenne ont profité de la chute du régime libyen pour s'approvisionner en armes dans les vastes stocks constitués par Kadhafi. Dans le contexte de la sécession de l'Azawad, proclamée par le MNLA le 6 avril 2012, certains d'entre eux, proches des mouvements islamistes au premier rang desquels AQMI, ont très rapidement marginalisé le MNLA et se sont emparés des villes de Tombouctou, Gao et Kidal, avant d'en être chassés par l'armée française. Ces groupes ont alors profité de l'affaiblissement de l'appareil d'État libyen pour se réfugier dans ce pays aux frontières désormais grandes ouvertes. Profitant du chaos, le groupe terroriste Daech est à son tour venu s'y implanter en se posant en concurrent d'AQMI. Le ralliement du groupe islamiste nigérian Boko Haram à Daech en mars 2015 a donné du poids à ce retournement de la puissance terroriste au Sahara. Tous ces groupes connaissent mieux que quiconque les pistes caravanières du désert. Forts de ce savoir et de leurs relations, ils ont développé de nombreux trafics : marchandises (cigarettes), migrants et drogues – notamment le haschisch marocain et la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud. Afin d'éviter les routes caribéennes de plus en plus surveillées, les cartels sud-américains ont en effet cherché à créer de nouveaux itinéraires transitant par des zones de non-droit échappant à tout contrôle, comme c'est aujourd'hui le cas du Sahara. Ces trafics participent au financement des groupes jihadistes. Une autre source de revenus provient des rançons obtenues à la suite des enlèvements d'occidentaux. »

MNLA= Mouvement national de libération de l'Azawad"

Source : Lecoquierre (2015, p : 15)

Quelques soient la provenance, les motivations et les trajectoires de ces flux migratoires, tous tiennent leur origine des déséquilibres socioéconomiques et géopolitiques régionaux entre les versants Nord-Sud et saharo-sahélien.

II.3.2.1. Les flux migratoires inter-régionaux

Le renforcement de l'attractivité des villes sahariennes (ainsi que de nombreuses villes intermédiaires) lié à leur promotion administrative et soutenu par le bitumage des routes et par le développement du secteur des transports, a favorisé la fluidité des déplacements et l'émergence de nouveaux flux migratoires inter-régionaux. Les migrations intra-sahariennes représentent 68.7% des migrations totales décomptées dans les villes sahariennes (Kouzmine 2007). Il s'agit majoritairement de flux à destination des grands centres administratifs régionaux ou des agglomérations à forte attractivité économique, telles que Ghardaïa qui du fait de sa localisation constitue le point de jonction entre le Bas-Sahara, le Sahara touareg et l'ouest saharien. À travers sa connexion avec le Nord⁷¹ du pays, Ghardaïa constitue une véritable plaque tournante des échanges inter-régionaux.

Les migrations inter-régionales se réalisent en majorité entre les villes et les *wilayas* limitrophes. Cette migration de proximité se trouve souvent motivée par la recherche de

⁷¹ Les réseaux mozabites (région de Ghardaïa) ont historiquement constitué une organisation spatiale très vaste qui a participé à structurer des connexions commerciales complexes (Kouzmine, Bisson, 2003).

l'accès aux services publics par des raisons liés à l'emploi ou à la scolarisation des enfants.

II.3.2.2. Les flux migratoires Nord-Sud

Si les principaux flux migratoires sahariens s'effectuent orientés depuis le Sud vers le Nord de l'Algérie, certaines villes sahariennes enregistrent une proportion importante de migrants arrivés du Nord. « *Le principal pôle émetteur de flux migratoires vers le Sud algérien est la "wilaya-capitale" d'Alger, qui avec 11 500 émigrants rassemble environ 18% des candidats migrants du Nord vers le Sud.* » (Kouzmine 2012, p. 131). Ces mobilités Nord-Sud répondent le plus souvent à des opportunités d'emploi. En effet, depuis la découverte des hydrocarbures, on assiste à une inversion des flux migratoires : à présent, les résidents du Nord se dirigent vers le Sud pour occuper des emplois bien rémunérés dans les champs pétroliers ou pour profiter des « primes de zone » accordées aux travailleurs de la fonction publique qui exercent dans les villes du Sud. Les migrants venant du Nord, occupent aussi bien les postes de cadres, que des emplois peu ou pas qualifiés (chauffeurs, agent de sécurité, agent d'entretien). Cette situation provoque régulièrement des mouvements de contestation chez dans les populations locales des zones concernées qui dénoncent l'injustice et la marginalisation salariale dont ils sont victimes.

Dès les années 1980, les grandes orientations de développement, affichées dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ont visé la création, dans les hauts plateaux et la zone Sud, des conditions de développement dans le but de soutenir les flux migratoires Nord-Sud. Plus récemment, la grande mise en valeur agricole a attiré une nouvelle main d'œuvre venant du Nord (Cf. chapitre I).

La faiblesse du secteur du commerce détaillé, du secteur de la restauration et du tourisme a aussi attiré de nombreux investisseurs venant du Nord. Ainsi, à Timimoun, nous avons constaté que les rares restaurants situés au centre-ville appartiennent quasiment tous à des migrants originaires de Kabylie. Quant aux gérants de commerce d'alimentation générale, ils viennent en majorité de la *wilaya* littoral de Jijel. Enfin, la quasi-totalité des maisons d'hôtes appartient à des algérois.

II.3.2.3. Les flux migratoires internationaux

Les migrations de travail concernent non seulement les travailleurs du Nord et expatriés européens (cadres supérieurs, managers), mais s'étendent également aux marges saharosahéliennes et depuis le début des années 2000 à l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Un

important flux de main d'œuvre se déploie principalement depuis le Niger, le Tchad et le Mali vers les sites d'exploitation des hydrocarbures et dans certains cas vers les exploitations de mise en valeur agricole. Le tourisme -s'il se développe- pourrait lui aussi enclencher d'importants flux de travailleurs.

Pendant la période coloniale et durant la guerre de libération, des réseaux migratoires se sont développés depuis le Sahel vers le Sahara en raison du chômage élevé et du recul des activités agricoles liés aux épisodes de sécheresse. Ces migrants, jeunes et peu qualifiés, ont participé à construire des bases militaires françaises dans le Sahara algérien (notamment à Reggane et In Ekker) (Brachet, Choplin et Pliez 2011, p. 167).

Depuis l'indépendance, contrairement au États sahéliens, l'État algérien a déployé des efforts considérables en faveur de l'intégration des villes sahariennes dans le développement territorial du pays. Cette politique s'est matérialisée par le désenclavement de nombreuses oasis, le développement d'infrastructures routières, et la création de véritables pôles administratifs dotés de nombreuses infrastructures de base (hôpitaux, écoles, centres de formation, etc.). Cette situation va être l'un des moteurs de l'organisation de l'espace migratoire saharien depuis le Sud vers le Nord. Les migrants subsahariens -majoritairement nigériens et maliens- qui émigrent en Algérie ne sont pas seulement des commerçants. Ce sont aussi des travailleurs saisonniers qui viennent dans les oasis au moment de la récolte ou en fonction du commerce et retournent après dans leur pays d'origine. Ferréol et Berretima (2013) qualifient cette migration d'« *alternante* » ou de « *saisonnière* ». Les liens tribaux et familiaux transfrontaliers participent aussi à la structuration de ces mouvements migratoires sahélo-sahariens.

Le rapport annuel du Département d'État Américain sur le trafic des personnes (juin 2018), atteste que l'Algérie demeure un pays à la fois de transit mais aussi de destination pour un nombre important de jeunes migrants pour l'ensemble des pays du Sahel et de l'Afrique subsaharienne comme l'Angola, le Cameroun et le Ghana. Les villes et les pôles administratifs absorbent le plus de flux et font office de « *points polarisants de la vie au désert.* » (Kouzmine 2007, p. 122). Les agglomérations sahariennes qui enregistrent le flux de migrants sahéliens le plus important demeurent Béchar, Biskra et Ghardaïa.

Aujourd'hui, les migrations venant du Sahel ne se limitent pas uniquement aux migrations économiques aux demandeurs d'asile. Tout comme la Libye, la Tunisie et le Maroc, l'Algérie

accueille un nombre important de réfugiés. Selon les estimations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le pays a reçu à la fin de l'année 2016, 90 000 réfugiés⁷² fuyant les troubles politiques, sécuritaires, les tensions intercommunautaires et interethniques, l'extrême pauvreté et les bouleversements environnementaux. Cette dynamique a modifié certaines mutations sur certaines pratiques et usages notamment concernant les produits alimentaires : par exemple, nous avons observé à Timimoun, la pénétration sur les marchés de fruits exotiques comme la mangue venue du Mali et vendue à des prix relativement bas. On observe également, la prolifération de petites gargotes dédiées à la vente de « la Maynama », une spécialité malienne de viande épicée cuite à la braise (Cf. figure II.7)⁷³. Cependant, ces échoppes ne respectent pas les normes d'hygiène⁷⁴ et certains locaux dénoncent une concurrence déloyale : le Méchoui⁷⁵ et le Merdoum⁷⁶ saharien sont payés entre 15€ et 25€.

Figure II. 7: La "Maynama" servie dans une gargote tenue par des maliens à Timimoun



Source : Auteure, 2017.

Les parcours transsahariens façonnent le Maghreb comme espace transitoire entre l'Europe et l'Afrique. La tendance actuelle s'oriente de plus en plus vers ce type de migration que certains chercheurs qualifient de « migration mixte » (Sharpe 2018; Van Hear 2011). Il s'agit de différents types de migrants (résidents de pays de départ, immigrés, réfugiés, demandeurs d'asile, etc.) empruntant les mêmes trajectoires et voyageant ensemble dans les mêmes *boat people* afin de traverser les frontières maritimes pour atteindre clandestinement l'Europe. Le

⁷² Principalement des maliens, des nigériens et des guinéens.

⁷³ Ce plat se vend entre 1 € et 1,5 € et attire touristes comme habitants.

⁷⁴ La viande provient souvent du Mali, justifiant son prix bas et échappant ainsi aux contrôles sanitaires

⁷⁵ Agneau cuit à la braise.

⁷⁶ Agneau cuit à l'étouffée sous le sable.

durcissement de la politique migratoire de l'Europe ne semble pas freiner la cadence ni retenir les candidats à l'immigration. Bensaâd (2006) considère que ces parcours migratoires déplacent ainsi les frontières de l'Europe « *aux confins sahariens* ».

En résumé, l'évolution des procédés migratoires a diversifié et multiplié le nombre de migrants empruntant multiples trajectoires. Ces flux ont fixé les populations, et en conséquence alimenté la croissance démographique des agglomérations sahariennes. Corollaire de cette pression démographique, l'évolution du nombre de migrants affecte le tissu urbain et développe de nouvelles formes d'habitats. Ceci va contribuer à redessiner l'espace urbain saharien et à l'émergence de nouvelles polarités (Pliez 2000).

II.4. L'explosion démographique hétérogène des villes sahariennes

Évoquer le Sahara induit souvent à se heurter à l'image simplifiée et photographique de la réalité : celle d'un désert immense et vide. Ce prisme médiatique, souvent utilisé par les tours opérateurs comme gage de dépaysement, nourrit dans l'imaginaire l'idée que le Sahara est un espace peu voire pas peuplé. Pourtant, en dépit d'une faible densité (1,8 habitant /km² pour le Sahara algérien), le Sahara abrite une vaste population d'origine diverse, qui ne cesse de s'accroître dans l'ensemble des pays qui ont le Sahara en commun. En 1984, le Sahara, dans les limites de l'espace sous domination française à l'époque coloniale, comptait environ 1 700 000 habitants (Capot-Rey 1953). Au dernier recensement de 2008, le Sahara algérien est peuplé de près de 3 570 000 habitants (Kouzmine et Fontaine 2018). Néanmoins, bien que nettement inférieur à celle du Nord, la croissance démographique demeure plus forte dans les villes du Sud (Cf. tableau II.3). Ceci s'explique par un taux de natalité plus élevé et des migrations positives notamment dans les régions et à proximité des zones de production d'hydrocarbures (Kouzmine et Fontaine 2018; Fontaine et Kouzmine 2009).

Tableau II. 3: Population saharienne et nationale entre 1954 et 2008

	Population saharienne	En % de la population de l'Algérie	Population du Nord de l'Algérie	En % de la population de l'Algérie	Population de l'Algérie
1954	659 878	6,92	8 869 848	93,08	9 529 726
TCAM (%)	2,68		1,9		2
Acc. Absolu	246 562		2 245 712		2 492 271
1966	906 440	7,54	11 115 560	92,46	12 022 000
TCAM (%)	3,89		3,11		3
Acc. Absolu	472 680		4 453 410		4 926 000
1977	1 379 300	8,14	15 568 70	91,86	16 948 000
TCAM (%)	3,73		3,06		3,12
Acc. Absolu	619 586		5 471 356		6 090 942
1987	1 998 886	8,68	21 040 056	91,32	23 038 942
TCAM (%)	3,12		2,05		2,15
Acc. Absolu	803 364		5 258 557		6 061 921
1998	2 802 250	9,63	26 298 557	90,37	29 100 868
TCAM (%)	2,45		1,49		1,59
Acc. Absolu	767 731		4 206 317		4 974 048
2008	3 569 981	10,48	30 504 930	89,52	34 074 911
TCAM (%)	3,12		2,27		2,34
1954-2008					
Acc. Absolu	2 910 103		21 635 082		24 545 185
1954-2008					

TCAM : Taux de croissance annuel moyen.

Acc. absolu : accroissement absolu.

Source : RP 1954 et ONS & RGPH 2008 *in* Kouzmine et Fontaine 2018, p. 2.

II.4.1. L'évolution de la population saharienne en Algérie

Dans l'espace saharien algérien, le taux d'accroissement annuel moyen de la population est largement supérieur à celui du reste du territoire national. Alors que le taux d'accroissement annuel moyen pour la période de 1987 à 1998 était de 2,1% pour l'ensemble de l'Algérie, celui des villes du Sud était estimé à 3,04%. Idem pour la période de 1998 à 2008 ou les taux d'accroissement de l'Algérie et des Suds étaient respectivement de 1,61% et 2,94% (Cf. tableau II.4).

Tableau II. 4: Répartition de la population selon les grands ensembles de l'espace physique algérien

Espace physique	Superficie approximative en Km2	Population en milliers d'habitants			Densité hab./Km2			Taux d'Accroissement Annuel Moyen	
		1987	1998	2008	1987	1998	2008	1987/1998	1998/2008
Bande littorale	45 000	8 904	11 000	12 343	197,8	244,4	274,0	1,9	1,17
	1,9%	38,6%	37,8%	36,2%					
Tell et Steppe	255 000	12 145	15 300	18 010	47,6	60	70,6	2,08	1,67
	10,7%	52,7%	52,6%	52,9%					
Nord Intérieur du littoral à la limite Nord de l'Atlas Saharien	300 000	21 049	26 300	30 352	70,1	87,7	101,2	2	1,46
	12,6%	91,3%	90,3%	89,1%					
Sud	2 081 000	2 002	2 801	3 728	0,96	1,35	1,8	3,04	2,94
	87,4%	8,7%	9,6%	10,9%					
Algérie	2 381 000	23 051	29 113	34 080	9,7	12,2	14,3	2,1	1,61
	100%	100%	100%	100%					

Source : Direction Technique Chargée des Statistiques Régionales, l'Agriculture et de la cartographie, ONS Alger (septembre 2011).

Penser la démographie saharienne, conduit à remettre en question l'idée qu'il s'agirait majoritairement d'une population paysanne vivant des espaces très isolés. *A contrario*, le Sahara est un monde de villes (Pliez 2011). Des villes « *pleinement intégrées aux dynamiques du monde actuel* » (Pliez 2013, p. 174). Ces villes sahariennes abritent une population de plus en plus hétérogène : d'une part du fait d'une migration inter-régionale (changement de village, de *ksar* en fonction de son nouvel emploi), nationale que l'on pourrait aussi qualifier de migration socio-professionnelle (commerçants fuyant la concurrence du Nord ou de fonctionnaires profitant des régimes de rémunération avantageux pour les « expatriés » au Sahara), et d'autre part du fait des migrations transnationales, en provenance des pays africains au sud du Sahara comme détaillé précédemment.

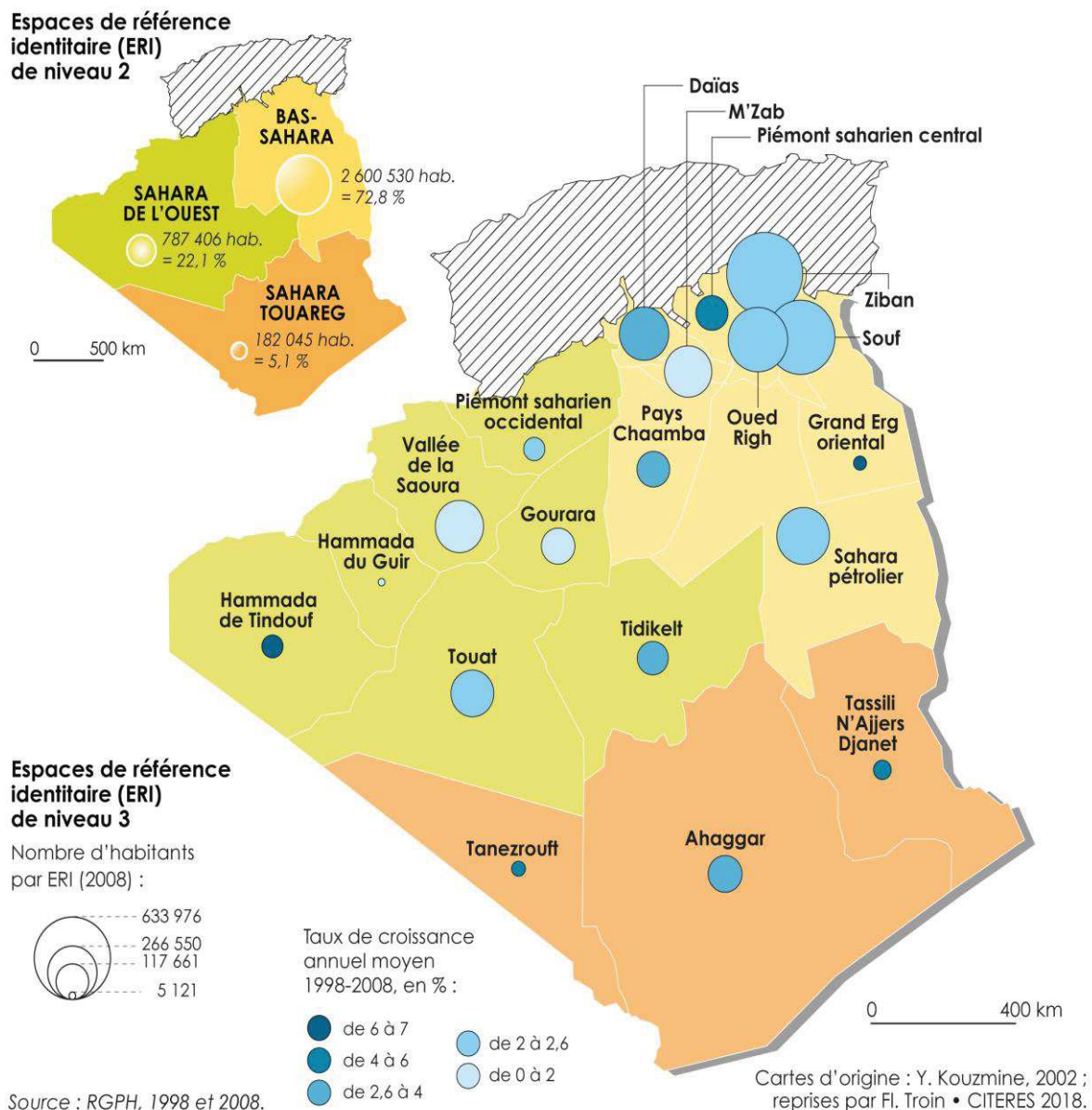
La restructuration progressive des territoires sahariens guidée par l'ambition étatique d'intégration nationale et de restructuration territoriale a attiré de nouvelles populations. Même si le Sahara algérien a connu un véritable boom démographique, il n'en demeure pas moins que cette progression se manifeste d'une manière très hétéroclite.

Premièrement, en comparaison avec le reste du territoire national, la population saharienne répartie sur une superficie de plus de 84% du pays, ne représente que 10,48% de la population

nationale. Deuxièmement, cette forte croissance masque une grande inégalité au sein même des territoires sahariens. En se basant sur le dernier recensement de 2008 et comme cadre spatial sur le découpage régional réalisé par Bendjlid et Brûlé (2004) proposent trois échelles spatiales articulées⁷⁷, Kouzmine et Fontaine (2018) ont mis en exergue les disparités démographiques entre les différentes zones sahariennes (Cf. figure II.8).

⁷⁷ Niveau 1 : les quatre grandes régions « classiques » : Algérie centrale, occidentale, orientale et saharienne. Niveau 2 : 19 régions, dont 4 en Algérie saharienne. Niveau 3 : 91 petites régions ou espaces de référence identitaire (ERI), dont 19 en Algérie saharienne.

Figure II. 8: La population saharienne : répartition 2008 et dynamique 1998-2008



Source : Kouzmine et Fontaine, 2018, p. 5.

Il ressort des investigations de Kouzmine et Fontaine (2018) que la population saharienne se concentre dans le Nord-Est où le bas saharien à lui seul abrite plus de 50% de la population saharienne. Le Sahara Nord central demeure moins peuplé, mais sur un territoire deux fois plus grand et a connu globalement une croissance plus faible que les régions du Nord-Est. Le grand Erg oriental reste très peu peuplé. Le Sahara Touareg a connu une croissance à la fois forte et continue, avec une multiplication par plus de dix de sa population en une cinquantaine d'années. Le Sahara occidental demeure très peu peuplé en dépit d'une croissance démographique accélérée depuis 1977, tout comme les marges sahariennes occidentales et méridionales (Cf. tableau II.5). Néanmoins, les auteurs soulignent que « *le Sahara occidental et le Sahara touareg s'opposent clairement. Alors que le premier a vu sa part relative nettement diminuer du fait du départ de nombreux nomades Reguibat entre 1954 et 1966, la part du second s'est fortement accrue en raison de la volonté algérienne de contrôler son espace et ses frontières ainsi que de réguler les migrations sahéliennes liées aux sécheresses et aux conflits militaires qui ont frappé le Mali et le Niger les années 1970* » (Kouzmine et Fontaine 2018, p. 6).

Tableau II. 5: La population par grandes régions sahariennes

	Superficie en km ²	Population 1954			Population 2008			Évolution 1954-2008	
		Pop.	Soit en %	Densité	Pop.	Soit en %	Densité	Acc.	Évolution
								absolu	en %
Sahara nord-central	716 464	286 102	43,3	0,4	1 476 117	41,3	2,06	1 190 015	415,9
Bas-Sahara	337 343	334 758	50,7	0,99	1 857 548	52	5,51	1 522 790	454,9
Sahara occidental	219 766	23 410	3,5	0,11	54 271	1,5	0,25	30 861	131,8
Sahara touareg	764 197	15 788	2,4	0,02	182 045	5,1	0,24	166 257	1053,1
Totaux/ Moyennes	2 037 770	660 058	100	0,32	3 569 981	100	1,75	2 909 923	+ 440,9

Source : Kouzmine et Fontaine, 2018.

II.4.2. Evolution de la population de Timimoun

Selon l'Office National des Statistiques d'Algérie (ONS), la *wilaya* d'Adrar, ainsi que l'ensemble de ses agglomérations -dont Timimoun- ont elles aussi connu un essor démographique important. Le nombre d'habitants a doublé de 1998 à 2008 pour atteindre 145 858 habitants avec un taux d'accroissement de 6,96% pour la *wilaya* d'Adrar. En ce qui

concerne Timimoun, l'Atlas des départements saharien de l'armée française estimait un nombre d'environ 3 000 habitant en 1960. Puis ce nombre atteint 4 854 au recensement de 1966, 7 585 à celui 1977, 12 812 en 1987, 17 137 en 1998, et 22 086 en 2008 avec un taux d'accroissement de 2,61% glissant ainsi d'une zone semi-urbaine à une zone urbaine (Cf. tableau II.6). La population de Timimoun en 2008 représente les deux tiers de la population communale (66.2%). Néanmoins, les agglomérations secondaires et les petits ksour ont perdu de la population entre 1998 et 2008 en enregistrant des taux négatifs (-0.9%) (Otmane et Kouzmine 2013, p. 169).

Tableau II. 6: Population des agglomérations classées urbaines de la Wilaya d'Adrar en 2008

Code commune	Agglomérations	1998		2008		Taux acct
		Pop.	Strate	Pop.	Strate	
101	ADRAR	42 732	U	68 276	US	4,87
104	TINOULEF		SR	10 026	SU	
109	TIMIMOUN	17 137	SU	22 086	US	2,61
112	AOULEF	15 229	SU	21 723	US	3,67
123	TIBERGHAMINE		SR	7 310	SU	
125	BORDJ BADJI MOKHTAR		SR	16 437	SU	
Total		75 098		145 858		6,96

Source : Direction Technique Chargée des Statistiques Régionales, l'Agriculture et de la cartographie, ONS Alger, Septembre 2011.

II.5. L'urbanisation

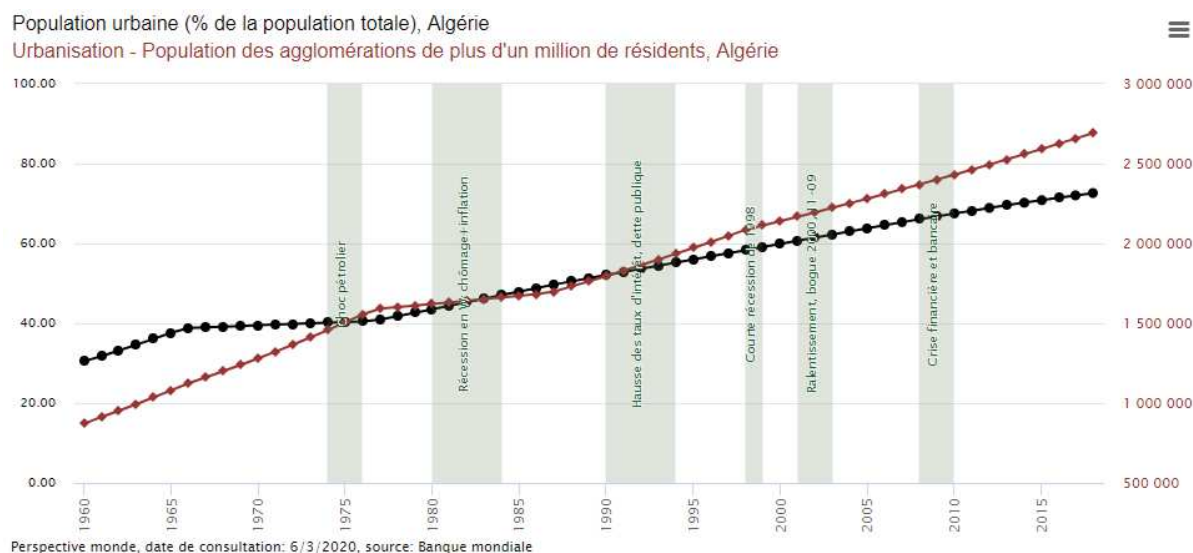
Le mouvement d'urbanisation massive et permanent qu'a connu l'Algérie depuis son indépendance a engendré de nouvelles configurations spatiales qui en font un des faits majeurs des mutations sociétales actuelles.

Les services statistiques de l'administration coloniale estimaient le taux d'urbanisation en Algérie à 13,9% en 1886 et à 21,99% en 1936, pour atteindre à la veille de l'indépendance en 1954, 25,05%. Cette période attestait déjà de la forte croissance de la population urbaine passée de 523 000 habitants en 1886 à 2 158 000 en 1954, soit une multiplication par quatre. Cette croissance s'est accélérée après l'indépendance, et en 2008 la population urbaine atteint 22 471 000 habitants en 2008 représentant les deux tiers de la population nationale. Selon la Banque Mondiale (2020), sur l'ensemble de la période 1960-2018, la population urbaine en Algérie a augmenté de 51,9%. Si le processus d'urbanisation se poursuit, sur la base des valeurs des cinq dernières années, la Banque Mondiale estime qu'en 2025, la part de

population urbaine devrait atteindre les 76,93%⁷⁸ (Cf. figure II.9).

Ceci justifie l'intérêt d'inclure l'urbanisation dans notre analyse, car elle représente un facteur actuel déterminant et un enjeu majeur pour penser le développement touristique algérien dans les prochaines années.

Figure II. 9: Evolution de taux de la population urbaine et celle des agglomérations de plus d'un million de résidents en Algérie entre 1966 et 2017



Source : Banque Mondiale, 2020. Consulté le 06/03/2020.

Cette croissance urbaine a touché aussi bien les villes du Nord que du Sud mais à des rythmes différents. En effet, au même titre que le taux de croissance démographique (abordé plus haut), le taux d'urbanisation demeure plus soutenu dans les villes sahariennes que dans le reste du pays.

Au-delà du degré de densité des populations et de leur structure socioéconomique, un ensemble de critères est aujourd'hui utilisé pour définir les unités urbaines. L'Office National algérien de la Statistique se réfère à de deux grands types de critères « *quantitatifs, mesurables, et qualitatifs (voire subjectifs)*. Ces deux types de définition eux-mêmes se subdivisent en plusieurs critères qui peuvent être utilisés seuls ou combinés. » (Office National de la Statistique 2011, p. 30). Parmi ces critères, nous pouvons citer : le rang administratif, le taux de la population active employée dans le secteur agricole, la facilité d'accès aux structures médicales et aux établissements scolaires, etc.

⁷⁸ Cette prévision présente un niveau de fiabilité très élevé puisque les variations des cinq dernières valeurs disponibles ont une structure très linéaire (coefficient de corrélation = 0.99).

Analyser l'urbanisation au Sahara, impose une mise en perspective historique du phénomène, afin de comprendre les causes de son évolution, mais aussi les conséquences, les enjeux et les nouveaux défis qu'elle engendre. Navez-Bouchanine (2014, p. 102) considèrent que l'urbanisation entraîne « *une modification profonde des rapports entre les sociétés et leurs espaces de déploiement, d'intégration, d'échange ou de référence* ». Pour Côte (2005, p. 238), l'urbanisation s'agit d'un processus qui « *n'est jamais neutre et derrière chaque dessin urbain se cache un dessin social et politique* ».

Afin de mieux comprendre le « *fait urbain* » (Frérot 1999) propre au Sahara, nous avons jugé nécessaire d'analyser les stratifications urbaines existantes en Algérie ainsi que les variables qui ont permis leur classification. Rappelons que ces stratifications ont évolué et se sont affinées à mesure des différents recensements qu'a connus l'Algérie (1966, 1977, 1987, 1998, 2008). Ainsi, au dernier recensement de 2008, diverses variables ont permis de classer 751 agglomérations en cinq strates, soit une strate de plus par rapport au recensement de 1998, il s'agit de la strate de l'Urbain Supérieur, la strate de l'Urbain, la strate Suburbaine et la strate Semi-Urbaine, à laquelle s'est ajoutée une cinquième strate, celle de Métropoles Urbaine. L'encadré II.2 présente ces différentes strates. Chaque niveau se définit en fonction des critères quantitatifs et qualitatifs, comme expliqué plus haut (Cf. encadré II.2).

Encadré II. 2: Classification des agglomérations urbaines algériennes selon le recensement de 2008

« 1. Strate des Métropoles Urbaines (MU) : composée des agglomérations d'Alger, d'Oran, de Constantine et d'Annaba qui en plus de la concentration des services de type supérieur présentent des fonctions régionales, nationales et internationales.

2. Strate de l'Urbain Supérieur (US) : Elle comprend 33 agglomérations dont 30 sont des Chefs-lieux de *wilaya* et 3 des Chefs-Lieux de Daira. Il s'agit des villes de Touggourt (*wilaya* d'Ouargla), Ain el Beida (*wilaya* d'Oum el Bouaghi) et d'El Eulma (*wilaya* de Sétif). Cette strate comprend 30 agglomérations de taille comprises entre 100 000 et 300 000 habitants, une de plus de 300000habitants (Blida) et deux agglomérations de taille comprise entre 50 000 et100 000 (Adrar et Oum el Bouaghi).

3. Strate de l'Urbain (U) : Cette strate regroupe 153 agglomérations ayant au moins 20 000 habitants. Contrairement à l'urbain supérieur, elles ne concentrent qu'un nombre de service supérieur limité et une activité agricole plus importante. Elle contient deux villes de plus de 100 000 habitants (Relizane et Bousaada) et 37 autres de tailles comprises entre 50 000 et 100 000 habitants. Elle renferme 10 ACL de *wilaya* et 125 ACL de Daira, 17 ACL de Commune et seulement une A.S (Nouvelle ville Ali-Mendjeli).

4. Strate Sub-Urbaine (SUB) : Ce sont les 90 agglomérations constituant des zones d'habitat voisines, représentant l'extension en termes d'habitat et parfois d'activités des quatre grandes métropoles. Il s'agit essentiellement des agglomérations très proches des quatre métropoles urbaines. Celles-ci répondent aux critères d'activité et des principales caractéristiques urbaines. Leurs tailles varient entre 5 000 et 50 000 habitants. 23 d'entre elles ont un statut de chef-lieu de Daira.

5. Strate Semi – Urbaine (SU) : Comprend 471 agglomérations. Cette strate est composée d'unités qui ont un rayonnement local et offrent un service minimum notamment en matière d'éducation et de santé pour non seulement leur population mais également au profit des unités rurales les plus proches. Elles sont de taille inférieure à 20 000 habitants sauf en ce qui concerne deux d'entre elles qui sont Mejedel dans la *wilaya* de M'sila et Ras el Ayoun dans la *wilaya* de Batna. »

Source : ONS, 2011.

La répartition spatiale de l'ensemble de ces agglomérations urbaines montre un déséquilibre persistant entre les différentes régions du pays. En effet, selon l'ONS, 63,5% de ses agglomérations se situent au Nord du pays, contre 27,4% dans les Hauts-Plateaux, et la faible part de 9,1% dans le Sud (Cf. tableau II.7).

Tableau II. 7: Répartition des agglomérations urbaines selon l'ONS

E.P.T		STRATES					Total	Structure
		MU	US	U	SUB	SU		
Nord	Centre	1	5	38	40	131	215	28,6
	Est	2	4	19	26	77	128	17
	Ouest	1	4	24	24	81	134	17,8
	Nord	4	13	81	90	289	477	63,5
Hauts Plateaux	Centre	0	3	15	0	31	49	6,5
	Est	0	8	23	0	80	111	14,8
	Ouest	0	2	13	0	31	46	6,1
	Hauts Plateaux	0	13	51	0	142	206	27,4
Sud	Est	0	5	16	0	28	49	6,5
	Ouest	0	2	3	0	7	12	1,6
	Hoggar Tassili	0	0	2	0	5	7	0,9
	Sud	0	7	21	0	40	68	9,1
Total		4	33	153	90	471	751	100

Source : ONS, 2011.

Ainsi, sur les 751 agglomérations urbaines, 68 sont localisées au Sud dont 49 agglomérations au Sud-Ouest, 12 à l'Ouest et 7 dans la région du Tassili-Hoggar. Cette répartition atteste d'une très forte littoralisation de l'espace urbain. Néanmoins, entre 1998-2008 l'accroissement de l'urbanisation se fait plus rapide dans les zones sahariennes que dans le Nord du pays, quel que soit le critère retenu : évolution du nombre d'agglomérations ou de la population citadine. Ceci résulte avant tout de la diversification des activités avec pour corollaire l'amélioration des conditions de vie, elle-même conséquence de l'industrialisation, du développement agricole, de la multiplication des équipements administratifs, scolaires, sanitaires, etc. et l'ampleur des divers programmes de construction qui en découle. S'ajoute à cela, l'afflux migratoire et la fixation de réfugiés, la sédentarisation des nomades, l'exode des ruraux, la création ex-nihilo des villes minières et la fixation dans les chefs-lieux administratifs d'actifs relevant du secteur tertiaire (public et privé) (Bisson 2003).

Nous revenons ici sur les caractéristiques de la dynamique urbaine au Sahara et les problématiques qu'elle soulève pour notre cas d'étude, Timimoun, et sur le développement du tourisme.

II.5.1. Une dynamique urbaine saharienne étonnante...

Selon Capot Rey (1957), en 1954 le taux d'urbanisation de l'ensemble du Sahara français était de l'ordre de 10%. Selon Kouzmine (2018), il représente en 2008 70% pour le Sahara algérien. Si « *les grandes oasis d'hier forment les principales agglomérations urbaines d'aujourd'hui* » (Kouzmine 2007, p. 149), les politiques publiques d'aménagement et de promotions administratives ont sensiblement réorganisé une partie de l'espace saharien. Au-delà des contingences climatiques et topographiques, l'organisation spatiale des agglomérations sahariennes était tributaire à la fois des conditions hydriques (présence de l'eau) ainsi que des conditions politiques et sécuritaires versatiles (conflits ethniques et religieux entre tribus). C'est au gré de ces deux conditions que les villages sahariens se sont construits, développés ou ont disparu.

Les premières cités sahariennes ont vu le jour avec l'essor du commerce caravanier (Cf. chapitre I). Les premières agglomérations sahariennes, développées pendant la période du nomadisme, attestaient déjà de l'inégale répartition spatiale de ces dernières. Ceci s'explique par leur rôle de point relais entre les nomades et les sédentaires. Ainsi, les premières agglomérations oasiennes se sont implantées sur les grands parcours caravaniers. « *Dans ces vieilles oasis, l'ordre ancien était soumis aux forces politico-sociales des deux couples ; ville-palmeraie et nomades-sédentaires. En réalité, le bon fonctionnement reposait sur la complémentarité économique et sociale de ces quatre composantes, la résistance de cette organisation en témoigne.* » (Chaouche- Bencherif 2007, p. 212).

Les premiers réseaux oasiens s'organisent sous forme de chapelet d'agglomérations, dans lesquels se déploient les *ksour* qui constituent le noyau originel et le point de départ de toute forme d'extension urbaine en milieu saharien. Dès leur origine, l'économie des cités sahariennes repose sur la production du dattier issu des palmeraies. Le couple *ksar*-palmeraie constituait l'espace résidentiel, première forme d'une micro-urbanisation saharienne. Aujourd'hui, les nouvelles agglomérations sahariennes s'étalent dans l'espace, en opposition au modèle ceinturé et fermé du *ksar*. Cette micro-urbanisation connaîtra, au rythme des différentes vicissitudes, des périodes d'expansion mais aussi de récession. Elle passe d'abord par une longue période faste entre le XI^{ème} et le XVI^{ème} siècle avec un temps fort généré par les contacts noués avec le commerce européen au XV^{ème} siècle qui a permis l'ouverture de l'espace commercial saharien en instaurant des courants d'échanges transversaux d'Ouest en

Est. Cette période sera suivie par une époque de déclin entre le XVI^{ème} et le XIX^{ème} siècle marquée la réorientation généralisée du trafic chamelier vers le trafic maritime et par des luttes intestines entre les différentes formations touarègues (Gregoire 2011; Bourgeot 1990).

Durant la période coloniale, la circulation marchande se trouve réduite et contrôlée, portant un coup d'arrêt au processus d'urbanisation. Plusieurs villages sont abandonnés enclavés et dépourvus d'approvisionnement en produits nécessaires au besoin quotidien des populations. Néanmoins, la logique impériale de maîtriser l'espace saharien a conduit l'armée française à y bâtir de nombreux forts de contrôle et d'immeubles militaires. Ceci marque le début d'une nouvelle ère urbaine en rupture avec le modèle d'habitat traditionnel local.

Depuis l'indépendance algérienne, les politiques volontaristes engagées par l'État visant à promouvoir et réorganiser les territoires sahariens, conjuguées à l'essor porté par le secteur des hydrocarbures, les politiques de mise en valeur agricole, ainsi que le développement du secteur tertiaire, ont conduit à une polarisation de la population saharienne dans les agglomérations urbaines. Durant les deux premières décennies qui ont suivi l'indépendance, le gouvernement avait mis l'accent sur la dotation des villes sahariennes en équipements et infrastructures de base. Puis entre 1980 et 2010, la priorité a été réorientée vers la production de logements. Entre 1980 et 1990, des coopératives immobilières, les lotissements urbains et les Zones d'Habitat Urbain Nouvelles (ZHUN) ont contribué sensiblement à l'extension spatiale des agglomérations sahariennes. Ce processus a perduré entre 1990 et 2010 avec les programmes étatiques de logements sociaux, et de logements participatifs (Cf. figure II.10). Ces différents programmes ont solidement renforcé l'habitat saharien produisant d'importantes extensions urbaines dans certaines villes (Adrar et Bechar en particulier).

Figure II. 10: Exemples de logements sociaux construits par l'État algérien dans les agglomérations sahariennes



Béchar



El Oued



Ghardaïa

Source : Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement (AADL), page Facebook officielle « AADL News ». Consultée le 04/05/2019.

Selon Kouzmine et Fontaine (2018), en 1954, sept agglomérations sahariennes peuvent être considérées comme urbaines avec une population de 146 000 citadins soit un taux d'urbanisation de l'ordre de 22%. Entre 1954 et 1966, le taux d'urbanisation atteint 33% avec une population qui a doublé et toujours concentrée vers le Bas-Sahara. Entre 1966 et 1977, période où se sont opérées les dynamiques de grande mise en valeur agricole et de promotion administrative, ce taux atteint 47% avec une urbanisation qui a pénétré d'autres régions du Sud telles qu'Adrar, Beni Abbes, Djanet ou encore Tamanrasset, qui deviendront des pôles structurants de leur région. La période comprise entre 1977 et 1987 se caractérise par une urbanisation plus lente, mais qui atteint 59% « *notamment grâce à la densification du réseau de petites et moyennes agglomérations du Sahara du nord-est* » (Kouzmine et Fontaine 2018).

La décennie qui suit est marquée par un taux de progression des agglomérations urbaines moins importants au Sud qu’au Nord du pays. Cependant, le dynamisme urbain saharien reprend durant la période 1998-2008 et sera plus rapide que dans le Nord. Ainsi, au total « entre 1954 et 2008, la population urbaine a été multipliée par 16, pour atteindre 2 500 000 citadins répartis dans 73 agglomérations » (*Ibid.*) dont 42 agglomérations semi-urbaines, 23 urbaines et 8 catégorisées Urbain-Supérieur. Les tableaux ci-après II.8 et II.9 ainsi que la figure II.11, représentent l’évolution de l’urbanisation entre 1954 et 2008 ainsi que la répartition des agglomérations sahariennes par strates urbaines.

Tableau II. 8: Évolution du taux d’urbanisation de 1954 à 2008

Sahara	1954	1966	1977	1987	1998	2008
Nb. de villes	7 (1)*	11 (6)*	37	43	51	73
Nb. de citadins	146 258	299 733	627 678	1 123 534	1 780 691	2 507 932
Taux d’urbanisation	22,2 (8,0)*	33,1 (24,7)*	45,5	56,0	63,3	70,3
Algérie du Nord**	1954	1966	1977	1987	1998	2008
Nb. de villes	55	89	184	404	528	678
Nb. de citadins	2 105 427	3 554 576	6 059 107	10 320 715	15 186 246	19 963 247
Taux d’urbanisation	23,7	32,0	38,9	49,1	57,8	65,4

* Données officielles de 1954 et 1966 indiquées entre parenthèses.

** Seules les données officielles ont été utilisées.

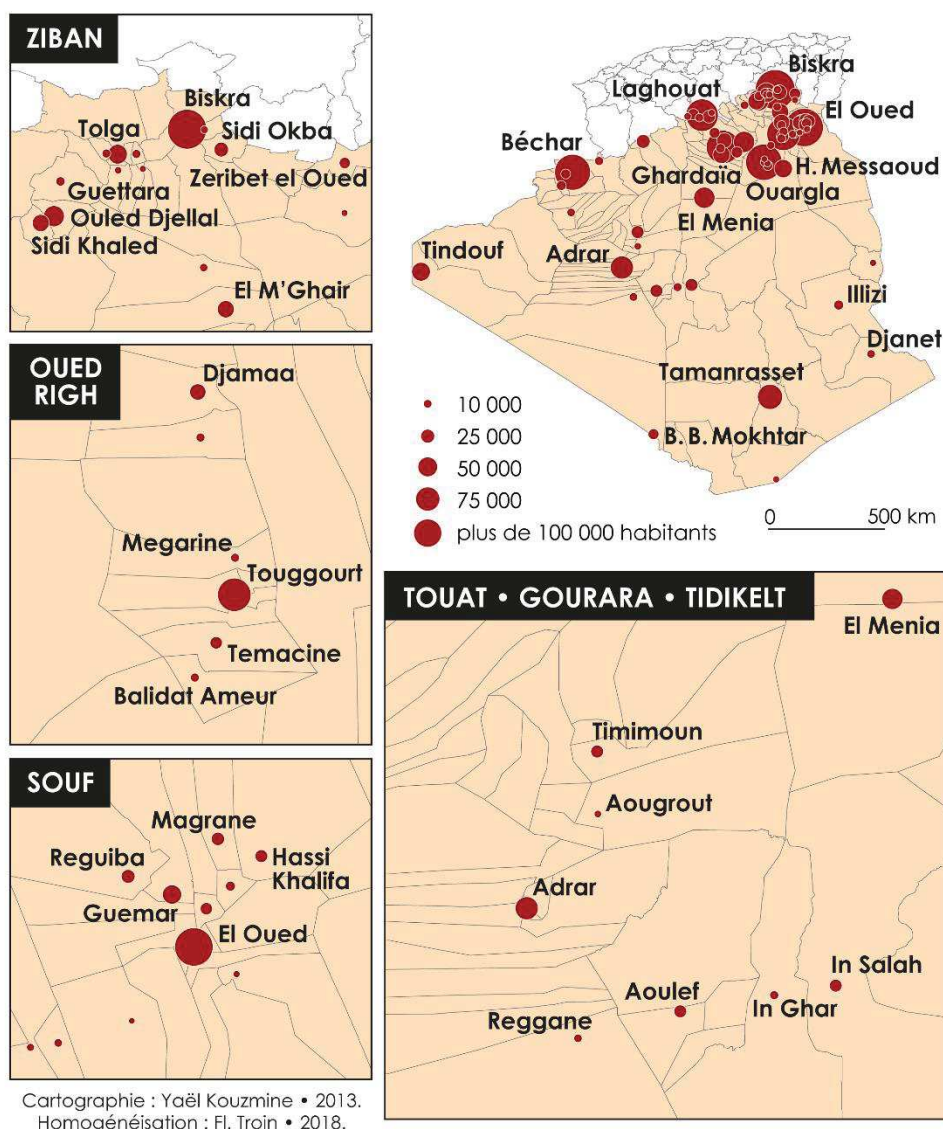
Source : Kouzmine et Fontaine (2018) d’après le recensement de 1954 et ONS & RGPH (1956, 1977, 1987, 1998 et 2008).

Tableau II. 9: Ventilation de la population urbaine saharienne par strates en 2008

	Nombre d’agglomérations	Soit en %	Population urbaine 2008	Soit en %
Urbain supérieur	8	11,0	1 215 186	48,5
Urbain	23	31,5	860 682	34,3
Semi-urbain	42	57,5	432 064	17,2
Total	73	100,0	2 507 932	100,0

Source : Kouzmine et Fontaine (2018) d’après ONS, RGPH 2008.

Figure II. 11: Urbanisation des villes sahariennes en Algérie



Source : Kouzmine et Fontaine (2018), p. 10.

La strate de l'urbain supérieur englobe les grandes agglomérations d'Adrar (68 000 Hab.), Béchar (169 000), Biskra (205 000), El Oued (187 000), Ghardaïa (143 000), Ouargla (170 000) et Touggourt (143 000). La croissance urbaine de ces agglomérations a évolué à des rythmes différents. El Oued enregistre un taux d'urbanisation de 77%, talonné par Adrar avec 60%. En revanche, en termes d'apport net d'habitant Laghouat, Bechar et Ouargla sont les agglomérations les plus dynamiques avec des apports d'habitants respectifs de +35 000, + 30 700 et +30 500.

Les 23 agglomérations qualifiées d'urbaines, totalisent 34,3% de citadins soit 860 682 habitants. Six de ces agglomérations ont connu une croissance supérieure à 40%, comme Tindouf qui a enregistré l'exceptionnel taux de croissance de 82,7%. Il s'agit sans doute de la strate la plus hétérogène compte tenu de la disparité en nombre d'habitant entre certaines villes : « *par exemple, Tamanrasset (81 000 hab.), centre structurant du Sud-Touareg, et Tamacine, petite bourgade de la wilaya de Ouargla qui dépasse à peine les 20 000 habitants.* » (*Ibid.*). Enfin, la classe du semi-urbain intègre l'ensemble des nouvelles agglomérations considérées comme urbaines dans le dernier recensement de 2008. Elle représente 17% de la population urbaine, soit un nombre de 432 000 citadins.

En conclusion, même si le Sahara demeure largement sous peuplé en comparaison avec le Nord de l'Algérie, l'ensemble des villes sahariennes connaissent -à des rythmes divergents- un dynamisme urbain remarquable et durable. Depuis, l'armature urbaine s'est profondément modifiée traduisant d'importantes mutations sociales et spatiales soulevant un certain nombre de problèmes en matière d'aménagement, de planification et de gestion territoriales. Ces mutations rapides et parfois déstructurantes constituent un élément clé de la compréhension des territoires sahariens (Côte 2000; Côte 2001).

II.5.2. ...Mais une dynamique urbaine problématique

Si dans l'imaginaire collectif le fait urbain est assimilé au progrès technique, économique et social, au Sahara, au-delà de la quête à la modernité, « *on quitte le milieu rural plus pour échapper à la réalité locale sur place (pauvreté, difficulté de partager des terres, volonté d'émancipation, etc.) que parce que l'on est assuré d'un avenir meilleur en ville* » (Véron 2018). Ceci implique une double préoccupation, l'une concerne les agglomérations urbaines et leur capacité de charge, la seconde concerne le devenir des villages et *ksour* désertés.

Les nouveaux centres urbains, ont généralement été dotés d'équipements et de services polarisants du tertiaire leur conférant un réel dynamisme. La modernisation urbaine a débuté en même temps que la période de l'industrialisation du secteur agricole à travers les réformes agraires et foncières. S'en est suivi le développement de l'emploi dans le domaine des hydrocarbures et des services, dans les nouveaux périmètres de mise en valeur agricole et dans le secteur du tourisme, au détriment du travail de la terre dans les palmeraies des zones

rurales. Cette situation, accompagnée de la paupérisation des oasis due à la dégradation très poussée des ksour et des palmeraies, a renforcé la vision dualiste qui oppose d'une part, les zones urbaines considérées comme pôle attractif, aux zones rurales perçues comme pôle répulsif, d'autre part. Cela a favorisé la désertification des ksour vers les villes les plus dynamiques contribuant au changement social et à une transformation profonde des pratiques locales. La désaffection envers les ksour n'est pas uniquement la conséquence de la modernisation urbaine. Les contraintes du milieu naturel, le rabattement de la nappe phréatique et l'ensablement en particulier (Cf. figure II.12), ont réduit rapidement à l'état de ruines de nombreux villages, poussant les populations à un exode définitif vers les habitations en dur, plus sûres et moins sujettes aux aléas environnementaux.

Figure II. 12: Ksour désertés à Timimoun en raison de l'ensablement



Source : Auteure (2017)

Les nouvelles extensions urbaines (quelles soient extra ou intramuros), mettent en compétition les différents groupes sociaux et créent de nouveaux rapports entre eux en dehors de toutes considérations d'appartenance. Si historiquement, « *la référence à l'ancêtre éponyme, était l'apanage de tous les membres d'une tribu* » (Messahel 2016, p. 51), aujourd'hui, ces rapports ont quasiment disparus. Les individualités basées sur de nouvelles

alliances et sur les stratégies matrimoniales ont pris le dessus. « *On assiste à un passage des formes traditionnelles de la communauté (cohésion), aux formes plus complexes du monde moderne (monnaie, institutions, émigration...).* » (*Ibid.*, p. 52). Bien avant l'accentuation du fait urbain, l'individualisme tient son origine de l'époque coloniale, pendant laquelle les alliances furent cassées en favorisant la propriété Melk au détriment de la propriété Arch (Voir chapitre I).

L'urbanisation galopante et l'explosion démographique ont eu pour corollaire, l'augmentation de la production et de la consommation, impactant à leur tour l'environnement. Cette pression environnementale se caractérise par une surexploitation de l'eau et des terres et un prélèvement excessif du couvert végétal qui affaiblissent les cultures et les débits des cours d'eau. L'autre problème environnemental majeur concerne la gestion des déchets ménagers et le très long processus de décomposition des matières organiques. En effet dans les milieux désertiques, le processus de dégradation des déchets dure 10 à 1000 fois plus longtemps que dans la plupart des régions du monde (PNUE 2006). Les grandes villes du pays disposent de leurs centres d'enfouissement et de recyclage des déchets, contrairement aux agglomérations sahariennes. De ce fait, les ordures ménagères sont rarement traitées. Les autorités locales se contentent de les entreposer dans des décharges sauvages et de les brûler afin de réduire leur volume, polluant les sols et la nappe phréatique. Cette situation s'aggrave pendant la période touristique où les touristes abandonnent les déchets des pique-niques et des bivouacs à même les palmeraies et les dunes. Les paysages oasiens et dunaires se transforment en de véritables décharges à ciel ouvert.

En conclusion, la continuité du processus d'urbanisation en milieu saharien semble inéluctable. Le défi actuel consiste à faire évoluer les mentalités en encourageant des populations locales à se réappropriier leurs espaces, mais aussi et surtout à travers une évolution au niveau des politiques.

II.5.3. La reconfiguration urbaine de l'agglomération de Timimoun

À Timimoun, nous pouvons observer deux types de morphologie urbaine : le *ksar*, adossé à la palmeraie qui constitue le noyau originel et perpétue la forme traditionnelle de l'habitat vernaculaire saharien, puis, l'extension urbaine opérée à l'est, sud-ouest et nord-est du *ksar*,

entamée durant la période coloniale et accentuée après l'indépendance. Cette extension urbaine, « s'est faite de part et d'autre des principaux axes routiers suivant une trame orthogonale développée à partir des années 1920 » (Otmame et Kouzmine 2011, p. 171). Ainsi, sur le plan morphologique, la ville de Timimoun est un fort exemple caractéristique du changement expansif de l'habitat traditionnel « le ksar » qui fait face à l'habitat urbain « Le village », hérité de la période coloniale⁷⁹. Ces deux unités sont séparées par un axe central « qui représente un lieu constant d'animation et de circulation où les restaurants tenus par des immigrés kabyles côtoient les bâtiments administratifs, les hôtels et toute sorte de petits commerces. » (Otmame et Kouzmine 2011, p. 172) (Cf. figure II.13 et figure II.14).

Figure II. 13: Urbanisation de Timimoun: les deux unités urbaines (le vieux ksar et la zone d'extension urbaine) séparées par un axe central



Source : Auteure, depuis image satellite Google Earth (14/04/2019).

⁷⁹ Comme le souligne Chaouche -Bencherif (2007) : il y a d'un côté, le ksar qui « se présente comme un agglomérat dense de maisons alignées à la limite du plateau dominant la palmeraie irriguée par des foggaras; en face, "l'autre" Timimoun se présente sous la forme d'un quadrillage rigoureux datant des années 1920, c'est le "Village", dont le plan a été tracé par les militaires français; [...]; enfin, disposé en une demie couronne périphérique, se développe un étalement de quartiers nouveaux, entrepôts, bâtiments scolaires, hôpital..., en somme, Timimoun offre les composantes du cadre urbain, désormais, classique au Sahara » (Chaouche-Bencherif 2007, p. 49).

Figure II. 14: Axe central qui sépare le ksar de la zone Est d'extension urbaine



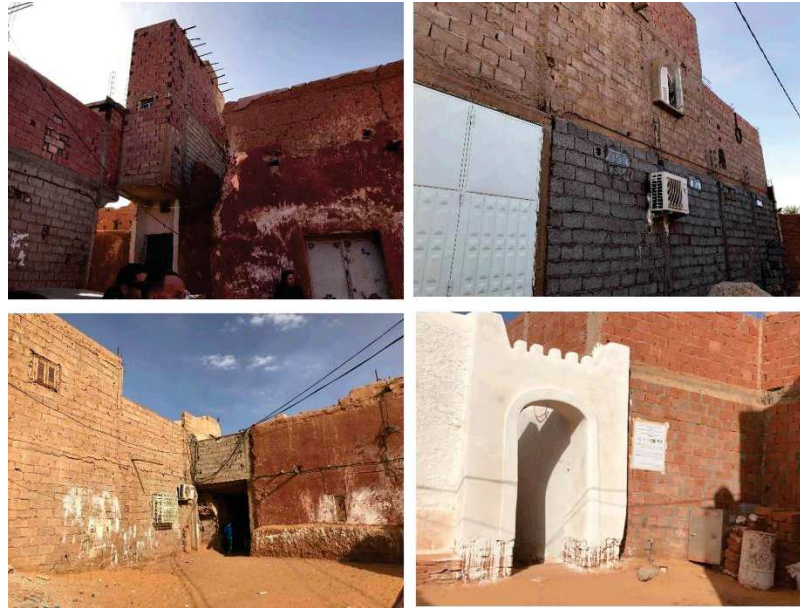
Source : Auteure (2018)

Durant la période coloniale, les nouvelles entités urbaines, pensées et conçues selon un modèle architectural européen et structurées de manière technico-militaire ont fractionné l'espace en deux unités bien distinctes : une unité réservée à la population européenne et une seconde unité aménagée pour les travailleurs musulmans (Yousfi 2015 ; Capot-Rey 1953). La période coloniale a été également marquée par l'insertion économique de la population locale et l'avènement de l'emploi salarial ce qui a engendré une importante mobilité résidentielle extramuros. L'un des principaux immeubles construits durant la période coloniale à Timimoun, demeure incontestablement l'hôtel l'Oasis Rouge, véritable joyau architectural.

Au-delà de la césure morphologique entre *ksar* et nouvelle ville, de profondes mutations dans la structuration de l'habitat subsistent au sein même du *ksar*. En effet, si au premier abord, on pourrait penser que le vieux *ksar*, sous ses airs d'habitat purement traditionnel, comme figé par le temps, a été épargné par les dynamiques urbaines contemporaines, le fort attachement au ksar mêlé à un besoin de confort et de plus de commodités, a donné lieu à une nouvelle conception de l'espace habité où se mêlent tradition et modernité. « *L'aboutissement de ce processus est un habitat dans lequel les habitants construisent l'espace à l'image qu'ils se font de l'urbanité* » (Côte 1992, p. 276). Ces changements ont concerné principalement les moyens de construction ou les matériaux durs ont remplacé le *Toub*. Aussi, l'agrandissement délibéré de la maison *ksourienne* dû à l'accroissement de la cellule familiale a également modifié l'aspect de ces dernières. Les principales actions menées sont les suivantes : « *L'extension verticale des maisons par la montée en étages [et] l'ajout de pièces supplémentaires par le réaménagement de l'intérieur du logement.* » (Hamidi 2011, p. 194) (Cf. figure II.15). Le *Ksar* a été raccordé au réseau d'électricité, au gaz de ville et en eau

potable, et de nombreuses maisons sont dotées d'équipements et installations modernes. Otmane et Kouzmine (2011), rappellent le taux d'équipement des ménages de la commune de Timimoun au dernier recensement de 2008 qui indique que : « 94 % des ménages disposent d'un téléviseur, 74 % d'une parabole, 92 % d'un réfrigérateur, 12.5 % d'un ordinateur et, enfin, 3.5 % d'une connexion internet » (Otmane et Kouzmine 2011, p. 172).

Figure II. 15: Mutations intramuros du ksar de Timimoun



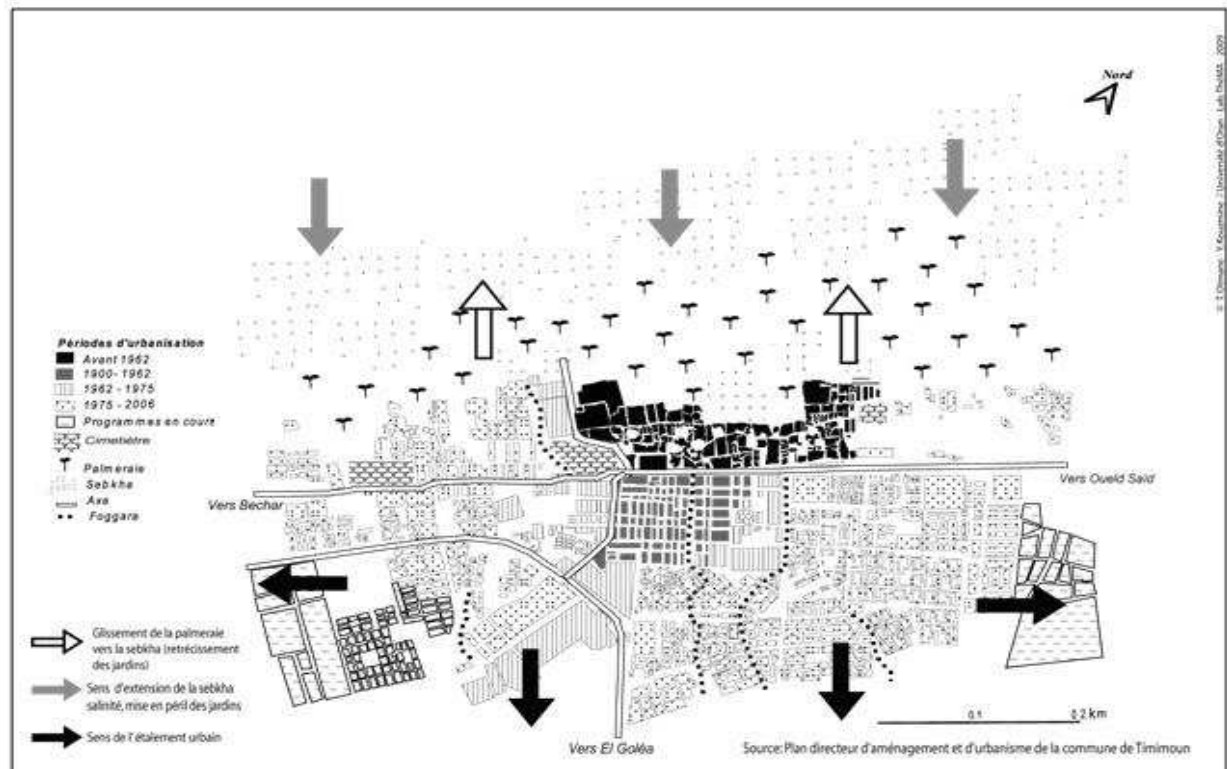
Source : Auteure (2018)

La modernisation de maisons *ksouriennes* et leur dotation en éléments de confort urbain, constituent des éléments importants qui ont contribué au maintien des populations au sein du vieux *ksar* et à la diversification de l'activité économique de la ville. Néanmoins, ces facteurs d'évolution ont également contribué à désorganiser la structure sociale des populations autochtones du *ksar*, et à marginaliser la palmeraie, déjà mise à mal par l'excès de morcellement et la désaffection paysanne, liée au développement de l'emploi salarial et les nouvelles politiques de mises en valeur agricole (Voir chapitre I).

La palmeraie, sous l'effet de l'explosion démographique, de l'urbanisation et de l'accroissement de la consommation d'eau, est confrontée au rabattement de la nappe phréatique et à l'augmentation du rejet des eaux usées. Le rabattement de la nappe phréatique a provoqué le glissement des jardins de la palmeraie vers la zone déprimée de la *Sebkha*. La *Sebkha* quant à elle, recueille les eaux usées, augmente en volume et gagne donc progressivement la palmeraie (Cf. figure II.16). La salinité des eaux de la *Sebkha* empêche les

cultures intercalaires maraîchères et céréalières de prospérer mettant en péril le système agraire traditionnel à trois étages (Cf. chapitre I). Seul le palmier dattier continue à résister, néanmoins, « même ce dernier qui est connu pour son adaptation au climat saharien et sa résistance à la salinité, se trouve menacé par l'augmentation croissante du sel dans le sol »(Ibid., p. 174).

Figure II. 16: L'étalement urbain de Timimoun, glissement de la palmeraie et extension de la Sebkhha



Source : Otmane et Kouzmine, 2011, p. 172.

II.5.4. L'habitat touristique à Timimoun: entre reconquête des oasis et risque de gentrification

L'essor croissant du tourisme à Timimoun, notamment durant la période de fêtes de fin d'année et durant la grande fête du *Shou*, conjugué à la faiblesse des infrastructures hôtelières dans la région, a incité de nombreux investisseurs à se lancer dans la gestion de maisons d'hôtes. Même si ces initiatives comblent un réel vide et contribuent assez efficacement au développement de l'activité touristique dans la région, elles constituent néanmoins une nouvelle forme d'urbanisation élitiste que Burgel (2010) qualifie d'« *embourgeoisement des quartiers anciens* ». En effet, implantées majoritairement dans le vieux *ksar* et ses alentours,

la présence de ces maisons d'hôtes opère diverses mutations socioéconomiques qui ne profitent que rarement aux autochtones, exception faite de ceux qui y trouvent un intérêt économique, notamment à travers l'emploi, ou à travers un intérêt « esthétique » quand les propriétaires des maisons d'hôtes prennent l'initiative d'embellir et veiller à l'hygiène des ruelles où ils sont implantés.

La venue de couches sociales « supérieures » engendre une augmentation des prix des produits de consommation quotidienne. Les maisons *ksouriennes* gagnent en valeur ce qui incite les populations locales à louer leur habitation (la vente n'étant pas possible dans ce contexte de faire valoir foncier particulier) contre un bail emphytéotique de 99 ans. Cette situation encourage donc l'exode, le plus souvent vers les agglomérations urbaines, et déstabilise l'organisation socio-spatiale du *ksar*. Si la situation perdure et prend de l'ampleur, demeure alors un fort risque de gentrification rurale. Le phénomène de gentrification « décrit l'installation sur un territoire de nouveaux habitants mieux pourvus que les populations antérieurement implantées en capital économique, mais également culturel et/ou social. Se traduisant par l'exclusion plus ou moins marquée des ménages les plus modestes, ce mouvement s'accompagne de profondes recompositions socio-économiques et paysagères [...], ainsi que des représentations dont elles font l'objet » (Richard, Tommasi et Saumon 2017, p. 89). Nous étudierons ce phénomène d'une manière plus approfondie ultérieurement (Chapitre VIII).

II.6. Le tourisme saharien : des mutations au prisme de la durabilité

L'analyse des différentes mutations socio-spatiales qui affectent l'organisation des oasis sahariennes algériennes, prouve qu'il s'agit de territoires pleinement intégrés dans la mondialisation. La mondialisation implique l'intensification des liens entre les territoires à l'échelle de la planète. Le tourisme en tant que forme de mobilité, représente un enjeu pour le positionnement des territoires dans et par le monde, y compris pour ceux qui préfèrent se tenir à distance. Il apparaît de ce fait, « comme une des clés pour comprendre certaines logiques de la mondialisation » (Coëffé, Pébarthe et Violier 2007).

La dévalorisation relative des vacances standardisées, très concurrentielles et donc moins rémunératrices pour les opérateurs, ainsi que la dénonciation des nombreux effets équivoques

du tourisme de masse, ont réorienté la demande touristique vers la recherche d'authenticité et de sens (Cf. chapitre IV), suscitant un intérêt particulier pour la destination du Sahara. Outre l'authenticité, et grâce aux politiques de désenclavement, les territoires sahariens se démarquent désormais par leur accessibilité. En effet, l'ensemble des pays qui ont le Sahara en commun donnent sur le principal continent émetteur de touriste, à savoir l'Europe. Avec le désenclavement et l'ouverture de l'espace saharien grâce au développement du secteur des transports, à quelques heures seulement de vol des principales capitales européennes, l'immersion culturelle et un fort dépaysement sont assurés. Pour atteindre le même degré de singularité et de déracinement « *c'est sans doute dans le tourisme des hautes latitudes (pôles, régions arctiques et antarctiques) que l'on pourrait trouver une concurrence* » (Minvielle et Minvielle 2014, p. 36). Or, il s'agit là de destinations parfois plus lointaines (notamment pour les touristes européens), pas toujours faciles d'accès, et surtout plus coûteuses.

Dans cette quête de singularité des pratiques touristiques locales, le Sahara, désert le plus diversifié au monde, représente pour les professionnels du tourisme un *outsider* de qualité, une richesse dormante qui attise les convoitises. Beaucoup de pays (Maghreb en particulier) tentent de se positionner comme leaders dans un marché encore à l'état embryonnaire. Comme le rappelle Minvielle et Minvielle (2010), le tourisme saharien est une activité récente : « *en 1919 seules les limites nord du Sahara avaient été survolées et il faudra attendre 1922 pour que la mission Citroën dirigée par Haardt, Audoin et Dubreuil traverse pour la première fois le Sahara en automobile. En une douzaine d'années, les pistes les plus importantes seront progressivement ouvertes aux « touristes » : la ligne du Hoggar de 1922 à 1929, celle du Tanezrouft en 1923, celle de Mauritanie en 1934. En 1924, le capitaine Delinguette et son épouse partaient sur une « six roues » Renault et réalisaient la traversée de l'Afrique tout entière, d'Oran au Cap, qu'ils atteignaient en 1925. Mais il s'agit là d'un exploit isolé.* » (Minvielle et Minvielle 2010, p. 186).

L'organisation du premier rallye transsaharien en Algérie le 5 avril 1930, marque un tournant dans le développement du tourisme saharien. Ce rallye, reliant Alger à Gao⁸⁰, avait pour objectif de montrer la praticabilité des pistes sahariennes par les voitures de tourisme et la possibilité d'établir différentes liaisons transsahariennes. Ce rallye connaît un véritable succès et marque le début d'un réel engouement pour la destination Sahara. Dès lors, plusieurs

⁸⁰ Plus de 6 500 kilomètres de pistes.

guides thématiques sont publiés : le premier guide intitulé « *guide touristique le Sahara* » a été initié par le Général Meynier et le Capitaine Nabal en 1931. Dans sa seconde édition en 1936, l'éditorial affirme que : « *Le Sahara est devenu la terre d'élection du tourisme automobile et aérien. Nombreux sont désormais ceux qui, chaque hiver, parcourent le Sahara en tous sens...plus nombreux sont encore ceux qui voudraient le connaître mais que rebutent les obstacles qu'il présente à première vue... Nous avons désiré vous aider à préparer votre voyage et à parcourir l'hallucinant Désert en vous débarrassant de la plupart de vos soucis.* » (Minvielle et Minvielle 2010). Le second guide édité en 1955 par la « *Compagnie Pétrolière Shell Edition Algérie* ».

Le tourisme saharien trouve donc ces racines en Algérie pendant la période coloniale. Il ne tardera pas à pénétrer l'ensemble des territoires sahariens, à des rythmes différents (plus soutenu en Tunisie). Néanmoins, le tourisme saharien reste le parent pauvre du tourisme maghrébin : il est souvent combiné à d'autres types de tourisme, principalement balnéaire au Maroc et en Tunisie. Même si l'activité demeure réduite, les dynamiques qu'il engendre justifient d'analyser les effets du tourisme sur cet espace si particulier. En 1955, la compagnie pétrolière Shell Algérie édite un deuxième guide intitulé « *le guide de tourisme automobile et aérien au Sahara* ». Les auteurs de ce guide s'inquiétaient déjà de « *la disparition possible d'un désert qui désormais, en raison de l'afflux des touristes, ne l'était plus* » (Minvielle 2008).

Si certaines pratiques du tourisme international restent standardisées et intangibles quel que soit le lieu visité, d'autres pratiques s'adaptent et se recomposent au gré des spécificités locales. Il s'agit alors de produit de niche. En même temps, ces spécificités locales composent aussi avec la « touristification » des lieux, elles se transforment, parfois disparaissent. Au-delà des risques environnementaux -non négligeables- se posent alors les problèmes d'acculturation, de folklorisation et de perte d'authenticité. Les études sur le tourisme concluent que le phénomène est marqué par une forte dualité d'effets. Cette dualité est plus prononcée lorsque le tourisme est pratiqué dans les pays en voie de développement, et davantage lorsqu'il concerne les milieux fragiles, comme les territoires sahariens. Ceci incite à réfléchir sur les dynamiques réelles engendrées par le tourisme, et à questionner le tourisme comme outil de développement du Sahara.

II.6.1. Les perspectives prometteuses du tourisme saharien

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), pour l'année 2017, l'Afrique avec 67 millions d'arrivées, détient la seconde position des régions qui ont connu la plus forte croissance des arrivées touristiques (+7%). Elle doit cette croissance principalement au rebond de l'Afrique du Nord avec une hausse des arrivées estimée à 10%, contre 6% pour l'Afrique subsaharienne. Bien qu'il n'existe pas de statistiques fiables sur la croissance du tourisme saharien, depuis deux décennies l'offre s'est visiblement développée et démocratisée. En Tunisie par exemple, sur la zone touristique de Tozeur et sa région avoisinante, le Commissariat Régional du Tourisme a relevé pour l'année 2017, une augmentation de 47,2% du nombre de touristes avec un total de 199 376 touristes. En Algérie, selon les statistiques du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, en 2015, le tourisme saharien aurait généré un flux de 234 877 touristes dont 218 373 nationaux et 16 504 étrangers (part insignifiante pour parler de destination touristique, mais non négligeable pour un pays qui accueille peu de touristes).

Le tourisme, sous certaines conditions, peut avoir des retombées positives considérables, à la fois économiques et sociales sur les territoires sahariens et les populations locales.

II.6.1.1. Tourisme et valorisation du patrimoine saharien

L'uniformité induite par le développement du tourisme de masse, des moyens de communication et d'échanges de plus en plus performants, ont transformé le monde en une multitude de destinations qui tendent à se conformer à des archétypes. Afin de renforcer l'attractivité et vendre la destination Sahara, les professionnels du tourisme, dans leurs actions promotionnelles, mettent l'accent sur le caractère unique, authentique et historique du patrimoine saharien. C'est pourquoi, la dimension patrimoniale représente un volet stratégique dans la mise en tourisme du Sahara.

L'écosystème désertique saharien se distingue à la fois par sa fragilité, mais aussi par sa grande richesse patrimoniale et culturelle investie de « magie » et reflétant le passé historique des populations qui l'ont traversé et leur savoir-faire millénaire. Au Sahara, la recherche d'authenticité stimule le désir d'enchantement des touristes, qui se concrétise à travers la quête d'altérité et d'« émotion patrimoniale », ce qui n'est pas sans conséquence sur la

manière dont le territoire est perçu, représenté et imaginé. L'imaginaire saharien renvoie à l'aspect magique de la découverte, la magie proviendrait alors de l'ensemble des éléments patrimoniaux qui marqueraient l'esprit du touriste, comme le patrimoine bâti, le mode de vie des populations locales ou encore certains traits de leur comportement, telle que l'hospitalité, la nonchalance, etc. Ainsi, « *La confusion entre imaginaire et souvenirs contribue pour le visiteur à créer la magie du lieu* » (Bonniot 2016, p. 118). Ses *ksour*, ses *douars*, ses palmeraies et leurs paysages phœnicicoles, ses *mewsem*, ses *ziaras* et son folklore, ses *zaouïas* et ses tombeaux de saints vénérés par les populations locales, ses richesses préhistoriques (tumulus, nécropoles) et protohistoriques (ses gravures rupestres), la diversité de ses paysages (reg, erg, hamadas), de ses couleurs, les compositions tribales et ethniques des populations à rencontrer, ses parcs naturels, son artisanat, ses trésors manuscrits, son patrimoine oral (chants, poésie, contes et légendes), sa musique traditionnelle (*Gnawi*, *Hassanie*, *Stambali*, *Diwan*, etc.), ses instruments de musique (*Gumri*, *Gnibri*, *Karkabou*, etc.), ses rituels, rites carnavalesques et festivals (le *Sbou*, la *Sebiba*, le *Baroud*, etc.), la diversité des costumes traditionnels, représentent autant d'éléments qui permettent de saisir l'attrait des touristes et des photographes pour ces espaces. Le Sahara réunit tous les ingrédients d'un pôle touristique de grande envergure qui permet diverses formes de tourisme : culturel, cultuel, d'aventure, sportif, social et solidaire, de nature, événementiel, de circuit, éco-tourisme.

Figure II. 17: Illustrations du riche patrimoine saharien

Festival Touareg de "La Shiba", (Tamanrasset, Algérie)



Source : Site Web agence « Algérie-tours », consulté le 18/05/2019.

Kasbah des « Ait Benhadou », (Ouarzazate, Maroc)



Source : Auteure, 2009.

Oasis de Tozeur (Tunisie)



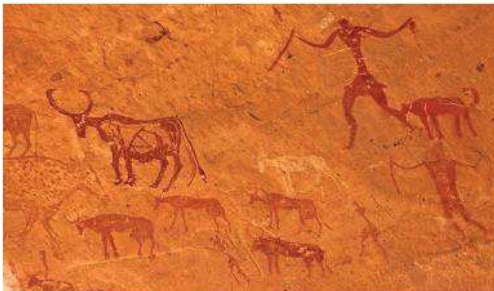
Site Web « Tunisie Voyage », consulté le 18/05/2019.

Cité caravanière de Ouadane (Mauritanie)°



Source : Site Web « photo-geo », consulté le 18/05/2019.

Gravures rupestres du Tadrart Acacus (Libye)



Source : Site Web « UNESCO », consulté le 18/05/2019.

Musique Gnawa



Source : Blog de voyage « Travel Mindset », consulté le 18/05/2019.

Parc naturel du Tassili N'Ajjer (Algérie)



Source : Site Web « ONAT », consulté le 18/05/2019.

Poterie traditionnelle décorée au Henné (Zagora, Maroc)



Source : Auteure, 2009.

Dans le cadre du tourisme, la notion de patrimoine, *a fortiori* de patrimoine saharien, est associée à deux dimensions : une dimension culturelle et symbolique, et une dimension « utilitaire » qui met l'accent sur une logique de valorisation marchande et de profit. Le recours à la dimension patrimoniale permet de souligner les qualités et la singularité de l'objet patrimonial, et de soulever ses vulnérabilités. Ce qui amène finalement à évoquer les enjeux de sa mise en valeur et la nécessité de sa réhabilitation.

Ces enjeux autour de la mise en valeur du patrimoine saharien, ont amené les autorités publiques, les associations, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les institutions internationales, à déployer des efforts non négligeables pour la protection, la sauvegarde, la réhabilitation et la promotion de nombreux sites, objets et pratiques patrimoniaux. Par exemple, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a initié en Algérie le projet « la Route Des *Ksour* », et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) le programme « le Sahara des cultures et des peuples » pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel et du patrimoine naturel et qui concerne l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Soudan, le Tchad, la Libye et l'Égypte. Ces actions -parfois périlleuses et très coûteuses ont pour objectif de dévoiler les richesses patrimoniales sahariennes au plus grand nombre (de touristes) et d'en tirer le maximum de profit. *In fine*, ces actions de « valorisation patrimoniale » se sont multipliées afin d'augmenter l'afflux touristique et de jouer le rôle de levier du développement.

Aujourd'hui, le patrimoine ne se résume pas à garantir la légitimité de la transmission, mais plutôt « *ce qui est censé mériter d'être transmis du passé, pour trouver une valeur dans le présent* » (Lazzarotti 2003). Cette relation passé-présent projette le patrimoine vers le futur à travers les projets de valorisation qu'il sous-tend (Bonnerandi 2005). En définitif, le tourisme se saisit du passé via le patrimoine pour assurer au territoire un meilleur. Di Méo (1994) insiste sur la relation intime entre patrimoine et territoire qu'il qualifie de « *parenté conceptuelle* ». À notre sens, dans les territoires où le tourisme se pratique, le tourisme entretient un rapport privilégié avec ce binôme (patrimoine/ territoire), jusqu'à s'imbriquer et former un trinôme (patrimoine/ territoire/ tourisme) : si le patrimoine donne une identité au territoire, le tourisme tire parti des potentialités patrimoniales (naturelles et culturelles/ matérielles et immatérielles) du territoire en même temps qu'il les valorise.

II.6.1.2. Tourisme saharien et développement économique

Le poids économique du tourisme n'est plus à discuter. Selon l'OMT, en 2017 le continent africain a enregistré l'arrivée de 63 millions de touristes, ce qui a permis de générer une recette de 37 milliards de dollars, représentant 3% des recettes mondiales⁸¹.

Ce dynamisme traduit une demande internationale de plus en plus soutenue vers la destination « Afrique » et fait écho aux perspectives prometteuses et opportunités que le secteur peut avoir pour stimuler l'économie, éradiquer la pauvreté et créer de l'emploi. Les populations sahariennes sont considérées comme parmi les plus pauvres au monde. L'agriculture d'autosubsistance constitue pour beaucoup de familles l'unique ressource. Les diverses mutations socio-spatiales et économiques, telles que l'urbanisation massive, les crises de l'activité agricole, le déclin du niveau d'eau des nappes phréatiques, l'explosion démographique, ont accentué la pauvreté dans de nombreux villages désertés et dépourvus de ressources naturelles, d'infrastructures et d'équipements.

L'activité touristique, génératrice d'emploi et de devises, peut contribuer efficacement au développement socioéconomique des villes sahariennes. La particularité de l'emploi dans le secteur du tourisme saharien tient à son caractère saisonnier. Cependant, cette précarité représente également un atout puisque ce tourisme est contre-saisonnier : en raison des fortes chaleurs, la saison touristique débute vers le mois d'octobre et s'achève au plus tard au mois de mai. Le Sahara est donc une des plus proches destinations susceptibles d'offrir des températures douces pendant l'hiver à l'importante clientèle européenne. Aussi, même s'il doit être considéré comme une activité complémentaire, il sert de tremplin pour développer d'autres secteurs qui s'inscrivent dans la durée, tels que l'agriculture, la restauration, le transport, ou encore l'artisanat. Ainsi, le tourisme en tant qu'activité transversale, peut contribuer à valoriser la production culturelle et naturelle des territoires sahariens et être bénéfique à la fois à l'usage des touristes et des populations sahariennes.

Le tourisme saharien constitue une source d'emplois inhérents à toute activité touristique (hôtelier, bagagiste, agent d'accueil, serveur, personnel d'aéroport, etc.), mais aussi à des emplois liés aux spécificités des milieux sahariens, que seules les populations locales, avec leur savoir-faire particulier, peuvent exercer. À titre d'exemple, nous pouvons citer l'emploi de chamelier, de cuisinier (gastronomie locale), ou encore de guide car seuls les natifs et les

⁸¹ Nous reviendrons plus en détails sur ces chiffres dans le chapitre IV.

initiés peuvent se repérer et retrouver leur chemin dans les vastes étendus dunaires. Ceci favorise l'insertion des populations locales dans la conception des circuits touristiques sahariens et favorise par la même occasion leur formation et la continuité du processus de transmission des pratiques locales. Le développement de l'artisanat pour les besoins du tourisme à travers l'utilisation de produits locaux (provenant essentiellement du palmier dattier) permet de relancer l'agriculture locale et une meilleure gestion des déchets agricoles (les troncs et les fibres de palmier, le bois par exemple) en plus des emplois indirects associés. Certains emplois, comme celui de méhariste⁸², permettent des rentrées d'argent (et de devises) considérables pour les acteurs locaux (Cf encadré II.3).

Encadré II. 3 : Retombées économiques d'une méharée pour les acteurs locaux

« Une méharée de 15 à 23 jours :

- Coûte entre 2000 à 3000 euros.
- Génère de nombreux emplois locaux : chamelier, guide, cuisinier, magasinier, chauffeur.
- Implique un partenariat solide avec les populations locales, qui sont les principaux bénéficiaires de ce type de voyage, fortement impliquées pour leur connaissance du milieu.
- Nécessite une sensibilisation du touriste, en amont et pendant le voyage, à la culture locale, et aux conditions de vie dans le désert.

Le taux de retombées locales en fonction de la durée d'un circuit :

Exemple en Algérie :

- Voyage de 8 jours en randonnée chamelière : 30% du prix du voyage pour un prix de vente de 1200 euros.
- Voyage de 15 jours assistance véhicule : 39% du prix du voyage-prix de vente moyen 1700 euros.
- Voyage 23 jours en méharée : 49% du prix du voyage – prix de vente moyen 3000 euros.

[...]

Le coût du voyage aérien représente environ 30% du prix, l'encadrement professionnel représente 10 à 15% du prix, le tour opérateur a besoin pour équilibrer ses charges d'environ 22% de marge brute. »

Source : OMT, 2006, p. 16.

II.6.1.3. *Tourisme saharien et développement social*

Lors d'une rencontre internationale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à Pékin en 2016, le ministre argentin du tourisme José Gustavo Santos déclarait : « *le grand avantage du tourisme est qu'il atteint des endroits qu'aucun autre secteur économique ne peut atteindre* ».

Étant donné le faible niveau de vie et d'éducation de la majorité de la population saharienne, très peu de citoyens sahariens voyagent. Nombre d'entre eux n'a jamais quitté la région, voire

⁸² Les méharées désignent les treks et les randonnées chamelières où le dromadaire est utilisé comme soutien logistique au groupe de marcheur. Les méharistes sont les personnes (généralement issues de la population locales) qui guident les dromadaires.

même le village. Le tourisme, qui joue en faveur de la visibilité des cultures, constitue une formidable opportunité pour promouvoir la culture saharienne : si la culture saharienne, ne peut pas franchir l'occident, c'est l'occident qui vient vers elle ! Le tourisme peut aussi encourager la diffusion culturelle hors du territoire, nous pouvons citer l'exemple du succès de la musique *Gnawa* en Europe. La découverte mutuelle des cultures dans le cadre d'échanges touristiques solidaires favorise une meilleure compréhension de l'autre et fait émerger les questions de solidarité internationale.

Les excursions touristiques permettent de découvrir les hauts lieux historiques et symboliques des tribus sahariennes, ainsi que les vestiges dont regorgent cet espace séculaire. Les fêtes et les *mawsin*, très répandues au Sahara et très appréciées par les touristes, jouent un rôle important dans la mise en avant et la valorisation de la culture saharienne. Ces fêtes, « *ont pour objectif de présenter un thème en même temps qu'un lieu* » (Inghels 2010, p. 545). Elles permettent aux populations locales d'exprimer à la fois leur savoir-faire, mais aussi leur savoir-être. Lors des fêtes locales, ces savoir-faire et savoir-être se manifestent sous diverses formes : on perpétue les traditions en exerçant divers gestes coutumiers ; elles sont souvent poursuivies par des repas où l'on propose des mets traditionnels ; on y trouve des stands où l'on expose et l'on vend des produits artisanaux. Ces fêtes reflètent également l'histoire particulière des lieux et des hommes sahariens à travers les chants, les contes, les discours, ainsi que les diverses traditions rattachées aux groupes sociaux dans lesquelles s'insère la vie quotidienne et qui ont une valeur sacrée. Le tourisme participe à la mise en lumière de l'ensemble des éléments culturels, naturels, patrimoniaux et fait connaître l'histoire, la généalogie, la faune, la flore, les mythes et les légendes sahariennes uniques, qui servent d'image de marque à la destination. Il permet aussi de maintenir une proximité et une continuité entre les autochtones et leur culture.

Dès lors que le tourisme permet la reconstitution de l'estime de l'identité chez les populations, le tourisme revêt une dimension éducative qui concourt à la préservation, l'apprentissage et la transmission de la culture locale. Cette fierté d'appartenance, conjuguée aux opportunités économiques et d'emploi que procure le tourisme, aide au maintien des populations sur les terres de leurs aïeux et freine l'exode vers les agglomérations urbaines.

II.6.2. ... Mais un développement touristique problématique

Comme le souligne Taleb Rifai, directeur de l'OMT⁸³, «*1,8 milliard de touristes en 2030 peuvent être 1,8 milliard d'opportunités ou 1,8 milliard de catastrophes. Cela dépend seulement de nous.* ». Fort de ses attributs, le Sahara constitue un milieu des plus attractifs pour le tourisme, en même temps, le plus sensible à ses impacts. La conquête touristique gagne le Sahara alors que celui-ci manque de maturité : il souffre d'une faiblesse de ses infrastructures et équipements mais d'une manière encore plus alarmante, de l'absence de prise de conscience et d'implication effective des autorités et des communautés locales. À cela s'ajoute une conjoncture politique, économique et sécuritaire qui lui sont défavorables.

II.6.2.1. Tourisme saharien et impacts environnementaux

La fragilité des écosystèmes sahariens implique un seuil de tolérance au-delà duquel le tourisme peut avoir des impacts négatifs catastrophiques. Pour cette raison, l'environnement saharien est souvent évoqué comme une contrainte structurelle -voire fatale- avec laquelle le tourisme doit composer. La notion de « *saturation des lieux touristiques* » théorisée par W. Butler au début des années 1980 prend ici tout son sens : si certaines régions de la planète subissent l'arrivée d'un nombre important de touristes (passant de quelques milliers d'habitants à des dizaines, voire des centaines de milliers), au Sahara, l'arrivée d'un nombre nettement moins important de touristes peut avoir des conséquences beaucoup plus dramatiques.

Les ressources en eau constituent une première contrainte. L'ensemble des activités vitales gravite autour de cette ressource. Or, au Sahara, l'eau ne tombe quasiment jamais du ciel, elle jaillit du sol. La quantité et la qualité de l'eau des nappes phréatiques constituent des facteurs clés de la survie des populations dans ce milieu. Le tourisme, activité gourmande en eau, peut contribuer dangereusement à la diminution, voire à l'assèchement de certains points d'eau : le développement d'infrastructures hôtelières inadaptées (complexe touristique, hôtels de luxe avec spa, piscine, golf), l'utilisation excessive de l'eau (bain au lieu de douche, changement quotidien de linge de lit et de bain par exemple), les baignades dans les retenues d'eau des oasis menacent les ressources en eau. À la politique de la consommation d'eau, s'ajoute celle

⁸³Déclaration faite le jeudi 27 décembre 2017 sur la chaîne d'informations des Nations Unies.

du non-recyclage et du non-traitement des eaux usées.

Les randonnées en 4X4 représentent une activité des plus prisée par les touristes mais ont un impact environnemental conséquent. Si les dunes ne paraissent être qu'un gigantesque amas de sable, elles ne sont pourtant pas dépourvues de végétation. C'est d'ailleurs la présence de cette végétation qui a permis la stabilisation des cordons dunaires et la constitution des paysages sahariens. Certaines plantes, comme l'oyat, ont un rôle très important dans le captage de l'eau et dans la diminution de son évaporation.⁸⁴ L'excès de passages des 4X4 déracine les strates herbacées présentes sur les dunes qui sont alors remobilisées par le vent bouleversant totalement l'équilibre des écosystèmes sahariens. Minvielle (2008, p. 19) décrit la dégradation de certains hauts lieux du tourisme saharien tunisien : « *la « grande » dune d'Ofra [...], surpiétinée, n'est plus qu'un mamelon de sable durci par le passage journalier des piétons, dromadaires, 4x4, motos et quads. Les dunes de Laariguet à une vingtaine de km au nord de Nefta, connues pour avoir été le lieu de tournage du film Starwars, ne sont plus qu'un champ labouré, surencombré de véhicules à certaines heures de la journée.* »

Le transport aérien, qui se développe de plus en plus dans les agglomérations sahariennes, contribue à l'accroissement du gaz à effet de serre, et accentue les divers phénomènes de réchauffement climatiques et de catastrophes naturelles (canicule, sécheresse, tempêtes de vent et de sable, épisodes de pluies torrentielles, etc.). Enfin, comme expliqué précédemment, la prolifération des déchets et ordures abandonnés par les touristes et les Tour Opérateurs après le départ des pique-niques et des bivouacs, aggrave les problèmes de gestion des déchets dans ces régions (Cf. figure II.18).

⁸⁴ « *L'oyat est adapté à un milieu sec (la dune de sable) et salé (à cause des embruns marins). Ses feuilles ont la particularité de s'enrouler sur elles-mêmes afin de perdre le moins possible d'humidité par évapotranspiration, en effet quand une plante transpire elle perd de l'eau (sous forme de vapeur) par ses pores (de petits orifices), l'oyat a la particularité de n'avoir des pores que sur la face interne de ses feuilles. De plus la face interne des feuilles est garnie de petit "poils" microscopiques capables de retenir et capter l'eau si rare et donc si importante ! Enfin cette face interne est "cannelée" c'est à dire "ondulée" ce qui permet d'enfermer la vapeur d'eau contenue dans l'air au maximum* ». (M. Muler, [En ligne] :

<https://sites.google.com/site/lesitedemmuller/pages-des-sixiemes/l-oyat-pla>, consulté le 22/05/2019.

Figure II. 18: Déchets laissés par des visiteurs sur le site touristique d'Ighzer (Timimoun)



Source : Auteure (2017)

II.6.2.2. Les conséquences économiques et sociales du tourisme saharien

Le tourisme en tant qu'activité de développement économique entraîne nécessairement des changements sociaux et économiques qu'il convient d'étudier. Stavrakis (1979), identifie trois grands types de changements « *a- modification survenant dans la structure sociale et le fonctionnement des institutions sociales, b- modification dans les attitudes et les comportements de la population, c- modification s'opérant sur les échelles locales de valeurs.* ». Selon Cazes (1998), les conséquences du tourisme international sur un milieu local économiquement sous-développé, s'ordonnent autour de trois thèmes principaux : l'acculturation, la perversion et la subversion. Ces différentes catégorisations s'avèrent utiles pour étudier les impacts sociaux du tourisme saharien.

Le tourisme international, amène la confrontation de différentes cultures : celles des touristes et celles des populations locales. Fait marquant de la mondialisation, le tourisme pénètre de nouvelles destinations, le touriste va plus loin, plus fréquemment. Dans un monde globalisé, sa quête d'authenticité et de dépaysement le pousse à la rencontre de « l'Autre ». Cette perception de « l'Autre » pose problème chez les anthropologues et les sociologues du tourisme. Si cet « Autre » est différent, par rapport à qui l'est-il ? Dans les territoires les moins développés, comme les territoires sahariens, cette altérité entre touriste et habitant, pose avec une acuité particulière la problématique de la distinction sociale avec tout ce qu'elle sous-entend comme logiques discriminatoires et de suprématie : il y a une confrontation de perception entre le touriste riche, et l'habitant pauvre, le touriste instruit et l'habitant inculte, le touriste émancipé et l'habitant arriéré, ou encore le touriste bienveillant et l'habitant

démuni. Cette confrontation de perception engendre l'acculturation qui décrit « *l'ensemble des phénomènes et des processus qui accompagnent la rencontre entre deux cultures différentes. [...] [Et dont l'] utilisation amène, le plus souvent, à aborder des notions aussi polémiques que celles de la race, de l'ethnie, du rapport entre société dominante/société dominée, de la colonisation.* » (Courbot 2000, p. 123).

La vision de modernité que reflète le tourisme ne laisse pas indifférente les populations hôtes, surtout les plus jeunes, de plus en plus influencées par l'informatisation de la société, à travers internet, télévision et les réseaux sociaux. Le tourisme international, comme le rappellent Guay & Lefebvre (1998) « *favorise le brassage interculturel et constitue ainsi l'une des influences modernisatrices, au même titre que les médias ou l'urbanisation, qui imprègnent les attitudes et modifient les valeurs humaines...* » (Guay et Lefebvre 1998, p. 173). Selon ces auteurs, le tourisme incite donc à la « déculturation » et « transculturation » des pratiques locales, corollaire du processus d'acculturation (Ibid.).

La quête de la modernité engendre l'avènement d'une culture globale suivant des normes occidentales et la prolifération de nouvelles références qui affectent le système culturel traditionnel. Cela se manifeste à travers l'uniformisation de l'habillement, de la musique, de la nourriture et de l'habitat par exemple, et implique des modifications profondes dans les processus d'apprentissage, d'usage et de transmission des savoir-faire ancestraux. En effet, cette désaffection pour la culture locale engendre un désengagement qui entrave sérieusement la participation des jeunes à certains rituels patrimoniaux. Ceci met également en péril les chaînes de transmission orale de certains savoirs, tels que le rituel de la fécondation du palmier dattier à Timimoun par exemple. La culture locale se meurt petit à petit, elle tend « *à revêtir un aspect « ancien », c'est-à-dire comme faisant partie du passé et de la tradition, ou un aspect « cérémonial », car pratiquée dans le cadre d'événements importants (mariage, décès, fête, etc.)* » (Inghels 2010, p. 541), jusqu'à son incontestable extinction.

Pour Crozat (2018), dans certains cas, le tourisme permet de « *sauver les meubles* » en sauvegardant quelques activités et éléments de la culture traditionnelle. L'auteur évoque le témoignage de Mundaya Kepanga, agriculteur et chef de guerre de la tribu des Hulin en Papouasie Nouvelle Guinée qui atteste « *comptait sur le tourisme pour réintéresser les jeunes à leur culture* » (Crozat 2018, p. 30). Le regard des touristes revalorise pour ces jeunes cette culture traditionnelle qu'ils rejettent, surtout s'ils peuvent utiliser leurs nouvelles compétences

en anglais pour les faire visiter aux touristes et en tirer profit. En Languedoc, le tourisme a participé à la sauvegarde de l'Occitan. De même, la musique *Gnawa* connaît un regain d'intérêt depuis une vingtaine d'années grâce au développement du tourisme.

La marchandisation de l'espace saharien, « *l'avidité de la rentabilité* » qui l'accompagne, et l'obsession du « *toujours plus* » (Hillali 2003) amène à une surconsommation culturelle aussi rapide qu'artificielle. La culture se réduit à un outil marketing des plus performants et l'héritage culturel se transforme en marchandise. Pour permettre aux Tour-Opérateurs de respecter leur engagement auprès de leur clientèle d'un voyage dépaysant et exotique, les pratiques patrimoniales sont alors mises en scène, arrangées, parfois décalées et sorties de leur contexte, pour le plus grand plaisir du touriste, mais au grand dam des habitants, qui se transforment le temps d'un rituel en comédiens et acrobates, pour en soutirer quelques euros. Ces pratiques engendrent un fort risque de folklorisation et d'instrumentalisation qui provoque un sentiment diffus d'aliénation. Cette place essentielle accordée au folklore, dénature l'essence même du tourisme saharien, si bien que « *le principal facteur d'attraction ne serait plus d'ordre géographique, paysager ou patrimonial, mais serait centré sur la sensation et l'expérience offertes par des événements, des spectacles, des fêtes, ou par des expérimentations récréatives débridées et hybridées, dans lesquelles le marketing de la nouveauté et l'animation joueraient un rôle central* » (Bourdeau 2018).

Au-delà de la question du seuil de tolérance de la capacité de charge des sols sahariens et de l'empreinte écologique du touriste sur l'environnement fragile du Sahara, le nombre croissant de touristes à une incidence directe sur l'augmentation des prix, en particulier le prix du foncier. Cazes (1992) montre la corrélation qui existe entre augmentation des flux touristiques et inflation des prix. Ceci engendre une situation dans laquelle les populations locales peinent à consommer leurs propres produits, tandis que les touristes disposent des capacités financières suffisantes (El Alaoui 2002). La gestion du foncier a depuis toujours été un élément de structuration hiérarchique chez les populations sahariennes et l'un des fondements de leur identité culturelle. Cependant, le tourisme a bouleversé ces rapports intimes avec le sol. Au Sahara la question du foncier entrave la réalisation d'infrastructures hôtelières et d'équipements collectifs car les terres demeurent en majorité inaliénables, incessibles, immuables et insaisissables, Cependant, le tourisme a bouleversé les rapports intimes au sol et a fait naître un sentiment de marginalisation et d'exclusion. Ces sentiments, conjugués à la

hausse du niveau de vie, incitent les populations locales à quitter leur territoire. Privées de leurs repères et de leurs moyens de subsistance (palmeraie, foggara, etc.), les populations sont contraintes de migrer vers les agglomérations urbaines et de survivre à travers des emplois précaires et la mendicité.

L'arrivée massive d'étrangers, mais surtout l'implantation de multinationales étrangères et d'organismes internationaux, comme les chaînes hôtelières, les compagnies aériennes, les organismes internationaux d'aide au développement, ou encore la commercialisation de certains produits manufacturés pour les besoins des non-locaux, engendrent certaines frustrations chez les populations locales, pour diverses raisons : l'inflation des prix que nous avons évoqués précédemment, l'introduction dans les marchés locaux de certains produits inhabituels (alcool par exemple), et les inégalités salariales et au niveau des échelons des emplois: plus on monte dans la hiérarchie, plus les employeurs sont extérieurs au lieu touristique. Ainsi, les femmes de ménage, les agents d'entretien et de sécurité sont des locaux, très souvent issus de famille de harratins, tandis que les cadres moyens (personnels de réception de restaurations par exemple), proviennent du Nord de l'Algérie. Enfin les cadres supérieurs, directeurs et managers sont souvent des expatriés internationaux.

Certains détracteurs du tourisme perçoivent cette interdépendance internationale comme une forme d'exploitation qui sous-tend le prolongement du néocolonialisme (Britton 1982; Brohman 1996). D'autres, plus modérés, parlent de *soft power* ou de *puissance douce* (Nye 1990) définissant comme la capacité de séduire et de persuader de manière non conflictuelle et sans avoir recours à la force. Plus pervers encore, le travail forcé et la prostitution, notamment infantine, restent malheureusement une réalité de l'activité touristique actuelle dans les territoires les plus fragiles.

Si le tourisme est reconnu pour être un secteur moteur de l'économie mondiale, dans les territoires les moins développés, les bénéfices générés par l'activité touristique ne profitent que rarement aux populations d'accueil, ni même au territoire lui-même. Une bonne partie de la consommation touristique s'effectue déjà bien avant le voyage et les retombées qui en découlent ne sont donc pas profitables aux pays d'accueil ni aux populations hôtes. On utilise souvent le terme de « fuite » pour qualifier ces dépenses touristiques qui échappent au pays d'accueil et que définit Bénavides (2001) comme : « *le processus par lequel une partie des revenus issus des devises étrangères apportées par le tourisme n'est pas retenue par le pays*

d'accueil des touristes mais est retenue par les pays de départ du tourisme ou est rapatriée vers eux sous forme de bénéfices, de redevances ou d'envois de fonds, de remboursements d'emprunts étrangers, importations d'équipements, de matériel, de capitaux ou de biens de consommation liées à l'accueil des touristes et aux dépenses publicitaires à l'étranger ». (Bénavides (2001), In. Caire et Le Masne, 2005, p : 72). Ces « fuites touristiques » résultent de plusieurs facteurs. D'une part, rares sont les touristes qui s'aventurent à organiser seuls leur circuit saharien, quasiment tous passent par des Tour-Opérateurs et des agences de voyages, localisés majoritairement au Nord des pays d'accueil ou à l'étranger. D'autre part, les hôtels et même les maisons d'hôtes sont les fruits d'investissements étrangers, et le résultat de la migration Nord-Sud dans le cas du Sahara Algérien. Une grande partie de la « rente touristique » revient alors entre les mains des non-locaux, qui s'accaparent l'essentiel de la valeur de voyage. Caire et Le Masne (2005) qualifient ce phénomène de « *domination touristique* ».

La présence de « fuites touristiques » mine la viabilité économique des pays ou régions hôtes tout en s'accaparant leurs ressources attractives et leurs capacités d'investissements, réduisant sensiblement la viabilité économique de l'activité touristique. Selon Nowak et Sahli (2010), il existe trois types de fuites : des fuites « *internes* », « *externes* » et « *invisibles* ». Les fuites internes désignent « *la perte visible dans les comptes du pays⁸⁵ de devises ou de revenus due à l'activité touristique.* », par exemple les actions marketing et de commercialisation, la répartition des bénéfices par les actifs, le recours à une main d'œuvre étrangère et la répartition des salaires qui lui est associée. Les fuites externes représentent « *les pertes potentielles de devises ou de revenus qui se produisent à l'extérieur de l'espace économique du pays hôte. [...] [Et qui] ne peut pas être comptabilisé dans la balance des paiements et n'apparaît pas dans les comptes nationaux.* » (Ibid.). Elles concernent surtout le choix du mode de commercialisation du forfait touristique et du choix de la compagnie aérienne (compagnie nationale ou étrangère). Enfin, les fuites dites invisibles « *sont des pertes de devises ou de revenus qui se produisent au sein même de l'espace économique du pays hôte, mais qui ne sont pas comptabilisées comme des coûts pour le secteur touristique* » (Ibid.). Elles sont liées aux coûts de détérioration des sites naturels et culturels par le tourisme. Nous identifions un autre type de fuites à la fois externes et invisibles qui concernent les dépenses

⁸⁵ Le Compte Satellite du Tourisme (CST) est le cadre statistique d'usage et le principal instrument pour la mesure économique du tourisme.

liées à des achats exigés par le niveau de vie des touristes de produits qui ne sont pas produits dans le pays hôte. Citons l'exemple de l'eau pétillante « Perrier », certaines marques d'alcool, certains produits de luxe comme le caviar ou le saumon, le matériel pour équiper les chambres ou pour les piscines, ou encore les véhicules pour transporter les touristes. Au-delà de l'inégale répartition des retombées économiques liées au tourisme, se pose aussi la question de l'accaparement des ressources rares (eau, produits agricoles, produits artisanaux, etc.), au détriment des autres secteurs économiques. Localement, ce processus économique inégal renforce les inégalités.

Le tourisme déstabilise les systèmes sociaux et socio-politiques : les riches familles qui l'étaient parce qu'elles possédaient des palmeraies ou des troupeaux dans une société pastorale se retrouvent déqualifiées voire appauvries quand le tourisme vient promouvoir des personnes qui possèdent d'autres formes de capital (maîtrise de l'anglais ou d'une autre langue étrangère, permis de conduire, etc.) et un changement de système économique. Bien que le Sahara ait connu ces ruptures avant que le tourisme n'y joue un rôle important, son développement contribuera inéluctablement à renforcer cette déstabilisation sociale et socio-politique.

Conclusion

L'analyse des mutations socio-spatiales a fait ressortir les continuités et les ruptures entre la période coloniale et celle qui a suivi l'indépendance, dans l'organisation et l'aménagement de l'espace saharien algérien.

Les enjeux politiques de la colonisation placent le Sahara comme un espace clé dans la conquête du continent africain. L'intérêt du pouvoir colonial pour le Sahara s'accélère avec la découverte des hydrocarbures. Après l'indépendance de l'Algérie, clairement sous-tendue par une volonté d'unification nationale et de valorisation des ressources naturelles, particulièrement les hydrocarbures, le gouvernement algérien affine son maillage territorial à travers la promotion de nombreuses villes sahariennes au rang de *wilayas* ou de *wilayas* déléguées. L'action publique sur les réseaux de transports s'intensifie : le réseau routier, ferré et aérien se développent considérablement, et les transports en commun se libéralisent.

De nombreuses oasis deviennent de véritable pôle structurant au détriment d'autre oasis,

enclavées et privées d'équipements.

Grâce à ces diverses mutations, le Sahara devient un espace très attractif pour les populations non-sahariennes pour diverses raisons, d'abord grâce à l'exploitation des ressources énergétiques et le développement des fonctions administratives et salariales qui en découlent. Ensuite, il représente le point d'aboutissement des migrations transsahariennes avant un éventuel départ pour l'Europe. Enfin, il constitue un nouveau pôle touristique qui attire une clientèle en quête d'authenticité et de dépaysement.

Ce chapitre a démontré que le Sahara -à travers les diverses mutations qui marquent son évolution- constitue un espace pleinement intégré dans la mondialisation. Sa mise en tourisme, l'un des plus puissants opérateurs de cette mondialisation, demeure donc inéluctable. Le tourisme se démocratise, se structure et devient un produit de grande consommation. Il s'incruste aujourd'hui dans des contrées les plus lointaines, les endroits les plus insolites. Si l'essentiel de cette mondialisation touristique continue à être dominée par les pays développés, les pays en voie de développement constituent des foyers touristiques émergents et dynamiques.

Le Sahara, espace mythique, ne se résume pas à une entité spatiale et géographique dont les principales caractéristiques demeurent l'immensité et l'aridité. L'iconographie touristique vante souvent les attraits naturels et bruts des paysages sahariens, mettant en avant océans de dunes de sable, caravanes de chameaux, palmeraies et *ksour*. Néanmoins, les représentations contemporaines du « voyage réussi » se basent aujourd'hui sur l'immersion, la participation, l'interaction sociale et la découverte du terroir. En somme, la tendance actuelle est axée sur un nouveau besoin du touriste : il ne veut plus être assimilé à « *l'idiot du voyage* » (Urbain 2002), mais être acteur de sa propre expérience qu'il espère des plus authentiques.

Le Sahara est alors représenté par divers symboles, aussi bien naturels que culturels. Ces deux composantes « nature » et « culture » réunies, définissent la notion stricto-sensu du patrimoine. Cette convergence entre patrimoine naturel et culturel attire l'attention sur le fait qu'il existe une interdépendance évidente entre les facteurs sociaux, culturels, économiques et environnementaux : l'ensemble représente les emblèmes de l'imaginaire touristique que les édiles et les professionnels du tourisme ont forgé pour fabriquer la destination Sahara. Ainsi, « *Le terrain saharien, par ses spécificités, se prête particulièrement bien à ce fantasme du*

voyage originel dont tout touriste rêve. [...] Par la magie de cette destination, le touriste est mis en condition de se transcender en aventurier, voyageur, baroudeur ou raider, voire même, si l'on se réfère aux propositions les plus récentes des agences spécialisées, en ethnologue ou en explorateur » (Minvielle et Minvielle 2014, p. 37).

La reconnaissance des apports économiques, environnementaux et socioculturels du tourisme à la vitalité des territoires sahariens et des communautés locales, en même temps que le constat alarmant de ses effets déstructurants, invitent à la recherche de manières alternatives de faire du tourisme. Le défi pour les pays qui ont le Sahara en commun consiste à favoriser l'orientation de l'activité touristique d'une manière plus « durable ».

PARTIE II – CADRE THEORIQUE ET REPÈRES CONCEPTUELS

Chapitre III. Les paradoxes, les enjeux et les défis du développement durable

Introduction

Le concept du tourisme durable qui est au cœur de notre problématique, est étroitement lié à celui de développement durable. Ce chapitre vise à clarifier le concept du développement durable, qui nous semble être une étape importante avant d'aborder sa déclinaison dans le domaine du tourisme. Nous présenterons d'abord l'historique de la notion de développement, qui nous amènera à celle de développement durable.

Bien avant l'officialisation du concept de développement durable en 1987 dans le rapport Brundtland, Gandhi affirmait dans sa célèbre citation, qu'il y aurait « *suffisamment de ressource sur la planète pour répondre aux besoins de tous, mais pas assez pour satisfaire le désir de possession de quelques-uns* ». Cette situation de Gandhi, fait à la fois écho à l'utilisation irrationnel des ressources de la planète, tout en abordant la vision ethnocentriste du développement. En effet, nous observerons dans ce chapitre, que le développement durable est perçu comme une norme prétendument universelle incarnée par le Nord qui ne prend pas assez en compte les obstacles de certains pays et communautés des Suds à se développer selon leurs propres normes et valeurs.

Aborder le développement durable, c'est s'engager dans la compréhension d'une notion souvent décriée : au-delà du caractère oxymorique de l'expression, le concept est qualifié de flou, d'ambiguë, de contradictoire dans ses termes et dans ses usages, autant d'adjectifs devenus proliférants dans les discours militants, médiatiques et dans les écrits scientifiques, notamment dans les sciences humaines et sociales. Certains, qualifient le développement durable de concept alibi, qui fluctue suivant les finalités poursuivies par ceux qui l'utilisent, et qui rappelle qu'il constitue une nouvelle manière de coloniser les esprits et de déresponsabiliser les États Nations.

À travers une relecture et une mise en perspective des textes fondateurs du développement durable, ce chapitre retrace, dans un premier temps, la genèse de ce concept et étudie ses fondements théoriques. Dans un second temps, nous montrerons que les interrogations et les contradictions que suscite le développement durable, loin d'anéantir cet ambitieux leitmotiv international, semblent au contraire jouer comme vecteur d'initiatives et d'innovations

conceptuelles et méthodologiques (Tsayem Demaze 2009).

Aujourd'hui, Le développement durable est devenu un référentiel omniprésent dans divers domaines, ses enjeux ont pénétré aussi bien le monde politique, que celui des entreprises et des affaires ou encore des milieux associatifs. Au-delà de sa conception classique à trois piliers (environnement, économie et social), le renouvellement des modes de pensée a engagé la communauté scientifique de diverses disciplines à proposer une représentation du développement durable qui prend en considération d'autres dimensions, qui mettent l'accent sur l'interdépendance planétaire et les menaces globales, et qui tiennent compte des spécificités culturelles, patrimoniales, sociales, environnementales et économiques de chaque territoire et chaque acteur impliqué dans le processus de développement durable.

III.1. Historique du concept : L'odyssée d'un concept nomade

Le développement durable se compose de deux vocables « développement » et « durable » qui -nous l'aborderons ultérieurement- pour certains, sont deux termes incompatibles ensemble, voire un oxymore. Au centre du développement durable, il y a donc la notion de développement, c'est pourquoi, pour mieux appréhender le concept, nous ne pouvons faire l'impasse sur la compréhension de cette dernière.

Le concept de développement durable, bien qu'utilisé par l'ensemble des acteurs politiques, des sphères économiques et sociales, et de la communauté scientifique, ne fait pas l'unanimité. Il peut en effet être considéré comme un oxymore. Nous verrons également que le terme de développement n'est pas neutre et qu'il convient de décortiquer ce concept.

III.1.1.La notion de développement : une simple question d'économie ?

Pendant plusieurs décennies, les économistes adoptent une vision linéaire du développement qu'ils appréhendent d'un point de vue purement économique et qu'ils assimilent aux notions de croissance économique et de progrès. Cependant, les crises économiques successives qu'a connues l'Humanité dans le courant du XX^{ème} siècle, ont conduit les économistes à repenser leur positionnement. L'intérêt d'autres disciplines pour le développement a également conduit à l'émergence d'autres notions qu'il convient d'interroger comme celle de mal-développement.

Face à la crise financière des années 1930 nommée « La Grande Dépression »⁸⁶, l'économiste britannique John Maynard Keynes (1883–1946) révolutionne la pensée économique. Il propose une analyse macroéconomique (à laquelle il donne son nom « keynésienne ») selon laquelle le capitalisme ne saurait se réguler de lui-même pour garantir un optimum économique. Pour les keynésiens, la solution au mal développement est politique et passe par une forte implication étatique. La thèse défendue est que le marché ne s'autorégule pas. Ce n'est pas l'offre qui crée la demande, mais c'est l'achat qui pousse à la production, et c'est donc la demande qui crée l'offre. L'intervention de l'État s'envisage comme indispensable dans la relance de l'économie en période de récession. Cela passe par l'investissement de capitaux dans le financement de projets qui permettraient de créer de l'emploi, puis de générer des revenus, et de dynamiser le pouvoir d'achat des populations qui se mettraient à consommer plus, entraînant ainsi un cercle vertueux de production générant à son tour de l'emploi et des revenus.

Durant les années 1960, la notion de développement prend une nouvelle connotation liée aux vagues de décolonisation qui touchent les pays des Suds⁸⁷. La notion de développement est ainsi abordée davantage en termes de mal-développement. Dans cette perspective, la lutte contre la faim devient un des fers-de-lance des institutions internationales. Robineau (1985) rappelle que le terme développement a pénétré les institutions internationales au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et des indépendances. Pour l'auteur, « *les expressions d' « économie du développement », de « droit du développement », de « sociologie du développement » sont contemporaines de l'accession d'une grande partie de l'Afrique à l'indépendance politique.* » (Robineau 1985, p. 25).

Durant les trente glorieuses, le développement est appréhendé comme un processus linéaire. Les pays en voie de développement doivent prendre la voie de la « modernité » pour rattraper

⁸⁶ Marquée par une baisse importante de la consommation et une montée en puissance du chômage.

⁸⁷ Sans compter les autres indépendances survenues depuis la seconde guerre mondiale (Inde, Indonésie, Israël, Maroc, Tunisie, etc.). Le mouvement s'amplifie à partir des années 1960 : 1960, Indépendance du Cameroun, du Congo, du Bénin, de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso), de la République Centrafricaine, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Nigeria, du Sénégal, de la Somalie, du Tchad et du Togo. 1961 : Proclamation de la république d'Afrique du Sud, Indépendance du Koweït, de la Tanganyika (Tanzanie et Zanzibar). 1962 : Indépendance de l'Algérie, de l'Ouganda, de la Jamaïque, de Trinité-et-Tobago, du Rwanda, du Burundi, des Samoa occidentales. 1963 : Indépendance du Kenya et de la Sierra Leone. 1964 : Indépendance de la Zambie, du Malawi. 1965 : Indépendance de la Gambie, des Maldives, de Bornéo du Nord et Sarawak qui formeront la Malaisie et Singapour, et l'Indépendance unilatérale de la Rhodésie du Sud. 1966 : Indépendance du Lesotho, du Botswana, du Guyana et de la Barbade. 1967 : Indépendance du Yémen du Sud. 1968 : Indépendance du Swaziland, de l'île Maurice, de la Guinée Équatoriale et de Nauru.

les pays développés, c'est-à-dire reproduire le même parcours. La modernité s'envisage comme une solution technique impulsée par le haut (politiques publiques) et à travers des processus modernes d'industrialisation et de transferts des nouvelles technologies.

Les années 1970-1980 marquent la fin des trente glorieuses. Ces décennies se caractérisent par diverses crises (recrudescence de la guerre froide, crises pétrolières, crises monétaires). Cette situation engendre une période de stagflation, c'est-à-dire une forte augmentation des prix des matières premières conjuguée à l'augmentation du taux de chômage et une diminution des budgets publics.

Les années 1980 connaissent une période de grande récession avec d'importantes crises économiques qui conduiront à une crise de la dette des pays en voie de développement. Cette situation justifie l'adoption de politiques économiques néolibérales et de la doctrine du libre marché comme réponse à l'inefficacité des États. Dans le sillage des révolutions conservatrices, de nombreux États endettés adoptent, sous l'injonction des organisations internationales (FMI, Banque Mondiale, institutions européennes), un modèle d'ajustement structurel de relance économique. Ce modèle repose sur une réduction des dépenses publiques, la privatisation des grandes entreprises nationales, l'encouragement des exportations, l'ouverture des frontières aux échanges internationaux. Jusqu'à aujourd'hui, de nombreuses thèses, considèrent ces politiques d'ajustement structurel comme largement responsables de plusieurs maux économiques et sociaux, parmi lesquelles nous pouvons citer : *« la crise financière [...], la délocalisation des richesses et du pouvoir, dont les Panama Papers nous offrent un simple aperçu, le lent effondrement de la santé publique et de l'éducation, la pauvreté, l'épidémie de solitude, l'effondrement des écosystèmes. »* (Pizzicalaluna 2017).

Les années 1990 sont celles de la mondialisation. La Banque Mondiale, dans un rapport intitulé *« Perspectives économiques globales et pays en développement »* prédit une amélioration de la croissance des pays en développement. Ce rapport avance l'idée que les politiques adoptées par les pays développés influencent positivement la croissance des pays en développement. Lawrence Summers, Chef économiste de la Banque Mondiale (1991-1993), estime qu'*« une augmentation de 1% de taux de croissance des pays industrialisés entraîne une augmentation du taux de croissance des pays en développement pouvant aller jusqu'à 0,7% »*. Cette nouvelle conception du développement conduit au recul de l'interventionnisme international en faveur de logiques régionales de soutien aux pays dits

« proches géographiquement ». En résumé, le maître mot des pays développés était : nous agissons ici, chez nous, pour aider là-bas les pays pauvres à s'en sortir.

Néanmoins, les espoirs de croissance des pays en développement par effet d'entraînement ne tardent pas à s'effondrer. Cette politique représentait en réalité une opportunité pour les pays développés de délocaliser leurs industries polluantes. La prise de conscience des disparités régionales et l'ampleur des défis géopolitiques, sociétaux, environnementaux et démocratiques génèrent à la fin des années 1990, un mouvement altermondialiste. Il s'agit d'un courant de pensée qui prône l'idée qu'une meilleure organisation du monde est possible.

La solution pour assurer le développement n'est plus envisagée comme étant d'ordre technique, mais politique. Ainsi, dans les deux décennies qui suivront, le développement est appréhendé sous l'angle de nouvelles notions telles que la justice et l'équité sociale (Sandel et Spitz 1999; Sandel 2017; Outtersson, Selinger et Whyte 2011; Brennetot 2011; Soja 2010), les droits de l'homme et la solidarité ou encore celles de capabilité et capacitation (*empowerment*) (Sen 2000). C'est précisément à ce moment-là, que sont apparues les prémices de la notion de « durabilité ». La question des constructions des sociétés civiles était au cœur des stratégies de développement et le volet humain a pris de l'ampleur notamment à travers son intégration dans les politiques de développement durable.

Les années 1990-2000 sont également marquées par une série de bouleversements : la montée en puissance des pays émergents (BRICS), la fin de l'Union soviétique, la récession du début des années 1990, le développement des nouvelles technologies de communication et la mondialisation. Ce contexte contribue à l'émergence du multilatéralisme qui consiste à établir « *un ordre international coopératif régissant les interdépendances internationales* » (Petiteville 2009). Ce multilatéralisme implique une unipolarisation du système international selon la perception idéaliste de Wilson (1919)⁸⁸, il prône des principes d'égalité, de justice sociale et climatique, de réciprocité et d'inclusion.

Afin de rendre possible la réalisation des objectifs du multilatéralisme, le rôle des institutions internationales en tant qu'entités régulatrices supra-étatiques ou transnationales est renforcé. Cela explique la multiplication des conférences onusiennes et des sommets internationaux ces trois dernières décennies. Néanmoins, face aux enjeux environnementaux et sociétaux qui ne cessent de se complexifier, les relations internationales se redéfinissent et le multilatéralisme

⁸⁸ Conception à l'origine du projet de la Sociétés des Nations.

est en crise. Il souffre d'un manque de confiance de la part de beaucoup de pays et de citoyens qui ne voient pas leurs conditions socio-économiques s'améliorer en dépit de la multitude d'accords, de conventions et de chartes signés.

Les enjeux liés à la violence des événements climatiques extrêmes, l'explosion du chômage, le terrorisme, la montée en puissance des partis politiques extrémistes, les printemps arabes, les migrations, etc. sont autant d'éléments qui justifient cette crise de confiance et de légitimité envers l'ordre multilatéral. Dès lors, la solution au mal-développement demeure la recherche d'alternatives au développement économique démesuré, qui doit nécessairement passer par l'exhortation des décideurs politiques et économiques à promouvoir de nouveaux modèles économiques qui se basent sur une consommation plus équitable, plus raisonnée et qui amènent finalement à positionner la durabilité au cœur des enjeux et des défis gouvernementaux.

III.1.2. La notion de durabilité : un contenu difficile à cerner

Il est admis que le rapport sur l'état de l'environnement dans le monde publié par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en 1951 est précurseur dans la recherche d'harmonisation entre économie et écologie (Milon et Tschocke 2010).

Les années 1960 sont marquées par une forte prise de conscience des effets dévastateurs des activités économiques sur l'environnement. Il faut cependant attendre 1970 pour que le Club de Rome⁸⁹ tire la sonnette d'alarme sur les dangers de la croissance économique en prônant la croissance zéro pour pallier les graves dangers qu'elle représente en matière de pollution et d'exploitation des ressources.

Commandité par le Club de Rome et préparé par une équipe de scientifiques du *Massachusetts Institute of Technology*, un rapport intitulé « *Limits to growth* » (en français « Halte à la croissance ») est publié en 1972. Les grandes causes environnementales se développent, telles que la raréfaction des ressources naturelles, la lutte contre les gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique, la déforestation, la désertification, entre autres. Ce rapport constitue le point de départ d'un très large débat qui conduit au concept d'écodéveloppement débattu à Stockholm lors de la Conférence des Nations Unies sur

⁸⁹ Le Club de Rome est un groupe de réflexion (*think tank*) international créé en 1968 et composé d'économistes, de hauts fonctionnaires et de scientifiques.

l'Environnement humain (1972). Présenté comme un contre modèle au développement démesuré, l'écodéveloppement se définit comme une nouvelle stratégie de développement fondée sur l'utilisation raisonnée des ressources naturelles et des savoir-faire des milieux ruraux du « Tiers-Monde ». Le Club de Rome l'envisage comme une valeur heuristique certaine dans la mesure où il incite à repenser d'emblée les stratégies du développement des pays riches et des pays pauvres et les modalités de leur coopération.

Ce concept est repris par Sachs, pour qui « *l'état de la nature peut se résoudre autrement que par l'arrêt de la croissance* » (Sachs 1978, p. 17). Pour l'auteur, l'écodéveloppement demeure le moyen de concilier environnement et développement humain. Il permet de choisir des solutions appropriées face à des situations diversifiées et par conséquent, il offre une multiplicité de solutions souhaitables et possibles, variant en fonction des conditions écologiques, économiques et sociales et des systèmes sociopolitiques. Pour paraphraser les propos de Sach « *Le développement est un tout. Les dimensions culturelles, sociales, économiques, institutionnelles, politiques et écologiques doivent être traitées dans leurs interrelations par une politique intégrée.* » (Sachs 1981, p. 139).

La conférence de Stockholm place les questions environnementales et écologiques au cœur des préoccupations internationales en s'ouvrant modestement sur les questions de développement social. Elle aboutit à la création du PNUE, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement qui fait écho au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), fruit d'une réflexion menée dans les années 1970. Par la suite, sont proposées une succession de conventions, de chartes et de programmes en faveur d'une solidarité planétaire en matière d'environnement : la convention de Washington (1973), la Charte des Nations unies pour la nature (1982), la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (1985). Enfin, le Rapport Brundtland marque un tournant majeur dans l'évolution du concept de « *sustainable development* », toujours considéré aujourd'hui comme le document de référence qui a consacré la naissance officielle du développement durable à l'échelle mondiale.

III.1.2.1. Le rapport Brundtland : acte de naissance et montée en puissance de la notion de développement durable

C'est en 1980 que l'expression « développement durable » est utilisée pour la première fois dans un rapport intitulé « *la stratégie de la conservation mondiale* » publié par l'Union

Internationale pour la Conservation de la Nature et des ressources (UICN) en collaboration avec les Nations Unies. Ce rapport présente une vision globale des dynamiques des écosystèmes face aux activités des êtres humains et définit les principaux concepts utilisés pour la construction des politiques environnementales contemporaines (Chartier, 2001). Le développement durable y est défini comme suit : « [...] *For development to be sustainable it must take account of social and ecological factors, as well as economic ones; of the living and non-living resource base; and on the long-term as well as the short term advantages and disadvantages of alternative actions* » (UICN 1980, p. 3).

En 1983, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, publie le Rapport Brundtland intitulé « *Our Common Future* » (en français « Notre avenir à tous »). Paru en 1987 en anglais (1988 en traduction française⁹⁰), le rapport Brundtland propose la définition suivante du développement durable : « *Un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs* » (WCED 1987, p.51). Au sens le plus large, « *le développement durable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature.* » (*Ibid.*, p.57). Très consensuelle, cette définition demeure, jusqu'à aujourd'hui, très largement adoptée.

Une large majorité des idées évoquées dans le rapport Brundtland se retrouve déjà dans la notion d'écodéveloppement. Néanmoins, ce rapport préconise de réconcilier des préoccupations économiques et sociales, avec des préoccupations environnementales, nouvellement venues dans les discussions politiques. Ainsi, en guise de conclusion du chapitre 2 du rapport intitulé « *Vers un développement durable* », sept conditions d'application du développement durable sont définies (*Ibid.*, p.56). Le concept devient l'emblème de tous les partisans de l'harmonisation entre économie et écologie. « *C'est un peu comme si madame Brundtland et son équipe de commissaires avaient réussi à trouver une formule magique capable de réconcilier les militants de l'écologisme et les tiers-mondistes d'une part, avec les bureaucrates gouvernementaux et les entrepreneurs développementalistes de l'autre.* » (Vaillanourt 1990, p. 21).

⁹⁰ Le rapport Brundtland fut traduit en 1987 par un éditeur québécois, Roger Léger puis réédité aux éditions Lambda fin 2005.

Encadré III. 1 : Condition d'application du développement selon le rapport Brundtland

- « 1) Un système politique qui assure la participation effective des citoyens à la prise de décision,
- 2) Un système économique capable de dégager des excédents et de créer des compétences techniques sur une base soutenue et autonome,
- 3) Un système social capable de trouver des solutions aux tensions nées d'un développement déséquilibré,
- 4) Un système de production qui respecte l'obligation de préserver la base écologique en vue du développement,
- 5) Un système technologique toujours à l'affût de solutions nouvelles,
- 6) Un système international qui favorise des solutions soutenables en ce qui concerne les échanges et le financement,
- 7) Un système administratif souple capable de s'autocorriger. »

Source : Chapitre 2, Rapport Brundtland, 1987, p56.

III.1.2.2. Les conférences onusiennes, grands rendez-vous du développement durable

Pour des raisons géopolitiques, « le développement durable est devenu un enjeu sociétal majeur depuis que les Nations-Unies ont fait le choix de s'y engager » (Jégou 2010, p. 6). L'idéologie onusienne a d'abord consisté à rassembler les États membres autour d'un slogan consensuel avant d'en définir les objectifs et les normes. À cet égard, la notion de développement durable apparaît comme un compromis « entre la logique développementaliste de la Charte des Nations unies et la nouvelle demande sociale, émanant principalement des opinions publiques du Nord, pour une protection de l'environnement ». (Guillot 2015, p. 142). Sans prétendre à l'exhaustivité, il nous semble intéressant de rappeler les principaux rendez-vous onusiens sous la thématique du développement durable.

Le rapport Brundtland ouvre la voie à la Conférence de Rio des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), appelée aussi le Sommet de la Terre. Tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, elle rassemble près de 180 délégations, 110 chefs d'État et de gouvernements et 2400 représentants d'organisations non gouvernementales. Vingt ans après la première conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (1972), la Conférence de Rio permet de faire le point sur l'état alarmant de l'environnement, et donne naissance à de nouveaux types d'accords multilatéraux. Elle débouche sur l'adoption de trois principaux textes juridiquement non contraignants : l'Agenda 21⁹¹, la Déclaration de

⁹¹ L'Agenda 21 est un document structuré en 40 chapitres regroupés dans 4 sections. Dans la perspective de la mise en œuvre du développement durable, il fait le point sur les grandes questions qui préoccupent l'Humanité et formule un programme d'actions à réaliser tout au long du 21^{ème} siècle. Les États signataires de cet Agenda 21 s'engagent à entreprendre des politiques de développement durable au niveaux national (agenda 21 national), régional (Agenda 21 Régional) et local (Agenda 21 Local) (Tsayem Demaze, 2009).

Rio⁹² et la Déclaration des principes relatifs aux forêts. Aussi, le sommet conclut par la signature et la ratification de trois conventions internationales sur l'environnement qui portent sur les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification. Un Fonds Mondial pour l'Environnement (le GEF) est conçu et une Commission sur le Développement Durable est créée au sein des Nations-Unies mais c'est avec la signature de la Déclaration de Rio et la ratification du programme Action 21 que la conférence trouve son véritable aboutissement.

La Conférence de Rio est également marquée par une fracture entre pays du Nord (développés) et pays du Sud (en développement). Si la priorité exprimée par les pays du Nord demeure la protection de l'environnement, l'état de la biodiversité et les changements climatiques, les pays du Sud considèrent que leurs efforts doivent être avant tout centrés autour de la lutte contre la pauvreté.

En juin 1997, une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est réunie à New York pour évaluer la mise en œuvre des résolutions prises lors de la Conférence de Rio. La conclusion de cette réunion n'est guère réjouissante. En effet, dans une déclaration adoptée à l'issue du sommet, les chefs d'État et de gouvernements constatent « *avec une profonde inquiétude que pour ce qui est du développement durable, les perspectives d'ensemble sont encore plus sombres aujourd'hui qu'en 1992* ». Face à cette situation, ils s'engagent « *à faire en sorte que le prochain examen d'ensemble de la mise en œuvre d'Action 21, en 2002, fasse apparaître davantage de progrès mesurables sur la voie du développement durable* ». ⁹³

Dix ans après le Sommet de la Terre de Rio au bilan mitigé, le Sommet Mondial sur le Développement Durable se tient du 26 août au 04 septembre 2002 à Johannesburg en Afrique du Sud. Considéré comme le plus grand rassemblement jamais organisé sur le développement durable, il touche une large audience constituée de près de 21 300 personnes, 9 000 déléguées dont plus de 100 chefs d'État et gouvernement, 8 000 membres d'ONG et 4 000 journalistes. 191 pays sont alors représentés. Contrairement à Rio, ce sommet se tient dans un contexte peu réjouissant avec une profonde remise en cause des institutions internationales, de leur

⁹² La Déclaration de Rio est un ensemble de 27 principes définissant les droits et les responsabilités des États, visant à garantir l'intégrité de l'environnement mondial dans le processus de développement.

⁹³ Cf. doc. A/S-19/29, 27 juin 1997, § 6 (Programme relatif... en annexe) ; constatation qui trouve son origine dans le Rapport du secrétaire général « Évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement », E/CN.17/1997/2, 31 janvier 1997.

légitimité et de leur efficacité (Latouche, 2003). Le contexte international a également considérablement changé. Les attentats du 11 septembre, survenus un an plus tôt, ont modifié la perspective géopolitique. Désormais, la lutte contre le terrorisme international demeure la priorité.

Face à des États qui n'ont pas réussi à concrétiser les engagements du Sommet de Rio, ce sont les entreprises présentes qui finalement apparaissent comme les acteurs les plus actifs et au cœur de la conférence. La traduction managériale du développement durable se présente désormais par des actions volontaires. Ce sont les acteurs qui définissent leurs actions, leurs objectifs et leurs moyens de mise en œuvre pour concrétiser le développement durable.

L'objectif de ce sommet consiste à combler les failles de la mise en œuvre des politiques de développement durable à travers des propositions d'actions concrètes visant à atteindre plusieurs objectifs :

- « Réduire de moitié du nombre de personnes privées d'accès à l'eau potable (1,2 milliards d'individus sur terre) et à l'assainissement (2 milliards d'individus).
- Développer les énergies renouvelables dans la production énergétique mondiale.
- La création d'un fonds de solidarité mondial afin de lutter contre la pauvreté.
- Améliorer les modes de production et de consommation.
- Améliorer la performance environnementale et sociale des systèmes industriels.
- L'aide publique aux pratiques agricoles écologiquement viables.
- Le développement des connaissances sur les liens entre santé et environnement. »

Le Secrétaire Général des Nations Unies de l'époque, Kofi Annan identifie cinq domaines particuliers dans lesquels le Sommet de Johannesburg peut véritablement faire la différence : l'eau et l'assainissement, l'énergie, la productivité agricole, la biodiversité et la gestion des écosystèmes. Sous la pression des pays du Sud, et surtout du nombre important d'ONG présentes, l'accent a largement été mis sur le pilier social. *In fine*, le sommet a adopté un plan d'action de 153 articles décomposés en 615 alinéas. Dans ce plan d'action, trois objectifs fondamentaux du développement durable ont été déterminés. Ainsi « l'éradication de la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non durables et la protection de la gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social constituent les objectifs fondamentaux et les exigences essentielles du développement durable. » (ONU 2002, p. 8).

L'absence d'objectifs chiffrés et d'un calendrier de leur mise en œuvre représentent le point faible de ce plan d'action. Néanmoins, deux réflexions majeures émergent, constituant des avancées notables dans la mise en œuvre des politiques de développement durable : la première concerne les questions du financement du développement, et la seconde porte sur la question de gouvernance mondiale. Sur la question du financement du développement, les problématiques liées à la lutte contre la pauvreté et à la baisse des financements publics impulsent la promotion des partenariats publics/privés, largement mis à l'honneur durant le Sommet. *« De manière générale, la réflexion sur les modes de financement du développement, les nouvelles sources possibles, la problématique des biens publics mondiaux et de leur prise en charge sont des questions clés pour les années à venir. »* (Latouche 2003). Sur les questions de la gouvernance, la montée en puissance de la société civile dans le processus de négociation marque l'entrée vers une nouvelle aire de partenariat multilatéral. Plusieurs initiatives, appelées dans le jargon onusien « initiatives de type II », sous forme de partenariat public-privé font alors figure de compromis. Ces initiatives d'un autre type consistent en une multiplication de partenariats orientés vers l'action qui dans les faits se traduisent par des engagements politiques. Ces initiatives seront fortement controversées, elles *« interviennent alors même qu'aucun État n'est à même d'adopter les grandes orientations pour une politique de développement durable. La plupart de ces initiatives ne semblent qu'avoir un unique but : déléguer - par des partenariats entre instances publiques et privées - aux multinationales le pouvoir de financer des projets jugés exemplaires (par qui ?) »* (Aubertin 2002). Néanmoins, l'un des points forts du sommet repose sur les résultats notables en matière de gouvernance de l'eau.

Encadré III. 2 : Eclairage sur les initiatives de partenariat de Type I et de Type II entreprises à Johannesburg

“Two types of action were promoted at Johannesburg, the first is type I, which refers to documents or agreements negotiated by states including political agreements like conventions and declarations. The second, namely Type II outcomes, are a series of action-oriented deliverables that translates political commitments into action” (Wilson, 2005).

“Even though the two are interlinked, type II partnership initiatives are not intended to substitute type I commitments. To have WSSD status, such partnerships must be registered with the commission on sustainable development” (CNUCSD, 2003)

“Some of the major criticisms against Type II partnerships is that it creates no legal obligations”. (Ibid, Wilson)

“Partnerships cannot be a substitute to international treaties, rather, they should be tied to international standards, goals and objectives.” (Scherr & Gregg, 2004)

Source : (Puthucherril 2014)

Durant la première décennie des années 2000, outre les Sommets de la Terre, de nombreuses autres rencontres ont lieu sous l'égide de l'ONU, réunissant les acteurs de la gouvernance mondiale du développement durable. Nous pouvons par exemple citer la Conférence du Millénaire (2000) tenue à New York. L'ONU a organisé ponctuellement des conférences sur le climat, comme celle de Copenhague (2009).

Dans la continuité de ces conférences, la Conférence sur le Développement Durable, dite RIO+20, se tient à Rio De Janeiro du 20 au 22 juin 2012 réunissant les 193 États membres de l'ONU et 88 chefs d'État. Dès son ouverture, cette conférence laisse présager son échec : un sommet très court (3 jours), où l'objectif ne consiste pas à faire le bilan : une peur des débats, qui ne fait finalement que reprendre ce qui a déjà été fait avant. *« Du haut de ses vingt ans d'âge, le concept de développement durable aurait donc perdu sa valeur mobilisatrice et serait réduit à une simple incantation de convenance »* (Guillot 2015, p. 140).

À l'issue de cette conférence, un projet de déclaration de 49 pages intitulé « Le futur que nous voulons » est adopté. Il prône le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) dans le but de soutenir la gouvernance environnementale internationale et la mise en place d'une économie verte. Cependant, ce projet ne propose pas de ligne directrice et ne formule pas d'objectifs tangibles de développement durable afin de contribuer au lancement d'une action ciblée et cohérente. Dans son chapitre 10, la déclaration réaffirme *« que la démocratie, la bonne gouvernance et l'État [sic] de droit, au niveau national et au niveau international, ainsi qu'un environnement favorable, sont des conditions sine qua non du développement durable, notamment d'une croissance économique durable et probante à tous, du développement social, de la protection de l'environnement et de l'élimination de la faim et de la pauvreté »*. Jugé minimaliste et sans grande envergure, ce dernier ne prévoit que très peu d'actions concrètes. Sans compter, qu'il omet un certain nombre de sujets préoccupants tels que l'accès à l'eau, la protection du milieu marin ou encore les migrations environnementales (réfugiés climatiques).

L'échec de la Conférence Rio+20, venant après plusieurs autres, constitue un énième témoignage d'une réelle paralysie à mettre en œuvre une gouvernance du développement durable, provoquée notamment par les divergences persistantes entre les pays développés et en développement.

In fine, même si ces sommets auront été l'occasion de renouer le dialogue entre politiciens,

militants et la communauté scientifique, l'absence de la mobilisation de la société civile a fait défaut. Or, comme l'a conclu l'ex-président français, François Hollande lors de la clôture de la conférence RIO+20 : « *la volonté politique, aussi forte soit-elle, n'est rien s'il n'y a pas la mobilisation citoyenne* ». Bien que les ONG - censées représenter la population civile - sont de plus en plus associées aux négociations, peuvent se faire entendre et parfois influencer les prises de décision, comme le rappelle Guillot (2013) « *ces ONG sont très majoritairement le reflet de subdivisions des sociétés occidentales et que les priorités qu'elles parviennent à faire adopter sont souvent celles des lobbies occidentaux les plus médiatiquement développées.* » (*Ibid.*, p. 165).

III.1.2.3. L'instabilité sémantique du développement durable et les partisans de « l'insoutenable développement durable »

Tout comme le concept de développement, il y a aujourd'hui une polarisation des débats autour du développement durable. Perçu comme un nouveau paradigme, voire même une nouvelle philosophie de vie, le développement durable s'est pendant longtemps (depuis le sommet de la terre en 1972) imposé comme un devoir et une responsabilité citoyenne de réfléchir au monde dans lequel nous vivons. Après les incertitudes des années 1990 et l'enthousiasme apparent des années 2000, aujourd'hui, alors que partout dans le monde, les indicateurs environnementaux et sociaux sont au rouge, le concept est incontestablement confronté à une crise (Theys 2014). Le vocable laisse de plus en plus de place à d'autres termes comme celui de résilience, de *green business*, ou de croissance verte.

Ce flou sémantique et conceptuel qui entoure le développement durable provient en partie de la transversalité et de la multidisciplinarité du concept qui croise différentes disciplines. Tantôt adulé, souvent rejeté, il soulève de nombreuses confrontations de point de vue entre scientifiques et à présent, au sein de l'ensemble de la société.

Ces contestations, comme le souligne Jacob (1999) sont à la fois d'ordre sémantique et politique. L'auteur le présente comme étant un concept controversé quant à ses usages et applications, « *c'est-à-dire un concept qui fait l'objet d'un consensus tant qu'il est énoncé comme un objectif unitaire mais suggère des controverses dès que sont envisagées les modalités pratiques de sa réalisation* » (Jacob In. Le Velly 2009)

Sylvie Brunel considère le développement durable comme une expression contradictoire dans ses termes. Elle critique cette notion qu'elle oppose à celle de développement. Selon l'auteure

« *Pour que le développement soit durable, encore faut-il qu'il y ait développement* » (Brunel 2004, p. 90). Elle justifie sa position en évoquant le fait que -durant les années 1990- sous l'influence des ONG écologistes, le pilier environnemental s'est imposé comme primordial, contribuant alors à mieux désavouer l'idéologie de la croissance économique.

Vivien (2005) affirme quant à lui que « *les avis divergent et la concurrence est rude pour donner un contenu normatif au développement soutenable, viable ou durable* » et qu'à cet effet le concept doit « *être considéré comme un problème et non comme une solution* » (Vivien, 2005, p : 5).

Pour Theys (2001), ce concept est « *un principe normatif sans norme* ». Plus sévère encore, Latouche (1994, 2003) considère le développement durable comme « *un concept alibi* » et « *le dernier gadget de l'Occident* » (Latouche 1994, p. 90), une « *imposture* », « *un oxymore [...] un bricolage conceptuel visant à changer les mots à défaut de changer les choses, mais cette fois, on a affaire à une monstruosité verbale du fait de l'antinomie mystificatrice de l'expression.* » (Latouche 2003, p. 2). Il va encore plus loin en ajoutant « *Le développement soutenable est comme l'enfer, il est pavé de bonnes intentions.* » (Ibid., p : 26).

Paradoxalement, comme le souligne Sauvé (2007), c'est précisément son flou conceptuel qui fait la force du développement durable, puisqu'il devient passe-partout. Pour Clément, « *ce nomadisme conceptuel est souvent perçu par certains chercheurs comme une sorte de tare génétique, alors que d'autres y voient une possibilité de renouvellement des approches et des problématiques.* » (Clément 2004). En reprenant la citation de McPeck (1981) au sujet de la pensée critique qui pourrait fort bien s'appliquer au développement durable : « *Très souvent, en ce qui concerne de telles questions, le degré d'approbation diminue en proportion inverse de la clarté avec laquelle elles sont perçues* ». L'auteure explique que plus les notions sont clairement comprises, moins elles font l'objet d'approbation (Sauvé 2007, p. 34).

III.2. Les paradoxes conceptuels du développement durable

Le développement durable est sujet à de nombreuses définitions, usages et interprétations. Le paradigme du développement durable se présente comme un concept interdisciplinaire, multi-dimensionnel (dimensions spatiales, temporelles, identitaires, etc.). Il est également multi-niveau et se manifeste à travers « *la place prédominante prise par des acteurs non étatiques et*

leur capacité croissante d'interconnexion qui traduisent l'émergence de mécanismes de gouvernance multiniveaux dans la politique mondiale. » (Vivekanandan 2009, p. 126).

De manière consensuelle, le concept de développement durable se présente comme l'imbrication des dimensions économiques, sociales et environnementales et une réflexion active sur les modalités de compréhension des liens entre ces différentes dimensions. Cette conception a évolué - sans pour autant se détacher de sa représentation de base autour de ces trois dimensions-, elle est aujourd'hui tournée vers l'Homme, c'est-à-dire un développement « humainement soutenable » à travers lequel « *le bonheur humain y est réglé sur l'horloge du productivisme et du profit dont les limites et méfaits socio-économiques et écologiques sont aujourd'hui évidents.* » (Zaoual 2016, p. 84). Cette conception prend appui sur deux visions du monde considérées comme complémentaires : La première, repose sur la capacité de l'Homme à survivre sur une planète en péril. La seconde porte sur les questions de solidarité économique et écologique pour plus de justice sociale. Ces deux visions se basent sur une même logique : celle d'un avenir à construire ensemble (Orri 2012, p. 57). Cette logique repose sur le principe du concept de « *tragédie des biens communaux* » (Hardin, 1968). Ce principe décrit les conséquences irrémédiables de la quête individualiste et égoïste des avantages des biens communs : « *la ruine est la destination vers laquelle courent tous les Hommes, chacun recherchant son propre intérêt dans une société qui croit en la liberté des biens communaux* » (Hardin 1968, p. 1244).

Franco (2000) résume cette conception à travers une définition pertinente du développement : « *Le développement doit améliorer la qualité de vie des personnes (développement humain), de toutes les personnes (développement social), de celles qui vivent aujourd'hui comme de celles qui vivront demain (développement durable)* » (Franco, 2000 In. Seno Alves 2018). Néanmoins, cette perception du développement implique de dépasser la simple formule binaire « penser global - agir local ». Cela n'est pas chose aisée car comme le souligne Orri (2012), « *nous sommes étourdis par un objectif à atteindre qui semble s'éloigner au loin. La complexité s'accroît, le monde s'agrandit et nous sommes happés par ce vertige.* » Dans le même temps, l'auteur rappelle que « *c'est aussi notre chance : le monde s'ouvre ! Les expériences, les idées, les innovations se confrontent, s'échangent, se pollinisent.* » (Ibid., p.56). Les interrogations et les paradoxes suscités par le développement durable, loin d'anéantir cet ambitieux leitmotiv international, semblent au contraire jouer comme vecteurs d'initiatives et d'innovations conceptuelles et méthodologiques, et cela au-delà de sa

conception classique « schéma à trois piliers » que nous aborderons dans ce chapitre.

III.2.1. Notre positionnement épistémologique face au concept de durabilité

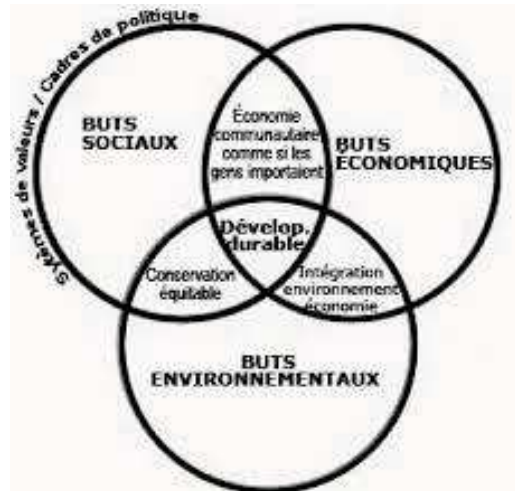
Nous ne considérons pas le développement durable comme « *alternative à un monde sans alternative* » (Felli 2005), ou comme une solution miracle aux maux sociaux, environnementaux et économiques, ni comme une notion révolue, dépassée et dépourvue de sens. Nous positionnons le développement durable comme un ensemble conceptuel qui oblige à repenser l'aménagement des territoires et à poser de manière nouvelle les questions liées à la mise en capacité des territoires et de leurs citoyens. En somme, nous plaçons le développement durable comme un catalyseur de capacité dynamique d'innovation, qui permettrait de mieux appréhender les politiques structurelles d'équité et d'intelligence territoriale. Pour ce faire, le développement durable doit être envisagé de manière systémique et transversale. Il doit être appréhendé comme un ensemble de systèmes ouverts et doit prendre en considération l'ensemble des interdépendances, des interactions entre les différentes parties prenantes qu'il implique.

Selon cette approche systémique, nous aborderons le développement durable sous l'angle des pratiques touristiques en Algérie principalement dans notre terrain d'étude, à savoir l'Oasis Rouge de Timimoun (Cf. chapitre VIII).

III.2.2. La conception du développement durable : Le schéma "classique" à trois piliers

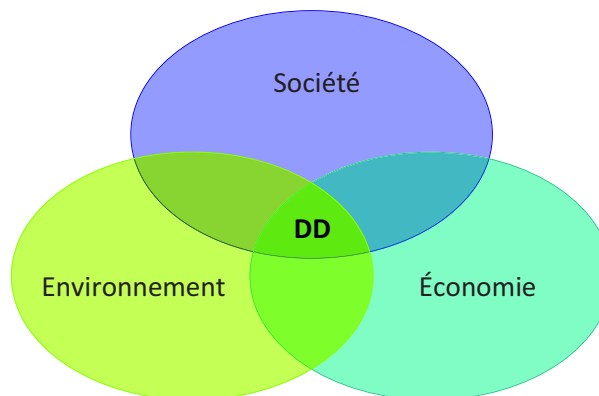
En 1990, dans le cadre d'un colloque organisé par le Conseil Canadien de la Recherche sur l'Évolution Environnementale, Jacobs et Sadler (1990), présentent le développement durable comme des systèmes organisationnels qui prennent la forme de trois cercles de mêmes dimensions. Ils se présentent de manière schématique et pédagogique comme une interaction positive entre les objectifs environnementaux, économiques et sociaux. Le développement durable se positionne au centre de ce modèle, ce qui signifie que tout développement économiquement efficace se doit d'être socialement équitable et écologiquement supportable (Cf. figure III.1). Ces trois piliers censés constituer « *la recette miracle du développement durable* » (Alain Miossec 2004) façonnent son paradigme dominant. Le schéma est très fréquemment utilisé sous sa forme épurée (Cf. figure III.2).

Figure III. 1 : Schéma du développement durable de Jacobs et Sadler



Source : Jacobs et Sadler (1990)

Figure III. 2: Représentation "classique" et "simplifiée" du développement durable

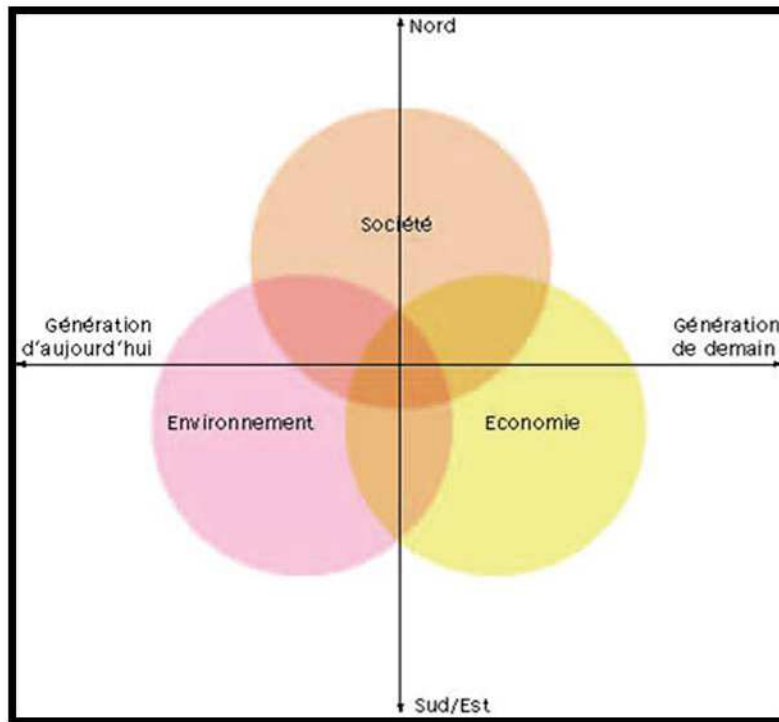


Basé sur une approche systémique et dynamique très simple, ce schéma trouve un excellent écho tant au Sommet de la Terre qu'à celui de Johannesburg (Jégou 2007). En effet, le rapport « Notre avenir à tous » accorde à ces trois dimensions une place de modèle à utiliser dans les stratégies de développement. Le Sommet de la Terre qui s'est tenu en 1992 à Rio de Janeiro

consolide ces trois piliers en tant que paradigme du développement durable.

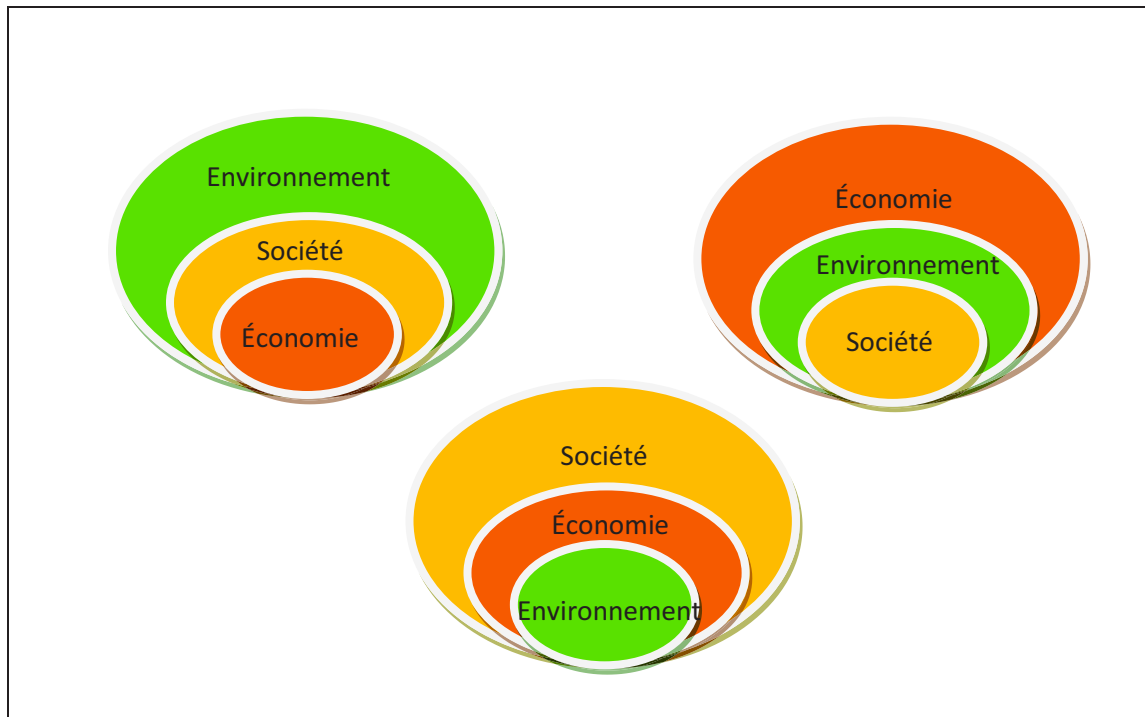
D'autres éléments vont s'imbriquer à ce schéma comme ceux qui intègrent les notions de temporalité et d'inégalité (Cf. figure III.3). Ces dernières prônent l'intégration des échelles spatio-temporelles et la nécessité d'équité intergénérationnelle et géographique. Ou encore ceux des schémas emboîtés (Cf figure III.4) qui établissent une hiérarchisation en fonction des priorités établies pour chacune des composantes. Chaque dimension englobée par une autre est considérée comme propriétaire. « Certains privilégient le pilier économique avec la nécessité de la continuité de la croissance ; d'autres privilégient le pilier environnemental en soulignant l'urgence de préserver les écosystèmes fragiles ; d'autres encore préfèrent le pilier social et revendiquent l'urgence de la lutte contre la misère. » (Ibid., p. 11).

Figure III. 3: Schéma conventionnel du développement durable avec les échelles spatio-temporelles



Source : Office fédéral Office fédéral du développement territorial Suisse, ARE, 2004

Figure III. 4: Modèle des schémas emboîtés du développement durable



Réalisation : Auteure

La notion de développement durable a largement évolué. Jégou (2007) la définit comme un « *concept plastique* » et « *déformable à volonté selon les affinités de l'acteur qui utilise le terme* ». L'auteur distingue « *trois acceptations sémantiques principales du développement durable : une acceptation médiane, une acceptation large et une acceptation étroite/rétrécie* » (*Ibid.*, p. 10) (Cf. Figure III.5).

L'acceptation médiane (ou intermédiaire) correspond à la définition du rapport Brundtland et sa mise en valeur lors de la Conférence de Rio, « *elle est difficile à manier dans une vision puriste* » (*Ibid.*)

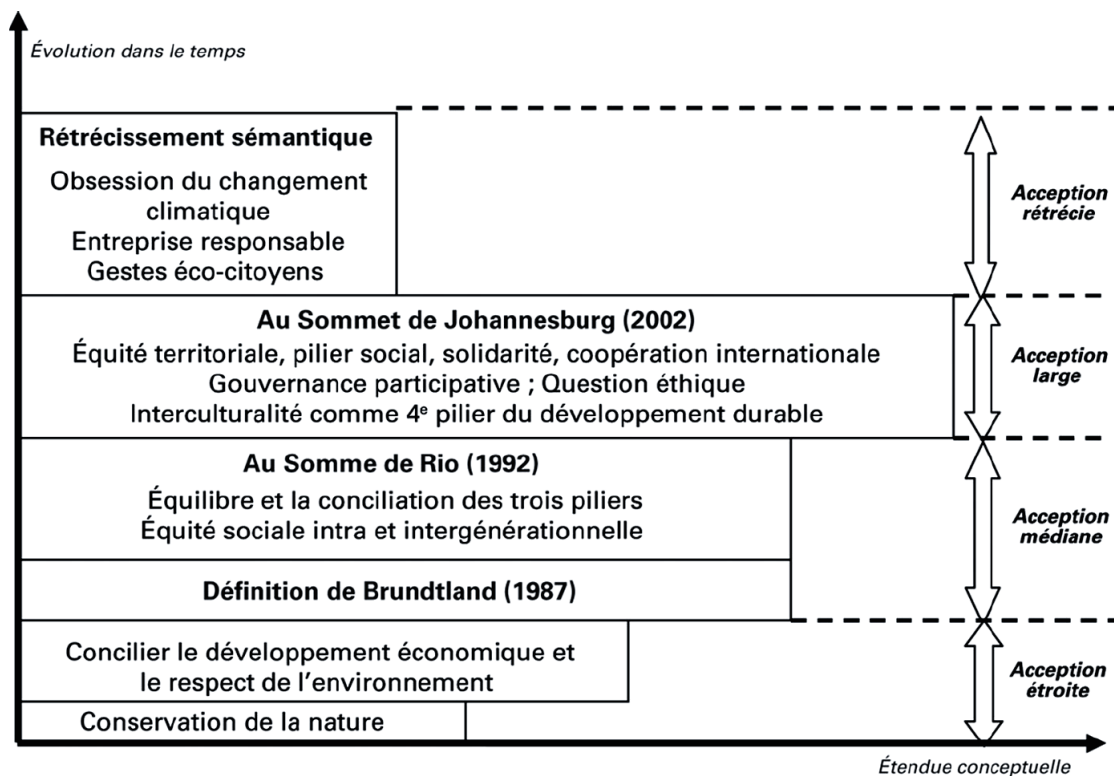
L'acceptation large est celle diffusée au sommet de Johannesburg. Elle correspond à la représentation du développement durable prônée par Brunel (2004) : celle d'un concept « *glouton* ». Elle s'appuie sur une « *vision utilitariste de la nature qui n'a pour raison d'être que le service de l'Homme* » (*Ibid.*). La survie et le bien-être de l'Homme sont prépondérants à celui du sort de la planète. C'est donc le volet social du développement durable qui demeure prioritaire.

L'acceptation étroite (antérieure au rapport Brundtland), est quant à elle assimilée à la protection de la nature. Elle concilie développement économique et protection

environnementale. Elle néglige le volet social et prône une vision idéaliste de la nature, voire « romantique où la terre serait prioritaire sur les êtres humains » (*Ibid.*, p.11).

L'acceptation rétrécie relève d'un récent effet de mode qui assimile le développement durable à la seule obsession de la lutte contre le changement climatique et comprend également « l'attention portée aux gestes éco citoyens et la valorisation de l'entreprise responsable » (*Ibid.*).

Figure III. 5: Le développement durable : un concept évolutif et plastique, dans le temps et dans ses acceptations



Source : Jégou, 2007, p.11

Ces différentes acceptations montrent que l'équilibre entre les trois piliers du développement durable n'est que rarement atteint, le schéma à trois piliers est « de ce fait souvent bancal » (*Ibid.*). C'est pourquoi la représentation simplifiée à trois piliers est critiquée par de nombreux auteurs. Elle ne peut refléter à elle seule, toute la complexité des sociétés, la diversité des territoires et des actions et politiques de développement, ni l'évolution des enjeux et défis de la durabilité dans le temps, dans l'espace et dans ses acceptations. Certains théoriciens du développement durable, pour pallier ces manques insistent sur la nécessité de compléter l'approche en intégrant d'autres dimensions comme quatrième sphère dans la schématisation

du développement durable tel que : la sphère **culturelle**, **communicationnelle** ou encore **décisionnelle** en référence à la notion de **gouvernance**.

III.2.3. Les schémas à quatre piliers

L'ensemble des modèles à quatre piliers du développement durable ont tous émergé à partir de l'idée, que si les initiatives entreprises en faveur du développement ont échouées, c'est notamment parce qu'elles ont négligé un facteur important : l'hétérogénéité des secteurs, des acteurs et des territoires. D'une part, il ne peut y avoir de convergence de doctrines et de politiques locales dans un monde où les territoires, les sociétés et les populations n'ont pas les mêmes caractéristiques et ne font pas face aux mêmes contraintes, aux mêmes défis et aux mêmes opportunités de développement. D'autre part, il y a l'hétérogénéité des professionnels du secteur du développement durable. En effet, les enjeux du développement durable ont pénétré aussi bien le monde politique, celui des entreprises et des affaires ou encore des milieux associatifs. En témoigne l'émergence des métiers et des disciplines qui intègrent la composante du développement durable. Enfin, le développement durable implique un système de prise de décision multiniveau associé à la croissance d'interconnexions entre différents acteurs.

Cette malléabilité du concept a conduit la communauté scientifique à s'ouvrir à diverses réflexions et à bouleverser les paradigmes consensuels en prônant un développement durable à quatre piliers parmi lesquels nous avons retenu la culture, la communication ou encore la gouvernance.

III.2.3.1. La culture comme quatrième pilier du développement durable

Au cours des années 1990, l'appréhension de la notion de culture s'est considérablement modifiée soumise à de nouvelles logiques économiques, à l'effet de la mondialisation, aux crises et aux tensions identitaires, à l'accélération des échanges favorisés par le développement du commerce et du numérique, ainsi qu'à la démocratisation du tourisme.

Comme nous avons pu le voir précédemment, la version du développement durable à trois piliers a été remise en cause, notamment pour son incapacité à prendre en compte les spécificités locales et territoriales. Le développement durable, appréhendé comme un projet de civilisation, n'a pas su dépasser les intérêts économiques ou le surinvestissement de la

question environnemental (Auclair 2011). Par conséquent, ont émergé des modèles de développement durable plus larges, intégrant d'autres aspects considérés comme centraux. La culture figure comme l'un de ces aspects.

Sachs (1997) avait déjà intégré la dimension culturelle dans le concept d'écodéveloppement. Pour l'auteur, la modernisation des systèmes intégrés de production, passe nécessairement par un changement culturel qui traduit le concept normatif d'écodéveloppement avec une série de solutions locales propres à chaque écosystème, chaque contexte culturel et à chaque site (Sachs 1993, p. 30).

L'intégration de la culture en tant que pilier du développement durable a été défendue par l'UNESCO. Le site officiel de l'institution mentionne ainsi que « *la culture est à la fois un catalyseur et un vecteur de dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable* » La culture permettrait ainsi d'humaniser le développement durable et lui conférerait une âme (Auclair 2012). Cette approche, approuvée par de nombreux chercheurs (Hawkes 2001; Nurse 2006), implique que le nouveau rôle de la culture dans le développement durable consiste à inclure une perspective culturelle dans toutes les politiques publiques. Ce faisant, la culture constituerait un puissant vecteur d'innovation et permettrait de dépasser le caractère normatif du développement durable et d'encourager la diversité des voies et champs d'actions. Ainsi, la déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, adoptée au lendemain des événements du 11 septembre 2001, fut l'occasion pour les États présents de réaffirmer que le dialogue interculturel constitue le meilleur gage de paix.

L'introduction de la notion de culture dans l'appréhension du développement durable, n'est pas sans poser de question. En effet, la définition de la notion de culture constitue un débat qui anime les sciences humaines et sociales depuis bien des décennies. Dans la Déclaration Universelle de l'UNESCO, la culture se définit comme « *l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances* » (Unesco 2001). Le texte mentionne que le « *monde ne fait pas uniquement face à des défis d'ordre économique, social ou environnemental. La créativité, la connaissance, la diversité et la beauté sont autant de fondements indispensables au dialogue en faveur de la paix et du progrès. Ces valeurs sont, en effet, intrinsèquement liées aux notions de développement humain et de liberté [...]. Les*

défis culturels de notre monde sont bien trop importants pour justifier qu'ils ne reçoivent pas une attention égale aux trois autres dimensions originales du développement (l'économie, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental). Ce quatrième pilier crée de solides passerelles avec les trois autres dimensions du développement, et il est complémentaire avec chacune d'entre elles. » (Ibid.). La Déclaration Universelle de l'UNESCO devient le texte fondateur conférant une légitimité politique à la notion de culture. Elle établit un contenu conceptuel de la notion de la diversité culturelle reconnue comme patrimoine commun de l'Humanité.

En 2002, au Sommet de la Terre de Johannesburg, la culture est largement mise en avant. Le rapport issu de ce sommet, intitulé « Rapport du Sommet mondial pour le développement durable », insiste sur la nécessité de prendre en compte les particularités des régions, de leurs idéaux communs et de leur diversité culturelle. Dans ce document, une « *prise en compte de la diversité culturelle était par ailleurs fondamentale pour que le développement soit non seulement effectivement durable mais aussi adapté aux besoins de ceux qui devaient en bénéficier* » (Nations Unies 2002, p. 148). Dans le texte, la culture au sens large⁹⁴ est saisie comme intrinsèque et indispensable au dialogue en faveur de la paix, du développement humain et des libertés. Autant de défis qui justifient que la culture soit envisagée comme quatrième pilier d'égale importance et complémentaire avec les trois autres piliers du développement durable.

En 2004, l'association internationale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)⁹⁵ adopte dans le cadre du Forum Universel des Cultures de Barcelone, « l'Agenda 21 de la culture internationale ». Cet événement ressemble plus de 300 villes. Basé sur les principes de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001), ce cadre s'appuie sur l'architecture de l'Agenda 21, issu du sommet mondial de Rio (1992). L'Agenda 21 de la culture constitue un document de référence des villes et des gouvernements locaux pour les politiques culturelles. Le document se présente sous le nom d'Agenda 21 de la culture sous forme d'une synthèse de 67 articles divisés en trois grandes parties. Afin d'élargir sa diffusion, il est traduit en 19 langues. Plus de 450 villes, gouvernements locaux et organismes du monde

⁹⁴ Avec une définition large mais floue, incluant la créativité, la connaissance, la diversité, la beauté, etc.

⁹⁵ Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) est une association qui regroupe des villes, des gouvernements locaux et régionaux, et des associations de plus de 140 pays. Elle se définit comme étant « *le défenseur et le représentant des gouvernements locaux démocratiques, héritier d'un mouvement centenaire* » (cglu.com). Fondée en 2004, elle est la plus grande organisation de gouvernements infranationaux au monde avec un effectif de plus de 240 000 membres.

entier sont liés à l'Agenda 21 de la culture. En 2009, la CGLU est chargée par la Division des Politiques Culturelles et du Dialogue Interculturel de l'UNESCO, de contribuer au processus du « nouveau cadre pour les politiques culturelles ». Un rapport a été publié dont les principaux résultats peuvent se résumer en huit suggestions (Cf. encadré III.3).

Encadré III. 3: Les huit suggestions de la CGLU pour un nouveau cadre pour les politiques culturelles

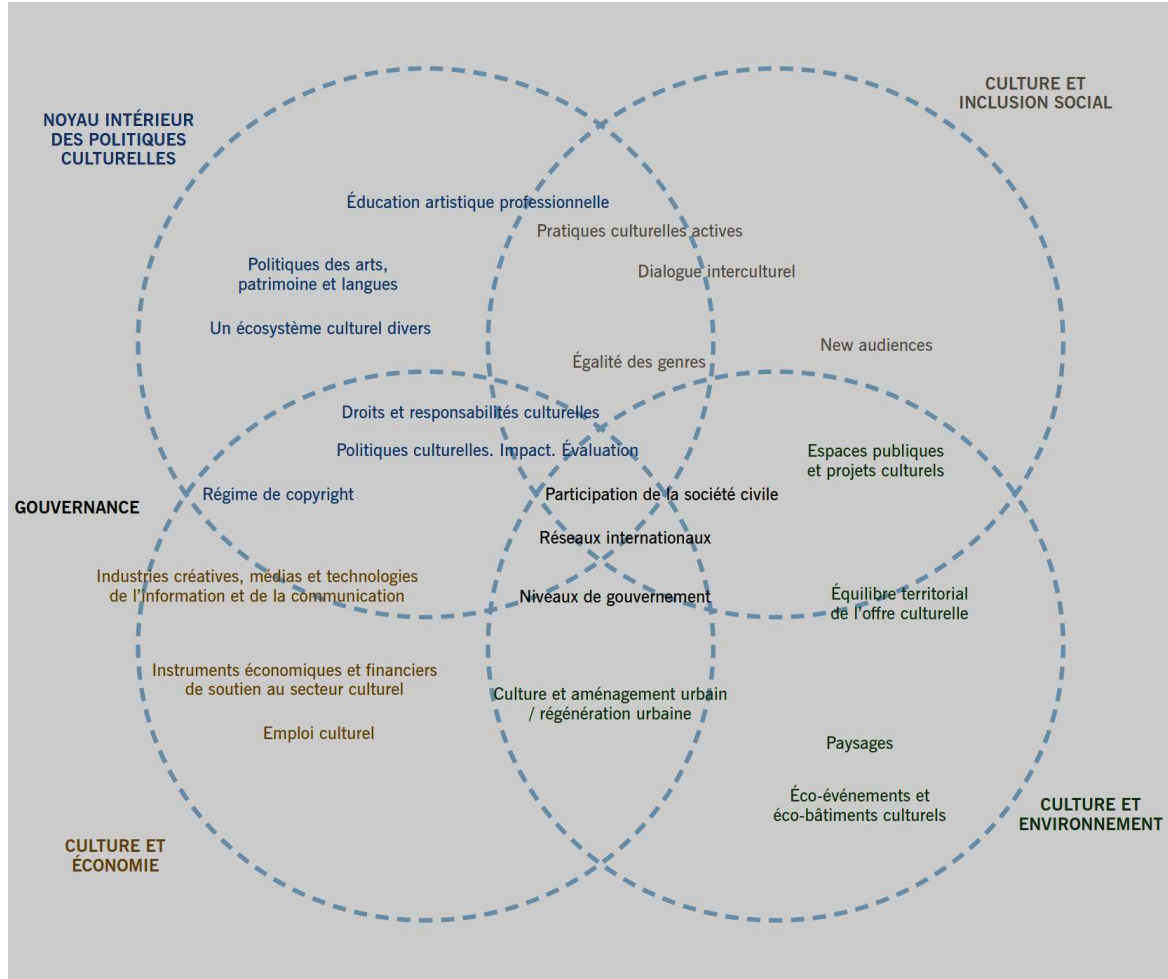
- *« Le nouveau rôle de la culture dans le développement durable consiste à inclure une perspective culturelle dans toutes les politiques publiques ;*
- *Un nouveau cadre pour les politiques culturelles pourrait se fonder sur l'argument de la culture comme quatrième pilier du développement durable ;*
- *Les cultures occidentales hégémoniques doivent faire un effort pour débattre la signification de la relation entre culture et développement durable ;*
- *Le rapport se joint au mouvement de la diversité culturelle par le biais d'avertissement sur les limites de l'institutionnel ;*
- *Tout nouveau cadre pour les politiques culturelles devrait pouvoir s'appuyer sur les compétences et les aptitudes des villes et des gouvernements locaux ;*
- *Le rapport offre plusieurs exemples d'innovation institutionnelle dans la relation entre la culture et le développement durable ;*
- *Le nouveau cadre pour les politiques culturelles doit être fondé sur l'argument du quatrième pilier en donnant dix raisons ;*

Le nouveau cadre pour les politiques culturelles comporte cinq chapitres principaux et incluse vingt et un domaines politiques ».

Source : CGLU (2009)

La figure III.6 ci-dessous illustre un graphique organisationnel de la proposition du CGLU d'un nouveau cadre pour les politiques culturelles.

Figure III. 6: Proposition du CGLU d'un nouveau cadre pour les politiques culturelles



Source : **Élaboré par Jordi Pascual, à partir du rapport « Culture and sustainable development : exemples of institutional innovation and proposal of a new cultural policy profile » (2009).**

En 2010, le CGLU adopte, lors de son troisième Congrès Mondial à Mexico, le Document d’Orientation Politique intitulé « La Culture : Quatrième Pilier du Développement Durable ». Ce document affirme la nécessité d’impliquer la culture dans toutes les politiques de développement en précisant que « *le manque de prise en considération de la dimension culturelle du développement entrave la possibilité de réaliser pleinement le développement durable et de garantir la paix et le bien-être* ». Il confirme l’engagement des gouvernements locaux à inclure concrètement et explicitement la culture dans leur politique et modèle de développement, en particulier dans des domaines comme l’éducation, l’économie, la science, la communication, l’environnement, la cohésion sociale et la coopération internationale. Enfin, ce document appelle à promouvoir l’idée que la culture est le quatrième pilier du

développement à différentes échelles de la gouvernance, notamment à l'échelle de la prise des décisions politiques internationales.

C'est dans ce même contexte de volonté de présenter la dimension culturelle comme un véritable enjeu de développement durable que s'inscrit le mouvement de « l'économie mauve »⁹⁶. Ce mouvement apparaît en France en 2011 à l'initiative de l'association Diversum⁹⁷ lors d'un manifeste publié dans *Le Monde*, la veille de la Journée Mondiale de la Diversité Culturelle pour le Dialogue et le Développement. Elle repose sur l'idée d'un modèle basé sur le développement culturel pour sortir de la crise économique.

La relation intrinsèque entre culture et durabilité se pose avec une acuité particulière dans le domaine du tourisme. Nous montrerons ultérieurement (Chapitre VIII), que le tourisme durable se présente « *comme une forme de mobilité idéale, une modalité d'échange culturel et un outil de développement* » (Cousin 2008).

III.2.3.2. La communication comme quatrième pilier du développement durable

Depuis plusieurs années, la communication autour du développement durable prend de l'essor. Plusieurs processus ont contribué à l'émergence du développement durable dans les stratégies de communication des acteurs économiques parmi lesquelles nous pouvons citer : le souci de réduire leurs impacts économiques et sociaux, la réduction des dépenses économiques, ou encore la construction d'une image valorisante auprès de leurs partenaires et de leurs clients. Ainsi, de nombreuses sociétés - des grandes entreprises en passant par les TPE - se sont engagées dans des démarches durables souvent en recourant au principe

⁹⁶ Nouvelle alliance entre la culture et l'économie, l'économie mauve fait le pari de l'interaction dynamique entre ces deux activités, dans la mesure où toute économie incorpore des composants culturels dans ses processus, ses productions et son mode d'organisation et rétroagit sur l'environnement culturel en y laissant son empreinte. Avec la perspective d'enrichir la diversité culturelle, l'économie mauve affirme notre capacité d'humaniser la mondialisation et de créer une nouvelle croissance sur des fondements éthiques, durables et culturels (*Les apartés de l'économie mauve*, 2011).

⁹⁷ Diversum : association française apolitique, fondée en 2006 par des acteurs issus de la société civile, œuvre en faveur de la prise en compte de la culture dans l'élaboration des politiques de développement durable. Diversum est dirigée par un conseil d'administration au sein duquel se côtoient d'influents personnalités françaises, provenant des milieux économiques et culturels. À titre d'exemple, y siègent Jean Musitelli, ancien ambassadeur de France auprès de l'UNESCO, Bernard Cerquiglini, recteur de l'Agence universitaire de la francophonie et Odile Quintin, ex-directrice générale à la Commission européenne.

d'écoconception⁹⁸, à des normes, des labels, des certifications, ou en adoptant de nouvelles formes de marketing⁹⁹. Ainsi, durant la première décennie des années 2000, le développement durable s'impose comme une préoccupation majeure dans l'esprit des consommateurs. Poussés par ce vent frais d'optimisme, les médias et les entreprises de communication se sont « emballés » voyant tout au « Bio » et au « Vert » (Berhault, Chauveau et Fossati 2012).

La seconde décennie des années 2000 (à nos jours) est marquée par une période de scepticisme avec un déclin de l'enthousiasme de croire que mieux consommer est à portée de main. Cette déception s'explique certainement par l'échec des multiples négociations autour des défis environnementaux et sociétaux actuels, de l'incapacité de l'Humanité à s'unir pour lutter contre les enjeux globaux auxquels elle doit faire face. Ces désillusions s'accompagnent d'une perte de crédibilité vis-à-vis des entreprises et d'une véritable perte de confiance chez le consommateur qui se traduit par une dénonciation du *greenwashing*.

Le *greenwashing* appelé aussi éco-blanchiment, est une technique marketing qui consiste pour une entreprise d'instrumentaliser l'argument écologique pour communiquer auprès de son public. Le but de ce type de pratique, est de donner une image écoresponsable trompeuse et assez éloignée de la réalité. C'est pourquoi elle est souvent assimilée à de la publicité mensongère.

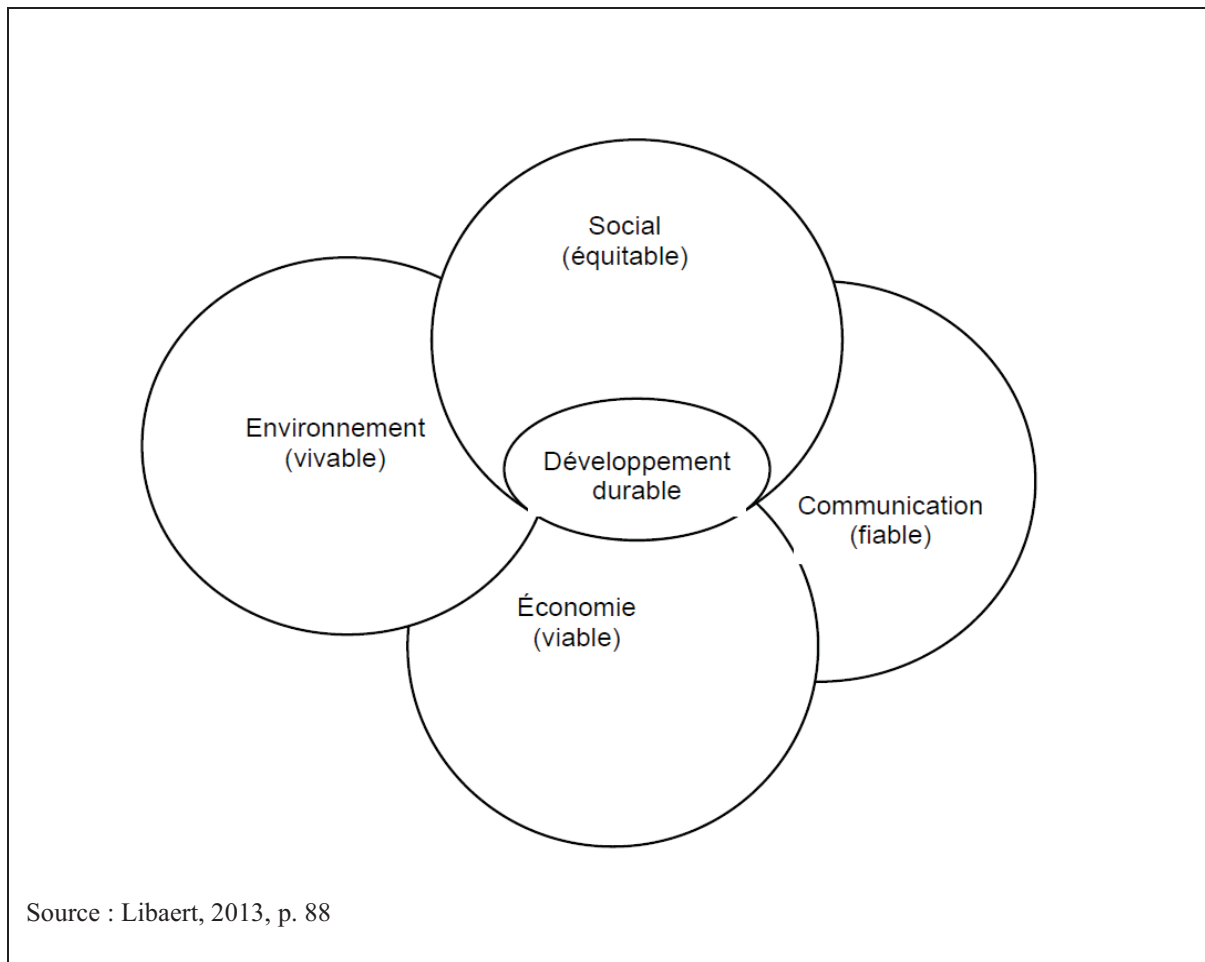
On assiste alors à une stigmatisation des entreprises désireuses d'afficher des préoccupations environnementales, accusées de manquer de transparence. Plus que jamais, les consommateurs sont « *demandeurs de preuves d'authenticité et de véracité sur les engagements des entreprises en matière de développement durable* » (Ibid.). Il s'agit alors pour les entreprises de dépasser la vision classique de la communication et d'aller comme le suggère Libaert (2010) « *vers une conception écosystémique de la communication : une communication de modération, intégrant les valeurs du développement durable, plus humble, plus holistique, plus participative et plus transparente* » (Libaert 2010).

⁹⁸ L'écoconception est un outil essentiel à l'économie circulaire. Par définition, il s'agit de prendre en compte les critères du développement durable dans toutes les étapes du cycle de vie d'un produit ou service de l'extraction des matières premières, à la production, à la distribution, à l'utilisation jusqu'à la fin de vie du produit. Si l'écoconception demeure une obligation pour certaines entreprises en raison de l'apparition d'une réglementation environnementale contraignante, d'autres n'hésitent pas à s'y engager volontairement dépassant le cadre strictement réglementaire. Certaines entreprises vont même plus loin en tenant compte aussi des aspects sociaux, on parlera alors d'éco-socio-conception, de design durable, de conception viable, etc.

⁹⁹ Avec la démocratisation du marketing durable au sein des entreprises et des ménages, le marketing durable s'est décliné sous diverses formes et diverses appellations : marketing vert, marketing social, marketing responsable ou encore marketing *corporate*, etc.

Afin de profiter pleinement des retombées d'un engagement concret en faveur d'un développement durable, il est nécessaire de communiquer leurs réalisations vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Pour (Libaert 2006; Libaert 2003) la communication organise la relation avec l'ensemble des parties prenantes. En ce sens, elle peut être analysée comme le quatrième pilier du développement durable sans lequel les trois autres ne seraient être conjugués (Cf. figure III.7). Pour l'auteur, par le développement durable, la communication « *accroît son rôle d'écoute et de dialogue* », en même temps, par la communication le développement durable « *se crédibilise parce qu'il se renforce de flux d'informations permanents* », c'est pourquoi, pour l'auteur « *sans communication, pas de développement durable* » (Libaert 2006, p. 132).

Figure III. 7: La communication comme quatrième pilier du développement durable



Une étude réalisée par Bellini (2003) identifie trois types de comportements écologiques des entreprises : les comportements **éco-défensifs** qui privilégient le rendement économique

immédiat au détriment des investissements environnementaux considérés comme des coûts importants. Les comportements **éco-conformistes** qui quant à eux, ne s'opposent pas aux investissements écologiques perçus comme judicieux. Tout en les minimisant, ils se conforment juste aux obligations légales. Enfin, les comportements **éco-sensibles** qui vont au-delà de la réglementation environnementale et des exigences légales. Ces investissements sont considérés comme des éléments indispensables à la pérennité de l'entreprise. Ils présentent plusieurs bénéfices : baisse des coûts, meilleure image pour l'entreprise et meilleure qualité des produits (Bellini 2003). Aujourd'hui, surtout dans les pays développés, sous l'injonction d'une réglementation de plus en plus contraignante, un consommateur de plus en plus exigeant et réfractaire au *greenwashing*, ainsi qu'une concurrence forte, les entreprises tendent à adopter la posture éco-sensible.

- **Communication et mise en valeur du patrimoine : un autre défi du développement durable**

Bien que l'idée de préserver le patrimoine naturel date de plus d'un siècle, notamment avec l'émergence du concept de « parc national » (Reinius et Fredman 2007), ce sont « *les destructions massives de la Deuxième Guerre et l'accélération des activités de production économique et des changements sociaux, pensons à l'urbanisation, qui ont forcé la protection des sites culturels et naturels* » (Marcotte et Bourdeau 2010).

La notion de patrimoine émerge dans les années 1970 en réaction à l'idéologie qui a précédé : celle du progrès. La nécessité de préserver les milieux naturels en contrepartie du progrès technique étant définitivement reconnue, il demeure question à présent de militer pour préserver les œuvres humaines héritées du passé.

C'est donc dans une perspective de développement durable qu'émergent les questions liées à la protection et à la conservation du patrimoine. L'enjeu d'intégrer le concept de développement durable au patrimoine, consiste à assurer l'harmonie du monde et de la nature dans l'objectif à long terme d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des êtres vivants. Ceci a conduit l'élaboration par l'UNESCO en 1972 de la convention concernant la protection et la conservation du patrimoine mondial culturel et naturel. Il s'agit d'un texte juridique qui engage les États signataires à protéger les sites et les monuments dont la sauvegarde concerne l'humanité. Afin de faciliter la reconnaissance et la protection des sites patrimoniaux « dotés de valeur universelle exceptionnelle », la convention prévoit leur classement. Cette convention ne porte que sur des éléments bâtis par l'homme ou constituant naturellement un

paysage. Il faut attendre 2003, pour que l'UNESCO adopte la convention de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Aujourd'hui 936 biens patrimoniaux sont répertoriés dans le monde.

L'exigence d'un patrimoine au service du développement durable émane à la fois des acteurs locaux, des institutions internationales du patrimoine et du développement, des acteurs locaux ainsi que celle de la population locale (Gravari-Barbas, Staszak et Graburn 2017). Ces derniers revendiquent un développement durable qui répond aux besoins du présent sans compromettre celle des générations futures et en même temps un développement qui préserve la mémoire et l'héritage des anciennes générations.

Le développement durable du patrimoine vise à faire connaître les sites du patrimoine auprès de divers publics (population locale au premier rang), à favoriser son éducation, notamment sur la façon de protéger les sites, à stimuler le tourisme dans une perspective de développement économique, mais également culturel et social. Le développement durable des sites du patrimoine mondial se définit donc également à l'intérieur des dimensions économiques, environnementales et socioculturelles.

La communication autour du patrimoine endosse un triple enjeu :

Le premier est d'ordre **économique** : la communication contribue à faire connaître le patrimoine, il devient alors une attraction majeure (notamment pour attirer des touristes), ce qui lui donne une valeur marchande. Le patrimoine étant indissociable de son territoire, les retombées économiques liées à sa marchandisation permettent de stimuler l'économie locale. De plus, lorsque le patrimoine est reconnu, notamment à travers l'inscription sur la liste mondiale de l'UNESCO (Cf. chapitre VII), cela peut générer une revalorisation foncière et devenir un argument de marketing territorial pour d'autres clientèles que la clientèle touristique en démontrant la qualité architecturale ou l'esthétique des lieux (*Ibid.*). Cette reconnaissance favorise la réutilisation du patrimoine et permet ainsi d'augmenter la valeur esthétique et économique du territoire (Worthing et Bond 2008).

Le deuxième est d'ordre **socioculturel** : La communication au patrimoine joue un rôle dans la construction historique des mémoires. Elle pose la question des équités intra et intergénérationnelles. Elle permet une valorisation identitaire et contribue à contrer l'uniformisation des cultures. Comme le souligne Lavoie (2014) « *en mettant l'emphase sur le patrimoine, la fonction identitaire est renforcée. Qui plus est, cette identité traversera le*

temps pour atteindre les générations futures ».

Le troisième est d'ordre **environnemental** : C'est grâce à la communication que les enjeux socioéconomiques de la protection des biens matériels et immatériels d'un lieu, conduit à la recherche de leur sauvegarde et leur réhabilitation. Dans ce sens, le but de la communication est d'informer d'éduquer et sensibiliser les décisionnaires et les citoyens aux richesses patrimoniales qui les environnent afin que chacun puisse agir dans une perspective de développement durable.

À la lecture de ces enjeux, nous déduisons que le développement d'actions communicationnelles autour du patrimoine pourrait poursuivre deux objectifs, conjointement et complémentirement. Le premier consiste à intégrer le patrimoine aux processus de développement des territoires, voire devenir un levier pour les territoires les plus défavorisés qui bénéficieraient d'un patrimoine remarquable. L'implication des populations et des élus dans ce type de démarche est indispensable. Le second consiste à permettre aux populations de s'approprier leur patrimoine, d'y accéder, de le comprendre et de vouloir le protéger et le transmettre.

La restitution et la médiation patrimoniales sont indispensables pour rendre compréhensibles les enjeux du patrimoine, l'enrichir, diffuser sa connaissance et nourrir les imaginaires et la mémoire du public qui l'entoure.

- ***La médiation au patrimoine : Penser le patrimoine selon une perspective communicationnelle***

La médiation patrimoniale consiste à faciliter à travers un processus de communication, la rencontre et l'échange entre une ressource patrimoniale, naturelle ou culturelle et des publics, en vue de sa mise en valeur, sa conservation et sa transmission. Dès lors, il convient de distinguer la médiatisation (l'organisation du contenu) de la médiation (la relation entre le binôme patrimoine/visiteur). La médiatisation désigne les opérations de scénarisation de contenus et les opérations de transposition sémiotique à d'autres registres. Mais elle occulte le fait, que communiquer ne consiste pas seulement à transmettre un message, un contenu : communiquer constitue fondamentalement un acte social (Peraya 1999). La médiation désigne « avant tout un "au milieu", cet intermédiaire entre deux formes, entre deux entités physiques ou symboliques » (Rouzé 2010). Dans le domaine de la communication, elle désigne un procédé de transmission qui par le biais d'intermédiaires, rend accessible des informations par

différents processus de « codage-décodage ».

Les professionnels du patrimoine aussi bien privés que publics mais aussi du milieu associatif, déploient diverses stratégies communicationnelles. L'enjeu est de faciliter l'accessibilité, physique et virtuelle du patrimoine en s'appuyant sur le processus de patrimonialisation.

La patrimonialisation est « *un processus social par lequel les agents sociaux (ou acteurs si l'on préfère) légitimes entendent, par leurs actions réciproques, c'est-à-dire interdépendantes, conférer à un objet, à un espace (architectural, urbanistique ou paysager) ou à une pratique sociale (langue, rite, mythe, etc.) un ensemble de propriétés ou de « valeurs » reconnues et partagées d'abord par les agents légitimés et ensuite transmises à l'ensemble des individus au travers des mécanismes d'institutionnalisation, individuels ou collectifs nécessaires à leur préservation, c'est-à-dire à leur légitimation durable dans une configuration sociale spécifique* » (Amougou et al. 2004).

Jean Davallon (2003; 2006; 2016) explore les différentes méthodes de communiquer le patrimoine en préservant sa dimension symbolique. Il distingue la mise en communication de la mise en exposition du patrimoine.

La mise en communication du patrimoine est souvent pensée comme le niveau le plus élémentaire de la relation entre l'objet patrimoniale et le public. Elle recouvre « *l'ensemble des procédures qui prétendent installer cette relation. Elle désigne ainsi tout ce qui doit permettre au visiteur d'aller vers l'objet et rentrer en contact avec lui* » (Davallon 2006)

Pour Jean Davallon, la mise en exposition du patrimoine consiste à intervenir sur l'objet dans l'objectif d'en rendre le sens plus saisissable et appropriable par le public. Elle se matérialise par un dispositif capable « *... de produire une signification, ou plus exactement il contient un potentiel de signification que le destinataire du dispositif va pouvoir exploiter, afin de construire son interprétation. [...]* » (Flon 2005).

Cette mise en exposition implique une prise en charge de l'objet patrimonial par des dispositifs de médiatisation, en vue d'accompagner les publics dans leur découverte du patrimoine et ainsi réduire la distance entre cet objet patrimonial et le visiteur, c'est ce que nous qualifions de médiation. Jacobi et Meunier définissent la médiation comme « *l'articulation entre deux êtres, deux termes au sein d'un processus dialectique* » (Jacobi et Meunier 1999).

La médiation culturelle du patrimoine est mise en œuvre par divers dispositifs de médiation *in situ* et/ou *ex situ*, soit à travers une médiation directe qui implique la présence d'un médiateur culturel en tant qu'intermédiaire qui joue le rôle d'un « système assurant le relais d'une transmission » (Mucchielli et Mucchielli 1969), ou de manière indirecte. Cela implique « tout un agencement matériel dont les caractéristiques déterminent la relation qui peut s'établir entre le public et ce qui est présenté. Elle est concrétisée par une organisation conceptuelle de l'espace au travers d'un agencement technique qui prend en charge le public et s'adresse à lui » (Mansouri Gati 2019). On entend par dispositifs *in situ*, l'ensemble des outils disponibles et manipulables sur place : des outils signalétiques (conceptuels, directionnels, etc.), des ressources iconographiques comme les brochures, affiches, livret-guide, carte, photos, mais aussi les dispositifs techniques numériques multimédias comme les audioguides, les bornes interactives et plus récemment les applications mobiles disponibles sur smartphones et tablettes conçues pour être utilisées en situation de visite. Ces dispositifs numériques jouent un rôle important en matière de durabilité environnementale et sociale. Ils permettent de sensibiliser les usagers à la richesse du patrimoine tout en mettant en exergue sa fragilité : bornes interactives retraçant le passé, détaillant l'environnement géographique, restituant des monuments en ruine ou disparus, films et reconstitutions 3D, réalité augmentée, animations interactives, etc. Elles permettent aussi de délivrer des informations sous une forme plus innovante, plus variée, et plus séduisante.

La médiation *ex situ*, suppose quant à elle, la mise en communication du patrimoine paysager et culturel d'un territoire en dehors du contexte de la visite patrimoniale, à travers notamment l'évènementiel (les expositions, les vernissages, les colloques, les foires, etc.), la diffusion de supports publicitaire et de CD-Rom, les médias (radio, presse, télévision, guide et magazine touristique, etc.), le numérique et le digital (web, réseaux sociaux, application mobile, etc.). L'interactivité liée à l'apparition conjointe des outils informatiques de numérisation mais aussi et surtout à l'émergence, puis à la généralisation du réseau web, est dorénavant le modèle communicationnel dominant et se généralise dans les pratiques culturelles, notamment celles du tourisme.

Dans la quatrième partie de notre thèse, notre analyse de la variable communication inhérente à l'étude de la dimension durabilité (Cf. chapitre VIII), qui portera sur les différents types de médiation (*ex situ* et *in situ*) adoptés par les différents acteurs du tourisme (institutions étatiques, acteurs privés, milieu associatif), pour la mise en valeur du patrimoine saharien de

Timimoun. Dans l'analyse de cette variable, nous allons exposer un panorama représentatif (mais non exhaustif) des dispositifs communicationnels opérants dans le domaine du tourisme en mettant en exergue leur capacité à produire une information ; construire une signification et établir une relation entre les acteurs sociaux particuliers que sont les touristes mais aussi les habitants avec le patrimoine saharien local.

III.2.3.3. *La gouvernance comme quatrième pilier du développement durable*

Comme nous avons pu le voir précédemment, le développement durable ne fait pas l'objet d'une réflexion commune mais suscite un ensemble d'approches éclatées (Boutaud 2002). Plusieurs interprétations du terme et plusieurs usages cohabitent. Néanmoins, les diverses conceptions proposées dans les différentes disciplines qui l'abordent, convergent sur le fait qu'il est nécessaire de concilier les sphères économiques, sociales et environnementales. Dans cette optique de convergence, il semble évident qu'il n'est plus question de séparer les défis et les enjeux (sociétaux, économiques et environnementaux) du développement durable en essayant de les résoudre de façon indépendante, mais il est question de gérer la complexité de leurs interactions. Nous aborderons plus en détail ce processus d'interdépendance.

La reconnaissance du lien entre les différentes dimensions du développement durable et de la transversalité de ses effets et de ses enjeux, le positionne comme un processus de négociation « *multicritère, multidisciplinaire, multiacteur et multiculturel [...] [qui] appelle de nouveaux processus de décision et de mise en œuvre, une nouvelle "gouvernance" »* (Brodhag 1998).

Aujourd'hui, la gouvernance est perçue comme « *un chantier de recherche qui concerne les formes de coordination, de pilotage et de direction des secteurs, des groupes et de la société, au-delà des organes classiques du gouvernement. [...]. Profondément liée à celle de gouvernement, car elle est pensée en négatif par rapport à lui. La notion même de gouvernance émerge face au diagnostic d'une « incapacité » des gouvernements à répondre aux problèmes qui leur sont soumis et à s'ajuster à de nouvelles formes d'organisation sociale, économique et politique.* » (Le Galès 2010, p. 299). Si le développement durable consiste à trouver des réponses politiques à un certain nombre d'enjeux, la gouvernance est le processus qui coordonne ces réponses et donc à travers lequel le développement durable se construit. Ce processus n'est plus monopolisé par l'action publique mais confié à des groupements d'acteurs aux diverses compétences et origines.

Très rapidement après l'émergence du concept de développement durable, la gouvernance

s'impose comme une « *impérieuse nécessité* » à la durabilité (Combe 2015), jusqu'à apparaître comme une condition *sine qua non* dans l'opérationnalisation du développement durable. Ainsi, pour Brodhag (1998), la gouvernance constitue incontestablement le quatrième pilier du développement durable, qu'il place en position intégratrice et qui représente la dimension institutionnelle (Rumpala 2008). Depuis l'acceptation de cette doctrine, l'accent a été mis sur le rôle majeur des « *stake-holders* » ou « *des parties prenantes* » (Ronald K. Mitchell, Agle et Wood 1997). Dès lors, plusieurs notions ont émergé telles que la participation, ou encore celles des jeux et des réseaux d'acteurs.

- ***La participation***

Dès Rio 1992, le texte de l'Agenda 21 stipule dans le préambule de la section 3 que « [I]'*un des principaux éléments indispensables à la réalisation du développement durable est une large participation du public à la prise de décisions* ». Ce même document insiste sur la nécessité de mettre en place « *un mécanisme de consultation de la population et de parvenir à un consensus sur un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité* » (Agenda 21, 1992, § 28.2 a).

Faisant référence à cette citation, Felli (2005) distingue deux types de participation dans le domaine du développement durable : la **participation consultation** et la **participation consensus**. La participation consultation (ou concertation) consiste à favoriser une meilleure circulation de l'information de manière à ce que les procédures participatives permettent « *d'institutionnaliser une manière de faire remonter les savoirs et les désirs locaux, afin que le pouvoir politique puisse décider en connaissance de cause* » (Felli 2005, p. 430). La consultation exige de maîtriser des situations complexes à travers des principes et des instruments maîtrisables par tous. Ainsi, les principes de durabilité imposés par le haut doivent être à la portée de l'ensemble des parties prenantes, dont les citoyens. Il s'agit donc d'instaurer un système de pilotage politique et des modalités techniques de l'information gouvernementale dont l'enjeu est d'établir un climat de dialogue et de confiance mutuelle entre élus et populations locales. Dans le cas de la participation consensus, il s'agit de soumettre une idée, une proposition, un projet à l'ensemble des parties prenantes, et de prendre en compte l'ensemble de leurs prises de position, possiblement divergentes, voire contradictoires. En leur donnant l'occasion de participer et de débattre des projets, les citoyens ont une meilleure compréhension des motivations fondant les décisions politiques et à les acceptent plus facilement.

La vision de Felli tout comme l'Agenda 21, occultent une troisième dimension de la participation pourtant essentielle : la participation décisionnelle. Tout en étant initiée par le pouvoir public, elle consiste à faire participer la population locale à la démocratie -le plus fréquemment- à travers un processus électoral ou par le biais d'assemblée représentative de la population locale. Cette dimension est la plus riche des promesses puisqu'elle pose le principe que tout ne peut être in fine décidé en haut-lieu. Le tourisme communautaire est particulièrement concerné par cette situation (Kieffer 2018).

La participation suit deux types de mouvements : *top down* ou *bottom up*. Lorsqu'elle est portée par les décideurs politiques, c'est-à-dire que la décision émane du haut vers le bas, on parle de participation *top down*. À l'inverse, lorsqu'elle suit une logique ascendante, et prend la forme d'une revendication citoyenne, elle est qualifiée de *bottom up*. Cette démarche est moins fréquente mais prends de plus en plus d'ampleur et devient de plus en plus influente, à travers notamment des mouvements organisés d'associations et de groupements syndicaux¹⁰⁰ et désorganisés sous forme de soulèvements populaires¹⁰¹. Cette influence s'est renforcée grâce au développement des réseaux sociaux. Qu'il soit *top down* ou *bottom up*, chacun de ces mouvements porte ses limites¹⁰². La complémentarité de l'action est nécessaire afin d'optimiser la participation citoyenne, « *les solutions viendront essentiellement de l'action conjointe des forces sociales les plus actives dans la revendication des alternatives... Ce lien entre l'action des citoyens organisés et les institutions politiques est fondamental et crucial pour toute transformation sociétale* » (Petrella 2007, p. 99).

Cette question de coordination est au cœur du processus de gouvernance. D'ailleurs, de nombreuses définitions de la gouvernance se basent sur la coordination comme moteur clé du processus de mise en œuvre de la gouvernance. Nous pouvons citer Le Galès (2010) pour qui la gouvernance est un « *processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement*. Pecqueur (2000) évoque « *un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en*

¹⁰⁰ Voir ainsi l'exemple des gilets jaunes en France.

¹⁰¹ Voir par exemple, le soulèvement populaire actuel en Algérie, qui a provoqué le départ du président Bouteflika qui se préparait à briguer un cinquième mandat.

¹⁰² Dans le cas de participation *top down*, les autorités imposent souvent aux citoyens leurs politiques sans qu'il y ait une réelle concertation, soit parce que la participation est simplement symbolique sans réelle prise en compte des besoins et demandes sociales exprimés par la population, soit par manque d'intérêt de la population elle-même. Quant aux initiatives de participation type *bottom up*, il est rare qu'elles soient approuvées et financées par les pouvoirs publics, et lorsqu'elles aboutissent, s'est souvent dans la logique d'une opération de communication peu ou prou démagogique ou suite à un rapport de force entre population et gouvernement, voire entre deux groupes de populations rivales.

compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires ». (Isabelle Leroux 2002) insiste sur la nécessité d'une « *coordination située qui se construit par la mise en cohérence des dispositifs ou modes de coordination pluriels en vue d'une coordination d'ensemble* ». Pour Lacquement et Chevalier (2016) « *La gouvernance territoriale désigne un mode de coordination d'acteurs tourné vers la réalisation d'un projet de territoire et combinant de ce fait, une visée, une action et une dynamique de mobilisation* ». Ces définitions mettent en exergue le rôle crucial des stratégies d'acteurs dans la conduite d'actions communes de développement. Elles nous amènent donc à questionner l'organisation, le fonctionnement et la coordination des réseaux d'acteurs.

- ***Les notions de réseaux et de jeux d'acteurs***

Le territoire est un tout. Bien plus qu'un espace géographique matérialisé, il est approprié et aménagé par divers acteurs, chacun selon sa perception, son vécu, sa conscience et l'usage qu'il s'en fait. Il est finalement « *ce que certains acteurs veulent ou souhaitent qu'il devienne au gré des aménagements qui ne cessent d'être envisagés de manière quelquefois contradictoire, idéal projeté ou tout simplement anticipation d'un devenir souvent imprécis.* » (Moine 2006, p. 123).

Le territoire est indissociable des acteurs qui l'animent. Il ne peut être compris, analysé ou aménagé sans avoir pris la mesure de la présence de l'ensemble de ces acteurs, de leurs stratégies, de leur pouvoir respectif et de leur marge d'action. En fait, au sein du système territorial émerge un ensemble de pouvoirs en interrelation et en équilibre, suivant un processus de perpétuelle négociation qui se développe à travers des mécanismes de jeux et de régulation. Dans leur ouvrage « *L'acteur et le système* », c'est ce que Crozier et Friedberg (1977) qualifient de « *système d'action concret* » (Crozier et Friedberg 1977, p. 288).

Cette approche basée sur le partenariat, réfute l'analyse classique des rapports de pouvoir axée sur une hiérarchisation verticale. Elle se veut au contraire multi-centrée et privilégie l'analyse en réseaux qui désigne le processus par lequel « *une pluralité d'acteurs échangent et interagissent sur le mode de la coopération ou de la concurrence, ce qui implique une nouvelle forme procédurale à la fois de la prise de décision mais aussi de l'action publique.* » (Canet 2004, p. 3). Il s'agit donc de repenser la manière de gouverner et le rapport entre l'État et la société.

Pour autant, au sein d'un même territoire, les acteurs ont des profils et des besoins bien distincts, ils ne sont pas forcément convaincus de trouver un intérêt à s'entendre et à coopérer. De plus, chaque démarche de développement durable nécessite des modalités de gouvernance propres à la spécificité et l'organisation de son capital territorial.

Le capital territorial correspond à la perception du territoire par ses acteurs. Cette notion renvoie à ce qui fait la richesse du territoire (nature, culture, histoire, patrimoine, savoir-faire, etc.), dans la perspective de la recherche de spécificités susceptibles d'être mises en valeur. Le capital territorial est appréhendé comme un système dynamique : c'est-à-dire l'ensemble des compétences, des connaissances et de savoir-faire de groupe et d'individus en interaction sur un territoire donné, et conférant à ce dernier différentes spécificités, qu'elles soient économiques, culturelles ou sociales. Le capital territorial est également appréhendé comme un potentiel d'innovation et de développement pour le territoire, sous condition d'une capacité d'action collective et de processus de transformation des ressources efficaces. En somme, le capital territorial est associé à trois dimensions du système territorial qui sont représentatifs de son potentiel de développement à la fois économique et sociale, à savoir : ses ressources patrimoniales matérielles et immatérielles, son capital relationnel développé entre acteurs du développement territorial, ainsi que la gouvernance locale. Ces trois dimensions qui composent le système territorial, organisent les processus de coopération et de prise de décision qui accompagnent la conception des stratégies de développement et la mise en œuvre de projets de territoire (Lacquement et Chevalier 2016, p. 490).

Par ailleurs, il est important de souligner qu'il n'existe pas de modèle unique, en termes de gouvernance, reproductible à n'importe quelle échelle d'une société et sur n'importe quel territoire. C'est pourquoi, identifier, comprendre les acteurs du territoire, connaître leurs priorités permet des éclairages sur le contexte de la réalisation de projets territoriaux et des orientations susceptibles d'avantager sa réussite et/ou d'échouer. Ceci permet également de repérer les acteurs qui disposent des qualités requises pour assurer la coordination et/ou le portage d'une démarche participative.

Il s'agit alors de questionner : quels sont les acteurs présents sur le territoire ? De quelle manière influencent-ils ce dernier ? Comment interagissent-ils avec les autres acteurs qui s'y impliquent peut-être de manière moins intense mais qui ont leur mot à dire ?

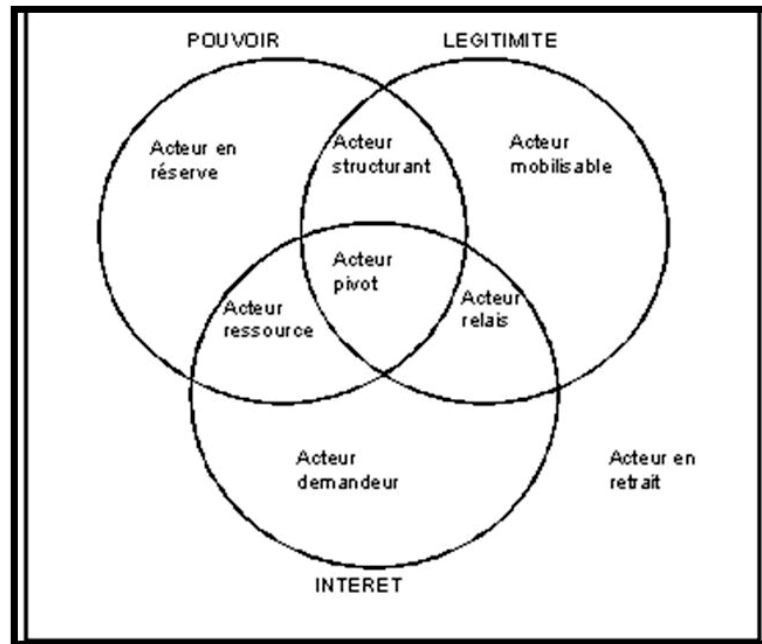
L'objectif consiste, dans un premier temps, à identifier les réseaux d'acteurs présents sur le

territoire, leurs fonctions et leurs attributs ainsi que les stratégies spécifiques de chaque individu en charge de ces fonctions, pour, dans un second temps comprendre les spécificités et les mécanismes des jeux d'acteurs, c'est-à-dire l'influence de chaque acteur ou catégorie d'acteurs, dans la conduite et l'application d'un programme d'action.

Pour Moine (2006, p. 122) les acteurs qui composent le sous-système agissant du territoire sont au nombre de six : les individus ; les entreprises ; l'État ; les collectivités ; la société civile ; les intercommunalités. L'ensemble constitue une configuration sociale dynamique qui permet de replacer l'individu dans la société, sans l'y opposer.

Mitchell et *al.* (1997) considèrent qu'il existe trois attributs qui permettent d'identifier les parties prenantes associées au processus de concertation « *le pouvoir de l'acteur (sa capacité à imposer sa volonté aux autres), la légitimité de l'acteur accordée par les parties prenantes du processus de concertation et l'urgence des revendications de l'acteur (la pression qu'il est susceptible d'exercer dans le processus de concertation en raison des enjeux que celui-ci représente pour lui).* ». (Mitchell et *al.*, 1997, In. Brulot, Maillefert et Joubert 2014, p. 6). Brulot, Maillefert et Joubert (2014), Inspirés des travaux de Mitchell (1997), adoptent une typologie qui classe les parties prenantes en huit catégories d'acteurs selon les attributs « *intérêt, légitimité et pouvoir* » il s'agit de : l'acteur pivot, l'acteur structurant, l'acteur relais, l'acteur ressource, l'acteur mobilisable, l'acteur demandeur, l'acteur en réserve et enfin l'acteur en retrait l'acteur (Cf. figure III.8).

Figure III. 8: Typologie des acteurs en fonction de leurs attributs



Source : Brullot, Maillefert et Joubert 2014, p. 9.

Pour Brullot, Maillefert et Joubert (2014) « les acteurs disposant des trois attributs (acteurs pivots) sont a priori les porteurs et coordinateurs "idéaux" » (Ibid., p. 9). Cependant, les auteurs précisent, que dans certains cas, un ou plusieurs attributs peuvent dominer les autres, comme c'est souvent le cas pour l'attribut intérêt. Le facteur intérêt est essentiel mais ne doit en aucun cas se résumer au strict intérêt privé. Le facteur légitimité est un attribut catalyseur d'une forte mobilisation des autres acteurs : « un acteur légitime est un leader potentiel et, plus important, il est reconnu en tant que tel par les autres acteurs du territoire qui lui ont d'ores et déjà accordé leur confiance. » (Ibid.). Toutefois, il y a une étroite interdépendance entre la légitimité et le troisième attribut qu'est le pouvoir. La capacité d'action de l'acteur légitime dépend du pouvoir qu'il exerce. L'attribut pouvoir est indispensable « pour assurer la coordination qui peut être facilitée par la position hiérarchique de l'acteur ou encore par sa capacité à exercer une influence sur la stratégie d'aménagement du territoire par la mise en œuvre, par exemple, d'incitations réglementaires ou économiques. Il pourra également faciliter la création de partenariats publics-privés » (Ibid.).

Dans le cas du développement durable, au-delà des gouvernements centraux, les organisations internationales, principalement l'ONU, le PNUD et la Banque Mondiale, jouent le rôle d'acteur pivot régulateur et coordinateur. C'est souvent l'attribut intérêt qui a fait défaut aux

différentes tentatives de négociations entreprises lors des grandes rencontres autour des questions de durabilité. Comme nous l'avons exposé précédemment, les impératifs économiques de développement des pays du Sud priment sur les intérêts environnementaux et sociaux.

Une fois que les divers acteurs sont connus ainsi que les porteurs de coordination identifiés (personnes légitimes, capables d'assurer l'intérêt général de l'ensemble des acteurs à travers leurs capacités et le pouvoir qu'ils exercent), il devient possible d'analyser l'organisation de leurs coordinations et le jeu d'acteurs. L'action organisée est un construit social à travers lequel l'Homme tente de trouver des solutions aux enjeux et défis d'actions collectives en vue d'objectifs communs. Néanmoins, le décalage entre les caractéristiques, les intérêts divergents, les incertitudes des différents acteurs imposent de considérer cette organisation comme « *un champ de coopération et d'interdépendance entre acteurs avec des intérêts contradictoires, c'est-à-dire un ensemble de « jeux structurés »* » (Crozier et Friedberg 1977, p. 20). C'est parce qu'il « *n'y a pas de champ non structuré* » (Ibid., p. 204), que l'existence d'un rapport de pouvoir régulateur est indispensable au contrôle de la structure du jeu d'acteur, pour développer des relations et des actions avec d'autres joueurs (d'autres acteurs).

En somme, l'analyse des jeux d'acteurs consiste à étudier les convergences et les divergences entre les différents acteurs d'un projet territorial conduits par un pouvoir régulateur. Le succès ou l'échec de ce projet dépend de la pertinence de l'analyse de ces jeux qui permettent d'identifier le positionnement de chacun des acteurs face à divers points du projet, dans le but d'éviter les actions de rejets et de conduire des actions de transformations (réorganisation, optimisation de processus, innovation, etc.).

Conclusion

Dans le début des années 1970, les théoriciens du développement abordent le concept de développement durable, au départ appelé écodéveloppement, qu'ils envisagent comme une tentative de réponse à la crise socioéconomique et environnementale que traverse l'humanité.

Le concept de développement a ensuite subi une évolution majeure dans les années 1980 lors de la vague néolibérale : le développement durable est utilisé pour organiser un nouvel ordre mondial. Le rapport Brundtland marquera la genèse officielle du concept, une définition consensuelle est alors proposée à travers laquelle les activités économiques sont explicitement

subordonnées à des considérations environnementales et sociales. La consécration du développement durable aura finalement lieu lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro. Depuis, la discussion sur les questions de développement durable est devenue incontournable et focalise le débat de société sur l'avenir de l'humanité.

Dans ce chapitre, nous avons présenté à travers une lecture non-exhaustive, les principales conférences onusiennes organisées autour du développement durable en mettant en exergue l'évolution de ses enjeux. Nous en avons conclu, que même si ces diverses négociations auront été l'occasion de renouer le dialogue entre politiciens, militants et la communauté scientifique, leurs résultats s'apparentent davantage à une série de conflits hâtivement résolus à travers des textes normatifs et des conventions contraignantes, qu'à l'élaboration concertée d'un dispositif à l'échelle mondiale.

Pourtant, aujourd'hui encore, la durabilité représente toujours un challenge planétaire qui interpelle individuellement et collectivement. Ainsi, après plus de 40 ans d'évolution du concept, la majorité des pays, dont l'Algérie, s'est engagée à adopter les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui constituent, avec leurs 169 cibles, le cœur du Programme des Nations Unies du développement durable à l'horizon 2030 (Cf. chapitre V).

Nous avons également montré dans ce chapitre, que le développement durable est sujet à de nombreuses définitions, usages et interprétations. Ce flou sémantique et conceptuel qui entoure le développement durable provient en partie de la transversalité et de la multidisciplinarité du concept qui croise différentes disciplines. Mais, c'est paradoxalement à son ambiguïté qu'il doit son succès : les différentes contradictions et interrogations qu'il suscite sont vectrices d'innovation conceptuelle et méthodologique.

La représentation simplifiée à trois piliers du développement durable (environnement, social et économique) fait elle aussi débat, dans la mesure elle ne peut refléter à elle seule, toute la complexité des sociétés, la diversité des territoires et des actions et politiques de développement, ni l'évolution des enjeux et défis de la durabilité dans le temps, dans l'espace et dans ses acceptions. Certains théoriciens du développement durable, pour pallier ces manques insistent sur la nécessité de compléter l'approche en intégrant d'autres dimensions comme quatrième sphère dans la schématisation du développement durable tel que : la sphère culturelle, communicationnelle ou encore décisionnelle en référence à la notion de

gouvernance.

Le tourisme, activité à l'impact ambivalent, demeure confrontée aux défis de la durabilité. Ces dernières années, principalement à la conférence de RIO + 20 qui, dans les points 130 et 131 de son document final « L'avenir que nous voulons », une attention particulière est accordée sur le rôle que le tourisme durable peut jouer comme instrument d'une croissance plus soutenable. À partir de ces considérations générales sur le développement durable développées dans ce chapitre, nous nous concentrerons plus spécifiquement dans le chapitre IV, sur l'impact de ce dernier sur le tourisme, son développement et ses pratiques.

Chapitre IV. Le système touristique : entre durabilité et attractivité

Introduction

Ce chapitre questionne les enjeux et les défis du tourisme durable. Au-delà de ses dimensions économiques, environnementales et sociales, nous abordons également sa dimension politique en analysant le concept de gouvernance de la destination et les mécanismes de management de la destination adoptés par les gouvernements pour accroître leur attractivité.

La géographie est une discipline anthropocentrée qui, en construisant de nouvelles passerelles avec d'autres disciplines, aborde le tourisme en tant que fait social et spatial global. Il ne peut y avoir de définition juste et complète du tourisme, dans la mesure où il s'agit d'un phénomène complexe multidisciplinaire et multidimensionnel. Dans le domaine de la géographie, le tourisme est appréhendé comme un système dynamique et ouvert qui implique des interactions entre divers acteurs, pratiques et lieux.

Depuis son apparition en Grande-Bretagne à la fin du XVIII^e siècle, le tourisme est passé d'une pratique élitiste à une migration saisonnière amplement globalisée. Le développement des transports, puis la réduction du temps du travail et l'apparition des congés payés permettent progressivement aux classes moyennes de voyager. Rapidement, le tourisme devient une norme sociale amplement partagée. L'intérêt grandissant pour le secteur du tourisme repose sur les perspectives de développement qu'il génère et l'impact qu'il peut avoir sur d'autres secteurs d'activités qui lui sont connexes : transports, services, communication, agriculture, agroalimentaire, etc. En 1963, l'ONU déclare : « *Le tourisme peut apporter et apporte effectivement une contribution vitale à la croissance économique des pays en voie de développement* » (ONU 1963, p. 6). À la conférence mondiale du tourisme de Manille en 1980, le tourisme est considéré comme une panacée, surtout pour les Pays En Développement (PED) en raison de sa contribution à l'instauration d'un ordre économique international nouveau.

En dépit de son poids économique grandissant, depuis son essor dans les années 1960-1970, le tourisme de masse se présente comme une forme perverse du développement en raison de ses impacts négatifs sur l'environnement naturel et socioculturel des milieux d'accueil. De plus, son internationalisation révèle de fortes disparités entre les versants Nord-Sud, aussi bien concernant la répartition des bénéfices, qu'en ce qui concerne la possibilité de pratiquer

du tourisme : l'Europe demeure le principal pôle émetteur et récepteur de touristes. Les dérives du tourisme de masse ont conduit chercheurs, ONG, associations et membres de la société civile à dénoncer les risques liés au développement non maîtrisé du tourisme (Lequin 2001, p. 2). De nombreuses manifestations « anti-touristes » sont régulièrement organisées principalement en Europe et dans les pays du bassin méditerranéen (le cas de Barcelone et Venise, précurseurs de ces mouvements). Christin (2017, p. 9) dans son ouvrage intitulé « *Manuel de l'antitourisme* » décrit le malaise ressenti par les populations locales face à la montée en puissance du tourisme, qui ne semble plus avoir de limite. Cette hostilité envers le tourisme et les touristes est qualifiée par le groupe de chercheurs de l'équipe MIT¹⁰³ de « *delirium turisticus* » (Equipe MIT 2000, p. 16). D'autres chercheurs critiquent fortement l'expansion non maîtrisée du tourisme : pour Augé (1997, p. 8), le tourisme « *c'est la forme achevée de la guerre* », pour Boyer (1999, p. 16) « *une invention de l'inutile* », et pour Paquot (2001), « *la guerre touristique ne fait que commencer, elle sera cruelle et mortelle, compte tenu des enjeux économiques, mais aussi et surtout écologiques et culturels* »

Face à ce constat, naissent des propositions de tourisme alternatif. Le tourisme durable est une mise en application du concept de développement durable à l'industrie touristique. Il vise le développement économique des territoires, tout en veillant au respect de l'environnement et des valeurs culturelles et patrimoniales des populations locale réceptives.

Au-delà de la prise en compte de ses dimensions environnementales, sociales et économiques, depuis le début des années 2000, le développement durable revêt une dimension politique. Dès lors, émergent de nouvelles mesures de régularisation des pouvoirs publics et des acteurs institutionnelles. Le développement durable devient partie intégrante de la stratégie du développement touristique et s'impose dans le processus de « gouvernance de la destination ». Même si l'État demeure l'acteur clé dans la planification et le développement du tourisme, l'adhésion des différentes parties prenantes dans le processus de gouvernance d'une destination est essentielle, tant au stade de l'élaboration des projets touristiques que sur le plan de leur mise en œuvre.

Ces dynamiques nous conduisent à appréhender le tourisme selon une approche systémique. Dans un premier temps, nous étudierons la conceptualisation du tourisme depuis ses prémisses, jusqu'à l'apparition du concept de tourisme durable pour contrecarrer le modèle du

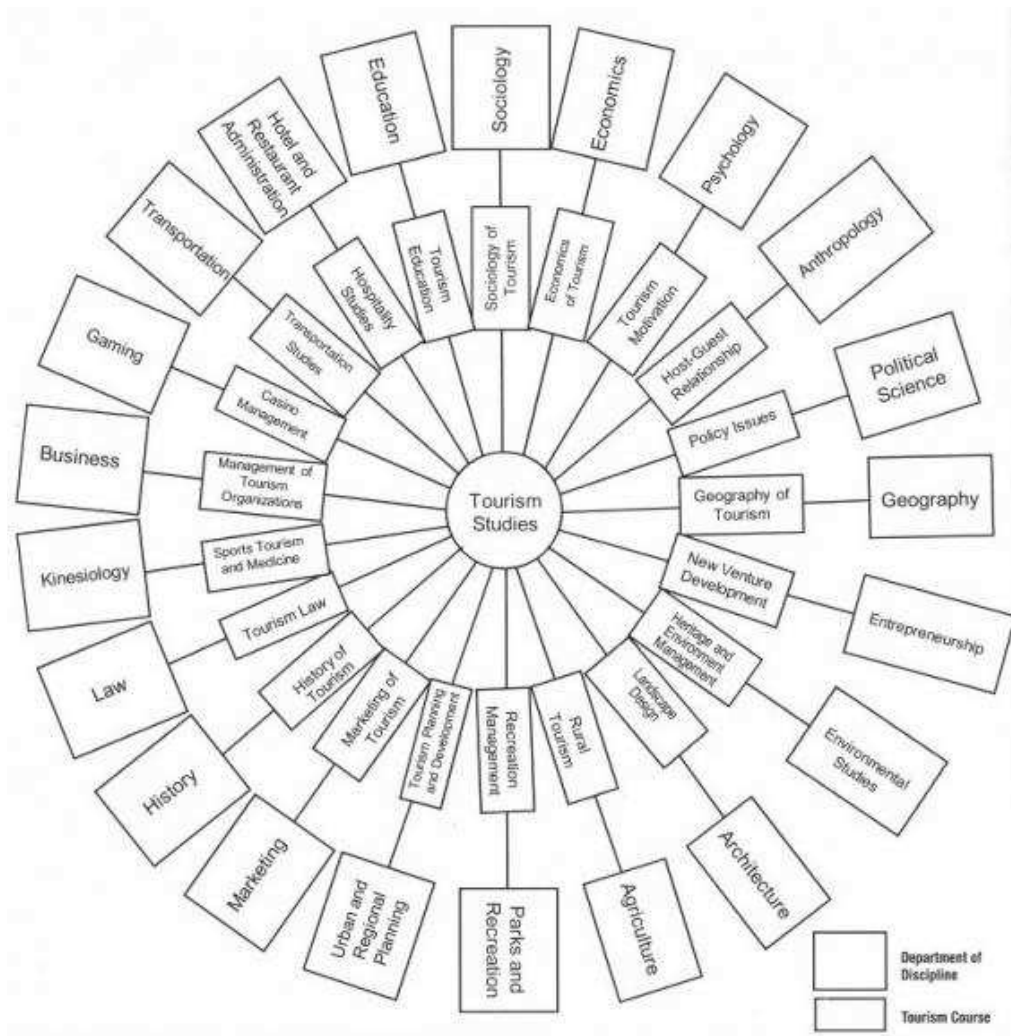
¹⁰³ L'équipe MIT (Mobilités, Itinéraires, Tourismes) est un groupe français de recherche sur le tourisme.

tourisme de masse. Dans un second temps, nous analyserons la mobilisation politique du tourisme durable à travers le concept de la gouvernance de la destination. Nous interrogerons la façon dont les pouvoirs publics mobilisent des techniques de management pour accroître l'attractivité de leurs territoires et être compétitif dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

IV.1. L'épistémologie du tourisme : entre interdisciplinarité, flou conceptuel et nouveau paradigme

Le tourisme en tant que « *projet de connaissance* » (Le Moigne 2002) a intéressé les scientifiques de diverses disciplines considérant que « *l'étude du tourisme est l'une des portes d'entrées privilégiées à qui veut se donner les moyens de comprendre notre société* » (Equipe MIT 2002, p. 5). Jafari (2001) recense pas moins de 21 disciplines universitaires intervenant dans le domaine du tourisme (Cf. figure IV.1). Chaque discipline concourt à le définir selon ses propres aspects et critères d'études produisant pour certains chercheurs, un déficit sémiologique (Boyer 1999, p. 22).

Figure IV. 1 : Le fondement multidisciplinaire des études touristiques



Source : Jafari (2001, p. 34)

Certains chercheurs militent pour une plus grande reconnaissance du champ d'étude du tourisme, considérant qu'il devrait être appréhendé comme une science à part entière et avoir sa propre discipline (Hoerner 2000; Hoerner 2002a; Hoerner 2002b; Origet du Cluzeau 2000; Hoerner 2008). Pour Hoerner (2000), « *le tourisme n'a pas la science qu'il mérite !* ». Selon l'auteur, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) aurait une « *approche conceptuelle déconnectée de la réalité de l'industrie touristique* » dans la mesure où elle définit le tourisme par rapport à l'industrie et non par rapport au touriste (Hoerner 2002a). Il propose ainsi la « *tourismologie* » comme science humaine et de synthèse qui « *étudierait tout ce qui est lié au voyage : sa conception, sa mise en place, son déroulement, ses conséquences ; l'industrie multiforme qu'il développe, son environnement social et culturel, les rapports implicites entre les voyageurs et les sociétés visitées.* » (Hoerner 2000). Selon l'auteur, l'objectif de la

tourismologie consiste à « *élever le niveau des formations professionnelles en hôtellerie et en tourisme, à autonomiser une recherche déjà active, à optimiser les outils des professionnels du tourisme et à adosser la branche tourisme à un corpus de connaissances scientifiques* » (*Ibid.*).

A contrario, d'autres chercheurs s'opposent à une science du tourisme, parmi lesquelles nous pouvons citer Baretje - Keller (2007) pour qui le tourisme n'est pas une science mais une activité, ou encore Tribe (1997) qui parle « *d'indiscipline du tourisme* » en le considérant comme un objet d'étude et non comme discipline d'étude (Kadri 2008).

Pour d'autres chercheurs, sans en rejeter l'idée, il est prématuré de légitimer une science du tourisme car son champ d'étude demeure à l'état embryonnaire (Géorge Cazes 2001; Knafo 2005). Pour les chercheurs de l'équipe MIT, on ne peut parler de science du tourisme tant que toutes les conditions de son fonctionnement et de sa reconnaissance ne sont pas remplies, notamment l'absence d'une véritable communauté de chercheurs unis autour d'un paradigme dominant. Selon l'équipe MIT, la première raison qui empêche d'appréhender le tourisme en tant qu'objet scientifique, réside dans le fait qu'il demeure rarement défini par les chercheurs eux-mêmes. « *Au contraire, il fait l'objet d'une définition par une organisation internationale, l'Organisation mondiale du tourisme, [...] définition aussi communément répandue qu'elle est peu satisfaisante. [...] [Et qui] présente la singularité de ne satisfaire ni les chercheurs exigeants ni les professionnels qui ont à gérer des flux de nature différente* » (Ceriani-Sebregondi et al. 2008). L'autre raison évoquée par l'équipe MIT, réside dans le fait que les partisans d'une science du tourisme ne sont pas forcément des chercheurs, mais plutôt des experts, c'est-à-dire « *des individus à la compétence autoproclamée, ou bien sont des enseignants-chercheurs qui ne bénéficient pas toujours d'une reconnaissance établie sur le plan scientifique dans leur discipline respective et qui, par ailleurs, ne se sont pas toujours spécialement signalés par un désir affiché de construire scientifiquement leur objet d'étude* » (*Ibid.*). En somme, et pour contre carrer les propos de Hoerner (cités plus haut) : « *le tourisme n'a pas toujours les scientifiques qu'il mérite* » (*Ibid.*).

L'autre difficulté à légitimer la science du tourisme tient à la nature complexe du phénomène qualifié de flou et d'ambigu. Le flou conceptuel qui entoure le tourisme émane du fait qu'il s'agit d'une activité multibranche et multiacteurs. Il découle de la mise en mouvement de divers éléments : espace, mobilité, hébergement, restauration, transport, environnement,

service, proximité, revenus, stabilité politique, climat, entre autres. La coordination entre ces différents éléments constitue l'offre touristique. « *La nature et le fonctionnement de ces interrelations autorisent à parler du système touristique* ». (Dewailly et Flament 2000, p. 9). En géographie, le tourisme est appréhendé selon cette approche systémique qui réfute les raisonnements linéaires et privilégie des analyses multifactorielles et multi-causales « *remplaçant les causalités linéaires par l'étude des interactions et des rétroactions* » (Éthier, Morisset et Sarrasin 2012, p. 180). La diversité de ses espaces, de ses jeux d'acteurs et l'évolution constante des pratiques touristiques font du tourisme une activité socioculturelle complexe.

IV.1.1. Le tourisme : Un système complexe d'acteurs, de pratiques et de lieux

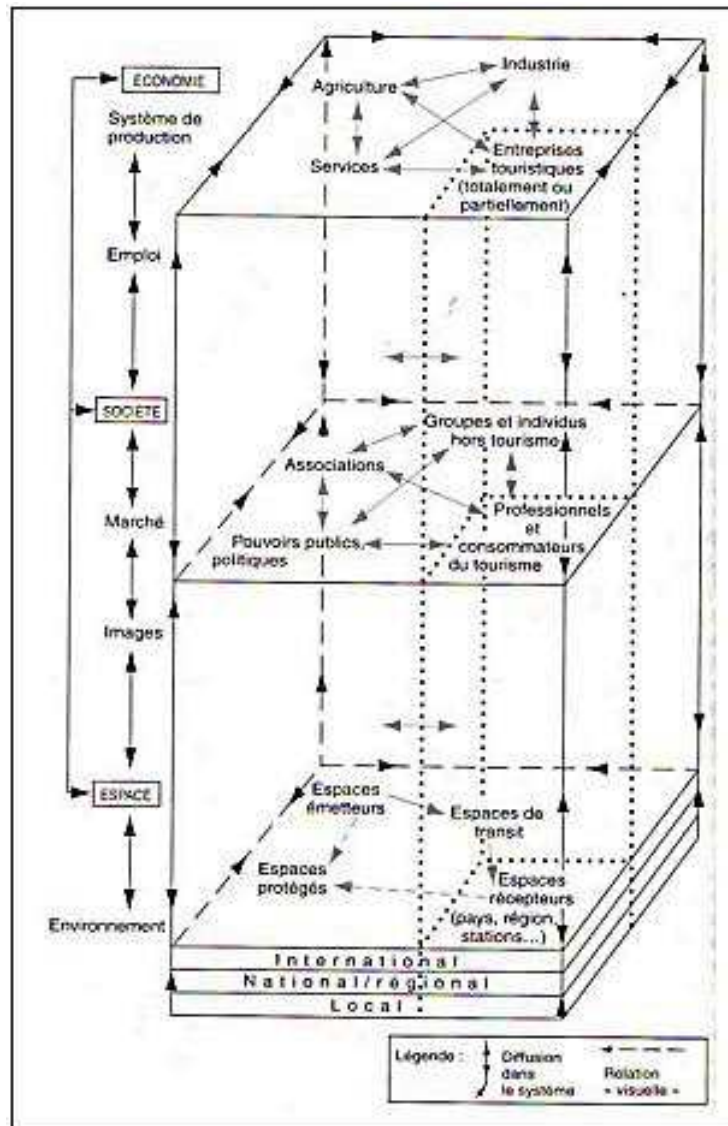
Partant de la notion du système qui se définit comme étant « *une totalité organisée, faite d'éléments solidaires ne pouvant être définis que les uns par rapport aux autres en fonction de leur place dans cette totalité* » (De Saussure 1916), nous admettons que le système touristique synthétise un ensemble d'activités et de pratiques qui mettent en relation des acteurs diversifiés, dans des espaces variés qualifiés d'habiter temporaire. L'équipe MIT (2002) définit le système touristique comme « *un système d'acteurs, de pratiques et des lieux qui a pour finalité de permettre aux individus de se déplacer pour leur recreation hors de leurs lieux de vie habituels afin d'aller habiter temporairement d'autres lieux* » (Equipe MIT 2002, p. 6).

Le tourisme représente donc un système d'acteurs, de pratiques et de lieux (Duhamel 2018 ; Piriou 2016 ; Knafou 2005 ; Dehoorne, Stock et Duhamel 2003 ; Cazes 1992). Concernant la diversité de ses acteurs, il peut être caractérisé, par une dualité entre acteurs institutionnels de la sphère publique et la sphère privée (Cazes, 1992), mais également par une concomitance entre des acteurs sociaux : les migrants temporaires (les touristes) et les habitants permanents. Ces individus sont en interaction au sein d'un jeu d'acteurs (défini dans le chapitre III). En matière de pratiques touristiques, nous considérons le touriste comme un « *actant pourvu d'une intériorité subjective, d'une capacité stratégique autonome et d'une compétence énonciative* » (Lussault 2003). Il investit un espace qui constitue le lieu « *d'interactions territoriales qui relient ensemble les données socioculturelles, naturelles, patrimoniales et techniques* » (Lozato-Giotart 2003), et qui s'adonne à des pratiques récréatives pouvant être aussi diversifiées qu'inattendues.

Les pratiques constituent donc une donnée variable où le touriste reste « *libre de définir sa pratique et non d'avoir une ou des motivations qui s'inscrivent de façon plus ou moins implicite dans une théorie behavioriste* » (Équipe MIT 2000). D'un autre côté, les pratiques touristiques génèrent de nouvelles dynamiques territoriales en matière d'aménagement, d'urbanisation, et de gentrification, entre autres. L'appropriation de l'espace par les acteurs touristiques implique des transformations territoriales. Les multiples représentations et usages de l'espace touristique par les acteurs sont souvent source de conflits dans la mesure où coexistent des pratiques et des perceptions hétérogènes.

Cette approche systémique du tourisme et l'analyse des interactions entre acteurs, pratiques et lieux supposent d'appréhender le phénomène comme un système dynamique et ouvert, directement affecté par des changements en dehors de ses frontières physiques, institutionnelles et organisationnelles. L'analyse du fonctionnement touristique de Dawailly et Flament (2000) révèle l'interdépendance entre économie, société et espace tout en soulignant que ces trois éléments du système touristique sont rarement considérés sur un même pied d'égalité (Cf. figure IV.2).

Figure IV. 2: Espace et système touristiques selon Dewailly et Flament



Source : Dewailly et Flament (2000, p. 16).

IV.1.1.1. La sphère économique du système touristique

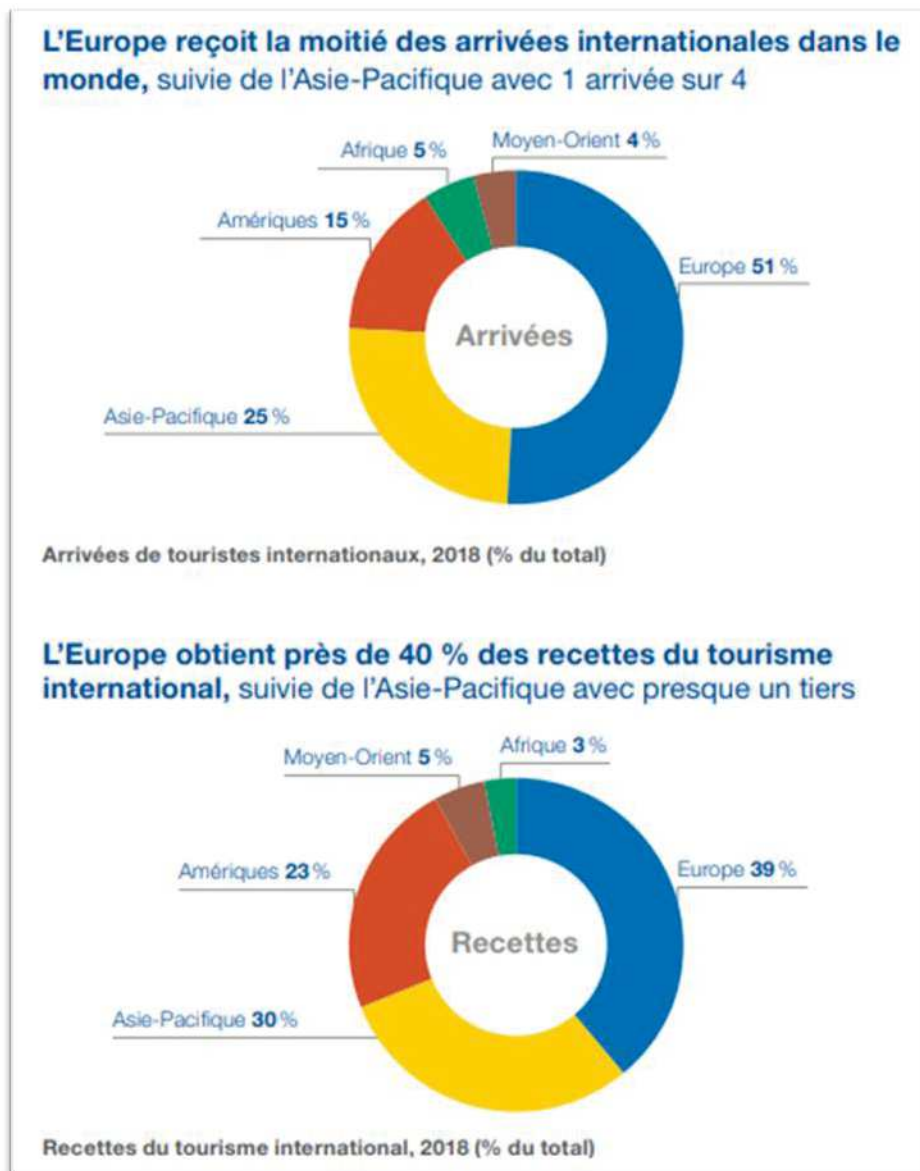
Nous constatons sur la figure représentant les espaces et système touristiques de Dewailly et Flament, que les auteurs placent la sphère économique au sommet du graphique en raison de la priorité qui lui est accordée dans les discours et les pratiques politico-économiques. Le tourisme est en effet considéré comme une activité majeure de l'économie mondiale. Secteur pleinement globalisé, au cours des six dernières décennies, il a connu une phase de diversification et une expansion quasi-ininterrompue (à l'exception de l'année 2020, marquée par la crise liée à la pandémie de la Covid 19). L'année 2017 a enregistré des chiffres record avec une augmentation de 7 % du nombre de touristes dans le monde par rapport à 2016.

L'OMT attribue ce dynamisme à la reprise économique mondiale qui a permis aux touristes occidentaux comme ceux des pays émergents de voyager davantage. Dans cette lignée, il convient de rappeler certaines données macroéconomiques récentes (OMT 2019, WTTC 2019) :

- Le tourisme représente 10% du PIB mondial ;
- Le nombre d'arrivées de touristes internationaux (visiteurs qui passent la nuit) représentent 1,5 milliards en 2019. Selon les estimations de l'OMT, il atteindra probablement 1,8 milliards en 2030 ;
- Les recettes du tourisme international ont augmenté de 4 %, le total des recettes à l'échelle mondiale s'élève à plus 1 700 milliards d'USD en 2019 (recettes du tourisme international + transport de passagers) ;
- Le tourisme international représente 7 % des exportations mondiales de biens et 29% des exportations mondiales de service ;
- L'année 2018 a été marquée par une augmentation de 121 milliards d'USD des recettes d'exportation du tourisme international (voyages et transport de passagers) par rapport à 2017.

Cependant, la croissance des flux financiers du tourisme international ne se répartie pas de façon équilibrée entre les pays. Le développement du tourisme a parfois conduit à l'augmentation des inégalités économiques entre les différentes régions du monde. En effet, on observe une importante disparité entre les flux et les recettes touristiques des différents continents. Ainsi l'Europe reçoit 51% des arrivées internationales dans le monde, alors que la part des arrivées ne représente que 4% pour le continent africain. Aussi, l'Europe draine 40% des recettes du tourisme international alors que l'Afrique et le Moyen-Orient n'obtiennent que respectivement 3% et 5% (Cf. figure IV.3). Cette situation s'explique notamment par la mosaïque de configurations internes en matière d'infrastructures de base, ainsi que les situations sociopolitiques par exemple.

Figure IV. 3: Flux et recettes touristiques par région pour l'année 2019



Source : OMT (2019)

IV.1.1.2. La sphère « société » du système touristique

Dewaily et Flament (2000) soulignent que la société constitue le marché pour laquelle travaille l'économie. Elle représente donc la finalité du fonctionnement économique. C'est pourquoi les auteurs placent la sphère société au cœur du système touristique (au centre de la figure IV.2). C'est dans cette perspective qu'émergent les paradigmes du tourisme sociale, solidaire ou encore le tourisme participatif.

Le tourisme social, fait référence à la mise en œuvre d'actions qui visent à rendre effectif le

droit aux vacances à l'ensemble des groupes de la population. Ils visent aussi la qualité de la relation entre les touristes et les communautés hôtes (Jolin et Proulx 2005). Dans divers pays, de nombreux syndicats, les milieux associatifs, les groupements communautaires et les institutions internationales¹⁰⁴ soutiennent des programmes pour le développement d'un tourisme qui s'ouvre à l'ensemble des couches sociales en particulier celles à faible revenu et les plus fragiles (les jeunes, les retraités, les handicapés par exemple). C'est dans cette perspective qu'émergent les centres et les villages de vacances familiaux, les colonies de vacances, les auberges de jeunesse, les gîtes ruraux, les voyages éducatifs et linguistiques ainsi que divers aménagements qui contribuent à rendre accessible la pratique d'activités de plein air (telles que les sentiers de randonnée pédestre, les pistes de ski, les pistes cyclables, etc.).

Les actions sociales concernent également les visités (populations d'accueil) qui doivent non seulement pouvoir profiter des espaces et des ressources touristiques, mais aussi bénéficier des retombées économiques émanant du tourisme. Cet enjeu a conduit au développement de formes de tourisme participatif qui consistent à associer les populations d'accueil au développement touristique de leur région. L'objectif étant de créer un lien social et répondre à la demande d'authenticité et d'altérité du touriste, et également permettre à cette population d'avoir des revenus (permanents ou de manière occasionnelle), à travers notamment le développement de l'hébergement chez l'habitant, des tables d'hôte, des guides locaux, etc. Nous observerons ultérieurement à travers l'exemple de Timimoun (Chapitre VII et Chapitre VIII), qu'au-delà des avantages économiques, la participation citoyenne peut avoir des retombées sociétales importantes sur les communautés d'accueil (transmissions, éducation, apprentissages) et environnementales (comme la sensibilisation à la biodiversité ou encore la réhabilitation du bâti). La prise en compte des impacts sociaux et la réalisation des objectifs économiques du tourisme sont étroitement liées.

IV.1.1.3. La sphère espace du système touristique

Dewaily et Flamant (2000) positionnent la sphère espace à la base du système touristique « *voulant ainsi symboliser qu'il devra supporter, au propre et au figuré, les décisions collectives prises à différentes échelles* ». L'espace est à la fois le support physique du tourisme (relief, climat, eau, paysage, société locale, etc.), et le produit de l'activité

¹⁰⁴ Nous pouvons citer entre autres : l'Organisation Internationale du tourisme social (OITS, anciennement BITS), le Comité économique et social européen (CESE), les programmes de l'Union Européenne, etc.

touristique (subordonné à l'aménagement du territoire et à la qualité des lieux). Les critères de détermination de l'espace touristique reposent sur plusieurs éléments tels que : le budget alloué aux vacances, la proximité, le profil des vacanciers (âges, nationalité, catégorie socioprofessionnelle, bagage intellectuel, comportement), les contraintes administratives (visas, vaccins par exemple) ou sécuritaires (guerres, conditions climatiques, conflits internes), entre autres.

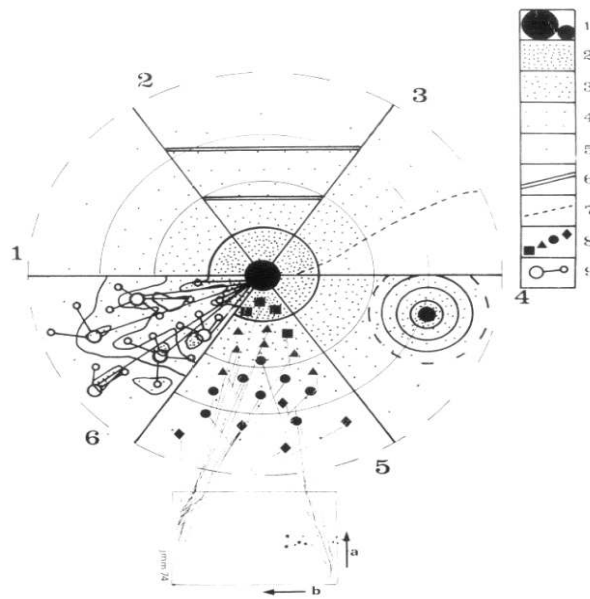
Miossec (1977) propose un modèle simple qu'il qualifie « *d'espace touristique théorique* » où il synthétise les agrégats fondamentaux qui influencent la répartition des flux. L'auteur emploie le terme de « *ceintures touristiques* » pour mesurer le degré de répartition des flux dans les espaces touristiques en tenant compte des volumes et pourcentages des touristes issus d'un foyer de départ par rapport à l'ensemble des touristes d'une station, du coût du déplacement et des moyens de transport utilisés. L'auteur distingue un noyau de quatre ceintures (Cf. encadré IV.1). Il démontre à travers un schéma théorique (Cf. figure IV.4) que la localisation des touristes dans l'espace touristique dépend du coût et du temps de la migration et du séjour. Les quatre ceintures de cet espace « *ne sont pas figées, mais élastiques* ». Elles sont « *déformées par le climat, l'histoire, la politique, et par d'autres foyers émetteurs de touristes* ». Il ajoute que « *la perception des lieux touristiques influe dans la localisation des touristes et dans la politique des organisations de voyage* » (Miossec, 1977).

Encadré IV. 1 : Les quatre ceintures de l'espace touristique théorique

1. « *La première ceinture : pays voisins régulièrement visités (tourisme et excursionnisme). Les pourcentages et les volumes sont importants, souvent écrasants : l'auto, le car, le train dominant, en particulier ce dernier, tandis que l'avion a une part faible en dépit d'un tourisme d'affaires important. Le déplacement et le séjour sont en concurrence* » ;
2. « *La deuxième ceinture correspond aux pays fréquentés traditionnellement : tropisme généralement fort, pourcentage variable, masse élevée ; la part de l'avion augmente, le déplacement prime le séjour* » ;
3. « *La troisième ceinture s'agit de pays attractifs fréquentés récemment, où l'effet du tourisme est fort. Le pourcentage est assez important, mais les volumes sont faibles. Les moyens de transport terrestres et aériens sont en concurrence et, s'il y a péninsule ou île, l'avion devient dominant. Le déplacement prime le séjour quand l'avion n'est pas utilisé* » ;
4. « *La quatrième ceinture, cette ceinture est large, « ouverte » sur le reste du monde. C'est une ceinture pionnière. Les pourcentages et les volumes sont très faibles, quoiqu'il y ait souvent des exceptions. L'avion est presque seul, et le séjour prime le déplacement* ».

Source : Miossec (1977)

Figure IV. 4: L'espace touristique théorique



1. Foyer émetteurs (principal et secondaire). 2. Ceinture 1. 3. Ceinture 2. 4. Ceinture 3. 5. Ceinture 4. 6. Limite de zone climatique : tropisme. 7. Frontière politique. 8. Stations touristiques en ceinture 1, 2, 3, 4 (matrice de comportement : a. quantité d'information ; b. qualité de l'information). 9. hiérarchie des stations (les phases ne sont pas indiquées)

Source : Miossec (1977)

Les déformations de ces ceintures peuvent être positives : distension ou accroissement. Elles peuvent aussi être négatives : compression, réduction et fractionnement. Parmi les exemples de déformation positive, Miossec (1977) cite le rôle de l'Histoire et du passé colonial qui peut guider en partie les migrations (l'exemple notable de la présence de touristes français en Afrique). Ainsi, « *Le maintien des liens économiques bilatéraux entre l'ancienne métropole et les nouvelles nations, la communauté linguistique, la persistance dans les territoires anciennement colonisés des habitudes héritées (alimentaires, horaires, vestimentaires, etc.) sont autant de facteurs favorables pour les touristes.* » (Ibid.). La compression des ceintures est quant à elles essentiellement d'ordre politique, comme l'ouverture des frontières par exemple. Nous verrons dans notre Chapitre VII que la contrainte du visa, constitue un réel frein au développement touristique d'un pays. *In fine*, les déformations positives et négatives ne sont pas indépendantes. Chaque maillon a des répercussions sur les autres, pouvant expliquer le succès d'un produit touristique au détriment d'un autre. « *Selon le principe des « occasions interposées » de Stouffer (1940) et le principe de la concurrence, on peut comprendre la croissance des pays de l'Europe méditerranéenne par le blocage et le retard du développement touristique des pays d'Europe de l'Est ; [ou encore] celles de la Tunisie et*

du Maroc par rapport à l'Algérie... » (Ibid.).

Nous développerons dans les Chapitre VII et Chapitre VIII que la perception de l'espace saharien de Timimoun par les touristes et leur choix de visiter cette destination résultent de l'agrégation d'un ensemble de valeurs attachées aux attributs matériels ou symboliques qui le constituent (patrimoine matériel et immatériel, histoire des populations, hospitalité, gastronomie locale, artisanat). Ce choix est également lié à l'image perçue par le touriste, formée par les différentes dimensions accordées aux lieux touristiques (esthétique, culturelle, récréative, sécuritaire, pratique, politique, sensible, etc.). Ces perceptions sont véhiculées par les représentations et les mythes attachés aux lieux, ainsi que les images diffusées par divers moyens de communication (médias, mise en communication et exposition *in situ* et *ex situ*, etc.).

Par ailleurs, sur les questions de spatialité, il convient d'ajouter que le tourisme consomme de deux types d'espaces : des espaces réels et des espaces imaginaires (Gravari-Barbas, Staszak et Graburn 2017 ; Amirou et al. 2011 ; Amirou 2002 ; Tritz 2003 ; Aramberri 2001 ; Dewailly 1997). L'espace réel représente le territoire visité par le touriste, habité par la population locale et aménagé par l'ensemble de ses acteurs. Ce territoire présente une double nature (Moine 2006), la référence spatiale qui constitue la nature matérielle d'un territoire, et la nature immatériel représentée par les systèmes sociétaux, les pratiques culturelles et les processus d'organisation. L'imaginaire, constitue une production d'images et de représentations virtuelles par notre conscience et notre esprit. (Villepontoux 2007). Cette construction de l'espace imaginaire touristique repose sur « *des imaginaires spatiaux qui se réfèrent à la virtualité en puissance d'un lieu en tant que destination touristique* ». Il se construit également à travers les discours et les représentations véhiculés et mis en scène par les médias et la publicité (Tritz 2003). Ce sont des espaces, objets de désir, de fantasme d'exotisme parfois de dépassement de soi. À titre d'exemple, la traversée du Sahara, l'ascension du Mont Everest sont autant de construction de l'imaginaire conduisant à une mise en tourisme de ces espaces.

L'essor touristique au Sahara repose essentiellement sur les représentations inhérentes à sa culture, son climat et son histoire. La construction de l'imaginaire saharien se compose de multiples images : positives, négatives, réelles, fictives, contradictoires, stéréotypée, fantasmées... Pour paraphraser les propos de Doucey (2019), « *le Sahara et le grand sablier*

de notre imaginaire ».

IV.1.2. Vers un essai de définition du tourisme

« *Pour qui veut écrire sur le tourisme, le plus difficile est de le définir* » (Marc Boyer 1972, p. 7). L'absence d'une définition consensuelle du tourisme a contraint les chercheurs à utiliser les définitions d'organisations officielles tout en soulignant qu'elles répondent à un besoin institutionnel plus que scientifique. (Kadri 2008). La définition la plus fréquemment utilisée demeure celle adoptée par l'OMT en 1993 qui présente le tourisme comme « *les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs* ».

Pourquoi la définition du tourisme ne trouve pas de consensus au sein de la sphère scientifique ? Cela tient, d'une part de la nature même du phénomène touristique qui a pour objet une production et une consommation de biens et de services hétérogènes. D'autre part, les biens et services touristiques hétérogènes concourent à satisfaire des besoins à la fois des touristes mais aussi des non-touristes (population locale, excursionniste, etc.). Ainsi, « *l'hétérogénéité du tourisme en tant qu'objet de consommation conduit à le définir par rapport au sujet : la production touristique est celle qui satisfait les besoins des touristes.* » (Py 2002, p. 11). De plus, une connaissance approfondie du phénomène impliquerait l'existence de statistiques fiables et complètes autour de la consommation touristique. Pourtant, il est ardu d'identifier la part de cette consommation en termes de transport, de loisir, ou de restauration. Par exemple, prendre un avion, un taxi, un café dans une terrasse ne fait pas forcément de nous un touriste.

Selon Buck (1978), la production de connaissances et les travaux scientifiques sur le tourisme se limitent à deux disciplines : le domaine de la gestion des entreprises et celui du développement économique. Leiper (1979) confirme le peu d'intérêt de la part des chercheurs d'autres disciplines pour le tourisme : « *the study of tourism as a focal subject has sometimes been treated with derision in academic circles, perhaps because of its novelty, perhaps because of its superficial fragmentations perhaps because it cuts across established disciplines* » (Leiper 1979, p. 391). Il développe alors un nouveau cadre analytique. Il dégage trois approches pour définir le tourisme : l'approche économique, technique et enfin

holistique. Par la suite, Leiper (1993) a identifié trois niveaux de définitions : la notion populaire, le niveau heuristique, qui donne naissance au niveau académique, puis le niveau technique (bases légales et administratives) (Leiper. *In*. Demen-Meyer 2005).

IV.1.2.1. Définition technique du tourisme

Afin de contrôler et de mesurer l'impact du phénomène touristique, les organisations chargées du tourisme et les gouvernements ont adopté des définitions techniques et une typologie spécifique aux composantes de l'industrie touristique dans le but de servir de base universelle pour l'élaboration de statistiques mesurables et comparables. C'est dans cette perspective, qu'en 1937 le Conseil de la Société des Nations (CSN) a adopté la définition du touriste international suivante : « *toute personne qui, voyageant pour son agrément, s'éloigne pendant plus de 24 heures et moins d'un an de son domicile habituel* ». En 1953, la Commission de Statistique définit l'expression de visiteur international. Puis, en 1963, la Conférence des Nations Unies (ONU) a distingué deux catégories de voyageur, à savoir : le touriste et l'excursionniste (Cf. encadré IV.2).

Encadré IV. 2: Catégories de voyageurs selon les définitions de la conférence des NU de Rome (1963)

Le visiteur : « toute personne qui se rend dans un pays autre que celui où elle a son lieu de résidence habituelle, pour toute autre raison que celle d'y exercer une profession rémunérée dans le pays même »

Les deux catégories de visiteurs :

- 1) *Touristes : « Visiteurs temporaires séjournant au moins 24 heures dans le pays visité et dont les motifs de voyage peuvent être groupés en :*
 - a) *Loisir (agrément, vacances, santé, études, religion et sports) ;*
 - b) *Affaires, mission, réunion et famille ».*
- 2) *Excursionnistes : « visiteurs temporaires dont le séjour ne dépasse pas 24 heures dans le pays visité (y compris le voyageur en croisière) ».*

Source : ONU (1963).

Cependant, ces définitions techniques portent des limites dans la mesure où elles « *tombent dans le piège de l'énumération et de la définition de ce qu'est et n'est pas un touriste* » (Boyer 1999; 2002; 2003). Les scientifiques spécialisés dans l'étude du tourisme (parmi lesquels nous pouvons citer : Py 2002 ; Urbain 2002 ; Boyer 2002 ; Equipe MIT 2002) considèrent que même si ces définitions techniques permettent une certaine homogénéité, il ne s'agit finalement que de recommandation. Chaque pays, chaque institution restent libre

d'établir leurs propres critères de mesures et de définition.

IV.1.2.2. Définition économique du tourisme

Les définitions économiques sont celles qui permettent de construire les comptes satellites de la balance touristique (Demen-Meyer 2005). Le Compte Satellite du Tourisme (CST) est le cadre statistique d'usage et le principal instrument pour la mesure économique du tourisme. Il a été développé par l'OMT, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire (Eurostat) et la Division Statistique des Nations Unies (UNSD). Les statistiques du CST se présentent sous forme de comptabilité nationale et régionale. Elles renseignent des données économiques se rapportant à l'activité touristique tel que la part du PIB direct du tourisme, le nombre d'emplois générés, les recettes du tourisme, le nombres d'arrivées de touristes internationaux, etc. Ces outils statistiques visent à mesurer les aspects économiques du tourisme dans le but de démontrer son impact économique positif. Cependant, la construction d'un système de mesure et de recueil de données statistiques pose de nombreux problèmes. Certains ne trouvent aucune logique aux chiffres avancés allant parfois jusqu'à parler de conflit statistique. Ces réticences tiennent principalement du fait que les activités inhérentes au tourisme et les flux financiers qui en découlent sont multiples : par exemple, les dépenses moyennes des touristes sont tributaires de plusieurs critères tels que la durée du séjour ou encore le coût et le niveau de vie. De plus, il est ardu de chiffrer la mobilité touristique car *« si l'on considère que le touriste est quelqu'un qui peut venir de n'importe où pour aller n'importe où ailleurs, on concevra aisément qu'il ne soit pas facile de mettre en statistique tous ces mouvements ; il est toujours plus facile de compter ce qui est fixe que ce qui est mobile »*(Terrier 2006, p. 47). Il est d'autant plus difficile de construire des données sur les recettes touristiques dans la mesure où il demeure impossible de pister les touristes dans l'ensemble de leurs achats.

La définition internationale ne mesure pas les flux en fonction du nombre d'individus concernés, mais du nombre d'arrivées enregistrées. Comptabiliser les entrées amène naturellement à surestimer le nombre réel de touristes, ne serait-ce que parce qu'un même individu peut multiplier les séjours dans un pays étranger. En outre, les pays traversés par les touristes, sans constituer pour autant leur destination finale, voient leurs statistiques revues à la hausse (Vandewalle et Borzakian 2009, p. 11). Nous observerons dans notre Chapitre VIII, qu'en Algérie (à l'instar de nombreux autres pays comme le Maroc et la Tunisie), les

statistiques des flux touristiques comptabilisent les binationaux résidants à l'étranger ou les algériens nés à l'étranger dont le motif de voyage demeure les visites familiales. Ils ne rentrent alors pas dans le cadre de la définition touristique citée précédemment, mais sont comptabilisés dans les données statistiques.

IV.1.2.3. Définition holistique du tourisme

Parmi les nombreuses définitions holistiques¹⁰⁵ du tourisme, nous pouvons citer celle de Goeldner and Ritchie : « *tourism may be defined as the processes, activities, and outcomes arising from the relationships and the interactions among tourists, tourism suppliers, host government, host communities, and surrounding environments that are involved in the attracting and hosting of visitors.* » (Goeldner et Ritchie 2009, p. 6). Une approche holistique du tourisme suppose que l'on aborde le phénomène en considérant ses différentes composantes, en tenant compte du fait qu'il est profondément imbriqué dans d'autres phénomènes sociaux, économiques et culturels. Aborder le tourisme comme un « tout » dépend de n'exclure aucune de ses composantes. Néanmoins, la difficulté d'une telle approche, réside dans le fait que le tourisme a « trop » de composantes : les impacts du tourisme, ses acteurs, ses territoires, ses enjeux, ses défis et ses perspectives sont multiples. Parvenir à le définir sans en exclure l'une d'entre elle relève presque de l'exploit. Malgré l'effort d'intégration et de synthèse, les définitions à l'aspect holistique sont perçues comme devant toujours être complétées et améliorées. Les tentatives holistes ont « *essentiellement abouti à des propos superficiels, abusivement présentés comme synthétiques, donnant l'illusion d'une compréhension globale, parfois proche de la tautologie.* » (Pronovoat 2008, p. 6). Il ne peut de fait y avoir de définition holistique juste et complète pour décrire un phénomène aussi complexe et multidimensionnel que le tourisme.

IV.1.2.4. Pour une approche « géographique » du tourisme : essai de définition

La relation entre le tourisme et la géographie est ancienne (Lazarotti, 2002, 2009). Une abondante littérature se consacre à la « Géographie du tourisme » (Duhamel 2018; Dehoorne, Stock et Duhamel 2003; Géorge Cazes 1992; Knafou 2005; Knafou 2000; Lazarotti 1994; Lazarotti 2018; Lazarotti 2000; Equipe MIT 2002; Equipe MIT 2005; Equipe MIT 2011).

Butler (2004) distingue trois phases successives des approches en géographie du tourisme :

¹⁰⁵ L'holistique est ce qui relève de l'holisme qui est une doctrine ou point de vue qui consiste à considérer les phénomènes comme des totalités (Sumpf et Huges 1973).

Jusqu'aux années 1950, le tourisme est peu abordé. La géographie du tourisme se limite au caractère descriptif des milieux potentiellement touristiques (leur nature, leur histoire et leurs sociétés). Butler parle alors de « *l'ère de la description* ». On retrouve cette vision dans les manuels scolaires avec la présence de nombreuses cartes et photographies (Clerc 2012). Même si durant cette phase l'intérêt pour la discipline du tourisme est très modéré, la géographie s'intéresse déjà au tourisme. Entre 1950 et 1980, pour l'auteur les géographes entrent dans « *l'ère thématique* ». Ils ne se contentent plus du caractère descriptif des lieux mais « *abordent des questionnements tels que les effets d'échelle, la distribution spatiale des phénomènes touristiques et du flux touristique, les relations entre les populations touristiques et les lieux visités, l'impact touristique, la modélisation spatiale du développement touristique* » (Gravari-Barbas et Jacquot 2012). Les géographes font souvent appel aux données statistiques pour analyser l'impact économique du tourisme. À la fin des années 1970 et début des années 1980, de nouvelles approches économiques et culturelles pénètrent la géographie qui ne se limite plus désormais aux rapports géographie/nature et géographie/histoire. Il s'agit de « *l'ère de la diversité* ». La géographie fait une lecture du tourisme en tant que fait social et spatial total et construit de nouvelles passerelles avec diverses disciplines. Elles s'intéressent à la production du tourisme (les acteurs, le rapport entre tourisme et aménagement, les politiques touristiques dans les économies capitalistes, dans les contextes postcoloniaux ou dans les pays émergents, le marketing et le « branding » touristique). Elle analyse également la « consommation » du tourisme (aux pratiques touristiques et à leur spatialisation, aux rapports aux communautés locales, à la corporéité du tourisme (les pratiques différenciées sexuées, de classe, ethniques) (David Crouch et Desforges 2003). Cette approche diversifiée du tourisme, appréhende également la « *prosumption* », « *néologisme mettant en évidence la relation étroite entre « production » et « consommation » spatiales* » (Gravari-Barbas et Jacquot 2012).

Enfin, pour définir géographiquement le tourisme, nous retenons la définition Knafou et Stock (2003) qui considèrent le tourisme comme un : « *système d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent à la « récréation » des individus par le déplacement et l'habiter temporaire hors des lieux du quotidien* » (Knafou et Stock 2003). Cette définition présente l'intérêt de ne pas réduire le tourisme comme une simple activité économique ni à se contenter à lui juxtaposer un nombre infini d'épithètes « *(vert, gris, intelligent, responsable, sexuel, médical, etc.) qui n'aident en rien à penser la nature profonde de l'enjeu, de placer le touriste, ses*

pratiques et ses projets au cœur de l'analyse. » (Knafou 2011).

De notre point de vue, selon une approche géographique, le tourisme pourrait être défini comme une forme particulière de migration qui s'organise autour de deux pôles spatiaux bien déterminés, représentés par un lieu d'émission qualifié d'environnement habituel ou d'habiter permanent, et un lieu -voire des lieux- de réception qualifié d'habiter temporaire. Ce système de mobilité touristique s'organise autour d'activités récréatives repose sur plusieurs facteurs essentiels au fonctionnement de ce système, parmi lesquels nous pouvons citer : la durée et la distance, l'aménagement, la conjoncture politique, administrative et sécuritaire, le climat, les potentialités patrimoniales et culturelles et leur mise en communication et exposition.

La géographie du tourisme est une discipline anthropocentrée. Elle place l'humain au cœur du phénomène, de ses enjeux et de ses défis : le tourisme dépend d'aménagements créés par l'Homme (les acteurs) et pour l'Homme (le touriste et son hôte), ces nouvelles dynamiques doivent générer du profit (enjeux économiques du tourisme) tout en respectant la dignité humaine et les territoires des populations d'accueil (défis sociaux, culturelles et environnementaux du tourisme). Nous analyserons ainsi le tourisme à Timimoun comme une mutation socio-spatiale qui implique de nouveaux rapports à l'espace, à ses usages et à ses représentations (Cf. Chapitre VII et Chapitre VIII).

IV.2. Du tourisme au développement durable

Pour comprendre le tourisme contemporain, il est nécessaire de revenir sur les conditions de sa genèse, sur ses dynamiques et ses évolutions. L'Homme a toujours voyagé : conquêtes militaires, pèlerinages, échanges commerciaux, migration, etc. Si les Trente Glorieuses marquent le développement de l'industrie touristique, les premières pratiques touristiques datent de l'antiquité sous la forme d'un tourisme religieux avec les pèlerinages des grecques, ou encore d'un tourisme médical avec les pratiques de thermalisme des romains. En effet, dès l'antiquité grecque, d'importants déplacements s'effectuent dans des lieux privilégiés, « *notamment les grands sanctuaires de Delphes, d'Eleusis et d'Epidaure. Olympie et ses jeux drainaient aussi -de 776 avant J.-C à 399 après J.-C-, des foules de curieux et de sportifs* » (Mesplier et Bloc-Duraffour 2014). À cette époque, même si voyager n'a pas le même sens qu'on lui accorde aujourd'hui (on ne voyage pas forcément pour le plaisir), les déplacements sont nombreux et diverses infrastructures d'accueil existent : auberges, maisons d'hôte, gîtes.

Pendant le haut Moyen Âge, les déplacements déclinent en raison de conflits multiples, de problèmes d'insécurité et de diverses épidémies (Hoerner 1997). Néanmoins, certaines catégories de personnes comme les pèlerins, les commerçants et les militaires continuent de se déplacer ponctuellement. Ces conflits ont contribué à la diffusion des idées de la Renaissance, au renouveau des voyages d'agrément et de découverte (Mesplier et Bloc-Duraffour 2014). La naissance du tourisme demeure contemporaine des grandes révolutions qui ont marqué le XVIII^{ème} siècle en Europe, plus précisément la révolution industrielle en Grande-Bretagne. Il fut d'abord une activité culturelle et éducative avant de revêtir d'importants enjeux économiques puis sociaux.

IV.2.1. Les prémices du tourisme : l'expression d'une apparence sociale et du « compleat gentleman »

Le tourisme est une invention anglaise. Au début du XVII^{ème} siècle, les jeunes aristocrates anglais ont pour habitude de faire *The Grand Tour*, c'est-à-dire le tour de l'Europe afin de se cultiver et parfaire leur éducation. Le tourisme a alors trois fonctions principales : éducative, sensorielle (forger le goût de l'esthétisme) et sociale (une forme d'expression d'une appartenance sociale à l'aristocratie britannique). Apparaît alors le vocable « *tourist* » emprunté du mot français « tour » pris dans le sens de mouvement circulaire. Le terme anglais est francisé et le mot « touriste » fait son apparition en 1816, puis le mot tourisme en 1841. Selon la définition du voyageur de Littré à la fin du XIX^{ème} siècle : « *Se dit des voyageurs qui parcourent des pays étrangers autant par curiosité et que par désœuvrement qui font une espèce de tournée dans les pays habituellement visités par leurs compatriotes. Se dit surtout des voyageurs anglais en France, en Suisse et en Italie.* ». (Dictionnaire Littré, 1863-1877). Bien que cette définition ait une connotation péjorative¹⁰⁶, elle représente l'image de l'aristocratie anglaise et leurs pratiques touristiques, ainsi que le peu de considération accordée au secteur du tourisme. Le périple des touristes anglais se codifie rapidement. Il « *se composait de lieux de grand intérêt qu'il fallait voir et de beaucoup d'espaces contraints qu'il fallait traverser* » (Marc Boyer 1995, p. 45). Dès lors, les récits de voyages commencent à être publiés : « Voyage en Espagne » de Théophile Gautier (1845), la poésie de Lord Bryan « Childe Harold » inspirée de son voyage en Orient (1812-1818), ou encore « Mémoire d'un

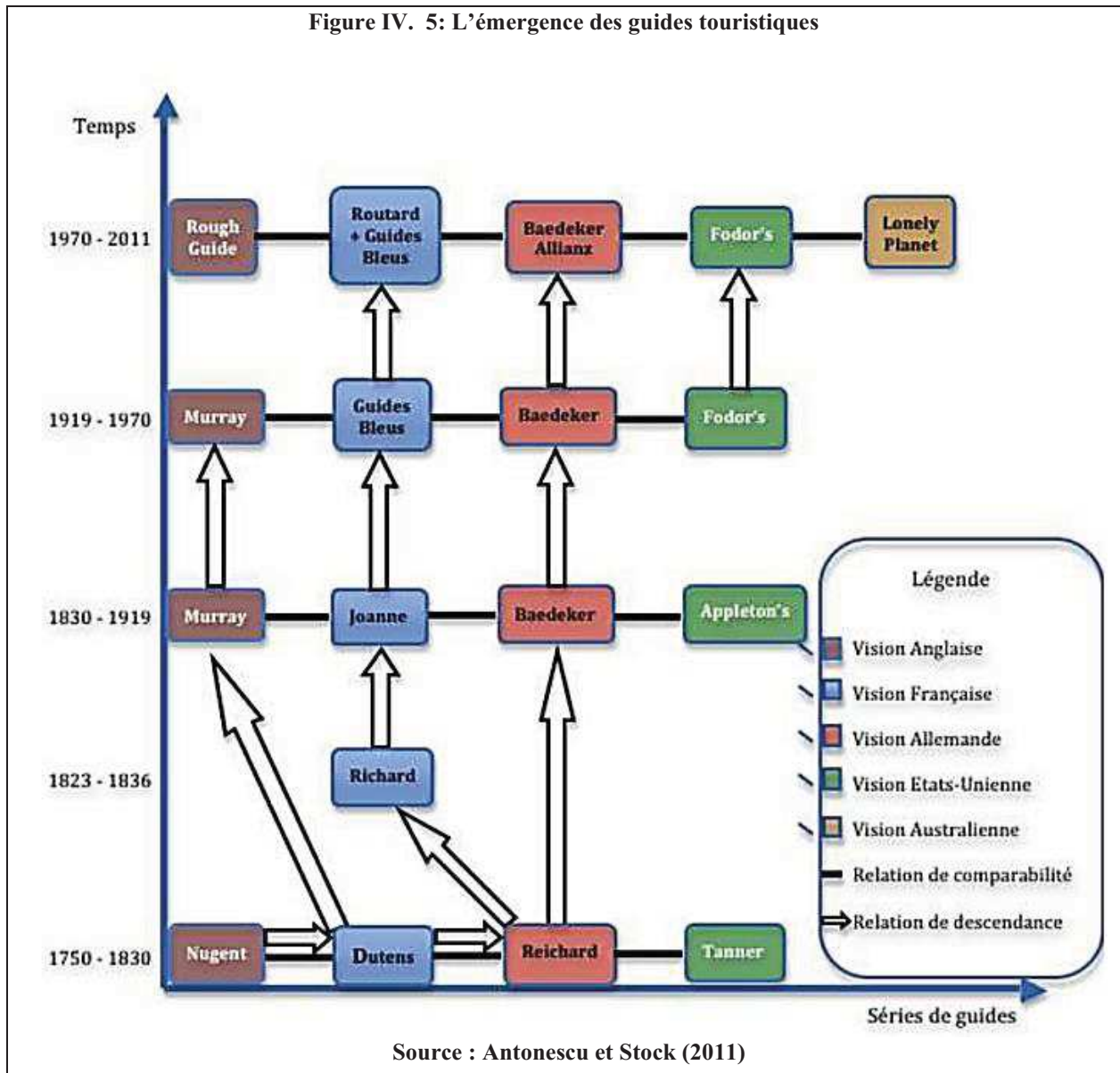
¹⁰⁶ D'un point de vue du motif de voyage, utilisation des vocales curiosité et désœuvrement.

touriste »¹⁰⁷ de Stendhal (1838). Aussi, les premiers guides de voyages (premier guide apparu en 1780) se développent sensiblement à partir de 1980 : Murray en Angleterre, Baedeker en Allemagne, Joanne (guide bleu) en France, Tanner aux Etats-Unis, etc. (Cf. figure IV.5). Les guides jouent un rôle important dans la promotion de nouveaux espaces touristiques. Ils donnent une nouvelle fonction aux lieux, celle de fonction touristique.

Le tourisme connaît alors sa « *grande période romantique* » (Boyer, 1999). Pendant la période romantique, le mot « touriste » qualifie « *le voyageur anglais riche et curieux qui, avec son Guide, visite ce qui doit être vu – videndaousight-seeing-* » (Boyer 2002). Voyager concilie « *le savoir archéologique, la précision de l'observation, l'analyse du document, le souci de situer celui-ci dans l'histoire et dans la géographie, et d'autre part le pouvoir de l'imagination d'en tirer mille résonances poétiques, d'en faire objet d'émotion et de méditation* » (Cassou 1967).

¹⁰⁷ Dans cet ouvrage de Stendhal que le mot « Touriste » fut emprunté pour la première fois.

Figure IV. 5: L'émergence des guides touristiques



À partir du XVIIIème siècle, porté par la vague du romantisme, le thermalisme connaît un grand engouement grâce à l'aristocratie anglaise. Pour Boyer (2005), le thermalisme est la pratique à l'origine du tourisme. Dans la première période de son développement, le tourisme s'est construit autour de la classe aristocratique et de la grande bourgeoisie. Il répond alors à un besoin de paraître, d'affirmer son standing matériel et son appartenance à un milieu social élevé. Cependant, la croissance économique a permis aux couches sociales inférieures de pratiquer des activités touristiques.

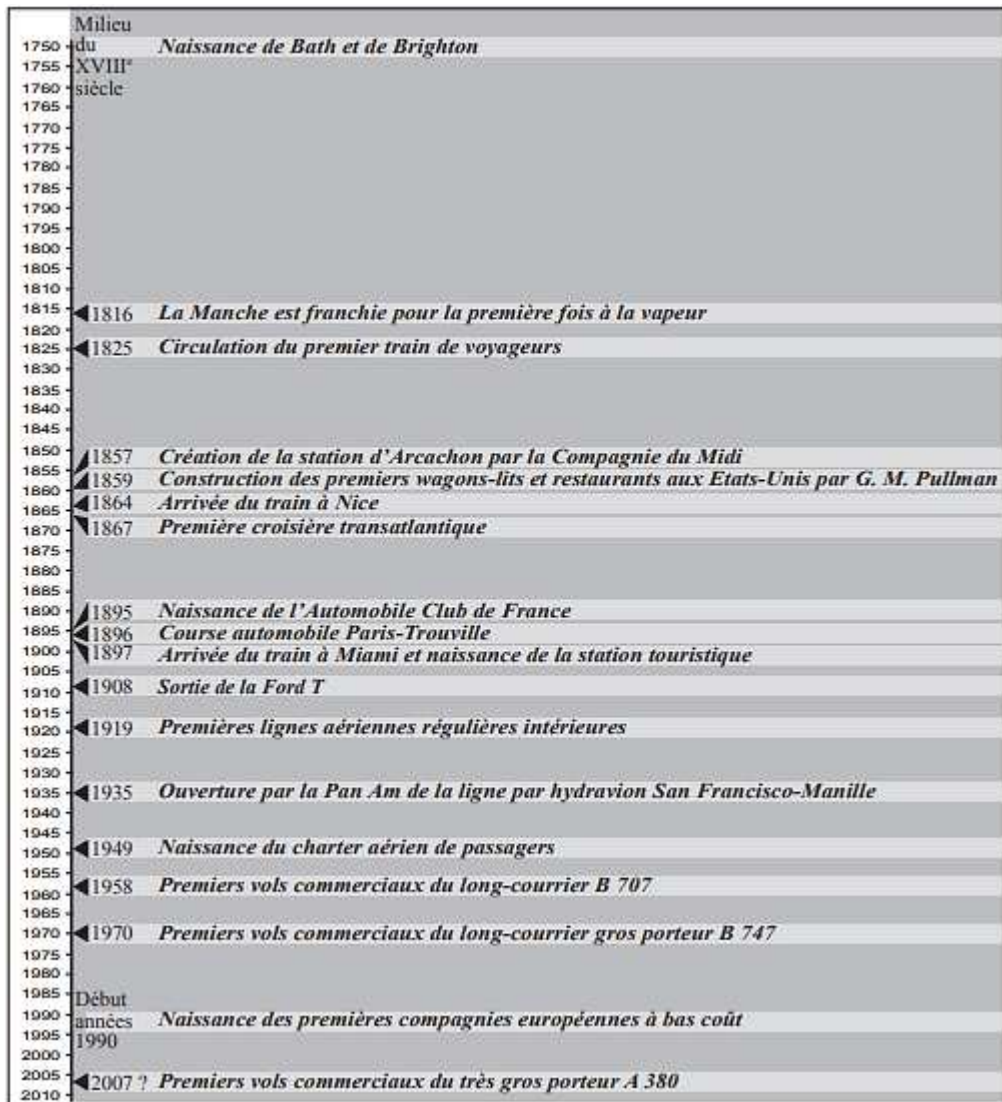
IV.2.2. Du grand Tour au tourisme de masse : le tourisme à la conquête du monde

Selon la formule de Hillali (2003), le tourisme est le « *fil de l'industrialisation et de la démocratie, bon élève de la consommation et de la mondialisation* ». Les trente glorieuses sont propices à la globalisation du secteur des loisirs. Les années 1960 marquent un tournant dans l'histoire du tourisme et du voyage. Les révolutions industrielles créent un climat optimal et les conditions nécessaires à la naissance d'une industrie du tourisme. Le processus de démocratisation de l'activité touristique s'amorce principalement grâce à deux faits majeurs : la révolution des transports et des congés payés. La bourgeoisie manufacturière et commerçante imite les comportements des aristocrates et des rentiers, puis la population salariale, notamment les enseignants grâce à leurs congés plus longs et les cheminots qui profitent de la gratuité du train (Boyer 2002, p. 395).

IV.2.2.1. Révolution des transports et nouvelles temporalités

Le tourisme est intrinsèquement lié aux mobilités, et de fait au transport. Au XIX^{ème} siècle, le développement des transports et les transformations sociales qui l'ont accompagné, produisent de nouvelles catégories de voyageurs. Le tourisme se démocratise et il n'est plus réservé uniquement au cercle fermé des bourgeois. Gay (2006) établit une démarche diachronique (Cf. figure IV.6) pour aborder le rôle des progrès techniques en matière de transport dans l'élargissement de l'œcoumène touristique. Selon l'auteur, au-delà de la qualité physique d'un lieu, les moyens de transport orientent la mise en tourisme et sont à l'origine de configurations spatiales spécifiques. (Gay 2006, p. 12).

Figure IV. 6: Quelques dates importantes dans le développement des transports et du tourisme



Source : Gay, 2006. P. 20.

Si la machine à vapeur contribue la première à la diffusion spatiale du tourisme, c'est l'arrivée du chemin de fer et des bateaux à vapeur qui révolutionnent les transports : les voyages deviennent moins dangereux, moins pénibles et permettent de rétrécir l'espace et donc de gagner du temps à pratiquer du tourisme. Par la suite, l'apparition du transport aérien favorise largement les échanges internationaux et les circulations nationales, donnant ainsi une nouvelle dynamique au secteur du tourisme. « On passe de 1937 à 1954, de 2.5 millions de passagers transportés à 57,8 millions et de 1.4 milliard de passagers-kilomètres à 51.5

milliards. » (Pépin 1956, p. 79). Au début de l'année 1970, avec le tourisme de masse et la mise en service des longs courriers, se développent les gros porteurs (Gay 2006, p. 14). Désormais, le monde devient accessible, et l'avion représente le principal, voire pour certaines destinations, l'unique moyen d'acheminement des touristes. Avant les années 1950, le déplacement en avion demeure réservé à une élite (hommes d'affaire et politiques, diplomates, célébrités, etc.). Cependant, l'avènement des vols Charter, suivis des vols *Low Cost* démocratisent le transport aérien (Cf. encadré IV.3).

Encadré IV. 3: Les modèles de vols "charter" et " low cost"

Les Charter, c'est-à-dire les appareils affrétés par un voyageur, apparaissent en 1949, avec un vol entre l'Angleterre et Calvi (Miroux 1991, p. 91). Le modèle du « *Low Cost* » a été inventé en 1971 aux États Unis par *Southwest*. Ce modèle consiste à offrir un accès aux voyageurs à des vols courts et moyens courriers à des tarifs bas, mais sans prestations complémentaires. Ce nouveau modèle repose sur six principes (Berthier, Lafargue et Navarra 2002, p. 9-14) :

- Des avions aux capacités en sièges densifiées,
- Des taux d'utilisation des avions plus élevés,
- Des coûts fixes optimisés,
- La vente directe par *Call Center* et internet et l'absence de prestations,
- Le parti pris d'une tarification simple et unique,
- La mise en œuvre d'un *Yield – Management* simplifié.

Les vols Charter et surtout *Low Cost* se sont développés considérablement et ont pénétré l'ensemble de la planète. Ils ont alors contribué à la globalisation du tourisme. Favorisant ainsi, l'émergence de nouveaux profils de touristes issus de différentes classes sociales, ainsi que l'apparition de nouvelles destinations touristiques.

L'Algérie accuse un retard considérable en matière de démocratisation du transport, particulièrement le transport aérien. Son ciel n'est toujours pas ouvert (accord *Open Sky*) aux compagnies *Low Cost*. Cela impacte considérablement son attractivité, principalement sur la zone saharienne, les villes sahariennes étant desservies exclusivement par la compagnie aérienne nationale (Cf. chapitre VII).

IV.2.2.2. *La réduction du temps de travail et les congés payés : la conquête sociale du tourisme*

L'allongement de l'espérance de vie et les réformes du droit du travail ont libéré du « temps libre » (Viard 2015, p. 47). Dans de nombreux pays, la réduction du temps passé au travail et l'instauration des congés payés (les RTT par la suite) favorisent l'accès à l'éducation, à la santé, mais aussi aux loisirs. L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques français (INSEE) distingue quatre temps pour les activités quotidiennes : le temps physiologique, le temps de travail professionnel ou d'étude, le temps domestique - incluant le

temps parental - et le temps des loisirs. Si les loisirs sont les occupations dans un temps à soi, actif ou passif, chez soi ou à l'extérieur, l'activité touristique se pratique pendant le temps des loisirs, mais en dehors de l'environnement habituel du touriste.

Dès 1552, les britanniques sont les premiers à légiférer en matière de vacances. Le roi Edouard VI accorde des jours de congé légaux et des jours fériés pour la population active du Royaume d'Angleterre (Tilly 2016). Dès le XIX^{ème} siècle, partout en Europe, émerge l'idée du temps libre. Les femmes et les enfants en bénéficient les premiers. Cependant, la véritable révolution arrive avec l'instauration des congés payés, néanmoins, la masse salariale ne tire profit des congés payés que pendant les trente glorieuses : « *Si les premiers congés sont accompagnés de la création du billet de chemin de fer correspondant (en 1937), les départs réels avant-guerre dépassent à peine ceux des années précédentes. La majorité des salariés ne parviennent pas à occuper et à penser le temps hors du travail. La lenteur de l'évolution est révélatrice : 1,8 million de départs en 1937 (année de l'Exposition universelle), 1,5 million en 1938. Le véritable mouvement démarre avec les trois millions en 1948, plus de quatre en 1949, plus de cinq en 1951.* » (Rauch 2003, p. 45).

L'intégration des femmes sur le marché du travail, notamment dans le domaine de l'industrie, joue un rôle déterminant dans la construction des vacances en famille. La montée du salariat féminin à la fin du XX^{ème} siècle et l'arrivée du couple sur le marché du travail a remodelé la configuration des départs. À présent, les voyages se font en famille, de manière ponctuelle, à des périodes bien déterminées (pendant les vacances scolaires) et se limitent aux nombres de jours de congés des deux parents. Par ailleurs, avoir un second salaire au sein de la famille permet d'avoir plus de moyens financiers à consacrer aux loisirs pendant son temps libre. En plus de l'allongement du temps libre et de la généralisation de l'accès à la mobilité, d'autres facteurs tels que l'amélioration du niveau de vie, la baisse de l'âge de départ à la retraite ou encore l'urbanisation galopante des villes semblent avoir participé à « *l'essor du désir d'évasion* » (Mesplier et Bloc-Duraffour 2005).

Vers la fin des années 1990, le tourisme devient une migration saisonnière globalisée. Il se démocratise considérablement, à tel point que « *partir en vacances est devenu la règle, ne pas partir un problème, symptôme d'une position marginale ou prémisse d'une exclusion...* » (Viard 1998, p. 57). Pourtant, sa diffusion demeure très inégale dans l'espace et dans le temps. Le tourisme international reste donc l'affaire du Nord qui draine la majorité des flux

touristiques, comme des recettes qu'il génère. Le tourisme international est au départ géographiquement circonscrit à l'Europe Occidentale. La France, l'Espagne et l'Italie rassemblent un cinquième des arrivées de touristes internationaux, tandis que la majorité des départs proviennent des principaux pays industrialisés : de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France, de l'Italie, de l'Espagne et des Etats-Unis. Les trois quarts des touristes internationaux sont issus des pays dits développés (Mesplier et Bloc-Duraffour 2005).

Après la phase des pionniers, puis celles des précurseurs et des organisateurs, vient le temps de l'industrialisation du tourisme et de l'édification de la mobilité de loisirs comme norme sociale (Cousin et Réau 2011). Un nouveau modèle d'aménagement et de développement touristique dit de masse se développe principalement autour des bassins littoraux, il s'agit d'un tourisme basé sur le modèle des 4 S : Sand, Sun, Sea and Sex.

IV.2.3.L'industrialisation du tourisme : la plaie du tourisme de masse

Face à la massification du tourisme et à la mise en concurrence des lieux touristiques, les acteurs du tourisme international investissent largement dans la réalisation d'importants équipements touristiques selon des standards internationaux. Dès le début des années 1960, les institutions internationales (PNUD, OMT, OCDE, Banque Mondiale, etc.) relayent des discours en faveur du tourisme, le présentant comme moteur d'un développement économique et social. Cependant, la massification du tourisme va rapidement montrer des limites avec des impacts sociaux et environnementaux importants. Le degré de massification d'un territoire ne se mesure pas sur la base de chiffres ou de flux touristiques. Il interroge la capacité de charge des territoires visités. À titre d'exemple, les territoires insulaires ou sahariens, aussi vastes soient-ils, ne peuvent supporter un nombre élevé d'arrivées touristiques en raison de leur fragilité écosystémique et de la vulnérabilité économique et socioculturelle de leurs populations locales.

La communauté scientifiques (sociologues et anthropologues en particulier) critiquent sévèrement le tourisme de masse, le considérant comme une forme perverse de développement : (Crick 1989).

L'explosion du tourisme repose sur sa démocratisation au sein des pays développés. Néanmoins, son internationalisation est fort révélatrice des disparités Nord-Sud, aussi bien concernant la répartition des bénéfices des activités touristiques, qu'en ce qui concerne la possibilité de pratiquer du tourisme. Ainsi, « le « *premier monde* » s'impose toujours comme

le principal émetteur et récepteur des « migrants de plaisance ». » (Duterme 2008).

Au-delà des inégalités territoriales, se pose la question de l'impact du tourisme sur les populations d'accueil des lieux touristiques. Dans sa quête d'exotisme, le touriste est parfois à l'origine de dommages collatéraux sur les populations d'accueil : folklorisations des us et coutumes, acculturation, développement du tourisme sexuel, muséification, sont autant de maux qui gangrènent le quotidien des populations résidentes. Dans certains cas, des déplacements forcés des populations ont été mis en œuvre pour édifier des projets d'infrastructures touristiques. Parfois, des populations n'hésitent pas à céder leurs habitations en échange d'une compensation financière.

Certains auteurs (Géorge Cazes 1992; Dehoorne 2013) démontrent également la corrélation entre flux touristique et inflation. En effet, l'augmentation de la demande sous l'effet de la consommation touristique (des produits alimentaires et de l'immobilier en particulier) a des conséquences qui peuvent s'avérer dramatiques pour les populations locales. S'ajoute à cela la dépréciation de l'économie traditionnelle en raison du recours à l'importation : l'artisanat a laissé place aux chinoiseries (moins chers et plus rapidement accessibles en grande quantité), les techniques de construction traditionnelles qui nécessitent des matériaux locaux, ont laissé place aux techniques modernes de construction.

IV.2.4. Le développement durable comme variable stratégique du tourisme

Tenant pleinement compte des impacts négatifs environnementaux et sociétaux du tourisme, des discours « touristiquement corrects » se généralisent déplorant le tourisme de masse (Urbain 2013, p. 63). Puis, faisant suite aux principes du développement durable énoncés depuis 1987 dans le rapport Brundtland (Cf. Chapitre III), émerge la notion de tourisme durable. Le tourisme durable se développe dans la perspective de construire un nouveau modèle de consommation touristique alternatif qui respecte, préserve et valorise durablement les ressources patrimoniales d'un territoire (naturelles, culturelles et sociales), de manière à minimiser les impacts négatifs que peut engendrer la présence de touristes.

Ainsi, les conséquences d'un tourisme de masse furent le point de départ d'un changement idéologique en faveur d'un tourisme plus responsable. S'en est suivi un phénomène géographique qui tend à perdurer, celui de l'attention accordés aux nouvelles destinations plus atypiques, plus lointaines et surtout moins encombrées et standardisées que les destinations

traditionnelles. Être en contact avec la population locale, connaître leurs us et coutumes, leurs habitudes culinaires, éviter des hôtels de grande chaîne uniformisés, privilégier les gîtes, les maisons d'hôtes ou encore les hébergements insolites, constituent les nouvelles motivations des touristes.

En se basant sur les trois principes du développement durable, le tourisme durable peut se définir comme: « *a tourism which is developed and maintained in an area (community, environment) in such a manner and at such a scale that it remains viable over an infinite period and does not degrade or alter the environment (human or physical) in which it exists.* » (Richard W. Butler 1999, p. 12).

Au Sommet de la Terre de Rio en 1992. Le tourisme durable se présente comme un nouveau modèle économique qui vise à satisfaire « *les besoins actuels des touristes et des régions d'accueil tout en protégeant et en améliorant les perspectives pour l'avenir. Il est vu comme menant à la gestion de toutes les ressources de telle sorte que les besoins économiques, sociaux et esthétiques puissent être satisfaits tout en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique, et les systèmes vivants* » (OMT, 1993). En 1995 à la Conférence Mondiale sur le Tourisme de Lanzarote, la première Charte du tourisme durable est élaborée. En 1999, l'OMT rédige le Code mondial d'éthique du tourisme. Le tourisme durable y est défini comme une « *activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent sur ces espaces* » (Council of Europe, 1997). En 2001, l'OMT ajoute à la définition du tourisme durable de 1993, que l'utilisation des ressources doit satisfaire « *les besoins économiques, esthétiques et sociaux* » et « *préserver l'intégrité culturelle, les écosystèmes, la biodiversité et les systèmes de soutien de la vie* ». En 2004, l'institution propose une nouvelle définition se focalisant sur la gouvernance territoriale du tourisme durable (Van Der Yeught 2009b) : « *le développement durable du tourisme requiert la participation, en connaissance de cause, de tous les acteurs concernés, ainsi qu'une forte direction politique pour assurer une large participation et l'existence d'un consensus. Le tourisme durable est le fruit d'efforts permanents et il exige le contrôle constant des effets de cette activité, ce qui suppose l'adoption, chaque fois qu'il y a lieu, des mesures préventives et/ou correctrices nécessaires.* » (OMT, 2004).

La durabilité touristique ne se résume plus uniquement à la préservation des destinations sur le plan environnemental et anthropologique (préservation des cultures autochtones). Elle repose désormais sur des dimensions politiques ainsi que la volonté d'appliquer les principes de durabilité de manière holistique et à l'ensemble des destinations (Marcotte, Bourdeau et Sarrasin 2017; Scheyvens 2011; Sarrasin 2007). Dès lors, de nouvelles mesures de régularisation des politiques publiques et acteurs institutionnels émergent. Progressivement, le concept de développement durable, macroéconomique à l'origine, devient partie intégrante de la stratégie de développement touristique au niveau régional, national ou international (Munitlak Ivanovic et al. 2009). En vue d'atteindre les objectifs du tourisme durable, deux logiques cohabitent (Dolnicar, Crouch et Long 2008) : la première porte sur l'aménagement durable des infrastructures dédiées au tourisme à travers notamment la prise en compte de la capacité de charge des territoires récepteurs et l'engagement social et environnemental des opérateurs du tourisme. La seconde porte sur le changement de comportement du touriste (principal accusé des maux du tourisme) vers une consommation durable des lieux visités. Plus récemment, une troisième logique s'est développée, celle de l'implication de la population locale. Cette dernière doit pouvoir participer aux activités touristiques, ainsi qu'à la valorisation des cultures locales. Dès lors, de nouvelles problématiques apparaissent autour de questions liées aux relations entre touriste-habitant ou encore des problématiques autour de la gouvernance territoriale des sites visités, des formes d'organisation et de coordination entre les acteurs.

IV.3. Tourisme durable et gouvernance de la destination

Selon notre perception, le tourisme est avant tout un choix et une question d'orientation politique, il constitue « *l'expression d'une volonté gouvernementale d'action (ou d'inaction)* » (Braud 2008, p. 678). Au-delà d'aménager, de contrôler, de promouvoir son territoire, l'État réglemente les activités touristiques et de loisir, encadre les pratiques récréatives et les organise, ou au contraire les interdit (Jégouzo 2019).

Dans le domaine du tourisme, la question de gouvernance, ou plutôt de « bonne gouvernance » est omniprésente dans les discours officiels de nombreuses gouvernements et institutions, elle est également évoquée par de nombreux chercheurs de diverses disciplines. La gouvernance appliquée au tourisme est communément appelée « gouvernance de la

destination » (Volgger, Pechlaner et Pichler 2017; Zhang et Zhu 2014; Laws et al. 2011 ; Ruhanen et al. 2010 ; Van Der Yeught 2009). Largement médiatisée, la gouvernance de la destination se présente comme un ensemble de règles et de mécanismes de conciliations formelles et informelles entre les intérêts des divers acteurs privés ou publics, qui agissent dans un souci constant de cohérence et d'efficacité, en vue de construire et promouvoir une destination. La gouvernance de la destination est complexe, car elle implique une multitude d'acteurs indépendants et interdépendants (Ruhanen et al. 2010). Chacun des acteurs aspire à des objectifs parfois différents, contradictoires voire conflictuels. C'est pourquoi, comme le rappellent Zhang et Zhu (2014, p. 125), l'étude de la gouvernance de la destination dans le contexte du tourisme est fort intéressant pour comprendre la dynamique de certaines destinations.

Pour Mitchell, Agle et Wood (1997), dresser une typologie des parties prenantes de l'activité touristique permet de désigner différents types d'acteurs impliqués dans le processus de prise de décision. Pour les auteurs, une meilleure identification de la typologie des parties prenantes repose sur la combinaison de trois attributs : le pouvoir des parties prenantes, c'est-à-dire leur capacité d'influencer les décisions actuelles, leur légitimité (socialement reconnus et acceptés) ainsi que leurs urgences (demandent une attention immédiate face à situation critique d'exposition à un risque). Boksberger, Anderegg et Schuckert (2011) établissent une liste d'acteurs nécessairement impliqués dans un contexte de gouvernance de la destination, à savoir : « *customers or guests ; environmental protection organizations and other NGOs; political organizations and parties ; regulatory bodies ; local communities ; local service providers and other cooperation partner; external influencers such as journalists, etc. ; and intermediaries.* ». Même si l'État demeure l'acteur pivot (Paché et Paraponaris 2006; Fréry 1998; Miles et Snow 1992) de la gouvernance de la destination (c'est l'État qui planifie, qui normalise, qui décide du budget à allouer au secteur, etc.), l'ensemble des parties prenantes occupent une place cruciale dans le processus décisionnel, tant au stade de l'élaboration des projets touristiques que dans leur mise en œuvre. Le concept de gouvernance appliqué aux destinations touristiques consiste à fixer et développer des règles et des mécanismes politiques, ainsi que des stratégies commerciales, en impliquant toutes les institutions et les individus (Beritelli, Bieger et Laesser 2007, p. 96).

Plusieurs travaux basés sur l'observation des réseaux d'appuis et des jeux d'acteurs ont été développé pour mesurer l'efficacité des actions de décentralisation et de gouvernance

participative dans divers projets touristiques. Le résultat de ces travaux conduit à un constat quasi unanime : la bonne coordination entre les acteurs touristiques est difficile à concrétiser. Troussset et Violier (1998) relèvent l'écart important entre la construction théorique qui voudrait que les différents acteurs d'une organisation prennent conscience de l'intérêt à travailler en commun qu'il qualifie de « *système idéal* », et les relations stratégiques concrètement établies qu'il qualifie de « *système effectif* ». Bien souvent, « *les acteurs qui élaborent et revendiquent des stratégies proprement touristiques sont loin de constituer un ensemble homogène.* » (Troussset et Violier 1998, p. 287). Girard et Schéou (2012) parlent quant à eux d'« *illusion participative* ». Pour les auteurs, l'absence de prise en compte de la complexité sociale des populations d'accueil limite les dynamiques de compromis, amenant à osciller entre deux configurations : « *soit un consensus apparent qui repose sur des malentendus (non explicités ou que l'on préfère ignorer – en faisant comme si on parlait de la même chose), soit, [...] une situation de crispation des acteurs empêchant toute construction d'accord sur la base d'une négociation conflictuelle* ».

IV.3.1. Les dimensions de la gouvernance de la destination

Les dimensions de la gouvernance de la destination désignent le processus de détermination d'indicateurs dédiés à mesurer l'efficacité des processus de gouvernance. La Banque Mondiale est considérée comme précurseur d'une analyse des différentes dimensions de la gouvernance, notamment à travers deux documents : « *Governance and development* » (1992) et « *Governance : the world bank perspective* » (1994). L'encadré IV.4 ci-dessous, synthétise les six indicateurs de gouvernance selon la Banque Mondiale à savoir : l'expression et la responsabilisation ; la stabilité politique et la violence ; l'efficacité du gouvernement ; la qualité de la réglementation ; la primauté du droit et la lutte contre la corruption.

Encadré IV. 4: Les six indicateurs de gouvernance d'après la Banque Mondiale

« **1. L'expression et la responsabilisation (Voice and Accountability – VA) :** Cet indicateur inclut la liberté individuelle et la liberté de la presse. Il mesure la liberté des citoyens dans le choix de leur gouvernement, et la liberté d'exprimer et de se relier, ainsi que le degré de la transparence ;

2. La stabilité politique et la violence (Political Stability and absence of violence – PS) : Cet indicateur mesure la possibilité d'un gouvernement d'être endommagé par la violence. Il embrasse des critères différents mis par la Banque Mondiale telle que les protestations violentes, les conflits armés, les troubles sociaux, et les tensions internationales ;

3. L'efficacité du gouvernement (Government Effectiveness – GE) : Cette dimension englobe la qualité des processus d'élaboration des politiques et de leur application. Aussi, elle évalue la qualité des services publics offerts aux citoyens et la liberté de l'administration à faire des interventions politiques ;

4. La qualité de la réglementation (Regulatory Quality – RQ) : La qualité de la réglementation évalue l'ampleur de la relation entre le développement du secteur privé et les politiques gouvernementales. D'après la Banque Mondiale, c'est la capacité du gouvernement à formuler et rendre effectif des politiques saines et des règlements qui permis et encourage le développement du secteur privé ;

5. La primauté du droit (Rule of Law – RL) : Cet indicateur, appelé aussi État de droit, mesure le degré de la confiance donné aux tribunaux et aux autorités de surveillance et de protection, aussi bien que le degré de mise en application des règlements. La primauté du droit signifie que toutes les personnes sont au-dessous du droit, et elle organise les relations entre les citoyens, entre les citoyens et l'État et entre les institutions gouvernementales ;

6. La lutte contre la corruption (Control of Corruption – CC) : Cet indicateur mesure l'ampleur à laquelle les fonctionnaires publics sont impliqués dans des actions corrompus et malhonnêtes comme les pots-de-vin. Il mesure aussi le degré d'intervention et d'influence du secteur privé sur l'administration publique. »

Source : Kaufmann, Kraay et Mastruzzi (2007)

IV.3.1.1. Les dimensions de la gouvernance de la destination selon Baritelli, Bieger et Laesser (2007)

Les travaux de Baritelli, Bieger et Laesser (2007) mettent en exergue les dimensions principales de la gouvernance de la destination. En se basant sur quatre micro- théories de la gouvernance centrées sur les entreprises, à savoir la théorie des coûts de transaction de Williamson (1979), la théorie des droits de propriété de Coase (1960), la théorie d'agence de Jensen et Meckling (1976) et la théorie des réseaux, les auteurs dégagent six dimensions de la gouvernance de la destination : le coût de transaction, l'asymétrie du pouvoir, l'interdépendance, la confiance et le contrôle, la connaissance et les connexions personnelles et informelles. Pour les auteurs, les six dimensions de la gouvernance permettent de façonner les modèles de gouvernance de la destination en expliquant pourquoi certaines destinations aux formes et aux configurations organisationnelles spécifiques, ont des difficultés à définir

des stratégies efficaces et à les mettre en œuvre efficacement (*Ibid.*, p. 106). Les dimensions sélectionnées sont pertinentes, en particulier lorsqu'elles sont considérées comme un ensemble et interagissent entre elles. En se basant sur l'analyse qualitative d'études de cas¹⁰⁸, les auteurs ont identifié plusieurs éléments qui permettraient la mise en œuvre d'une gouvernance de la destination. Il s'agit de : l'histoire de la destination et son développement, sa taille, ses performances, l'existence d'un groupe privé dominant, le rôle de la commune et de l'organisme du management de la destination, les facteurs d'attractivité, le comportement de coopération, la confiance mutuelle et le climat interne. Le tableau IV.1 synthétise l'ensemble des éléments qui ont permis d'évaluer les six dimensions.

Tableau IV. 1 : Eléments pour l'organisation des six dimensions de la gouvernance de la destination selon Baritelli, Bieger et Laesser (2007)

ITEMS FOR THE OPERATIONALIZATION OF GOVERNANCE DIMENSIONS						
Dimension	Transaction costs	Power asymmetries	Interdependence	Trust/control	Knowledge	Informal/personal connections
Historical development		X	X		X	
Development in the past decades		X	X	X	X	X
Size of the destination and number of companies/institutions	X					
Performance of the destination	X		X			
Dominance of larger firms		X		X		
Role of municipality and of DMO		X	X	X		
Driving forces for innovation and growth	X	X	X			
Cooperative behavior			X	X	X	X
Internal mood		X			X	
Degree of mutual trust				X	X	X
Size of boards in main institutions	X			X		
Concentration of representation in boards, personal union	X	X	X	X		

Source : Baritelli, Bieger et Laesser (2007, p :99).

IV.3.1.2. Les dimensions de la gouvernance de la destination selon Ruhanen et al. (2010)

En se basant sur l'analyse de 53 articles en sciences politiques et en management de l'organisation, Ruhanen et al. (2010) ont identifié 40 dimensions de la gouvernance de la destination. Ils énumèrent par la suite les dimensions citées au minimum six fois dans les articles étudiés à savoir : *accountability* (imputabilité) ; *transparency* (transparence) ; *involved* (implication) ; *structure* (structure) ; *effectiveness* (efficacité), et *power efficiency* (efficacité du pouvoir). Les résultats de cette recherche concluent au caractère

¹⁰⁸ Les auteurs ont choisi une approche qualitative en adoptant un cas multiple d'études de recherche avec 12 destinations touristiques dans les Alpes suisses.

multidimensionnel du concept de gouvernance de la destination. Les auteurs soulignent également le fait que près de la moitié de toutes les dimensions de la gouvernance examinées dans la littérature se rapportent au contexte de l'étude (Ruhanen et *al.*, 2010, p. 11). Une part importante de ces dimensions dépend entre autres du type de gouvernance adoptée, du concept utilisé, des types de tourisme pratiqués, ou encore de l'échelle et des théories sous-jacentes de l'étude.

IV.3.1.3. Les dimensions de la gouvernance de la destination selon Beaumont et Dredge (2010)

L'analyse de Beaumont et Dredge (2010) se base sur une revue approfondie de la littérature pour identifier les dimensions de la gouvernance permettant d'établir les paramètres pour examiner les réseaux de gouvernance du tourisme local. Leur recherche a permis d'énumérer six dimensions qui permettraient de garantir une « bonne » gouvernance. Il s'agit des dimensions suivantes : *Positive cultures, constructive communication and engaged communities* (cultures positives, communication constructive et communautés engagées) ; *Transparency and accountability* (transparence et responsabilité) ; *Vision and leadership* (vision et leadership) ; *Acceptance of diversity and the pursuit of equity and inclusiveness* (acceptation de la diversité et recherche de l'équité et de l'inclusivité) ; «*Developing knowledge, learning and sharing expertise* (développement de connaissances, apprentissage et partage d'expérience) ; *Clear roles and responsibilities of participants and clear operational structures and processes of the network* (rôles et responsabilités clairs et opérationnels, structures et processus du réseau).

Pour conclure, même si l'approche des trois analyses des dimensions de la gouvernance de la destination exposées précédemment divergent d'un point de vue analytique, toutes s'accordent sur deux points majeurs. Dans un premier temps, il apparaît comme fondamental de prendre en compte la pluralité des acteurs impliqués dans le processus de gouvernance de la destination. Cela implique la manière dont les parties prenantes déterminent, mettent en œuvre et évaluent les règles de leur interaction. Dans un second temps, le rôle de l'analyse de ses dimensions est central pour améliorer la compétitivité des destinations. Le but final de ses dimensions est de mesurer le degré de performance compétitive des destinations.

Notre analyse (Chapitre VII et Chapitre VIII) nous permettra de mettre en exergue les défaillances de la gouvernance de la destination Algérie (Timimoun en particulier),

notamment en matière de coordination d'acteur publics/privés, de transparence, de confiance envers les institutions de tutelles, de communication constructive, de mise en œuvre d'outils réglementaires, mais aussi le manque d'implication de la population locale dans la participation et la prise de décision inhérentes au développement touristique de leur région.

IV.3.2. Les modèles de Management de la gouvernance des destinations touristiques : la compétitive comme centre d'intérêt

Le management est « *la manière de conduire, diriger, structurer et développer une organisation [...], l'animation d'un groupe d'hommes et de femmes qui doivent travailler ensemble dans le but d'une action collective finalisée* » (Thiétart et al. 2014, p. 4). Le Management de la Destination Touristique (MDT), en anglais Destination Management Organisation (DMO), considère la destination comme une quasi-entreprise (Marsat, Guerra et Lépinay 2010). Il se caractérise par la multitude d'acteurs qui doivent se mobiliser dans leur intégralité compte tenu du rôle, intentionnel ou non, que joue chacun d'entre eux. Ces acteurs interviennent sur de multiples composantes du territoire qui sont des ressources pour le tourisme, y compris par leur simple contribution à l'ambiance touristique, et donc à l'attractivité de la destination (Marsat et al. 2008). Le management de la destination repose sur les ressources naturelles et culturelles de cette destination, qualifiées par l'OCDE d'aménités locales (OCDE, 1994). Plusieurs travaux ont été menés portant sur la délimitation d'indices ou échelles d'aménités, et d'analyser leur impact sur le développement territorial. Nous pouvons citer les recherches de Boyer et Savageau (1985) et McGranahan (2012).

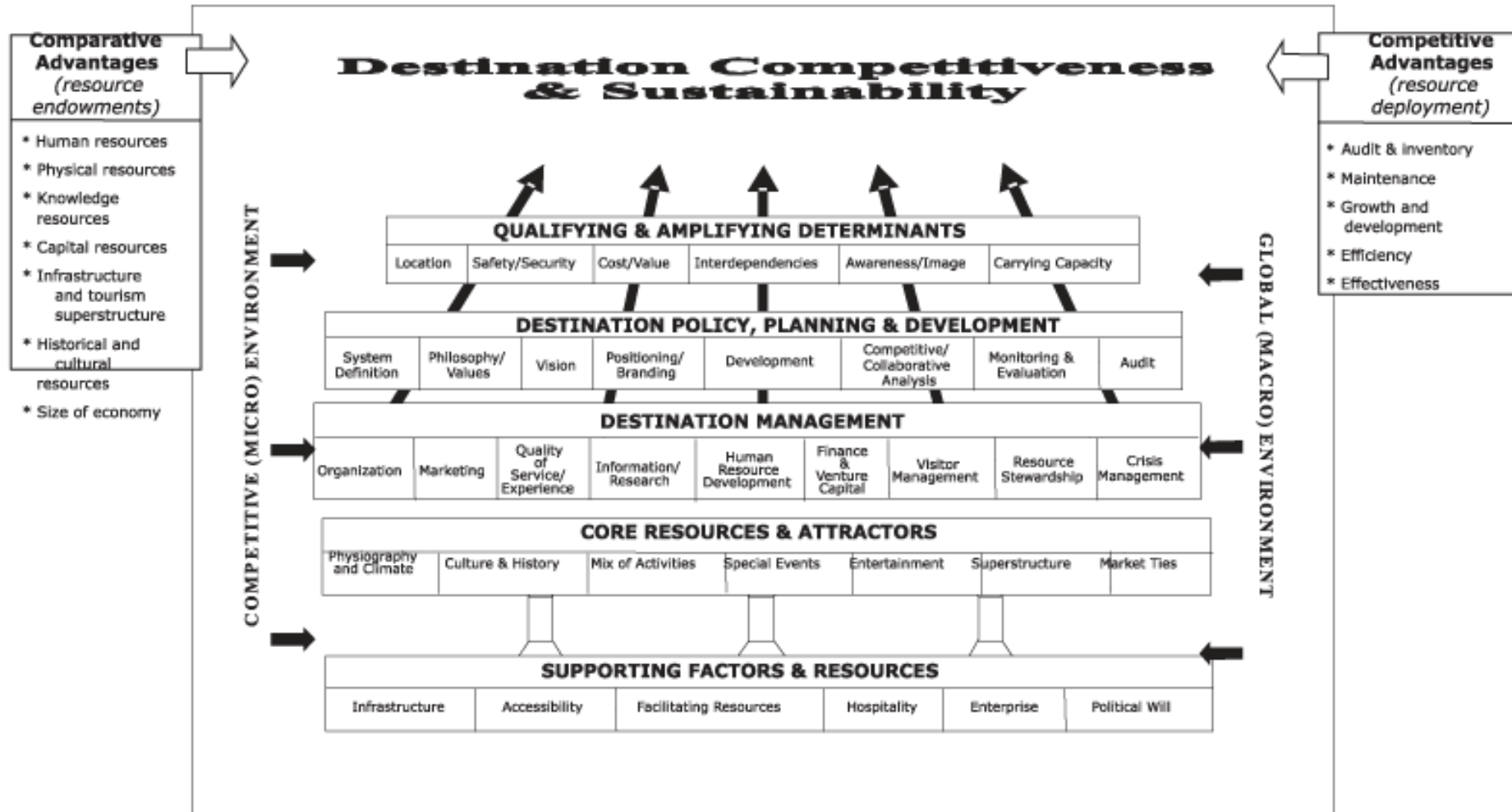
Avec l'attention grandissante accordée au tourisme dans le secteur de l'économie depuis ces quatre dernières décennies, de nombreux modèles de management de la destination ont prospéré. Les modèles les plus souvent cités sont ceux de Ritchie et Crouch (1999; 2000; 2003; 2010) et de Flagestad et Hope (2001). Ces modèles visent l'analyse de la compétitivité des destinations touristiques.

IV.3.2.1. Le modèle de Ritchie et Crouch (1999, 2000, 2003, 2010)

Le modèle d'analyse du management de la destination proposé par Ritchie et Crouch (1999, 2000, 2003, 2010) est l'un des plus influent. En se basant sur les théories économiques de l'avantage comparatif et les travaux de Porter (1990), le modèle proposé par les auteurs présente les éléments constitutifs de la destination touristique et les fonctions nécessaire du

MDT pour assurer la durabilité et la compétitivité d'une destination (Cf. figure IV.7). Le modèle de Ritchie et Crouch considère que la compétitivité d'une destination relève aussi bien de ses attributs en matière de ressources, que de la capacité à mobiliser ces ressources de manière efficiente (logiques d'avantage comparatif (*Resource endowments*) et compétitif (*Resource deployment*). Par conséquent, aucun des éléments d'une destination ne peut à lui seul prendre en main l'expérience touristique dans sa globalité. Chaque acteur de la destination a besoin des autres organisations pour que son offre, en étant intégrée dans l'expérience touristique, soit valorisée.

Figure IV. 7: Modèle conceptuel de l'analyse de la compétitivité des destinations de Ritchie et Crouch



IV.3.2.2. Le modèle de Flagestad et Hope (2001) : Corporate model VS Community model

Flagestad et Hope (2001) développent un corpus théorique qui met en relation deux formes opposées d'organisation : Le *Corporate model* et le *Community model*. En se basant sur les travaux de Porter (1980) portant sur la chaîne des valeurs, ainsi que sur d'autres approches managériales telles que la stratégie de positionnement et celle des ressources de compétences, les auteurs proposent une classification des formes d'organisations de la destination touristique et développent des modèles intermédiaires de management de la destination.

Le *Corporate model*, plus répandu en Amérique du Nord, considère la destination touristique comme une entreprise. Elle repose sur une logique de relations de hiérarchie et de profit. Elle est le plus souvent gérée par des groupes d'acteurs du secteur privé dont le principal objectif est d'ordre économique : la rentabilité et l'efficacité. L'opérateur privé domine à toutes les échelles d'intervention. Il « *détient alors le pouvoir politique et il peut influencer le développement de la destination au nom de la communauté locale* » (Van Der Yeught 2009a, p. 305). Les auteurs présentent le *Community model* comme un système d'acteurs multiples qui opèrent de manière autonome dans le processus de prise de décision. La définition d'une politique touristique repose sur une concertation multi acteurs. Ce type de modèle est dominant en Europe (en France particulièrement).

En se basant sur la centralisation comme dimension principale, Les auteurs considèrent que ces deux modèles décrivent un continuum qui s'articule à partir de trois aspects distincts : le nombre d'acteurs (grand pour le modèle *Community*, petit pour le *Corporate*) ; l'influence de la distribution du pouvoir entre secteur public et privé (entre les mains du secteur public pour le *Community*, entre ceux du secteur privé pour le *Corporate*) ; la centralisation du pouvoir (faible centralisation pour le *Community* et centralisation élevée pour le *Corporate*). Les auteurs proposent alors un système hybride de management de la destination qui s'articule sous forme d'organisation en réseau dominée à la fois par un acteur fort (*Corporate model*), mais aussi par l'ensemble des groupes d'intérêts (*Community model*). Leur modèle est repris par divers chercheurs dans différentes disciplines qui ont mûri la réflexion en intégrant la théorie des parties prenantes et la nécessaire mise en réseau des différents acteurs opérant de la destination dans une vision politico-systémique (Gundolf, Jaouen et Loup 2006; Dredge 2006; Van Der Yeught 2009a; 2012; 2017).

IV.3.3. Gouvernance territoriale et mobilisation d'acteur : Comment et pourquoi ?

Le management de la destination en vue d'un tourisme durable peut être perçu comme un effort de collaboration entre les différentes parties prenantes, en vue de créer ensemble un environnement propice à l'accueil de touristes qui servirait au développement régional et assurerait la protection des ressources naturelles pour les générations futures. Un tel type de développement, nous l'avons vu, nécessite forcément la mise en place de processus de participation. Or, si la collaboration est nécessaire, comme le rappelle Paquet (2006), « *elle est difficile à assurer dans un univers dominé par l'individualisme et l'idéologie de la compétition [...]. La bonne gouvernance fait apparaître la possibilité d'un jeu à somme positive si l'on peut mettre en place les conditions auxiliaires nécessaires pour enrayer la myopie et l'opportunisme.* » (Paquet 2006, p. 32).

L'approche de la gouvernance participative et la question de la participation de la société civile au processus de prise de décision a progressivement modifié l'espace public et redéfini le rôle de l'État. L'émergence de la question autochtone au sein des institutions internationales (ONU et PNUD au premier plan) a positionnée les populations locales comme de nouveaux acteurs. Elles entrent ainsi dans un monde globalisé, en revendiquant des droits de nature collective, processus qui s'accompagne par la production de normes internationales susceptibles de les protéger (Bellier, 2007 p. 82).

L'analyse des dimensions de la gouvernance de la destination a mis en exergue que la recherche de la compétitivité constitue un véritable défi. Or, la compétitivité se mesure en fonction de la capacité d'une destination à augmenter les dépenses touristiques, à attirer de plus en plus les visiteurs en leur offrant des expériences satisfaisantes et mémorables, de manière rentable, tout en améliorant le bien-être des populations hôtes et en préservant le capital naturel de la destination pour les générations futures (Crouch and Ritchie, 2003, p.2). Se pose alors la question de savoir : Qu'est-ce que la compétitivité et comment rendre le territoire compétitif ?

La compétitivité peut se définir comme « *la capacité d'un pays à tirer avantage de son intégration internationale dans le but d'améliorer sur le long terme le niveau de vie de l'ensemble de ses citoyens.* » (Bellone et Chiappini 2016, p. 8). L'OCDE (2013) décrit la compétitivité du tourisme comme « *la capacité du lieu à optimiser son attractivité pour les*

résidents et les non-résidents, afin de proposer au consommateur des services touristiques de qualité, novateurs et attrayants (bon rapport qualité / prix) et de gagner des parts de marché sur le marché intérieur et mondial, tout en garantissant que les ressources disponibles à l'appui du tourisme sont employées de manière efficiente et durable.» (Dupeyras et MacCallum 2013b, p. 14). Dans ce même rapport, l'OCDE définit les composantes majeures de la compétitivité de destination, à savoir : « *Gouvernance du tourisme ; développement de produits ; qualité des services touristiques ; compétitivité des prix ; accessibilité ; stratégie de marque de la destination ; ressources naturelles et culturelles ; développement des ressources humaines* ». Ce rapport identifie également un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer la compétitivité du tourisme. Cet ensemble a été subdivisé en deux catégories d'indicateurs : « *un ensemble d'indicateurs de base préconisés pour leur capacité à mesurer la Compétitivité avec précision et concision* » (Cf. Tableau IV.2), et un ensemble « *d'indicateurs supplémentaires et à développer* » (Cf. Tableau IV.3).

Tableau IV. 2: Éléments essentiels définissant la compétitivité dans le secteur du tourisme

Éléments essentiels identifiés	Commentaires	Pays participants
Gouvernance du tourisme	Le soutien de l'État et le tourisme en tant que priorité, réglementations, approche gouvernementale intégrée, stratégie en matière touristique, sûreté et sécurité, partenariats public-privé, coopération verticale, statistiques et données, coopération multilatérale, institutions (par ex. office national du tourisme), budget alloué au soutien du tourisme	Belgique, Canada, Chili, Égypte, Espagne, Grèce, Italie, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Turquie
Développement de produits	Différenciation des produits, innovation, investissements, part de marché, expériences uniques, augmenter la valeur ajoutée du tourisme, développer des segments à forte valeur, perspectives du marché (voyageurs potentiels, opérateurs du tourisme, petites entreprises)	Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Israël, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni, Turquie
Qualité des services touristiques	Améliorer la qualité, accueil des visiteurs, qualité de vie, équité et cohésion sociale, services aux consommateurs	Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Portugal, République tchèque, Slovaquie
Compétitivité des prix	Prix, taux de change, rapport qualité-prix, fiscalité	Allemagne, Australie, Belgique, Danemark, Égypte, Finlande, France, Grèce, Norvège, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni
Accessibilité	Développement d'infrastructures, position géostratégique de la destination, proximité	Australie, Belgique, Brésil, Chili, Espagne, Finlande, Grèce, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Turquie
Stratégie de marque de la destination	Promotion et commercialisation, identité, image, notoriété de la destination, ampleur de l'attrait, diversification des marchés	Australie, Autriche, Brésil, Canada, France, Royaume-Uni
Ressources naturelles et culturelles	Durabilité, gastronomie, climat, biodiversité	Allemagne, Belgique, Brésil, Chili, Danemark, Égypte, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Turquie
Développement des ressources humaines	Compétences, éducation et formations, productivité de la main-d'œuvre, centres de formation aux métiers du tourisme	Belgique, Chili, Espagne, Estonie, Grèce, Turquie

Source : Enquête de l'OCDE sur la mesure de la compétitivité dans le secteur du tourisme, 2012. *In*. Dupeyras et MacCallum (2013, p.17).

Tableau IV. 3: Liste des indicateurs de la compétitive de base, supplémentaires et à développer

Indicateurs de base	
Résultats et impacts du tourisme	1. <i>Produit intérieur brut direct du tourisme</i> Mesure internationale phare de la contribution du tourisme au PIB
	2. <i>Recettes du tourisme récepteur par visiteur et par marché d'origine</i> Mesure de l'activité économique des visiteurs
	3. <i>Nuitées dans tous types d'hébergements</i> Mesure de la fréquentation touristique des établissements d'hébergement
	4. <i>Exportations de services touristiques</i> Mesure faisant apparaître la contribution du tourisme aux exportations
Capacité d'une destination à proposer des services touristiques compétitifs et de qualité	5. <i>Productivité de la main-d'œuvre dans les services touristiques</i> Mesure portant sur le potentiel de production de l'économie du tourisme
	6. <i>Parités de pouvoir d'achat (PPA) et prix des produits touristiques</i> Mesure faisant apparaître la compétitivité des prix du tourisme à partir des PPA
	7. <i>Régimes nationaux de visas</i> Mesure des exigences en matière de visa, y compris mode de délivrance des visas
Attractivité d'une destination	8. <i>Ressources naturelles et biodiversité</i> Mesure du capital naturel d'un pays
	9. <i>Ressources culturelles et créatives</i> Mesure des attractions, activités et événements culturels et créatifs d'un pays
	10. <i>Satisfaction des visiteurs</i> Mesure de la valeur de l'attractivité liée à la demande, reposant sur la compétitivité actuelle et à venir
Mesures prises par les pouvoirs publics et débouchés économiques	11. <i>Plan d'action national pour le tourisme</i> Mesure indiquant l'efficacité du soutien à l'amélioration de la compétitivité du tourisme
Indicateurs supplémentaires	
Résultats et impacts du tourisme	<i>Diversification et marchés en expansion</i> Mesure visant à saisir l'envergure des résultats sur différents marchés d'origine. Les pays dotés d'une vaste gamme de marchés d'origine et qui s'intéressent aux marchés en expansion devraient obtenir de meilleurs résultats que les pays dépendants d'une poignée de marchés
Capacité d'une destination à proposer des services touristiques compétitifs et de qualité	<i>Emplois du tourisme par âge, niveau d'instruction et type de contrat</i> Mesure qui évaluerait la capacité à attirer, retenir et développer les talents dans le secteur afin de permettre une meilleure compétitivité
	<i>Indice des prix à la consommation touristique</i> Mesure qui vient compléter d'autres mesures, telles que celle des PPA
	<i>Accessibilité aérienne et intermodalité</i> Mesure de la compétitivité mise en évidence par les routes aériennes, temps de vol au départ des principaux marchés et nombre de passagers
Attractivité d'une destination	<i>Indice du vivre mieux de l'OCDE</i> Mesure basée sur une version de l'indicateur axée sur le tourisme
Indicateurs à développer	
Capacité d'une destination à proposer des services touristiques compétitifs et de qualité	<i>Crédits publics consacrés au tourisme</i> Mesure des dépenses publiques consacrées au tourisme, par habitant
	<i>Taux de mortalité des entreprises</i> Mesure de l'activité et de la disparition des entreprises
Mesures prises par les pouvoirs publics et débouchés économiques	<i>Tourisme en ligne et autres services innovants</i> Mesure fondée sur un indice de l'innovation et de l'utilisation des médias sociaux dans le secteur du tourisme
	<i>Structure des chaînes de l'offre touristique</i> Mesure fondée sur un indice de la solidité du secteur du tourisme, des systèmes productifs touristiques et de la compétitivité, existants ou potentiels

Source: Enquête de l' « OCDE » sur la « mesure de la compétitivité » dans le secteur du tourisme, 2012. In. Dupeyras et MacCallum (2013, p.18).

Dans la même logique, l'OMT (2017) identifie dans un rapport intitulé « Rapport sur le Comité du Tourisme et de la Compétitivité (CTC) » les facteurs quantitatifs et qualitatifs intervenant dans la compétitivité d'une destination: les facteurs liés à la gouvernance, à la gestion et à la dynamique des marchés, et les facteurs liés à l'attrait d'une destination atouts, produits et offre.

Tableau IV. 4: Liste de facteurs quantitatifs et qualitatifs intervenants dans la compétitivité d'une destination

LISTE DE FACTEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS INTERVENANT DANS LA COMPÉTITIVITÉ D'UNE DESTINATION	
<u>Facteurs liés à la gouvernance, à la gestion et à la dynamique des marchés</u>	<u>Facteurs liés à l'attrait d'une destination, atouts, produits et offre</u>
i. Politiques et réglementations en matière de tourisme durable,	i. Situation géographique et connectivité,
ii. Planification stratégique,	ii. Ressources naturelles,
iii. Partenariat public-privé + coopération verticale (niveaux national-régional-local),	iii. Ressources culturelles (matérielles, immatérielles),
iv. Structure de gouvernance,	iv. Aménagements publics et privés,
v. Sûreté et sécurité,	v. Infrastructure,
vi. Hygiène et centres de santé,	vi. Qualité,
vii. Politique en matière d'investissement et d'entrepreneuriat, environnement des entreprises,	vii. Prédilection des communautés locales, hospitalité, authenticité, saisonnalité
viii. Stratégies et outils de promotion,	x. Produits et services de tourisme éthique et responsable,
ix. Impact économique,	xi. Image de la destination,
x. Facilitation des visas d'entrée,	xii. Marque de la destination,
xi. Productivité du travail dans les services touristiques et mise en valeur des ressources humaines,	xiii. Positionnement sur le marché interne,
xii. Budget alloué à l'appui au secteur du tourisme,	xiv. Positionnement sur le marché international,
xiii. Volume des équipements d'hébergement + équipements connexes et d'appui,	xv. Produits et services innovants,
xiv. Tendances et caractéristiques de la demande (nombre de visiteurs, durée du séjour, recettes touristiques, dépenses touristiques, saisonnalité, etc.)	xvi. Compétitivité des prix,
xv. Utilisation des technologies de l'information,	xvii. Autres
xvi. Gestion des connaissances et recherche,	
xvii. Capacités nécessaires à l'innovation dans le tourisme,	
xviii. Tourisme accessible	
xix. Stabilité politique et économique	
xx. Autres	

Source : OMT (2017).

Dans la même vision que celle établie par l'OMT, nous jugeons que la compétitivité d'une destination dépend à la fois du management de sa gouvernance (que nous avons développé plus haut), mais également des facteurs liés à l'attractivité de la destination. La capacité d'un territoire à être compétitive dépend de son attractivité que nous pouvons définir comme « *les disponibilités en capital humain, niveau et densité d'équipements, infrastructures, accessibilité au marché et cadre institutionnel, en rapport avec les aménités urbaines.* » (Bourdeau -Lepage 2015). La gouvernance joue un rôle déterminant : du moment que tout peut devenir un attrait touristique, c'est la manière dont les acteurs gèrent les ressources de la destination qui confère à cette dernière une valeur attractive. La gouvernance fait partie

intégrante du processus d'attractivité (tout comme celui de durabilité observée dans ce Chapitre ainsi que dans le Chapitre III), c'est pourquoi nous observerons dans notre partie analyse (Partie III) que la gouvernance n'a pas été considéré comme une dimension à part entière dans notre analyse. En effet, nous considérons qu'elle ne peut être dissociée des deux dimensions de notre analyse à savoir : attractivité et durabilité.

IV.4. L'attractivité touristique comme outil de développement durable des territoires

À l'ère de la mondialisation, les territoires sont mis en concurrence et l'image qu'ils renvoient en matière d'attractivité a des impacts considérables à bien des niveaux (investissement et tourisme en particulier). Pour faire face à une concurrence accrue, l'attractivité des territoires devient un véritable outil de développement. Elle apparaît, aujourd'hui, comme un thème central des politiques de développement local (Lejoux 2006). Le tourisme comme toutes autres activités économiques n'échappe pas au *benchmarking*¹⁰⁹. En effet, une multitude d'études en marketing territorial (*branding territorial*) comme les outils de comparaison internationale de l'attractivité se développent. L'un des plus connus, est L'Indice de compétitivité du voyage et du tourisme (Travel and Tourism Competitiveness Index, TTCI)¹¹⁰, établi dans le cadre des travaux du Forum économique mondial (World Economic Forum). Nous l'utiliserons comme l'un de nos outils d'analyse de la l'impact de la dimension attractivité propre à notre terrain d'étude, Timimoun (Cf. Chapitre VII).

Gérardin et Poirot (2010) définissent l'attractivité comme « *la capacité d'un territoire à être choisi par un acteur comme zone de localisation (temporaire ou durable) pour tout ou partie de ses activités* » (Poirot et Gérardin 2010, p. 27). Pour Fabry (2009) l'attractivité est « *le fait, pour une destination, d'attirer des touristes. La qualité de cette attractivité est révélée non seulement par le nombre d'entrées mais aussi par la durée des séjours et surtout des dépenses générées par ces touristes dans le respect de l'environnement socioéconomique de l'espace*

¹⁰⁹Le *benchmarking* est une technique de marketing développée dès le début des années 1980 par la société Xerox. Il désigne un ensemble de procédures de recherches et d'analyses comparatives de la concurrence.

¹¹⁰L'Indice de compétitivité du voyage et du tourisme (Travel and Tourism Competitiveness Index, TTCI) a été publié pour la première fois en 2007. 133 pays ont été évalués selon une combinaison de données touchant aux institutions, aux environnements économiques, aux conditions de l'investissement dans le secteur touristique. L'indice est calculé sur une échelle de 1 à 7, la note de 7 étant la maximale. Trois grands aspects (chapitres) sont analysés : le cadre général et réglementaire (système politique, sécurité, santé, soutien au secteur du tourisme), les infrastructures existantes (transports aérien et terrestre, infrastructures touristiques, d'information et communication, compétitivité des prix), les ressources (humaines, éducatives, adaptation à l'accueil des voyageurs et des touristes, ressources naturelles et culturelles).

mis en tourisme. En d'autres termes, une destination attractive voit son tourisme intérieur s'accroître. » (Fabry 2009).

Dans le domaine du tourisme, l'attractivité renvoie à un ensemble de facteurs qui suscitent l'intérêt du consommateur (le touriste) provoquant son déplacement. Ces facteurs sont variables d'un territoire à un autre en fonction des conditions géographiques, patrimoniales, historiques, culturelles, économiques, politiques, sociologiques, sécuritaires ou encore religieux. Se pose alors la question de définir les moyens de rendre un territoire attractif : Quels sont les facteurs d'attractivité d'un territoire ? Pour Law (1987), l'attractivité d'un lieu est l'élément de base sur lequel se développe le tourisme, il définit une attraction touristique comme l'ensemble des éléments d'un « non chez-soi » (*non-home places*) qui poussent le voyageur à quitter son environnement habituel pour pratiquer du tourisme (Lew 1987, p. 554). L'auteur propose une typologie de trois catégories pour identifier la valeur attractive des sites touristiques : « *Idiographic perspective* » : approche géographique de l'attractivité ; « *Organizational perspective* » : approche aménagiste de l'attractivité ; « *Cognitive perspective* » : approche sociologique de l'attractivité. En se basant sur cette typologie, Gagnon (2007) a recensé les interprétations classiques de divers spécialistes du tourisme qui ont abordé la classification d'un territoire afin de comprendre l'analyse attractive de certains lieux.

IV.4.1.L'approche géographique de l'attractivité

Cette approche géographique de l'attractivité se fonde sur l'idée que le choix de la destination touristique est d'abord lié aux potentialités patrimoniales (naturelles, culturelles, paysagères ou historiques) de celle-ci, pour ensuite prendre acte des infrastructures en place. Elle s'attache à mettre en exergue le rôle de la dimension spatiale et esthétique dans le développement du tourisme, c'est-à-dire à la qualité des lieux visités. L'espace touristique devient alors un espace de récréation doté de plus-values endogènes qui motivent le voyage. Gagnon (2007) cite ainsi plusieurs auteurs qui soutiennent le rôle des attractions dans l'organisation des sites et territoires touristiques.

IV.4.2.L'approche aménagiste de l'attractivité

Pour Gagnon (2007), l'approche aménagiste suppose que ce qui détermine l'attractivité est lié à l'organisation de l'espace quel que soit le lieu et les qualités naturelles ou culturelles de celui-ci. Les types d'attraits touristiques sont rapportés à des conditions de possibilité, voire à des contextes : originalité, accessibilité, positionnement à l'égard de l'offre comparable, aménagement, planification, capacité de support du milieu, disponibilité en services, etc.

L'auteur cite plusieurs chercheurs qui soutiennent dans leurs travaux cette approche, comme Cazalais (1999), qui défend l'idée que tout peut être un attrait et provoquer le déplacement. De fait, certains éléments d'un territoire (il évoque l'exemple d'une mer ou d'une église) ont une « *fonction première* » qui n'a pas une vocation touristique. En organisant un phénomène géographique autour de ces éléments, ils peuvent devenir une attraction touristique leur conférant ainsi une « *fonction secondaire* » qui surdétermine la fonction première. Pour l'auteur, si l'attrait dépend de l'intention et de la portée donnée à un événement ou à un site, l'attraction se réfère alors à un lieu aménagé et pensé dans le but déclaré d'attirer des personnes. Gagnon (2007) précise d'une part le rôle de la dimension spatiale et temporelle (accessibilité au site et distance des foyers émetteurs) et d'autre part le rôle de l'élément déclencheur (qu'il qualifie de signal, de marque humaine) qui affiche l'intérêt sans lequel le potentiel d'attractivité ne pourra se réaliser.

En résumé, l'attractivité selon cette approche aménagiste se fonde sur une saisie esthétique de certains lieux auxquelles se grefferaient d'autres éléments pour que ces lieux servent à des fins touristiques. Nous pouvons parler de changement de valeur d'usage vers une valeur patrimoniale. Car comme le souligne Leniaud (1992), tout objet est susceptible de devenir patrimoine car « *le patrimoine n'existe pas a priori ; tout objet est susceptible d'en faire partie quand il a perdu sa valeur d'usage [...]. À partir du moment où il perd sa valeur d'usage, il est alors affecté d'une « valeur patrimoniale* » (Leniaud 1992).

IV.4.3.L'approche sociologique de l'attractivité

Cette dernière approche fait référence aux perceptions et aux expériences des touristes. L'attractivité dépend d'une quasi-connaissance de l'objet acquise par le touriste. Elle s'apparente à la montée vers un sommet, vers le temps fort recherché par le touriste.

Gagnon (2007) se base sur l'étude de MacCannell (1989), qui définit une attraction touristique comme une relation empirique entre un touriste, un signet et un marqueur. Plusieurs auteurs (parmi lesquelles l'auteur cite Laplante et Trottier (1985), Laplante (1983)), en expérimentant la méthode de MacCannell (1989), sont arrivés à la conclusion suivante : « *Une attraction pourrait devenir effective à la condition qu'il y ait, d'une part, une « sacralisation » des lieux en cinq étapes – marquage, évaluation, enchâssement, reproduction mécanique et sociale – et, d'autre part, l'établissement d'un rituel d'approche de ces mêmes lieux* ».

Gagnon (2007) a ensuite mobilisé les travaux de Leiper (1990) qui dresse un bilan des théories sur les attractions touristiques et qui conclue qu'elles constituent un système articulé à partir de trois éléments : Premièrement, une personne ayant des besoins touristiques ; deuxièmement un noyau c'est-à-dire toute caractéristique ou caractéristique d'un lieu que cette personne pourrait visiter. Et finalement, au moins un marqueur (information sur le noyau). Dans cette perspective, un touriste est donc une personne désireuse de vivre des expériences de loisirs, dirigé vers un centre organisateur (un noyau) par un réseau de moyens (des marqueurs). Ces marqueurs communiquent au touriste l'information sur le noyau : avant son départ (*generating marker*) et pendant son déplacement (*transit marker*) qui sont des processus de communication (*ex situ* et finalement de manière *in situ (contiguous marker)*). Nous étudierons cet ensemble de marqueurs dans l'analyse du processus de médiation du patrimoine touristique à Timimoun dans notre Chapitre VIII.

In fine, cette approche suppose que le touriste construit son projet de récréation en fonction de prédispositions, de capacités physiques et psychiques. Violier (2007) cite un exemple qui dresse une image assez représentative du touriste selon cette approche sociologique de l'attractivité : « *un touriste qui envisage de mettre en œuvre un projet de repos est assailli d'images de destinations entre lesquelles il va effectuer un choix, qu'il va étayer par des recherches d'informations, en fonction du temps dont il dispose, de la saison, de ses disponibilités financières, de sa capacité à prendre en charge de manière autonome telle ou telle fonction du déplacement... Il met bien en œuvre des compétences, produit un discours et éventuellement confie une partie de la réalisation à un spécialiste, en l'occurrence un tour opérateur, qu'il juge plus fiable que lui-même pour accomplir cette mission.* » (Violier 2007).

Conclusion

Avec la dénonciation des effets négatifs du tourisme de masse, de nouvelles formes de tourisme émergent, se voulant plus respectueuses de l'environnement et plus humaines (Blangy, Rathier et Adam 2006; Delisle et Jolin 2007; Wirth 2006). Le tourisme durable, qui implique une relation nouvelle aux lieux et aux sociétés où il est pratiqué, prend de l'ampleur, laissant supposer un intérêt grandissant du grand public pour des vacances plus durables (François-Lecompte et Prim-Allaz 2009). Cette prise de conscience s'est faite aussi bien à l'échelle des États, des institutions gouvernementales et non gouvernementales, des milieux associatifs mais également chez les touristes et les populations d'accueil.

La durabilité des pratiques touristiques s'impose peu à peu chez le touriste comme axe de différenciation dans le choix de ses destinations, transformant peu à peu ce dernier en « consommateur »¹¹¹. Désormais, les touristes souhaitent agir au-delà de leurs simples intérêts en prenant en considération l'impact de leur consommation sur l'environnement physique d'une destination et sur les populations d'accueil. Ces comportements se manifestent sous plusieurs formes : choisir une entreprise en fonction de son degré de responsabilité environnementale, privilégier des produits locaux, ou boycotter certaines destinations ou entreprises touristiques.

De nombreuses recherches mettent en exergue la nécessité de définir des indicateurs en vue de mesurer l'efficacité des processus de la gouvernance d'une destination. Dans ce chapitre, nous avons étudié les travaux de Beritelli, Bieger et Laesser (2007), Ruhanen et al. (2010), et de Beaumont et Dredge (2010). Même si ces travaux divergent d'un point de vue analytique, tous s'accordent sur deux points majeurs : premièrement, la nécessité de prendre en compte la pluralité des acteurs impliqués dans le processus de gouvernance. Deuxièmement, l'intérêt d'analyser le processus de gouvernance par le biais de dimension, permet de mesurer et d'améliorer la compétitive d'une destination.

L'analyse des dimensions de la gouvernance de la destination a mis en exergue que la recherche de la compétitivité constitue un véritable défi. La viabilité d'une destination touristique dépend de l'aptitude de ces divers acteurs à travailler ensemble à la mise en œuvre d'instruments d'évaluation et de réglementation voulus pour que les résultats soient propices à la population et à l'environnement. Ces acteurs interviennent sur de multiples composantes du territoire qui sont des ressources pour le tourisme, y compris par leur simple contribution à

¹¹¹ Vocabulaire qui sous-entend que le touriste est à la fois consommateur et acteur de l'expérience touristique.

l'ambiance touristique, et donc à l'attractivité de la destination (Marsat et al. 2008). Les évolutions que rencontrent le tourisme imposent à l'ensemble des acteurs du secteur touristique de se coordonner et réfléchir à de nouvelles stratégies de développement qui tiennent compte de leurs attributs attractifs, des contraintes endogènes et exogènes de leur territoire, ainsi que des mutations qui s'opèrent sur le marché.

La gouvernance joue un rôle déterminant : du moment que tout peut devenir un attrait touristique, c'est la manière dont les acteurs gèrent les ressources de la destination qui confère à cette dernière une valeur attractive. L'analyse du concept d'attractivité selon les diverses approches étudiées par Gagnon (2007) a permis d'établir le constat suivant : « *tout territoire n'est pas nécessairement touristique* ». L'émergence d'un territoire touristique ne résulte pas uniquement de la projection de ses potentialités naturelles et socioculturelles et dans l'insertion de celles-ci dans des structures socioéconomiques. Ce qui détermine un territoire touristique résulte davantage de la représentation symbolique que s'en fait le touriste que sur ses qualités esthétiques et spectaculaires.

Rapporté à notre cas d'étude, l'un des défis majeurs du développement durable, consiste à rassembler tous les acteurs du secteur touristique autour d'une vision commune, dans le but de faire prospérer le Sahara, ses populations, les entreprises touristiques et par effets d'entraînement l'ensemble des autres secteurs. En somme, il vise à concilier les intérêts à la fois collectifs et individuels en impliquant tous les niveaux hiérarchiques gouvernementaux, le secteur privé, les communautés et les touristes, et ce dans l'ensemble des domaines d'interventions du tourisme. Le chapitre VII analysera l'attractivité touristique de la destination Timimoun en incluant à la fois l'approche géographique, aménagiste et sociologique de l'attractivité. Le chapitre VIII questionnera la durabilité des activités touristiques telle qu'envisagée par les différents acteurs touristiques de Timimoun.

**PARTIE III –RETROSPECTIVE DES
POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE
ET TOURISTIQUES EN ALGERIE**

Chapitre V. La politique de développement durable en Algérie : Cadre législatif, institutionnel et fiscalité environnementale

Introduction

L'Algérie est classée parmi les zones arides et semi-arides. Ce profil climatique, conjugué aux actions de l'homme sur les ressources naturelles, le rend vulnérable à divers problèmes environnementaux qui se traduisent par une dégradation continue et dangereuse du capital naturel et paysager, mais aussi de la détérioration de la qualité de vie qui engendre des maux sociaux importants.

L'héritage colonial combiné à des facteurs exogènes (chocs pétroliers, guerre civile de 1990, crise économique mondiale), influencent les choix économiques qui façonnent les sentiers du développement adoptés par l'Algérie indépendante. En effet, après une longue période coloniale, les pouvoirs publics optent pour une stratégie de développement étatique s'inscrivant dans une logique de planification collective où tout repose sur l'entreprise publique. Comme la plupart des pays en développement, les questions d'ordre environnemental ont souvent été reléguées au second plan car la priorité est accordée aux questions liées à la croissance et au développement économique. Aujourd'hui encore, l'Algérie poursuit sa politique de développement basée sur l'utilisation des ressources non renouvelables : les hydrocarbures comme vecteur de développement. Une pure économie de rente ou ce secteur très polluant représente plus de 98% des exportations du pays.

Avec un fort taux démographique estimé à environ 45 millions d'habitants à l'horizon 2030, un exode rural qui perdure depuis l'indépendance, une industrialisation mal maîtrisée, de sérieux problèmes de pollution, d'appauvrissement des sols, de stress hydrique, de sécheresse, de désertification, de santé publique, d'inégalité sociale, de crise du système productif et de précarité à l'emploi, l'Algérie n'a d'autre choix que de se placer dans une logique de développement durable.

Depuis 2000, le gouvernement algérien se lance progressivement dans la voie du développement durable. Pour ce faire, il met en place une série d'outils réglementaires, institutionnels et financiers que nous présentons dans ce chapitre.

Parce que les spécificités des espaces sahariens, nécessitent une réglementation et des

mesures de protections et de valorisation spécifiques, aussi bien sur le plan environnemental, social qu'économique, ce chapitre questionne la nécessité de mettre en œuvre des politiques publiques articulées au sein d'une politique nationale répondant aux spécificités du développement équitable et durable des zones sahariennes.

V.1. Le contexte socio-économique de l'Algérie : l'échec de l'industrialisation et une économie

Après son l'indépendance en 1962, l'Algérie sous l'aire du président Boumediene se lance en 1965 dans une politique « d'industrialisation-industrialisante »¹¹² afin d'assurer méthodiquement la conquête de son indépendance économique (De Bernis 1971, p. 545). La stratégie des pouvoirs publics, consiste à miser sur les secteurs industriels à l'origine du processus d'industrialisation : l'industrie chimique, l'industrie des hydrocarbures, le fer et l'acier. (Kara 2017). Ainsi, l'industrie représente le catalyseur qui impulse la modernisation de l'agriculture en fournissant des engrais issus de l'industrie chimique et du matériel agricole moderne.

Le président Boumediene voulait opérer une triple révolution : industrielle, agraire et culturelle. Cette révolution avait divers objectifs : premièrement, opérer des transformations structurelles profondes de la société en changeant les mentalités. Deuxièmement, une meilleure redistribution des richesses, notamment aux couches rurales et palier aux disparités Nord-Sud héritées de la période coloniale. En enfin, une agriculture suffisante et diversifiée.

Comme le souligne Mutin (1997), cette politique de développement s'engage dans un environnement contrasté où se mêlent éléments favorables et contraintes : un contexte mondial favorable avec une augmentation spectaculaire du prix du pétrole passant de 1,8 \$ à 35\$, ce qui a permis à l'Algérie de multiplier les recettes tirées des hydrocarbures par soixante passant de de 0,2 milliards de dinars en 1970 à 12,5 en 1980. D'un autre côté, à cette même

¹¹² La théorie de l'industrie industrialisante de Gérard De Bernis (1971) est inspirée de celle de « pôles de croissance » élaborée par F. Perroux à partir des schémas de la reproduction élargie de Marx et de la Stratégie soviétique d'industrialisation. Elle stipule que seul l'investissement massif dans les industries lourdes est capable d'un effet notable sur la croissance économique et la transformation des sociétés à économies sous-développées et désarticulées. Par conséquent, seule la stratégie d'accumulation est à même de permettre aux pays dits en développement de se hisser rapidement au stade des pays industrialisés. L'industrialisation y est conçue comme le vecteur matériel et objectif permettant le bouleversement total des structures économiques et sociales existantes, et leur remplacement par d'autres qui seraient parfaitement articulées autour de noyaux industriels denses appelés « pôles de croissance ».

période, le pays connaît une la hausse importante de sa population, mais cette croissance démographique demeure non maîtrisée et non programmée (Passant de 10 millions d'habitants en 1962 à 22 millions en 1982). De plus, au lendemain de l'indépendance, la population algérienne n'avait pas de tradition industrielle, et la formation dans ce domaine a été compromise par la politique d'arabisation¹¹³. (Mutin 1997).

Au cours de la décennie 1970, l'Algérie investit près de la moitié de son PIB dans l'industrie, ce qui correspond à cette époque à l'un des plus fort taux d'investissement au monde (Chignier 2009). La nationalisation des hydrocarbures en 1971¹¹⁴, permet au secteur de l'industrie de connaître un essor remarquable. À la même année, le gouvernement lance la révolution agraire (cf. chapitre I) et la gestion socialiste des entreprises. L'apogée de l'industrie des hydrocarbures se poursuit avec le premier choc pétrolier en 1973 où les principaux pays arabes ont annoncé "*l'embargo oil*" des livraisons pétrolières aux États favorables à Israël (Etats-Unis, Portugal, Pays-Bas, Afrique de sud, Rhodésie) (Copinschi 2010), ce qui augmente considérablement le prix du pétrole.

Malgré les efforts consentis, les bilans de l'industrialisation ne sont pas à la hauteur des attentes. En dépit des lourds et coûteux investissements, la croissance demeure très lente et les technologies sophistiquées mal maîtrisées. De plus, l'industrialisation contribue à l'accélération des processus d'exode rural et d'urbanisation des villes. « *Ainsi ce sont 1.300.000 personnes environ qui sont passées du milieu rural au milieu urbain durant la période des plans (1967-1977). Quant au taux d'urbanisation, il est passé de 31% en 1966 à 41% en 1977 et à 50 % en 1987* ». (Guerid 1991, p. 118).

La structure spatiale du pays est entièrement polarisée sur le Nord et plus particulièrement sur la bande côtière. Neuf algériens sur dix vivent dans le Nord du pays, dans le nord de l'Atlas saharien (sur le littoral), sur un peu plus d'un dixième de la superficie du pays (12,6%). Inversement, un dixième seulement de la population vit dans plus de 2 000 000 de km² (soit

¹¹³ Cette politique d'arabisation a plusieurs conséquences. Tout d'abord, elle durcit les oppositions entre élites arabophones et élites francophones que le système éducatif, paradoxalement, continue largement de reproduire. Ensuite, dans le domaine idéologique, la généralisation de la langue arabe permet d'augmenter l'influence des courants panarabistes et des courants de l'islamisme politique (Rocherieux 2001).

¹¹⁴ La nationalisation des hydrocarbures le 24 février 1971 fut une décision historique prise par le président Boumedienne qui consistait à la prise du contrôle de la majeure partie (soit 51%) des entreprises étrangères en grande partie françaises qui exploitaient les gisements d'hydrocarbures et de gaz naturel au Sahara. Cette nationalisation a été suivie d'une ordonnance signée le 11 avril 1971 promulguant la loi fondamentale sur les hydrocarbures, qui définissait ainsi le cadre dans lequel devrait s'exercer, dorénavant, l'activité des sociétés étrangères en matière de recherche et d'exploration des hydrocarbures.

sur 88% du territoire) (ONS, 2006). Ce qui conduit à des bouleversements non seulement géographique, mais aussi social et culturel se traduisant par une véritable « crise des villes »¹¹⁵ (Rocherieux 2001). La baisse brutale des prix du pétrole à la suite du second choc pétrolier en 1986 réduit les illusions du projet d'industrialisation de l'Algérie, et révèle au contraire la fragilité du système économique et sa forte dépendance aux hydrocarbures (Benderra 2002).

Au-delà de ne pas avoir obtenu les résultats escomptés, la combinaison de trois facteurs étroitement imbriqués l'un à l'autre que sont l'évolution démographique, l'urbanisation des villes et l'industrialisation, engendre des conséquences très néfastes sur l'environnement, remettant en cause la pérennité même du processus de développement de l'Algérie (Chenntouf 2008).

Dans les années 1990, les pouvoirs publics mettent en place une série de réformes économiques comportant un nouveau cadre juridique consacré notamment à l'autonomie des entreprises publiques et la libération du commerce extérieur.¹¹⁶ À cette même période, le pays se trouve confronté à une profonde et longue période de crise sociale et sécuritaire liée à la propagation du terrorisme qui a duré une décennie qualifiée de « décennie noire ».

La situation économique, qui s'accompagne par des crises sociales que traverse le pays, a poussé le gouvernement algérien à mener une politique volontariste en se dotant progressivement d'un cadre institutionnel et réglementaire en faveur d'une meilleure prise en charge de l'état de l'environnement et du bien-être de la population. Au fil des années, l'Algérie affirme sa stratégie d'action en faveur d'un développement durable en participant à de nombreuses conférences et en souscrivant pleinement à de multiples conventions sur le plan régional et international.

Depuis 1974, l'administration du secteur de l'environnement a été rattachée à différentes tutelles, ce qui ralentit l'émergence de programmes d'action durables et coordonnées. Avec la création du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) en

¹¹⁵ Crise du logement, l'insuffisance criante des équipements hydrauliques se conjuguent avec l'éclatement de la cellule familiale traditionnelle et le chômage très élevé chez les jeunes, pour déboucher sur une situation à bien des égards explosive (Opcit, Rocherieux).

¹¹⁶ Loi n° 90-10 du 14 Avril 1990 modifiée et complétée relative à la monnaie et au crédit ; Décret législatif no 93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement ; L'ordonnance 95-22 relative à la privatisation des entreprises publiques.

2000, le secteur a connu des mutations profondes. L'année 2002¹¹⁷ est marquée par la création de plusieurs organismes institutionnels sous tutelle du MATE et la promulgation de diverses lois que nous aborderons ultérieurement (Cf. tableau V.1 et tableau V.2).

Tableau V. 1: Tutelle de rattachement du secteur de l'environnement

Année	Rattachement
1977	Ministère de l'hydraulique
1981	Secrétariat d'état aux forêts et à la mise en valeur des terres
1984	Ministère de l'hydraulique
1988	Ministère de l'intérieur, de l'environnement et de l'agriculture
1990	Ministère délégué à la recherche, la technologie et l'environnement
1992	Ministère de l'éducation nationale
1993	Ministère chargé des universités
1994	Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement
1996	Secrétariat d'Etat chargé de l'environnement
2000	Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
2007	Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme
2010	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville
2016	Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement
2017	Ministre de l'Environnement et des Energies Renouvelables

Source : Auteure (2020)

Tableau V. 2 : Organismes sous tutelle du MATE 2002

ANAAT	Agence nationale de l'aménagement et l'attractivité du territoire
ANCC	Agence Nationale des Changements Climatiques
AND	Agence National des déchets
CNDRB	Centre National de Développement des Ressources Biologique
CNFE	Conservatoire National des Formations à l'Environnement
CNL	Commissariat National du Littoral
CNTPP	Centre national des technologies de production plus propre CNTPP
ONEDD	Observatoire National de l'environnement et du développement durable
ONT	Observatoire National du Territoire

Source : Auteure (2020)

¹¹⁷ Particulièrement depuis le sommet de Johannesburg.

V.2. Les Politiques environnementales algériennes: les principaux plans d'action

Depuis la création du MATE en 2000, un important réseau d'organisme sous tutelles et de programmes environnementaux se développent dans le but d'intégrer les principes de développement durable dans divers domaines d'actions. Parmi les plus importants plans d'actions mis en place, nous citerons : le Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable PNAE-DD, le plan de développement quinquennal (2010-2014), le Schéma National d'Aménagement du Territoire à l'horizon 2030 (SNAT 2030) et le Plan National d'Action sur les Modes de Consommation et Production Durable (PNA-MCPD) à l'horizon 2030.

V.2.1. Le Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable PNAE-DD (2002-2012) : les jalons fondamentaux pour un développement durable

Le bilan alarmant dressé par le premier Rapport National sur l'État et l'Avenir de l'Environnement en Algérie (RNE) pour l'année 2000¹¹⁸ fait état de l'ampleur des problèmes environnementaux et des déficiences d'ordre organisationnel et institutionnel. Dans une perspective de réformes fondamentales visant à sortir le pays de cet état de crise sociale, environnementale et écologique, l'Algérie décide de s'engager dans la voie du développement durable à travers une série de réformes. À travers cette politique, l'état affirme la volonté de s'ouvrir vers l'économie de marché et la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles et financières. Afin d'intégrer le concept de durabilité dans différents programmes de développement et de renforcer le cadre réglementaire et institutionnel, des objectifs stratégiques sont clairement identifiés en 2002 dans le *Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD)*. Ces objectifs sont listés sous forme de quatre plans d'action prioritaires à savoir :

- Améliorer la santé et la qualité de vie du citoyen ;
- Conserver le capital naturel et améliorer sa productivité ;

¹¹⁸ Le Rapport National sur l'État et l'Avenir de l'Environnement expose les facteurs de vulnérabilité d'ordre physique et institutionnel et dresse l'état de l'environnement. Il définit les grandes lignes d'une stratégie nationale de l'environnement en cohérence avec les priorités socio-économiques du pays, et propose un programme d'urgence. Le RNE 2000 a été adopté par le Conseil des Ministres du 12 août 2001 (MATE, 2002).

- Réduire les pertes économiques et améliorer la compétitivité ;
- Protéger l'environnement global.

Ces plans d'action se conçoivent selon des critères d'ordre politique et social, mais aussi selon une méthodologie reposant sur la notion de rentabilité économique : cela consiste à estimer, d'un côté, le coût « social » des dommages liés à la dégradation de l'environnement, et d'un autre côté les coûts dits de « remplacement » qui permettraient de donner une visibilité sur les coûts nécessaires pour réduire le coût social. Ainsi, la comparaison des coûts sociaux avec les coûts de remplacement sous formes de ratio, combinée aux critères sociaux et économiques, permettent de dégager un classement des actions prioritaires qui ont guidé l'élaboration du plan PNAE-DD. Les actions prioritaires sont hiérarchisées par ordre d'efficacité décroissante : 1-gestion inefficace de l'énergie et des matières premières ; 2-pollution de l'air et de l'eau ; 3- dégradation des sols ; 4- dégradation des forêts et de la biodiversité, 5- dégradation des déchets, 6- dégradation du littoral et du patrimoine archéologique. (MATE, 2002).

Le PNAE-DD pose les jalons fondamentaux d'un développement durable pour l'Algérie. Une unité d'exécution du projet s'installe au sein du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. Un Comité national de suivi du projet, constitué des représentants des départements ministériels, ayant -à des degrés divers- des responsabilités environnementales, est également mis en place. Un atelier de lancement du PNAEDD s'organise, avec la participation des départements ministériels, d'agences et d'institutions environnementales, d'entreprises et bureaux d'études, d'universités et centres de recherche, ainsi que d'associations écologiques. Une équipe de consultants algériens élabore des documents de référence en matière de pollution industrielle et urbaine, de pollution atmosphérique, de ressources hydriques, de ressources naturelles, de gestion des zones côtières, de patrimoine archéologique et historique, de santé publique et d'aspects institutionnels et juridiques. (Benhamed, 2013).

Le plan national d'action pour l'environnement et le développement durable PNAEDD 2002-2011 est prolongé pour la période 2012-2021.

V.2.2. Le plan de développement quinquennal (2010-2014) : le développement humain, pilier central du programme

Dans la continuité du processus de réconciliation nationale ¹¹⁹, un programme d'investissements publics est initié en 2010 par l'ancien président Bouteflika pour une durée de quatre ans. Doté de l'importante enveloppe financière de 286 milliards de dollars, dont 256 millions dédiés à de nouveaux investissements publics, et 130 millions pour l'achèvement de projets d'un premier programme (2005-2009), le plan de développement quinquennal (2010-2014) relègue au rang de priorité le développement humain en lui dédiant 40% de l'enveloppe budgétaire. Ce plan ambitionne la création notamment de 5 000 établissements d'éducation nationale, 1 500 infrastructures de santé, deux millions de logements, le raccordement d'un million de foyers au réseau du gaz naturel et l'alimentation de 220 000 foyers ruraux en électricité, l'amélioration de l'alimentation en eau potable, notamment, avec la réalisation de 35 barrages et de 25 systèmes de transfert d'eau, et l'achèvement de toutes les stations de dessalement d'eau de mer en chantier. 40 % du programme est également dédié au développement d'infrastructure de base et l'amélioration du secteur public.

L'importante enveloppe financière mobilisée dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014 a eu des impacts positifs sur la création de richesses avec une croissance économique estimée en moyenne à 4%, le recul du chômage qui passe de 11.3% en 2010 à 9.8% en 2014, la maîtrise de l'inflation estimée à 3.5%, ainsi que l'amélioration des principaux indicateurs sociaux et d'infrastructures.

V.2.3. Le plan quinquennal de croissance 2015-2019 : un prolongement du plan 2010-2014

Pour donner suite au résultat encourageant du plan quinquennal 2010-2014, et dans une optique de diversification économique seule à même de générer de la croissance en période de

¹¹⁹ La politique de réconciliation nationale, appelée aussi « concorde civile » est menée dès 1995 avec la première loi appelée loi « Rahma » qui signifie « Clémence » initiée par le président de l'époque Liamine Zeroual. Cette loi propose aux membres des groupes armés terroristes de se repentir et de déposer les armes en échange de réduction de peine tout en excluant les bénéficiaires de cette loi à ceux qui avaient « les mains tachées de sang ». Sous l'ère du président Bouteflika, la loi de Rahma cède la place à la Réconciliation nationale que le peuple approuvera par référendum en très grande majorité en 2005. La loi « de la Concorde civile et de paix » dite la loi de la « grâce amnistiante » a été adoptée en 1999, puis la Charte pour la paix et la réconciliation nationale en 2006, elles consistaient à l'abandon définitif de toutes les poursuites judiciaires à l'encontre des terroristes (y compris ceux accusés d'avoir commis des crimes) en échange de quitter le maquis et de déposer les armes. Le but étant pour le gouvernement de rétablir l'ordre, la paix et la sécurité dans le pays. Aujourd'hui, ce dispositif est toujours en vigueur.

crise économique, le gouvernement décide de poursuivre ces efforts à travers un nouveau plan quinquennal intitulé Programme Quinquennal de Croissance 2015-2019. Le plan quinquennal 2015-2019 en mettant l'accent sur des secteurs clés à forte valeur ajoutée comme l'énergie, la santé, la formation professionnelle, ou encore l'éducation, ambitionne de contribuer à la création d'emploi notamment chez les jeunes et les femmes et à promouvoir l'entrepreneuriat en vue de susciter une croissance forte et durable. Il a pour objectif :

- Le renforcement et la modernisation des activités financières à travers l'adaptation du cadre législatif et réglementaire régissant l'activité bancaire, la modernisation des systèmes de paiement et de contrôle, et l'amélioration du secteur fiscal dans le but d'attirer les investissements directs étrangers ;
- Atteindre 7% de croissance en moyenne ;
- Réduire le taux de chômage de 9,8% en 2014 à 8% en 2019 ;
- Mise en œuvre d'un programme ciblé qui vise le développement des wilayas du Sud et des hauts plateaux.

La promotion de l'économie verte a également été mise en avant dans ce plan considéré comme axe porteur de progrès technologiques. Le plan encourage les investissements dans des secteurs clés de l'économie verte, comme l'agriculture, le recyclage et la gestion des déchets, l'eau, l'industrie, l'agro-alimentaire ou encore le tourisme.

V.2.4. Le Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) : vers une reconquête des territoires

Dans le début des années 2000, l'analyse de la situation sociale et économique du pays fait état de déséquilibres régionaux importants qui entravent un développement harmonieux des territoires. Seule une meilleure gestion des espaces, à travers une répartition plus équitable des facteurs de production (travail, capital, matières premières) peut relever les grands défis du développement. Afin d'assurer une meilleure cohérence des objectifs politiques en matière d'aménagement du territoire, Algérie se dote en 2008 d'un instrument stratégique : le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), à l'horizon 2025, l'échéance est repoussée à 2030, puis à l'horizon 2050.

Le SNAT que l'État qualifie de « fenêtre d'opportunité pour s'inscrire dans la modernité » est un projet de grande envergure à travers lequel il affiche sa volonté de concilier l'impératif du

développement aux spécificités environnementales. Il intègre pleinement le concept de développement durable dans la politique d'aménagement du territoire. Son élaboration est menée sur la base d'un diagnostic et d'une mise en perspective stratégique des enjeux et des facteurs clés de développement durable de l'ensemble des régions du territoire. Mais aussi sur la base d'une concertation impliquant tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'aménagement du territoire : les départements ministériels, les institutions publiques et administratives, les collectivités locales et les représentants de la société civile.

Pour sa mise en oeuvre, quatre lignes directrices ont été identifiées :

- Ligne 1 : La durabilité des ressources ;
- Ligne 2 : Le rééquilibrage du territoire ;
- Ligne 3 : L'attractivité et la compétitivité des territoires ;
- Ligne 4 : L'équité sociale et territoriale.

Les actions engagées dans le cadre de la mise en oeuvre du SNAT s'établissent dans une approche multi-secteurs et multi-échelles. Sur le plan sectoriel, 20 programmes d'action territoriale (**PAT**) et 19 Schémas sectoriels ont été définis dont le Schéma National de l'Aménagement Touristique SDAT (Cf. encadré V.1). Sur le plan local et spatial, le SNAT a été consolidé par : neuf Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (**SRAT**), quatre Schémas Directeurs d'Aménagement d'Aires Métropolitaines (**SDAAM**), et 48 Plans d'Aménagement de Wilaya (**PAW**).

Encadré V. 1 : Les 19 Schémas sectoriels du SNAT

« 1. Le schéma directeur des espaces naturels et aires protégées. 2. Le schéma directeur de l'eau 3. Le schéma directeur routier et autoroutier. 4. Le schéma directeur ferroviaire. 5. Le schéma directeur aéroportuaire. 6. Le schéma directeur portuaire. 7. Le schéma directeur de développement agricole. 8. Le schéma directeur de développement de la pêche et de l'aquaculture. 9. Le schéma directeur de l'énergie. 10. Le schéma directeur des services et infrastructures de communication, télécommunication et information. 11. Le schéma directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche. 12. Le schéma directeur de la formation. 13. Le schéma directeur de la santé. **14. Le schéma directeur d'aménagement touristique.** 15. Le schéma directeur des biens et des services et grands équipements culturels. 16. Le schéma directeur des zones archéologiques et historiques. 17. Le schéma directeur des sports et des grands équipements sportifs. 18. Le schéma directeur des zones industrielles et d'activités. 19. Le schéma directeur des plateformes logistiques. »

Source : SNAT (2008)

V.2.5. Le Plan National d'Action sur les Modes de Consommation et Production Durable (PNA-MCPD) à l'horizon 2030 : un processus multi parties prenantes

L'Algérie réitère son engagement en faveur d'une politique environnementale de développement durable, en adhérant aux nouveaux objectifs de développement durable adoptés par l'assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015¹²⁰. Elle s'engage également dans l'accord international contraignant sur les objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre à la conférence des nations unies sur le climat (COP 21)¹²¹. Ce faisant, le gouvernement algérien inclut la dimension de durabilité à l'ensemble des politiques publiques, des politiques d'entreprise et des démarches de la société civile et des citoyens à travers un nouvel instrument de mise en œuvre du PNAE DD : Le Plan National d'Action sur les Modes de Consommation et Production Durable (*PNA-MCPD*).

Le PNA-MCPD, issu du programme « *Switchmed* »¹²² financé par l'Union Européenne, est le fruit d'un travail collaboratif intersectoriel ayant impliqué plusieurs acteurs institutionnels, associatifs et économiques dans le but de mettre en évidence les actions clés prioritaires nécessaires pour engrener une démarche transversale d'intégration des concepts de consommation et de production durable dans l'ensemble des approches stratégiques de développement durable. Le PNA-MCPD présente la particularité d'être un processus multi acteurs incluant des initiatives civiles.

Le PNA-MCPD se présente sous forme de 42 actions réparties sur trois axes prioritaires sélectionnés pour leur transversalité et leurs impacts sur l'ensemble des enjeux du développement durable. Il s'agit de :

- La gouvernance des modes de consommations et de productions durables ;
- La transition et l'efficacité énergétique ;
- La gestion des déchets et des rejets.

Le PNA-MCPD, adopte les 17 objectifs du développement durable (ODD) des Nations Unies

¹²⁰ À la date du 25 septembre 2015, les États membre de l'ONU ont adopté un ambitieux programme intitulé « transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2020 ». Dans la continuité du programme « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD) initié en 2000 pour éradiquer la pauvreté dans le monde, ce nouveau programme comporte 17 objectifs globaux du développement durable (ODD).

¹²¹ La conférence de Paris sur les changements climatiques s'est tenue en décembre 2015. Elle a donné naissance à un accord international sur le climat validé par les 195 pays participants.

¹²² « SwitchMed » est une initiative financée par l'UE en collaboration avec l'ONU, qui soutient et met en relation les parties prenantes afin de renforcer les innovations sociales et écologiques en Méditerranée. Le programme regroupe huit pays : l'Algérie, le Maroc, La Tunisie, l'Égypte, le Liban, la Palestine, la Jordanie et Israël.

en se focalisant sur son objectif 12 à savoir « les modes de consommation et de production durable ». L'annexe V.1 illustre la corrélation entre le PNA MCPD et les engagements de l'Algérie qui ciblent l'objectif 12 des ODD.

Sur le plan institutionnel, plusieurs organismes sont créés, notamment l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable, le commissariat du littoral, l'agence nationale des déchets, le centre national des technologies de production plus propres, le centre de développement des ressources biologiques, le conservatoire des formations aux métiers de l'environnement, l'école des métiers de l'eau, ou encore l'agence nationale de l'urbanisme.

V.3. Le cadre juridique et législatif

Depuis l'indépendance de l'Algérie, le contexte institutionnel et le corpus législatif en faveur d'une gestion durable des ressources, connaissent de nombreuses évolutions. Ils demeurent dans un premier temps très timides : en 1976, seul le décret n° 76-34 du 20 février 1976 relatif aux établissements dangereux, insalubres et incommodes régit le domaine de l'évaluation environnementale. Dès 1983, les pouvoirs publics élaborent une loi-cadre ¹²³ pour l'environnement pour établir les principes fondamentaux de gestion et de protection de l'environnement. Mais son application est entravée par la longueur des procédures et par des déficiences au niveau de sa conception. Durant les années 1990, le cadre législatif en faveur d'un développement moins polluant et plus soucieux du volet social commence peu à peu à s'étoffer, notamment par la promulgation des décrets suivant :

- le Décret Présidentiel n° 94-465 du 25 décembre 1994 relatif à la création du Haut Conseil de l'Environnement et du Développement Durable et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- le Décret exécutif n° 96-296 du 24 Rabie ethani 1417 correspondant au 08 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes ;
- le Décret présidentiel n° 98-123 du 18 avril 1998 portant ratification du protocole de 1992, modifiant la convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures ;
- le Décret présidentiel n°98-124 du 18 avril 1998 portant ratification du protocole de 1992, modifiant la convention internationale de 1971, portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

¹²³ Loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Depuis les années 2000, en réponse des recommandations des Nations Unies et sous l'impulsion des différents plans d'action cités précédemment, le plan juridique et réglementaire a été considérablement renforcé à travers la promulgation de nombreuses lois et décrets incluant le versant environnemental mais aussi en plaçant l'être humain au centre des préoccupations. Ci-dessous une liste représentative mais non exhaustive du cadre juridique qui régit le volet économique, environnementale et également social du développement durable en Algérie :

- Loi n°01-19 du 12 Décembre 2001 relative à la gestion au contrôle et à l'élimination des déchets ;
- Loi n°01-20 du 12 Décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable ;
- Loi n°01-13 du 07 Aout 2001, portant orientation et organisation des transports terrestres dans le cadre du développement durable ;
- Loi n°02-02 du 05 Février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral ;
- Loi n°02-08 du 08 Mai 2002 relative aux conditions de création des villes ;
- Loi n° 03-01 du 17 février 2003 relative au développement durable du tourisme ;
- Loi n°03-10 du 19 Juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;
- Loi n°04-03 du 23 Juin 2004 relative à la protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable ;
- Loi n°04-09 du 14 Aout 2004 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable ;
- Loi n°04-20 du 25 Décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre développement durable ;
- Loi n°05-12 du 04 Aout 2005 relative à l'eau ;
- L'ordonnance n°06-05 du 15 juillet 2006 relative à la protection et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition.
- Loi n°07-06 du 13 Mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts ;
- Loi n° 08-16 du 3 aout 2007 portant orientation agricole ;
- Décret exécutif n°08-312 du 5 octobre 2008 fixant les conditions d'approbation des études d'impact sur l'environnement pour les activités relevant du domaine des hydrocarbures ;
- Loi n°09-03 du 25 Février 2009 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes ;

- Loi n° 10-02 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire ;
- Loi n° 11-02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable ;
- Loi organique n°12-03 du 12 janvier 2012 fixant les modalités augmentant les chances d'accès de la femme à la représentation dans les assemblées élues
- Loi n° 14-07 de 2014 relative aux ressources biologiques ;
- Loi n° 15-08 de 2015 relative à la pêche et à l'aquaculture.
- Décret Présidentiel n° 15-117 du 13 mai 2015 portant ratification de l'accord entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et l'Université des Nations Unies sur la création, le fonctionnement et l'emplacement de l'institut de l'Université des Nations Unies pour le développement durable (UNU – IRADDA) à Alger (Algérie) signé à Alger le 22 décembre 2013 ;
- Décret exécutif n° 15-69 du 21 Rabie Ethani 1436 correspondant au 11 février 2015 fixant les modalités de certification de l'origine de l'énergie renouvelable et de l'usage de ces certificats ;
- Décret exécutif n° 15-207 du 27 juillet 2015 fixant les modalités d'initiation et d'élaboration du plan national d'action environnementale et du développement durable (P.N.A.E.D.D).
- Loi n°15-12 du 15 juillet 2015 relative à la protection de l'enfant
- Arrêté n°137 du 27 décembre 2015 portant organisation et fonctionnement des unités sanitaires mobiles destinés aux populations éparses et/ou nomades du territoire national ;
- Loi n° 16-09 du 29 Chaoual 1437 correspondant au 3 août 2016 relative à la promotion de l'investissement.
- Loi n° 17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME), qui définit les mesures et les mécanismes de soutien réservés aux PME en termes d'émergence, de croissance et de pérennisation ;
- Le décret exécutif n°18-255 du 9 octobre 2018 modifiant et complétant le décret exécutif n°07-145 du 19 mai 2007 déterminant le champ d'application, le contenu et les modalités d'approbation des études et des notices d'impact sur l'environnement ;
- Décret exécutif n° 19-224 du 12 Dhou El Hidja 1440 correspondant au 13 août 2019 fixant les modalités d'élaboration, d'approbation et de révision du schéma directeur de l'aire protégée.
- Décret exécutif n° 19-225 du 12 Dhou El Hidja 1440 correspondant au 13 août 2019 fixant les modalités d'élaboration, d'approbation et de révision du plan de gestion de l'aire protégée.
- Le décret exécutif n° 19-241 du 8 septembre 2019 modifiant et complétant le décret exécutif n°07-145 du 19 mai 2007 déterminant le champ d'application, le contenu et les modalités d'approbation des études et des notices d'impact sur l'environnement.

La constitution algérienne, se réfère également à divers principes du développement durable parmi lesquels nous pouvons citer :

- « *l'équité sociale et territoriale* » aux articles 9, 15, 32, 34, 63 et 72 amendés et l'article 36 (nouveau) ;
- « *la protection de l'environnement* » aux articles 19 (nouveau) et 68 (nouveau) ;
- « *le droit au travail* » aux articles 69 et 72 ;
- « *le droit à la protection sanitaire* » article 66 ;
- « *la participation citoyenne* » aux articles 204 et 205 ;
- « *l'utilisation rationnelle des ressources naturelles* » et leur « *pérennisation au profit des générations futures* » article 19 ;
- Les « *droits et libertés* » et la préservation de « *l'intégrité de l'être humain* » article 41 (nouveau).

V.4. La fiscalité environnementale algérienne

La taxe environnementale est une taxe d'origine « Pigouvienne »¹²⁴ dont l'objectif consiste à internaliser les coûts sociaux d'une activité économique pour compenser les pollutions environnementales engendrées. En Algérie, selon le principe du « Pollueur-Payeur »¹²⁵, les pouvoirs publics ont adopté une fiscalité écologique dans le but d'imposer des taxes sur les activités à fort taux de pollution.

Le gouvernement algérien instaure la première taxe sur les activités polluantes à travers l'article 117 de la loi N° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finance de l'année 1992. Avant 2002, le rôle du système fiscal en Algérie se limite à des taxes sur les activités polluantes affectées au Fond National pour l'Environnement (FNE). La loi de finance de 2001, a instauré la création du Fond National pour l'Environnement et la Dépollution (FNEDP) qui a remplacé le FNE.

La fiscalité écologique en Algérie comprend des taxes énumérées dans le tableau V.3. Pour

¹²⁴ Du nom de l'économiste libéral anglais Arthur Cecil Pigou, l'un des pionniers de l'économie environnementale.

¹²⁵ Le principe du pollueur payeur, selon lequel toute personne dont les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement assume les frais de toutes les mesures de prévention de la pollution, de réduction de la pollution ou de remise en état des lieux et de leur environnement. (Loi N° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable).

chacune de ces taxes, une partie (d’au moins 50%) est reversée au FNEDP, l’autre partie profite aux communes ou à d’autres fonds comme par exemple le fond national routier et autoroutier ou encore le fond national du patrimoine culturel. Il existe d’autres mesures fiscales incitatives en vue de minimiser l’impact de la consommation sur l’environnement comme celles qui concernent la minorisation du taux de TVA pour un ensemble d’équipements fonctionnant au GPL ou au Gaz naturel (Cf. encadré V.2)

Tableau V. 3: Les taxes environnementales régies par la législation algérienne

Taxes	Ancrage juridique
Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) appelée « Taxe d’assainissement »	Loi 90-36 du 31 décembre 1990 portant loi de finances pour 1991, généralisée et revalorisée par la loi de finances de 2002
Taxe sur les activités polluantes ou dangereuses pour l’environnement (TAPD)	Loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992, complétée par le décret exécutif n° 09-336 du 20 octobre 2009
Taxe d’incitation au déstockage des déchets industriels spéciaux et/ou dangereux	Loi n° 01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002
Taxe d’incitation au déstockage sur les déchets liés aux activités de soins des hôpitaux et cliniques	Loi n° 01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002
Taxes sur les carburants	Loi n° 01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002
Taxe sur les pneus neufs importés et/ou produits localement	Décret exécutif n° 07-117 du 21 avril 2007
Taxe sur les huiles, lubrifiants et préparations lubrifiantes, importés ou fabriqués localement	Décret exécutif n° 07-118 du 21 avril 2007
Taxe complémentaire sur la pollution atmosphérique d’origine industrielle	Décret exécutif n° 07-299 du 27 septembre 2007
Taxe complémentaire sur les eaux usées industrielles	Décret exécutif n° 07-300 du 27 septembre 2007
Taxe sur les sacs plastiques importés et/ou produits localement	Décret exécutif n° 09-87 du 17 février 2009

Source: Tolba, Moroncini et Kehila (2020)

Encadré V. 2 : Taux minoré de la TVA pour les équipements GPL ou au Gaz Naturel

- Application du taux minoré de la TVA, 7% pour les équipements destinés au GPL /carburant (les récipients comportant des dispositifs de commandes de réglage ou de mesure destinés au GPL/carburant et gaz naturel, les pompes pour la distribution du GPL : les équipements de conversion au GPL/carburant et au gaz naturel : carburant).
- Application du taux minoré de la TVA, 7% pour les climatiseurs fonctionnant par absorption au gaz naturel et au propane
- Application du taux minoré de la TVA, 7% aux équipements et accessoires destinés au GPL/C et du GNL/C (camions-citernes spécifiques au transport bouteilles de stockage, les volucompteurs
- Réduction du taux de la TVA de 17% à 7% applicable pour le gaz de pétrole liquéfié sous forme de GPL/C.

V.5. Les mécanismes de financement et de soutien au développement durable

Les fonds nationaux constituent des outils de gestion à travers lesquels l'État gère son épargne nationale en l'injectant dans des placements variés. L'Algérie a mis en place plus de 150 fonds qui servent à soutenir divers projets. Parmi ces nombreux fonds, nous avons recensé pas moins de dix-neuf dédiés au financement de projets dans les secteurs de la protection de l'environnement et/ou au développement social et humain au niveau des collectivités locales, il s'agit des fonds suivants :

- le Fonds National pour la Maîtrise de l'Énergie (FNME) ;
- le Fonds National de l'Eau (FNE)
- le Fonds National pour les énergies renouvelables et la cogénération (FNER) ;
- le Fonds pour l'Environnement et la Dépollution (FEDEP) ;
- le Fonds National de Soutien à l'Investissement pour l'Électrification et la Distribution Publique du Gaz (FNSIEDPG) ;
- le Fonds de Lutte contre la Désertification et du Développement du Pastoralisme et de la Steppe (FLDDPS) ;
- le Fonds d'Appui à l'Investissement (FAI) ;
- le Fonds d'Investissement de Wilayas (FIW) ;
- le Fonds Commun des Collectivités Locales (FCCL) ;
- le Fonds Spécial de Développement des Régions du Sud (FSDRS) ;
- le Fonds National de Péréquation des Œuvres Sociales (FNPOS) ;
- le Fonds du Supports à l'Emploi des Jeunes (FSEJ) ;

- le Fonds National de Soutien aux Micros-Crédits (FNSMC) ;
- le Fonds National pour le Développement Agricole (FNDA) ;
- le Fonds de Garantie des Calamités Agricoles (FGCA) ;
- le Fonds de la pension alimentaire « la Nafaqa » (FPA) dédié à la femme divorcée en difficulté sociale ;
- le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGC PME) ;
- le Fonds Spécial de Solidarité Nationale (FSSN) ;
- le Fonds spécial pour le développement économique des hauts plateaux (FSDEHP).

V.6. Quelles mesures particulières en faveur d'un développement durable des territoires sahariens fragiles ?

Rappelons que les milieux sahariens qui recouvrent plus de 80% de la superficie totale du territoire algérien (34 wilayas sur 48) sont classés parmi les zones les plus fragiles aux mondes. Au-delà de leur fragilité écosystémique, il existe des disparités importantes de développement sociales et économiques entre les zones littorales et les zones du sud. Cette situation est accentuée par les disproportions béantes des politiques nationales qui marginalisent les *wilayas* du sud, pourtant véritable coffre-fort du pays par les richesses qu'elles génèrent. L'establishment politico-économique algérien maintient son statu quo : le territoire littoral demeure « *l'espace politique ou les grandes décisions économiques se prennent au gré d'intérêts purement mercantiles* » (El Watan 2015).

En effet, l'analyse des composantes politiques et législatives et des mécanismes de financement en faveur d'un développement durable en Algérie met en exergue le manque de prise en considération du Sahara comme zone spécifique qui doit faire l'objet de mesures particulières de protection et de valorisation, adaptées aux spécificités de son organisation territoriale et à ses enjeux locaux.

La législation en relation avec les problématiques liées au développement durable des territoires sahariens est ancienne et très limitée. Seuls deux décrets présidentiels datant de 1998 (n° 98-123 et n° 98-124) relatives aux dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, concernent exclusivement les milieux sahariens. Il existe pourtant des lois essentiellement dédiées à la protection des milieux littoraux et montagnards, en témoigne le

site internet du ministère de l'environnement et des énergies renouvelable où le volet dédié aux textes législatifs et réglementaires exclut la rubrique « Sahara » alors que les rubriques « Littoral » et « Montagne » y sont clairement identifiées (Cf. figure V.1). Il en est de même concernant les fonds d'investissements : sur les dix-neuf fonds cités précédemment, seul le Fonds Spécial de Développement des Régions du Sud (FSDRS) est injecté aux territoires sahariens.

Figure V. 1 : les textes législatifs et réglementaires de l'environnement et des énergies renouvelables classés par rubrique



Source : Ministère algérien de l'environnement et des énergies renouvelables : http://www.meer.gov.dz/a/?page_id=1836

V.7. Développement durable au Sahara : entre bonnes et mauvaises pratiques, quel avenir pour les oasis ?

Nous l'avons observé dans la première partie de notre thèse (chapitre I et chapitre II) : l'ingéniosité de l'homme saharien a su surmonter la rudesse du climat et tirer parti de ce milieu hostile en développement des entités agro-socioculturelles que sont les Oasis. L'analyse multi-scalaire du fonctionnement de ses oasis dévoile qu'elles ont –pendant des millénaires- su trouver la combinaison gagnante entre sphère économique, socio-territoriale et agroenvironnementale faisant d'elles un exemple prégnant de durabilité.

Aujourd'hui encore, les populations sahariennes continuent à adopter des pratiques écoresponsables, nous pouvons citer l'art de la récupération, qui consiste à utiliser les troncs, les rebus et les noyaux du dattier pour diverses autres utilisations ou encore les actions de réhabilitation d'anciens *ksour* et *foggaras*. Néanmoins, sous l'effet de la mondialisation et des différentes mutations socio-spatiales qui l'ont accompagné (Cf. chapitre II), en raison de l'exploitation intensive des ressources naturelles et l'introduction inconsidérée des modèles de productions exogènes à l'oasis, et d'un cadre législatif et réglementaire inapproprié, de nombreuses conséquences environnementales, sociales et économiques affectent leur organisation séculaire et portent préjudice à leur durabilité. Le recours à la mobilisation intensive des eaux des nappes aquifères a été nécessaire pour faire face à la demande d'une urbanisation intensive, d'un boom démographique continue et d'une augmentation des besoins à usage agricole. Rappelons que depuis les années 1970, « *l'accroissement démographique s'est accompagné d'une nouvelle répartition des activités économiques indiquant un puissant mouvement d'urbanisation et d'industrialisation qui modifie complètement les perspectives agricoles.* »(Dubost 1986, p. 340).

L'échec des programmes de modernisation agricole initiés par l'État, au-delà d'avoir été contre-productifs, ont considérablement perturbé l'équilibre des palmeraies traditionnelles en s'accaparant leur main d'œuvre et en puisant l'eau de leurs *foggaras*.

Les pratiques productivistes inappropriées ont des conséquences irrévocables sur la salinisation des sols irrigables des palmeraies. Conséquence majeure de l'excès de pompage, les nappes aquifères (d'un niveau beaucoup trop bas) se retrouvent connectées aux eaux

salées des Sebkhha et des Chotts¹²⁶. Ainsi, « *La salinisation des aquifères résulte du mouvement et de la dispersion des corps d'eau salée ainsi que des dépôts calciques dus à une utilisation excessive des eaux ayant un taux élevé de sel, notamment dans les terrains à pente faible qui souffrent d'une mauvaise évacuation des eaux de drainage* » (Belloumi et Salah 2007, p. 79).

Le rejet des eaux usées de drainage agricole mais aussi urbaines, a engendré d'importantes remontées des eaux de la nappe phréatiques. Plusieurs palmeraies ont déperissé inondées par ces eaux excédentaires (Cf. figure V.2).

Figure V. 2: Asphyxie et dépérissement d'une palmeraie à Ouargla suite à la remontée des eaux de la nappe phréatique



Source : (Tahar Idder et al. 2014, p. 158)

La vulnérabilité climatique des pays Saharo-Sahéliens n'est plus à démontrer. Cette dernière conditionne leurs ressources hydriques, financières et alimentaires car la pérennité de leurs systèmes de production (palmeraie, élevage et système d'irrigation) est tributaire du climat.

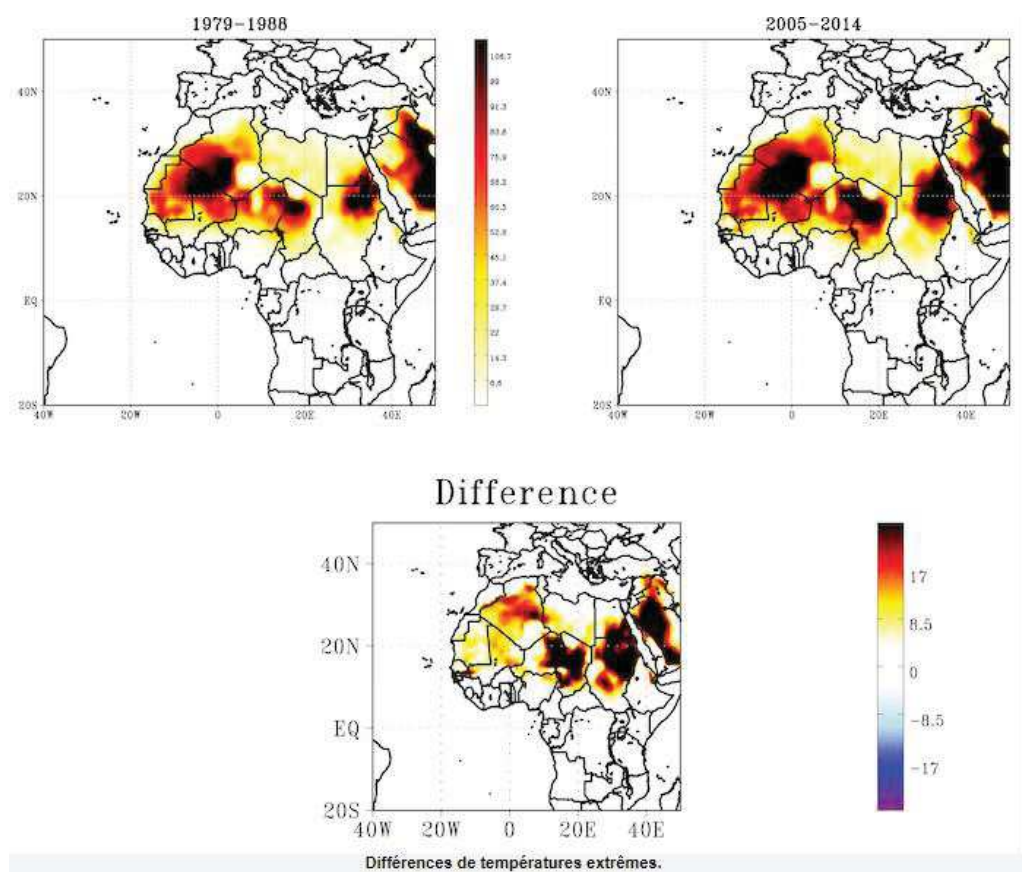
D'autre part, comme l'explique Sultan (2011), la vulnérabilité climatique en Afrique se manifeste également à travers sa contribution à la prolifération d'épidémie et de fléaux meurtriers comme la méningite ou encore le paludisme. Pour l'auteur, « *oultre, la pauvreté de ces populations, ne leur permettant pas un accès aux adaptations technologiques (mécanisation, engrais, irrigation) et aux systèmes de soins (vaccination, soins curatifs), constitue souvent un facteur aggravant des impacts socioéconomiques du climat.* » (Sultan 2011, p. 13). En raison du manque d'infrastructures qui nécessitent d'importants coûts financiers et environnementaux (quantité d'eau et d'énergie importante), cette vulnérabilité au

¹²⁶ Les Chotts sont des étendues d'eaux salées permanentes.

climat ne cesse de s'amplifier.

Au Sahara, le réchauffement climatique est lui aussi clairement perceptible. Selon le climatologue Laveysse (cité par Mouabouté, 2016), entre la période (1979-1988) et (2004-2014) la température a augmenté de plus de 2°C avec pour corollaire une augmentation de 15 jours en moyenne par an où la température excède les 40° (Cf figure V.3). L'auteur explique que « *Ces différences peuvent sembler faibles mais à ces échelles, les conséquences peuvent être importantes, notamment sur la modification et l'orientation de la mousson africaine* » (Mouabouté 2016).

Figure V. 3: Réchauffement climatique au Sahara (entre 1979 et 2014)



Source: (*Ibid.*)

La modification de la circulation atmosphérique et l'une des principales causes du réchauffement climatique. Elle engendre un surplus d'humidité qui s'évapore aussi tôt dans un milieu aussi chaud et sec. « *Cet afflux de vapeur d'eau atmosphérique [et l'un] des plus puissants gaz à effet de serre* » (*Ibid.*)

Même si l'Algérie n'enregistre pas un taux d'augmentation de la température des plus fort sur le continent, c'est incontestablement l'une des régions au Sahel ou le réchauffement climatique a le plus d'impact compte tenu du fait que son Sahara est plus peuplé que le nord du Tchad ou le Soudan (Ibid.). L'une des conséquences majeures, le Sahara algérien s'étend de manière rapide et significative. Selon une étude menée en 2018 dans « *The Journal of Climate* » par des chercheurs américains de l'université de Maryland, le Sahara a gagné 10% de superficie entre 1920 et 2013, ce qui correspond à 900 000 km² en 93 ans, soit plus de 9.677 km² par an (Lallement 2018). Selon ces chercheurs, un tiers de cette expansion est provoquée par le réchauffement climatique.

V.7.1. Des pratiques en opposition avec la durabilité au Sahara algérien...

En dépit des discours et des prévisions alarmistes sur l'avenir des territoires sahariens, aussi bien concernant la pérennité de leurs ressources que sur le devenir des populations qui y vivent, au Sahara, le mythe d'un développement durable demeure toujours à l'épreuve de l'économie. Des pratiques très controversées mettent en évidence le manque de cohérence entre les discours et les actes. Parmi ces pratiques, nous pouvons citer : le projet d'exploitation du gaz de schiste ou encore la pratique du braconnage d'espèce menacées.

V.7.1.1. L'exploitation du gaz de schiste : vers une catastrophe écologique

Selon une étude effectuée en 2013 par l'agence américaine « *US Energie Information Administration (EIA)* », le sous-sol algérien occupe le troisième rang mondial (derrière la Chine et l'Argentine) en matière de réserve de gaz de schiste récupérable estimé à près de 20 000 milliards de m³ (Cf. figure V.4). D'importants bassins de gisement de ce gaz non conventionnel se trouvent dans la partie saharienne du pays, les sept premiers bassins identifiés pour l'exploitation se trouvent dans les régions suivantes : Ahnet, Berkine-Ghadames, Illizi, Mouydir, Reggane, Timimoun, et Tindouf (Cf. figure V.5).

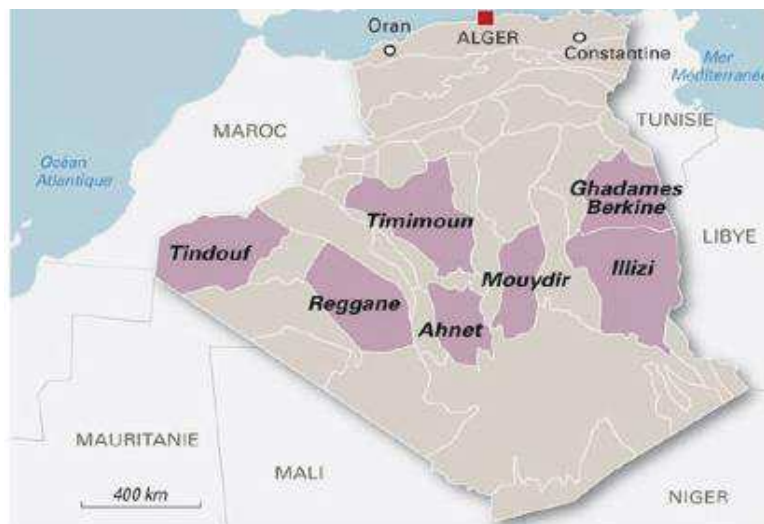
Figure V. 5: Classement des 10 premiers pays en matière de réserve de gaz de Schiste

Rank	Country	Shale gas (trillion cubic feet)	
1	China	1,115	
2	Argentina	802	
3	Algeria	707	
4	U.S. ¹	665	(1,161)
5	Canada	573	
6	Mexico	545	
7	Australia	437	
8	South Africa	390	
9	Russia	285	
10	Brazil	245	
	World Total	7,299	(7,795)

¹ EIA estimates used for ranking order. ARI estimates in parentheses.

Source : EIA (2013)

Figure V. 4: Basins identifiés comme potentiels en gaz de Schiste au Sahara algérien



Source : http://www.algeria-watch.org/pdf/pdf_fr/gdS-algerie.pdf consulté le 16/07/2019

Dès 2008, la compagnie nationale pétrolière et gazière Sonatrach fore son premier puits de gaz de Schiste à proximité de la région saharienne d’In Salah. Alors que jusque-là, la législation algérienne adopte une position très restrictive, quant aux investissements étrangers dans le domaine des hydrocarbures, les nouvelles perspectives économiques que représente l’exploitation de ce gaz, ouvre la voie aux mesures incitatives de coopération avec les compagnies internationales. Selon Malti (2015), le gouvernement aurait alors « *pris attache des compagnies pétrolières étrangères et entreprit avec elles ce que l’on peut considérer comme des négociations secrètes, dans le but de savoir quelles modifications elles souhaitaient. Elles « suggérèrent » que soit révisé le système de calcul de l’impôt et que soit autorisée l’exploitation du gaz de schiste. Ce que le gouvernement fit dans une nouvelle loi sur les hydrocarbures, entérinée par le Parlement en 2013* » (Malti 2015).

Ainsi, la loi n° 13-01 du 20 février 2013 relative aux hydrocarbures est publiée au Journal Officiel n° 11 du 24 février 2013. Ce nouveau texte vient compléter et modifier l’ancienne loi n° 05-07 de 2005. Dans son article 23.bis, cette loi rend possible l’exploitation de gaz de Schiste tout en mentionnant que « la fracturation hydraulique »¹²⁷ reste soumise à l’accord du conseil des ministres. C’est justement la fracturation hydraulique connue pour être une méthode décriée sur le plan environnemental et forte consommatrice d’eau qui fait débat auprès des défenseurs de l’environnement et des droits de l’homme, ainsi qu’auprès des populations locales.

Parallèlement, le gouvernement opère des modifications sur le plan de la fiscalité en modifiant la méthode de calcul du taux de taxe sur le revenu pétrolier (TRP) qui désormais ne dépend plus du chiffre d’affaire réalisé, mais sur la rentabilité du projet. « *Cette révision évitera de pénaliser les compagnies qui vont investir dans la recherche et la production des hydrocarbures dans la mesure où, vu l’augmentation des coûts d’investissement ces dernières années, une compagnie qui accepte « le risque géologique » pouvait être pénalisée au fur et à mesure que son chiffre d’affaires augmentait et notamment ses investissements*» (El Watan 2013).

Plusieurs compagnies étrangères telles que la société française Total, ou encore les compagnies pétrolières BP (Royaume-Uni) et Equinor (Norvège) signent des accords avec l’Algérie pour l’exploration et le développement des ressources non conventionnelles dans les

¹²⁷ Technique d’extraction qui consiste à injecter, à haute pression, un mélange d’eau, de sable et d’additifs chimiques pour fissurer la roche, libérant ainsi le gaz.

bassins Sud algérien.

Sitôt l'exploitation débutée en 2015, elle s'interrompt en raison du vaste mouvement de contestation de la part de population de sud (les paysans en particulier) contenu des dangers environnementaux encourus et les risques forts probables d'épuisement et de pollution de la nappe phréatique qui alimente les parcelles agricoles et les habitations liée à l'usage de la fracturation hydraulique. À In Salah, selon un article publié par le site d'information généraliste francophone algérien « Algérie Focus »: « *Pas moins de 4 milles personnes, habitants de cette ville saharienne, parmi eux des vieux, des femmes, et même des enfants sont sortis dans la rue pour exiger l'arrêt immédiat de projet d'exploitation du gaz de schiste dans leur région* » (Iberciene 2015) (Cf. figure V.6). Ces manifestations ont rapidement fait effet boule de neige, puisque de nombreuses autres ont eu lieu dans d'autres villes du sud comme Tamanrasset ou encore à Ouargla ville pourtant non impliquée dans l'exploitation du gaz de Schiste, mais dont la population a souhaité manifester son soutien aux habitants d'In Salah.

Figure V. 6: manifestation anti-gaz de Schiste à In Salah (janvier 2015)



Source : Maoubouté (09 avril 2016) consulté le 17 juillet 2019

Dans un entretien réalisé par le site d'information « Basta ! » avec l'ancien ministre algérien de l'économie et des finances Hidouci¹²⁸, ce dernier évoque le douloureux passé que ces expérimentations rappellent aux populations sahariennes en faisant allusion aux essais nucléaires de Reggane dans les années 1960 durant la période coloniale, il atteste que « *l'anniversaire de ces essais était jusque-là évoqué dans le silence le plus total, cette année, ça a fait grand bruit. Au Sahara les gens ont parlé, se sont montrés, ça a eu une résonance*

¹²⁸ Ancien ministre de l'Économie et des Finances d'Algérie entre 1989 et 1991.

politique » (Petitjean et Chapelle 2015). Un sentiment de frustration mais surtout d’être laissé pour compte, perçu par de cette population dont il est nécessaire de rappeler, que la quasi-totalité des ressources économiques du pays dépend de son sous-sol.

Néanmoins, sous l’impulsion du fantasme d’une nouvelle rente, et face à l’amenuisement des hydrocarbures et surtout la chute des prix du pétrole, l’exploitation du gaz de schiste a repris en 2017. Ainsi, à la date du 1 octobre 2017, lors d’une visite de terrain à la raffinerie d’Arzew, le Premier ministre de l’époque Ouyahia, demande publiquement à la compagnie Sonatrach d’investir dans l’exploitation du gaz de schiste. L’ex Premier ministre affirme que face à l’insoutenable situation de crise financière que traverse le pays « *L’Algérie doit se mettre au diapason, notamment dans le secteur pétrolier, pour attirer les investisseurs étrangers et améliorer les recettes financières du pays* » tout en se voulant rassurant en certifiant qu’« *il ne s’agit pas là d’une démarche aventurière, mais d’une option visant à garantir l’avenir en matière énergétique* » (Zmirli 2017).

L’État algérien s’est engagé à dédier entre 2017 et 2021, une enveloppe financière de 78 milliards de dollars en vue de relancer les investissements dans le domaine des hydrocarbures, dont 20 millions seront exclusivement consacrés au forage d’un puits de gaz de Schiste d’une profondeur de 3000 m.

En janvier 2019, la compagnie Sonatrach évoque la signature probable d’un accord avec l’entreprise américaine ExxonMobil, spécialisée dans l’exploitation de gaz de schiste. L’accord devait être finalisé en juin 2019, mais il est finalement repoussé en raison de la crise politique du « Hirak ». Depuis le début du soulèvement populaire le 22 février 2019, les luttes à portée environnementale apparaissent elles aussi comme revendications majeurs de la population locale. Parmi ces revendications, l’arrêt immédiat de l’exploitation du gaz de schiste a été exprimé particulièrement dans les régions du Sud.

Aujourd’hui, alors que partout dans le monde de multiples mouvements s’organisent contre l’exploitation du gaz de Schiste, et que l’usage des énergies renouvelables gagne du terrain, au sommet de l’État algérien, le recours à l’exploitation du gaz de Schiste semble être tranché. En effet, deux mois après son élection, à l’occasion de sa première rencontre publique avec des responsables de certains médias publics et privés organisée le 22 janvier 2020 au siège de la présidence, le nouveau président de la République Abdelmadjid Tebboun déclare : « *Si nous voulons élever le niveau de vie, cette richesse doit être exploitée* », « *Personnellement, je*

ne comprends pas comment certains refusent l'exploitation du gaz de schiste et préfèrent recourir à l'endettement extérieur. Pourquoi ? ». Concernant les réactions de rejet de la population locale, il a précisé que la première expérience en la matière était une erreur : « *nous avons un désert immense, nous aurions pu faire le premier essai ailleurs et non à In Salah. Il y a eu une décision brutale, les citoyens n'ont pas été préparés, ce qui a donné lieu à des polémiques et des manipulations de l'opinion* ». Le chef du gouvernement a également affirmé que le processus d'extraction a évolué et qu'il fallait convaincre toutes les franges du peuple que cette richesse est importante. Il a affirmé que « *l'exploitation du gaz de schiste nécessite un débat national* » « *Le débat est long et complexe, nous le laisserons d'abord aux spécialistes avant la décision politique, qui viendra au moment opportun (...) Nous aborderons cette question lorsque nous aurons surmonté la situation actuelle* ». Tout en ajoutant « *c'est une richesse que Dieu vous a donné, pourquoi vous en priver ?* ».

V.7.1.2. Le braconnage des émirats du Golf : entre pratique touristique et sabotage écologique de grande envergure

Depuis quelques années (déjà dans les années 1980, renforcé depuis le début des années 2000), le Sahara algérien, particulièrement la zone Sud-Ouest, devient le terrain privilégié de riches Émirats des pays du Golf¹²⁹ qui y pratiquent avec la complicité des autorités locales, la chasse à l'Outarde et à la Gazelle, pourtant espèces en voie de disparition et protégées par la législation algérienne¹³⁰. (Cf. annexe V.2)

Affrétés par des avions spéciaux, ces Émirats sont accompagnés sous escorte de la gendarmerie dans le désert, où « *munis de kalachnikovs, de serviteurs pakistanais et de femmes de jouissance et de toute la logistique nécessaire chassent impunément l'outarde dont ils extraient le cœur et la gazelle pour garder rien que leur tête en guise de trophée* » (Siwel 2012) (Cf. figure V.7 et figure V.8). Ces crimes, masqués sous la forme d'un tourisme sportive d'un nouveau genre, ou d'un tourisme de luxe nécessitant tout un équipement digne des expéditions pour safari, affectent dangereusement le patrimoine faunistique de la région, surtout qu'ils s'exercent même durant la période où la chasse est interdite (période de gestation et d'éclosion). Non seulement, ces espèces risquent complètement de disparaître de

¹²⁹ Venant principalement de l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis, le Koweït et la Qatar.

¹³⁰ 73 espèces (dont l'outarde et la gazelle) sont protégées par la loi algérienne. L'outarde est protégée par des conventions internationales et en Algérie par un décret d'août 1983 renforcé par un arrêté de janvier 1995. L'ordonnance n° 06-05 du 15 juillet 2006 dresse la liste de 23 espèces menacées de disparition et dresse les modalités de leur protection et préservation.

l'espace saharien (et de la planète), mais cela dégrade aussi leur habitat naturel transformé en véritables champs de tir, ce qui amenuise d'avantage leur chance de survie.

Dans un article publié sur le site d'information « Algérie patriotique », le journaliste Achouri (2016) rapporte qu'un lanceur d'alerte saoudien spécialisé dans la dénonciation des frasques de la famille royale saoudienne, affirme sur le réseau social « Tweeter », que le prince saoudien Ibn Nayef a séjourné à plusieurs reprises en Algérie afin d'y pratiquer la chasse à l'Outarde, Gazelle et Mouflon, et que ce dernier est à chaque fois escorté par une armada de gendarmes. Il affirme que : « *le coût de chaque déplacement du prince n'est pas moins de 500 millions de riyals¹³¹ et comprend le transport, les frais de campement et de subsistance* ». Il rajoute que pendant ses parties de chasse, le prince « *habite dans de véritables palais mobiles et roule en 4×4 spécialement fabriqué pour lui* » et qu'il lui arrivait « *de jeter tout un repas qui a coûté des millions après avoir soudainement décidé d'aller déjeuner dans un autre endroit où il a préparé une autre table au même coût* » (Achouri 2016).

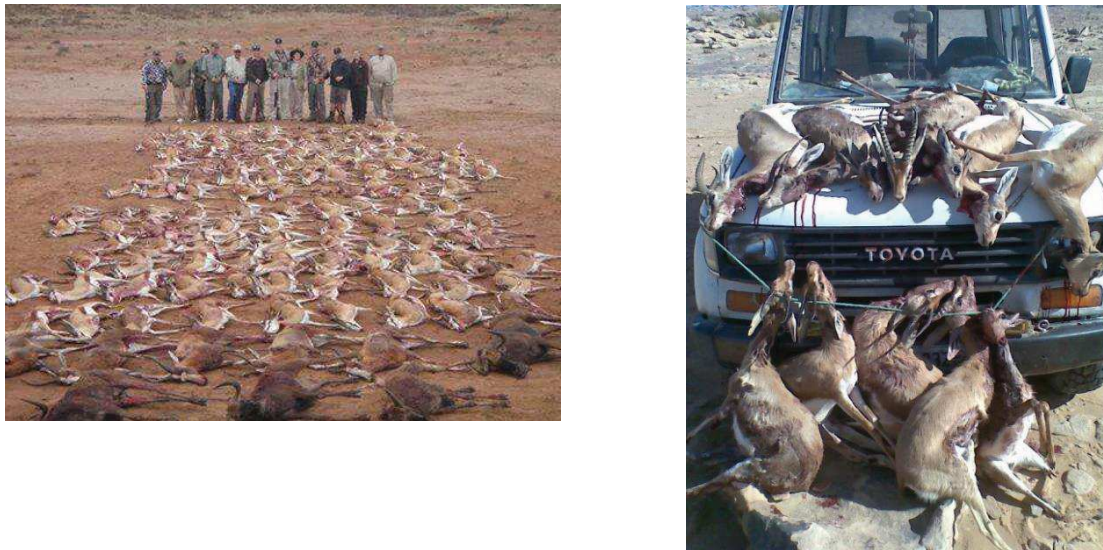
Figure V. 7 : Chasse à l'Outarde au Sud de l'Algérie



Source : Wakli in. "Algérie Focus" publiée le 24/11/2015, consulté le 24/07/2019

¹³¹ Environ 120 millions d'euros.

Figure V. 8: Chasse à la gazelle au Sud de l'Algérie



Source : Achouri In. Algérie patriotique, publié le 07/10/2016, consulté le 24/07/2019

Cette situation demeure le fruit d'une insuffisance dans l'application des dispositifs réglementaires. Car, en effet, même si des lois existent, elles sont souvent violées ou tout simplement détournées. Par exemple si le décret 83/509 promulgué le 20 août 1983 protège les « *espèces animales non domestiques dont la préservation à l'état naturel et la multiplication sont d'intérêt national* », son article 5 stipule que le ministère de tutelle peut « *exceptionnellement autoriser la chasse ou la capture des espèces* » qui figurent sur cette liste. C'est en s'appuyant sur cet article, que la législation est contournée.

Aussi, dans son article 9, « l'Ordonnance n° 06-05 du 15 juillet 2006 relative à la protection et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition », stipule clairement que « *toute infraction aux dispositions de l'article 4 ci-dessus est punie d'un emprisonnement d'un (1) an à trois (3) ans et d'une amende de deux cent mille dinars (200.000 DA) à cinq cent mille dinars (500.000 DA). Les produits de la chasse, les armes, munitions, véhicules et tous moyens ayant été utilisés pour la chasse ou la capture de ces animaux sont confisqués. En cas de récidive, la peine est portée au double* ». Néanmoins, alors qu'entre 2012 et 2016 plusieurs touristes des pays du Golf ont été pris en flagrant délit de braconnage, et qu'en 2017 la Direction Générale des Forêt (DGF) a annoncé la saisie de plus de 6000 espèces (15.500 entre 2011 et 2016, principalement des gazelles), les autorités se contentent à chaque fois de rapatrier les commanditaires après les avoir exhortés à payer des amendes.

Face au mutisme (et la complicité) des autorités, cette situation qui indignes les populations locales les poussent à agir pour sauvegarder leur patrimoine naturel. Plusieurs initiatives autochtones émergent, nous pouvons citer l'exemple des habitants d'Oued-Souf (El-Oued), où un collectif citoyen constitué d'éleveurs fins connaisseurs du désert, s'organisent en orchestrant des opérations d'évasions de troupeaux de gazelles, les empêchant ainsi d'être fixées dans des territoires sillonnés par les caravanes de braconniers.

Un notable se confiait dans une interview accordée au journal d'investigation en ligne « Algérie Focus » : « *Nous avons fait fuir les gazelles pour qu'elles ne soient pas massacrées par ces émirs. Nous avons voulu dire stop à ce massacre inacceptable. Nos gazelles sont tuées, éventrées et ces émirs, émiratis ou qataris, mangent leurs foies et rejettent le reste du corps dans le Sahara, comme si cet animal majestueux était un simple déchet alimentaire !* » (Algérie Focus 2014)

Avec la révolution populaire de 2019 du *Hirak*, les revendications citoyennes anti-dilapidation des ressources nationales, y compris le braconnage, se renforcent. Dans un article paru le 12 juillet 2019 dans le quotidien national « El Watan », Sadki (2019) reprend l'expression exprimée par la population du Sud lorsqu'il leur évoque la chasse à l'outarde et à la gazelle : « *Bouteflika est parti, ses invités doivent le suivre !* » en faisant allusion aux Émirats braconniers du Golf. Le journaliste rajoute qu'à l'unanimité, citoyens, éleveurs, chasseurs, défenseurs et animateurs des ligues de droits de l'homme estiment que leur présence est une forme d'atteinte à la souveraineté du pays tant les symboles et les lois de la République sont bafoués. Ils pointent du doigt l'asthénie des gardes forestiers, et des gendarmes qui reconnaissent leur impuissance face à des décisions et émanent « d'en haut » (Sadki 2019).

V.7.2. ... Mais aussi des initiatives prometteuses

La prise de conscience de l'amenuisement des ressources non renouvelables, la flambée de prix du pétrole et l'émergence de la doctrine du développement durable dans les milieux sahariens, incitent les gouvernements locaux à porter une réflexion sur les moyens de créer les conditions d'un développement intégré et de permettre la valorisation des ressources tout en sauvegardant les grands équilibres écologiques. Dans cette perspective, des initiatives émergent, portées parfois par les populations locales, pour une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que pour l'essor économique et social.

Parmi ces initiatives, nous pouvons citer, l'ambitieux projet de production d'énergie solaire et éolienne implanté au Sahara, ou encore le projet communautaire « Ksar Tafilat », première ville écocitoyenne récompensée par le prix dans la catégorie ville durable de la Cop22.

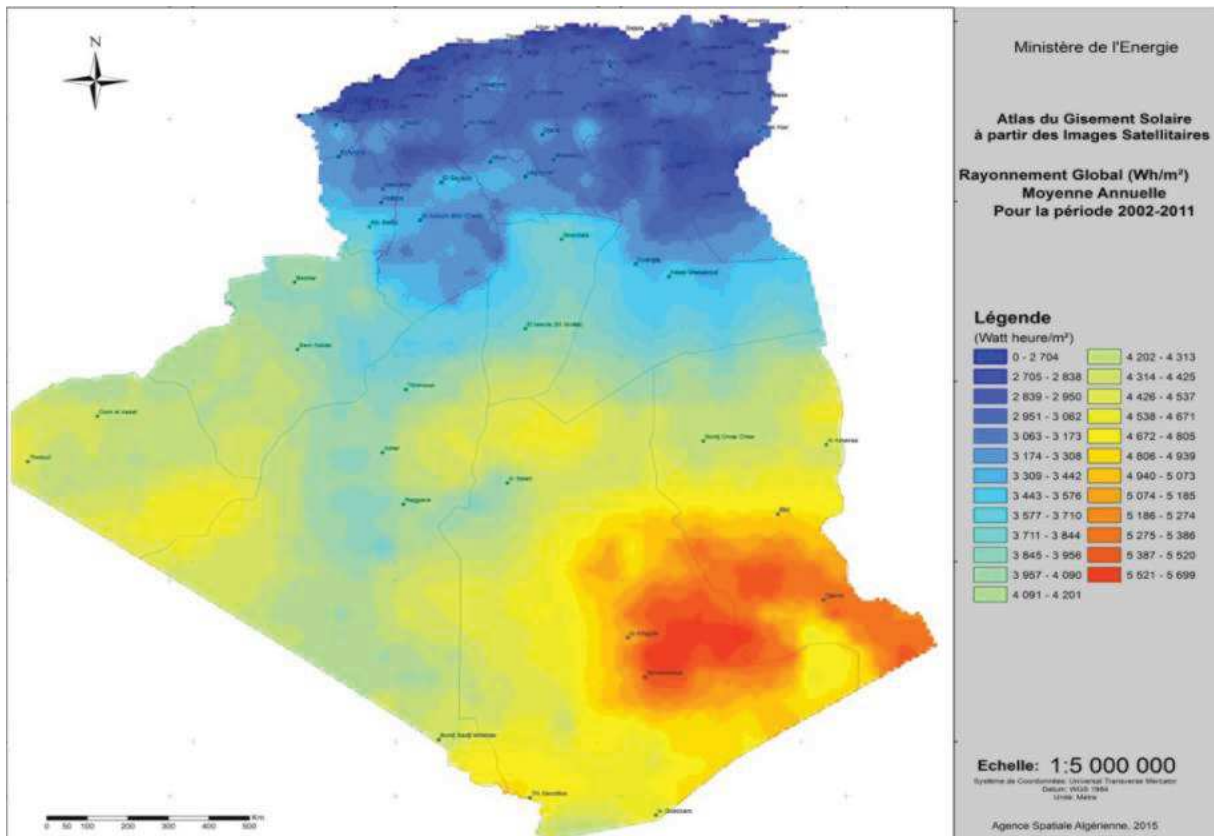
V.7.2.1. Le Sahara : nouvel « eldorado » de l'énergie solaire et éolienne en Algérie

L'Algérie accuse un retard en matière de développement des énergies renouvelables, et ce, malgré un important potentiel en énergie solaire, éolienne, géothermique et hydraulique. Pour pallier cette situation, le gouvernement algérien s'engage dès 2011 à développer les énergies alternatives à travers un ambitieux programme de développement des énergies renouvelables (EnR) et d'efficacité énergétique. Ce programme est révisé en 2015 pour être finalement placé au rang de priorité nationale par le Conseil Restreint du Gouvernement en 2016. Il consiste à installer à l'horizon 2030, une puissance d'origine renouvelable de l'ordre de 22.000 MW dédié prioritairement à la consommation du marché national, sans pour autant écarter l'option de l'exploitation comme objectif stratégique.

A travers ce programme, l'Algérie ambitionne d'impulser un nouveau modèle de croissance économique et durable et de se positionner comme un acteur majeur dans la production d'électricité en ayant recours aux filières photovoltaïques et éoliennes, et à l'horizon 2030, le solaire thermique. L'objectif ambitionne à ce que « 37 % de la capacité installée d'ici 2030 et 27 % de la production d'électricité destinée à la consommation nationale, [soient] d'origine renouvelable. » (MEM 2016, p. 10), ce qui permettra d'économiser 300 milliards de m³ de consommation de gaz naturel.

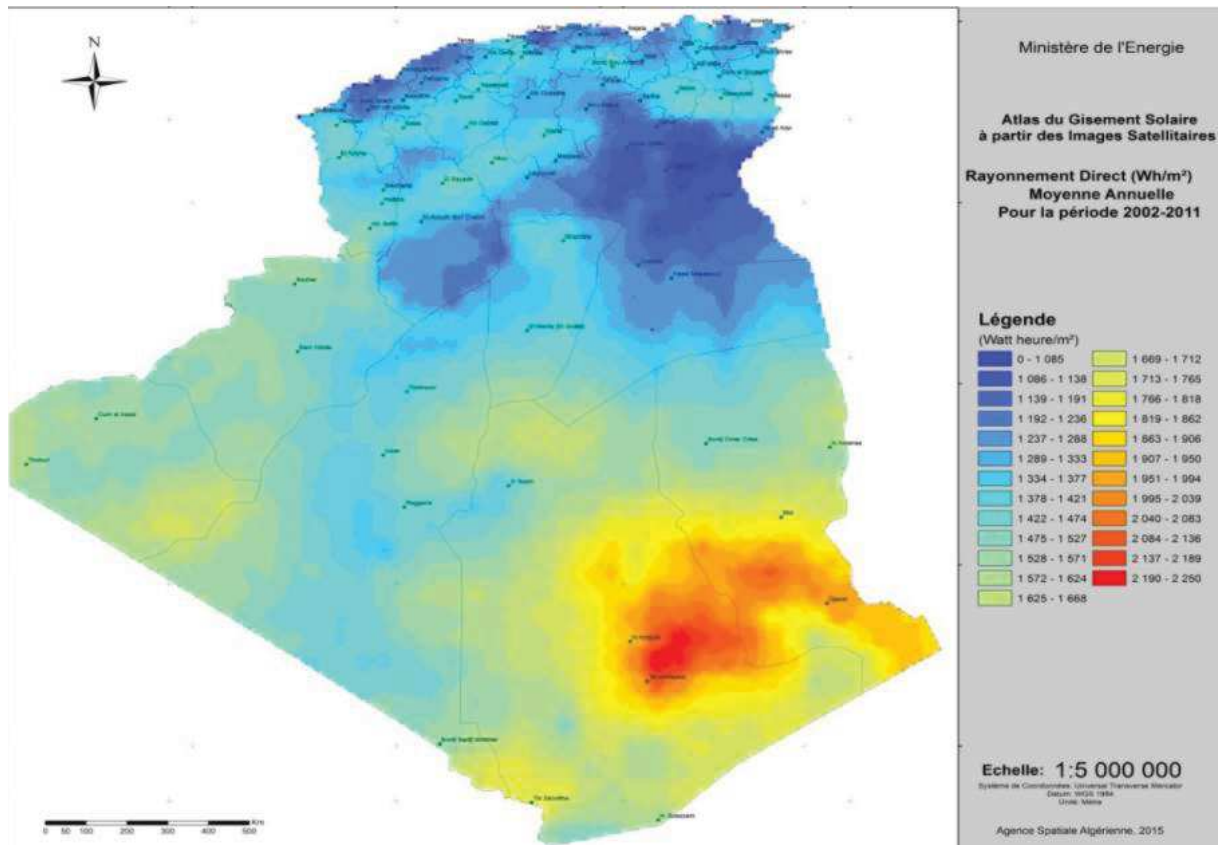
Le Sahara algérien, avec un gisement solaire pouvant dépasser les 5000 Wh/m² (Cf. figure V.9), une moyenne d'irradiation solaire de plus de 2000 Wh/m², pouvant atteindre 3900 Wh/m² en été (Cf. figure V.10), dispose d'un des gisements solaires les plus élevés au monde. La carte relative à la vitesse moyenne annuelle du vent (Cf. figure V.11) atteste que la vitesse du vent au Sud est plus élevée qu'au Nord, particulièrement au Sud-Est, « avec des vitesses supérieures à 7 m/s et qui dépassent la valeur de 8 m/s dans la région de Tamanrasset (In Amguel) » (Ibid., 8), ce qui favorise le développement de ressources éoliennes importantes.

Figure V. 9: Carte de l'Irradiation Globale Directe Annuelle Moyenne (Période 2002-2011)



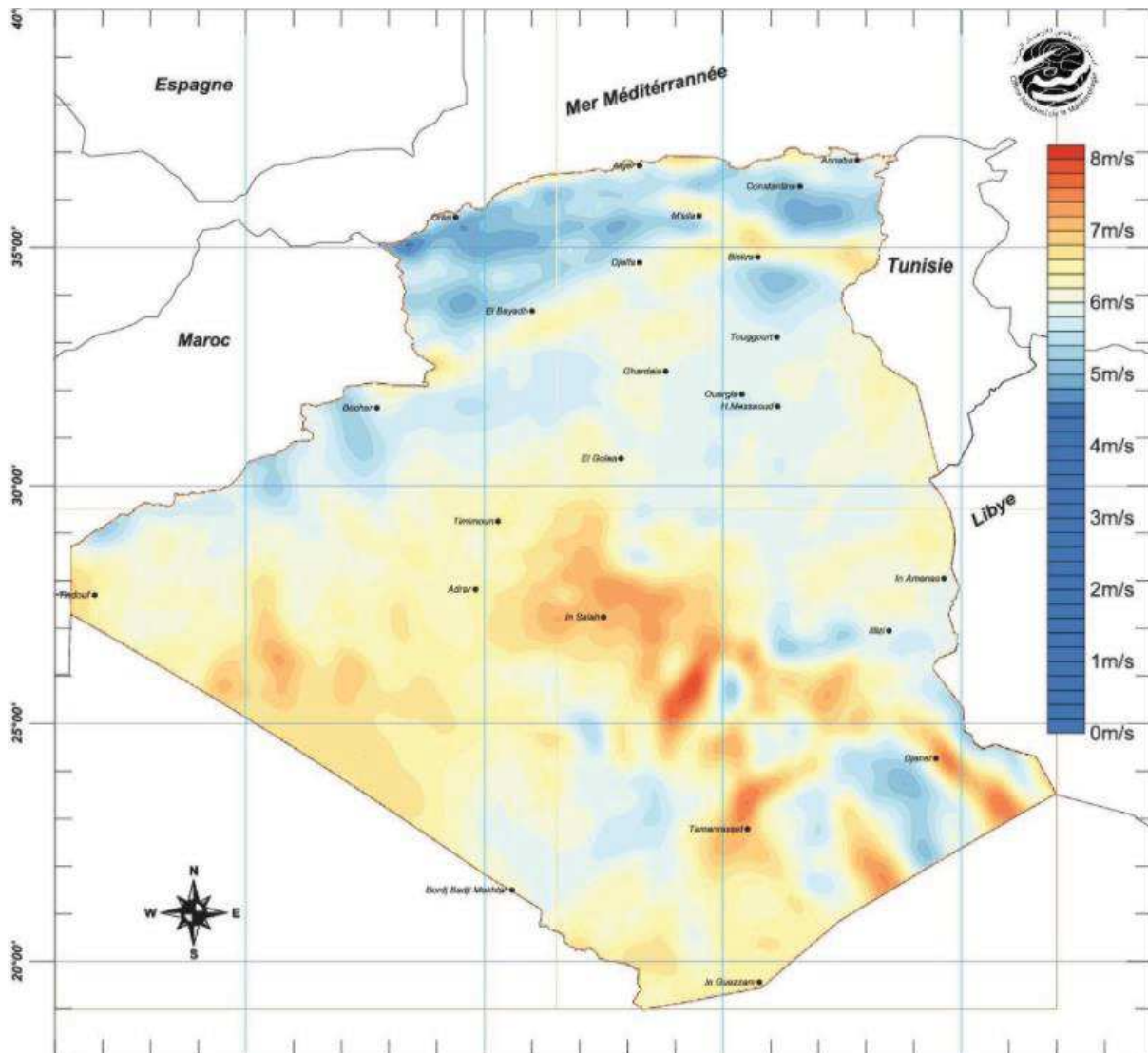
Source : MEM, 2016, 8

Figure V. 10 : Carte de l'Irradiation Directe Annuelle Moyenne (Période 2002-2011)



Source : MEM, 2016, 7

Figure V. 11: Carte du Vent Annuel Moyen à 50m (Période 2001-2010)



Source : MEM, 2016, 9

Le gouvernement algérien programme le projet de production d'électricité « EnR » dédié au marché national sous deux phases : **Première phase 2015 - 2020** : cette phase verra la réalisation d'une puissance de 4010 MW, entre photovoltaïque et éolien, ainsi que 515 MW, entre biomasse, cogénération et géothermie. **Deuxième phase 2021 - 2030** : le développement de l'interconnexion électrique entre le Nord et le Sahara (Adrar), permettra l'installation de grandes centrales d'énergies renouvelables dans les régions d'In Salah, Adrar, Timimoune et Bechar et leur intégration dans le système énergétique national. A cette échéance, le solaire thermique pourrait être économiquement viable » (Ibid., 11).

Concernant le programme d'énergies renouvelables qui vise à atteindre une puissance de 2200

Wh/m² entre 2015 et 2030, il se répartit par filière (photovoltaïque, éolien, centrale solaire thermodynamique à concentration (CSP), cogénération, Biomasse, Géothermie) comme suit (Cf tableau N°) :

Tableau V. 4 : Consistance du programme de développement des énergies renouvelables pour le marché nationale (2015-2030)

Unité : MW	1 ^{ère} phase 2015-2020	2 ^{ème} phase 2021-2030	TOTAL
Photovoltaïque	3 000	10 575	13 575
Eolien	1 010	4 000	5 010
CSP	-	2 000	2 000
Cogénération	150	250	400
Biomasse	360	640	1 000
Géothermie	05	10	15
TOTAL	4 525	17 475	22 000

Source : MEM, 2016, 11

Dans une première phase de mise en œuvre du programme de développement des énergies renouvelables, quinze wilayas (dont dix sahariennes) sont identifiées sur la base d'un ensemble d'études¹³² portant sur leur potentiel solaire et éolien à savoir : Adrar, Béchar, Biskra, Djelfa, El-Bayadh, El-Oued, Ghardaïa, Khenchela, Laghouat, Illizi, Naâma, Tamanrasset, Tébessa, Tindouf et Ouargla. Dans un second temps, une première opération de prospection de huit wilayas (dont six sahariennes) permet de distinguer 46 sites d'une superficie globale de 11.402 hectares.

Le contre-exemple : « Desertec » ou les ambiguïtés de l'utopie solaire

Le projet Desertec, représente un ambitieux programme dans lequel l'Algérie s'est engagée en 2009. Le défi de ce projet consiste à exploiter le potentiel énergétique renouvelable des déserts des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) à un coût raisonnable, dans le but d'assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique de ces pays, mais aussi et surtout de l'Europe dont la demande énergétique et les émissions de CO₂ continuent de croître de manière alarmante. Le projet ambitionne de fournir 20% de son électricité à l'Europe à l'horizon 2025.

¹³² Menées par le Ministère de l'Énergie, conjointement avec l'Agence Spatiale algérienne (ASAL).

L'idée du projet naît d'une réflexion commune d'un ensemble de chercheurs, responsables et chef d'entreprises de la fondation *Trans-Mediterranean renewable Energy Cooperation* (TREC)¹³³ en partenariat avec la branche allemande du « Club de Rome ».

Dans le cadre du projet, le ministère allemand finance trois études du Centre Allemand de Recherche Aérospatiale entre 2004 et 2007. L'une de ses études (l'étude MED-CSP) permet de conclure « *qu'en moins de 6 heures, les zones désertiques du globe reçoivent du soleil la qualité d'énergie que l'humanité consomme en une année.* » (Ambassade de France en Allemagne 2009, p. 3)

Le 13 juillet 2009, douze entreprises se rassemblent au sein d'une réunion de lancement du « consortium Desertec » qui a abouti le 30 octobre 2009 à la création de la société de planification Desertec Industrial Initiative (DII). Parmi ces entreprises, neuf entreprises allemandes, une espagnole, une suisse, mais aussi une entreprise algérienne, il s'agit du groupe agro-alimentaire « Cevital ». Progressivement d'autres grandes entreprises internationales se greffent au projet pour atteindre finalement 19 partenaires¹³⁴.

Malheureusement, annoncé comme un projet révolutionnaire, en Algérie il semble qu'il soit aujourd'hui définitivement abandonné pour plusieurs raisons : d'abord, pour des raisons d'ordre économique. Le projet a été jugé techniquement irréalisable en raison de son coût très élevé (estimé à 400 milliards d'euros). Ensuite, de nombreuses raisons d'ordre géopolitique amenuisent ses chances de se concrétiser. D'une part parce qu'il se base sur une approche technocratique de type « top-down ». Il provient de décisions prises par des multinationales étrangères (allemandes), sans impliquer les acteurs locaux du Sud en leur apportant des soutiens financiers, en leur permettant de réduire leur taux de chômage et de pauvreté ni même permettre d'assurer un transfert technologique et de connaissance aux populations locales. Car en effet, « *les tubes à gaz (capteurs solaires thermiques) destinés aux centrales CSP d'Afrique du Nord sont tous fabriqués en Allemagne, et les brevets des récepteurs de tubes en verre sont détenus par des sociétés allemandes. Sans un accès équitable à ces technologies, les pays du Sud de la Méditerranée resteront dépendants de l'Occident et des*

¹³³ « TREC : Trans-Mediterranean renewable Energy Cooperation, fondée en 2003 par le Club de Rome, la Fondation Hambourgeoise pour la Protection du Climat et le National Energy Research Center de Jordanie (NERC), dans le but de fournir de l'énergie propre et bon marché pour l'EU-MENA en se basant sur une coopération entre les pays de ces régions » (Ambassade de France en Allemagne 2009).

¹³⁴ Nous pouvons citer : Saint-Gobain-Solar (France), Enel Green Power (Italie), Nareva Holding (Maroc) et RED Electrica (Espagne), ou comme partenaires : First Solar, IBM Deutschland et Terna Energy.

multinationales pour tout futur développement durable. » (Aimeur 2015). C'est pour cette raison, que Désertec est accusé d'être une forme de « néocolonialisme ». C'est d'ailleurs cette même raison qu'évoque le gouvernement pour justifier le gel du projet : M. Annan, le directeur de l'Agence internationale de l'Énergie Renouvelable en Algérie déclare que le projet « *est perçu beaucoup plus favorable au marché européen qu'aux pays où l'énergie solaire et éolienne sera produite.* » tout en se voulant rassurant sur le fait que le projet n'est pas abandonné, mais qu'il sera mis en œuvre autrement (Akinochi 2018). Ensuite, à l'image de ce qui se passe actuellement en Algérie¹³⁵, même si le projet Desertec concerne les énergies renouvelables, il est perçu tout comme ceux qui concernent les énergies fossiles comme des projets « *qui ne profitent pas aux personnes vivantes là où cette énergie est produite, qui servent à soutenir des régimes répressifs et autoritaires ou qui n'enrichissent qu'une toute petite minorité d'élites et de multinationales voraces sont scandaleux, et il faut s'y opposer* ». (Aimeur 2015).

Certains experts accusent la France (sans apporter de preuves concrètes) d'avoir saboté le projet qui concurrencerait le nucléaire français. Nous pouvons citer l'opinion exprimée par l'expert algérien en transition énergétique T. Hasni : « *Désertec était considéré par certains pays comme une solution à leurs problèmes, mais pour d'autres pays comme la France, c'était une concurrence au nucléaire* », en ajoutant que « *le nucléaire est la chasse gardée de certains pays alors qu'avec l'électricité solaire, on venait concurrencer cette chasse gardée* » (Aylan 2019).

De nombreux militants et chercheurs réfractaires au projet, plaident pour soutenir des programmes décentralisés à petite échelle qui doivent avant tout être gérés par les communautés locales. En bref, de laisser « *la lumière du soleil aux peuples du désert !* » (Aimeur 2015)

Il semble évident, que le Sahara, demeure à nos jours –depuis la période coloniale- plus que jamais un espace géostratégique à fort enjeu politique. Pour ce qu'elle recèle comme potentiel énergétique, elle constitue, la clé de voûte du développement économique, mais aussi de la stabilité géopolitique pour l'Algérie et les pays qui ont le Sahara en commun, ainsi que pour l'ensemble des pays des régions avoisinantes (Europe en particulier).

¹³⁵ De nombreux anciens dirigeants de l'ère du président Bouteflika se retrouvent emprisonnés pour s'être enrichi par l'argent de la rente pétrolière.

V.7.2.2. *Ksar Tafilelt : une ville saharienne écocitoyenne*

En 2016, le premier prix dans la catégorie ville durable de la Cop22 a été décerné à une ville saharienne algérienne. Il s'agit de « *Ksar Tafilelt* » localisée dans la pentapole de Ghardaïa, à 600 Km d'Alger, considérée comme la première ville éco-citoyenne du pays.

Initié en 1998 par la fondation « Amidoul » et son président Ahmed Nouh, le projet communautaire « *Ksar Tafilelt* » émerge à partir de l'idée que les prix des logements en Algérie, dépassent de très loin le pouvoir d'achat des populations modestes. Son but consiste à permettre aux ménages à bas revenus de la localité de Beni Isguene dans la wilaya de Ghardaïa, d'accéder à la propriété, dans le respect le plus total des règles environnementales et de l'héritage patrimonial matériel et immatériel des *ksour* mozabites.

Considéré comme révolutionnaire, c'est pourtant autour de pratiques séculaires que s'inspire le projet. Ainsi, sur son site web officiel, ses principes se présentent comme visant « *à restaurer certaines coutumes ancestrales basées sur la foi et le «compter sur soi» et qui ont permis aux oasis en général et à celles du Mzab en particulier de survivre dans un environnement hostile, et de bâtir ce qui est maintenant mondialement connu comme étant une Architecture Millénaire digne de l'appellation «développement durable»* (Tafilelt.com 2019). Néanmoins, « *pour assurer le confort thermique, certains principes architecturaux et urbanistiques traditionnels ont été réactualisés* » (Chabli et Dahli 2011, p. 2).

Le projet se voulait écologique dès le choix de son site d'implantation. En effet, alors qu'il n'est plus possible d'habiter les palmeraies transformées en réserve foncière et détournées de leur vocation agricole, le projet consiste à bâtir un ensemble urbain se composant de 870 logements sur une colline rocailleuse dépourvue de toute végétation qui surplombe le *ksar* de Beni-Isguen.. D'ailleurs, le nouveau *ksar* Tafilelt est considéré comme l'extension de l'ancien *ksar* de Beni Isguen. « *Tafilelt a été conçu également dans le but de stopper toute construction située en zones inconstructibles ; protéger le bâti des ksour et assurer leur conservation.* » (Bouali-Messahel 2011, p. 7).

Concernant l'aspect technique de construction, il se base sur une méthode hybride, à la fois traditionnelle mais aussi faisant appel à des techniques écologiques contemporaines. Les savoirs faire traditionnels se manifestent, à travers le respect et la perpétuation de certaines règles urbanistiques, sociales et religieuses héritées du passé. Il y a d'abord l'utilisation des moyens de constructions : l'utilisation du béton est prohibée, à la place les matériaux locaux

tels que la pierre, la chaux et le plâtre, parfaits isolants thermiques et matériaux à moindre coût sont utilisés. Le *ksar* est organisé selon un système viaire à géométrie rectiligne, Les ruelles sont étroites afin de casser les vents dominants et les vents de sable. Néanmoins, elles sont moins étroites que celles des anciens ksour (4,5 m) afin de faire face aux exigences de la modernité (rendre possible l'accès aux voitures). La hauteur des bâtisses n'excédant pas 7,60 m, afin d'éviter de faire de l'ombre aux voisins. Plusieurs caractéristiques architecturales et urbaines héritées de la doctrine Ibadite et de la religion musulmane -auxquelles les mozabites sont très attachés-, sont très présentes dans la conception des maisons de *ksar* Tafilelt. Nous pouvons citer : l'implantation du noyau urbain à l'écart des sources de vie « la terre et de l'eau », la forme introvertie des habitations sans ouverture sur l'extérieur et la distribution des pièces autour d'un patio ainsi que l'adaptation radio centrique et régulière des maisons à patio avec la mosquée implantée au sommet

Concernant le volet « contemporain » de l'éco-projet, « *près de la moitié des eaux usées sont traitées par des procédés d'épuration biologiques. Une partie de l'éclairage public provient de l'énergie solaire* » (Le Point 2018). Les habitants ont été initiés au tri des déchets. Certains éléments à forte valeur symbolique sont repris dans leur aspect typo-morphologique (comme le minaret, la tour de guet, les puits, etc.). D'autres fonctions sont adaptées à des exigences contemporaines, par exemple, la tour de guet qui avait autrefois une fonction défensive, abrite les bureaux de l'association initiatrice du projet « Amidoul » (Cf. figure V.12).

Figure V. 12: Tour de guet abritant les bureaux de l'association "Amidoul"



Source: (Tafilelt.com consultée le 30/07/2019)

L'originalité du programme tiens également de son mode de financement, ainsi que sur l'aménagement d'un parc botanique et zoologique fonctionnel « le Tafilelt Parc » en périphérie du lotissement.

Ce projet a été rendu possible grâce à un montage financier très ingénieux : dans le cadre de son programme LSP (Logement Social Participatif)¹³⁶ l'État a financé une partie du projet (jusqu'à la moitié du coût pour certains logements), l'autre partie est à la charge des futurs acquéreurs (issus de la population locale aux revenus moyens de Beni Issguene) par le biais de l'association Amidoul. La fondation Amidoul est à la fois promoteur du projet mais également organisme de crédit (à taux 0%) pour les futurs acquéreurs. L'ingéniosité et l'originalité du financement du projet, tient du fait, qu'une partie ou la totalité de l'apport qui reste à la charge du futur acquéreur provient de l'aide des institutions traditionnelles et de la communauté locale. Ce qui rend la formule LSP une formule solidaire, à la portée des ménages les plus démunis qui ne disposent d'aucun apport personnel en contrepartie de leur participation aux chantiers et à divers travaux. *« Le chantier était investi généralement le weekend par les futurs acquéreurs, pour une aide collective « Touiza », symbole d'une très forte cohésion sociale où l'intérêt général reste au coeur de toutes les opérations. Quant aux jours de semaine, le travail s'effectuait par groupe, avec une rotation des équipes afin d'éviter la monotonie mais aussi pour mobiliser le maximum de qualifications »* (Bouali-Messahel 2011, p. 8). Si la solidarité et l'entraide sont ancrées depuis toujours dans les mœurs de la population Mozabites, *« c'est plutôt l'aide financière de l'état, son utilisation à bon escient et la participation de futurs habitants dans la conception de leurs propres logements qui présente une innovation »* (Ibid.). Afin d'assurer l'équité dans le traitement des dossiers des futurs acquéreurs, mais aussi de garantir une mixité sociale au sein de la cité, l'attribution des logements se font avec la participation des commissions sociales traditionnelles et les logements sont réparties en îlots, chaque îlot se compose de logement de

¹³⁶ « Tafilelt, est un projet qui a bénéficié de la formule LSP (logement social participatif), selon laquelle le promoteur dès l'affectation du terrain (comité Ad-Hoc de wilaya) doit déposer un dossier de base auprès de l'agence de la wilaya (équivalent de département) de la CNL (Caisse Nationale du Logement), après la recevabilité du dossier, l'étape d'après est la mise en place de la convention de projet, qui fixe les droits et obligations du promoteur, ainsi que la modalité de versement des tranches. Enfin le promoteur doit déposer un dossier de demande de mobilisation d'aide de l'état à l'accession à la propriété (AAP) comprenant plusieurs pièces relatives notamment aux postulants et leur propre demande. Ce type de logement cible, théoriquement, une catégorie sociale moyenne; il signifie aussi que sa réalisation fait appel à la participation du demandeur de logement, un premier apport est alors demandé, ensuite le reste est réglé en plusieurs tranches, mais sous conditions, notamment le versement de la moitié de la valeur du logement en 18 mois, ensuite les versements complémentaires se feront au cas par cas, selon la taille du logement, mais surtout les moyens de chacun » (Bouali-Messahel 2011, p. 8).

tailles variables ce qui favorise la mixité sociale dans l'îlot (*Ibid.*, p. 9).

Grace à ce type de financement et une union sociale sans faille, 1 007 logements ont pu être attribué alors qu'au départ, le projet devait en compter 870, le lotissement compte plus de 6 000 habitants.

Quant au projet « Tafilelt Parc », il s'agit d'une ceinture verte implanté dans la zone rocailleuse avoisinante au site du ksar qui s'articule autour d'un jardin botanique et d'un parc zoologique. Le parc assure diverses fonctions, à la fois récréatives, climatiques et écologiques, économiques, scientifiques et culturelles (Cf. encadrer V.3). Chaque habitant du *ksar* Tafilelt doit planter trois arbres et entretenir les plantations du parc selon les principes de l'agriculture biologique et nourrir les animaux qu'abrite le parc zoologique avec des déchets organiques.

Encadré V. 3 : Les fonctions du « Tafilelt Parc »

« • Volet loisir : Création d'espaces verts pour les familles et les différentes couches sociales, (Espace vert, Etendu d'eau).

• Volet Climatique et écologique : Création du reflex écologique. (Centre d'entraînement, Ateliers).

• Volet économique : Rationaliser les dépenses de l'aménagement urbanistique. (Station d'épuration des eaux usées, Station d'énergie solaire).

• Volet Scientifique : Instauration des pratiques scientifiques spéciales pour la zone désertique. (Salle de conférence, Labo scientifique).

• Volet culturel : Amener le citoyen à réfléchir sur son environnement écologique. (Parc zoologique des espèces animales et végétales des zones désertiques). »

Source : (Tafilelt.com)

Conclusion

Dans un contexte de mondialisation marqué par de nombreuses crises, les États œuvrent pour assurer la pérennité de leurs ressources et le bien-être de leurs populations, tout en garantissant une viabilité économique à long terme. Dans cette perspective, il demeure inéluctable d'associer les principes du développement durable aux composantes politiques et législatives des processus décisionnels.

La conjoncture que traverse l'Algérie depuis plus de deux décennies (crise économique, sécuritaire, sociale et environnementale), incite le gouvernement algérien à associer le

concept de durabilité à ses orientations politiques, y compris touristique. Depuis le début des années 2000, la réglementation algérienne, les plans d'actions et la fiscalité environnementale en faveur du développement durable se sont considérablement étoffés.

Dans ce chapitre, l'analyse de ces composantes politiques et législatives a permis de mettre en exergue que les réalités sociales, économiques, culturelles et environnementales des régions sahariennes n'ont pas été pris en compte dans l'élaboration de la politique nationale qui régit le développement durable. En effet, en dépit d'une volonté affichée dans les divers plans d'action étatiques en faveur d'une gestion territoriale durable et plus équitable dans les territoires du Sud, notamment dans le SNAT et le plan quinquennal de croissance 2015-2019, il n'existe pas de cadre normatif et juridique spécifique aux milieux sahariens. Pourtant, il existe une législation spécifique aux espaces littoraux et montagnards. Ce qui prouve que les politiques nationales marginalisent les *wilayas* du sud, pourtant véritable coffre-fort du pays par les richesses qu'elles génèrent.

Prendre en considération les spécificités environnementales et socioculturelles de l'ensemble du territoire du pays, permettrait de développer une économie rationnelle dans l'exploitation des ressources naturelles, la protection de l'environnement et assurer une répartition plus juste des richesses. Sans changement institutionnel, sans plan d'action ciblé, et sans la construction de dispositifs particuliers d'interaction entre les divers acteurs du développement local, tous les processus d'institutionnalisation de la durabilité dans les politiques de développement sont voués à l'échec.

Au-delà d'une législation insuffisante et inadaptée, et malgré des discours et des prévisions alarmistes sur l'état et le devenir des territoires sahariens (chapitres I et II), le mythe d'un développement durable demeure toujours à l'épreuve de l'économie. Des pratiques très controversées mettent en évidence le manque de cohérence entre les discours et les actes. La volonté d'exploiter le gaz de Schiste, ou encore l'indulgence dont fait preuve les autorités envers la pratique du braconnage d'espèces menacées par des Émirats du Golf, en sont des exemples probants.

Fort heureusement, d'autres pratiques positives émergent. Nous avons cité l'exemple de l'ambitieux programme du gouvernement algérien à exploiter les énergies solaires, éoliennes et de géothermie au Sahara. Nous avons également cité l'exemple de l'écoquartier *ksar* Tafilelt, une cité écologiquement viable, où l'ancestral côtoie la modernité. Malheureusement,

au Sahara algérien, les initiatives durables aussi bien gouvernementales que communautaires, demeurent chétives et peu courantes. Pourtant, des exemples comme celui du *ksar* Tafilelt pourrait facilement se généraliser sur l'ensemble du territoire saharien.

Dans la deuxième partie de cette thèse, nous avons étudié le tourisme durable comme concept et nouvel outil politique pour les pays en développement tel que l'Algérie. Après avoir analysé dans ce troisième chapitre, les politiques de développement durables algériennes, il apparaît nécessaire d'explorer celle qui concernent le développement touristique, pour comprendre le contexte politique et stratégique dans lequel s'inscrit le tourisme durable dans notre objet d'étude, Timimoun.

Chapitre VI. Étude rétrospective des politiques touristiques en Algérie

Introduction

Ce chapitre vise à présenter une étude rétrospective des différentes politiques de développement touristiques amorcées en Algérie depuis la période coloniale, jusqu'aux nouvelles orientations stratégiques d'aménagement touristique matérialisées dans le SDAT à l'horizon 2030.

L'Algérie, terre de contraste à la fois africaine, méditerranéenne, maghrébine et orientale offre une palette de sites naturels matérialisés par trois types de paysage : mer, montagne et désert. À l'intérieur même de ces paysages, la diversité naturelle et culturelle est étonnante, ce qui rend favorable le développement de divers types de tourisme : balnéaire, de randonnée, de montagne, d'aventure, d'affaire, gastronomique, sportif, saharien, etc. Néanmoins, comme le fait remarquer Côte (2006) dans son ouvrage dédié aux paysages et au patrimoine algériens, les performances du secteur touristique sont bien en deçà de celles auxquelles le pays peut prétendre : « *La richesse en paysages et en patrimoine de l'Algérie est exceptionnelle. Mais cette richesse est négligée par les touristes, et souvent ignorée par les habitants eux-mêmes. Les circuits classiques transportant rapidement des groupes d'hôtel en hôtel, ne font qu'entrouvrir la porte. À côté des grands sites connus, combien de plages discrètes, de forêts splendides, de vieux villages, de lieux chargés d'histoire, qui restent ignorés...* » (Côte 2006).

Pourtant, l'Algérie a été autrefois, une destination touristique très convoitée. Déjà bien avant l'indépendance, le tourisme constituait un maillon important et s'inscrivait au cœur de la stratégie coloniale. En effet, dès le début de la conquête du pays en 1830, « *les autorités coloniales comprennent assez vite tout le parti qu'elles peuvent tirer de cette activité transformée en caisse de résonance de « l'œuvre française ». Les voyageurs doivent rapporter de leur périple le souvenir de l'action « positive » de la France dans ces régions.* » (Zytnicki 2016).

Objet de propagande, le tourisme a très vite gagné du terrain dans les discours politiques de l'autorité coloniale. Dans son ouvrage de propagande intitulé « *Les multiples visages de l'Algérie ou l'Algérie, Terre du tourisme par excellence* », Jean Méliá, ancien chef du cabinet du gouverneur général de l'Algérie, souligne : « *Il faut, en effet, que chaque jeune Français*

connaisse l'œuvre admirable de ses pères, qu'il apprenne que, partout où flotte le drapeau de sa patrie, il est comme dans sa propre et très chère famille, afin que dans la contemplation de tant de merveilles déjà réalisées, il ait la fierté justifiée de son pays, il ait, lui aussi, comme ses ancêtres, l'exaltation des grands travaux à entreprendre, du renom de sa race à propager partout... Ainsi, sur ces bords nord-africains, le tourisme s'élève à la noble hauteur d'une entreprise nationale et patriotique. » (Mélia 1923). Ainsi, durant la période coloniale, l'expérience touristique algérienne fut « *une création collective qui a engagé les forces économiques, politiques, voire savantes, unies dans leur ambition de faire connaître, légitimer et développer l'action de la France en Algérie* » (Zytnicki 2016). Ce qui a permis à cette époque de construire une Algérie agréable, célébrée par des peintres orientalistes de renoms et très prisée par des voyageurs de l'Europe entière.

Pourtant, aujourd'hui le pays peine à attirer des touristes étrangers pour des raisons aussi bien sécuritaires, économiques, ou encore pratiques liés notamment à la complexité à obtenir un visa (points que nous aborderons dans le Chapitre VII). Elle peine également à attirer des touristes nationaux en raison de la faiblesse -voire l'inexistence dans certaines régions- d'infrastructures touristiques et de loisirs. À cela se conjugue des facteurs financiers et le faible niveau de vie de la majorité des algériens qui ne peuvent se permettre de pratiquer du tourisme dans leur propre pays.

Ce chapitre interroge en quoi les différentes politiques touristiques mises en œuvre ont-elles participé à faire évoluer le secteur touristique en Algérie ?

C'est à la lumière d'une étude rétrospective du tourisme algérien et des politiques touristiques entreprises par les différents gouvernements qui se sont succédé que nous tacherons de répondre à cette question.

VI.1. L'Algérie coloniale : une terre de tourisme

Avant le 19^{ème} siècle, les nombreux points de rencontre entre l'Orient et l'Occident¹³⁷ ont fait émerger un courant littéraire et artistique qui empruntera le nom d'orientalisme. Construit sur

¹³⁷ « À l'origine, l'Orient désignait le Levant, c'est-à-dire l'endroit où le soleil se lève. L'Orient est un carrefour depuis l'origine, un point de rencontre qui a jalonné l'histoire entre l'Orient et l'Occident. Cela commence avec les Croisades, cela se poursuit avec les relations entre l'empire ottoman et l'Occident, via Venise, puis avec l'implantation de la Grande-Bretagne en Inde, ou encore avec l'utilisation par la France des ports de commerce dans la région jusqu'au 20^{ème} siècle ».

l'observation d'un « autre », sur le rêve d'un « ailleurs », l'Orient représentait pour l'Occident cet « ailleurs » et cet « autre » mystérieux, exotique voire parfois dangereux et primitif. L'orientalisme alimente les impressions, les sentiments et les stéréotypes de nombreux écrivains, poètes et peintres, et nourrit abondamment la littérature et l'art du 19^{ème} siècle. L'orientalité a constitué, nous le verrons, un véritable capital touristique.

En dépit de la fascination qu'avaient les nombreux explorateurs européens pour l'Orient, il n'en demeure pas moins que derrière le mouvement de l'orientalisme, se cachaient souvent des idéologies colonialistes. Selon la théorie d'Edward Saïd (2015), l'Orient constituerait une invention de l'Occident visant à transformer son image. L'orientalisme ne serait ainsi qu'un discours d'opposition entre un « soi occidental » dominant et valorisé et un « autre oriental » dominé et déprécié. Pour l'auteur, *« les orientalistes ont maintenu une distinction entre l'Occident qui est rationnel, développé, humain et supérieur et l'Orient qui est aberrant, sous-développé et inférieur. Une fois atteint le fond, on ne peut que trouver des puissances secondaires et des peuples subordonnés qui ont moins de mœurs et de droits »* (Saïd 2015). Dès lors, l'espace géographique touristique se profile au rythme de l'étendue des empires coloniaux, plus précisément de la dominance européenne sur le monde (L'Inde, l'Égypte, Bali, l'Indochine, le Maghreb, etc.).

L'Algérie demeure incontestablement l'un des exemples le plus illustrateur du mouvement orientaliste colonial. Même si géographiquement le Maghreb ne fait pas partie de l'Orient, dans l'imaginaire français et colonial, il en possède tous les attraits. Pour paraphraser les propos de (Lixon 2017): *« Au XIX^{ème}, l'Orient n'était pas à l'Est, mais au Sud [...]. Les chameaux (en réalité des dromadaires), les dunes de sable, les parfums capiteux, les hommes portant chèches et djellabahs et bien sûr le harem, vision fantasmée de la femme "orientale" parée de toutes les vertus sensuelles. Il en a découlé une école de peinture, les orientalistes, s'inspirant de tous ces thèmes et provoquant bien des vocations coloniales. »*.

VI.1.1. La prise d'Alger : Les prémices d'un tourisme orientaliste de propagande coloniale

La prise d'Alger en 1830 ouvre la voie à une tendance littéraire et picturale de l'orientalisme et du voyage. Un tourisme à vocation coloniale émerge suscitant l'intérêt d'explorateurs en quête de dépaysement et d'exotisme. Cette mouvance orientaliste anime plusieurs artistes. En

effet, les contrastes des paysages algériens ont inspiré de nombreux peintres, à tel point que « *le voyage d'Alger devient pour les peintres aussi indispensables que le pèlerinage en Italie : ils vont là apprendre le soleil, étudier la lumière, chercher des types originaux, des mœurs et des attitudes primitives et bibliques.* » (Gautier 1973).

Le rôle des voyageurs artistes (peintres en particulier) a été important dans la naissance du tourisme en Algérie. Ils ont, d'une part, contribué à faire connaître la destination jusque-là méconnue, et d'autre part à la diffusion d'importantes ressources et fonds documentaires qui ont favorisé la construction d'une relation esthétique et contribuer à forger l'imaginaire géographique qui motive le voyage (toiles, récits et carnets de voyages, cartes postales, ressources iconographiques, etc.) que nous aborderons plus loin.

Eugène Delacroix est considéré comme l'un des premiers à avoir fait connaître à travers ses œuvres la destination Algérie. Ce dernier, après avoir visité le harem d'un corsaire turc à Alger, a peint en 1834 l'une de ses plus célèbres toiles « *Femmes d'Alger dans leur appartement* » (Cf. figure VI.1). L'orientaliste Renoir qualifie ce tableau de « plus beau tableau au monde », à son tour durant son double séjour à Alger en 1881 et 1882, réalise plus d'une trentaine de tableaux. Eugène Fromentin fera successivement en 1846, 1847 et 1853 trois voyages en Algérie qui lui inspireront à son retour en France la rédaction de ses souvenirs de voyage. Il rédige en 1857 « *Un été dans le Sahara* » puis « *Une année dans le Sahel* » en 1859.

Figure VI. 1 : « Femmes d'Alger dans leur appartement » : Tableau d'Eugène Delacroix (1834)

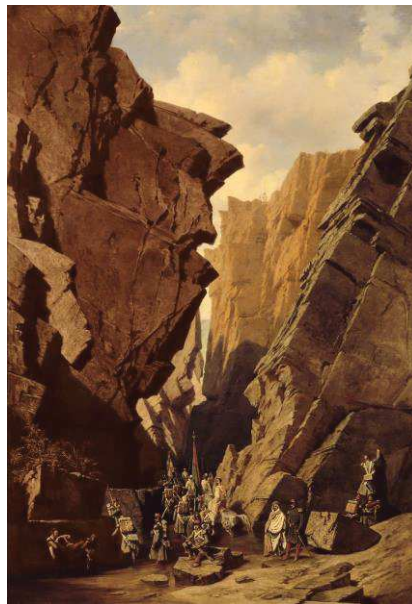


Source : © Photo RMN-Grand Palais - Droits réservés

En 1839, le Duc D'Orléans sollicite le peintre Adrien Dauzats pour couvrir la campagne de

réouverture des hostilités contre l'Emir Abd-El Kader, marquée par une grande expédition à travers la porte de fer¹³⁸. L'expédition se présente comme une mission de reconnaissance d'ordre militaire, néanmoins la préoccupation majeure du Duc d'Orléans, consiste à inventorier les richesses de l'Algérie (Morineau 1985), ce qui impose l'observation du terrain, la description fidèle et organisée des vestiges antiques. C'est pourquoi, elle est considérée comme le premier circuit touristique officiel en Algérie (Berthonnet 2006). Ce circuit revêt donc une valeur scientifique pour les autorités de la métropole (comme l'Institut de France), dans la mesure où il repose sur la vérification *in situ* des descriptions fournies par les voyageurs précédents et sur la véracité des faits reportés. (Oulebsir 2000). Durant cette expédition, Dauzats réalise sur le vif de nombreux dessins et esquisses associant témoignage historique et vision esthétique d'un nouveau territoire que la France est sur le point de conquérir (Cf. figure VI.2).

Figure VI. 2: « Le passage des portes de fer » : Tableau d'Adrien DAUZATS (1804 - 1868)



Source : © Photo RMN-Grand Palais-T. Le Mage

VI.1.2. L'institutionnalisation du tourisme

À la fin du 19^{ème} siècle, le mouvement orientaliste continue à prospérer. Dès lors, on assiste à une institutionnalisation du tourisme. L'École Nationale des Beaux Art est créée et organisée

¹³⁸ Appelée expédition des portes de fer et également expédition des Bidans, composée de près de 3000 hommes, elle permit aux troupes du Duc d'Orléans de traverser le grand massif montagneux de Kabylie et de joindre les territoires de Constantine à ceux d'Alger, unifiant les territoires déjà pacifiés et portant à l'Emir Abd-el-Kader un coup fatal à son prestige (Brou, 1994).

à Alger par le décret du 8 novembre 1881. En 1897, les artistes de métropoles créaient la Société des peintres algériens et orientalistes. En 1887, un comité de propagande et d'hivernage voit le jour et devient en 1897 le syndicat d'initiative du tourisme. Le conseil administratif du comité de propagande et d'hivernage se compose de quarante membres choisis parmi les notabilités les plus en vue d'Alger : le gouverneur Général d'Algérie, Le Général Commandant en chef de 19^{ème} corps d'armée, l'Amiral Commandant de la Marine d'Algérie ont la charge du haut patronage du comité d'hivernage. Le Préfet d'Alger, le Président du conseil général d'Alger et le Maire d'Alger en sont les présidents d'honneur. Le comité installe un bureau de renseignement idéalement situé (face au port d'Alger), où les hiverneurs peuvent dès leur arrivée trouver toutes les informations touristiques utiles à leurs séjours : les hôtels, les restaurants, les excursions, les services de voitures, etc. Ce bureau fournit également par retour de courrier des guides pratiques. Le comité dispose d'un interprète parlant plusieurs langues, d'un salon de lecture et de correspondance. Quatre fois par semaine, le comité organise des excursions à prix réduits aux environs d'Alger, et deux fois par semaine des promenades au cœur des quartiers d'Alger. Il programme également des excursions plus lointaines pendant la période hivernale. Des campagnes de propagande coloniale s'organisent ainsi que de nombreuses fêtes hivernales et fêtes arabes (batailles de fleurs, *veglioni*, kermesses, fantasias, chasses au faucon, etc.). Le Touring Club ouvre ses portes en 1903. En 1909, est créé le syndicat d'initiative du tourisme de Bejaia (nommée Bougie à l'époque) et celui de Constantine et Oran en 1914.

En 1907, le pouvoir colonial fonde la villa des artistes métropolitains « villa *Abdel-Tif* (villa Médicis algéroise) » accueillant des peintres, des sculpteurs, des architectes et des graveurs (Berthonnet 2006). Dans les années 1920 et 1930, y séjournent entre autres lauréats : Léon Cauvy, André Hambourg, Iacovleff, Marius de Buzon, Paul-Élie Dubois. La fédération du tourisme est créée en 1919, le crédit hôtelier en 1929 ainsi que l'Office Algérien d'Action Economique et Touristique (OFALAT) en 1931.

Au départ, les premiers touristes considèrent l'Algérie comme une destination hivernale. Le premier Ski-Club est créé en 1920 à Chréa. Une clientèle principalement anglaise vient hiverner essentiellement à Alger considérée à l'époque, en paraphrasant les propos de De Maupassant comme « *la reine des stations hivernales* » (De Maupassant 1884).

Progressivement d'autres formes de tourisme se développent, comme le tourisme balnéaire,

de montage ou encore le tourisme saharien. Située aux portes du Sahara, l'Oasis de Biskra détrône Alger et devient la nouvelle destination à la mode. Le secrétaire de cardinal Lavigerie l'abbé Jean De Hurabielle y passe plusieurs hivers (1889, 1890, 1896 et 1897), il publie en 1899 une brochure où il décrit « *les incomparables avantages de cette station naissante* », les observations qu'il a recueillies sur place et des impressions personnelles. Il qualifie Biskra de « *cité du Soleil* » de « *Reine des Oasis* ». Il décrit une ville fréquentée par des colonies d'anglais, de suédois, d'hollandais, d'américains et d'allemands (Hurabielle 1899). Au début du XX^{ème} siècle, les touristes anglais sont d'autant plus friands du site que le romancier Robert Hichens en a fait le décor de son best-seller *The Garden of Allah* (1904) (Michel 2016). Parallèlement, en 1921, en Algérie naissent les premiers parcs régionaux dans le monde. Selon l'arrêté du 17 février 1921, ces parcs avaient pour objectif d'assurer la protection des beautés naturelles de la colonie, de développer le tourisme et d'encourager la création de centres d'estivage.

L'institutionnalisation du tourisme a permis de développer d'importants investissements hôteliers. Par exemple, à Alger, l'orphelinat pour jeune fille bâti en 1889 devient en 1927 l'hôtel Saint George (El Djazair), il constitue le lieu privilégié de la bourgeoisie britannique. En 1903 les autorités coloniales construisent l'hôtel Excelsior ; en 1907 l'hôtel Albert 1^{er} ; l'hôtel Oriental en 1920 ; en 1930 l'hôtel Aletti (Safir) inauguré par Charlie Chaplin ; l'hôtel d'Angleterre en 1931 ; L'hôtel Continental en 1933. Dans les autres villes, nous pouvons citer, entre autres : l'hôtel de la Paix construit en 1856 à Oran, l'un des plus grand Hôtel de la ville, où séjournera l'empereur Napoléon III en 1865 ; le Grand hôtel des étrangers à Batna en 1885, du Sahara à Biskra en 1887 ; l'hôtel Saint-Nicolas (Césarée) en 1910 à Cherchel ; le Petit Sahara de Boussaâda en 1913 ; le Grand Hôtel Cirta en 1917 à Constantine ; l'Oasis Rouge de Timimoun en 1917 (construit à des fins militaires) ; le Royal Oran en 1920 ; le Grand Hôtel d'Oran en 1930.

Nous aborderons plus loin dans ce chapitre, le rôle de la compagnie Transatlantique dans le développement du parc hôtelier dans de nombreuses villes.

Les autorités coloniales édifient de nombreuses structures de loisirs, tel que l'opéra d'Alger en 1853, le musée des Antiquités « Musée Stéphane Gsell » en 1897 ou encore les Galeries de France au 23 rue d'Isly (quartier huppé de la capital) en 1900 qui abrite entre autres un Casino dès 1910.

Guides touristiques et autres sources d'information et de communication ont contribué de façon complexe au développement de la notoriété de l'Algérie. Berthonnet (2006) dresse un bilan non exhaustif mais détaillé de ces différentes ressources que nous résumons ci-dessous (Cf. encadré VI.1).

Ces différentes sources d'information et de communication ont fait office de véritable vitrine et de relais informatifs importants sur l'offre touristique algérienne. Néanmoins, c'est le développement des transports, en particulier maritimes, qui boosteront le tourisme en période coloniale.

Encadré VI. 1 : Les ressources touristiques datant de la période coloniale

1- Les sources manuscrites : « Conservées en France entre autres au Centre des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence, les archives de l'Office Algérien d'Action Economique et Touristique (OFALAC) qui ont disparu et qui n'ont toujours pas été retrouvé, les archives des Chambres de commerce et d'industrie – Marseille, Le Havre, Paris, etc. Les archives des compagnies maritimes la plus importante a été certainement la Compagnie Générale Transatlantique, créée en 1854, dont une partie des archives est conservée aux Archives nationales¹³⁹. Les archives de l'Académie des Sciences d'Outre-mer où se trouvent de nombreux documents sur le tourisme en Algérie (brochures, documentation, etc.) et les centres d'archives et de documentation des Guides Hachette et Michelin ».

2- Les sources imprimées : « Les brochures et monographies publiées par les syndicats d'initiatives dont une collection sur l'Algérie peut être consultée à l'Académie des Sciences d'Outre-mer¹⁴⁰. Les nombreuses revues concernant le tourisme en Algérie, Berthonnet cite : « L'Algérie illustrée touristique et pittoresque » dont le premier numéro trimestriel a été publié en 1909 ou 1910, fait suite à l'Algérie hivernale et Terre d'Algérie. La Revue de l'OFALAC et L'AOF Touristique, revue mensuelle du Syndicat d'initiative et de tourisme (1938 - mensuelle). Des revues thématiques comportent des articles sur le tourisme comme Algérie Revue illustrée (années 1930 mensuelle, puis trimestrielle) ou L'Afrique du Nord illustré. Sur les questions économiques, elles abondent et parfois sont très riches en informations : Marchés coloniaux, Perspectives d'Outre-mer, Marchés tropicaux et Méditerranéens, Le Monde Economique (hebdomadaire Nord-Africain). On peut également ouvrir cette liste et consulter les revues suivantes : Revue Air France, Revue Compagnie Générale Transatlantique, Revue du Touring Club de France, etc. De nombreux guides touristiques dont les premiers datent de 1836 et 1848. Le guide Joanne dont la première édition date de 1862 et qui sera réédité à dix-sept reprises de 1862 à 1916. En 1923, le Guide Joanne laisse la place au Guide Bleu. Treize autres éditions seront publiées entre 1923 et 1990. À partir de 1897, un Guide Joanne d'Alger et ses environs est publié – extrait du Guide Algérie – qui devient le Guide Diamant en 1920, puis le Guide Bleu illustré d'Alger en 1938. En 1911, la librairie Hachette édite L'Algérie et la Tunisie en automobile – 4 306 kilomètres. En 1923, Dunlop éditera un guide presque identique « Le Tourisme automobile en Algérie-Tunisie ». En 1926, Hachette publie un guide illustré en anglais : Algeria and Tunisia ». D'autres guides seront publiés en France : « Guide du Touring Club de France (1902), Guide pratique Conty (1904), Guide Michelin Tunisie, Algérie Maroc (1923), Guide Doré, etc. En 1951 sera édité « Le Guide du touriste lettré à la découverte de l'Afrique du Nord ce qu'il faut voir, savoir et lire. ». Pour finir l'inventaire des sources imprimées, Berthonnet cite d'autres sources manuscrites qu'il qualifie de non négligeables. Nous pouvons citer les Bulletins, revues et notices scientifiques (le Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord (1903-1940); Bulletin de la Société de Géographie d'Oran, etc.). Les publications du Gouvernement Général de l'Algérie, le Centenaire de l'Algérie qui a produit une riche bibliographie sur la question touristique ainsi que diverses autres sources comme les guides pratiques des chemins de fer (indicateur Chaix, édité par Baconnier), des routes, des liaisons maritimes et aérienne, les cahiers des musées, les livrets des compagnies maritimes offerts aux passagers, les documents des Chemins de fer Algérien, etc. ».

3- Les sources iconographiques : « En Algérie, certaines affiches sont l'œuvre de peintres célèbres comme Paul-Elie Dubois, Roger Broders, Jacques Majorelle et d'artistes reconnus comme Cauvy, Carré, ou inconnus, influencés par l'école orientaliste, le cubisme, le fauvisme. Pour Berthonnet, quatre grands thèmes se dégagent dans ces œuvres : le tourisme et le transport dont les principaux commanditaires sont les compagnies maritimes et aériennes, le commerce (publicité pour des entreprises privées ou des offices gouvernementaux de développement) et la politique (Gouvernement général de l'Algérie). D'autres sources comme les sources audiovisuelles (propagande et film) et les cartes postales devraient être recensés et mériteraient de faire l'objet d'études et de recherches approfondies selon Berthonnet. ».

Source : Berthonnet (2006)

¹³⁹ Série AQ 9 - Cie Générale Transatlantique. Inventaire S. Vitte. Le premier dépôt de ces archives date de 1937.

¹⁴⁰ Fonds Jean Méliá. Exemples : Le tourisme dans l'annexe de Beni Ounif, Gouvernement général d'Algérie, 1911 ; Syndicat d'initiative de Constantine et ses environs, 1913-1914, 110 p. ; Bougie, La petite Kabylie, Livret-Guide, Syndicat d'initiative de Bougie, 1914, 68 p. ; Le tourisme dans l'Aurès, Gouverneur général de l'Algérie, direction de l'Agriculture, du commerce et du tourisme, 1917 ; L'Oran pittoresque, publié par le Syndicat d'initiative de l'Oran, date années 1930 ?, Le tourisme dans la région de ColombBéchar, 1935 ; Le tourisme dans la région de Colomb-Béchar, 1935, 34 p. ; Le tourisme à Constantine, Jean Arrime, 64 p. (Berthonnet, 2006).

VI.1.3. Le rôle déterminant de la compagnie Générale Transatlantique

L'Algérie à la mode par la récente conquête française devient plus proche grâce aux progrès de la navigation à vapeur, qui offre à quarante-huit heures à peine de Marseille, les mirages et les couleurs de l'orient mystérieux (Gautier 1973). En février 1852, la compagnie générale transatlantique lance son premier navire de la ligne Marseille-Alger le « Du Trembley ». La compagnie assurera plus tard, un service régulier de douze voyages par mois sur l'Algérie : 4 sur Alger, 3 sur Oran, 3 sur Philippeville (Skikda), 1 sur Bône (Annaba). La compagnie se lance également dans la construction d'hôtels¹⁴¹ en Tunisie, au Maroc et surtout en Algérie (Cf. tableau VI.1). Dès 1882, la compagnie assure la vente de billets circulaires sur le territoire algérien sous forme de package incluant transport (maritime, terrestre, ferroviaire) et réservation d'hôtel (Cf. figure VI.3).

Tableau VI. 1 : Liste des hôtels de la Société des Voyages et Hôtels Nord-africains, filiale de la Cie générale Transatlantique

<ul style="list-style-type: none"> • AU MAROC Marrakech Fedhala Rabat Meknès Fès Palis Jamaï H. Transat, Hôtel Bellevue Taza Oudjda 	<ul style="list-style-type: none"> Alger Ghardaïa Laghouat El-Goléa Fort Mac-Mahon Timimoun Ksabi Béni-Abbès Taghit Bou-Saâda Michelet Bougie Djemila Constantine Batna 	<ul style="list-style-type: none"> Timgad Arris Roughi M'chounèche Biskra Hôtel Transat. Biskra Hôtel des Zahars Touggourt El Oued Bône
<ul style="list-style-type: none"> • EN ALGÉRIE Tlemcen Figuig Oran Ténès 		<ul style="list-style-type: none"> • EN TUNISIE Tunis Les Chênes Tozeur El Hamma

Source : Les annales coloniales, www.entreprise coloniales.fr. Mise en ligne le 26 février 2017. Dernière modification, 16 juillet 2017.

¹⁴¹ Parmi les nombreux hôtels que construit la compagnie général Transatlantique en Algérie, nous pouvons citer: Le camping transatlantique, premier en son genre, ouvre ses portes à Ténès et l'hôtel le transat de Ghoufi sera construit entre 1902 et 1903 à Batna ; l'hôtel Transatlantique de Biskra en 1913 ; l'hôtel « Djidjelli-Plage » à en 1925 ; l'hôtel Transat (Kerdada) en 1913 et l'hôtel « Le Caid » en 1925 à Boussâada ; l'hôtel l'Oasis Rouge à Timimoun en 1925 (ancien bâtiment de subsistance militaire construit en 1917) ; l'hôtel l'Algérie en 1928 à Alger ; l'hôtel Transatlantique (El Marhaba) de Laghouat en 1939.

Figure VI. 3 : Publicité des billets circulaires de la CGT

Le voyage à la mode...
Maroc, Algérie, Tunisie,
le Désert

Le Billet des Auto-Circuits Nord-Africains
de la C^e G^e Transatlantique
 est le **SEUL** vous donnant l'assurance de places retenues dans
 les hôtels "TRANSATLANTIQUE" même en période d'affluence.
Voyages collectifs et voyages particuliers à forfait
Tout est réglé d'avance avec la même organisation qui centralise :
Les parcours maritimes - Les parcours terrestres en Afrique
Le séjour dans ses hôtels

Traversee du Désert en Autos Renault, à 6 roues jumelées, entre Touggourt et Tozeur
 Renseignements et vente des billets : C^e G^e Transatlantique, 9, rue Aubert, Paris, ou à ses agences :
 à la C^e F^e du Tourisme, 30, B^e des Capucines, Paris ; aux agences de la C^e Inter^e des Wagons-Lits.

Source : Les annales coloniales, 1925.

Dès 1918, le nouveau président de la compagnie Transatlantique John Dal Piaz, développe l'idée novatrice de créer des Auto-Circuits Nord-africains, ce qui apporte un nouveau souffle à la compagnie. En 1920, elle commercialise son premier Auto-Circuit Alger-Casablanca au départ de Marseille et de Bordeaux, un parcours terrestre de plus de 17 000 kilomètres qui dessert Alger Tipaza, Hammam-R'hira, Cherchell, Ténès, Oran, Tlemcen, Sidi-bou-Médine, Mansourah, Oudjda, Taza, Fez, Meknès, Ito-Azrou, Volubilis, Mulay-Idris, Rabat, Casablanca. La société organise notamment plusieurs excursions et circuits parmi lesquels nous pouvons citer : le circuit d'une journée aux gorges de La Chiffa, les excursions à Tipaza et sur l'ensemble du littoral algérois. Au total, la compagnie commercialise plus de 25 itinéraires nord-africains parcourant plus de 27 000 kilomètres entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

En octobre 1921, la Compagnie inaugure officiellement son nouveau service d'autocars sur l'Est-Algérien et la Tunisie le mois qui suivra. En 1925, elle crée sa filiale la « Société des voyages et hôtels nord-africains » afin de renforcer son organisation touristique et gérer les nombreux hôtels en sa possession. Ainsi, « si la saison touristique 1919-1920 comptait sept hôtels et quatre cars qui parcoururent 110 000 kilomètres, la dernière saison vécue par le Président Dal Piaz comptait 44 hôtels, 280 cars et voitures particulières qui transportèrent 5

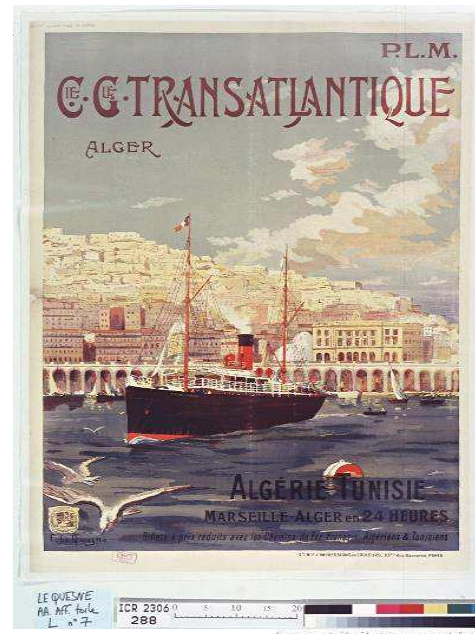
000 voyageurs sur des circuits aussi divers et intéressants que le circuit du grand erg : d'Alger à Alger par Bou Saada, Laghouat, Figuig, Timimoun, El Goléa et Ghardaïa » (Gibergues 2015).

La compagnie GTA produit un nombre important d'affiches qui jouent un rôle informatif, et participent de manière significative à promouvoir les circuits et les excursions commercialisés. Peintres, lithographes et infographes en assurent la production (Cf. figure VI.4). La compagnie GTA organise en 1906 et 1922 à Marseille deux expositions coloniales de ces affiches. Ces expositions à travers leur rayonnement international, avaient pour but de faire connaître au public les ressources économiques et humaines des régions lointaines, parties intégrantes du territoire français. L'exposition coloniale de Marseille attire en 1906 un million huit cent mille visiteurs, l'Exposition nationale coloniale de 1922 consacre Marseille métropole coloniale (Bonneau 1998).

Figure VI. 4: Affiches publicitaires de la compagnie Générale Transatlantique

*Affiche 1 : P.L.M., Cie Gle Transatlantique. Alger.
Service maritime postal entre la France,
L'Algérie et la Tunisie*

*Affiche 2 : P.L.M., Cie Gle Transatlantique, Alger.
Algérie, Tunisie. Marseille - Alger en 24 heures.
Billets à prix réduits avec les Chemins de Fer Français,
Algériens & Tunisien*



Source : Gallica.fr BnF

Dès la fin du 19^{ème}, l'Algérie attise la convoitise de la catégorie érudite de la colonie qui créait les sociétés savantes : à Constantine en 1852, à Alger en 1856 et à Oran 1878. En 1904, naît le comité de Vieil d'Alger, dans le but de « *protéger la ville des bouleversements induits par la modernité et de sauvegarder son charme, son « orientalité », donc son capital touristique* » (Zytnicki 2013). Au départ, le tourisme en Algérie attire quelques « Happy few », des classes privilégiées françaises, mais les efforts déployés par les autorités coloniales afin de rendre le tourisme plus accessible permet de conquérir un nombre important de touristes étrangers issus de la bourgeoisie moyenne.

Après un essoufflement durant l'entre-deux-guerres, le tourisme se démocratise après la deuxième guerre mondiale avec notamment l'avènement des congés payés (Cf. chapitre IV). De plus, la nouvelle orientation politique a pour objectif d'encourager le tourisme social beaucoup moins développé en Algérie qu'au Maroc et en Tunisie. « *Les shorts remplacent les vestons de la Belle Époque, mais les lieux d'excursion demeurent les mêmes.* » (Ibid.). L'association Tourisme et travail est créée en 1945. Les auberges de jeunesse se développent ainsi que de nombreuses randonnées s'organisent incluant même des jeunes algériens de la communauté dite « indigène » dans le jargon coloniale. Le début de la guerre d'Algérie en 1954 réduit à néant les espoirs des autorités coloniales et marquer la fin de l'Algérie touristique française.

VI.2. Le tourisme d'après-guerre d'Algérie

À l'aube de son indépendance, l'Algérie opte pour le développement du secteur de l'industrie afin d'aboutir à une souveraineté économique (Cf. Chapitre V). Le tourisme n'avait pas retenu l'attention du gouvernement et ce pour diverses raisons : D'abord, la conjoncture politique et économique ne préconisait pas de miser sur une activité aussi sujette aux crises (l'exemple du Cuba 1962, du choc pétrolier de 1973). Ensuite, la vétusté du parc hôtelier et le déséquilibre de sa répartition ne permettaient pas d'ériger un tourisme compétitif à même de remplir les caisses vides de l'État. En effet, l'Algérie hérite de la période coloniale de quelque 5 922 lits dont la majorité demeure concentrée sur les grandes villes du littorale (Cf. tableau VI.2). De plus, les réticences psychologiques induites par les séquelles de la guerre et les stéréotypes postcoloniaux de la dualité entre « étranger supérieur/ algérien serviteur »

n'engendraient pas un climat propice à l'accueil de touristes. « *L'algérien, très indépendant et susceptible, refuse de faire de son pays un Eden de riches servis par des pauvres.* » (Widmann 1976).

Tableau VI. 2: Capacité des infrastructures d'hébergement héritées de la période coloniale

Type de tourisme	Urbain	Balnéaire	Saharien	Climatique	Total
Nombre de lits	2969	2377	486	90	5922
%	40	50	8	2	100

Source: Heddar (1984).

Malgré ces écueils, des efforts sont déployés pour tenter de relancer le secteur sans pour autant qu'une réelle politique touristique ne soit mise en place. Dès 1962, le gouvernement algérien crée l'Office Nationale Algérien du Tourisme (ONAT) qui avait pour objectif de gérer les biens vacants et de promouvoir la destination Algérie sur le plan international à travers notamment trois représentations à l'étranger (Paris, Frankfurt et Stockholm). En 1963, naît le Comité de Gestion des Hôtels et des Restaurants (COGEHORE)¹⁴². En 1964, un Ministère du Tourisme de la Jeunesse des Sports et du Tourisme (MJST) est fondé¹⁴³ et à la même année, l'ONAT se dote de l'Agence Touristique Algérienne (ATA). Le gouvernement élabore 1966 une première charte du tourisme.

Par la suite, le secteur connaîtra des embellies, déclin, période d'éclaircie et balbutiements. Boukhelifa (2019) distingue trois phases consécutives qu'a connues l'Algérie touristique indépendante : celle entre 1970-1980 qu'il qualifie de « *décade prodigieuse* ». Ensuite, celle comprise entre 1982-2008, longue période où elle a désappris en notant néanmoins une éclaircie de 1986 à 1990. Puis à partir de 2008 où elle est en train de « *réapprendre à faire du tourisme dans la durée, à l'horizon 2030* ».

VI.2.1. Les Chartes du tourisme : 1966, 1976, 1986

Depuis l'indépendance de l'Algérie jusqu'à la fin des années 1980, le secteur du tourisme en a connu de multiples évolutions rythmées par l'instauration de diverses chartes qui emprunteront des orientations différentes. Le gouvernement élabore la première charte du

¹⁴² Principalement en charge de gérer le parc hôtelier hérité de la période coloniale.

¹⁴³ Dirigé par Abdelaziz Bouteflika, âgé de 25 ans, plus jeune ministre de son époque et futur président du pays (1999-2019).

tourisme en 1966. Notons que la période comprise entre 1962-1966 a été essentiellement consacrée à la privatisation des hôtels hérités de la période coloniale par le COGEHORE, à la réalisation de quelques investissements, ainsi qu'au répertoriage de divers éléments et informations nécessaires à l'élaboration des futurs plans d'aménagement.

VI.2.1.1. La charte de 1966

La première charte du tourisme adoptée en 1966, avait une double visée : à la fois économique à travers l'apport de devises nécessaires à la reconstruction de l'économie nationale ; et une visée sociale et culturelle, celle de s'ouvrir au monde extérieur et de susciter un rapprochement entre les peuples. Cette charte s'oriente vers le tourisme récepteur et vise un triple objectif¹⁴⁴ :

- La centralisation des investissements touristiques ;
- L'apport des devises, la création d'emploi, la valorisation des richesses naturelles et l'intégration dans la marche internationale ;
- La mise en place d'un système de formation hôtelière et touristique.

La priorité est donnée au tourisme international à travers la promotion de deux types de produits : balnéaires et sahariens, plus prometteurs et plus susceptibles d'attirer une clientèle étrangère et donc des recettes en devises qui contribueraient à la construction de l'économie nationale.

À cette époque, les exigences du marché touristique international caractérisé par le phénomène de massification (Cf. chapitre IV) incitent les pouvoirs publics à investir dans la construction d'imposantes structures d'hébergement. L'Algérie opte alors, une année après la promulgation de sa première charte du tourisme, pour la réalisation de grands complexes urbano-industriels principalement implantés sur la bande littorale, destinés à accueillir un tourisme d'affaire et jouer un rôle de marketing politique. Cette stratégie privilégie donc le rôle politique au détriment du rôle économique du tourisme (Oularbi et Zeghiche 2016). « *L'Algérie a opté pour des raisons stratégiques, pour « l'ignorance » du rôle économique du tourisme: le gigantisme comme option de puissance sous régionale, le prestige à la place de l'efficacité économique, la réalisation d'infrastructures touristiques sur des sites à partir de références historiques, d'équilibre régional, montre à l'évidence que la priorité n'était nullement de donner un sens économique au tourisme, mais de réguler les tensions internes*

¹⁴⁴ Extrait de la charte du tourisme de 1966.

autour des choix des uns et des autres » (Côte 1996).

Dans l'optique de rattraper son retard en matière de structures d'hébergement, le gouvernement sollicite l'architecte et urbaniste français de renom, Fernand Pouillon, pour concevoir de nombreux complexes touristiques. Ces œuvres, Inspiré par des références multiculturelles, à la fois méditerranéennes, arabo-musulmanes, ottomanes, sahariennes, françaises etc., ont une importance capitale dans la refonte du parc hôtelier. Son architecture fait preuve d'originalité et d'une grande richesse compositionnelle dans le choix des styles, des matériaux et des formes. Cette diversité du langage architectural témoigne de son ingéniosité et de son génie créatif. *« En fait, Fernand Pouillon fabrique volontairement de l'artificialité et il en joue, puisque l'objectif est de satisfaire les aspirations du touriste en mal de pittoresque. Enfin, cette œuvre algérienne où se mêlent influences romaine, ottomane, andalouse, française..., n'est-elle pas une manière de proposer des ponts entre les cultures des deux rives de la Méditerranée ? »* (Maachi Maïza 2008).

Selon les propos de Pouillon : *« Lorsque j'ai touché à ce programme touristique algérien, dans un climat que j'aime, car je suis méditerranéen, et lorsque j'ai vu ce que l'on pouvait faire, j'ai changé de nature. D'abord je me suis adapté à l'Islam. Puis je me suis adapté à la manière de travailler, c'est-à-dire dans un abandon total de trame, de tout ce qui est linéaire dans la conception. Si vous voulez, j'ai travaillé davantage en sculpteur qu'en architecte. »* (Delorme 2001).

Pouillon construit plus d'une quarantaine d'hôtels, dont de nombreux sont implantés sur la bande littorale, nous pouvons citer, entre autres : l'hôtel « El Marsa » ; l'hôtel « El Riadh » ; l'hôtel « El Manar » à la station balnéaire de *Sidi Ferruch* (Alger) entre 1968-1982 ; l'hôtel « Amraoua » en 1975 à Tizi Ouzou. Il dessine également plusieurs hôtels à la station balnéaire de Tipaza entre 1968-1972 tel que l'hôtel « Les Sables d'Or » ; l'hôtel « Mazafran » ; à Tichy l'hôtel des « Hammadites » entre 1968-1971 ; à Annaba, l'hôtel « Seybouse International » et « Former Plaza » en 1969 ; l'hôtel « El Mountazah Seraïdi » en 1967 ; le complexe touristique « les Andalouses resort » en 1969 à Oran ; l'hôtel « El Minzah » ; le complexe touristique de Moretti entre 1966-1972 ; l'hôtel Les « Zianides » en 1970 à Tlemcen.

L'architecte édifie également plusieurs hôtels sahariens, nous citerons : l'hôtel « El Djanoub » en 1975 à Ghardaïa ; El Goléa, le relais caravansérail « El Boustan » entre 1968-1974 ; le

relais caravansérail « El Mehri » 1968-1973 à Ouargla ; le relais caravansérail « le Rym » entre 1968-1973 à Beni Abbes ; le relais caravansérail « El Gourar » entre 1968-1971 à Timimoun ; l'hôtel « M'Zab ex Rostémides » en 1970 à Ghardaïa ; l'hôtel « Le Caïd » en 1969 à Boussaada ; « Les Zibans » à Biskra en 1968 ; le relais caravansérail « L'Oasis » en 1968 à Touggourt ; « El-Mekhter » à Ain-Sefra en 1968, etc.

La charte du tourisme de 1966 se concrétise à travers divers plans de développement durant la période 1967-1977 (que nous aborderons ultérieurement). Elle aura permis de développer considérablement la capacité hôtelière du pays. Le taux de croissance du parc hôtelier s'estime pour les années 1969 et 1971 à respectivement 65% et 42%, avec une forte augmentation de la capacité de lits pour les structures d'hébergement sahariens et balnéaires avec une augmentation estimée à respectivement +65% et +42% destinés à une clientèle étrangère, principalement européenne.

VI.2.1.2. La charte de 1976

Le gouvernement érige une seconde charte du tourisme en 1976. Contrairement à celle de 1966, elle donne la priorité au tourisme interne en faveur des nationaux afin de leur permettre de connaître leur pays. Elle justifie la nécessité de développer le tourisme par quatre dynamiques¹⁴⁵ :

- L'augmentation des besoins sociaux en matière de détente due principalement à l'emploi de franges de la population de plus en plus importantes ;
- L'accroissement des mouvements d'affaires consécutifs à l'expansion économique de l'Algérie ;
- Les effets du tourisme international en termes de dynamisation de l'économie, de rentrées de devises, d'ouverture sur le monde extérieur et de communication avec les autres peuples ;
- La création d'emplois et l'élévation du niveau de vie.

Cette charte arrive à une période de conjoncture économique favorable au développement du marché des hydrocarbures, considéré comme seul secteur à même d'être une source considérable de devises pour le pays. De plus, avec l'augmentation du niveau de vie des algériens, il demeure à présent envisageable que ces derniers s'ouvrent aux loisirs. Enfin, les pouvoirs publics souhaitent restreindre les flux touristiques étrangers dans un souci de

¹⁴⁵ Extrait de la charte du tourisme de 1976.

préservé sa population des effets socio-culturels néfastes que le tourisme international pouvait engendrer. D'ailleurs, Houari Boumediène, Président de l'Algérie de 1965 à 1977, exprimait ouvertement ses réticences à l'égard du développement du secteur du tourisme international qui selon lui « *risquait de favoriser un nouvel impérialisme occidental* » (Lacheraf *In.* Boukhelifa 2019, p. 45).

Cette tentative de popularisation du tourisme entraîne une forte baisse du tourisme récepteur mettant à mal la part du marché touristique de l'Algérie sur le plan international. Le nombre d'entrées des touristes étrangers ne représentait qu'une faible part des flux touristiques dominés par les résidents nationaux (Cf. tableau VI.3).

Tableau VI. 3: Flux touristique par catégorie de touriste (1970-1977)

Année	Non-résidents	Résidents nationaux	Résidents étrangers	Total
1970	235 853	377 432	141 109	734 394
1971	226 025	390 685	141 743	758 453
1972	237 242	447 276	154 909	839 427
1973	250 210	575 167	153 106	978 483
1974	249 006	659 148	183 418	1 091 572
1975	296 516	740 569	219 529	1 256 614
1976	184 795	704 686	208 159	1 097 635
1977	241 713	917 848	238 703	1 398 264

Source : site web du Ministère du tourisme algérien, consulté le 26 janvier 2018

VI.2.1.3. La charte de 1986

La Charte de 1986 s'inscrit dans la continuité des choix politiques de la décennie précédente et renforce les préconisations de la charte de 1976 en se basant sur le tourisme interne tout en introduisant de nouvelles préoccupations : celle de développer un tourisme pour les jeunes, d'encourager l'artisanat et de promouvoir la culture et le patrimoine local. Elle réitère la position du gouvernement face au caractère secondaire du tourisme international, tout en préconisant l'ouverture à accueillir en priorité certains pays considérés comme des pays « frères et amis », comme les pays du Maghreb, la Syrie, la Turquie, la Hongrie, la

République démocratique d'Allemagne, la Pologne, la Tchécoslovaquie, ou encore la Yougoslavie. (Boukhelifa 2019, p. 53).

Ainsi, à la lumière des objectifs et orientations des trois chartes que nous venons de présenter, des investissements touristiques se sont développés sur l'ensemble du territoire national. Ces investissements se sont inscrits dans divers plans de développement à moyen et long terme.

VI.2.2. Les plans d'actions : le plan triennal (1967-1969), les plans quadriennaux (1970-1973) / (1974-1977) et les plans quinquennaux (1980-1984) / (1985-1989)

Outre les chartes du tourisme, dès 1967, le gouvernement algérien adopte de nombreux plans de développement en leur assignant plusieurs rôles. Au-delà d'augmenter les capacités hôtelières et réhabiliter les infrastructures existantes, de nombreux objectifs sous-jacents découlent de ces plans : l'acquisition de devises, la création d'emplois, et le développement des régions déshéritées.

En 1967, le gouvernement lance la première expérience de planification avec le plan septennal 1967-1973 pour la construction d'infrastructures et pour la formation professionnelle du personnel destiné à accueillir les 400 000 visiteurs prévus pour 1973 (Blake et I. Lawless 1972). En réalité, il s'agissait plutôt d'un pré-plan engagé sur les perspectives du développement du tourisme avec le recensement exhaustif des potentialités touristiques. Trois grands ensembles balnéaires au centre, à l'est et à l'ouest constituent les premières Zones d'Expansion Touristique (ZET)¹⁴⁶ du pays :

- Au Centre : Moretti, Zéralda, Tipaza dans la wilaya d'Alger ;
- À l'Ouest : Les Andalouses dans la wilaya d'Oran ;
- À l'Est : Tichy dans la Wilaya de Bougie.

Ce premier pré-plan se divise en un plan triennal (1967-1969) et un plan quadriennal (1970-1973) (Talha 2013). Puis, un second plan quadriennal est lancé entre 1974-1977 et deux plans quinquennaux entre 1980-1984 et 1985-1989.

¹⁴⁶ D'après le décret n° 66 /75 du 4 avril 1966, en application de l'ordonnance n° 66/67 du 26 mars 1966 : peut être déclarée une zone d'expansion touristique. « *Toute région, ou étendu du territoire, jouissant de qualités, ou de particularités naturelles, culturelles, ou récréatives, propices au tourisme, se prêtant à l'implantation, ou au développement d'une infrastructure touristique, et pouvant être exploitées pour le développement des formes rentables du tourisme* ». Pour plus de détails, Cf. Chapitre VIII.

VI.2.2.1. Le plan triennal 1967-1969

Durant le premier plan triennal (1967-1969), 3,75% des investissements publics sont consacrés au tourisme. Une enveloppe financière de 285 millions de dinars a été allouée au secteur afin de renforcer la capacité d'hébergement des stations balnéaires, urbaines, sahariennes et thermales. À l'issue de ce plan, seul 22,5 % des lits programmés sont réalisés en 1969. La priorité est donnée au tourisme balnéaire avec un taux de réalisation de 35,5 %. Le tourisme thermal est totalement négligé accusant un taux de réalisation de 0%. (Voir bilan détaillé du programme (Cf. tableau VI.4).

Tableau VI. 4: Bilan détaillé des réalisations du plan triennal (1967-1969)

Opérations prévues (1967-1969)	Nombres de lits programmés	%	Lits achevés en 1969	%	Déficit	
					Lits	%
Station balnéaire	6 766	51,7%	2 406	35,5%	4 360	64,5%
Station urbaine	1 650	12,6%	254	15,4%	1 396	84,6%
Station saharienne	1 818	13,9%	286	15,7%	1 532	84,3%
Station thermique	2 857	21,8%	0	0,0%	2 847	78,2%
Total	13 081	100%	2 946	22,5%	10 135	77,5%

Source : site web du Ministère du tourisme algérien, consulté le 26 janvier 2018

VI.2.2.2. Le plan quadriennal de 1970-1973

Le plan triennal de 1970-1973 a pour finalité d'augmenter la capacité en matière d'hébergement de 10 700 lits supplémentaires. 2,5 % des investissements publics lui sont consacrés, ce qui représente une enveloppe financière de 700 millions de DA (Widmann 1976). À l'issue de ce plan, 6 806 lits sont achevés ce qui représente un taux de réalisation non négligeable de 64%. Néanmoins, la répartition de l'hôtellerie par catégorie (Cf. tableau VI.5) témoigne des carences des équipements touristiques haut de gamme (l'hôtellerie de luxe ne représente que 5% de la capacité d'hébergement) et de la forte disparité à la fois spatiale et par catégorie de structure (forte concentration du nombre de lits sur la seule wilaya d'Alger, l'hôtellerie de luxe n'est présente dans aucune autre wilaya).

Le développement de l'artisanat est progressivement assuré dans le cadre du plan quadriennal (1970-1973) par un programme de formation et d'investissement visant 140 unités de

production. Il s'agit de revaloriser les corps de métier traditionnel, notamment dans le domaine du tissage, de la céramique, de la poterie, des bijouteries, de la sculpture sur bois et de la vannerie (Baghli 1976).

Tableau VI. 5: Nombre de lits par wilaya et par catégorie en 1973

Wilaya	Nombre de lit réalisé par catégorie d'hôtel					
	Luxe	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Total
Alger	552	722	951	1 299	867	4391
Annaba	-	172	-	55	332	559
Aurès	-	195	-	138	64	397
Constantine	-	78	169	55	209	511
El Asnam	-	150	83	-	56	289
Médéa	-	128	-	-	29	157
Mostaganem	-	-	109	84	109	302
Oasis	-	126	580	-	281	987
Oran	-	-	176	721	407	1 304
Saida	-	-	-	120	-	120
Saoura	-	-	133	261	29	423
Sétif	-	-	290	-	183	473
Tiaret	-	-	-	95	-	95
Tizi Ouzou	-	-	-	-	40	40
Tlemcen	-	-	150	157	46	353
Total Algérie	552	1 571	2 641	2 985	2 652	10 401
%	5	15	25	29,5	25,5	100

Source : Widmann (1976).

Durant cette période, le secteur a connu une restructuration au niveau organisationnel, par la création de plusieurs organismes, parmi lesquels nous pouvons citer :

- La Société Nationale de l'Hôtellerie et du Tourisme (SONATOURL) créée en 1970 ;
- La Société Nationale du Thermalisme (SONATHERM) créée en 1970 ;
- La Société Nationale du Tourisme (SONA-ALTOURL) créée en 1970 ;

- L'Entreprise des Travaux Touristique (ETT) créée en 1970.

À cette même période, l'association à but non lucrative Touring Club Algérie (TCA) est rattachée à l'ONAT dont la mission consiste désormais à réaliser divers investissements touristiques en tant que maître d'ouvrage.

VI.2.2.3. Le plan quadriennal de 1974-1977

Le gouvernement consacre 1,4% du taux des investissements publics au plan quadriennal de 1974-1977. Au cours de cette période, l'objectif consiste à encourager les initiatives du secteur privé dans le but de poursuivre les aménagements touristiques non réalisés durant la période antérieure et engagée la réalisation de 25 000 lits supplémentaires, dans le but d'atteindre une capacité de 60 000 lits avant 1980.

En matière d'achèvement des structures hôtelières, 41% des objectifs sont atteints, ce qui représente une part non négligeable¹⁴⁷, mais qui demeure faible au regard des objectifs fixés, visant à faire du pays une véritable industrie touristique source de création de richesse et pourvoyeur de revenus, pouvant se substituer à terme aux ressources tarissables.

En 1977, le nombre d'établissements hôteliers s'élèvent à 131 au niveau national dont 25% localisés dans la wilaya d'Alger, 11% dans la wilaya d'Oran, 9% dans la wilaya d'Annaba, c'est-à-dire les trois plus grandes villes du pays, situées sur la bande littorale. En termes de catégorie, 47 hôtels soit 36% sont classés dans la catégorie 1 étoile, 34 soit 26% dans la catégorie 2 étoiles, 29 soit 22% dans la catégorie 3 étoiles, 16 soit 12% dans la catégorie 4 étoiles et seulement 5 établissements soit 4% dans la catégorie 5 étoiles. La fréquentation des complexes touristiques demeure dominée durant cette période par les touristes nationaux à hauteur de 58% (Boukhelifa 2019).

Le bilan des premiers plans de développement du secteur touristique (1967-1969 ; 1970-1973 ; 1974-1977), atteste de résultats bien en deçà de ceux escomptés (Cf. tableau VI.6).

¹⁴⁷ Soit une relative amélioration par rapport au taux de réalisation enregistré au cours du plan triennal 1967-1969, et du premier plan quadriennal 1970-1973 qui étaient respectivement de 20 % et de 33%.

Tableau VI. 6: Bilan des plans nationaux 1967-1977 en termes de lits réalisés

Plans	Lits programmés	Lits réalisés	Taux de réalisation	Montant alloué au secteur Milliard de dinars	% Part de la valeur relative par rapport au total des investissements
Triennal 1967-1969	11 610	2 576	22%	0,34	3,75
1^{er} quadriennal 1970-1973	10 696	6 806	64%	0,7	2,52
2^{ème} quadriennal 1974-1977	25 000	8 860	35%	1,5	1,36
Total	47 306	18 242	39%	2,54	2,54

Source : Ministère algérien du tourisme In. Idir (2013).

VI.2.2.4. Plan quinquennal 1980-1984

Le gouvernement alloue une enveloppe financière d'un montant de 3,4 milliards pour couvrir les dépenses liées à la finalisation des infrastructures inachevées durant la précédente période, ce qui représente 51 structures d'hébergement à finaliser totalisant 12 000 lits. Le plan prévoit également la réalisation de nouvelles infrastructures visant à atteindre une capacité d'accueil de 50 880 lits en 1985 à travers 89 projets qui représentent 16 550 lits (Cf. tableau VI.7). La priorité est clairement donnée au tourisme urbain totalisant 32 projets d'une capacité de 6 900 lits, ce qui représente 42% du nombre total de lits programmés. Durant cette période, le premier Schéma Directeur de l'Aménagement Touristique (SDAT) est élaboré en 1980.

Tableau VI. 7: Projets programmés dans le 1er plan quinquennal 1980-1984

Type	Littoral	Saharien	Climatique	Urbain	Camping	Thermal
Nombre de projet	2	1	5	32	40	9
Nombre de lit	3 300	2 350	1 150	6 900	1 200	1 650

Source : site web du Ministère du tourisme algérien, consulté le 26 janvier 2018

Aucun des projets annoncés dans le plan quinquennal de 1980-1984 n'est concrétisé en raison de la sévère crise économique qui a touché le pays en 1980 et des nouvelles orientations

politiques et économiques qui ont placé l'institution des travaux touristiques sous la tutelle du ministère de l'Urbanisme, de la construction et du logement en 1er janvier 1983.

VI.2.2.5. Le plan quinquennal 1985- 1989

Le plan quinquennal 1985-1989 évalué à 3 500 millions de dinars, vise essentiellement le renforcement de la capacité d'accueil des infrastructures urbaines, sahariennes et thermales. À la fin de la période 1989, le budget dépensé atteint 1 800 millions de dinars permettant la réalisation d'une capacité d'accueil de 48 332 lits (contre 39 213 lits en 1985) répartis dans tableau VI.8.

Tableau VI. 8: Répartition de la capacité d'accueil touristique en 1989

Urbain	22 428
Balnéaire	13 327
Saharien	1 130
Climatique	6 331
Thermal	5 116
Total	48 332

Source : site web du Ministère du tourisme algérien, consulté le 26 janvier 2018

Cette période se manifeste par une accélération considérable dans la création des ZET sur l'ensemble du territoire national, « on passe de 3 ZET durant la période 1966-1986 à 174 ZET en 1986/1990 » (Meghzili 2015). On assiste également durant cette période, à la mise en œuvre de premières tentatives de réformes de restructuration des entreprises à travers leur décentralisation. A ce titre, La dissolution d'ALTOURS en 1983 se traduit par la création de plusieurs organismes :

- La SNHU Société Nationale de l'Hôtellerie Urbaine, implanté à MEDEA qui s'occupe d'hôtels urbains ;
- L'Office National des Congrès et des Conférences (ONCC) à Alger ;
- L'Entreprise Nationale des Études Touristiques (ENET) implanté à Sidi Fredj à Alger.

La restructuration de l'ONAT a permis la création de plusieurs Entreprises de Gestion Touristique (EGT) dans de nombreuses régions, notamment à Annaba, Tipaza, Zéralda, Oran, Andalouses, Est, Ouest, Ghardaïa, Biskra, Tamanrasset. Mais ces mesures de restructuration se sont avérées inefficaces dans la mesure où elles reproduisent les mêmes carences des

précédents plans : l'absence de rigueur dans la gestion, les coûts salariaux trop relevés (sureffectifs) et la faible productivité liée en partie à un système de rémunération non adapté ce qui a contribué au déficit des entreprises publiques du secteur du tourisme. (CNES 2000).

Cette période est marquée par la très forte implication du secteur privée dans le développement des infrastructures urbaines avec un taux de participation de 76.72 % (Cf. tableau VI.9). La capacité d'accueil totale atteint 48.302 lits avec une forte domination des établissements balnéaires et urbains. Cette capacité demeure très insuffisante au regard des objectifs fixés dans ce plan quinquennal, mais aussi au regard de la capacité des destinations voisines (le Maroc et la Tunisie que nous aborderons ultérieurement).

Tableau VI. 9: Capacité des infrastructures d'hébergement en Algérie en 1989

Secteur de tourisme	Secteur public	Secteur privé	Total	Pourcentage
Balnéaire	12 182	1 145	13 327	27,60%
Saharien	3 731	2 250	6 331	13,10%
Thermal	3 588	1 528	5 116	10,60%
Climatique	954	76	1 030	2,13%
Urbain	5 337	17 161	22 498	46,57%
Total	25 842	22 460	48 302	100%
Pourcentage	53,50%	46,50%	100%	

Source : (Raouraoua et Milli 1989, p. 384).

En 1986, la chute brutale du prix du pétrole¹⁴⁸ incite les pouvoirs publics à accorder de l'importance au tourisme et à l'agriculture. Dès lors, le secteur du tourisme connaît une « *éclaircie furtive* » entre 1986 et 1990 (Boukhelifa 2019, p. 149). Le nouveau ministre de tutelle, Mohamed Salah Mentouri, permet à l'ONAT de participer à divers salons internationaux (Paris, Berlin, Londres, Bruxelles, Göteborg, Copenhague, Milan, Madrid, Montreux). Nous aborderons dans le chapitre VIII, le rôle incontestable de ces manifestations dans la valorisation et la commercialisation d'une destination et surtout la défaillance de la promotion de la destination Algérie lors de ces dernières. Le ministre désigne également une

¹⁴⁸ Le prix du baril de pétrole passe de 39\$ à 10\$.

délégation composée de trois hauts cadres du ministère¹⁴⁹. Cette délégation sillonne l'Europe Occidentale en trois semaines (Suisse, Allemagne, Scandinavie, France, Espagne, Italie) en tenant des Works shops avec des Tour-Operator (TO) de renom ainsi que diverses conférences de presse, ce qui provoque un regain d'intérêt pour l'Algérie (*Ibid.*). Cette délégation parvient à convaincre de nombreux TO européens (TUI, Fram, Holland international, Imholz, etc.) de publier la destination Algérie dans leur brochure et de nombreux contrats ont été signés avec celles-ci. Des *Eductour*¹⁵⁰ s'organisent en faveur de certains agents de voyages des principaux pays émetteurs¹⁵¹ et en direction de la presse spécialisée de ces mêmes pays.

Ces actions déployées en matière de commercialisation et de promotion, permettent à l'ONAT d'enregistrer des résultats progressifs non négligeables en matière d'arrivées de touristes étrangers (Cf. tableau VI.10) et de construire un portefeuille client commercial appréciable (Cf. tableau VI.11).

Tableau VI. 10: Nombre d'arrivée de flux étranger enregistrée par l'ONAT (1986-1990)

Année	Nbr de Pax
1986	8 916
1987	12 589
1988	16 399
1989	20 759
1990	21 230

Source : Boukhelifa (2019).

¹⁴⁹ Il s'agit du directeur Général de l'ONT, le Directeur commercial de l'ONAT et le chef du département Tourisme de la compagnie aérienne nationale Air Algérie.

¹⁵⁰ « Dans le contexte du marketing touristique un *eductour* (raccourci anglais pour "educational tour") est un "voyage de découverte" proposé gratuitement, ou à un prix dérisoire, à des agents de comptoir par des tour-operators. Un *eductour* dure généralement quelques jours et a vocation à faire découvrir une destination, des lieux d'hébergements et les attractions / excursions d'une destination ».

¹⁵¹ France, Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Italie, Espagne, etc.

Tableau VI. 11: Portefeuille des activités commerciales de l'ONAT (1990)

	Nbr de Pax	% du volume globale
France	9 061	45%
Italie	2 256	11%
Pays-Bas	2 052	10%
Suisse	1 992	9%
Allemagne	1 987	9%
Belgique	658	3%
Espagne	556	3%
Autriche	244	1%
Bretagne	110	0,50%
Total		92%

NB : le % restant représente la clientèle émanant de pays divers (Japon, Yougoslavie, Hongrie, USA, Sénégal, etc.)

Source : Boukhelifa (2019).

À partir des années 1990, l'activité touristique régresse brutalement en raison de la crise du golf, mais surtout l'avènement du FIS et la guerre civile que connaîtra le pays pour une période de dix années. Ainsi en 1991, l'ONAT ne totalise que 3959 touristes internationaux, 2553 en 1992, 1375 en 1993 et 0 en 1994 ! (*Ibid.*)

VI.2.3. Bilan de la première période 1966-1989 : Le tourisme algérien, le parent pauvre du tourisme maghrébin

À la suite des premiers plans de développement touristique, l'industrie du tourisme algérienne était à son apogée. Boukhelifa (2019) décrit avec nostalgie ce que fut le tourisme durant cette période :

« Au cours des années 1973 -1977 nos complexes balnéaires étaient complets, chaque été, par les arrivées de nombreux charters de touristes Suédois, Hollandais, Britanniques, Belges, Français, Suisses, Italiens. L'Espagne Franquiste ne nous envoyait pas de

touristes ! Les hôtels du Sud ne désemplissaient, pas durant toute l'année, même en été ! ... Beaucoup venaient par bateau de Marseille avec leur véhicule, sur le Napoléon, le Liberté ou le Corse, en ayant opté pour les produits touristiques ATA, puis Altour, les fameux Open-Road qui consistaient à faire la boucle des Oasis par route, les clients recevant leurs vouchers (bons d'échange d'hôtels), à l'arrivée au port. On refusait du monde, à cette époque, car nous étions complets au Sud comme au Nord six mois à l'avance ! ...Nous étions très fiers, à Sonatour, Ata et Altour et il y avait de quoi l'être ! Suite aux compliments, encouragements, félicitations, que nous recevions en ce temps-là de la part de nos partenaires étrangers. Les tour-opérateurs qui publiaient notre destination étaient le géant Britannique N°1 Thomson Holidays ,l'autre géant Allemand N° 2 en Europe Neckerman , Cosmovel (France), Transtours (France), Voyages Conseils (France), Orion – Reisen (RFA), Air-Tours-(Suisse), Sunair (Hollande), Trivsel Resor (Suède), Lomamatka (Finlande), Transair (Belgique), Climat-Oitt (France), VVF (villages vacances familles) France, Cotrel Montpensier (France), Zénith (France), Transitalia (Italie), Cédok (Tchécoslovaquie), Orbis (Pologne), Intourist (URSS), Ibusz (Hongrie), CVJR (coopératives vacances jeunesse rurale), Occaj (France) ,Grandes Vacances (France)et beaucoup d'autres ! Naguère, on savait bien accueillir dans nos aéroports d'abord, ensuite dans nos hôtels, restaurants, le service était bon, le tout était adossé à une culture touristique ambiante, qui a disparu de nos jours, depuis belle lurette, malheureusement ! » (Boukhelifa 2019).

Cela étant, sur le plan régional, l'Algérie demeure déjà à cette époque le parent pauvre du tourisme maghrébin bien loin derrière le Maroc et la Tunisie, qui ont vu croître leurs nombres d'arrivées touristiques internationales en faisant de l'industrie touristique une priorité nationale. Dès la première décennie des années 1960, la croissance du tourisme (évaluée en nombre d'entrées de voyageurs) est plus rapide en Tunisie (+22%) et au Maroc (+14%/an) qu'en Algérie (+5,8%). En 1970, les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) enregistrent au total 1 360 000 entrées dont 51,5 % au Maroc, 31 % en Tunisie et 17 % en Algérie (Talha 2013). Ceci peut s'expliquer par un taux d'investissement inégal : neuf fois supérieur au Maroc qu'en Algérie par exemple (Cf. tableau N°VI.12), ce qui se traduit par de grandes disparités en termes de capacité d'hébergement presque cinq fois supérieur en Tunisie (Cf. tableau VI.13). Ce retard provient également de la déficience en matière de gestion des infrastructures hôtelières assurée presque exclusivement par l'État avec un taux

d'investissements privés qui ne dépassent pas les 14 % en 1973.

Tableau VI. 12: Taux d'investissement en matière de tourisme en Algérie (1970-1973), au Maroc (1968-1972), et en Tunisie (1969-1972)

	Période	Investissements prévus en Millions \$ U.S.
Algérie	1970-1973	140
Maroc	1968-1972	998
Tunisie	1969-1972	160

Source : Talha (2013)

Dans les années 1980, les investissements touristiques algériens stagnent. À titre d'exemple, le bilan de l'année 1984 fait état d'une capacité d'accueil qui ne connaîtra aucune évolution (aucun lit supplémentaire) par rapport à l'année précédente, alors que le Maroc et la Tunisie réaliseront respectivement 1 330 et 6 102 lits supplémentaires (Cf. tableau VI.13).

Tableau VI. 13: Evolution de la capacité d'accueil des infrastructures touristiques entre 1983 et 1984 pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

	1983	1984
Algérie	26 663	26 663
Maroc	57 744	59 074
Tunisie	65 580	71 682

Source : Boukhelifa (2019, p.93).

VI.2.4. La décennie 1990-2000 : période de déclin

À la suite de la chute brutale des prix des hydrocarbures depuis le choc pétrolier de 1986, la manne financière issue de la rente pétrolière se tarit rapidement. La libération des échanges internationaux et l'ouverture à l'économie de marché porte un coup de grâce à la situation économique du pays incapable d'être compétitif et de faire face à la concurrence mondiale.

Dès lors, des réformes économiques rigoureuses sont entreprises par l'Algérie sous l'œil attentif des principaux créanciers : le FMI, de la Banque mondiale et de l'Union européenne. En phase de transition, le pays s'oriente, à marche forcée, sur les recommandations du FMI, vers l'économie de marché. Néanmoins, « *Perturbée par les conflits internes, elle constituait l'espace économique le moins préparé et la plus vulnérable des pays du Maghreb* »

(Belkhatir, 1999). En effet, l'insécurité due à la guerre civile qui règne dans le pays (Cf. chapitre V) rend le tourisme impraticable voire dangereux aux yeux de l'opinion internationale. S'ajoute à cela, la non-restauration et l'absence d'entretien des infrastructures d'accueil.

En 1994, pour la première fois de son histoire, l'Algérie est dans l'incapacité de rembourser sa dette extérieure. Le pays est donc contraint de suivre les instructions du FMI, parmi lesquelles une forte dévaluation du dinar et la vente de plusieurs sociétés étatiques au profit du secteur privé. Le gouvernement s'engage dans un processus de privatisation qui a pour fondement juridique les articles 24 et 25 de la Loi de Finances Complémentaire parue en 1994, qui autorisent les cessions d'actifs et les ouvertures de capital à des opérateurs privés. Cinq hôtels du secteur public touristique donc quatre en phase de réalisation sont alors mis aux enchères en décembre 1994 en vue de leur privatisation. Cette tentative s'est soldée par un échec, puisqu'aucun de ces hôtels n'a été cédé au terme de la procédure, faute d'acquéreurs.

La situation économique, sociale et sécuritaire chaotique qu'a connu le pays à cette période a eu des répercussions qui ont mis à mal le tourisme. Les flux touristiques enregistrent une chute vertigineuse depuis 1991 jusqu'à atteindre une baisse de 70% en 1995 (Cf. tableau VI.14). Cela s'accompagne naturellement par une baisse du nombre de nuitées, passées de 365 988 en 1992 à 60 559 en 1996, soit une baisse de 84%. Les recettes en devises émanant du tourisme international passent de 105 millions de dollars en 1990 à 20 millions de dollars en 1998 soit une réduction de 81%.

Tableau VI. 14: Répartition du flux des touristes de 1990 à 1998

Année	Etrangers	Algériens résidents à l'étranger	Total
1990	685 815	451 103	1 136 918
1991	722 682	470 528	1 193 210
1992	624 096	495 452	1 119 548
1993	571 993	555 552	1 127 545
1994	336 226	468 487	804 713
1995	97 648	421 916	519 576
1996	93 491	511 477	604 968
1997	94 832	539 920	634 752
1998	107 213	571 234	678 448
1999	147 611	607 675	755 286

Source : site web du Ministère du tourisme algérien, consulté le 4 février 2018

À partir de 1997, l'amélioration des conditions sécuritaires permet d'enregistrer de relatifs progrès en matière d'arrivées de touristes passant ainsi de 604 968 en 1996 à 634 752 en 1997, puis de 678 448 en 1998 à 755 286 en 1999. L'année 1997 est également marquée par l'organisation du premier salon international du tourisme et des voyages SITEV. Évènement d'envergure internationale, il est considéré comme le rendez-vous touristique le plus important. Il réunit les professionnels spécialisés dans le domaine du tourisme ainsi que tous les opérateurs nationaux et étrangers et toutes les institutions qui ont une relation avec l'activité touristique comme les entreprises de transport aérien, maritime, la sécurité, la gendarmerie, la douane, entre autres.

VI.2.5.L'aire du renouveau : le SDAT à l'horizon 2030 pour une destination Algérie singulière, diversifiée, durable et attractive

Au début des années 2000, l'amélioration des conditions sécuritaires et la stabilité sur le plan économique et social conduit le gouvernement à élaborer une stratégie de relance du secteur touristique à travers la mise en place d'un instrument d'aménagement : le Schéma Directeur de l'Aménagement du Tourisme (SDAT) à l'horizon 2025. Le SDAT est une composante du

Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2025, dont l'élaboration est prévue et définie par la Loi 02-01 du 12 décembre 2001 relative à l'Aménagement du Territoire et au Développement Durable (Cf. chapitre V).

En 2008, une politique de refonte du secteur du tourisme permet l'élaboration d'un nouveau SDAT dont l'échéance initialement prévue pour 2025 est reportée à l'horizon 2030 et dont l'objectif final tend vers l'élévation du tourisme au rang de véritable industrie générant des postes et des richesses nationales notamment par le développement de l'investissement, pierre angulaire de la stratégie touristique nationale.

Cinq objectifs du nouveau SDAT sont énoncés :

1. Promouvoir une économie alternative et de substitution aux hydrocarbures ;
2. Impulser par un effet d'entraînement, les autres secteurs économiques ;
3. Combiner durablement promotion du Tourisme et Environnement ;
4. Valoriser le patrimoine historique, culturel et cultuel ;
5. Améliorer durablement l'image de l'Algérie.

Le tourisme se présente dans le SDAT comme un impératif national qui vise à nourrir la création de richesse et d'emploi, mais aussi comme un moteur de développement durable. En ce sens, le SDAT au-delà des objectifs essentiellement économiques, « *réaffirme la volonté de l'État de préserver l'environnement, d'améliorer le cadre de vie, de valoriser et surtout de pérenniser notre capital naturel et culturel. S'inscrivant en droite ligne dans cette politique, la nouvelle politique touristique s'appuie avant tout sur la mise en valeur des régions et des territoires en se fondant sur leurs atouts et leur attractivité, tout en mobilisant les acteurs qui y vivent* » (SDAT 2008a).

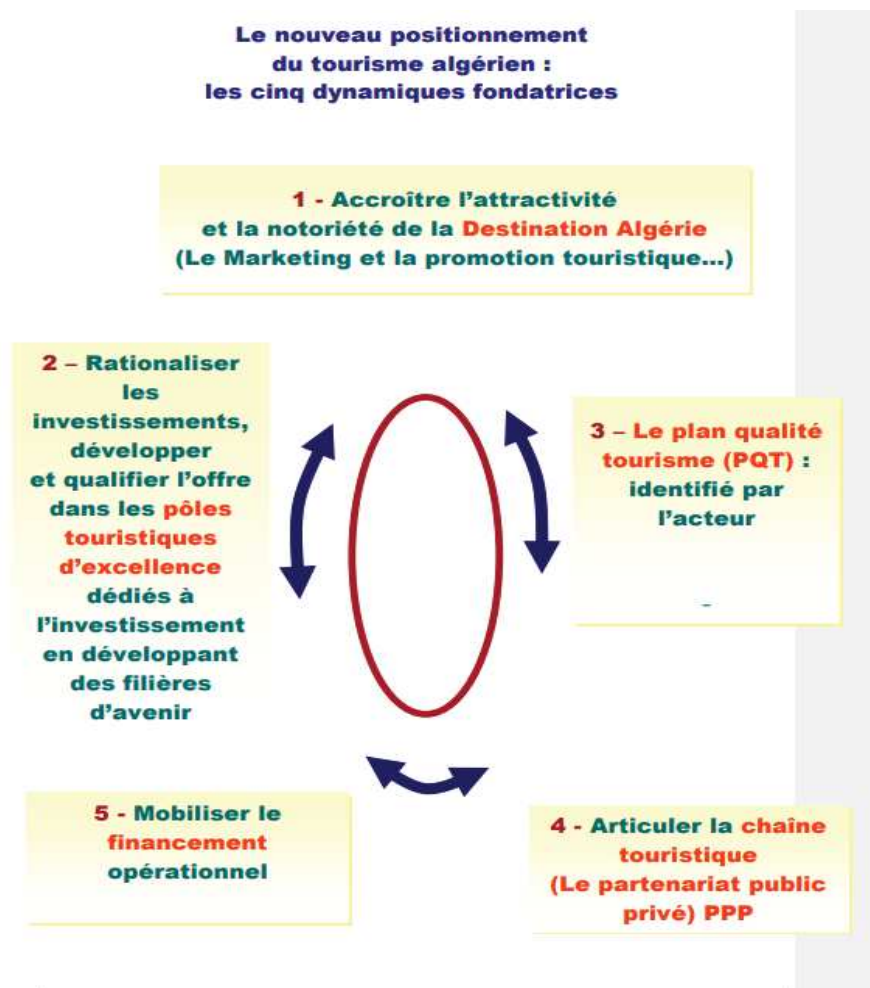
La mise en œuvre du SDAT se traduit par le lancement des premiers pôles touristiques d'excellence (POT) et des premiers villages touristiques d'excellence (VTE). Ces derniers se présentent comme des projets prioritaires et des leviers de l'amorçage touristique.

VI.2.5.1. Les cinq dynamiques du SDAT

Sur la base des résultats de l'audit mené par le ministère du Tourisme qui dresse un diagnostic de l'activité touristique en Algérie, le SDAT propose la mise en œuvre de cinq dynamiques fondatrices pour repositionner le tourisme algérien. Ces cinq dynamiques doivent permettre la relance rapide et durable du tourisme en Algérie, appelée à jouer son rôle dans le

développement du pays (Cf. figure VI.5).

Figure VI. 5: Les cinq dynamiques fondatrices du SDAT 2030



Source : SDAT 2025 livre 2, 2008, p.22.

VI.2.5.1.a. Première dynamique du SDAT : accroître l'attractivité de la destination Algérie

La première dynamique recouvre la valorisation de la destination Algérie pour accroître son attractivité et sa compétitivité. Cette dynamique vise la structuration de la destination Algérie, afin de répondre aux attentes et aux besoins d'une clientèle nationale et étrangère. Cela implique l'existence d'une offre touristique diversifiée, de qualité et innovante, capable de différencier la destination Algérie de ses concurrentes. Mais cette dynamique, telle qu'elle est définie par le SDAT, se situe en aval par rapport au reste des dynamiques (Cf. figure VI.5 ci-dessus). Cette dynamique concourt en effet, à revaloriser l'image de l'Algérie, absente en termes de notoriété touristique et qui souffre de nombreuses représentations peu reluisantes parmi lesquelles le SDAT cite : « *l'image de désordre, d'insécurité et d'enfermement* »,

points que nous analyserons ultérieurement (Cf. Chapitre VII). Pour atteindre cet objectif, le SDAT propose un plan d'action, il s'agit du « *Plan Destination Algérie* ». Ce dernier s'ordonne autour de trois composantes (Cf. encadré VI.2).

Encadré VI. 2: Les trois composantes du Plan Destination Algérie (Dynamique 1 du SDAT 2025)

La construction du Plan Destination Algérie s'ordonne autour de trois composantes :

- 1. L'élaboration de la stratégie marketing doit s'appuyer sur :**
 - Étude du marché de l'offre et de la demande
 - L'identification des marchés cibles prioritaires
 - La déclinaison des objectifs marketing par marchés
 - L'identification des couples produits / marchés
 - Définition des stratégies commerciales
- 2. La mise en œuvre d'un plan opérationnel d'actions appuyé sur :**
 - Une définition et une hiérarchisation des cibles visées par le plan « communication et promotion »
 - L'élaboration des outils de communication et de promotion et des moyens à mettre en œuvre
 - Bâtir une nouvelle image et élargir la notoriété de la destination Algérie
- 3. La mise en place d'un dispositif durable d'observation et de veille touristique avec un véritable centre de ressources touristiques et du marché touristique : le système permanent d'observation et d'évaluation touristique (SPOET).**

En d'autres termes, il s'agit :

De réhabiliter la compétitivité touristique de l'Algérie à la faveur d'une Stratégie du Marketing du tourisme, de donner une visibilité et une lisibilité à la **signature Algérie**, pour ce faire il y a lieu de créer une marque, une fabrique et de labelliser le produit touristique Algérie en le dotant d'un logo ; l'ancien logo du tourisme revu et corrigé peut constituer une base de travail pour le plan de Marketing ;

La dotation de la marque "Algérie" d'un logo :

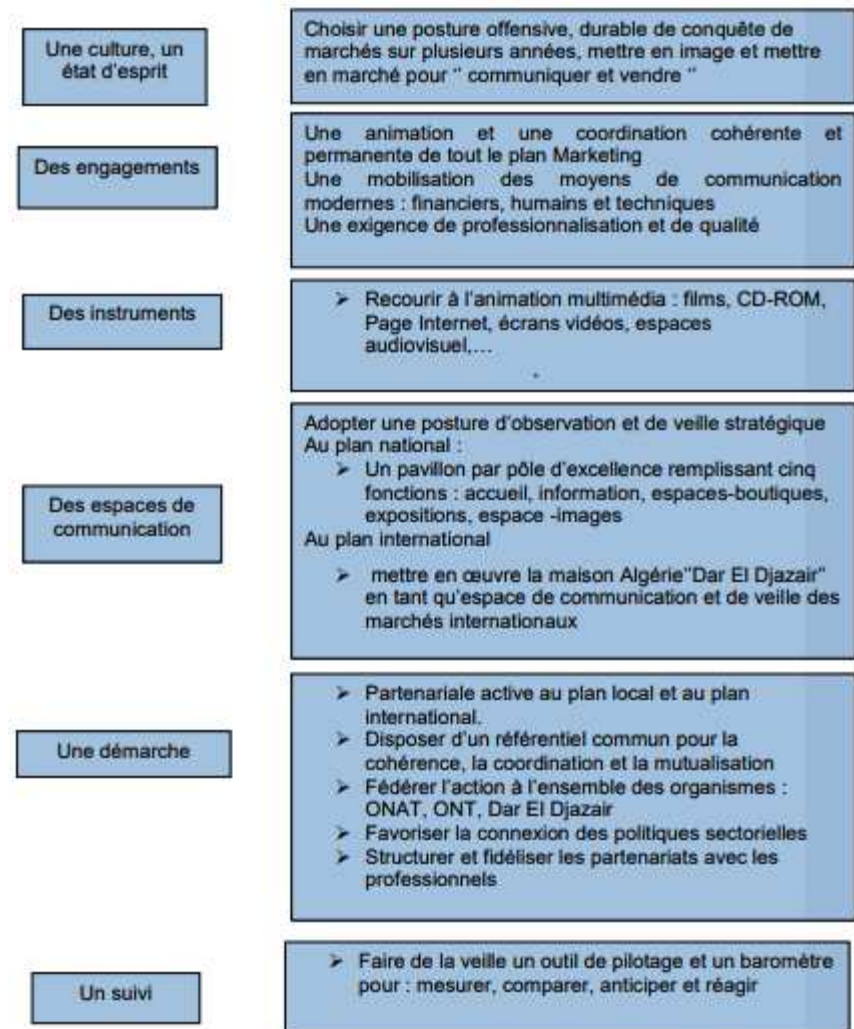


Source : SDAT (2008, p. 25).

En matière de marketing et de promotion touristique, la première dynamique du SDAT établit un plan nommé « *Plan Marketing Destination Algérie* » et dresse une liste de sept conditions de sa réussite (Cf. figure VI.6). Néanmoins, nous constaterons lors de notre analyse de la variable communication (Cf. Chapitre VIII), qu'actuellement ces conditions sont bien loin d'être réunies et qu'en matière de promotion et communication, de nombreuses défaillances

sont à relever.

Figure VI. 6: Les sept conditions de réussite pour le plan Marketing du SDAT



Source : (Ibid., p. 26).

Enfin, la première dynamique du SDAT prévoit la création d'un dispositif durable d'observation et de veille touristique « le SPOET » dont l'objectif est de se doter d'une véritable plateforme pour le tourisme algérien avec une structure informatique qui agit comme un outil de pilotage de la politique touristique (observation, suivi et évaluation). Cette plateforme permet également la conduite des travaux de veille et de suivi des conjonctures touristiques nationales et internationales en partenariat avec l'ensemble des acteurs nationaux du tourisme (hôteliers, restaurateurs, agences, prescripteurs, associations, etc.). Malheureusement, depuis 2008, le SPOET n'a jamais vu le jour.

VI.2.5.1.b. Deuxième dynamique du SDAT : les pôles touristiques d'excellence

La deuxième dynamique concerne le développement des pôles et villages touristiques d'excellence qui s'inspirent des pôles de compétitivité. C'est l'abandon des modèles hétérogènes de développement touristique et de la voie du « tout tourisme », c'est-à-dire que le tourisme ne peut se développer uniformément sur l'ensemble du territoire national mais doit s'organiser autour de pôles prioritaires, choisis en fonction de leurs potentialités, dans le but de structurer le territoire algérien et contribuer de façon active à façonner l'image touristique du pays, riche de l'ensemble de ses facettes et de ses territoires. Le SDAT définit le pôle touristique comme « *une combinaison sur un espace géographique donné de **villages d'excellences touristiques**, doté d'équipements d'hébergement, de loisirs, d'activités touristiques et de circuits touristiques en synergie avec un projet de développement territorial* » (Ibid.). En effet, ces pôles touristiques ont pour objectif de faire émerger des activités génératrices d'emplois et de valeurs ajoutées et tendre à développer par effet d'entraînement d'autres secteurs d'activités.

Le pôle d'excellence touristique présente plusieurs caractéristiques. Il résulte tout d'abord du croisement de plusieurs logiques. Il a une logique sociale en répondant aux besoins de loisirs de la population (il favorise la mixité sociale) et en faisant participer celle-ci aux activités qu'il génère. Il intègre une logique territoriale en prenant en compte les atouts du territoire (potentialités patrimoniales, infrastructures, projets de développement...). Il présente aussi une logique commerciale en prenant en considération les attentes du marché. Le pôle d'excellence touristique demeure centré sur une thématique principale (tourisme balnéaire, tourisme saharien, tourisme de soin et de santé...), mais il peut intégrer aussi d'autres thématiques, à titre accessoire, pour éviter d'être monofonctionnel. Sur le plan spatial, ce pôle peut intégrer une ou plusieurs zones d'expansion touristique, dédiées depuis la Charte du tourisme de 1966 aux investissements dans le tourisme.

Chaque pôle touristique doit s'appuyer sur les potentialités propres à sa zone de localisation de manière à construire son identité et sa singularité. Il s'agit donc de développer les produits et les filières les plus représentatifs et les mieux adaptés à la demande. À ce titre, le SDAT identifie six segments estimés comme porteurs et dominants, à savoir :

- Le balnéaire et le nautique ;
- Le tourisme de ville d'affaires (loisirs, fun shopping, affaires et de congrès) ;

- Le tourisme saharien et de randonnée (les « SUDS ») ;
- Le tourisme de soins, de santé et de bien-être ;
- Le tourisme culturel et le cultuel ;
- Les autres formes de tourisme (tourisme sportif, de détente, de loisirs et écotourisme).

Enfin, le SDAT définit sept pôles touristiques d'excellence à développer en priorité, dont quatre POT sahariens :

- 1- Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Est (POT N.E) : Annaba, Tarf, Skikda, Guelma, Souk Ahras, Tébessa...
- 2- Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Centre (POT N.C) : Alger, Tipasa, Boumerdès, Blida, Chlef, Ain Defla, Médéa, Bouira, Tizi Ouzou, Bejaia....
- 3- Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Ouest (POT N.O) : Mostaganem, Oran, Ain Temouchent, Tlemcen, Mascara, Sidi Bel Abbés et Relizane ;
- 4- Le Pôle Touristique d'Excellence Sud Est (POT S.E) « Oasien » : Ghardaïa, Biskra, El Oued, Menéa... ;
- 5- Le Pôle Touristique d'Excellence Sud-Ouest (POT S.O) « TouatGourara » : les Routes des Ksour : Adrar, **Timimoun** et Bechar ;
- 6- Le Pôle Touristique d'Excellence Grand Sud (POT G.S) – Tassili N'Ajjer : Illizi, Djanet...
- 7- Le Pôle Touristique d'Excellence Grand Sud (POT G.S) – Ahaggar : Tamanrasset...

Ces pôles s'appréhendent dans le SDAT comme un système ouvert qui développe des échanges, notamment sous forme d'inter-pôles. Ils doivent ainsi participer à un meilleur maillage de l'activité touristique et finalement l'intégration des territoires. Ils servent de points d'appui et de locomotives pour un développement touristique au niveau des régions programmées en référence au Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT).

VI.2.5.1.c. La troisième dynamique du SDAT : le Plan Qualité Tourisme

La troisième dynamique repose sur l'élaboration d'un Plan Qualité Tourisme (PQT) qui se place dans une perspective d'amélioration de la qualité de l'offre touristique. Le PQT est envisagé dans le SDAT comme un ensemble de bonnes pratiques qui passe obligatoirement par l'exemplarité et l'élévation professionnelle. Cette dynamique s'appuie donc sur la formation des ressources humaines à travers trois objectifs stratégiques :

- 1- Le renforcement des capacités organisationnelles et des compétences et la professionnalisation des dirigeants et personnels d'encadrement dans les écoles ;
- 2- La garantie de l'avantage concurrentiel des programmes pédagogiques et la qualification de l'encadrement pédagogique dans les écoles ;
- 3- L'élaboration des normes d'excellence de l'éducation et la formation touristique. Il s'agit d'aller vers la certification et l'homologation des programmes dans les écoles.

Pour ce faire, le SDAT prévoit la modernisation des trois écoles de tourisme existantes¹⁵², la création de deux grandes écoles dédiées à l'enseignement supérieur du tourisme à Tipaza et Ain Timouchent, ainsi que la création de sept écoles du ministère de la formation et de l'enseignement professionnel. Nous observerons lors de notre analyse, qu'à l'exception de quelques centres de formation professionnelles édifiés, douze années après le lancement du SDAT, aucun des deux projets de création d'école supérieur ni aucune action de modernisation des écoles existantes n'a vu le jour (Cf. Chapitre VIII).

Cette troisième dynamique s'appuie également sur l'innovation et l'intégration de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC). Dans un premier temps, la démarche concerne quatre partenaires privilégiés (200 hôtels classés, des restaurants haut de gamme, des agences de voyage et les principaux offices locaux de tourisme) avec qui des contrats de licences « Qualité tourisme » seront conclus. Des missions de contrôle et de suivi seront programmées afin d'évaluer l'engagement des professionnels qui adhèrent à la démarche qualité.

VI.2.5.1.d. La quatrième dynamique du SDAT : le plan partenariat public - privé

La quatrième dynamique met en exergue la nécessité d'aborder le tourisme (dans un contexte de tourisme durable) selon une vision transversale et globale, qui appelle à la concertation fondée sur une interdisciplinarité des approches. Elle rend compte de la liaison étroite du tourisme avec l'ensemble des sphères de la vie économique, sociale et culturelle. En effet, l'articulation de la chaîne touristique et son interdépendance avec d'autres secteurs d'activité (Cf. chapitre IV), exige un partenariat intersectoriel pour la réussite de son développement : un partenariat qui implique à la fois l'État et les collectivités locales, mais aussi le secteur privé qui doit assurer l'essentiel des investissements et de l'exploitation touristique.

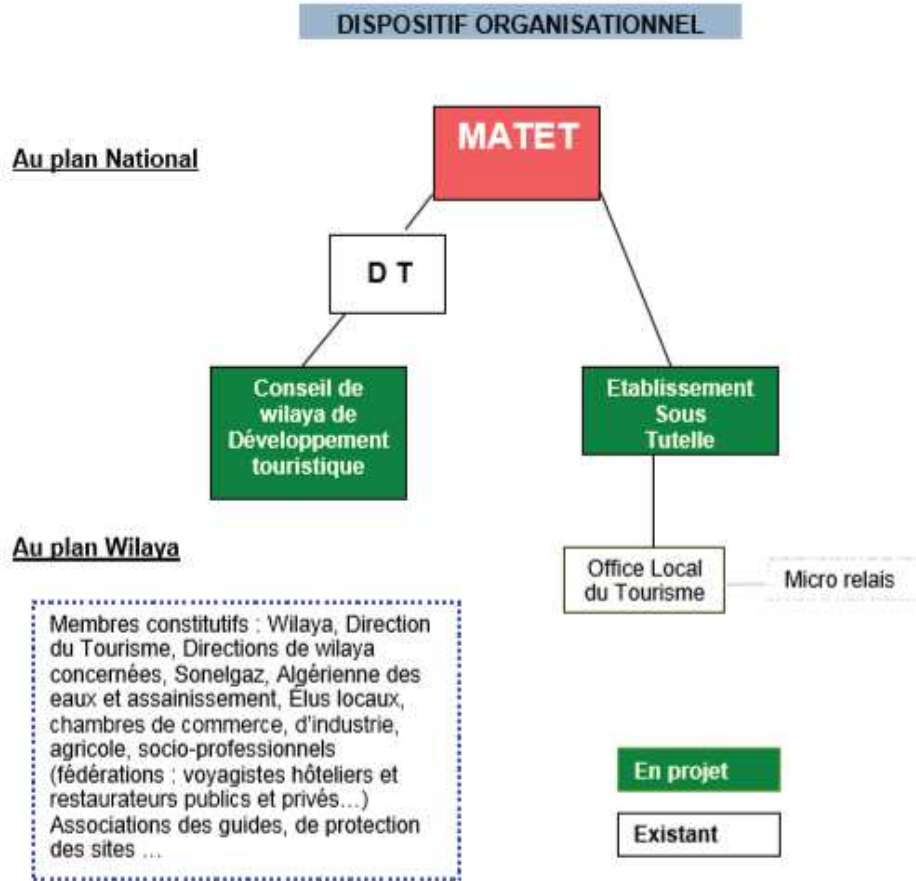
¹⁵² Il s'agit de l'École Nationale Supérieure du Tourisme d'Alger -ENST-. L'Institut National des Techniques d'Hôtellerie et du Tourisme de Tizi Ouzou -INTHT-. L'Institut national d'Hôtellerie et du Tourisme de Boussaâda – INTHT-.

Pour mettre en œuvre cette transversalité, le SDAT propose d’inscrire les objectifs du secteur touristique dans un cadre partenarial associant tous les acteurs impliqués directement ou indirectement dans l’activité touristique et sous forme de partenariat public-privé afin que ces acteurs se mettent en réseaux, se concertent et agissent de manière efficace pour atteindre les objectifs fixés.

Sur le plan local, la direction du tourisme (DT) constitue la principale structure de coordination et de décision, et l’espace intermédiaire entre l’échelon national (ministère de tutelle¹⁵³) et les acteurs locaux. Cependant, afin de réaliser l’articulation de la chaîne touristique et d’organiser les partenariats public-privés, le SDAT envisage de consolider le cadre institutionnel par la mise en place de deux nouveaux acteurs : le conseil de wilaya de développement touristique et les offices locaux du tourisme (Cf. figure VI.7). Le conseil de wilaya de développement touristique intervient comme instance de discussion, de réflexion à vocation consultative. Il réunit les professionnels du tourisme : hôteliers, prestataires de services, agences de voyages, chambres de commerces, etc. Les offices locaux quant à eux, doivent être confortés dans leur rôle de conseil, d’accueil et d’information sur l’offre touristique et les services disponibles.

¹⁵³ MATET à l’époque de l’élaboration du SDAT.

Figure VI. 7: Le dispositif de concertation et d'organisation des acteurs du tourisme selon la 4^{ème} dynamique du SDAT 2025



Source : SDAT 2025b, 2008, p.55.

VI.2.5.1.e. La cinquième dynamique du SDAT : le plan de financement Tourisme (PFT)

La cinquième dynamique du SDAT repose sur un plan de financement qui prévoit un ensemble d'actions en faveur de l'investissement touristique. Considérant que le tourisme est une industrie dont le retour sur investissement est relativement lent, le SDAT propose un cadre d'appui et d'accompagnement de l'État au profit des investisseurs, promoteurs et porteurs de projets sous forme de trois types d'actions :

- 1- Un système d'accompagnement financier
- 2- Des aides à la formation/professionnalisation
- 3- Un encouragement global à la qualité

Il s'agit d'un ensemble de mesures incitatives et de dispositifs techniques et juridiques qui accompagnent l'investisseur tout au long de son projet. Parmi ces dispositifs, le SDAT prévoit la création d'une banque d'investissement qui aura pour mission à la fois d'appuyer les investissements touristiques à travers notamment l'apport de fonds propres, mais aussi d'apporter un soutien en matière d'ingénierie préalable au lancement de projets prenant en charge tout ou en partie des études en amont (expertise préalable, diagnostic, aide à la conception et au montage de projets, étude de faisabilité, etc.)¹⁵⁴. Par ces mesures et dispositifs, ce plan vise à réaliser plusieurs objectifs : attirer et sécuriser les grands investisseurs nationaux et étrangers, protéger et accompagner les PME touristiques, éviter l'arrêt et l'enlisement des projets touristiques.

VI.2.5.2. Bilan du SDAT : les assises du tourisme de 2013 et de 2019

Lancé en 2008, le SDAT compte trois échéances : court terme (2009), moyen terme (2015) et long terme (2030). À travers ces cinq dynamiques, le SDAT prévoit dès l'échéance de 2015, la création de 500 000 emplois et la réalisation de 75 000 lits d'excellence pour répondre à la demande des 2,5 millions de touristes attendus. Un second objectif converge avec le premier, celui de garantir une bonne gouvernance territoriale en matière de tourisme et l'élévation de la contribution du secteur à hauteur de 5% du PIB.

Des assises nationales du tourisme se tiennent en avril 2013 lors desquelles le ministre de tutelle présente un bilan du secteur de 2008 à 2012 et les perspectives de 2015. Puis une rencontre régionale en novembre 2018 pour présenter le bilan de la décennie 2008-2018. Lors des assises de 2013, le ministre fait état de quelques réalisations prometteuses, notamment en matière d'emploi, puisque le nombre d'emplois relevant du secteur du tourisme a atteint 430 000 postes ce qui représente 5% du nombre d'emplois au niveau national en 2012. Le nombre d'arrivée de touristes internationaux a atteint 1,35 millions. Le secteur contribue désormais à hauteur de 2% au PIB avec une recette estimée à 265 milliards de DA. Cependant, le ministre déclare que les objectifs qui concernent la stratégie du SDAT basée sur les pôles touristiques d'excellence comme levier de développement touristique sont loin d'être atteints en précisant que « 85% des projets du secteur sont réalisés en dehors des ZET et 98% du foncier aménageable des ZET est resté vierge » (Mehdaoui 2013). Nous développerons dans notre

¹⁵⁴Le financement à 80% pour une étude (plafonnée à 500 000 dinars) et financement à 50% pour une étude plus lourde (plafonnée à 5 000 000 de dinars).

partie IV, l'épineux problème du foncier touristique (Cf. chapitre VIII). Il ajoute qu'« *un investissement privé de 220 milliards de DA dont 25% proviennent d'investisseurs étrangers en majorité arabes est injecté dans le secteur jusqu'à l'année 2012, soit près de 2.5 milliards de dollars, pour la concrétisation de 713 projets dans la perspective de mettre sur le marché quelque 82 000 lits* ». Néanmoins, sur ces 713 projets prévus, seuls 405 demeurent bien avancés ¹⁵⁵. Le reste des projets sont soit à l'arrêt, soit pas encore lancés : « *120 projets ont vu les travaux arrêtés à mi-chemin faute d'investissement alors que 188 autres projets n'ont jamais démarré pour cause d'absence du plan d'aménagement dans les régions d'extension touristiques* » (Ibid.).

Le bilan de 2008-2018 dressé lors de la rencontre régionale de 2018, souligne que l'Algérie dispose à ce jour d'un parc hôtelier de 1 330 structures offrant plus de 118 000 lits, contre 765 hôtels en 1999 avec un total de 62 200 lits, soit une hausse de près de 56 000 lits et un taux d'accroissement de 50%. Concernant l'investissement touristique, la commission d'évaluation du ministère du tourisme a accordé la réalisation de 1 946 projets d'une capacité totale de 258 560 lits. Néanmoins, selon les données de la Direction de l'investissement touristique, à la fin de l'année 2017, seuls 107 projets ont été achevés représentant 10.160 lits, en 2018 1 163 projets ne sont pas lancés, pénalisant ainsi le secteur de 162 774 lits, 181 projets représentant 19 745 lits sont à l'arrêt et 799 projets totalisant 100 866 lits sont en cours de réalisation (Cf. tableaux VI.15 ; VI.16 ; VI.17 et VI.18)

Tableau VI. 15: Projets d'investissement touristique programmés dans le SDAT 2008 non lancés en 2018

Années	2015	2016	2017	2018
Nombre de projets	607	793	928	1 163
Taux d'évolution	105,07%	30,64%	17,02%	25,32%
Nombres de lits	78 813	104 979	129 641	162 774
Taux d'évolution	132,76%	33,20%	23,49%	25,56%
Nombre d'emplois prévus	29 074	39 502	47 812	61 629
Taux d'évolution	123,54%	35,87%	21,04%	28,90%

Source : Direction de l'investissement touristique (2019)

¹⁵⁵ Ces derniers ambitionnent la création de 50 000 lits et presque 22 000 emplois, qui engagent des investissements à hauteur de 200 milliards de dinars en 2015, soit près de 2.4 milliards de dollars.

Tableau VI. 16: Projets d'investissement touristique programmés dans le SDAT 2008 en cours de réalisation en 2018

Années	2015	2016	2017	2018
Nombre de projets	504	584	764	799
Taux d'évolution	30,91%	15,87%	30,82%	4,58%
Nombres de lits	69 138	76 670	101 772	100 866
Taux d'évolution	25,97%	10,89%	32,74%	-0,89%
Nombre d'emplois prévus	28 835	32 592	44 840	41 879
Taux d'évolution	12,96%	13,03%	37,58%	-6,60%

Source : Direction de l'investissement touristique (2019)

Tableau VI. 17: Projets d'investissement touristique programmés dans le SDAT 2008 à l'arrêt en 2018

Années	2015	2016	2017	2018
Nombre de projets	101	119	147	181
Taux d'évolution	-2,88%	17,82%	23,52%	23,13%
Nombres de lits	8 591	13 397	16 985	19 745
Taux d'évolution	-5,83%	55,94%	26,78%	16,25%
Nombre d'emplois prévus	3 732	5 003	6 978	8 535
Taux d'évolution	-1,71%	34,06%	39,48%	22,31%

Source : Direction de l'investissement touristique (2019)

Tableau VI. 18: Projets d'investissement touristique programmés dans le SDAT 2008 achevés en 2018

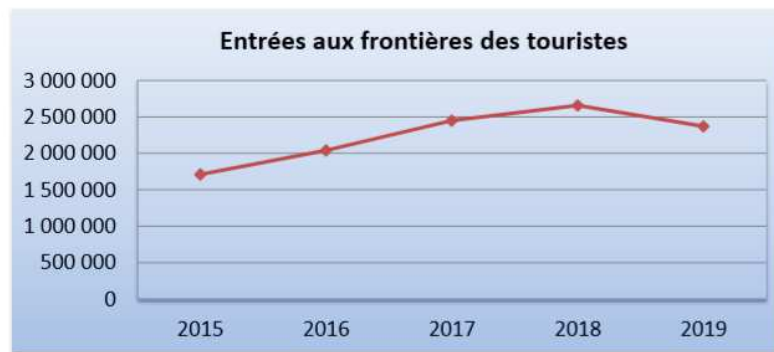
Années	2015	2016	2017	2018
Nombre de projets	58	106	107	67
Taux d'évolution	-23,68%	82,76%	0,94%	-37,38%
Nombres de lits	4 241	9 843	10 162	5 773
Taux d'évolution	-33,50%	132,09%	3,24%	-43,19%
Nombre d'emplois prévus	1 951	5 049	4 476	2 447
Taux d'évolution	-34,33%	158,79%	-11,35%	-45,33%

Source : Direction de l'investissement touristique (2019)

Par ailleurs l'un des objectifs les plus stratégiques du SDAT qui consistait à accueillir 2,5 millions de touristes internationaux n'a pas été atteint (Cf. figure VI.19).

Tableau VI. 19: Entrées de touristes aux frontières algériennes entre 2015 et 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Total des étrangers	1 083 121	1 322 712	1 708 375	2 018 753	1 933 778
Taux de croissance		22,12%	29,16%	18,17%	-4,21%
Algériens résidents à l'étranger	626 873	716 732	742 410	638 360	437 278
Taux de croissance		14,33%	3,58%	-14,02%	-31,50%
Total Général	1 709 994	2 039 444	2 450 785	2 657 113	2 371 056
Taux de croissance		19,27%	20,17%	8,42%	-10,77%



Source : Ministère du tourisme de l'artisanat et du travail familial (janvier, 2020).

Le bilan fait ressortir que l'Algérie enregistre toujours le plus faible taux d'entrées de touristes étrangers en comparaison aux autres pays Maghrébins. À titre indicatif, « sur les 18,6 millions de touristes enregistrés au Maghreb en 2016, l'Algérie n'a accueilli qu'environ 1% alors que les pays subsahariens ont accueilli 39,1 millions de touristes sur les 57,7 millions de touristes qui se sont rendus en Afrique » (Soufi 2018). Ce qui démontre que la question du développement touristique en Algérie nécessite une refonte profonde du secteur.

Conclusion

Le tourisme en Algérie durant la période coloniale s'inscrivait parfaitement dans une logique impériale : une utile propagande des accomplissements de la colonie et de son action qu'elle voulait démontrer comme positive sur ce territoire occupé. Le tourisme aura donc été durant plus de soixante-dix ans (1830-1954) objet d'intérêt certain, et suscité bien des attentes et des convoitises. La mise en tourisme de ses nombreuses potentialités présentait l'Algérie comme « un Orient accessible et « domestiqué » par la présence coloniale » (Zytnicki 2013). C'est

bien à cette période d'occupation que le secteur doit son développement, particulièrement après la première décennie du XX^{ème} siècle, grâce au nouveau souffle impulsé par la Compagnie Générale Transatlantique. La clientèle était à cette époque peu nombreuse, riche et hivernale. Puis, cette dernière s'est tournée dans l'entre-deux-guerres vers le tourisme saharien, notamment dans les oasis où les hôtels de la GTA se sont implantés. La guerre vient interrompre, puis interdire le tourisme intérieur. Et en 1962, l'Algérie hérite d'un parc hôtelier appréciable mais un peu désuet et disparate, et concentré principalement dans les grandes villes (Widmann 1976).

L'étude rétrospective des différents plans de développement, les chartes successives et les multiples restructurations ayant marqué le secteur touristique en Algérie, ont montré leurs limites, voire leur échec. Ces politiques mettent en exergue la place négligeable assignée au tourisme, bien que les discours officiels lui attribuent des objectifs ambitieux en matière d'apport en devises et de créations d'emplois.

Prenant conscience de son retard et des enjeux du développement touristique en tant que vecteur de développement économique et social, le gouvernement algérien élabore en 2008 le SDAT à l'horizon 2025 à travers lequel il exprime sa volonté de valoriser le potentiel touristique dont dispose les différentes régions de l'Algérie. À travers cinq dynamiques, le SDAT vise la promotion de l'activité touristique, la valorisation de la destination Algérie et l'accroissement de sa compétitivité, le développement de pôles et villages d'excellence, la rationalisation de l'investissement, le développement d'un label qualité, le soutien à la formation conformément aux standards internationaux, outre l'appui au partenariat avec tous les secteurs concernés pour promouvoir le tourisme et assurer, de même, le financement permettant la réalisation des projets d'investissement. Néanmoins, le SDAT, trop ambitieux et surtout trop théorique, ne fait finalement que retarder l'échéance de la redynamisation du secteur.

L'étude rétrospective des politiques touristiques en Algérie, nous a permis de renforcer l'idée que nous avons développée dans notre Chapitre V : le tourisme est avant tout une question de volonté et d'orientation politique. La carte touristique actuelle du pays ressemble pour beaucoup à celle de l'époque coloniale. Elle se caractérise par un tourisme balnéaire qui absorbe l'essentiel de l'investissement, mais dont la concurrence, très rude dans le pourtour méditerranéen, rend son apogée quasi-utopique. Le tourisme saharien très prometteur demeure une richesse dormante marginalisée.

PARTIE IV – POUR UNE ANALYSE SYSTEMIQUE DU TOURISME DURABLE À TIMIMOUN

« À toi étranger... Etranger, d'où que tu sois, quand viendra l'heure du retour, tu pleureras Timimoun, et les beautés gourariennes, tu promettras de revenir souffrir mille cahots sur le reg caillouteux, tu promettras de revenir admirer les couchers de soleil sur la falaise rouge ombrée de vert et tu promettras de revenir t'extasier sur la grande Sebkhah et rouler le long des dunes de sable... » (Mammeri 1980).

Chapitre VII. L'analyse de l'attractivité touristique de Timimoun : un potentiel sous-exploité

Introduction

Ce chapitre vise à mesurer le potentiel touristique de Timimoun, à partir d'indicateurs globaux de l'attractivité.

Comme l'indique la définition officielle du tourisme de l'OMT, le déplacement touristique suppose d'aller dans un lieu hors de son environnement habituel, c'est-à-dire un lieu qui crée une rupture avec la quotidienneté. La récréation vise à rompre avec les pratiques routinières, elle renvoie donc à l'obligation d'altérité, qui elle-même détermine l'excellence d'une destination (Hamon 2005). Un lieu « touristiquement » attractif, implique donc l'existence de caractéristiques favorables à l'accueil de touristes (qu'ils soient étrangers ou nationaux) et à sa capacité de répondre de manière satisfaisante à leurs demandes de service, (hébergement, loisirs récréatifs, confort, sécurité, services, etc.), mais aussi à leur demande d'authenticité et de dépaysement.

Nous avons abordé précédemment (Chapitre IV) les différentes approches de l'attractivité touristique d'un territoire (géographique, aménagiste et sociologique) et nous en avons conclu qu'elle dépend à la fois des aménités naturelles et culturelles, des aménagements développés et événements organisés dans le territoire à visiter. Cette attractivité se construit également à partir d'un ensemble d'éléments comme la production d'images véhiculée dans l'imaginaire du touriste qui déclencheraient une volonté de visite ou de revisite. Autrement dit, un lieu touristique ne serait donc attractif qu'à la condition d'y investir et d'y apporter une valeur ajoutée, d'en diffuser une image séduisante et positive, basée sur les avantages géographiques de la destination et construite autour de l'authenticité de la culture locale. C'est pourquoi, mesurer l'attractivité touristique d'un lieu consiste à dépasser sa saisie esthétique et « *procède d'une émergence corrélée à un investissement de valeur de nature identitaire* » (Gagnon 2007, p. 5) ainsi que des modalités et facilités d'organisation du voyage avant et pendant le séjour.

De ce postulat, se dégage un certain nombre de variables qui permettraient d'évaluer l'attractivité touristique de notre territoire. Il s'agit de la variable « *ressources patrimoniales* », la variable « *politique* ». Dans notre cas précis d'étude (le Sahara algérien),

nous ajoutons la variable « *sécuritaire* », une question sensible et cruciale sur laquelle nous ne pouvons faire l’impasse. Ces éléments pris individuellement permettent de mesurer, de manière non exhaustive, les caractéristiques principales sur lesquelles repose l’attractivité touristique à Timimoun, ainsi que les éléments qui au contraire freinent cette attractivité. Le but n’étant pas de réaliser un « baromètre » de l’attractivité à partir de la collecte d’un nombre élevé d’indicateurs, mais plutôt, la réalisation d’indicateurs de synthèse sur l’attractivité, permettant d’identifier les « points forts » et les « points faibles » du territoire concerné.

VII.1. La variable « ressources patrimoniales »

Le tourisme comme toute autre activité économique s’appuie sur les ressources présentes sur son territoire pour assurer sa viabilité et son attractivité. En géographie, le concept de ressource renvoie aux « *forces de la nature qui existent indépendamment des Hommes, mais c’est la société qui les fait ressources* » (Brunet, Ferras et Théry 1993, p. 433).

Le patrimoine est un concept vaste qui englobe aussi bien les ressources environnementales que culturelles. Ces diverses ressources qui le constituent peuvent être l’objet d’une propriété publique ou privée, mais il reste un bien collectif, « *c’est-à-dire un bien dont l’existence et l’usage ont une implication forte sur le bien-être de la collectivité dans son ensemble. [...]. [II] constitue en quelque sorte un écosystème qui produit tout à la fois une satisfaction privative et du lien social.* » (Vernières 2015). Il fait appel à l’idée d’un héritage légué des anciennes générations aux générations futures. C’est justement dans cette image d’une culture préservée, ancestrale que le tourisme puise ses principaux facteurs d’attractivité. L’étroite relation entre tourisme et patrimoine n’est plus à démontrer, la corrélation entre le nombre de sites du patrimoine mondial (selon la définition de l’UNESCO) et les entrées touristiques internationales permet de le confirmer (Lazarotti 2000, p. 12). Le patrimoine constitue la principale ressource touristique capable de motiver les déplacements.

La géographie est sans doute la discipline qui a abordé le plus, et de la manière la plus approfondie, la relation entre tourisme et patrimoine. Certains géographes se sont attachés à étudier la nature dialogique entre patrimoine et tourisme, c’est-à-dire, à appréhender les deux sujets conjointement, en analysant leurs interférences mais aussi leurs inclusions (Morin 2001 ; Lazarotti 2000 ; Lazarotti 2003 ; Lazarotti 2010).

Morin (2001, p. 281) définit cette relation comme une « *unité complexe entre deux logiques, entités ou instances complémentaires, concurrentes et antagonistes qui se nourrissent l'une de l'autre, se complètent, mais aussi s'opposent et se combattent* ». Lazzarotti (2003, p. 102) valide la définition de Morin en affirmant que tourisme et patrimoine sont « *pensés dialogiquement comme des phénomènes co-constitutifs issus, par hypothèse, d'une même logique dont on peut dès lors, penser qu'elle participe aussi à la construction des lieux et des territoires* ». En définitif, tourisme et patrimoine se complètent pour donner au territoire habité des valeurs marchandes. La fréquentation touristique valorise la singularité des lieux visités, c'est cette singularité des lieux qui motive les déplacements touristiques. Lazzarotti (2011) métaphorise les complémentarités souvent inextricables entre tourisme et patrimoine à travers l'image « *du jeu de l'œuf et de la poule : dans l'espace comme dans le temps, on ne sait pas toujours dire lequel fait l'un ni lequel fait l'autre* » (Lazzarotti 2011, p. 135).

Le concept de ressource patrimoniale désigne quant à lui, « *un objet matériel ou immatériel sélectionné, révélé et transmis par un collectif social et engagé dans un projet pour sa référence temporelle. Elle fixe la permanence et l'inscrit dans la durée* » (Senil et Landel 2013). Ces ressources patrimoniales confèrent aux lieux visités des avantages différentiels qui participent à le singulariser et le rendre à la fois unique, non reproductible et donc non délocalisable (Lazzarotti 2011). Le tourisme appréhende le patrimoine sous l'angle de la culture, c'est-à-dire que le tourisme s'intéresse à l'ensemble des ressources ayant une importance historique et artistique. Ces ressources témoignent également de l'identité des populations et du rapport résultant de l'interaction dans l'espace et dans le temps entre ses populations et leur environnement. Loin d'être figée, la ressource patrimoniale sert à la production et au renouvellement de l'image de la culture.

On distingue deux types de ressources culturelles patrimoniales. Il y a d'abord les biens patrimoniaux matériels qui représentent l'ensemble des paysages bâtis et des biens palpables, comme les sites urbains, architecturaux, archéologiques, les mobiliers ou objets d'art, le patrimoine industriel (outils, machines, etc.), ainsi que certains sites aménagés agricoles et forestiers. Puis, il y a le patrimoine culturel immatériel défini par l'UNESCO comme étant « *les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leurs sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel* » (Unesco 2003). Pendant longtemps considéré comme le « *petit*

patrimoine » du peuple, réduit à être associé aux traditions populaires et laissé à lui-même pour assurer sa reproduction et sa survivance (Turgeon 2010, p. 390), il est aujourd’hui un élément central de l’attractivité d’un territoire. Il est le garant d’un voyage multisensoriel et de l’authenticité de l’expérience.

En Algérie, la notion de patrimoine émerge pendant la période coloniale, lorsqu’il devient nécessaire pour les autorités françaises de répertorier les monuments algériens. Ainsi, dès 1840 la première tentative d’inventaire du patrimoine algérien s’effectue à l’initiative de deux architectes français, Amable Ravoisié et Charles Texier. Plusieurs lois sont promulguées, dont les premières concernent la protection des sites romains, pour finir progressivement par s’élargir au patrimoine local algérien. La loi de 1930 étend la notion de patrimoine aux ressources naturelles. En 1998, la loi 04-98 intègre les biens culturels immatériels (incluant les savoir-faire et savoir-vivre).

Bien que l’intérêt touristique majeur des milieux oasiens demeure le classique triptyque « *Palmeraie-Ksour-système d’irrigation ancestral* », les nouvelles tendances marquées par la recherche d’authenticité et de dépaysement ont augmenté l’intérêt pour le Sahara à d’autres éléments ; l’histoire des populations, les festivités, les pratiques sociales et rituels organisés, la gastronomie locale, l’artisanat et les savoir-faire ancestraux, la tradition orale etc. Autant d’intérêts qui invoquent l’imaginaire saharien et qui constituent le patrimoine emblématique de l’identité locale.

VII.1.1. Les paysages culturels *ksouriens* et *phœnicicoles*

Si autrefois, la dimension esthétisante du paysage, basée sur la qualité environnementale et écologique d’un lieu¹⁵⁶ suffisait à renforcer les représentations positives du touriste envers une destination, aujourd’hui, cette perception du beau et du sublime a évolué. Elle se construit à la fois sur les représentations cognitives et affectives des touristes (Pike et Ryan 2004). La géohistoire du tourisme montre que cette quête de sublime a entraîné les visiteurs à s’intéresser à des paysages autrefois délaissés ou redoutés tels les paysages montagneux ou désertiques (Salin 2018, p. 4). Ainsi, le Sahara renvoie une image de paysages vierges, grandioses, un espace de liberté, de silence, de méditation et de contemplation. Depuis leurs découvertes, les paysages sahariens ont inspiré de nombreux auteurs, peintres, écrivains et

¹⁵⁶ Véhiculée à travers l’iconographie touristique, les récits de voyage, les romans, les peintures, etc.

poètes. Aujourd’hui, même si le tourisme saharien est dans un état embryonnaire, la demande pour ce type de tourisme tend à s’accroître.

Le concept de paysage culturel est ancien, déjà en 1925 le géographe Sauer propose la définition suivante : « *le paysage culturel est façonné à partir du paysage naturel par un groupe culturel. La culture est l’agent, la nature est le moyen et le paysage culturel le résultat.* » (Sauer 1925, p. 46). Pour l’Unesco (2003), le paysage culturel « *recouvre une grande diversité de manifestations de l’interaction entre l’humanité et son milieu naturel* ». Il reflète « *des techniques spécifiques d’utilisation durable des terres, prenant en considération les caractéristiques et les limites de l’environnement naturel dans lequel ils sont établis, ainsi qu’une relation spirituelle spécifique avec la nature* ». Le paysage culturel, illustre « *l’évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l’influence des atouts et/ou des contraintes physiques que présente leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives, intérieures et extérieures* » (Nora Mitchell et al. 2011, p. 19-20).

Au regard de cet ensemble de définitions et des caractéristiques environnementales, paysagères mais aussi sociales et symboliques, l’Oasis rouge de Timimoun est reconnue comme étant l’une des plus belles mais aussi des plus originales oasis du Sahara algérien. Elle tient son originalité de la couleur ocre de ses *Aghems* et de ses *ksour*, de son style néo-soudanais, des nombreux tombeaux et mausolées, de son ingénieux système d’irrigation (Cf. Chapitre I, Chapitre II). Ses paysages *ksouriens* et phœnicicoles sont dotés de cette « *valeur universelle exceptionnelle* »¹⁵⁷ sur laquelle se base l’UNESCO pour classer les paysages culturels. Une démarche de demande de classement de la part des autorités algériennes, permettrait certainement d’accroître leur visibilité et aura inéluctablement un impact sur l’attractivité touristique de l’ensemble de la région.

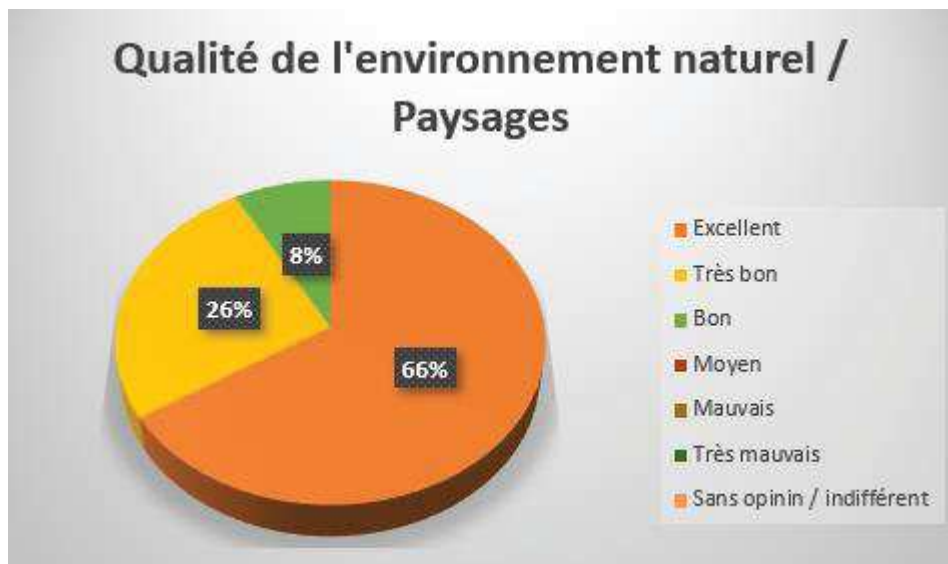
Il suffit d’effectuer une simple recherche sur internet pour trouver de nombreux récits de voyages, d’articles de journaux et de magazines, des forums de voyage et des blogs de voyageurs, de comptes Facebook de personnes connues, attestant de la fascination des visiteurs pour la singularité et l’esthétisme des paysages de cette région. En 2018, la femme de l’ambassadeur des États-Unis en Algérie, Karen Rose avait posté sur son compte

¹⁵⁷ Pour l’Unesco, « *la valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu’elle transcende les frontières nationales et qu’elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l’ensemble de l’humanité* » (2011, p. 49).

Facebook : « *J'ai visité Timimoun et plusieurs villages de la région, c'est une partie incroyable de l'Algérie. Si belle, avec une histoire et une culture fascinante* ». Elle ajoute « *Être dans le désert et les dunes autour de Timimoun, c'est comme être dans un rêve. C'est fascinant* ». L'ambassadeur et son épouse ont d'ailleurs posté de nombreuses photos de leurs séjours notamment sur leur compte Facebook officiel¹⁵⁸.

De notre enquête administrée aux touristes, les impressions recueillies concernant la qualité des sites naturels et des paysages étaient très positives : 66% l'ont estimé comme excellente, 26% comme très bonne et 8% comme bonne (Cf. figure VII.1)¹⁵⁹.

Figure VII. 1 : Impression recueillie par les touristes questionnés sur l'environnement naturel et paysager de Timimoun



Source : Auteure (2014, 2017,2018)

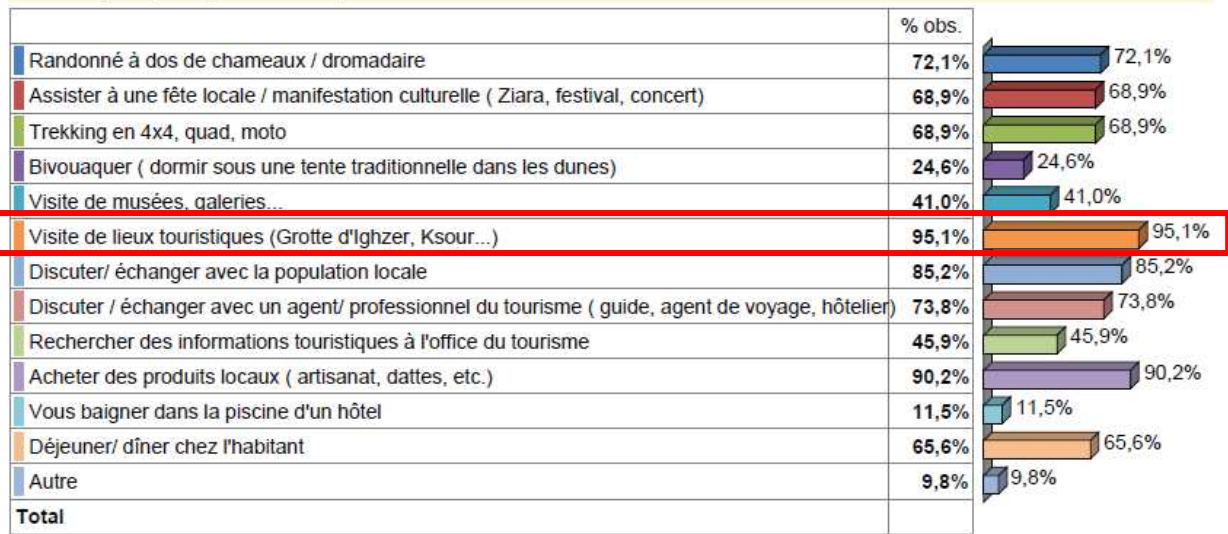
La visite des hauts lieux touristiques, c'est-à-dire les sites touristiques paysagers où les touristes apprécient de se prendre en photo, demeure incontestablement l'une des activités la plus prisée : 95,1% des répondants déclarent avoir visité des lieux à intérêt touristiques) et la plus appréciée des touristes. 62,3% des répondants déclarent que la visite de ces lieux parmi les activités qui ont le plus plu (Cf. figure VII.2).

¹⁵⁸ <https://www.facebook.com/kareninalgeria/>

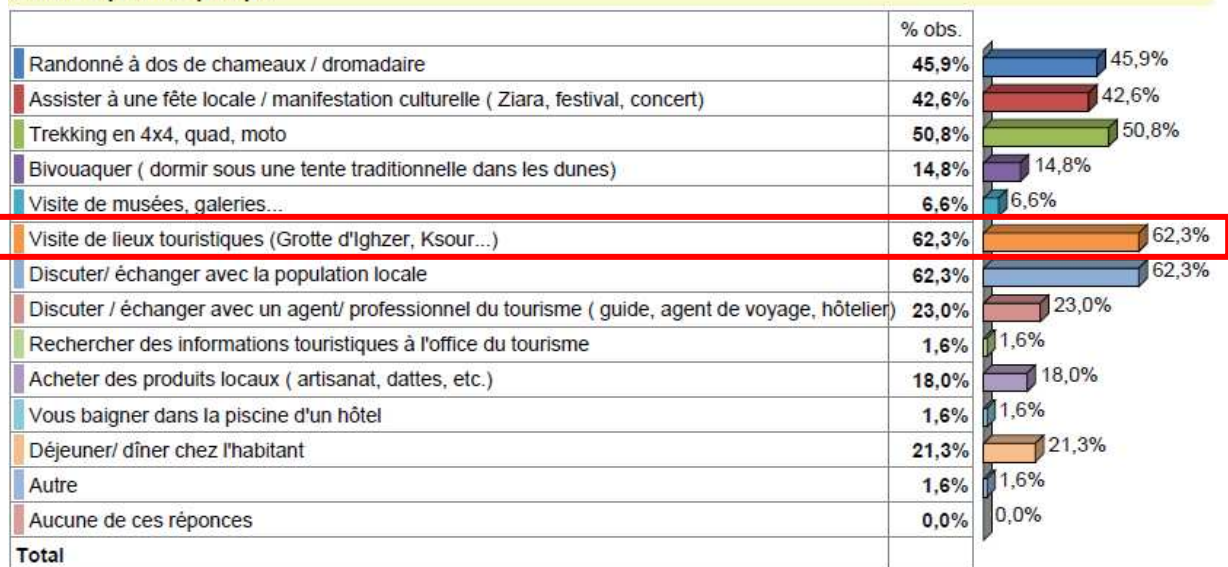
¹⁵⁹ Les éléments de réponses non représentés dans nos figures sont nuls ou négligeables.

Figure VII. 2: Intérêt des touristes questionnés pour la visite des hauts lieux touristiques de Timimoun

Activités pratiquées pendant le séjour



Activités qui ont le plus plu



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

Comme cela a été souligné dans notre premier chapitre, les *ksour* et les palmeraies de Timimoun (tout comme les *foggaras*) persistent mais continuent de se dégrader de manière très alarmante pour des raisons environnementales, économiques et sociales. Si le recul de l'intérêt économique des ressources de l'oasis autant que la quête de modernité n'ont pas encore amené à l'abandon du patrimoine *ksourien* et phoenicicole, on constate une fragilisation écologique croissante, tandis que des mouvements migratoires de la population locale s'accroissent. Cela a pour corollaire l'amenuisement du processus de transmission des savoirs faire ancestraux et des initiatives des élites locales héritières d'une tradition

millénaires (Cf. chapitre VIII). Pour toutes ces raisons, comme en témoignent les récits ci-dessous, les *ksour*, les palmeraies et les *foggaras* se meurent, menaçant ainsi les principales ressources attractives de la région :

« Quel mal frappe donc Timimoun, l'oasis rouge du Gourara ? La célèbre palmeraie, l'une des plus belles de tout le Sahara, est mal en point : des palmiers sont à terre, déracinés ; d'autres supportent avec peine la production de dattes de l'année précédente, toujours pas récoltée. Les petites parcelles qui assuraient l'approvisionnement en céréales des oasiens sont délaissées. Quant aux foggaras, ces canaux souterrains qui répartissent l'eau entre les terrains, elles ne sont plus entretenues. L'ensemble dégage une telle impression d'abandon qu'après 450 kilomètres de route depuis El Golea, dans une Toyota chauffée à blanc, sous une température flirtant avec les 50°C à l'ombre, on a presque envie de pleurer. » (Aulagnon Ponsonnet 2006).

« Les produits étalés manquent de fraîcheur. Le sol de la palmeraie devient aride. Le processus de désertification évolue rapidement. Dans ce coin, qui fût un paradis au milieu du plus grand des déserts, on aperçoit désormais partout des palmiers calcinés par un soleil implacable, les racines déshydratées sur une terre sèche et poudreuse [...]. Il est vrai que le site de Timimoun et son chapelet de Ksour offre cette exceptionnelle possibilité de permettre à l'homme d'aujourd'hui de fouler du pied des espaces inviolés depuis les premiers âges de la vie sur terre. L'étendue de la catastrophe écologique qui s'annonce dépasse les compétences des fellahs et les moyens traditionnels. [...] le problème relève d'une volonté qui dépasse le niveau local de compétence hydraulique : seul l'Etat peut décider de la vie ou de la mort de cette palmeraie. » (El Watan 2006).

VII.1.2. La célébration des fêtes et des *ziaras* : lorsque la culture festive attire les touristes

Considérées autrefois comme des activités marginales, la fête et les festivals ont acquis - principalement grâce au tourisme - une valeur marchande. Depuis, les politiques et les scientifiques s'y sont intéressés. Ce regain d'intérêt pour les fêtes et les festivals émerge non seulement en raison de leur poids économique, mais aussi parce qu'ils contribuent au

développement et à la création sociale de richesse et de valeur (Crozat et Fournier 2005, p. 317)¹⁶⁰.

Pour les populations locales, les fêtes et les festivals permettent de reconstituer sur un temps bref un idéal, la proximité tant sociale que spatiale (Garat 2005, p. 265). Ils se présentent comme un trait d'union entre les générations actuelles et futures avec les traditions héritées du passé. Ils apparaissent comme une vitrine du patrimoine local et une opportunité de construction de nouvelles représentations locales de l'identité. En somme, la culture festive « *donne du sens à un espace qui devient alors territoire, elle participe ainsi à la territorialisation des lieux en se faisant le vecteur des représentations identitaires collectives d'une société à des échelles différentes* » (Di Méo 2002). Il y a donc imbrication du culturel, de l'économique et du politique dans le nouveau rôle attribué à la fête.

Les populations sahariennes accordent un attachement particulier à la célébration de leurs fêtes ethniques et rituels sacrés qu'ils soient d'ordre religieux ou profane. La culture festive saharienne a commencé - timidement - à se démocratiser au début des années 1990. Aujourd'hui, quelques cérémonies drainent chaque année un nombre conséquent de touristes, y compris dans les pays qui enregistrent un faible flux touristique. Nous pouvons citer entre autres : la fête locale « Cure Salée » d'Ingall au Niger, la fête de la Sbiba des Touareg à Tamanrasset en Algérie, ou encore la fête du Guéréwol des peuples Woddabé au Tchad.

À Timimoun, tout au long de l'année, de nombreuses fêtes et *ziarates* sont célébrés dans divers villages de Timimoun. En effet, Timimoun et sa région comptent de nombreux saints que la population locale célèbre. Chaque saint à sa propre *ziara*. Hacène (2007) a établi un calendrier lunaire des *ziaras* dans lequel il a répertorié vingt-six *ziaras*, chacune célébrant un saint différent (Cf. annexe VII.1). Les autres fêtes religieuses et nationales organisées tout au long de l'année viennent rallonger la liste des fêtes célébrées à Timimoun. La fête occupe donc une place importante dans la vie de la population locale. Elle revêt un caractère sacré qui lui confère un pouvoir de cohésion sociale. Les fêtes célébrées - dont la principale demeure la fête du Sbou - rassemblent un grand nombre d'éléments immatériels. Le folklore local est mis en avant avec ses nombreux genres musicaux, costumes, rituels, danses traditionnelles locales et instruments de musiques : le *Karkabou*, le *Baroud*, la danse *Sara*, la *Hadra*, *Tezrou*, *Sanda*,

¹⁶⁰ Certains lieux, ont acquis une notoriété bien au-delà de leurs frontières nationales, grâce à la diffusion d'une image attractive centrée autour d'une célébration thématique : nous pouvons citer l'exemple de la fête des lumières de Lyon qui attire chaque année plus de trois millions de visiteurs, ou encore la fête bouddhiste « La Perahera de Kandy » célébrée au Sri Lanka qui accueille chaque année plus de 500.000 visiteurs.

Taguerabt, etc. dont le plus réputé est l'*Ahellil* du Gourara.

VII.1.2.1. L'*Ahellil* du Gourara

L'*Ahellil* du Gourara se présente comme un recueil de poésie Zénètes d'idolâtries et de plaintes. Il s'agit d'un chœur se tenant debout, formant un cercle (appelé une *Helka*) au centre duquel se tient le maître de la séance (le soliste) et les instrumentalistes (un flutiste et un joueur de tambourin). L'ensemble chante en chœur des poésies. Les élites lettrées de la région, qui puisent leurs postulats de la tradition orale, relient la genèse de l'*Ahellil* à l'époque de la propagation du soufisme au Gourara, c'est-à-dire entre le XV^{ème} et le XVI^{ème} siècle. Les chercheurs du CNRPAH¹⁶¹, dans une perspective plus objective, pensent que l'*Ahellil* serait une évolution du *Tagerrabt*¹⁶² pratiqué par les nomades Zénètes du Gourara avant leur sédentarisation aux environs du X^{ème}-XI^{ème} siècles (CNRPAH 2004, p. 9). La pratique de l'*Ahellil* était donc répandue bien avant l'apparition du soufisme au XVI^{ème} siècle, mais il fut à cette période profondément remanié notamment avec l'intégration de l'inspiration mystique dans les textes à travers l'invocation des saints patrons installés au Gourara. Les recherches de l'anthropologue M. Mammeri¹⁶³ et de son équipe (1973 ; 1984 ; 2003) ont abouti à d'importants résultats. Mammeri décrit l'*Ahellil* comme une « *manifestation à la fois musicale, littéraire et chorégraphique, célébrée comme un spectacle profane en même temps qu'une cérémonie quasi religieuse* » (Mammeri 1984, p. 259).

Les poésies de l'*Ahellil* relèvent de deux registres : celui du religieux et celui du profane. L'aspect religieux se manifeste à travers les divers poèmes dédiés aux louanges de Dieu, au prophète Mohammed, aux saints de l'Islam et aux saints patrons du Gourara. Quant à l'aspect profane, il apparaît sous forme d'un ensemble d'interdits qui suggère que « *tout individu à statut religieux (shurfa et mrabtin) ainsi que ceux qui investissent dans le savoir religieux se tiennent à l'écart de l'Ahellil* » ainsi « *les tolba ainsi que tous ceux qui fréquentent les écoles coraniques ne se rendent en principe pas à l'Ahellil, d'autre part, les personnes ayant des relations de parenté rapprochées évitent de se retrouver à une même « séance* » » (Bellil 2001a, p. 187). La mixité homme/femme dans la constitution des groupes de chanteurs, bien que modestement pratiquée en raison de sa non-transmission aux femmes (Cf. chapitre VIII), témoigne également de l'aspect profane. Cette ambivalence entre le binôme religieux /

¹⁶¹ Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques.

¹⁶² Folklore qui se rapproche de l'*Ahellil* mais qui se pratique en position assise.

¹⁶³ Directeur du centre de Recherches Anthropologiques, Préhistoriques Ethnologique (CRAPE).

profane dans la poésie de l'*Ahellil* en font toute son originalité. Ainsi, comme le souligne Mammeri, « dans le détail des textes à titre religieux, les vers où s'expriment des amours très terrestres sont nombreux et souvent bien venus. [...] Dans le même passage on passe d'un thème religieux à un autre profane sans transition ni lien apparent » (Mammeri 1984, p. 261-262).

L'autre originalité de l'*Ahellil* réside dans la forme singulière de sa pratique qui se traduit par des attraits spécifiques. La participation à l'*Ahellil* exige une maîtrise du corps et de la gestuelle : les chœurs se maintiennent droits, épaule contre épaule en formant un cercle, ils fixent le soliste qui s'impose par des appels aigus et répétés. Les battements de mains et les déplacements cadencés rythment la cérémonie. Une connaissance sans faille du répertoire¹⁶⁴ et une longue pratique du chant poétique sont primordiales.

L'*Ahellil* se singularise également par l'exigence de la temporalité. En effet, l'*Ahellil* ne se pratique que la nuit. La nuit a une dimension vitaliste et ludique. Elle marque la rupture avec les pratiques routinières (exercées le jour) et crée une atmosphère et un décor propice à la spontanéité, aux lâcher-prises et aux transcendances. Hacène (2007) décrit d'une manière poétique l'évolution séquentielle de l'intensité de la cérémonie, au fur et à mesure qu'avance la nuit : « C'est toujours après deux heures du matin que les émotions grandissent manifestement. Les sensations d'ivresse inondent, de plus en plus [...]. C'est à l'aube que, généralement, l'enivrement se remarque de visu chez les danseurs qui s'oublent totalement dans une ivresse de vivre, jamais égalée. Les yeux rougis par une extase relevée par des effets euphoriques en apparence. » (Hacène 2007, p. 93). Par le biais de cette forme d'expression singulière qu'est l'*Ahellil*, les nombreuses générations successives ont exprimé l'essentiel de leurs médiations mystiques, de leur vision du monde et de leur philosophie de vie.

L'*Ahellil* a fait objet de nombreuses recherches qui ont dépassées les frontières nationales, notamment celle de l'institut du Monde Arabe (IMA) où une troupe *Ahellil* a été invitée le 8 et 9 avril 1996 à se produire à l'auditorium de l'institution situé à Paris. Enfin, en 2005 l'UNESCO le sacre « chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité » En 2008, il bénéficie d'un festival institutionnalisé par le ministère de la Culture. Ce festival s'organise désormais chaque année (Cf. figure VII.3).

¹⁶⁴ Mammeri a recensé plus de soixante titres de l'*Ahellil*.

Figure VII. 3 : Festival National de l'*Ahellil*



Source : Auteure (2014).

L'analyse des différents circuits et programmes organisés par diverses agences de voyages locales que nous avons recueillies, montre que la quasi-totalité des séjours proposés incluent des soirées où des groupes *Ahellil* sont invités à se produire.

Dans le cadre des circuits que j'ai eu la chance d'organiser par le biais de l'agence de voyage que je dirigeais, une soirée *Ahellil* était systématiquement organisée quelles que soient la durée et la période du séjour. Ces soirées sont toujours précédées d'un repas (un couscous offert aux chanteurs d'*Ahellil* avant la cérémonie), à la suite duquel les touristes sont invités à prendre place pour assister au récital de poème accompagné de thé à la menthe (servi à trois reprises comme le veut la tradition Gourari). Ces soirées ont toujours constitué l'un des moments forts du séjour et les touristes ont toujours manifesté un engouement particulier pour celui-ci.

Paradoxalement, dans l'enquête administrée aux touristes, aucun répondant n'a cité l'*Ahellil* dans les réponses relatives aux questions qui abordent leur perception des éléments attractifs de Timimoun. De cet état de fait, nous avançons un double postulat. D'abord, la dimension matérielle du patrimoine prévaut sur la dimension immatérielle puisque leurs réponses restent centrées sur les hauts lieux touristiques (*ksour*, palmeraies, *foggaras*), les activités à sensation (4x4, quad, randonnées à dos de chameaux). L'hospitalité de la population locale demeure l'unique élément immatériel évoqué comme attractif de la part des touristes questionnés. (Nous aborderons ces deux derniers éléments ultérieurement).

Chez le touriste l'attractivité touristique, rappelons-le, est un processus sensible qui se construit à partir de la pratique (se déplacer, dormir, visiter, etc.) mais aussi d'éléments sensoriels, psychologiques et perceptuels. Ainsi, l'expérience du touriste est codifiée à la fois

par ce qui est perçu par les sens, son traitement, ainsi que la manière dont il est retenu dans l'expérience qu'il en résulte (Gnoth et Matteucci 2014, p. 5). *In fine*, si les cérémonies de l'*Ahellil* arrivent à éveiller les sens des touristes questionnés, il ne s'agit pas de l'événement du séjour qui retient leur attention, et leur perception de ce qui constitue la force attractive l'emporte sur le sensoriel. Il faut donc retenir qu'il y a un vrai travail d'information et d'éducation à mener autour de l'*Ahellil*.

Notre deuxième postulat, qui en quelque sorte, vient justifier -en partie- le premier, voudrait que les touristes questionnés, qui rappelons-le représentent à 76,9% des touristes nationaux, ne sont pas prompt à distinguer de manière spontanée (sensorielle), ce qui relève du patrimoine. Le patrimoine se repère à travers un ensemble de « *marqueurs d'énonciation* » qui intervient dans la construction de la signification du rapport au patrimoine (Watremez 2010). Chez les individus, la qualification du caractère patrimonial se construit en fonction de leur vécu, de leurs pratiques du patrimoine mais aussi de leur modalité de compréhension de ce qui constitue le patrimoine. C'est cet ensemble de marqueurs qui permet de qualifier et de distinguer ce qui est patrimoine.

Dans de nombreux pays développés, la compréhension du patrimoine se construit en grande partie grâce au processus d'apprentissage dans les écoles et les médias. L'école fait bien plus que de dispenser une somme de connaissances. Elle représente le lieu privilégié pour développer une approche pédagogique et sensorielle au patrimoine. L'éducation au patrimoine dans les écoles consiste tout simplement à apprendre aux citoyens dès leur plus jeune âge à reconnaître leur environnement culturel et ce qui constitue les divers éléments de leur patrimoine. Sachant les repérer, il sera plus facile de se les approprier comme mémoire collective.

Les approches pédagogiques et sensorielles dans les projets de médiation du patrimoine et de la culture sont inexistantes dans les programmes des établissements scolaires algériens tout niveau confondu (depuis l'école élémentaire, ni même dans les cours dispensés à l'École Nationale Supérieure du Tourisme !). C'est pour cette raison qu'il n'a pas été aisé pour nos touristes questionnés d'établir le lien entre le chant et le patrimoine attractif : la qualification patrimoniale n'a pas été spontanément établie.

VII.1.2.2. *Le Sbou de Timimoun*

C'est en grande partie grâce à la fête de *Sbou* (appelé *Mawlid* dans d'autres régions du pays), que Timimoun doit sa notoriété. Le *Sbou* qui signifie « septaine », se célèbre durant sept jours à partir de ce qui est considéré comme le jour de la naissance du prophète Mohammed. Il s'agit du plus grand évènement culturel et festif de tout le Sahara algérien. Bien que célébrée également à Beni-Abbes, c'est celle de Timimoun qui recueille le plus de flux de visiteurs et a inspiré un grand nombre d'auteurs, poètes et anthropologues parmi lesquels nous pouvons citer :

A.Moussaoui : « *la fête [du Mawlid de Timimoun], ce temps de l'insouciance, prend des allures de moment paradisiaque où le plaisir est inflation et la coercition inexistante. En fait, c'est l'état d'un paradis recréé.* » (Moussaoui 2002, p. 124).

G.Mercadier et al. : « *Guidés par le bruit des tobols et des youyous, nous nous enfonçons dans le ksar [...]. Après les Louanges à Dieu, les gens chantent et dansent sur des airs zénètes très rythmés. Les Gouraris formaient maintenant un immense cercle autour de feux de djerids qui illuminaient leurs visages et donnaient à cette scène un air fantasmagorique [...]. Les tolbas du pays viennent alors lire le Coran et louer Dieu, soit à la mosquée, soit dans la kouba. Puis, les gens se rassemblent, certains pour assister au spectacle, d'autres pour y prendre une part active : ces derniers sont appelés Ashab ez-Zahou (les gens du divertissement) [...]. Ceux qui ne savent jouer d'aucun instrument forment l'immense cercle que vous voyez ; tous armés de leur fusil, ils chantent et dansent, déchirant l'air d'une salve générale à intervalles réguliers. Ce sont les Ashab et Baroud (les gens de la poudre), toujours arabes ou zénètes [...]. Les adeptes de Sidi El Hadj Belgacem, qui fut le marabout le plus vénéré du Gourara, sortent ensuite avec leurs emblèmes pour leur souhaiter la bienvenue, ce qui donne lieu à des congratulations sans fin. Puis, la fête se déroule comme de coutume, agrémentée encore d'une course au drapeau où s'affrontent les hommes les plus robustes : le pays auquel appartient le drapeau vainqueur sera protégé durant toute l'année contre les diverses maladies. La traditionnelle danse du bâton est également une attraction curieuse.* » (Mercadier, Rondreux et Salleras 1946, p. 35-37).

C'est au saint patron Sidi El Hadj Belkacem que l'on doit la fête du *Sbou* de Timimoun. Ce dernier durant son vivant, réunissait ses disciples pour célébrer la naissance du Prophète en

récitant des psalmodies de Coran, accompagnées de grands repas. La *zaouïa* de Sidi El Hadj Belkacem est créée après sa mort, et ses disciples qui proclamaient sa supériorité sur tous les autres saints de la région souhaitaient perpétuer la tradition de *Sbou*. Cette même période est marquée par diverses tensions entre les différents *ksour* et confréries de la région. Afin d'éviter les conflits internes et les divisions, les villageois décident alors que la fête du *Sbou* concernerait l'ensemble des saints patrons de la région, et que toutes les *zaouïas* allaient être visitées.

Pour cette raison, chaque jour correspond à une *ziara* à travers laquelle des saints patrons du Gourara sont évoqués. La célébration débute par la *ziara* de Lala Hidja Rahim et atteint son apogée le septième jour, à la *zaouïa* de Sidi El Hadj Belkacem où plusieurs milliers de personnes, se rassemblent pour assister à l'impressionnante procession de la trentaine d'étendards représentant les saints patrons des différentes *zaouïas* impliquées dans le *Sbou*, groupés derrière celui de Sidi El Hadj Belkacem. « *On reconnaît l'étendard de Sîdi 'Abbâd, porté par les habitants d'Ajdir et de Ouled Aïssa ; celui de Sîdi Yadda, porté par le groupe venu du Ksar de Messahel ; celui de Sîdi Brâhîm, porté par les habitants de Ouajda. Un autre groupe, celui des Ouled Ayyach (Tinerkouk), est également présent. Il est arrivé d'Anguellou , avec l'étendard du walî Sîdî 'Abd Allâh* » (Moussaoui 2002, p. 119).

Cette fête comporte des manifestations festives liées à des activités culturelles qui revêtent également des dimensions culturelles, historiques, civilisationnelles, religieuses, politiques et sociales du patrimoine populaire algérien et saharien en particulier. Elle fait la part belle aux arts de la scène par son caractère artistique. Elle met en exergue les différents types de folklore présents au Gourara : l'*Ahellil*, le *Taguerabt*, le *Karkanou*, le *Baroud*, la *Ghaita*, la *Hadra*, ainsi que les prières d'usage (*Selkas* et *Litanies*).

Fête la plus importante pour la population locale, elle ponctue les temps forts de l'année. Elle exprime le rapport intime entre l'espace et le temps dans la mesure où elle implique de nombreux lieux à qui elle confère le temps des réjouissances, une fonction festive temporaire. C'est en raison de cette territorialité occasionnelle que le géographe Rieucan (1998) qualifie la fête de « *territoire de l'éphémère* » (Rieucan 1998, p. 621). Pour Di Méo (2001), ce qui caractérise l'espace-temps de la fête c'est « *sa délimitation parfaite, sa séparation radicale de l'espace-temps ordinaire, banal et routinier* » (Di Méo 2001, p. 632), qui devient pour les habitants, l'occasion de témoigner leur croyance collective et leur représentation du sacré. Ainsi, « *la multitude des lieux où est célébré le mawlid de Timimoun, montre l'importance de*

la circonstance pour la communauté. Il y a ubiquité à la mesure de l'évènement, comme si l'on voulait mettre en synergie les histoires qui se sont cristallisées dans des lieux différents. En rapprochant les histoires, on rapproche le temps, et cela semble suffisant pour rapprocher les lieux. » (Moussaoui 2002, p. 143).

La fête du *Sbou* a été évoquée lors de notre enquête de nombreuses fois par la population locale, notamment dans les réponses à la question ouverte relative à ce qui justifie que le développement du tourisme soit une bonne chose pour la région de Timimoun. Parmi les réponses, nous pouvons citer :

*« Le tourisme pourrait permettre de faire connaître le *Sbou* à l'échelle mondiale, ainsi, c'est l'ensemble de nos us et coutumes, mais aussi la mémoire de nos ancêtres et nos saints qui seraient glorifiés »*

*« Cela permettrait de recevoir des étrangers de quatre coins de la planète d'où l'on parlera certainement de notre *Sbou* »*

Ces réponses démontrent leur fort attachement et surtout leur conviction qu'il s'agit d'une force attractive importante.

En 2015, la fête du *Sbou* a été inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, ce qui a élevé au nombre de six le nombre de biens culturels inscrits à la liste représentative du patrimoine immatériel algérien¹⁶⁵, dont quatre sont issus du patrimoine saharien. Cette inscription, relayée par les médias nationaux a donné de la visibilité au *Sbou* et a encouragé certaines agences de voyage à organiser des séjours touristiques durant la période des festivités. Ainsi, si cet événement *« a longtemps été célébré dans l'anonymat total entre les autochtones et les membres de la confrérie concernés »* (El Watan 2017), aujourd'hui il draine chaque année des milliers de personnes entre fidèles, adeptes et touristes.

Malheureusement, victime de son succès, de nombreux fléaux accompagnent les festivités. Plusieurs habitants que nous avons questionnés, ont dénoncé le problème de sur-fréquentation, qui dépasse largement la capacité d'accueil. Le problème de la folklorisation des pratiques festives a également été soulevé (point que nous aborderons dans le Chapitre

¹⁶⁵ En plus du *Sbou*, l'Algérie compte comme patrimoine immatériel classé l'« Ahelil du Gourara » (2008), le costume traditionnel nuptial de Tlemcen « La Chedda » (2012), la monocorde traditionnelle « l'Imzad » incluant l'Algérie, le Mali et le Niger (2013), le pèlerinage du « *Rakb* de Ouled Sidi Cheikh » (2013) et la fête de la « *S'beiba* » (2014).

VIII).

« Pendant le Sbou, nous sommes envahis par les gens du Nord. Ce qui nous contraint à ouvrir nos maisons, pour héberger des inconnus car notre sens de l'hospitalité ne nous permet pas de les laisser dormir dehors. ».

« La fête du Sbou est une fête sacrée à travers laquelle nous invoquons Dieu et les saints patrons de nos zaouïas, pourtant des étrangers inconscients de la valeur spirituelle de cette fête n'hésitent pas à la détourner, pour eux il ne s'agit que d'un carnaval dans lequel ils nous observent avec amusement. ».

Les habitants ont également pointé du doigt les divers problèmes d'incivilité :

« Les gens bivouaquent dans les dunes, ils laissent derrière eux toutes sortes de déchets y compris des bouteilles d'alcool. Ils n'ont aucun respect pour l'environnement qui pourtant les fascine à leur arrivée. ».

Nous n'avons malheureusement pas eu l'occasion de faire du terrain pendant le *Sbou*. De ce fait, nous n'avons pas pu recueillir l'opinion du touriste sur l'attractivité de la région durant cette période précise.

Figure VII. 4: *Sbou* de Timimoun



Source : Bourad, [en ligne] : https://www.facebook.com/olttimimoun/?_tn=%2Cd%2CP-R&eid=ARBU90TYI0LyOdFkJ29NDhEENwbVozvpBDGsX2XhSoq9Dj3sXf2P8YxyNubqzgohtG4FAxhZCvzo5F9

VII.2. La variable politique et la qualité des investissements

Parce qu'il « *n'y a pas de territoire défini sans une capacité à s'organiser* » et qu'« *il n'y a pas de développement dans un espace sans un État fort et dynamique* » (Friboulet 2010, p. 14), le rôle de l'action publique dans le renforcement de l'attractivité d'un territoire n'est plus à démontrer. Ce rôle en matière d'attractivité touristique consiste à attirer des touristes en développant des infrastructures d'accueil et de loisir adaptées, à diversifier l'offre touristique en développant des offres plus patrimoniales et culturelles ainsi qu'en améliorant les services connexes étroitement liés au secteur du tourisme (transport, gestion des déchets, télécommunication, infrastructures routières, etc.).

La contribution du secteur privé au tourisme mondial est reconnue. Le rôle des institutions étatiques consiste à accompagner les porteurs de projets, les entreprises et les investisseurs nationaux mais aussi étrangers, ou encore à encourager les entreprises touristiques à moderniser leurs technologies et à se lancer dans la recherche de nouveaux produits.

Le Forum Economique Mondial « World Economic Forum (WEF) », dit Forum de Davos, établit tous les deux ans un classement des pays les plus compétitifs en matière de tourisme et de voyage. Ce classement attribue à chaque pays un score appelé l'indice de compétitivité du voyage et du tourisme (TTCI). Cet indice, composé de quatre sous-indices, de quatorze piliers et de quatre-vingt-dix indicateurs a pour objectif d'évaluer les facteurs et les politiques qui permettent le développement durable du secteur (Cf. figure VII.5).

Figure VII. 5: Les quatre sous-indices et de quatorze piliers du classement des pays les plus compétitifs en matière de tourisme et de voyage (région Moyen Orient et Afrique du Nord)

Global Rank	ENABLING ENVIRONMENT					T&T POLICY & ENABLING CONDITIONS				INFRASTRUCTURE			NATURAL & CULT. RESOURCES		
	Business Environment	Safety & Security	Health & Hygiene	Human Resources & Labor Market	ICT Readiness	Prioritization of T&T	Int'l. Openness	Price Compl'ness.	Environ. Sustainability	Air Transport Infrastructure	Ground & Port Infrastructure	Tourist Service Infrastructure	Natural Resources	Cultural Res. & Business Travel	
United Arab Emirates	33	5.6	6.3	5.4	5.1	6.4	4.7	3.0	5.5	4.5	5.7	4.5	5.6	2.4	2.2
Qatar	51	5.8	6.3	5.3	5.1	5.6	4.4	3.5	5.9	4.4	4.2	4.7	5.0	1.8	1.4
Israel	57	5.1	5.5	6.0	5.3	5.9	5.0	2.5	5.4	4.3	3.6	4.4	5.3	2.3	1.7
Oman	58	5.3	5.5	5.3	4.6	5.3	4.7	2.8	5.7	4.4	3.4	4.4	4.1	2.3	2.0
Bahrain	64	5.4	5.9	5.2	4.9	5.8	4.5	2.9	5.8	4.1	3.5	3.3	4.6	1.6	1.2
Saudi Arabia	69	5.2	6.0	5.7	4.6	5.2	4.6	1.8	5.9	4.0	4.1	3.5	5.1	1.9	1.9
Jordan	84	4.6	5.7	5.4	4.0	4.8	5.1	3.3	5.3	4.3	2.7	2.9	3.8	2.2	1.3
Iran, Islamic Rep.	89	3.8	5.4	5.0	4.1	4.5	3.7	3.4	5.7	3.9	2.5	3.1	2.8	2.4	2.8
Kuwait	96	4.7	5.8	5.6	4.3	5.5	3.8	1.9	5.6	4.0	2.6	3.3	3.9	1.6	1.1
Lebanon	100	4.8	4.8	5.6	3.9	4.1	5.0	2.5	5.5	4.1	2.5	2.8	4.0	2.0	1.4
Yemen	140	3.5	3.2	4.1	3.0	2.4	2.1	1.8	5.0	3.8	1.3	2.2	1.8	1.8	1.3
Middle East Average		4.8	5.6	5.3	4.5	5.1	4.3	2.5	5.6	4.1	3.3	3.7	4.2	2.1	1.7
Egypt	65	4.4	4.8	5.0	4.3	4.3	5.2	2.9	6.5	4.7	3.3	3.4	3.2	3.0	3.3
Morocco	66	4.9	6.0	4.6	4.1	4.6	5.2	3.1	5.6	4.5	3.2	3.5	3.9	3.1	2.2
Tunisia	85	4.4	5.2	5.2	4.1	4.4	5.0	2.6	5.1	4.4	2.5	2.8	4.1	2.6	1.4
Algeria	116	3.8	5.6	5.2	4.1	4.2	3.7	1.5	5.2	3.5	2.2	2.8	1.8	2.1	2.0
North Africa Average		4.4	5.4	5.0	4.2	4.4	4.6	2.3	6.1	4.3	2.8	3.1	3.3	2.7	2.2
MENA AVERAGE		4.7	5.5	5.2	4.4	4.9	4.4	2.5	5.7	4.2	3.2	3.6	4.0	2.2	1.8

Bottom 20% ■ ■ ■ ■ ■ Top 20%

Source: WEF, 2019, p. 45.

Loin de prétendre à l'exhaustivité, nous avons souhaité focaliser notre analyse de la dimension politique et la qualité des investissements qui influent sur l'attractivité touristique autour des variables suivantes indiquées dans le rapport de la WEF :

- La priorisation du secteur du tourisme et du voyage ;
- Les infrastructures ;
- L'ouverture à l'international.

Nous reviendrons sur l'indice Sûreté et sécurité qui constituera une dimension à part entière, que nous analyserons ultérieurement.

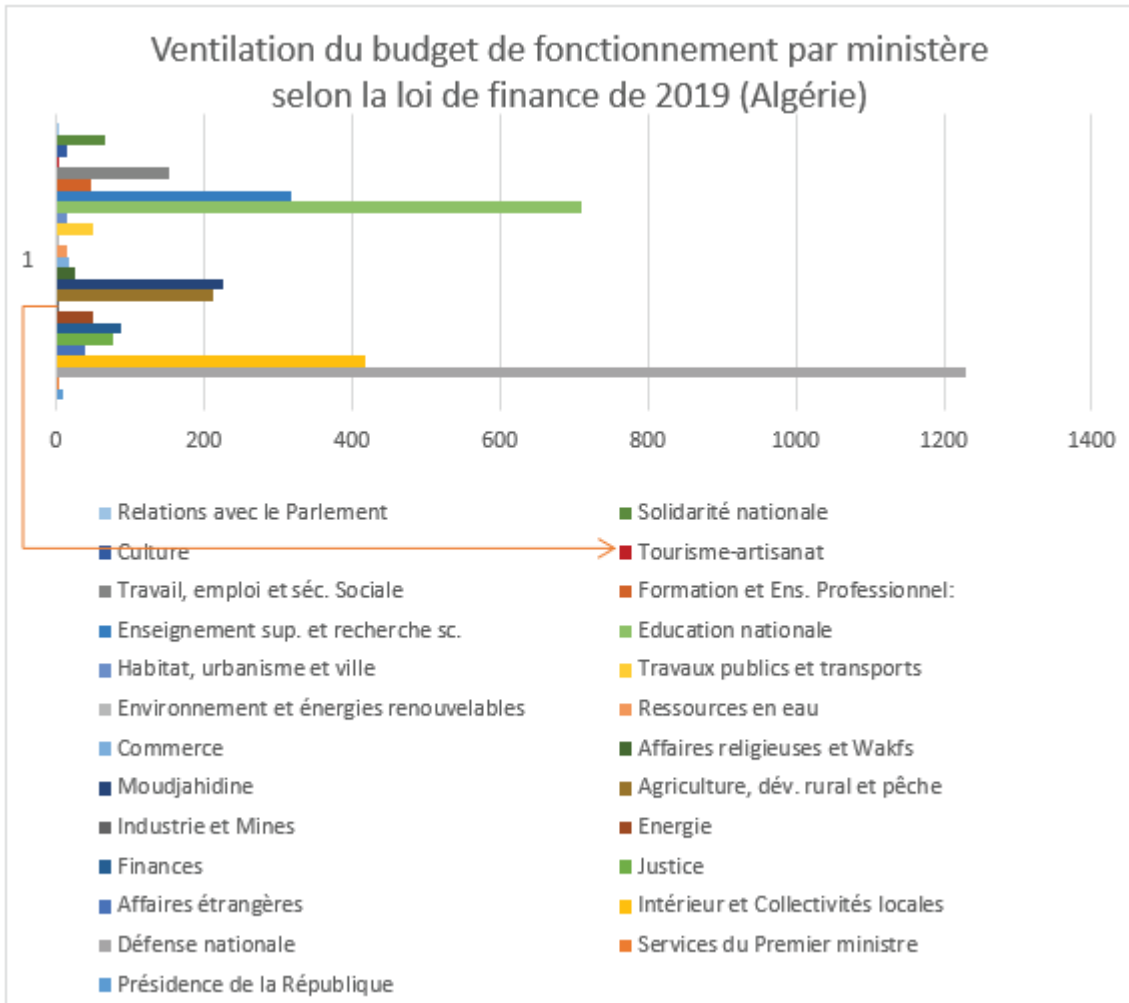
VII.2.1. Priorisation du secteur du tourisme et du voyage

Comme évoqué précédemment (chapitre VI), dès le début des années 2000, l'État algérien s'est engagé dans une politique de relance du tourisme comme vecteur de développement économique hors hydrocarbures. Depuis, malgré une constante réaffirmation de la volonté des pouvoirs publics à faire avancer le secteur -à travers notamment la promotion de l'offre saharienne-, dans les faits, les discours rassurants tenus à chaque début de saison touristique, ne font plus le lien avec la réalité et les moyens mis en œuvre.

Dans la loi de finance de l'année 2019, le tourisme n'a bénéficié que d'une maigre enveloppe financière de 3,2 milliards de dinars algérien, ce qui représente 0,08% des dépenses totales de fonctionnement (Cf. figure VII.6). Cela constitue une part très marginale pour un secteur dit prioritaire et qui exige une refonte totale de son parc hôtelier national, un engagement dans de fortes actions de promotion et d'adaptation du système de formation afin d'améliorer l'image de la destination et la consolidation des capacités en termes de compétitivité et d'attractivité. Le fossé entre les discours et la réalité est d'avantage creusé avec les professionnels du domaine qui dénoncent l'absence d'investissements, les dysfonctionnements administratifs¹⁶⁶ et le manque de lisibilité du produit touristique algérien. La refonte de la politique touristique nécessite obligatoirement de lourds capitaux, mais également de la souplesse en matière de formalités administratives et des procédures encombrant les projets d'investissement.

¹⁶⁶ Notamment concernant la lourdeur et la lenteur d'octroi de permis de construire aux porteurs de projets touristiques.

Figure VII. 6: Ventilation du budget de fonctionnement par ministère selon la loi de finance de 2019 (Algérie)



Source : Selon données du Ministère algérien des Finances.

VII.2.1.1. Des infrastructures d’hébergement insuffisantes et non adaptés aux standards internationaux

L’un des principaux freins au développement touristique en Algérie, particulièrement au Sahara demeure la faiblesse des infrastructures d’accueil, tant sur le plan de la quantité que sur leur qualité. À Timimoun, la faiblesse de la capacité d’hébergement, conjuguée au prix élevé de l’hôtellerie, représente pour les professionnels du secteur, tout comme pour les touristes l’un des écueils majeurs qui entrave l’attractivité de la région.

Concernant l’implication de l’État dans le développement d’infrastructures d’hébergement dans la région, comme nous pouvons le constater, sur le tableau VII.1, à Timimoun, il n’existe

qu'un seul hôtel étatique d'une capacité de 98 chambres. Les treize autres structures d'hébergement sont à l'initiative du secteur privé. L'ensemble des structures totalisent une capacité d'accueil de seulement 687 lits (Cf. tableau VII.1), ce qui représente une part très insuffisante pour répondre à la demande touristique actuelle qui tend à s'accroître. Il est à souligner, que l'hébergement informel (chez l'habitant) très répandu à Timimoun, n'a pas été comptabilisé dans le tableau ci-dessous.

Tableau VII. 1 : Structures d'hébergement touristique à Timimoun

Nom de la structure	Localisation	Nature juridique	Type	Nombre de chambre	Capacité
Gourara	Timimoun	Urbain\public	Hôtel	98	196
Ksar Massine	Timimoun	Urbain \ privé	Hôtel	44	88
Djenan Malek	Timimoun	Saharien \ privé	Gîte de repos	23	48
Gendour Abderahmane (La Forteresse)	Timimoun	Saharien \ privé	Gîte de repos	7	14
Lemrah	Timimoun	Saharien \ privé	Gîte de repos	4	8
Rose des sables	Timimoun	Saharien \ privé	Camping	40	80
Mermoura	Timimoun	Saharien \ privé	Gîte de repos	9	18
Amguid	Timimoun	Saharien \ privé	Gîte de repos	9	18
Dar Essalam	Timimoun	Saharien \ privé	Gîte de repos	4	8
Brahim Selkh (Tigourarine)	Timimoun	Saharien \ privé	Gîte de repos	15	30
Titaouin	Timimoun	Saharien \ privé	Camping	30	97
Dar El Kaf	Timimoun	Saharien \ privé	Gîte de repos	14	40
Akham N'Timimoun	Timimoun	Saharien \ privé	Gîte de repos	10	20
Ksar Amazaten	Timimoun	Saharien \ privé	Hôtel	11	22
Capacité totale				318	687

Source : Données de la Direction du Tourisme de la Wilaya d'Adrar 2018.

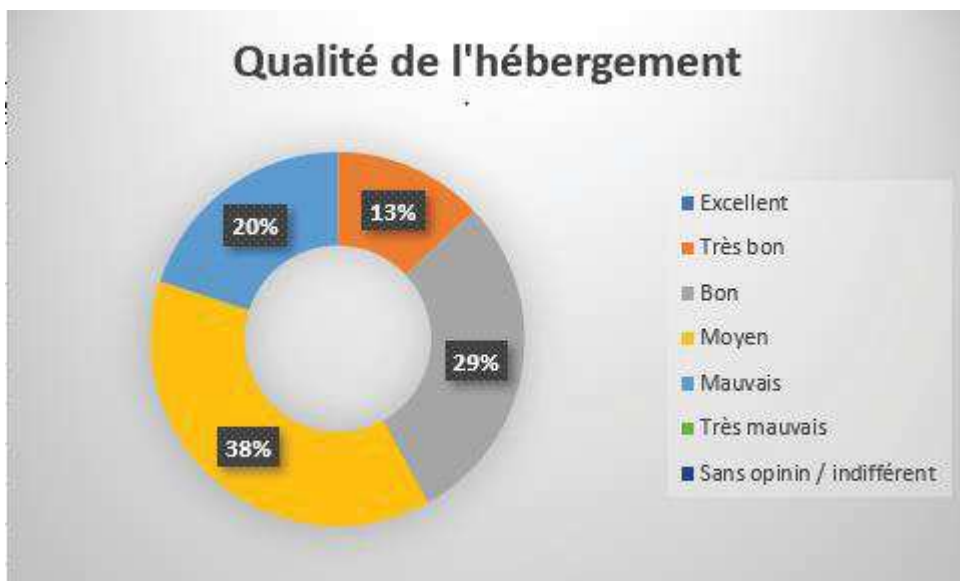
Le mode d'hébergement dominant demeure les gîtes de repos, jugés atypiques, plus confortables et plus sûrs que l'hébergement chez l'habitant. Sur les réponses collectées, 52,5% des touristes questionnés séjournent dans un gîte de repos et 34,4% chez l'habitant. Seuls six touristes questionnés dont quatre étrangers ont séjourné à l'Hôtel 4* étatique Gourara, ce qui s'explique par le prix élevé de l'hôtel considéré comme un hôtel de luxe¹⁶⁷.

¹⁶⁷ Le prix actuel de la nuitée s'élève en moyenne à 11.500 DA (approximativement 90 euros) pour une chambre double standard sans petit déjeuner.

L'Hôtel Gourara accueille majoritairement une clientèle d'affaire, venue en mission ou pour des conférences. Lors de notre déplacement sur le terrain en 2018, nous avons observé un groupe d'affaire d'une entreprise algérienne pharmaceutique hébergé à l'Hôtel Gourara dans le cadre d'un « *team building* » organisé par leur entreprise.

Concernant la qualité de l'hébergement, 38% des répondants ont jugé leur lieu de séjour comme moyennement satisfaisant, 20% comme mauvais, 29% comme bon et 13% comme très bon (Cf. figure VII.7).

Figure VII. 7: Qualité de l'hébergement selon les touristes questionnés



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

Si certains gîtes ne répondent pas aux critères (même les plus sommaires) exigés par les touristes (hygiène, sécurité, accessibilité, superficie des chambres en adéquation avec la capacité d'accueil), d'autres proposent des prestations de bonne qualité, avec une décoration typique de la région, des chambres confortables et des espaces extérieurs très appréciés par les touristes (Cf. figure VII.8). Néanmoins, les professionnels du tourisme (agences de voyage en particulier) déplorent leurs prix élevés, surtout en période de fin d'année où les tarifs peuvent doubler.

Les hôteliers justifient leur prix, par un besoin fondamental : celui de continuer à exister.

« Nous ne travaillons que deux ou trois fois par an : pendant la fête du Sbou, les fêtes de fin d'année et quelquefois pendant les vacances de printemps. Je ne génère aucun

bénéfice, mais les retombées de mes locations me servent à amortir les frais de service et d'entretien de mon gîte » nous a confié un propriétaire de gîte natif de Timimoun.

« Celui qui est attiré par l'appât de gain, ou souhaite faire fructifier son affaire, ne devrait certainement pas investir dans le tourisme à Timimoun. Me concernant, je perds bien plus d'argent que je n'en gagne. Je continue à exercer mon activité d'hôtelier dans mon gîte par attachement pour cette région dans laquelle je me ressource » nous confie un propriétaire de gîte originaire d'Alger.

Figure VII. 8: Structures d'hébergements conformes aux standards internationaux à Timimoun

Village de vacances "Djenane Malek"



Gîte de repos "Résidence Tin Habib"



Gîte de repos "Tigourarine"



Hôtel 4 étatique "Le Gourara" de la chaîne El Djazair*



Source : Auteure et sites internet / pages Facebook des établissements cités

Si certains touristes optent pour l'hébergement chez l'habitant (particulièrement en raison de leur prix bas), de nombreux habitants ont exprimé leurs réserves quant à l'accueil de touristes étrangers chez eux. Même si l'hébergement d'un étranger peut leur rapporter plus de bénéfices, le risque d'être constamment questionné par les autorités locales sur les hôtes hébergés (le lieu où ils se trouvent, leur date de départ, etc.) est l'objet principal de leur réticence.

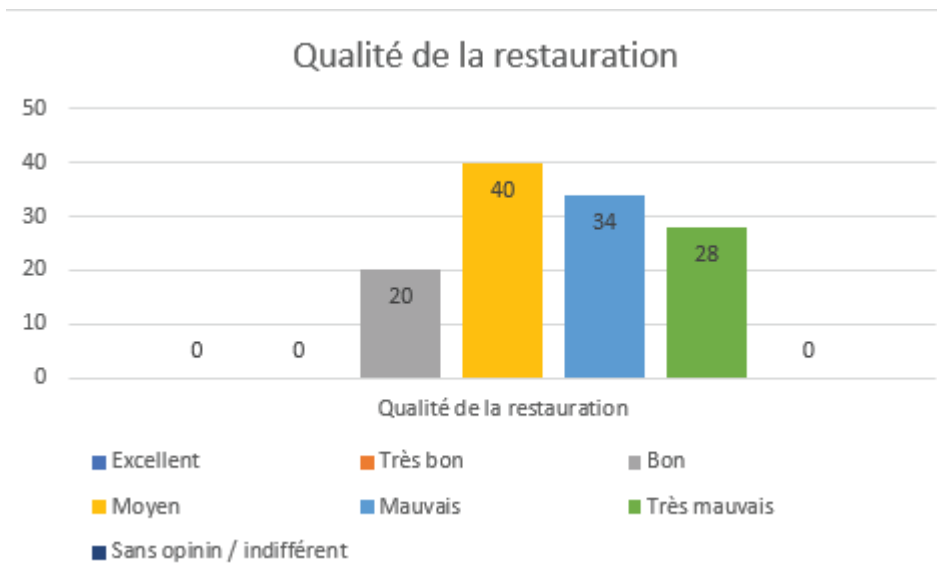
La loi n° 08-11 du 25 juin 2008 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie, stipule dans son Art.29 du Chapitre VII que « *Tout logeur professionnel, ou ordinaire qui héberge un étranger à quelque titre que ce soit est tenu d'en faire la déclaration au commissariat de police, ou à la brigade de la gendarmerie nationale ou à défaut à la commune du lieu du bien loué dans un délai de vingt-quatre (24) heures* ». En effet, lorsqu'ils franchissent les postes de Police Aux Frontières (PAF), les touristes étrangers remplissent une fiche-police dans laquelle ils doivent obligatoirement mentionner leur lieu d'hébergement ainsi qu'un numéro de téléphone. De plus, même si aucune mesure n'interdit aux habitants d'héberger chez eux des touristes étrangers, ces derniers doivent obligatoirement les déclarer aux services de sécurité. Il nous a été rapporté¹⁶⁸ que les autorités appellent régulièrement les hébergeurs pour s'assurer que les touristes étrangers ont préalablement pris la précaution de les prévenir en cas de sortie pour assurer leur escorte (Point que nous développerons ultérieurement).

VII.2.1.2. La filière restauration et la gastronomie locale comme facteurs de l'attractivité touristique

Il est ressorti de notre enquête, que la qualité de la restauration demeure incontestablement l'un des points les plus négatifs de l'expérience des touristes questionnés à Timimoun. En effet, 40% des répondants ont estimé que la qualité de la restauration est moyenne, 34% l'ont considéré comme mauvaise et 28% très mauvaise (Cf. figure VII.9).

¹⁶⁸ Par certains habitants et touristes étrangers.

Figure VII. 9: Qualité de la restauration selon les touristes questionnés



Source : Auteure (2014, 2017, 2018)

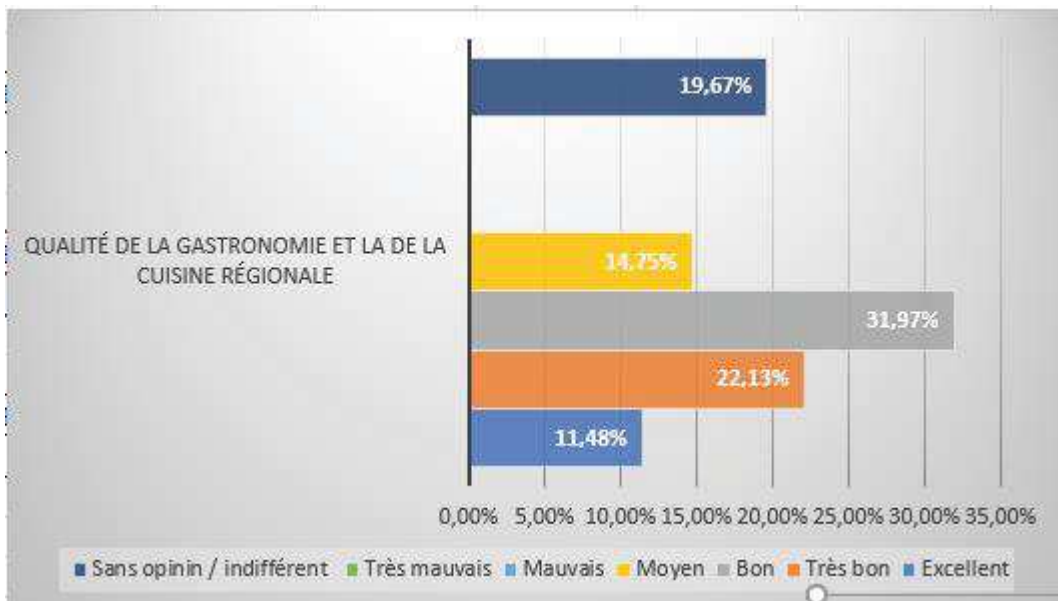
À Timimoun, il n'existe que peu de point de restauration. Ces derniers ne sont pas adaptés pour accueillir des touristes pour plusieurs raisons. D'abord, comme nous l'avons souligné précédemment (Chapitre II), dans le centre-ville, non loin du vieux *Ksar*, les touristes peuvent se restaurer dans les quelques gargotes tenues majoritairement par des migrants nationaux venus de Kabylie, de Jijel ou encore de Tiaret. Ces derniers proposent une restauration de type *fast-food*. Même si les prix pratiqués sont relativement bas, les touristes privilégient la découverte de spécialités locales, avec des produits frais et locaux. « *Nous n'avons pas fait autant de kilomètres pour manger une pizza ou des frites-omelettes* » témoigne une touriste française.

Quelques femmes issues de la population locale, dans le but d'obtenir des revenus de l'activité touristique, œuvrent comme cuisinière dans les gîtes et également dans la préparation de pique-niques pour les besoins des touristes lors de leurs excursions. L'une d'entre elle, a restauré une ancienne maison dans le vieux *Ksar* et l'a aménagé en table d'hôte. Elle sous-traite occasionnellement avec des agences de voyages et des guides qui font appel à ses services dans le cadre des séjours qu'ils organisent. Cette dernière nous a rapporté qu'elle est souvent critiquée en raison des prix qu'elle pratique jugés élevés.

« De nombreux voyageurs me sollicitent pour un devis concernant la préparation de pique-niques ou pour des réservations de table d'hôte généralement pour le dîner. Si la formule pique-nique marche bien, je peine à avoir de la clientèle au sein de ma table d'hôte. Car pour vendre leur package à des prix plus attractifs, les agences préfèrent passer par les restaurants en ville, moins chers. ». Nous a expliqué Hadda, la propriétaire de la table d'hôte. Elle justifie ces tarifs (entre 1 500 Da et 2 000 Da le repas), par la qualité des produits qu'elle utilise et le tarif de certaines denrées nécessaires à ses préparations :

« Je confectionne moi-même mes épices, je prépare moi-même mes graines de couscous. La plupart du temps, je cuisine avec des légumes frais et herbes bio que je cueille dans la palmeraie ou que j'achète à des petits producteurs de la région. Sans compter le fait qu'ici, les commerçants rajoutent les frais de transport aux coûts de la marchandise qu'ils apportent du Nord, ce qui fait flamber le prix de certains produits non subventionnés. Je prépare des mets locaux, élaborés et équilibrés comportant une entrée, un plat et un dessert toujours accompagné d'un thé (rituel obligatoire dans la tradition locale). Pour toutes ces raisons, il est logique que mes tarifs soient plus élevés. ».

Concernant la qualité de la gastronomie et cuisine locale, elle a été jugée positivement par les touristes questionnés puisque 31,97% l'ont estimé bonne, 22,13% très bonne et 11,48% excellente. 14,75% l'ont estimé moyenne. Une part non négligeable n'a pas émis d'opinion (19,67% indifférent ou sans opinion). Cette catégorie concerne des répondants qui n'ont pas eu l'occasion de consommer un plat local (ne se sont restauré que dans des *fast-foods* ou dans leurs lieux d'hébergement en consommant des plats non locaux) (Cf. figure VII.10).

Figure VII. 10: Qualité de la gastronomie et cuisine régionale selon les touristes questionnés

Source : Auteure (2014, 2017, 2018)

VII.2.1.3. L'accessibilité comme levier de l'attractivité touristique : les réseaux de transport et de télécommunication

Les questions relatives aux infrastructures de transports et aux réseaux de télécommunication sont cruciales dans la manière de penser la politique future de développement de l'activité touristique dans la région de Timimoun. D'une part, le transport est un élément clé de l'expérience touristique. Un voyage réussi, implique la disponibilité de moyens de transports, efficaces, fiables, sécurisés, et de plus en plus, face à la nouvelle tendance – particulièrement dans des milieux dit fragiles comme le Sahara – des transports à faible impact écologique.

Le bitumage des routes, soutenu par la libération des transports en commun et le développement du transport aérien, ont constitué des facteurs décisifs dans l'intensification des déplacements au Sahara algérien. Ces bouleversements ont eu des conséquences majeures non seulement sur le désenclavement de nombreuses villes et villages, mais aussi sur le plan des dynamiques spatiales et locales (Cf. chapitre II). Néanmoins, si les infrastructures de transports ont permis de révolutionner les pratiques sociales et le déplacement des populations locales et des marchandises, elles demeurent largement insuffisantes pour répondre aux exigences de l'offre touristique, et cela pour diverses raisons.

Pour accéder à Timimoun par route au départ d'Alger (la ville d'où provient le flux touristique le plus important), il est nécessaire d'emprunter la Route Nationale 1 (RN1) en

passant par plusieurs villes : Médéa, Ksar Boukhari, Berrouaghia, Bougezoul, Ain Ouessera, Djelfa, Laghouat, Ghardaia et enfin El Goléa. Il faut ainsi compter au minimum 18h pour arriver à destination. Au-delà de la longueur du trajet, le réel problème réside dans l'inconfort du voyage, principalement entre l'axe routier qui relie El Goléa à Timimoun (360 Km) où, mis à part des paysages arides peu accueillants qui s'offrent aux voyageurs (Cf. figure VII.11), il n'y a aucun point où il est possible d'effectuer un arrêt pour se reposer ou se restaurer, ni même une station-service pour s'approvisionner en carburant (la dernière se trouvant à l'entrée d'El Goléa).

Figure VII. 11: Route Nationale RN1 qui relie El-Goléa à Timimoun



Source : Wikimedia.org (16/01/2016)

De manière générale, l'ensemble des axes routiers qui relient les villes du Nord aux villes sahariennes n'ont pas été dotés d'aires de service et de repos. Seul le projet d'autoroute Est-Ouest au Nord du pays a été concerné par la réalisation de nombreuses aires de services dotées d'équipements : magasins, cafétérias, accès à l'internet, salle de prière, nurseries, sanitaires, aires de repos et parkings. Malgré ces contraintes, certaines agences de voyages proposent des circuits par bus depuis le Nord vers Timimoun, avec parfois une escale d'une ou deux nuitées à Ghardaïa. Leur clientèle se compose majoritairement de groupes de jeunes, intéressés par visiter la région à prix attractif.

Compte tenu des défaillances du réseau routier que nous venons d'exposer, le réseau aérien constitue le moyen privilégié par les touristes pour se rendre à Timimoun.

En 2008, le Tour Opérateur français Point Afrique commercialise des liaisons aériennes depuis la France vers plusieurs villes sahariennes (Timimoun, Ghardaïa, Tamanrasset et Djanet) en affrétant des avions de la compagnie Air Méditerranée. Timimoun est alors desservie par des vols directs au départ de deux villes : Marseille et Paris. En 2010, Point

Afrique suspend l'ensemble de ses vols vers le Sud algérien en raison de l'accélération et la montée en puissance des cellules terroristes dans la région, mais aussi au nord du Mali et du Niger. En 2017, son activité reprend en Mauritanie avec l'affrètement de 14 vols hebdomadaires en direction d'Atar. L'opération connaît beaucoup de succès puisque à son lancement, sur une période de trois mois, plus de 1 500 touristes ont répondu présent.

En Algérie, la compagnie aérienne étatique « Air Algérie » monopolise l'offre en matière de service aérien vers Timimoun. La compagnie accorde aux agences de tourisme et de voyages des réductions de 50% sur le prix du billet (tarif hors taxes) sur les vols domestiques pour les groupes de plus de dix personnes. Cette initiative a considérablement contribué au développement de circuit touristique à destination de Timimoun, une offre qui se présente généralement sous forme de séjours de courte durée (trois ou quatre nuitées).

Néanmoins, l'offre aérienne en période de haute saison est largement insuffisante pour répondre à la demande des voyageurs. En effet, comme mentionné dans notre deuxième chapitre, seul deux villes du Nord desservent Timimoun : Alger avec quatre vols programmés par semaine le lundi, mardi, samedi et dimanche, et Oran, avec un vol tous les mercredis et vendredis. Ces vols sont généralement desservis par des avions de type ATR avec une capacité maximum de 72 sièges. De nombreuses agences de voyages déplorent l'impossibilité de développer la formule week-end –pourtant très demandée par les touristes nationaux– en raison de l'indisponibilité des vols aller le jeudi et le vendredi¹⁶⁹. Elles pointent également du doigt l'insuffisance des sièges disponibles durant les périodes de forte affluence : il suffit qu'une ou deux agences bloquent les sièges pour un groupe de 20 à 30 personnes, pour que les demandes des autres agences soient rejetées par la compagnie aérienne faute de disponibilité. Cette situation –qui concerne l'ensemble des villes touristiques sahariennes du pays– génère une concurrence accrue entre les agences de voyages nationales, et dissuade une grande majorité d'entre elles de s'orienter vers la commercialisation de la destination locale « Sahara ».

L'autre problème majeur qui freine le développement touristique de la région réside dans la défaillance des moyens de télécommunication (internet et mobile). Restées figés depuis de nombreuses années alors que, partout dans le monde, le secteur a connu d'importantes mutations, allant jusqu'à bouleverser les pratiques et les usages touristiques. Le numérique est

¹⁶⁹ Les jours de week-end en Algérie sont le vendredi et le samedi.

reconnu comme facteur clé de l'attractivité touristique. On distingue désormais le e-tourisme, le tourisme social ou encore le m-tourisme. Au-delà du fait que dans le monde, un tiers des réservations des voyages s'effectue sur internet, les technologies mobiles constituent une variable indispensable qui accompagne le touriste avant, mais aussi pendant et après son séjour (Cf. chapitre VIII).

L'Algérie compte trois opérateurs téléphoniques : l'opérateur national historique d'Algérie Télécom « Mobilis », et deux opérateurs privés « Djezzy » et « Ooredoo (ex Nedjma) ». Cependant, à Timimoun, la défaillance du réseau téléphonique et internet, a des impacts négatifs sur tous les aspects de la viabilité économique de la région, dont le tourisme fait inéluctablement partie. En effet, si au centre-ville de Timimoun le réseau mobile et internet des trois opérateurs fonctionne –plus au moins– correctement. Dès que l'on quitte le centre, dans la majorité des villages, seule la couverture de l'opérateur national « Mobilis » est opérationnelle. Dans certains villages y compris certaines zones touristiques, le réseau est inexistant.

Cette situation peut être très dissuasive chez certaines personnes « hyperconnectées », notamment chez les jeunes, pour qui l'expérience touristique se vit aussi sur place et en direct à travers des contenus personnalisés qui se partagent sur les réseaux sociaux. Il y a une véritable tendance qui émerge où le touriste exprime le souhait de participer activement à la promotion du produit touristique qu'il consomme et de devenir l'ambassadeur auprès de ce qu'il considère comme « sa communauté ». Cette tendance a émergé notamment grâce à la prolifération de blogs, chaînes YouTube, comptes Facebook et Instagram spécialisés dans le secteur des voyages. Face à une population hyperconnectée, où les « *selfies* » et le partage instantané d'expérience à travers les « *lives* » publié sur les réseaux sociaux et les blogs de voyages, les moyens de télécommunication (le réseau téléphonique, wifi, 4G) constituent une nouvelle exigence des « *technology users* » que sont les touristes.

Cette situation exaspère les professionnels du tourisme, pour qui internet est devenu un outil de communication indispensable pour leur action promotionnelle (Cf. chapitre VIII).

VII.2.1.4. La formation pour le développement des compétences dans le secteur du tourisme

En Algérie, selon les données recueillies par les établissements relevant des deux ministères de tutelle (Ministère chargé du Tourisme, et le Ministère chargé de la Formation

Professionnelle), l'offre nationale en matière de formation aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie comprend trois types d'établissements :

- Les établissements de formation relevant du Ministère chargé du Tourisme ;
- Les établissements de formation relevant du Ministère chargé de la Formation Professionnelle ;
- Les établissements Privés de formation agréés par l'un des deux.

Les annexes (annexe VII.2 et annexe VII.3) synthétisent l'état de l'offre nationale de l'ensemble des établissements de formation relevant du secteur du Tourisme. L'ensemble de ces trois types totalisent 181 établissements répartis comme suit :

- 2% de l'offre soit quatre établissements relèvent du ministère du tourisme ;
- 141 établissements relèvent du ministère de la formation professionnelle représentant 78 % de l'offre nationale globale ;
- 20% de l'offre soit 36 établissements sont des établissements privés agréés par le Ministère chargé de la Formation Professionnelle.

Au niveau de la qualification professionnelle, sur la totalité de ces 181 établissements, seule l'École Nationale Supérieure du Tourisme d'Alger (l'ENST) délivre un diplôme de niveau Licence et Master. Les autres établissements forment des techniciens et techniciens supérieurs, des agents qualifiés ou délivrent des Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP) (Cf. tableau VII.2).

Tableau VII. 2: Répartition des établissements sous tutelle du Ministère chargé du Tourisme, par type de qualification

Niveau de Qualification	Nombre	Taux
Graduation	01	0,5 %
Technicien Supérieur	18	10 %
Technicien	08	4,5 %
Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)	141	78 %
Agent Qualifié	13	7 %
Total	181	100 %

Source : Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (septembre 2011)

Selon les statistiques du Ministère du Tourisme, depuis 1970 à 2011¹⁷⁰, les effectifs formés par les établissements sous sa tutelle comptent 8 231 diplômés répartis comme suit :

- 1 154 licenciés en Gestion Hôtelière et Touristique (de l'ENST) ;
- 1 303 dans l'accueil et réception ;
- 2 556 dans la restauration ;
- 2 834 dans le domaine de la cuisine et de la pâtisserie ;
- 384 agents de voyage et guide du tourisme.

L'analyse de la répartition des établissements par pôle touristique indique une très grande disparité régionale et une grande marginalisation des pôles du Sud qui regroupent le pôle Sud-Est, Sud-Ouest, Grand Sud « Tassili N'Ajjer » et Grand Sud « Ahaggar » et que recouvrent à lui seule plus 1 503 800 km², soit plus de 63% de la superficie globale du pays et qui ne bénéficient pourtant que de 33 établissements, c'est-à-dire 18% du nombre total de l'offre de formation touristique (Cf. tableau VII.3).

¹⁷⁰ Les statistiques n'ont pas été actualisées depuis 2011.

Tableau VII. 3: Répartition géographique de l'offre de la formation touristique répartie par pôle touristique

Pôle touristique	Nombre d'établissements	Taux
Nord – Centre	71	39 %
Nord – Ouest	34	19 %
Nord – Est	43	24 %
Sud	33	18 %
Total	181	100 %

Source : À partir des données du MFEP (septembre 2019).

De plus, l'ensemble des 33 établissements du Sud ne forment que des techniciens ou ne délivrent que des Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) (Cf. annexe VII.4). Il est à noter, que ces statistiques excluent les écoles privées non agréées ou agréées par le ministère de l'Enseignement Supérieur. En effet, depuis la fin des années 2000, on observe une prolifération dans les grandes villes (Alger en particulier) des écoles privées qui proposent des formations en hôtellerie et tourisme¹⁷¹. La plus réputée se situe à Ain Benian (Alger). Il s'agit de l'École Supérieure d'hôtellerie et de Restauration d'Alger (ESHRA) agréée par le ministère de l'Enseignement Supérieur, qui a ouvert ses portes en 2014 en partenariat avec l'École du Tourisme de Lausanne de notoriété mondiale. En 2018, une annexe ce l'ESHRA a ouvert ses portes à Oran.

À Timimoun, il existe des centres de formation professionnelle sous la tutelle du ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels (MFEP) (Cf. tableau VII.4). Certains disposent d'offres de formations initiales, qualifiantes et diplômantes en hôtellerie-restauration-tourisme et dans le domaine de l'artisanat traditionnel (Cf. tableaux VII.5, VII.6 et VII.7).

¹⁷¹ Des formations continues, qualifiante et diplômantes. Mais aussi plus technique, comme des formations au système de billetterie Amadeus.

Tableau VII. 4: Annuaire des établissements de formation professionnelle de la Wilaya déléguée de Timimoun.

Établissement	Adresse	Capacité d'accueil	
		Internat	Demi-pension
CFPA BEN HAMADI HAMADI TIMIMOUN	TIMIMOUN	140	85
CFPAHAKOUMI ABID AOUGROUT	AOUGROUT	60	160
CFPA 20 AOUT TSABIT	TSABIT	60	90
CFPA EL MOUJAHED SAWASS ALI AOUGROUT	AOUGROUT	60	100
CFPA DINE SLIMANE TIMIMOUN	TIMIMOUN	120	60
CFPACHAROUINE	CHAROUINE	–	90
CFPA TINERKOUK	TINERKOUK	60	120

Source : À partir des données du MFEP (septembre 2019).

Tableau VII. 5: Offre de formations diplômantes en hôtellerie-restauration- tourisme et artisanat traditionnel dispensée à Timimoun

Hôtellerie- Restauration-Tourisme					
Spécialité	Niveau requis	Durée en mois	Diplôme délivré	Centre de formation	Mode et dispositif de formation
PÂTISSERIE	CYCLE PRIMAIRE	Durée en mois	CAP	CFPA TIMIMOUN 01	FA
RESTAURATION / OPTION : CUISINE DE COLLECTIVITES	4AM	12	CAP	CFPA CHAROUINE	FA
RESTAURATION / OPTION : CUISINE DE COLLECTIVITES	4AM	12	CAP	CFPA TIMIMOUN 01	FA
RESTAURATION / OPTION : CUISINE DE COLLECTIVITES	4AM	12	CAP	CFPA TIMIMOUN 02	FA
HOTELLERIE- RESTAURATION / OPTION : RESTAURANT	4AM	12	CAP	CFPA TIMIMOUN 01	FA
HOTELLERIE - RESTAURATION/OPTION : CUISINE	4AM	12	CAP	CFPA TIMIMOUN 02	FA
HOTELLERIE - RESTAURATION/OPTION : CUISINE	4AM	12	CAP	CFPA TIMIMOUN 01	FA
TOURISME/OPTION : AGENCE DE VOYAGE	2AS	24	BT	CFPA TIMIMOUN 02	FA
HOTELLERIE OPTION : RECEPTION	2AS	24	BT	CFPA TIMIMOUN 02	FA
TOURISME/ OPTION GUIDE DE TOURISME LOCAL	3AS	30	BTS	INSFP TIMIMOUN	FCS
HOTELLERIE-RESTAURATION/ OPTION ARTS CULINAIRES	3AS	30	BTS	INSFP TIMIMOUN	FCS
GESTION HOTELIERE/ OPTION : RECEPTION	3AS	30	BTS	INSFP TIMIMOUN	FA
Artisanat traditionnel					
Spécialité	Niveau requis	Durée en mois	Diplôme délivré	Centre de formation	
FERRONNERIE D'ART	CYCLE PRIMAIRE	12	CAP	CFPA TIMIMOUN 01	FA
FERRONNERIE D'ART	CYCLE PRIMAIRE	12	CAP	CFPA TINERKOUK	FA
TISSAGE TRADITIONNEL	CYCLE PRIMAIRE	12	CAP	CFPA CHAROUINE	FMR
TISSAGE TRADITIONNEL	CYCLE PRIMAIRE	12	CAP	CFPA TINERKOUK	FMR
BRODERIE	CYCLE PRIMAIRE	12	CAP	CFPA CHAROUINE	FMR
BRODERIE	CYCLE PRIMAIRE	12	CAP	CFPA 20 AOUT TSABIT (BRINKANE)	FMR

- FA : Formation par Apprentissage
- FCS : Formation Cours du Soir
- FMR : Formation Milieu Rural

Source : À partir des données du MFEP (septembre 2019).

Tableau VII. 6: Offre de formations qualifiantes en hôtellerie-restauration- tourisme et artisanat traditionnel dispensée à Timimoun

Hôtellerie- Restauration- Tourisme				
Spécialité	Durée en mois	Nature de la formation	Centre de formation	Mode et dispositif de formation
PÂTISSERIE ORIENTALE	3	CQP*	CFPA EL-MOUJAHED BAKRI CHEIKH AOUGROUT 2	FQFF**
PATISSERIE ORIENTALE	3	CQP	CFPA TIMIMOUN 02	FQFF
GATEAUX TRADITIONNELS	3	CQP	CFPA 20 AOÛT TSABIT	FQFF
REALISATION DE PLATS TRADITIONNELS	3	CQP	CFPA HAKOUMI ABID AOUGROUT 01	FQFF
REALISATION DES ENTREMETS	3	CQP	CFPA HAKOUMI ABID AOUGROUT 01 (SAHLA METARFA)	FQFF
REALISATION DES ENTREMETS	3	CQP	CFPA HAKOUMI ABID AOUGROUT 01 (OLED MAHMOUD METARFA)	FQFF
RÉALISATION DES ENTREMETS	3	CQP	CFPA TIMIMOUN N°01	FQFF
Artisanat Traditionnel				
Spécialité	Durée en mois	Nature de la formation	Centre de formation	Mode et dispositif de formation
MACRAME	6	CQP	CFPA TINERKOUK	FQFF
NOUEUSE DE TAPIS TRADITIONNELS	3	CQP	CFPA HAKOUMI ABID AOUGROUT 01 (OLED RACHED METARFA)	FQFF
NOUEUSE DE TAPIS TRADITIONNELS	3	CQP	CFPA TIMIMOUN N°01	FQFF

*CQP : Formation qualifiante initiale sanctionnée par un certificat de qualification professionnelle

**FQFF : Formation qualifiante dispositif Femme au Foyer

Source : À partir des données du MFEP (septembre 2019)

Tableau VII. 7: Offre de formations qualifiantes initiales dans le domaine de l'hôtellerie-Restauration-Tourisme dispensée à Timimoun

Hôtellerie- Restauration-Tourisme				
Spécialité	Niveau requis	Durée en mois	Mode et dispositif de formation	Centre de formation
RÉALISATION DES ENTREMETS	NIVEAU SCOLAIRE RÉDUIT CYCLE D'ALPHABÉTISATION ACHEVÉ	3	CQPI*	CFPA CHAROUINE

*CQPI : Formation qualifiante initiale sanctionnée par un certificat de qualification professionnelle initiale

Source : À partir des données du MFEP (septembre 2019)

L'examen de l'offre nationale relevant du secteur du tourisme d'une manière générale, et celle de Timimoun en particulier, démontre qu'elle ne répond pas aux exigences actuelles du tourisme, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Or, comme le fait remarquer Guertatoui (2005), « *des besoins accrus en personnel qualifié, aux compétences très pointues, sont vivement ressentis au sein de la profession pour être à même de répondre aux demandes d'une clientèle de plus en plus diversifiée et exigeante* » (Guertatoui 2005, p. 21). Cette défaillance a déjà été mise en exergue dans le SDAT à l'horizon 2025 (en 2008) dans lequel la mise en place d'une formation de qualité est définie comme étant la pierre angulaire du Plan Qualité Tourisme (PQT).

Trois objectifs stratégiques ont été fixés pour la formation dans le SDAT dans le but de « préparer l'Algérie touristique de 2025 » à savoir :

- *« Le renforcement des capacités organisationnelles et des compétences et la professionnalisation des dirigeants et personnels d'encadrement dans les écoles.*
- *La garantie de l'avantage concurrentiel des programmes pédagogiques et la qualification de l'encadrement pédagogique dans les écoles.*
- *L'élaboration des normes d'excellence de l'éducation et la formation touristique. Il s'agit d'aller vers la certification et l'homologation des programmes dans les écoles ».*

À ce titre, le SDAT prévoit la modernisation des trois écoles existantes (l'ENST d'Alger, l'INTHT de Tizi Ouzou et l'INTHT de Boussaâda), la construction de sept écoles de formation professionnelle relevant du ministère de la Formation Professionnelle dédiées à la formation touristique à Tarf, Tlemcen, Ain Benian, Boumerdes, Tizi Ouzou, Tamanrasset et Ghardaïa. Enfin, est également programmée la réalisation de deux écoles supérieures de tourisme et d'hôtellerie à Tipaza et à Ain Timouchent. Aujourd'hui, les travaux des deux écoles supérieures n'ont toujours pas été achevés, pourtant prévus pour 2007 pour l'École d'Ain Timouchent et 2008 pour celle de Tipaza.

La majorité des professionnels formés dans les autres écoles et instituts ont pour la plupart déserté le secteur. Cette majorité représenterait selon Boukhelifa (2019) 80% des professionnelles formés aux métiers du tourisme qui ont préféré travailler dans des compagnies pétrolières au Sud (principalement dans le service de Catering) ou ont tout simplement émigré à l'étranger.

L'autre entrave majeure dans la qualité des formations dispensées demeure la faiblesse au niveau de l'apprentissage des langues étrangères. Or, dans le secteur du tourisme, il est indispensable pour l'ensemble du personnel formé d'avoir -au moins- quelques bases solides en anglais, principale langue véhiculaire des touristes.

Se pose aussi le problème d'obsolescence professionnelle, c'est-à-dire qu'à l'heure où les pays développés ont réalisé un véritable saut technologique et organisationnel, et que l'industrie du tourisme a été bouleversée par la pénétration du numérique à divers niveaux (aussi bien dans les métiers de cadre que les métiers peu qualifiés), l'Algérie accuse un retard en matière de formation spécifique à l'utilisation des outils numériques dédiés au secteur du tourisme. À ce titre, la pédagogie numérique constitue un véritable défi. Les usages du numérique deviennent pour les professionnels du secteur indispensables afin de leur permettre de traiter avec les « *Online Tourism Agency* » (OTA), gérer leurs réservations et leurs actions promotionnelles sur Internet. Cela permettrait également de moderniser l'accueil (notamment dans les aéroports), les structures d'hébergement mais aussi d'assurer une meilleure valorisation muséale et patrimoniale avec l'introduction du digital, des applications mobiles spécialisées, comme les guides multilingues qui rendraient le processus de médiation patrimoniale plus accessible et plus efficace (Cf. chapitre VIII).

Néanmoins, à Timimoun, parler de développer le secteur du numérique et des TIC s'avère très difficile alors que la région accuse un grand retard sur plan des infrastructures de télécommunication aussi bien sur le plan de l'accès aux réseaux mobile que sur l'accès à internet.

VII.2.2. L'ouverture à l'international

Au classement des pays les plus compétitifs en matière de tourisme et de voyage établi par le Forum Economique Mondial « World Economic Forum » (WEF) cité précédemment, l'Algérie occupe la 139^e place sur 140, soit l'avant dernière place devant le Yémen en matière d'ouverture à l'international. Les trois critères pris en considération pour établir ce classement sont les suivants :

- Les politiques restrictives telles que les lourdeurs des démarches de visas qui réduisent la volonté des touristes de visiter un pays ;
- L'ouverture des accords bilatéraux de services aériens ;

- Le nombre d'accords commerciaux régionaux en vigueur qui indique la mesure dans laquelle il est possible de fournir des services touristiques de classe mondiale.

VII.2.2.1. Le visa d'entrée en Algérie

En octobre 1986, la France introduit pour les ressortissants d'Algérie souhaitant effectuer un court séjour sur le territoire français l'obligation d'obtenir au préalable, un visa délivré par les autorités françaises. Le directeur du cabinet du Ministre de l'Intérieur de l'époque, Éric Desmarest invoque dans un courrier destiné à son homologue algérien les « *circonstances exceptionnelles qui traversent actuellement la France et qui imposent d'exercer de toute urgence une vigilance particulière en ce qui concerne le mouvement des personnes et d'instituer la procédure de visa de manière générale* ». Les circonstances font référence à la vague d'attentats qui a touché des grands magasins en France durant les années 1985-1986, attribuée ultérieurement au Hezbollah libanais. Selon le principe de réciprocité, dans le courrier de réponse, l'Algérie prend acte de cette modification et annonce que « *sur le principe d'égalité de traitement, les ressortissants français venant en Algérie pour un séjour inférieur à trois mois seront temporairement soumis à la procédure de visa consulaire pour l'entrée sur le territoire algérien* ».

Bien qu'annoncée comme temporaire, l'obligation du visa se révèle durable, elle n'est jusqu'à ce jour pas abolie. Elle s'est même généralisée à tous les pays, exceptés une dizaine qui sont : la Libye, le Mali, la Malaisie, le Maroc, les Maldives, les Seychelles, la Syrie, la Tunisie et le Yémen. Le temps de traitement pour un visa d'affaire ou touristique est de 15 jours minimum. Quant aux frais de visa, ils s'élèvent à 85 euros pour un séjour inférieur à 90 jours et 125 euros pour un séjour de 90 jours et plus. Le visa d'entrée en Algérie est réputé pour être le plus difficile à obtenir des pays de la région : un temps de traitement long, un prix élevé et un dossier lourd à constituer. Un sondage organisé en 2013 par le magazine des professionnels du tourisme « Tourmag »¹⁷² a classé l'Algérie dans le Top cinq des destinations où il est le plus difficile d'obtenir un visa (au côté de la Russie, de la Corée du Nord, des Philippines et de la Tanzanie)¹⁷³. Cette situation handicape le développement du tourisme en Algérie, d'autant plus que les principales destinations concurrentes sur le plan régional (la Tunisie et le

¹⁷²

https://www.tourmag.com/Formalites-d-entree-le-TOP-5-des-visas-les-plus-compliques-a-obtenir_a60302.html

¹⁷³Soulignons que pour certains pays comme pour les Philippines et la Tanzanie, la difficulté d'obtenir un visa dépend de la nationalité du voyageur. Pour un ressortissant français par exemple, le visa se fait qu'à l'arrivée auprès de la police aux frontières.

Maroc) n'exigent pas de visa touristique.

VII.2.2.2. L'ouverture des accords bilatéraux en matière de services aériens

L'Algérie, plus grand pays méditerranéen et d'Afrique, jouit d'une position stratégique sur le continent africain, européen et même au regard du continent asiatique. Elle pourrait indéniablement constituer un pont entre ces trois régions du monde. Plusieurs opportunités peuvent en découler, notamment en matière de transport aérien (domestique, interrégional, international, transit, escale, hub, etc.)

Les compagnies nationales Air Algérie et Tassili Airlines, pour tenter de faire face à un important déséquilibre financier, se sont engagées dans un processus de développement qui est en constante évolution dans le but de se mettre au diapason des compagnies aériennes internationales, par la modernisation de leurs flottes, de leurs outils de gestion et systèmes d'information ainsi que par la mise aux normes de leurs activités telles que l'obtention de Certificats internationaux¹⁷⁴. Néanmoins, l'offre nationale en matière de services aériens demeure largement insuffisante et loin de répondre aux standards internationaux, particulièrement dans les villes du sud, desservies quasi exclusivement par la compagnie Air Algérie, à l'exception de quelques villes desservies depuis peu par la compagnie Tassili Airlines (Cf. chapitre II). Ces nouveaux vols permettront de combler le « vide » laissé par la compagnie française Aigle Azur à la suite de sa faillite, qui opérait plusieurs vols quotidiens depuis et vers l'Algérie.

Pour pallier l'insuffisance de la flotte aérienne qui manque d'appareils, une offre qui peine à satisfaire la demande, des aéroports saturés pendant les hautes saisons touristiques, l'Algérie a multiplié les accords de services aériens avec de nombreux pays. Toutefois, les responsables de la compagnie Air Algérie, soutenus par les autorités gouvernementales continuent à être réfractaires à la démocratisation des compagnies *low cost*. C'est ce qui explique la présence de nombreuses compagnies régulières étrangères sur le territoire algérien¹⁷⁵ et l'absence des compagnies *low cost* telle que la compagnie Ryanair, leader sur le marché et présente au Maroc et en Tunisie. Notons cependant, que la compagnie *low cost* Transavia, filiale d'air

¹⁷⁴ IOSA – IATA « Safety Operational Audit », Certificat ISO 9001-2008 « Systèmes de management de la qualité » et Agrément de conformité à la sécurité aérienne de la communauté Européenne AESA.

¹⁷⁵ Il s'agit des compagnies suivantes : Air France, Aigle Azur (qui vient de déposer le bilan), Transavia, ASL Airlines France, British Airways, KLM, Air Canada, Alitalia, Vueling Airlines, Iberia, Swiftair, Lufthansa, EgyptAir, Royal Jordanian, Emirates, Saudia, Turkish Airlines, Royal Air Maroc, Tunisair, Nouvelair, et Qatar Airways.

France-KLM a annoncé en avril 2020, l'ouverture de trois nouvelles lignes vers l'Algérie, à savoir Alger, Constantine et Oran, au départ de sa nouvelle base à l'aéroport de Montpellier Méditerranée. Cependant, la crise du transport aérien induite par l'épidémie de la COVID 19 rend fragile ces quelques initiatives positives.

Bien qu'officiallement le gouvernement algérien n'affiche pas de détermination à maintenir le ciel algérien fermé, dans les faits, en l'absence d'une culture entrepreneuriale, il continue à avoir une position idéologico-dogmatique en n'étant pas très favorable à l'*Open Sky*¹⁷⁶ dans le but de protéger le marché des deux compagnies aériennes nationales Air Algérie et Tassili Airlines et éviter leur faillite¹⁷⁷. Selon les responsables étatiques du secteur, la réalité est que les compagnies *low cost*, pour le moment, ne se bousculent pas pour pénétrer sur le marché algérien car la clientèle de ce marché présente une typologie qui ne correspond pas vraiment au modèle économique de la majorité de ces compagnies.

La loi n° 06-98 du 21 juin 1998 portant libéralisation du transport aérien n'aborde pas l'idée d'un *Open Sky* en Algérie. Néanmoins, elle est évoquée officiellement en 2009 par les autorités chargées du transport aérien qui prônait « *la temporisation et la circonspection dans le traitement du dossier de l'open sky* » (Tou 2017, p. 118). Enfin en 2010, il est question d'un traitement sélectif dans l'ouverture réciproque du ciel en faveur de quelques compagnies du Golfe Persique (Qatar et Koweït principalement). Cependant, la mise en œuvre de cette décision fut renvoyée dans le temps considérant « *que la question avait encore besoin de mûrir et que le traitement sélectif de la question était politiquement inélégant* » (*Ibid.*). Cette situation génère pour les voyageurs de nombreux problèmes parmi lesquels nous pouvons citer la rigidité des tarifs, l'encombrement et l'insuffisance des fréquences des vols en haute saison ainsi que la limitation des destinations desservies. La demande est bien plus importante que l'offre.

Cette politique restrictive, constitue un réel handicap aussi bien pour le développement des activités économiques et du milieu des affaires que pour l'expansion du tourisme. Au-delà de l'insuffisance des fréquences des vols en haute saison ainsi que la limitation des destinations desservies, elle rend la destination Algérie plus chère et donc beaucoup moins attractive que

¹⁷⁶ L' « Open Sky » ou « le traité ciel ouvert » est un processus inter-gouvernemental à travers lequel les états autorisent les compagnies aériennes à accéder à un territoire sur lequel les États parties exercent leur souveraineté.

¹⁷⁷ Rappelons que ces deux compagnies sont de taille moyenne et qu'elles n'ont pas les moyens économiques de faire face à la concurrence des grandes compagnies des pays riches : gros porteurs, réseau commercial étendu, stratégie de communication musclée, etc.

ces principaux concurrents. Le montant du billet aérien absorbe une part conséquente du prix total d'un package, un produit comprenant un billet d'avion d'une compagnie aérienne régulière sera forcément plus cher que celui acheté auprès d'une compagnie *low cost*.

L'expérience marocaine est un exemple probant qui illustre les retombées positives de la libéralisation du transport sur le secteur du tourisme et des affaires. Les nombreux accords aériens bilatéraux ont permis à la compagnie Royal Air Maroc d'ouvrir des lignes aériennes vers l'Europe et à toute compagnie européenne (y compris *Low Cost*) d'en ouvrir vers le Maroc. Le trafic aérien entre l'Europe et le Maroc a explosé suite à la signature de cet accord : 4 fois plus de lignes aériennes, et une augmentation de 160% du nombre de passagers. Depuis l'instauration de l'*Open Sky*, l'offre des vols *low cost* est passée de 560 000 sièges à 12 millions en 2010 (Fink 2017).

VII.3. La variable sécuritaire

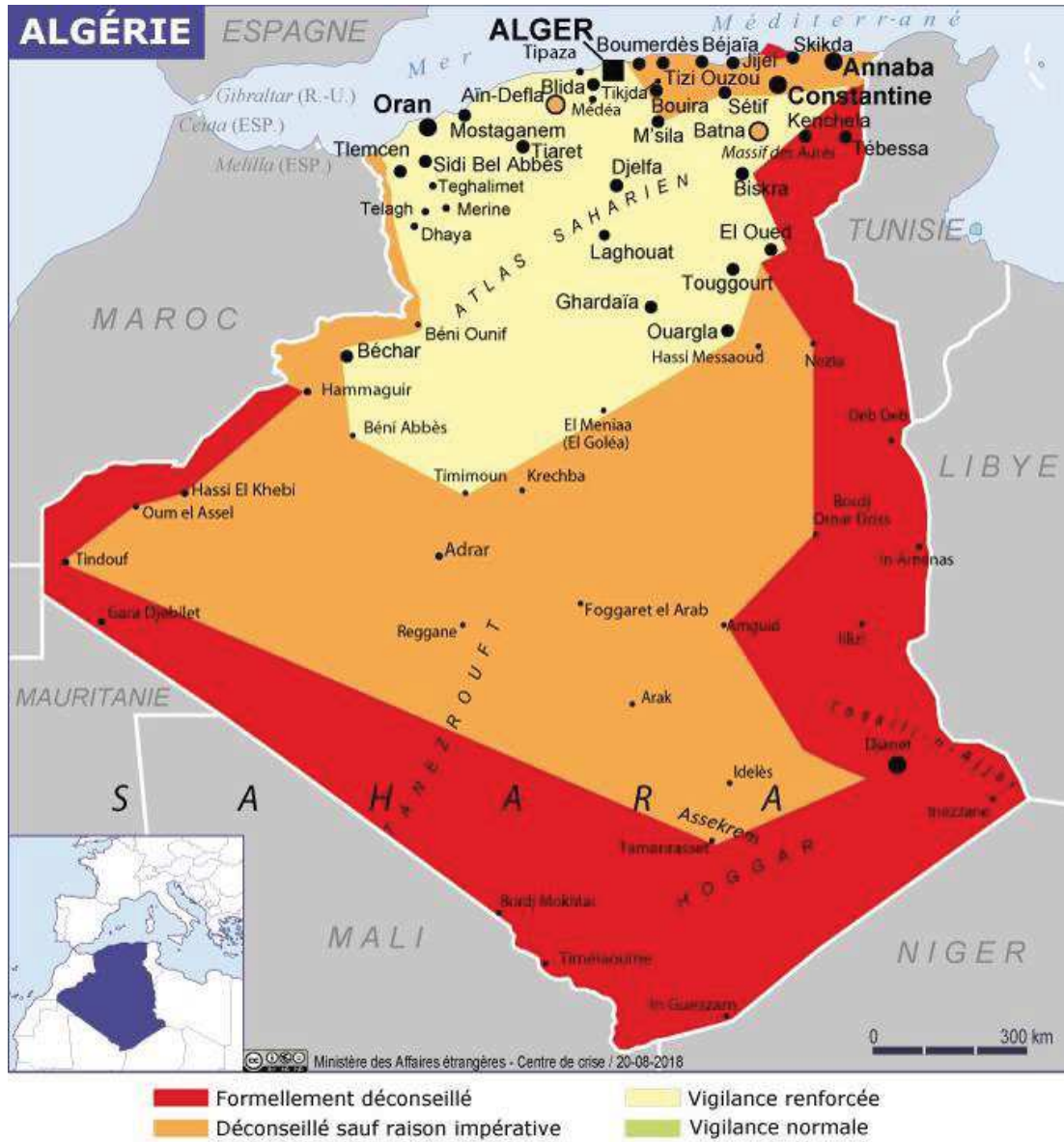
La scène médiatique et politique met souvent en avant le Sahara, pour des faits peu valorisants : la pauvreté, la famine, les crises sanitaires, les guerres, le terrorisme, les prises d'otages, les trafics en tous genres. Pour ces raisons, les changements de paradigmes dans les représentations du Sahara sont saisissants. Le Sahara est tantôt considéré comme une région fascinante par l'imaginaire qu'elle renvoie, tantôt comme une région menacée par les crises alimentaires et environnementales importantes qui la traverse. Elle est aujourd'hui considérée comme une « région menace », foyer d'une multitude de crises transnationales.

VII.3.1. La mauvaise image véhiculée en matière d'insécurité

L'Algérie est l'un des pays qui pâtit le plus de la mauvaise image que véhicule son Sahara en matière d'insécurité. Il y a d'abord eu le reflux des groupes islamistes vers les régions du Sud après la fin de la décennie noire, au début des années 2000, les différentes attaques terroristes et prises d'otages orchestrées par des réseaux djihadistes, et les guerres et conflits armés qui touchent les pays frontaliers (la Libye, le Mali, le Niger et la Mauritanie) qui continuent à gangréner tout l'espace sahélo-saharien. Même si aucun événement d'insécurité n'a été enregistré depuis janvier 2013 (prise d'otage d'Ain Aménas), les autorités de nombreux pays continuent à déconseiller fortement à leurs ressortissants de voyager au Sahara algérien. À

titre d'exemple, sur le site Internet du Ministère des Affaires Étrangères français, selon la cartographie concernant l'Algérie (figure VII.12), aucune région du pays n'est considérée comme suffisamment sûre (vigilance considérée comme «normale»); les différentes zones sahariennes du pays sont considérées soit comme «zone à déconseillée sauf raison impérative», ou alors comme «zone formellement déconseillée», particulièrement les parties frontalières de l'extrême-Sud et du Sud-Est, ainsi que la partie frontalière avec le sud du Maroc. À la lisière entre la zone jaune et orange, la région de Timimoun, est considérée comme «zone à vigilance renforcée et/ ou déconseillée sauf raison impérative». Sur son site Internet, le Quai d'Orsay justifie sa position par le fait que «*L'Algérie compte 6 400 kilomètres de frontières terrestres notamment avec des pays en situation d'instabilité (Libye, Mali, Niger). Malgré un dispositif sécuritaire important, les frontières ne sont pas étanches. De nombreux trafics et activités de contrebande menées par des réseaux transfrontaliers ont lieu dans certaines zones, notamment aux frontières du sud et de l'ouest du pays. De manière générale, les zones frontalières sont formellement déconseillées, d'autant que des groupes terroristes sont actifs dans certains pays voisins*».

Figure VII. 12: Zones de vigilance sur le territoire algérien selon le ministère des affaires étrangères français



Source : France Diplomatie, Ministère des Affaires Étrangères français, mise à jour le 5 septembre 2019 (Consulté le 7 octobre 2019).

La France n'est pas le seul pays à déconseiller le Sahara algérien. Le gouvernement américain se positionne également dans ce sens. Ainsi, sur le site « *Travel.State.Gov* » du bureau des affaires consulaires américain, dans la rubrique conseils aux voyageurs, l'institution opère un classement à quatre niveau d'insécurité : les ressortissants américains peuvent distinguer les régions « à précaution normale », celles où il faut « faire preuve d'une prudence accrue », les régions où il est nécessaire de « reconsidérer son déplacement » et enfin celles où il ne faut

absolument « pas se rendre ». Si l'Algérie est classée au deuxième niveau d'insécurité, c'est-à-dire un pays où il faut faire preuve de prudence, le risque dans les zones sahariennes du pays est à son niveau maximum (échelle 4), nous pouvons lire sur le site qu'il est déconseillé de : « *se rendre dans les zones désertiques et sahariennes en raison d'activités terroristes et criminelles, notamment d'enlèvements* ».

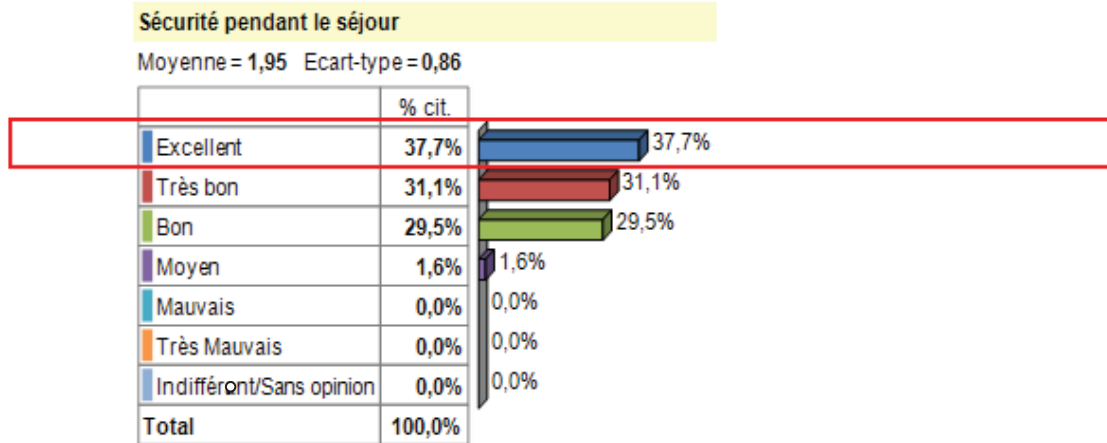
Paradoxalement, dans notre analyse des questionnaires administrés aux touristes, les réponses recueillies montrent qu'à Timimoun leur sentiment d'insécurité, ou du moins leur perception de ce qui nourrit le sentiment d'insécurité, est en total décalage avec ce qui est relayé par les sites des instances gouvernementales étrangères (les deux exemples cités précédemment) ou encore par ce qui est donné à voir dans les médias. En effet, 37,7% des répondants ont jugé leur sécurité pendant le séjour comme excellente, 31.1% comme très bonne, 29.5% comme bonne, les 1.6% restants l'ont jugé comme moyenne (Cf. figure VII.13). Cependant, ces 1.6% qui représentent deux touristes, n'ont pas évoqué leurs craintes face à un attentat terroriste ni même des problèmes de banditisme. L'un des répondantes a évoqué la problématique du mauvais éclairage le soir entre le vieux ksar et la palmeraie où se situait leur lieu de résidence :

« Nous avons souhaité manger au centre-ville hier soir, il a été très difficile pour nous de rejoindre notre lieu de résidence (le Djenane Malek) car, à certains endroits, le réseau d'éclairage public est inexistant. Nous étions trois femmes, et pendant que nous parcourions les ruelles vides du vieux ksar et de la palmeraie, nous avons ressenti un sentiment d'insécurité face au noir et le silence qui régnait ».

La deuxième problématique évoquée, concerne la présence de chiens errants non-domestiqués le soir dans les ruelles du vieux ksar :

« C'est la deuxième fois que nous venons à Timimoun, la première fois remonte à trois ans. Nous avons constaté avec beaucoup de regret que le problème des chiens errants est toujours d'actualité. Nous avons dû renoncer à assister à une soirée hier organisée dans un gîte. Nous avons été contraints de faire demi-tour à la vue d'une douzaine de chiens, par peur d'être attaqués ».

Figure VII. 13: Perception du sentiment de sécurité pendant le séjour selon les touristes questionnés



Source : Auteure (2014, 2017, 2018)

Si les deux exemples cités sont de moindre importance en comparaison aux questions liées à la problématique terroriste, ils doivent néanmoins être sérieusement pris au sérieux. En effet, tout acte qui nourrit la perception d'être vulnérable ou exposé à une quelconque forme d'insécurité peut entraver, voire gâcher l'expérience touristique. Être limité dans ses déplacements le soir par exemple, peut constituer un élément dissuasif de vouloir retourner ou de suggérer à un ami de visiter la destination. Comme le rappelle à juste titre Rouleau (1997), « *le sentiment d'insécurité est une plaie difficile à guérir* ».

Concernant la non-évoation de la crainte d'acte terroriste durant le séjour, on pourrait avancer le postulat que le tourisme, qui se nourrit d'un désir d'évasion et de liberté, et la quête de l'aventure au milieu saharien, évoquent dans l'imaginaire du touriste une certaine forme d'insouciance face au danger potentiel qui le guette. Néanmoins, on peut souligner de notre enquête administrée aux touristes que pour 62,3 %, le facteur sécurité a constitué un élément très important dans leur choix de visiter Timimoun (Cf. tableau VII.8).

Tableau VII. 8: Facteurs qui ont déterminé le choix de visiter Timimoun selon les touristes questionnés

	Très important	Important	Moyennement important	Insignifiant	Pas du tout important	Total
Facteur beauté naturelle / qualité esthétique des lieux	83,6%	16,4%	0%	0%	0%	100%
Facteur manifestations culturelles	36,1%	59%	4,90%	0%	0%	100%
Facteur conditions climatiques	11,5%	52,5%	34,4%	1,6%	0%	100%
Facteur repos et détente	60,7%	31,1%	4,9%	3,3%	0%	100%
Facteur prix abordable	34,4%	47,5%	18%	0%	0%	100%
Facteur sécurité	62,3%	32,8%	3,3%	1,6%	0%	100%
Facteur commodité praticité et transport	27,9%	49,2%	14,8%	8,2%	0%	100%
Total	45,2%	41,2%	11,5%	2,1%	0%	

Source : Auteure (2014, 2017, 2018)

Ceci peut s'expliquer, d'une part, par le fait qu'une grande partie des touristes qui visitent Timimoun sont des nationaux qui connaissent la réalité sécuritaire du pays¹⁷⁸. D'autre part, la majorité des touristes étrangers (Du moins croisés et les clients étrangers que nous avons eu dans le cadre des séjours organisés par le biais de mon agence de voyage), ont une certaine proximité avec les lieux (expatrié travaillant en Algérie, conjoint, proche ou ami de ressortissants algériens). Ces derniers, ont une idée rassurante de l'aspect sécuritaire à Timimoun. Un client français, conjoint d'une algérienne nous confiait : « *je n'avais aucune appréhension sur l'aspect sécuritaire de la région, ma belle famille et des amis avaient des arguments rassurants à ce sujet. Par ailleurs, ma famille (française), particulièrement mes parents étaient assez craintifs. Finalement, leurs craintes étaient infondées* ».

De nombreux récits de voyageurs datant de la période coloniale, témoignent déjà à l'époque du paradoxe entre l'hostilité que représentent les milieux sahariens d'un point de vue sécuritaire, et le sentiment de tranquillité perçu par les étrangers. Parmi ces témoignages, nous pouvons citer celui d'une ressortissante anglaise ayant passé huit semaines dans l'oasis de

¹⁷⁸La nette amélioration des conditions sécuritaires du pays depuis les années 2010. Les rares incidents produits, ne visaient pas la communauté nationale.

Beni-Abbés en 1930 :

« À Beni-Abbés, il n’y a pas de remue-ménage, pas de hâte – il y règne une atmosphère de tranquillité et de sécurité absolue dont je n’ai nulle part la sensation. Moi qui suis une femme, je puis circuler seule, des heures durant, dans les dunes, dans le lit de l’Oued ou sur le plateau » (Howe 1933).

VII.3.2. L’escorte : une arme à double tranchant

L’action politique pour lutter contre le terrorisme se manifeste à travers l’instauration d’une obligation pour les touristes étrangers en visite au Sahara, d’être escortés par un convoi policier, militaire ou par la gendarmerie nationale. Selon les autorités algériennes, cette escorte est une mesure nécessaire pour garantir la sécurité des voyageurs principalement occidentaux, qui continuent d’être la cible de groupes islamistes plus ou moins isolés. C’est pourquoi, l’ensemble des touristes étrangers ainsi que les professionnels locaux du tourisme (agences de voyage, structures d’hébergement et guides touristiques) doivent impérativement se plier à cette exigence.

C’est en substance ce que nous a confié monsieur Salem NEKKAR, Président de l’APC de Timimoun :

« Mieux vaut imposer à un touriste la présence d’un gendarme qui veille à sa sécurité, que de prendre le risque qu’un acte terroriste se produise, ce qui serait irrémédiable pour le tourisme algérien et ce pour de nombreuses années ».

Bien que l’escorte soit une mesure préventive de lutte contre le terrorisme, depuis son instauration, elle fait l’objet de vives critiques, particulièrement de la part des professionnels du secteur et ce pour plusieurs raisons. D’abord, parce que le fait d’être constamment escortés par un policier ou un gendarme, au-delà de provoquer un certain agacement chez les touristes ; qui la perçoivent comme une action « intrusive » qui génère en elle-même un sentiment d’insécurité. Les touristes pourraient percevoir l’escorte non pas comme une mesure préventive, mais plutôt comme une action impérative, imposée au vu du risque encouru. C’est ce que nous a expliqué Saïd, guide touristique local :

« Pensez-vous que la présence de gendarmes en tenue, avec leurs imposantes voitures et leurs armes lourdes vont réellement rassurer les touristes ? Bien au contraire, cela

provoque un sentiment de malaise et d'inquiétude ».

Ensuite, l'escorte entrave le bon déroulement et l'organisation des programmes touristiques incluant des étrangers d'un point de vue logistique. De plus, si le tourisme se développe, il est difficilement imaginable que les autorités aient la capacité de fournir une escorte pour un nombre important de groupes de touristes. Mustapha guide touristique local, nous a témoigné son agacement face à la mesure de l'escorte, qui pour reprendre son expression : « *empêche les professionnels du secteur de travailler* ». Il précise :

« Je préfère travailler exclusivement avec des touristes locaux pour éviter tout désagrément. Je suis libre de circuler quand et où je le souhaite, je peux bivouaquer et dormir à la belle étoile. Je peux tout simplement respecter le programme pour lequel j'ai été payé ».

Mustapha nous a relaté plusieurs de ses mésaventures liées à la présence de l'escorte :

« Il m'est arrivé maintes fois de devoir récupérer des clients étrangers à l'aéroport d'Adrar aux périodes où celui de Timimoun était fermé pour rénovation, où les jours où il n'y avait pas de vols directs desservis. Lorsque les clients arrivaient à Adrar le soir, aucune escorte ne pouvait assurer leur transfert à Timimoun. Les autorités nous obligeaient à passer la nuit sur place. Or, la nuitée à Timimoun était déjà payée, sans compter le fait qu'à Adrar il n'y a quasiment pas de structure d'hébergement ! Au début, nous attendions qu'ils aient le dos tourné pour esquiver mais ils ont fini par imposer la réquisition des passeports de nos clients, pour nous les restituer le lendemain matin ».

L'autre écueil que Mustapha relève, réside dans les problèmes logistiques et la lourdeur des procédures d'escorte depuis Adrar vers Timimoun :

« Il faut compter deux heures de route entre Adrar et Timimoun, un peu moins en véhicule 4X4. À cause de l'escorte, le trajet peut durer quatre heures ! Le problème réside dans le fait que ce n'est pas la même brigade qui escorte le groupe. Nous devons nous arrêter à chaque changement de brigade pour la passation de consignes. Pourtant, pour leur faciliter la tâche, nous prenons soin de préparer des fiches complètes avec l'intégralité des renseignements de nos clients, nous en faisons plusieurs copies que nous légalisons auprès de la direction du tourisme ». « Il arrive parfois que des clients, excédés, s'emportent. La dernière fois une cliente suisse, n'a

pas toléré le fait qu'on lui demande le nom de son père et de sa mère ! Vous avez tous les renseignements utiles sur mon passeport, je ne suis pas une criminelle ! a-t-elle déploré. On dit que la première impression est souvent la bonne, imaginez quelle impression cela donne aux touristes pour la suite de leur séjour ».

Un article parut sur le quotidien national « Liberté » le 27 novembre 2017 relate la mésaventure d'un groupe de voyageurs étrangers à destination de Tamanrasset (leur nationalité n'a pas été révélée) dont le vol a été annulé à la dernière minute et le séjour reporté en raison du « *manque d'effectifs de sécurité devant escorter les étrangers dans cette expédition, organisée à une période électorale* » (Liberté-Algérie 2017). Ce même article insiste sur le fait que pour les autorités locales « *il n'est pas envisageable de supprimer l'escorte imposée aux touristes étrangers, d'autant que de nombreuses capitales occidentales continuent à diffuser des alertes qui parlent de « la persistance d'un risque terroriste élevé dans la région* » » (Ibid.).

Plus récemment un article du même quotidien dénonce le blocage d'un groupe de huit touristes français à Tamanrasset dont l'agence organisatrice du séjour a été contrainte « *d'annuler le circuit prévu à cause de « l'absence d'effectif devant assurer l'escorte sécuritaire* », en ajoutant que « *l'escouade qui devait l'accompagner pour visiter les sites touristiques de Tangat et de Tamekrest a été « mise au service* » d'une agence qui aurait bénéficié d'un traitement de faveur en violation de la réglementation imposée aux voyageurs de Tamanrasset » (Liberté-Algérie 2019).

Les professionnels du tourisme ont exprimé leur souhait que l'escorte sécuritaire pour les touristes étrangers soit abrogée et remplacée par des postes de surveillance, ou par une escorte civile. Même si l'on constate plus de souplesse dans les procédures de sa mise en place, cette situation perdure et les autorités ne semblent pas vouloir l'abroger. À ce sujet, le président de l'APC, monsieur Salem NEKKAR, nous a déclaré : « *personne ne veut assumer la responsabilité de supprimer l'escorte au risque d'être tenu pour responsable en cas d'incident* ».

VII.4. La variable rapport Qualité/Prix

Comme pour tout bien ou service, l'importance de la perception du coût du voyage dans l'acte

d'achat n'est plus à démontrer. Un client passera à côté d'un séjour dont il estime que le prix dépasse sa valeur réelle. A contrario, un prix trop bas peut éveiller des soupçons quant à la qualité du service proposé. L'acceptation d'un prix dépend à la fois de facteurs personnels qui déterminent le pouvoir d'achat (catégorie socioprofessionnelle, salaire, constitution de la famille, etc.), mais aussi de facteurs psychologiques, c'est-à-dire un seuil de prix tolérable par le plus grand nombre de consommateurs, et la valeur attendue par le client eu égard au niveau de prestations annoncé dans l'offre.

VII.4.1. Une offre tarifaire jugée relativement élevée

Nous avons constaté, que sur l'ensemble des packages proposés par les agences de voyages locales vers Timimoun, les prix affichés sont majoritairement perçus comme relativement chers, surtout pour les touristes nationaux¹⁷⁹ (entre 50 000 et 70 000 Da pour des séjours de 4 à 5 nuitées¹⁸⁰). Pourtant, les agences locales ne génèrent que de faibles bénéfices sur les séjours organisés sur le territoire national. La majorité de ces agences propose ce type de séjour soit pour élargir le portefeuille client¹⁸¹, soit pour des raisons purement subjectives liées à leur attachement pour une région, ou parce qu'il désire participer au développement du tourisme local. Rappelons que le prix des packages vers Timimoun est corrélé aux prix élevés de l'hébergement, de la restauration, etc. Cependant, c'est surtout le prix des transports (location de bus et de véhicule touristique, 4X4) particulièrement celui de la billetterie aérienne, qui entrave sérieusement l'attractivité du prix du voyage.

Une étude effectuée en février 2020 par le site d'investigation algérien « Algéria Part », a montré que « *le citoyen de Tamanrasset, Adrar, Timimoun ou Tindouf se rendant à Alger paye au kilomètre parcouru son billet d'avion bien plus cher (jusqu'à +50% sur une base Hors Taxes) que le voyageur qui emprunte les lignes d'Air Algérie desservant Dubai ou Paris Dakar ou Londres. Il faut savoir, par ailleurs, que le carburant fourni par NAFTAL à Air Algérie sur les lignes domestiques est nettement moins cher que celui consommé sur les lignes internationales. Air Algérie « bouffe » donc toutes ces subventions pour finalement pratiquer*

¹⁷⁹ Données recueillies à partir des commentaires et avis clients postés sur les annonces de séjours à Timimoun des agences de voyages locales suivantes : Terre Inconnue Travel & Service, Vamos travel, S to S travel, Voyage du cœur et Ghardaia tourisme.

¹⁸⁰ Package incluant généralement le billet d'avion, excursion, repas, guide, location de bus pour les excursions et une ou deux soirées avec groupe musical local.

¹⁸¹ D'autant plus que la clientèle intéressée par les séjours est très souvent constituée de touristes d'une certaine catégorie socioprofessionnelle (cadre, fonction libérale, etc) (Cf. Chapitre VIII).

des prix inaccessibles pour le commun des Algériens. C'est un véritable scandale. » (Semmar 2020). Le tableau VII.9, relatif à la simulation faite par Algérie Part à partir de la grille tarifaire mise en place par la compagnie Air Algérie au mois de février 2020, montre ainsi que le prix du kilomètre pour un trajet Alger-Timimoun est facturé par la compagnie 7,90 DA/Km, alors qu'il est de 4,77 DA/Km pour un trajet Alger- Dubaï.

Il est nécessaire toutefois de souligner que les conditions tarifaires appliquées pour les billets domestiques et internationaux indiquées sur le tableau VII.9 ne sont pas les mêmes. Les billets domestiques sont au plein tarif et modifiables (il n'y a pas de promotion applicable sur les billets domestiques), or les prix vers l'étranger exposés ici sont à des tarifs promotionnels avec des conditions d'annulation. Néanmoins, cela ne justifie pas un tel écart de prix.

Tableau VII. 9: Comparatif des tarifs au Km parcouru de la compagnie Air-Algérie vers certaines destinations du Sud et internationales

Ligne	Distance A/R (Km)	Tarif HT (*)	Tarif HT (Da)	Tarif au Km (Da)
ALGER-TIMIMOUN-ALGER	1 744	13 780,00	13 780,00	7,90
ALGER-ADRAR-ALGER	2 068	16 320,00	16 320,00	7,89
ALGER-TINDOUF-ALGER	2 925	23 060,00	23 060,00	7,88
ALGER-TAMANRASSET-ALGER	3 116	24 560,00	24 560,00	7,88
ALGER-LONDRES-ALGER	3 338	24 160,00	24 160,00	7,24
ALGER-BEYROUTH-ALGER	5 866	41 930,00	41 930,00	7,15
PARIS-ABIDJAN-PARIS	9 738	486,72 €	67 167,36	6,90
ALGER-PARIS-ALGER	2 742	16 600,00	16 600,00	6,05
PARIS-DAKAR-PARIS	8 382	336,72 €	46 467,36	5,54
ALGER-AMMAN-ALGER	6 098	32 320,00	32 320,00	5,30
ALGER-DUBAI-ALGER	10 136	48 300,00	48 300,00	4,77

Source : Semmar (2020).

En réalité, les nationaux qui jugent les prix pratiqués comme excessifs, s'appuient très souvent sur l'argument des tarifs des voyages balnéaires organisés par bus vers la Tunisie¹⁸². L'amalgame réside dans le fait qu'il ne peut y avoir de comparaison entre l'offre balnéaire tunisienne actuelle proposée au marché algérien et l'offre saharienne (algérienne ou autre). D'abord parce que la conjoncture actuelle en Tunisie¹⁸³ impose à certains hôteliers de brader leur prix, souvent au détriment de la qualité de leurs prestations. Ensuite, parce que le

¹⁸² Séjours organisés par des agences de voyage algériennes, par bus d'une capacité de quarante à cinquante personnes, principalement vers Hammamet ou Sousse pour une durée moyenne de 5 à 7 nuitées, en demi-pension dans des hôtels 3* et 4* (de standard moyen voir médiocre). Leurs prix varient entre 29 000 DA (en moyenne saison) et 49 000 DA en été.

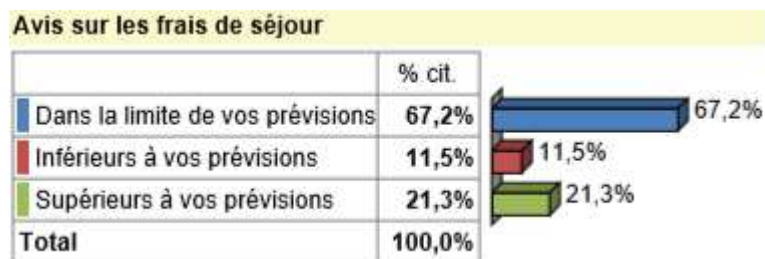
¹⁸³ Crise déclenchée par les divers troubles sécuritaires et sociaux liés principalement aux attentats terroristes survenus après les printemps arabes.

tourisme saharien est un tourisme de niche, conditionné à la fois par un nombre de clients réduit, mais aussi par la saisonnalité de l'activité touristique. Enfin, pour des logiques environnementales et sociales, liées à la capacité de charge du territoire, le tourisme saharien ne peut, et ne devrait pas être un tourisme « bon marché ».

De nombreuses études marketing montrent que la perception définitive du prix d'un bien ou d'un service s'établit après l'acte d'achat, car il est fortement corrélé à la satisfaction du client. Un touriste par exemple, peut être convaincu de la justesse du prix affiché d'un séjour, ce qui l'amène à confirmer sa réservation, mais après avoir été déçu par une ou plusieurs prestations proposées, reconsidère sa position en jugeant le prix du package excessif. Le prix ne fait donc pas tout, c'est la qualité de l'expérience qui prime.

Les avis recueillis par les touristes questionnés au sujet de leurs frais de séjours attestent que leur perception du coût du voyage a été jugé comme correcte en regard de la qualité des prestations proposées, puisque 67,2% des répondants l'ont jugée dans la limite de leurs prévisions et 11,5 % comme inférieurs à leurs prévisions. (Cf. figure VII.14). 21,3% l'ont cependant estimé comme supérieurs à leurs prévisions.

Figure VII. 14: Avis des touristes questionnés sur les frais de leur séjour à Timimoun



Source : Auteure (2014,2017,2018)

VII.4.2. L'émergence de formes de concurrence sauvage et illégale

Plusieurs responsables d'agence de voyage, ont exprimé leur agacement quant à la généralisation de la commercialisation des séjours sahariens de manière informelle. En effet sur les réseaux sociaux, de nombreuses pages de groupe ont proliféré organisant des séjours à Timimoun sans pour autant avoir d'agrément d'agence de voyage (parfois couverte sous le statut d'association culturelle). Ces groupes commercialisent leurs offres au même titre que les agences sans pour autant payer de taxes, d'impôts, de loyer, de salariés et autres charges patronales. C'est pourquoi les offres sont souvent moins chères que celles proposées par les

voyagistes. Il en est de même pour les bureaux d'affaires qui pratiquent la vente de séjours touristiques qui est pourtant une activité étrangère au code du registre du commerce pour laquelle les bureaux d'affaires sont en droit d'exercer.

Une pratique illégale, qui au-delà de générer une concurrence déloyale, expose le touriste à des risques, ne disposant d'aucune assurance en cas d'accident, ni de garantie dans le cas où les modalités du séjour ne seraient pas respectées. En effet, le touriste est en droit d'exiger un contrat de voyage et non un bon de voyage conformément aux dispositions réglementaires régissant la profession des agences de voyage, or ni les organisateurs de séjours informels, ni les bureaux d'affaire ne sont habilités à fournir de tels documents officiels émanant du Ministère du Tourisme.

Conclusion

La qualité d'une destination touristique est déterminée par plusieurs facteurs. L'objectif de ce Chapitre était d'étudier certains de ces facteurs sous le prisme du concept d'attractivité (développé dans le Chapitre IV). Pour cela, nous avons centré notre analyse sur quatre variables qui constituent (de manière non exhaustive) le socle sur lequel repose l'attractivité touristique du tourisme en Algérie, à Timimoun en particulier. Il s'agit donc des ressources patrimoniales, de l'engagement politique et des investissements initiés par l'État algérien, de la sécurité ainsi que le rapport entre la qualité des services proposés et leur prix.

L'analyse de cette première dimension que sont les ressources patrimoniales, atteste d'une évolution de la demande pour le tourisme à Timimoun, particulièrement chez les touristes nationaux, qui se heurte à une faiblesse structurelle de l'offre touristique. La culture patrimoniale constitue une caractéristique importante de l'image de la destination. Les pratiques à dominante culturelle constituent le principal facteur d'attractivité. Les paysages *ksouriens* et phœnicicoles, la culture de la fête, le folklore, la gastronomie locale, sont les éléments forts de l'attractivité touristique de la destination Timimoun. Toutefois, si cet aspect de l'offre touristique peut constituer une motivation suffisante au voyage, la qualité des prestations touristiques est reconnue comme largement insuffisante pour répondre aux exigences des touristes.

La variable politique et la qualité des investissements demeure la plus critiquée. Malgré le

caractère libéral de la ligne politique nationale pour le développement du tourisme affichée par le gouvernement algérien (notamment dans le SDAT), et du potentiel touristique indéniable que recèle la région de Timimoun, les différentes politiques touristiques engagées depuis l'indépendance n'ont jamais permis une valorisation optimale de ce dernier. Cette situation s'est traduite au niveau local par une faible mobilisation des ressources culturelles et naturelles dans l'activité touristique, bien que leur valorisation constitue un levier important de développement local. La défaillance du système touristique en matière d'attractivité se manifeste par des infrastructures d'hébergements, de restauration et de loisirs insuffisants, conjuguées à la faiblesse de la formation dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme. Aussi, ces structures font défaut aussi bien par leur quantité et par la qualité de leurs prestations de service.

La faiblesse des réseaux de transports et des télécommunications, la difficulté pour obtenir un visa d'entrée en Algérie, une sécurité perçue comme incertaine, poussent certains touristes à se tourner vers des destinations concurrentes comme le Maroc et la Tunisie. Ces dernières sont en effet perçues comme plus attractives aussi bien d'un point de vue pratique (sans visa d'entrée, moyens de télécommunication plus performants, sans mesures sécuritaires spécifiques pendant le séjour, etc.), qu'économique (destinations moins chères, notamment en matière de coût du billet aérien). Une réflexion d'ensemble pour agir sur ces différents segments de l'offre s'impose. Elle doit concerner l'ensemble des acteurs engagés, directement ou indirectement, dans ces activités. La demande de la population doit également pousser à ces évolutions et adaptations puisqu'elle en serait la principale bénéficiaire : ainsi, outre les retombées économiques immédiates en termes d'emplois ou les gains générés par les propriétaires qui vont louer leur maison, la mise aux normes des réseaux de communication et la baisse du coût des voyages aériens profiteraient à la population plus encore qu'aux touristes. Ce double intérêt explique que souvent les habitants soient plutôt favorables au développement touristique (Baba 2013).

Chapitre VIII. L'analyse de la durabilité touristique de Timimoun pour une meilleure appréhension du tourisme

Introduction

Le tourisme durable repose sur plusieurs fondamentaux. Il s'agit d'un concept « chapeau » qui regroupe des pratiques touristiques qui veillent à la préservation des ressources naturelles et patrimoniales, au respect de la culture des populations hôtes, tout en assurant une activité économique viable et des retombées socio-économiques équitables pour les communautés d'accueil. Il relève d'une démarche volontaire globale puisqu'il implique divers acteurs : le touriste, la population locale, les pouvoirs publics et l'ensemble des professionnels du secteur et intermédiaires (publics, privés, associations, etc.). Cela suppose une évolution radicale des modes de gouvernance puisque ce sont l'ensemble des acteurs qui doivent chacun engager cette démarche volontaire et cela dans un mode de fonctionnement qui suppose une très forte coordination de toutes ces actions individuelles. Dans un État encore très centralisé comme l'Algérie contemporaine, cela implique une évolution des mentalités autant que des pratiques et des cadres légaux et réglementaires.

Dans ce chapitre dédié à l'analyse de l'activité touristique à Timimoun sous le prisme du concept de durabilité que nous avons étudié précédemment (Cf. chapitre III et chapitre IV), nous avons sélectionné cinq variables inhérentes au concept de développement durable. Les trois variables qui composent le schéma classique dit des trois principaux piliers du DD, à savoir les variables environnement, économique et société, mais aussi deux autres variables que nous avons abordé dans notre partie conceptuelle comme quatrième pilier du DD : la variable culture et la variable communication.

Rappelons que, comme souligné précédemment, la variable gouvernance (également évoquée comme l'un des quatrièmes piliers du DD) n'a pas été traitée comme variable à part entière, puisque nous estimons que cette dernière est indissociable des autres variables à analyser. Il existe un vaste consensus sur la relation qui unit la gouvernance au volet environnemental, social, économique, culturel et communicationnel d'une part, et l'approche systémique du tourisme durable d'autre part. Ne pas traiter la gouvernance comme un volet séparé permet d'insister sur la place charnière qu'elle occupe entre les cinq variables qui rendent le tourisme

durable opérationnel. In fine, il s'agira de répondre à l'une de nos questions de départs qui consiste à savoir si le tourisme est utilisé de manière constructive et pragmatique pour servir au développement économique et sociétal de Timimoun tout en veillant à préserver son environnement naturel et culturel fragile.

VIII. 1. La variable environnementale

L'analyse de la dimension « attractivité » a permis de conclure que la richesse des milieux sahariens repose en grande partie sur l'ensemble de leurs ressources matérielles et immatérielles à forte valeur ajoutée. L'exploitation actuelle de ces ressources compromet sérieusement leur avenir, car les différentes mutations socio-spatiales -dont le tourisme fait partie-, bouleversent leur organisation séculaire et altèrent leur équilibre naturel (Cf. chapitre II). S'il est difficile de déterminer un seuil critique de charge pour ces espaces, il est évident que leur vulnérabilité face à l'action anthropique, impose de définir des politiques de développement et de gestion adaptées qui convergent vers leur valorisation et leur protection, tout en garantissant la qualité des lieux touristiques.

Ainsi, les questions relatives à la gestion des déchets, à la rationalisation de l'utilisation de l'eau, à la responsabilité du touriste quant à l'empreinte écologique et sociale des activités qu'il imprime sur ces milieux fragiles sont des enjeux fondamentaux du tourisme durable au Sahara.

VIII.1.1. La gestion des déchets

Rappelons que l'urbanisation massive, impulsée par l'État, a transformé Timimoun en une ville hypertrophiée. Cependant, le boom démographique et l'urbanisation rapide n'ont pas été accompagnés par la mise en place d'infrastructures adéquates, notamment en matière de déchets (Cf. chapitre II).

Un centre d'enfouissement technique (CET) a été implanté à trois kilomètres de l'aéroport de Timimoun. De plus, une décharge sauvage jouxte l'aéroport sur plusieurs kilomètres. Ainsi, dès leur descente d'avion, le premier paysage que découvrent les voyageurs demeure le spectacle affligeant d'une multitude de déchets ménagers et de détritiques de matériaux de construction, déversés quotidiennement par les usagers et les camions de collecte de déchets

appartenant à l'APC. Dans les agglomérations et leurs périphéries, on trouve régulièrement des amas d'ordures jonchant le sol des palmeraies, des *ksour* et même les dunes. Les principaux sites touristiques ne sont pas épargnés (Cf. figure VIII.1).

Figure VIII. 1: Problème de gestion des déchets à Timimoun



Source : Auteure (2014, 2017,2018)

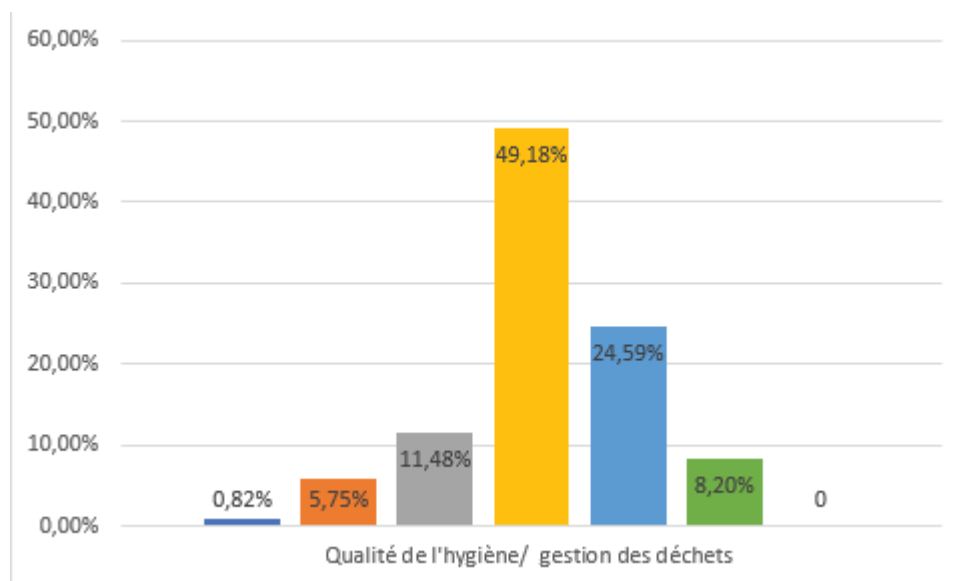
Conséquence de cette mauvaise gestion des déchets, une pollution à la fois visuelle mais surtout biologique et atmosphérique qui dégrade durablement l'état des sols, de l'air et de la nappe phréatique. En effet, ces ordures ménagères –lorsqu'elles sont amassées– ne sont pas traitées, les autorités locales se contentent de les amonceler et de les brûler pour en réduire le volume. Les déchets brûlés, principalement les résidus de plastiques, se transforment en microparticules qui pénètrent et contaminent la nappe phréatique.

Au-delà des effets phytosanitaires irréversibles, le problème de gestion des déchets est un élément non négligeable dans la manière de penser la politique future de développement touristique dans la région de Timimoun. Elle constitue un enjeu de taille pour les collectivités locales dans un souci écologique et d'attractivité : d'abord, parce que la qualité des lieux est un élément essentiel et l'une des motivations majeures qui déclenchent le déplacement dans les milieux sahariens (Cf. chapitre VII). Ensuite, parce que le développement du tourisme implique la production de déchets supplémentaires liée à la consommation touristique, qui

devront être traités à leur tour.

Les touristes questionnés dans le cadre de notre enquête ont pointé du doigt les problèmes d'hygiène et de gestion des déchets : 49,18% des répondants les jugent comme étant **moyens**, 24,59% comme mauvais, 8,20% comme très mauvais (Cf. figure VIII.2).

Figure VIII. 2: Qualité de l'hygiène et de la gestion des déchets à Timimoun selon les touristes questionnés



Source : Auteure (2014, 2017,2018)

Les incivilités de la population locale et la mauvaise gestion par les collectivités territoriales demeurent les principaux responsables. Un guide local nous expliquait à ce sujet :

« De nombreuses fois, les jours où je devais faire visiter le vieux Ksar à des touristes, je prenais la peine de me réveiller plus tôt, je faisais l'itinéraire à parcourir pour ramasser les ordures que je trouvais, car je ne voulais pas infliger ce spectacle à des touristes qui sont nos invités et leur donner une mauvaise image de nous. Mais j'ai dû me faire à l'idée que cela ne servait à rien. Car, entretemps d'autres ordures étaient déposées par les habitants. »

Lors de notre entretien avec M. Nekkar, le Président de l'APC de Timimoun, nous a décrit l'incapacité de la collectivité à faire face au problème des déchets, principalement à cause de la non-implication de la population locale :

« Nous aurions aimé avoir la possibilité de faire intervenir la population dans notre

démarche de planification et de gestion des déchets, malheureusement, ils ne se sentent pas du tout impliqués. Timimoun n'a jamais été aussi sale, pourtant nous déployons des efforts considérables notamment à travers la mise en place de poubelles dans de nombreux points de la ville, mais les habitants laissent les poubelles et jettent leurs ordures là où bon leur semble alors qu'elles sont à 2 ou 3 mètres. ».

À ce sujet, M. Bahssi Mohamed, vice-président de l'APC a également précisé :

« Nous n'avons jamais reçu de requête de la population pour organiser par exemple une campagne de nettoyage du vieux ksar qui pourtant est souillé par des quantités folles de déchets. Avant de parler de s'ouvrir au tourisme, il faut d'abord penser à nettoyer devant sa porte. ».

La population locale, lors de nos entretiens, a quant à elle fait état de la mauvaise gestion et du manque d'implication de la municipalité : *« Il y a des moments où aucun camion de l'APC ne passe récolter les déchets ménagers pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines »* a témoigné un agriculteur avant de nous confier avoir surpris, à plusieurs reprises, les camions de l'APC déverser leur chargement en dehors du centre d'enfouissement technique.

Un habitant du vieux ksar a évoqué le comportement des jeunes générations qu'il accuse d'être la principale cause de l'état actuel de l'environnement :

« Autrefois, c'était des charrettes tirées par des ânes qui passaient dans les ruelles du vieux ksar pour ramasser les ordures ménagères. Aujourd'hui, cette technique est totalement abandonnée, jugée dépassée et certainement avilissante chez nos jeunes. Aucun camion de l'APC ni aucun véhicule ne peut emprunter certaines ruelles très étroites du ksar. Au lieu de se charger de gérer leurs ordures, ils préfèrent les laisser devant leur porte ou les jeter un peu plus loin dans la palmeraie. J'ai la nostalgie de ce qu'était le vieux ksar il y a encore une dizaine d'années. »

Les acteurs institutionnels et individuels se renvoient donc mutuellement la responsabilité du mauvais traitement des déchets, empêchant toute solution collective d'émerger.

La population locale et les acteurs institutionnels questionnés ont également relevé les mauvaises pratiques de certains touristes, qui n'hésitent pas à laisser derrière eux les déchets de leurs pique-niques et bivouac (point développé précédemment, Cf. chapitre II).

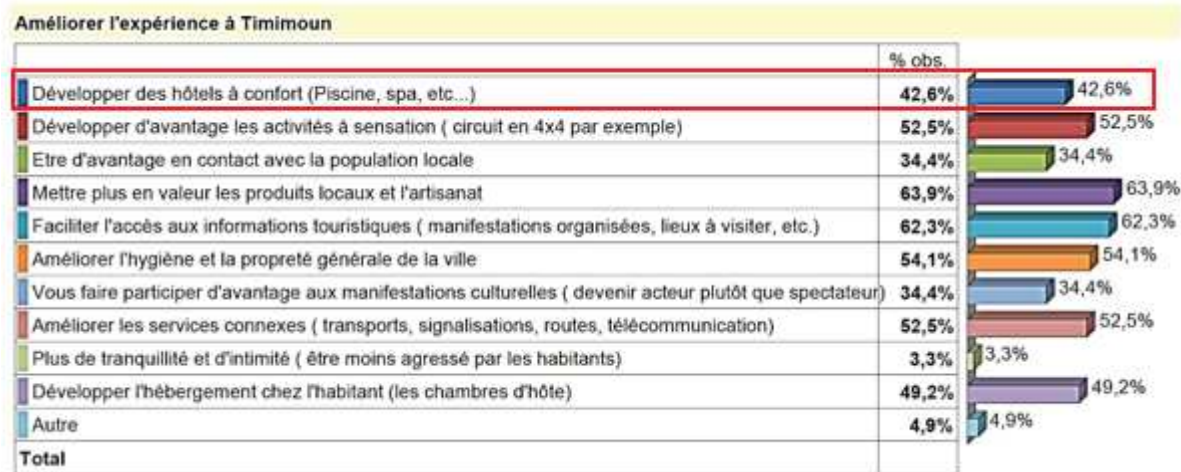
VIII.1.2. L'eau comme ressource touristique

Le problème de stress hydrique se pose avec une acuité particulière à Timimoun. L'estimation réelle de la consommation touristique en eau est quasiment impossible à évaluer. Néanmoins, il est évident que le tourisme, activité boulimique en eau, accentue la pression exercée sur la nappe phréatique qui subit déjà les conséquences conjointes de l'expansion urbaine et démographique et des nouvelles politiques de modernisation agricole (Cf. chapitre II). L'activité touristique repose souvent sur des équipements fort consommateurs en eau, comme les piscines que nous pouvons apercevoir dans de nombreux lieux d'hébergement à Timimoun (l'hôtel Gourara, le Ksar Massine, le Ksar Amazaten, ou encore le Djenan Malek).

Diverses études sur le tourisme dans plusieurs pays à travers le monde¹⁸⁴ montrent clairement que la consommation d'eau des structures d'hébergement touristique est largement supérieure à celle des ménages, notamment du fait de la consommation collective de l'eau (l'irrigation des jardins et des espaces verts devant rester attractifs, le nettoyage quotidien des locaux, le remplissage des piscines, des hammams et des spas, la restauration ou encore les services de blanchisserie, etc.). De plus, les vacanciers développent un usage de la douche ou du bain fondé sur le plaisir, et consomment usuellement plus d'eau qu'au quotidien et chez eux. Les touristes questionnés ont d'ailleurs exprimé leur souhait (pour 42.6% d'entre eux) de voir se développer les hôtels dotés de piscine, spa, etc. (Cf. figure VIII.3).

¹⁸⁴ Nous pouvons citer l'étude tunisienne « Comment réduire la consommation d'eau dans le secteur touristique en Tunisie : approche et stratégie », R. Lahache Gafrej in *Atelier Gestion de la demande en eau en Méditerranée, progrès et politiques*, Zaragoza, March 2007 ». L'étude israélienne "Water conservation in Hotels", traduit de Yeheskel Cohen, Ministry of National Infrastructures, Water Commission, Division for the promotion of water saving, 2007".

Figure VIII. 3: Souhait des touristes questionnés de développer les hôtels à confort pour améliorer leur expérience à Timimoun



Source : Auteure (2014,2017,2018).

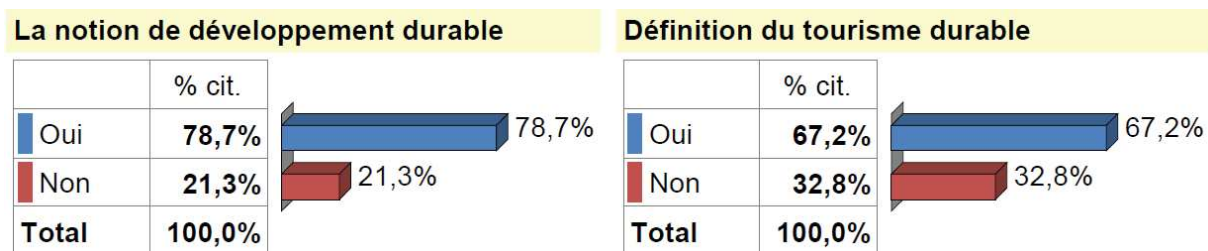
La population locale partage des représentations symbolique, religieuse voire sacrée de l'eau : elle la considère comme un bien commun, dont l'usage et la gestion sont codifiées (Cf. chapitre I). L'ensemble des habitants rencontrés, même, réfutent l'idée que les eaux de la nappe phréatique constituent une ressource menacée. Ils considèrent que l'eau n'est pas uniquement une ressource : « *l'eau est un don de Dieu à Timimoun* », nous ont-ils rappelés avec force et persistance. Les sensibiliser à une consommation plus rationnelle et raisonnable de l'eau, notamment pour l'irrigation de leurs jardins, n'est pas chose aisée.

VIII.1.3. La durabilité des pratiques touristiques

Avant d'aborder avec les touristes interrogés les questions liées à la durabilité de leurs pratiques pendant leurs séjours, nous avons souhaité nous assurer que la notion de tourisme durable ne soit pas incomprise ou mal interprétée. De ce fait, nous avons d'abord questionné les touristes sur leur familiarité avec la notion de « développement durable » puis avec la définition (explication) du « tourisme durable ».

À la question : avez-vous déjà entendu parler de la notion de « développement durable » ne serait-ce que de nom ? 78,7% des répondants ont répondu par « oui ». À la question : connaissez-vous la définition (explication) du tourisme durable ? 67,2% ont répondu à la question par « oui » (Cf. figure VIII.4).

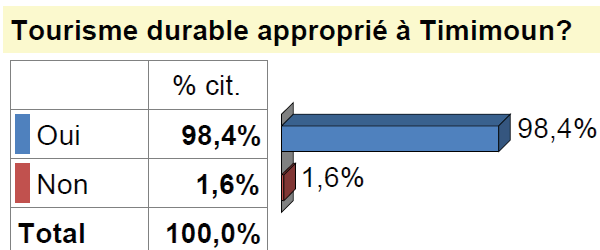
Figure VIII. 4: Familiarité des touristes questionnés avec la notion et la définition du tourisme durable



Source : Auteure (2014,2017, 2018).

Nous avons par la suite proposé une définition simple du tourisme durable : « une forme de tourisme respectueux de l'environnement, qui participe au développement économique local et qui veille au respect de la population, de ses traditions et de son patrimoine ». À partir de cette définition, nous avons recueilli leur avis concernant l'adaptation de ce type de tourisme (tourisme durable) dans une région comme Timimoun : à la question « pensez-vous que ce type de tourisme soit approprié à Timimoun ? », 98,4% des répondants ont répondu par « oui ».

Figure VIII. 5: Avis des touristes questionnés sur l'appropriation du tourisme durable pour la région de Timimoun



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

Nous souhaitons recueillir le ressenti des touristes questionnés sur le rôle que pourrait jouer un tourisme durable à Timimoun. Nous leur avons donc demandé à travers une question ouverte d'argumenter les raisons qui les ont amenés à répondre favorablement à la question précédente (relative à l'appropriation du tourisme durable à Timimoun).

Nous avons étudié les données recueillies à travers une analyse lexicale et thématique. L'analyse lexicale n'est autre qu'une analyse textuelle, qui consiste à dégager les mots les plus fréquemment utilisés par les répondants sollicités. L'analyse thématique est un premier

niveau d'analyse possible : elle consiste à regrouper les mots retenus dans l'analyse lexicale par champs lexicaux et par thèmes.

Le logiciel Sphinx a recensé 30 mots « potentiellement intéressants » c'est-à-dire ceux qui sont le plus fréquemment cités. À partir de cette liste de mots, nous avons procédé à l'étape de « lemmatisation » qui consiste à extraire les mots que nous jugeons insignifiant, appelés par les spécialistes d'analyse qualitative des « Stop Words » ou encore « Mots Vides »¹⁸⁵.

L'étape suivante consiste à dénombrer les principales occurrences, c'est-à-dire repérer et regrouper les mots de même sens ou qui expriment une même idée (champs lexicaux). Cette étape nous a permis de retenir 10 mots et groupes de mots (clusters) les plus pertinents pour notre analyse sémantique (Cf. tableau VIII.1).

Tableau VIII. 1 : Tableau relatif aux 10 mots (clusters) retenus dans l'analyse de la question relative au rôle du tourisme durable selon la perception des touristes questionnés

Mot ou groupe de mots	Fréquence
Population locales/ Habitants	88
Environnement	46
Fragilité écosystème	21
Préservation	12
Charme/ Beauté	8
Tradition	11
Culture	27
Patrimoine	13
Développement économique/ source de revenus	18
Infrastructures	11
Total	255

Source : Auteure (2014, 2017, 2018)

¹⁸⁵ Il s'agit là de déterminer nos propres mots vides jugés inintéressants pour notre analyse. Il est à noter que le logiciel Sphinx a préalablement épuré la liste de mots « potentiellement intéressants » en excluant les mots très communs, caractéristiques d'une langue et qui ne sont pas significatifs comme par exemple les articles, les pronoms, les prépositions, etc.

Cette liste des termes les plus fréquemment utilisés, illustrée par le nuage de mots ci-dessous

Figure VIII. 6: Nuage de réponses mettant en exergue le rôle du tourisme durable selon la perception des touristes questionnés



(Cf. figure VIII.6), permet d’ores et déjà de donner un certain nombre d’éléments de réponse sur les perceptions dominantes des touristes questionnés quant au rôle du développement d’un tourisme durable à Timimoun.

Pour affiner cette analyse lexicale, nous avons réparti les 10 mots et groupes de mots en quatre thématiques, chacune d’entre elles représente un objectif à atteindre par le tourisme durable selon la perception de nos répondants (Cf. tableau VIII.2).

Tableau VIII. 2: Les quatre thématiques représentatives des objectifs à atteindre par le tourisme durable selon la perception des touristes questionnés

	Mot ou groupe de mots	Fréquence
Développement communautaire	Population locales/ Habitants	88
Ecologie et préservation du patrimoine paysager	Environnement	87
	Fragilité écosystème	
	Préservation	
	Charme/ Beauté	
Préservation du patrimoine culturel	Tradition	51
	Culture	
	Patrimoine	
Développement socio-économique	Développement économique et sources de revenus	29
	Infrastructures	
	Total	255

Source : Auteure (2020)

Les premiers éléments de réponse, issus des questions précédentes, supposent que les touristes interrogés ont une certaine connaissance, ou plutôt dirons-nous une « prise de conscience » des enjeux d'un développement touristique dit durable à Timimoun. Le développement communautaire, suivi de la protection environnementale demeurent les éléments de cette prise de conscience les plus fréquemment mis en avant. La préservation du patrimoine culturel et des traditions locales intervient en troisième position. Le développement socio-économique a également été souligné comme un objectif inhérent au tourisme durable. Le nuage de mot ci-dessous illustre les quatre éléments cités et leur fréquence (Cf. figure VIII.7).

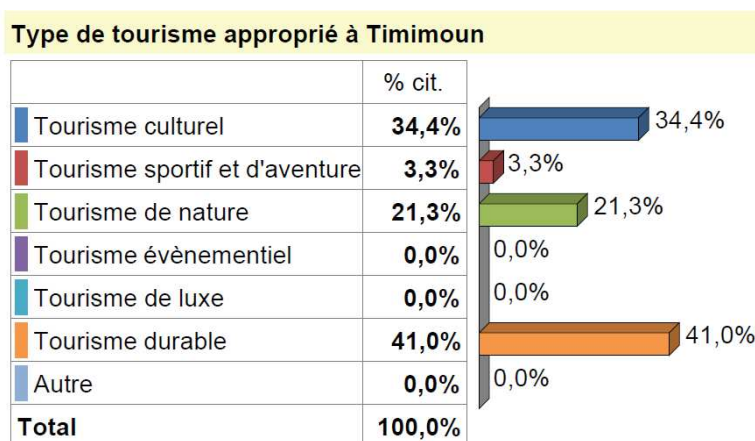
Figure VIII. 7: Nuages des thématiques relatives aux objectifs du développement durable selon les touristes questionnés



Source : Auteure (2020).

À la question relative au type de tourisme le plus approprié à Timimoun, trois types se sont démarqués : le tourisme durable à raison de 41%, le tourisme culturel avec un pourcentage de 34,4% puis le tourisme de nature à 21,3%.

Figure VIII. 8: Types de tourisme le plus approprié à Timimoun selon les touristes questionnés



Source : Auteure (2014, 2017, 2018)

Ces trois types de tourisme -même s'ils n'expriment pas une notion tout à fait équivalente- se chevauchent et tendent à révéler une prise de conscience et une volonté des répondants questionnés de voir se développer des formes de tourisme alternatif à Timimoun.

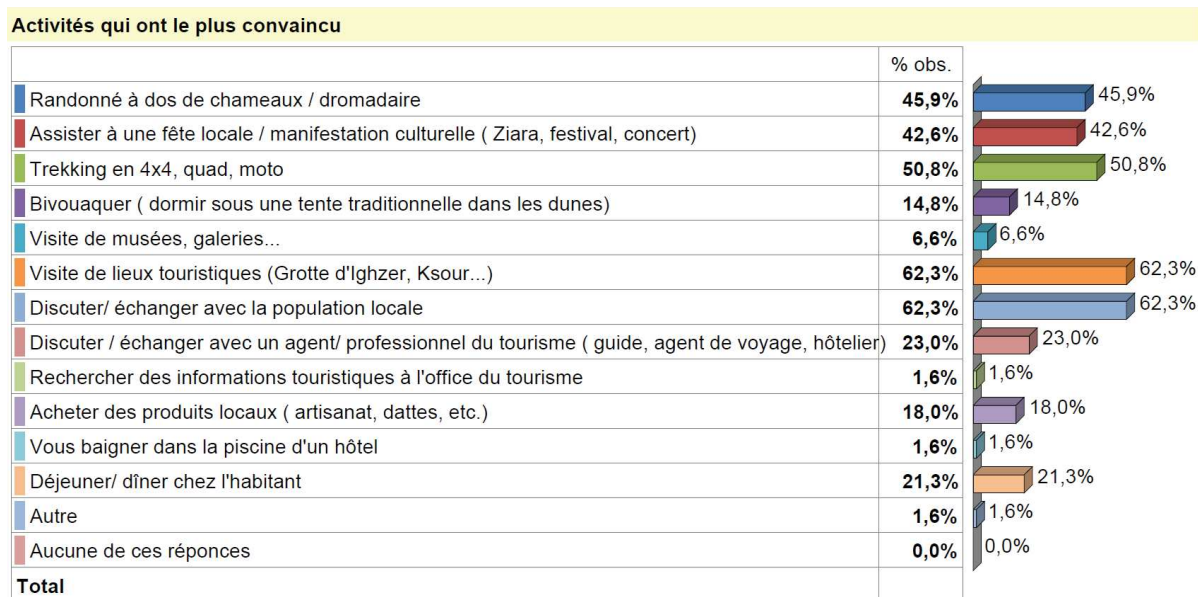
Désirant analyser la durabilité des pratiques touristiques adoptées par nos répondants, nous leur avons demandé de sélectionner dans un premier temps l'ensemble des activités pratiquées pendant leur séjour, puis dans un second temps de déterminer celles qui les auraient le plus convaincues, ainsi que celles qui les auraient en revanche déçus (Cf. figures VIII.9, VIII.10 et VIII.11)

Figure VIII. 9: Activités pratiquées par les touristes questionnés pendant leur séjour à Timimoun



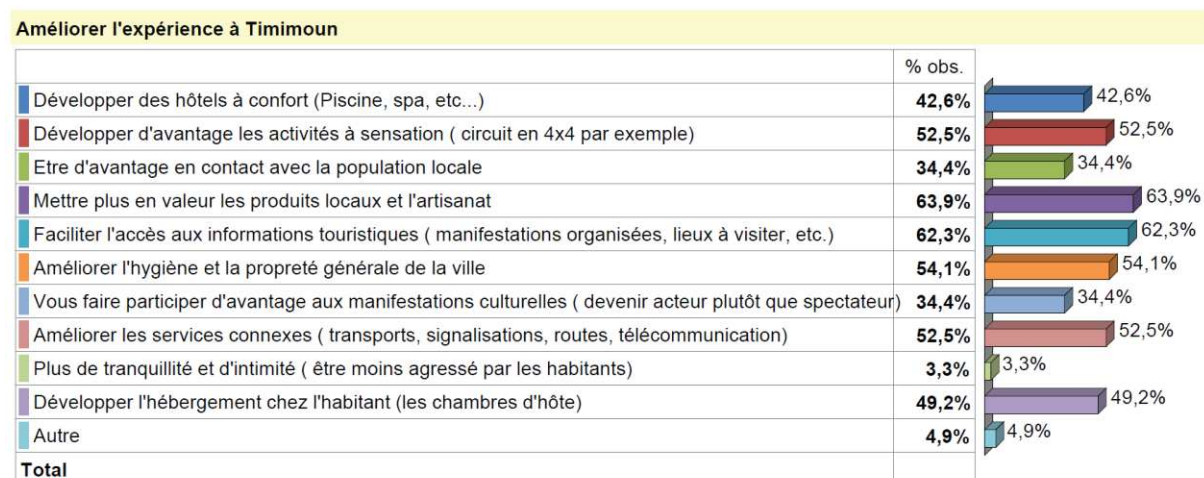
Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

Figure VIII. 10: Activités les plus appréciées par les touristes questionnés pendant leur séjour à Timimoun



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

Figure VIII. 11: Activités à développer pour améliorer l'expérience des touristes questionnés à Timimoun



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

Certaines activités pratiquées et les plus appréciées par les touristes questionnés sont en adéquation avec notre précédent postulat, selon lequel ils sont sensibles au caractère durable de leurs pratiques. Parmi les activités les plus citées et les plus appréciées, nous pouvons mentionner :

- L'action de discuter/échanger avec la population locale pratiquée par 85,2% des

répondants, dont 62,3% l'estime comme l'une des pratiques qu'ils ont le plus apprécié ;

- Assister à une fête locale \ manifestation culturelle, pratiquée et le plus appréciée respectivement à raison de 68,9% et 42,6% ;
- Randonné à dos de chameaux \ dromadaires (mobilité durable) pratiquée par 72,1% des répondants, et parmi les activités la plus appréciées à raison de 45,9%.

Néanmoins, l'analyse des réponses des touristes questionnés nous amène à un paradoxe : un certain nombre de réponses citées fréquemment reflètent des pratiques en opposition avec la durabilité. Citons l'exemple de la réponse « développer des hôtels confortables/de haut standing (avec piscine, spa, etc.) » évoquée à 42,6% de fois, ou encore développer les activités à sensation telles que les circuits en 4X4, quad, et motos pratiquées par 68,9%, considérées comme parmi les plus appréciées par 50,8% et citées comme activité qui permettrait d'améliorer l'expérience touristique à Timimoun à raison de 52,5%.

VIII.2.La variable économique

Le tourisme durable est perçu comme un facteur de réduction de la pauvreté, particulièrement pour les destinations les moins développées. Il permet aux populations locales d'être impliquées dans les projets de développement touristiques, et donc de bénéficier d'un développement économique dont les retombées leur profiteraient directement. Néanmoins, le tourisme durable est critiqué au Sahara. Premièrement, la mise en valeur touristique reste très marginale dans cette région. Deuxièmement, cette mise en valeur ne profite qu'à un petit nombre de bénéficiaires qui captent les flux touristiques à leur profit, sans réel mécanisme de redistribution au sein des populations.

De plus, dans les milieux fragiles, le tourisme exerce une pression supplémentaire sur les ressources environnementales : cela fragilise davantage les systèmes économiques et ne fait qu'accroître la pauvreté et la vulnérabilité des populations locales.

Rappelons que le Sahara représente pour les populations locales un espace multifonctionnel : il assure des fonctions vitales en étant à la fois un lieu d'habitat mais aussi de production et de sauvegarde de leurs ressources naturelles (Cf. chapitre I). Bien que le tourisme durable véhicule des promesses d'emploi, de devises et de croissance, dans ces milieux fragiles, il représente également un danger pour l'économie locale en accaparant des ressources

naturelles (eau, terres, production agricole alimentaire, etc.).

Dans l'ensemble des pays où le tourisme ne constitue pas une priorité, les recettes touristiques sont nulles ou négligeables (Mesplier et Bloc-Duraffour 2005, p. 92). Malgré son fort potentiel touristique, le tourisme en Algérie ne contribue qu'à hauteur de 1,5% du PIB du pays (Cf. chapitre V). Cette situation s'explique par le faible taux d'investissement dans le secteur touristique, qu'il soit public ou privé, algérien ou étranger.

En effet, au-delà des difficultés sécuritaires et financières qu'a connues le pays, le climat d'investissement dans le domaine du tourisme n'a jamais été assez attractif pour mobiliser les ressources extérieures et les compétences intérieures (lourdeurs administratives, corruption, mauvaise gouvernance, faiblesse des institutions et du système bancaire, etc.).

VIII.2.1. Politique d'investissement touristique : le retard persistant de la mise en valeur touristique algérienne

Les investisseurs dans le secteur du tourisme en Algérie sont confrontés à de nombreux freins, victimes de la pesanteur bureaucratique et de la mauvaise gestion. Pourtant, en 2008, le SDAT affichait un ambitieux programme de mise en œuvre « *des politiques touristiques intégrées et de régulation* ». Il visait « *à concourir aux équilibres macroéconomiques, aux dynamiques territoriales et aux articulations intersectorielles et à les refonder à travers des pôles d'excellence touristiques, des contrats de gestion, des privatisations, des investissements étrangers, des exonérations et des incitations fiscales en faveur de l'investissement des entrepreneurs locaux et étrangers, la constitution d'un portefeuille foncier dans les zones d'expansion touristique et un plan qualité intégrant formation, éducation, technologies de l'information et positionnement sur des niches* » (Dayan 2010). Néanmoins, lancé en 2008, cet ambitieux schéma est loin d'atteindre les objectifs escomptés. En 2015, selon le ministre du tourisme, sur les 813 projets touristiques annoncés dans le SDAT, seule 8% ont été entamés. Parmi les causes majeures, demeurent les contraintes liées au foncier, l'inexistence de Partenariat Public-Privé (PPP) et la faiblesse du système bancaire. Toutefois, pour encourager l'investissement touristique, quelques mesures incitatives ont été mises en place, telles que la bonification des taux d'intérêt pour les investissements dans le domaine de l'hôtellerie à hauteur de 3% pour les zones du nord et 4,5% pour les zones du sud, ainsi que des avantages liés à l'accès au foncier touristique que nous aborderons

ultérieurement. Mais ces dernières demeurent insuffisantes pour instaurer un climat d'investissements propice au développement du secteur touristique.

Les chiffres du développement des projets touristiques ces dernières années témoignent de la faiblesse des investissements touristiques. Selon la Direction Générale du Tourisme, en 2017, sur un total de 1 674 projets touristiques agréés d'une capacité de 216 000 lits, et un coût de d'investissement de 933 milliards de DA, devant générer la création de 90 000 emplois, seuls 85 projets ont été achevés, d'une capacité de 9 000 lits, et un coût d'investissement de 30 milliards de DA, engendrant la création de 5 000 emplois. 566 projets d'investissement sont en cours de réalisation, représentant 74 600 lits pour un coût d'investissement de 352 milliards de DA et la création de 35 000 emplois. Le reste des projets a été suspendu ou abandonné.

VIII.2.1.1. Le problème du foncier

Eu égard à son vaste territoire, particulièrement dans les régions désertiques, il peut paraître paradoxal que le foncier puisse constituer un frein à l'expansion touristique au sud de l'Algérie. Pourtant, la gestion du foncier est l'un des obstacles majeurs aux investissements.

En Algérie, l'État détient un monopole quasi-total sur la gestion du foncier. Depuis l'indépendance, sa politique a été de contrôler les droits d'accès à la terre¹⁸⁶. « *Soumis à aucun obstacle juridique ou politique, l'État nationalisait à volonté les terres privées et intégrait dans les réserves foncières communales le potentiel nécessaire pour réaliser ses différentes politiques sectorielles* » (Boulbir, Boukhemis et Zeghiche 2012), y compris le secteur du tourisme.

Les questions foncières liées à la promotion du tourisme se sont manifestées dès 1966 dans la perspective d'attirer les investissements touristiques. Le gouvernement avait préconisé le développement des Zones d'Expansion Touristique (ZET), dédiées à l'aménagement touristiques des espaces enclavés du littoral, des hauts plateaux et du sud. La ZET y est définie comme étant « *toute région ou étendue du territoire jouissant de qualités ou de particularités naturelles, culturelles ou humaines ou récréatives propices au tourisme, se prêtant à l'implantation ou au développement d'une infrastructure touristique et pouvant être*

¹⁸⁶ Elle commence par la nationalisation et l'étatisation des terres de la colonisation. L'étatisation s'applique ensuite spécifiquement au domaine rural en s'imposant aux grandes propriétés foncières dans le cadre de la révolution agraire. S'en est suivie la municipalisation-étatisation des sols urbains, créant des réserves foncières communales (Saidouni 2003).

exploitée pour le développement d'au moins une sinon plusieurs formes rentables de tourisme ». C'est le décret 88-232 du 5 novembre 1988 qui a donné un statut juridique à ces dernières. En février 2003, la Loi n° 03-03 relative aux zones d'expansion et sites touristiques a été promulguée dans l'objectif de définir les principes et règles de protection, d'aménagement, de promotion et de gestion des 50 Décret n° 66-75 du 04 avril 1966. Chaque ZET est soumise à un Plan d'Aménagement Touristique (PAT) qui détermine l'espace constructible, précisé par un programme d'infrastructures à réaliser.

Le SDAT de 1980 prévoyait la viabilisation de 70 ZET, ainsi que la réalisation d'études d'aménagement touristique de 100 nouvelles ZET. Mais il fallut attendre plus de deux décennies avant que les premières études d'aménagement ne soient entreprises. Entre 2002 et 2005, seules 22 ZET ont bénéficié de ces études, dont 19 ZET côtières et 3 ZET situées dans le Grand Sud. En 2006, six nouvelles ZET côtières ont fait objet de travaux de viabilisation. À cette période, sur un total de 44 ZET ayant bénéficié d'études d'aménagement, 40 ZET étaient côtières, c'est-à-dire promues à un tourisme exclusivement balnéaire, qui répond au modèle du tourisme de masse.

Le bilan établi en 2007 pour l'élaboration du nouveau SDAT à l'horizon 2025, a fait état que sur l'ensemble des ZET ayant fait objet d'étude d'aménagement, aucun projet n'a trouvé preneur : un budget colossal dépensé par l'État, sans avoir de retour sur investissement ! C'est pourquoi l'ensemble des programmes de réalisation d'études d'aménagements touristiques ont été suspendus dans le nouveau SDAT à l'horizon 2025.

Pour une meilleure prise en charge du foncier touristique, le Ministère de tutelle a mis en place en 1998 l'Agence Nationale de Développement Touristique (l'ANDT)¹⁸⁷, chargée principalement de la gestion, du développement, de la préservation et de l'exploitation rationnelle du foncier touristique, à travers notamment la protection et la préservation des ZET, et l'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation des projets d'investissement dans les zones.

Selon la législation en vigueur, lorsque le porteur d'un projet touristique, n'est pas propriétaire du terrain d'assiette de son projet, et que ce dernier appartient au domaine privé de l'État, il doit d'abord être concédé par le *wali* selon la formule du gré à gré, sur la base

¹⁸⁷ L'Agence Nationale de Développement du Tourisme (ANDT) est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), créée par Décret exécutif n°98-70 du 21 Février 1998 et appuyé par la loi 03-03 du 17 Février 2003 relative aux ZEST.

d'un cahier des charges et après délibération du CALPIREF (Comité d'Assistance à la Localisation et à la Promotion des Investissements et de la Régularisation du Foncier au niveau local). Toutefois, le CALPIREF requiert l'avis du Conseil National de l'Investissement (CNI) lorsque le projet d'investissement équivaut à 1 500 000 Millions DA ou plus et dans le cas d'un projet de partenariat étranger.

Lorsque les terrains appartenant au domaine privé de l'État sont situés à l'intérieur des Zones d'Expansion Touristique, ils sont concédés selon la formule du gré à gré par le wali de la wilaya de localisation de l'assiette foncière, après avis favorable de l'Agence Nationale de Développement du Tourisme (ANDT). Lorsque les ZET et sites touristiques comprennent des sites culturels classés, ils sont soumis à l'avis préalable de l'administration chargée de la culture (Ministère de la Culture). Cela est conforme au Décret exécutif n°04-421 du 8 Dhou El Kaada 1425 (20 décembre 2004), qui fixe les modalités de consultation préalable des administrations chargées du tourisme et de la culture en matière de délivrance du permis de construire dans les zones d'expansion et sites touristiques. Ainsi les projets qui doivent être réalisés dans ces espaces ne peuvent l'être qu'une fois le Plan d'aménagement touristique (PAT) réalisé et réglementairement approuvé.

Dans la perspective d'encourager l'investissement touristique, le projet du nouveau SDAT 2025, initié en 2007, présente une série de mesures qui vise à rendre le foncier touristique plus accessible et plus attractif pour les investissements, parmi ses mesures, nous pouvons citer : le lancement par l'ANDT d'une série de campagnes d'assainissement du foncier touristique à travers notamment la re-délimitation des ZET, et l'instauration de nouvelles mesures administratives plus souples. S'y ajoute une reconstitution du stock foncier avec la délimitation de 133 nouvelles ZET. De même, une dizaine d'opérations de viabilisation engagées par l'ANDT visent à rendre certaines ZET plus accessibles.

Afin d'inciter les opérateurs à l'investissement touristique, la Loi de Finance Complémentaire (LFC) de 2011 a allégé les modalités d'accès à la concession du foncier notamment à travers des mesures d'abattement sur les montants de la redevance locative (Cf. encadré VIII.1).

Encadré VIII. 1: Les mesures incitatives à l'investissement touristique liées à l'accès au foncier

« Les modalités de l'accès à la concession ont été allégées par la Loi des Finances Complémentaire 2011 par le mode de gré à gré. Les modalités de concession sont les suivantes :

- La redevance locative annuelle est fixée par les services des domaines, territorialement compétents, et correspondant à 1/33ème de la valeur vénale du terrain concédé.
- Un abattement sur le montant de la redevance locative est fixé comme suit :
 - ✓ - 90% pendant la période de réalisation de l'investissement pouvant s'étaler d'une (01) année à trois (03) années,
 - ✓ - 50% pendant la période d'exploitation pouvant s'étaler d'une (01) année à trois (03) années,
 - ✓ Au Dinar symbolique le mètre carré (m²) pendant une période de dix (10) années et 50 % du montant de la redevance domaniale au-delà de cette période, pour des projets d'investissement implantés dans les wilayas ayant servi pour l'exécution de programmes du Sud et des hauts plateaux,
 - ✓ Au Dinar symbolique le mètre carré (m²) pendant une période de quinze (15) années et 50 % du montant de la redevance domaniale au-delà de cette période, pour des projets d'investissement implantés dans les wilayas du Grand Sud ».

Source : LFC 2011, Algérie.

Il existe aujourd'hui 225 ZET sur l'ensemble du territoire national, totalisant une superficie de 56 472 ha, réparties comme suit : 166 ZET basées sur le littoral (représentant 73,77%, en termes de surface), 36 sur les haut plateaux et 23 au sud dont une à Timimoun d'une superficie de 97 ha.

Malheureusement, la majorité de ces zones n'est pas encore opérationnelle, y compris celle de Timimoun. Les causes en sont diverses : la bureaucratie de l'administration locale qui décourage l'investissement touristique dans ces zones, des études d'aménagement et plans d'occupation des sols non disponibles, des espaces non viabilisés, des terrains squattés ou envahis par le béton, l'implantation sur des terres agricoles, etc. S'y ajoute l'insuffisance des dispositifs législatifs et réglementaires régissant le foncier touristique. De manière générale, ces dispositifs « ont été de tous temps celles applicables à l'investissement en général » (CNES 2004, p. 86) ; cette situation a favorisé, dans certains cas, le détournement de la vocation première des ZET au profit de la prolifération d'autres activités, notamment industrielles.

Les opérateurs et investisseurs touristiques, las des lourdes procédures bureaucratiques et de l'accès très difficile au foncier des ZET, se rabattent sur des terrains situés hors de ces ZET. Mais ces opérateurs ont du mal à trouver des terrains où construire leur projet touristique, le problème majeur demeure le « phénomène de rétention de la part du secteur privé qui hésite à

mettre en produit ses terrains d'assiettes ou qui le fait dans des conditions très lucratives » (Ibid.). C'est pourquoi le foncier relevant du domaine privé de l'État, en raison de la forte spéculation, est proposé à des prix en totale inadéquation avec la réalité du marché. L'offre privée demeure très minime et contribue à alimenter la spéculation. À Timimoun comme dans de nombreuses oasis, d'autres problèmes liés au foncier subsistent, il s'agit des droits particuliers et coutumiers de faire valoir fonciers qui rendent les terres privées encore plus difficilement accessibles (Cf. chapitre I).

En conclusion, malgré les efforts déployés par l'État dans le domaine de la valorisation du patrimoine foncier, notamment concernant la levée des entraves conduisant à la libération des assiettes foncières dans des zones d'extension touristiques et les mesures incitatives à l'investissement touristique liées à l'accès au foncier, les résultats se sont avérés peu efficaces et insuffisants. Selon les chiffres du Ministère du Tourisme, sur 500 projets d'hôtels lancés en 2015, 340 sont en attente de permis de construire. En dépit des 205 ZET à travers le territoire national cumulant près de 50 000 hectares, les investisseurs ont toujours du mal à trouver des assiettes où construire des infrastructures touristiques.

En l'absence d'une stratégie d'élargissement de l'offre en surfaces foncières et de clarification des procédures d'accès, il est illusoire de croire en une possible concrétisation des opérations d'investissement d'importance et dans des délais acceptables. Ces opérations d'investissement demeurent pourtant indispensables au développement effectif du tourisme en Algérie, particulièrement au sud censé être le territoire au cœur de la relance touristique du pays. Le parc hôtelier actuel enregistre encore un déficit trop important en termes de capacités d'accueil, de qualité de service et d'infrastructures.

VIII.2.1.2. Le rôle des Partenariat Publics-Privés (PPP) : les entreprises algériennes systématiquement mises à l'écart

Même si on ne peut envisager un développement touristique sans soutien public¹⁸⁸, le rôle des investissements privés nationaux et étrangers demeurent essentiels au vu, d'une part, de la difficulté croissante des pouvoirs publics à financer les investissements qui répondent aux exigences de la concurrence et à la demande sociale, et d'autre part en raison de l'augmentation des dépenses liées au fonctionnement et à l'entretien des infrastructures existantes. Aussi, avec le développement des nouvelles technologies, les PPP s'envisagent

¹⁸⁸ Le rôle du gouvernement est essentiel pour promouvoir un modèle de tourisme soutenable, assurer l'accessibilité des lieux, rechercher les marchés adéquats et stimuler l'intérêt des investisseurs.

aussi comme le moyen d'introduire les technologies et l'innovation du secteur privé au service du secteur public.

Le partenariat public-privé, envisagé dans le SDAT comme « une approche transversale », demeure à l'état embryonnaire. Les premiers PPP datent de 2006, ils concernaient la gestion des services publics d'eau et d'assainissement avec Suez Environnement, mais aussi le management de l'aéroport d'Alger par le groupe ADP, ou encore le partenariat avec la chaîne hôtelière Accord et l'ONAT qui aboutira à la construction de neuf hôtels (tous implantés au nord du pays)¹⁸⁹.

Depuis 2006, le pays ne dispose toujours pas d'un cadre institutionnel et légal spécifique au PPP : « *ceux-ci sont donc régis par le code des investissements et par les lois spécifiques à chaque secteur d'activité* » (Beaussé et Gonnet 2012, p. 12).

Concernant les partenariats étrangers¹⁹⁰, le code des investissements est assez restrictif à l'égard des investissements directs à l'étranger (IDE). La loi de finance complémentaire de 2009 contraint les investisseurs étrangers à s'associer avec des partenaires locaux résidents. Le partenaire local doit détenir une majorité de 51% du capital contre 49% du capital pour le partenaire étranger. Les projets d'investissements étrangers doivent être soumis à l'examen du Conseil National de l'Investissement rattaché au ministre chargé de la promotion des investissements, et est tenu de présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant toute la durée du projet. Hormis la constitution du capital, l'ensemble des moyens financiers nécessaires à l'investissement étranger doivent être levés par recours au financement local, sauf quelques projets particuliers, qui peuvent faire objet d'un régime dérogatoire. Néanmoins, l'absence de règles clairement établies dans le code d'investissement contraint les investisseurs étrangers à se plier aux règles fixées.

En 2010, dans une démarche de développement économique durable, un ambitieux plan d'investissement sur cinq ans, d'une enveloppe de 286 milliards de dollars, a été consacré pour redresser le secteur de l'eau, de la santé, des transports, de l'éducation et de l'énergie. Le secteur du tourisme a été écarté, même si, indirectement, il profite de la plupart de ces services. Un certain nombre de projets a été développé sous forme de PPP avec de gros

¹⁸⁹ Trois hôtels à Alger, deux à Constantine, deux à Oran, Deux à Sétif, et un hôtel à Tlemcen.

¹⁹⁰ L'ouverture de l'Algérie à l'économie de marché est relativement récente, elle date principalement des réformes du Code des investissements par l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement (réformée par la suite en 2009).

investisseurs étrangers. Parmi ces projets, nous pouvons citer : « *dans le secteur des transports, le ministère des Transports a prévu une enveloppe de 35 milliards de dollars pour le développement des transports ferroviaires et urbains sur la période 2010-2014. La RATP a été retenue pour exploiter le métro d'Alger pour une durée de huit ans.* » (Ibid.).

Pour l'instant, l'expérience algérienne en matière de PPP demeure de portée limitée et exclusive au partenariat avec des compagnies étrangères.

VIII.2.1.3. La défaillance du système bancaire : le secteur touristique pénalisé par les faibles investissements bancaires et le sous-développement du paiement en ligne

Le système bancaire algérien est lui aussi dominé par les grandes banques publiques¹⁹¹ qui jouent un rôle central dans le système financier du pays : « *elles collectent 87% des dépôts et octroient 89% des crédits* » (Ferkhi 2019). Le secteur bancaire compte également quatorze banques à capitaux étrangers¹⁹² mais leur part de marché reste faible. En 2017, « *elles contrôlaient 11% des crédits et un peu plus de 14% des dépôts* » (Ibid.). De plus, pour ces banques privées, l'attractivité du secteur bancaire est entravée par la fluctuation des taux de change sur le Produit Net Bancaire (PNB)¹⁹³. En effet, la dévaluation continue du dinar algérien associée à la variation du taux de change s'est répercutée sur le PNB dégagé par les banques étrangères. À titre d'exemple, alors que PNB était proche de 1 milliard de US\$ en 2011, en 2017 il était estimé à 750 millions de US\$.

La prédominance du secteur public, conjuguée à la faiblesse des crédits accordés aux entreprises privées, accentue les dérèglements structurels de l'économie du pays et la dérive budgétaire. Cela entrave la croissance pérenne de l'ensemble des secteurs économiques, dont le tourisme repose essentiellement sur une large contribution du secteur privé. D'autant plus que les banques étatiques, sont très réticentes à investir dans le secteur touristique. Leur argument étant que le secteur touristique ne représente actuellement que moins de 1% des crédits bancaires à l'économie nationale (Haddouche 2017). L'autre problème réside dans la faiblesse de l'économie numérique et le retard relatif à l'e-payment.

En effet, après un retard significatif, l'Algérie a lancé en 2016 le paiement électronique.

¹⁹¹ En plus de la Caisse d'épargne, l'Algérie compte six banques publiques, il s'agit de : La BADR, BDL, BEA, BNA, CNEP et CPA.

¹⁹² Dix filiales, trois succursales de banque et une banque à capitaux mixte.

¹⁹³ « Le produit net bancaire (PNB) désigne la valeur ajoutée créée par l'activité de la banque. Plus précisément, il constitue la différence entre les produits issus de l'activité bancaire et les charges engendrées par cette même activité » (Dictionnaire comptable et fiscal, 2019).

Néanmoins, il se limite actuellement au paiement des factures d'électricité, du gaz et de l'eau (via l'application d'Algérie poste), des deux compagnies aériennes (air Algérie et Tassili Airlines) et quelques produits d'assurances. Les web marchands continuent à utiliser le paiement par cash. Le client paie sa commande à la livraison, ce qui constitue un risque pour les e-marchands. Pourtant la généralisation du e-paiement constitue un fort vecteur de croissance économique, de compétitivité et d'innovation, aussi bien pour les entreprises, pour les consommateurs, mais aussi pour le pays lui-même, tant il permettrait d'améliorer la transparence du système financier, de lutter contre l'accroissement des économies parallèles, et de contribuer à créer de nouveaux emplois à l'ère du numérique.

Dans le secteur du tourisme, l'e-paiement permettrait aux entreprises (agence de voyage, hôtelier, centrales de réservation) de pouvoir vendre leurs offres directement sur leur site internet, et de toucher une plus large clientèle, notamment étrangère. En effet, pour un touriste qui ne peut se déplacer pour réserver, il n'a d'autre choix que d'effectuer des virements internationaux (via une banque ou Western Union par exemple), cela génère des commissions onéreuses pour l'expéditeur, qui augmente donc le coût du voyage et le rend moins attractif.

VIII.2.2. Impact du tourisme sur l'économie locale de Timimoun : l'économie locale qui peine à répondre à la demande touristique

La faiblesse des institutions et des capacités financières et techniques des territoires sahariens accentue leur vulnérabilité économique.

Le tourisme à Timimoun –au-delà du problème de saisonnalité–, nous l'avons montré, n'est pas encore assez attractif pour être envisagé par la population locale comme son activité principale (Cf. chapitre VII). Il constitue, pour une faible partie d'entre elle, une activité complémentaire qui lui permet de bénéficier de retombées économiques. À titre d'exemple, une artisane nous a confiée que la vente de ses tapis à des touristes lui a permis de restaurer la toiture de sa maison dans le vieux *ksar*.

Parmi les réponses recueillies dans notre enquête réalisée auprès de la population locale, 23,7% des répondants ont déclaré avoir travaillé (même à titre occasionnel) dans le secteur du tourisme (Cf. tableau VIII.3). Il est à noter que notre enquête a visé les principaux sites touristiques de la région, ce qui explique ce pourcentage non négligeable. Mais en réalité, la contribution du tourisme à l'emploi local est tout aussi marginale que l'activité touristique en

elle-même.

Nous constatons également sur le tableau VIII.3 que 75,9% des répondants ont exprimé leur souhait de travailler dans le secteur du tourisme. Cela montre que le tourisme est reconnu comme étant un vecteur incontournable pour créer de l'emploi. Néanmoins, nous le verrons

Tableau VIII. 3: L'emploi dans le secteur touristique selon la population locale questionnée

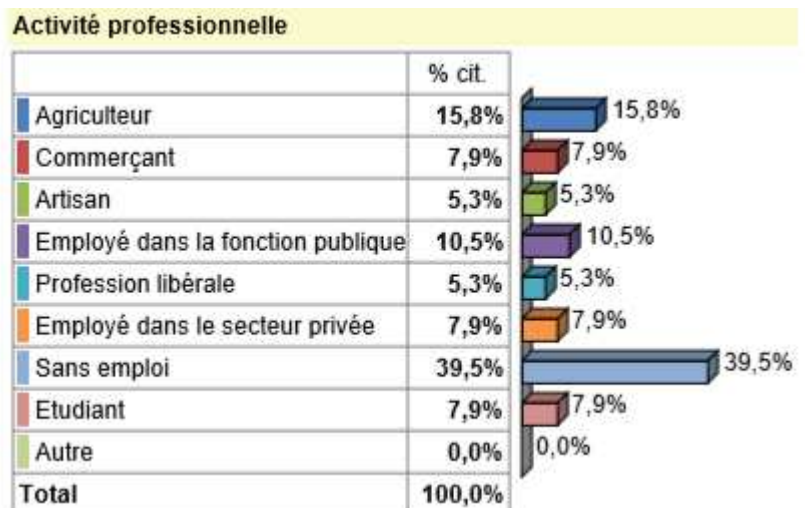
	Oui	Non	Total
Emploi dans le secteur du tourisme	23,7%	76,3%	100,0%
Souhait à travailler dans le tourisme	75,9%	24,1%	100,0%
Total	46,3%	53,7%	

Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

plus loin (véritable culture), la population questionnée ne voit pas la création d'emplois comme la vocation première du tourisme.

La quasi-totalité des emplois touristiques pratiqués relèvent de l'économie informelle, exception faite des propriétaires de gîtes, et de quelques employés qui travaillent dans des structures d'hébergement (comme femme de ménage, homme à tout faire, réceptionniste, cuisinier, etc.). En témoigne, le fort pourcentage de répondants sans activité principale (Cf. figure VIII.12).

Figure VIII. 12 : Activité professionnelles de la population locale enquêtée



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

Il est admis que les pratiques informelles font partie intégrante de l'économie des régions en développement (Raboteur et Roselé Chim 2001) : au-delà d'être une source de revenus (même occasionnelle), elles permettent à une partie du capital du territoire de se reproduire et de se pérenniser. Nous pouvons citer l'exemple des chameaux : leur fonction première dans la société était de transporter les hommes et les marchandises jusqu'au déclin du transport par chameaux du fait de la sédentarisation des nomades et du développement des réseaux de transport modernes. L'utilisation des chameaux s'est pourtant maintenue en partie grâce au développement des circuits touristiques à dos de chameau, activité incontournable pour les touristes. En somme, l'économie informelle permet « *au secteur de subsistance de subsister dans une moindre mesure* » (Roselé Chim 2009).

L'artisanat est un autre secteur d'activité qui permettrait à la population locale de bénéficier directement des retombées économiques liées au développement du tourisme. En effet, les produits « *hand made* » font partie des « spécialités locales », et l'acte d'acheter un souvenir est perçu chez le touriste comme la possibilité d'acquérir des « *expressions matérielles d'un environnement perçu comme exotique* » (Perlès 2007).

L'artisanat dépend grandement de la disponibilité des matières premières, c'est-à-dire des ressources naturelles présentes sur le territoire. Timimoun regorge de matériaux puisés directement de la nature (donc écologiques) qui offrent de grandes possibilités en matière de diversification des produits artisanaux : la fibre et les branches de palmiers servent à la production de vannerie, l'argile pour la confection de poterie, la laine pour le tissage, etc.

Néanmoins, le secteur de l'artisanat à Timimoun, est confronté à divers problèmes à la fois de conception et de commercialisation. Sur le plan de la conception, l'utilisation de matériaux de mauvaise qualité (dans un souci d'économie), conjuguée à la non-disponibilité d'outils et des moyens de production (comme les fours de cuisson pour la poterie ou encore les pigments dédiés à leur coloration) cantonnent la production à des objets de faible valeur ajoutée. Par exemple, les tisserandes n'utilisent quasiment plus la laine qu'elles remplacent par de la fibranne (moins chère). Les teintures naturelles ont laissé place à des teintures chimiques, qui donnent des couleurs beaucoup trop vives aux tapis, et les rends beaucoup moins esthétiques que les tapis aux couleurs naturelles. De plus, l'utilisation des teintures chimiques a des conséquences sanitaires sur les tisserandes qui se disent gênées par ces produits corrosifs, et des conséquences environnementales non négligeables, puisque les déchets de ces produits sont directement déversés dans la nappe phréatique.

L'absence de fours performants qui permettraient une bonne cuisson des poteries impacte grandement leur qualité. En effet, beaucoup d'artisans utilisent des fours rudimentaires (Cf. figure VIII.13).

Figure VIII. 13: Techniques de cuisson rudimentaires employée par les potiers de Timimoun



Source : Blog de Souad Hamitou, artiste plasticien, [En ligne] : http://souad.ceramique.over-blog.fr/pages/Formation_a_Timimoun-8739700.html

Mal cuites, les poteries sont sujettes à beaucoup de casse, mais surtout, certaines sont détournées de leur fonctionnalité de base et ne peuvent servir que comme élément décoratif, parmi lesquelles nous pouvons citer les poteries culinaires (Cf. encadré VIII.).

Encadré VIII. 2: Expérience de vérification de la cuisson d'une poterie de Timimoun

Nous avons mis à l'épreuve la cuisson d'une poterie culinaire (marmite ci-dessous) achetée auprès des femmes artisanes du village de *Fatis*, réputé pour la qualité et la beauté de son artisanat. Après l'avoir mise à tremper dans l'eau pendant une heure, la poterie est retournée à son état de masse d'argile façonnable. Ce qui démontre clairement que cette dernière n'a pas été suffisamment cuite.



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

L'artisanat était autrefois très important dans certains *ksour* de Timimoun, comme à *ksar Aghlad* et au village de *Fatis*. Au-delà de l'émancipation des jeunes et de l'affaiblissement de la transmission des techniques ancestrales, certains produits artisanaux, autrefois nécessaires à la vie quotidienne des populations locales, ont été remplacés par des objets plus contemporains, comme la substitution de la vaisselle et ustensiles de cuisines en poterie, par de la vaisselle industrielle (service en céramique, batterie de cuisine, etc.) plus moderne et plus esthétique; ou encore les tapis tissés avec des fibres synthétiques. La présence de produits chinois, notamment dans le souk de Timimoun, a porté un coup de grâce à la production artisanale locale plus onéreuse.

À ce sujet, une habitante nous a confié :

« Nous ne pouvons plus nous permettre d'avoir des tapis de notre propre région. Vu le prix de la laine, nous ne pouvons même plus en confectionner nous-mêmes. Aujourd'hui, nous achetons des tapis que lorsque nous marions nos filles, car la tradition les oblige d'en avoir dans leur trousseau, et cela représente un sacrifice financier ».

Du point de vue de la commercialisation, il n'existe que très peu de boutiques d'artisanat local dans la région. Au centre de Timimoun, il existe deux boutiques à proximité du *souk*, et trois autres une cinquantaine de mètres plus loin. Dans le *ksar* en pierre d'*Aghlad* réhabilité par le PNUD (Cf. chapitre I), le dernier étage est également consacré à la vente de produits artisanaux. Au village de *Fatis* (régulièrement proposé à la visite dans les programmes touristiques), dès l'arrivée des touristes, les femmes artisanes se ruent sur la route principale du *ksar*, où elles disposent à même le sol leurs marchandises, dans l'espoir de vendre quelques poteries aux touristes.

Figure VIII. 14: Potières de Fatis (Timimoun)

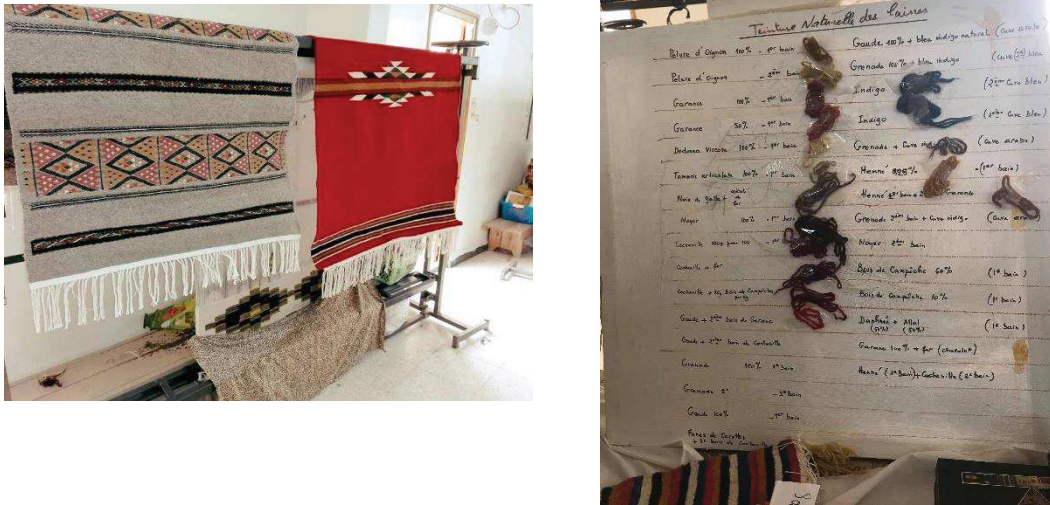


Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

Néanmoins, ces dernières années, le milieu associatif, à travers notamment les associations d'aide à l'émancipation des femmes des *ksour* de Timimoun, œuvre pour la promotion et le développement des savoir-faire artisanaux de la région comme moyen d'impliquer les femmes rurales dépourvues de ressources dans le développement économique local. Au-delà de la formation des femmes à divers métiers, le siège de ces associations fait également office de vitrine où les touristes peuvent à la fois découvrir les produits locaux fabriqués sur place, mais aussi les acheter. Cependant, comme nous l'a indiqué une artisane de l'atelier de l'association Tigourarine :

« La confection d'une tapisserie artisanale est un long procédé composé de multiples phases. Il faut plusieurs semaines pour confectionner un tapis. De plus, nous n'avons pas assez de métiers à tisser pour confectionner plusieurs tapis en même temps. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons faire face à la demande des touristes qui surviennent quasiment en même temps, généralement pendant les vacances. Nous ne disposons pas assez de moyens, nous ne pouvons pas avancer les frais de la matière première pour confectionner plusieurs tapisseries à l'avance, nous devons attendre de vendre celles que nous avons confectionnées auparavant. Sans compter le fait que nous ne disposons pas d'assez de place pour les stocker ».

Figure VIII. 15: Atelier Tigourarine à Timimoun



Source : Auteure (2018).

Figure VIII. 16: Initiation d'une touriste aux techniques artisanales de tapisserie (atelier Tigourarine, Timimoun)



Source : Auteure (2018).

Au-delà d'œuvrer pour la promotion et la transmission des savoir-faire artisanaux aux plus jeunes, ainsi qu'à des touristes de passage, l'association Tigourarine veille au maintien des techniques de tissage ancestrales et à l'utilisation de matériaux naturels. Les tapis de l'association ont traversé les frontières et ont fait objet de nombreuses expositions, parmi

lesquelles nous pouvons citer l'exposition « Fil et lumière » organisée en septembre 2019 par l'Association Trait d'Union Solidaire Alsace Algérie¹⁹⁴ (TUSAA) à Ribeauvillé en Alsace (France) (Cf. figure VIII.17).

Figure VIII. 17: Exposition des tapis de l'atelier Tigourarine de Timimoun à Ribeauvillé le 13 et 14 septembre 2019



Source : Association TUSAA (2019)

Il existe de nombreuses associations à Timimoun. Néanmoins, chacune œuvre de son côté, avec ses propres moyens. Il n'existe pas de coopérative artisanale, qui permettrait à ces associations et à plusieurs artisans de se regrouper, de mettre en commun leurs forces, leur savoir-faire et leurs moyens, de les mutualiser dans le but d'être plus performants, que ce soit au niveau de la conception, ou de la commercialisation de leurs produits. Les coopératives artisanales, fonctionnant comme des centrales d'achat, permettraient également à de petits producteurs de s'associer pour répondre à des commandes importantes.

VIII.3. La variable sociale

Analyser la dimension sociale du tourisme implique de questionner la place de l'habitant sur la scène touristique et du rapport à l'Autre, c'est-à-dire le rapport à l'altérité. Soulignons que selon une approche géographique, le tourisme est une forme de migration où la présence de l'habitant temporaire qu'est le touriste fait la qualité touristique d'un lieu (Lazzarotti 2018). Le tourisme est donc une forme de cohabitation entre l'habitant temporaire et l'habitant permanent, une manière de vivre ensemble momentanément. Dans les lieux touristifiés, la

¹⁹⁴ Association fondatrice de l'atelier Tigourarine.

question de légitimité de présence des deux parties se pose avec une acuité particulière : quelle présence impose celle du touriste ou celle de l'habitant permanent ? Le touriste, qui a payé pour occuper les lieux temporairement, peut-il se les accaparer au point de ressentir la présence de l'occupant habituel comme une intrusion ?

L'orientation des débats autour de l'impact social du tourisme sur les populations d'accueil est souvent focalisée sur une conception ethnocentrée qui pose la question des comportements des touristes occidentaux et leur impact sur les sociétés, principalement celles du sud¹⁹⁵. Or, à Timimoun, la présence des touristes nationaux -venant principalement du Nord- est prédominante, cela nous amène à interroger l'altérité sous l'angle de la marginalisation territoriale du Sud par le Nord. Aborder les enjeux sociaux du tourisme implique également d'évoquer l'impact des investissements touristiques lancés par des nationaux non-originares de la région touristique : cette situation amène les habitants à se questionner sur leur souveraineté et sur l'accaparement de leurs ressources naturelles telles que l'accès à la terre et au foncier, à l'eau, etc.

Lorsqu'on aborde ces questions de gêne occasionnée par la présence de l'autre, on se restreint souvent à pointer du doigt les mauvais comportements des visiteurs, pourtant les récits de voyageurs sont nombreux, témoignant des comportements désinhibés de certains locaux, comme lorsqu'ils sont trop insistants pour que l'on rentre dans leur boutique ou leur restaurant, des actes de mendicité à répétition, de la prolifération de faux guides locaux, et des différentes arnaques en tous genres.

Il en est de même concernant les questions d'altérité : le rapport d'altérité est à double sens et touche autant la population locale que le touriste. En effet, l'excitation de découvrir de nouveaux lieux suppose de faire face à l'inhabituel, à l'inconnu. Cela implique pour le touriste, une triple confrontation avec l'altérité : « *avec des lieux autres ; une confrontation avec les autres ensuite ; une confrontation avec soi-même, avec ses ignorances, ses doutes, parfois ses peurs enfin* » (*Ibid.*).

VIII.3.1. Relation touriste habitant : entre fracture socio-économique, hospitalité et frictions, une relation ambivalente et nuancée

La nette prise de conscience des valeurs sociales et environnementales du tourisme durable a

¹⁹⁵ Déjà évoqué par Nash en 1981 et toujours présente de nos jours.

favorisé l'émergence de « *nouveaux modes de consommations touristiques postmodernes mettent l'accent sur l'épanouissement personnel plutôt que sur le matérialisme* » (OECD 2009). Parce qu'aujourd'hui, « *le déplacement ne suffit pas. Le voyageur doit être touché* » (Hilditch 2000), les expériences touristiques qui mettent en avant la culture autochtone occupent une place prépondérante dans cette quête d'un tourisme expérientiel et émotionnel. Elles se démarquent des pratiques touristiques traditionnelles, en se présentant comme l'opportunité qui permettrait de transformer des vacances ordinaires en vacances extraordinaires. Cet intérêt pour la culture autochtone découle également d'une volonté de découvrir des lieux « exotiques » et « vierges », et celui d'atteindre des destinations plus lointaines ou hors des sentiers battus.

Le tourisme autochtone se définit comme étant « *une activité touristique à laquelle les autochtones participent directement soit par le contrôle de cette activité, soit par l'utilisation de leur culture comme base de l'attraction touristique* » (Hinch et Butler 1996, p. 9). Bien que cette définition ne rende pas compte de la situation actuelle à Timimoun, tant les initiatives et la participation autochtone demeurent très faibles, néanmoins, certains attraits propres à la population locale, telle que son hospitalité, son affirmation identitaire, ses pratiques coutumières, participent pleinement à renforcer l'attractivité de la région, et à rendre l'expérience touristique plus authentique (Cf. chapitre VII).

L'une des raisons pour laquelle le Sahara est devenu une destination privilégiée pour les touristes est que sa population cristallise un certain nombre de représentations propices à nourrir la nostalgie des touristes -particulièrement des occidentaux- : l'image d'un nomade dans un état prémoderne, d'un marabout méditant au milieu des dunes, d'un groupe d'enfants qui court dans les ruelles désertes d'un *Ksar*, ou encore celle d'un agriculteur perché en haut de son palmier pour récolter ses dattes.

L'échange entre les deux cultures (culture visiteur/visité), induit par la relation touristique, est tantôt perçu comme une bénédiction pour les populations d'accueil, mais aussi très souvent comme une menace. Cela dépend du nombre de touristes, en corrélation avec la capacité de charge du territoire d'accueil et de la capacité de résilience et d'adaptation de la population visitée, ainsi que l'existence de conditions environnementales, sociales et économiques adéquates. En somme, plus le nombre de touristes est important, plus il y a risque de saturations des lieux et donc de réaction de rejet de la part des habitants. Cela dépend aussi des possibilités de développement qu'offre le tourisme à ces populations et de la manière dont

il contribue à améliorer leurs conditions de vie, ou au contraire à les dégrader.

Bien que de nombreuses études et statistiques¹⁹⁶ mettent en avant les externalités positives de l'activité touristique pour les populations d'accueils (emplois, procuration de devises, redonner confiance et un sentiment de fierté, etc.), d'autres études (Crozat et Alves 2018 ; Duhamel 2018; Ceriani et al. 2005 ; Boyer 2002 ; Rauch 2002) mettent en relief la responsabilité du touriste dans la modification des modes de vie des autochtones (nous aborderons certaines d'entre elles dans l'analyse de la variable culture).

Hormis la question des externalités (positives ou négatives) provoquées par l'activité touristique pour les populations d'accueil, se pose également la question de la volonté de rencontre entre ces deux publics. Si l'action de visiter un territoire découle d'un choix personnel du touriste, le plus souvent, les habitants n'ont quant à eux pas eu le choix d'accueillir des groupes d'étrangers au sein de leur territoire.

Aussi, quand il s'agit du Sahara, même s'il n'y a pas une importante distance géographique entre elle et ses principaux visiteurs (nationaux ou européens), il s'agit d'une destination où la rencontre touristique invite à la confrontation avec l'altérité¹⁹⁷, tant les distances culturelles et sociales sont significatives : tenue vestimentaire, habitat, langue (zénète), traditions, us et coutumes, etc. Mais –que ce soit au Sahara ou ailleurs- souvent dans le cadre de voyages organisés, il est difficile d'être confronté à une « vraie » altérité car en règle générale, agents de voyage et guides touristiques interviennent comme médiateurs et « *passseurs d'altérité* » (Equipe MIT 2002; Stock et Duhamel 2005) afin de ne montrer aux touristes que ce « qu'il est permis de voir » ou plutôt ce qu'il est « nécessaire de voir ». Certains aspects de la vie quotidienne des habitants demeurent souvent hors d'atteinte du regard des visiteurs (misère, violence, etc.) (Fadia Merabet 2018). Plus récemment, toujours dans cette quête de l'exceptionnel, du jamais vu et du renouvellement permanent, certains tour-opérateurs n'hésitent pas au contraire à mettre en avant tout ce qu'il est habituellement non conventionnel d'exhiber, c'est-à-dire de confronter les touristes -et les habitants- à une altérité radicale. Nous pouvons citer l'exemple des visites organisées dans les favelas à São Paulo et les bidonvilles à Bombay, une pratique que certains appellent « *Slum-tourisme* » ou encore « *tourisme de la misère* » (Cejas 2006; Freire-Medeiros 2010; Selinger, Outtersson et Whyte

¹⁹⁶ Notamment celles de l'OMT et du WTTC.

¹⁹⁷ L'altérité signifie « la qualité de ce qui est autre pour un individu dont l'identité personnelle (« identité-Je), et l'identité sociale (« identité-Nous ») sont les référents familiers voire non questionnés par rapport à un monde étranger dont les normes, conventions et manières de faire sont radicalement autres » (Stock 2008).

2011; Caton et Santos 2008).

Nous avons, à travers nos questionnaires, souhaités mettre en exergue la nature des relations et les représentations que se font chacun des protagonistes, touristes et habitants, dans notre territoire d'étude (Timimoun) où, rappelons-le, le flux touristique reste faible, mais pose déjà en période d'affluence de nombreux problèmes.

D'abord, chez les habitants questionnés, le touriste est avant tout un hôte pour qui l'on doit donner de sa personne, afin de mettre à l'honneur son sens de l'hospitalité. Pour ces habitants, l'hospitalité, en accord avec la définition de Gotman (2001), se manifeste à travers « *toute une gamme de dons et même une part de sacrifice, si ces dons doivent altérer la position du donateur* » (Gotman 2001, p. 149). Elle est considérée comme quelque chose de naturel, ancrée dans leurs mœurs et enracinée dans leur culture. En effet, à de nombreuses reprises, nous avons été témoin, lors de nos différents déplacements à Timimoun, de gestes de générosité de la part d'habitant -très pauvres pour certains- envers des touristes de passages dans leur village : on leur propose des dattes, du thé, un couscous. Il s'agit pour eux, de partager « *la Baraka* ¹⁹⁸», car dans leur croyance, plus on donne, plus on reçoit (de Dieu).

Dans un premier temps, nous avons questionné les habitants sur la fréquentation touristique dans leur quartier. À la question : votre quartier est-il fréquenté par des touristes ? 71,1% ont répondu par « oui »¹⁹⁹. Nous avons ensuite demandé à ces 71,1%, si la présence de ces touristes les dérangeait. 86,8% ont répondu par « non ». (Cf. figures VIII.18 et VIII.19).

¹⁹⁸ Mot d'origine arabe qui signifie bénédiction de Dieu.

¹⁹⁹ Rappelons que nos enquêtes ont été effectuées majoritairement dans les hauts lieux touristiques de Timimoun, ainsi que dans le centre-ville et le vieux *ksar* (très fréquentés par les touristes). Dans l'ensemble de l'oasis, la proportion d'habitants en contact avec les touristes, et donc susceptible de les connaître, est souvent beaucoup plus faible.

Figure VIII. 19: Fréquentation touristique du quartier des habitants questionnés



Figure VIII. 18: Ressenti des habitants questionnés sur les touristes qui fréquentent leur quartier



Source : Auteure (2014, 2017, 2018)

Quant aux rapports (directs ou indirects) avec les touristes, 47,4% ont déclaré avoir déjà eu des liens ou entretenu des discussions avec des touristes. 44,4% de ces derniers jugent ces rapports comme excellents, 44,4% comme bons, 11,1% comme moyens. Aucun n'a estimé ses rapports comme mauvais (Cf. figure VIII.20, figure VIII.21). Les 52,6% ayant déclaré ne jamais avoir eu de rapports ni de discussion avec des touristes, disent à raison de 75% n'en avoir jamais eu l'occasion, 15% par pudeur, car les touristes les intimident, et 10% par peur d'une réaction de rejet (Cf. figure VIII.22).

Figure VIII. 21: Rapports / discussions entretenus par les habitants questionnés avec les touristes

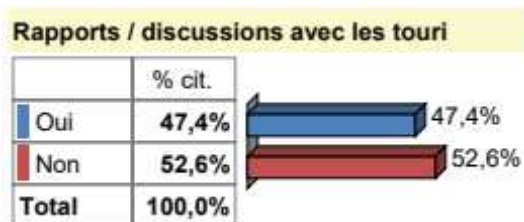


Figure VIII. 20: Evaluation des rapports avec les touristes selon les habitants questionnés



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

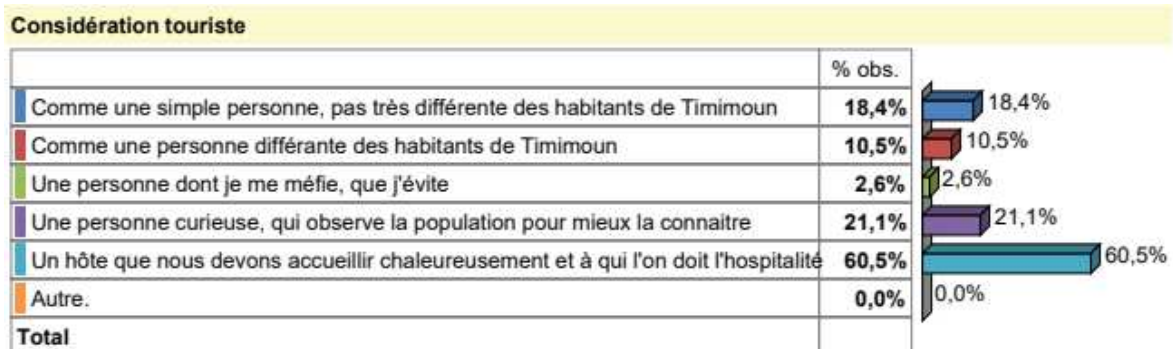
Figure VIII. 22: Raisons évoquées par les habitants questionnés quant aux non-rapports entretenus avec les touristes



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

À la question, comment considérez-vous les touristes qui visitent votre région ? 60,5% des répondants ont estimé qu'il s'agit d'hôtes qu'il faut chaleureusement accueillir et à qui ils doivent l'hospitalité. 21,1% ont constaté l'intérêt des touristes pour leur mode de vie en jugeant le touriste comme une personne curieuse, qui les observe pour mieux les connaître. Concernant leur perception du degré d'altérité, 18,4% considère le touriste comme une simple personne, pas très différente des habitants de Timimoun (altérité faible) ; 10,5 % comme une personne différente des habitants de Timimoun et 2,6% comme une personne dont ils se méfient, qu'ils évitent (altérité forte) (Cf. figure VIII.23).

Figure VIII. 23: Perception du touriste par les habitants



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

Avec la démocratisation de certaines formes de tourisme durable (participatif, expérientiel, communautaire), l'hospitalité est devenue un véritable secteur d'activité qui a une double

vocation. D’abord, celle d’accueillir du public et de lui faire vivre des expériences, Gilmore et Pine II (2002) parlent d’expérience d’hospitalité : « *Dans les secteurs de l’hospitalité et de l’hébergement, presque tous les services sont susceptibles de produire une expérience irrésistible* » (Gilmore et Pine II 2002, p. 88). La deuxième vocation est pécuniaire, celle de générer du profit. Cette reconnaissance -assez récente- de la fonction économique de l’hospitalité, l’a fait passer du statut de valeur quasi-sacrée, à celle de force productive. C’est justement cette fonction économique de l’hospitalité qui caractérise le tourisme en milieu autochtone. Il se matérialise à travers « *l’accueil conçu, réalisé et géré par des populations qui ont la volonté de maîtriser leur développement et de bénéficier, les premiers, des recettes de cette nouvelle activité économique* » (Blangy et Laurent 2007).

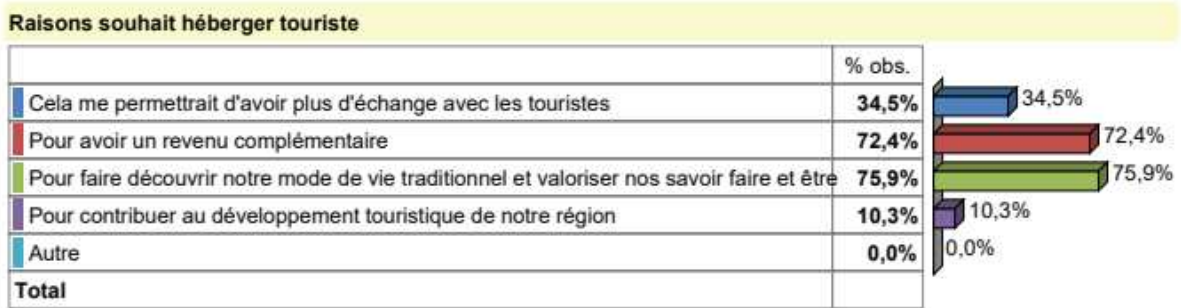
À la question, souhaitez-vous héberger des touristes chez vous, 76% ont répondu par « oui », contre 24% par « non ». Les principaux motifs évoqués ont été de faire découvrir leur mode de vie traditionnel et valoriser leur savoir-faire et savoir-être à raison de 75,9%, ainsi que l’opportunité d’avoir des revenus complémentaires à 72,4%. La possibilité d’échanger avec les touristes hébergés a été évoquée à 34,5%. Participer au développement touristique de la région à 10,3% (Cf. figures VIII.24 et VIII.25).

Figure VIII. 24: Souhait des habitants questionnés d’héberger des touristes



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

Figure VIII. 25: Raisons évoquées par les habitants questionnés à propos de leur souhait d'héberger des touristes



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

L'analyse des questions et des figures relatives aux perceptions que se font les habitants de Timimoun des touristes (figure VIII 18 à figure VIII 25), mettent en exergue que, globalement, les habitants voient plutôt d'un bon œil les touristes. D'abord, parce qu'ils se réjouissent que leurs richesses culturelles et naturelles, particulièrement leur sens de l'hospitalité, soient enfin révélés au grand jour : c'est l'effet-miroir du tourisme, revalorisant les sociétés visitées. Ensuite, parce que le nombre de touristes n'est pas encore assez important pour percevoir avec clarté, les gênes qu'ils peuvent occasionner. Comme le souligne Crozat (2018), dans les territoires où le tourisme n'est pas très développé, « *les premiers touristes sont plutôt bien accueillis par les habitants car on y voit l'occasion de faire admirer son village ou sa ville. [...] De valoriser des espaces en difficulté culturelle et sociale. [...] Donner [tout simplement] une image valorisante d'eux-mêmes.* ». (Crozat 2018, p. 28-29).

Concernant la perception des touristes, le sens de l'hospitalité de la population locale a très souvent été mentionné, notamment comme réponse à la question ouverte : « Quels sont les avantages que vous reconnaissez au tourisme à Timimoun ? ». Parmi les réponses recueillies nous pouvons citer :

« L'un des principaux avantages, c'est de pouvoir se balader en touriste sans être agressé par des personnes qui veulent vous vendre quelque chose, ou qui vous demandent quelques pièces. Bien au contraire, vous avez droit à des sourires, à des regards timides mais bienveillants. Ici nous avons droit à une hospitalité des plus honnêtes et des plus sincères. On vous ouvre la porte de sa maison, uniquement parce qu'on est heureux de vous avoir comme invité » témoigne une étudiante franco-

algérienne résidant à Paris.

« Un tourisme qui nous permet de vivre des expériences authentiques, avec une population authentique qui maîtrise l'art d'accueillir. Une hospitalité traditionnelle, joyeuse et spontanée qui vous donne envie d'en découvrir plus, mais surtout de revenir » nous disait une touriste venue de Suisse.

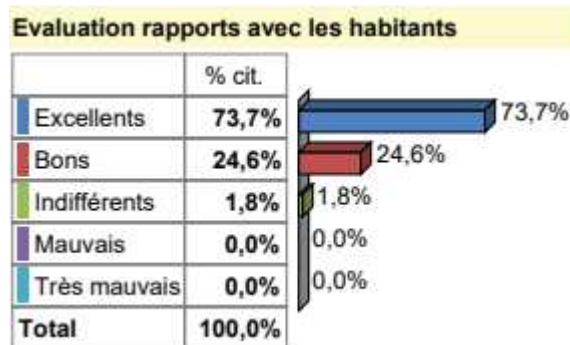
Sur les 91,8 % des touristes qui disent avoir eu des contacts avec la population locale, 73,7% ont jugé ces rapports comme excellents, et 24,6 % comme bons (Cf. figure VIII.26 et figure VIII.27).

Figure VIII. 26: Contact établi avec la population locale selon les touristes questionnés



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

Figure VIII. 27: Evaluation des rapports avec la population locale selon les touristes questionnés



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

À la question « parmi les activités pratiquées, lesquelles vont ont le plus plu ? », 62,3% des répondants ont répondu : discuter/échanger avec la population locale.

Figure VIII. 28: Échanger/discuter avec la population locale comme activité la plus appréciée par les touristes



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

Nos enquêtes ont également révélé des éléments intéressants sur la perception de l'altérité que nous souhaitons mettre en exergue. D'abord, rappelons que le tourisme domestique en Algérie s'est développé selon une conception élitiste basée sur « *un accès privilégié à la mobilité des habitants du Nord contrastant avec l'immobilité contrainte –et les migrations forcées– des populations du Sud* » (Evrard 2006, p. 157). Accueillir des touristes nationaux, c'est provoquer une rencontre avec l'autre à la fois semblable et différent, ce qui questionne les individus dans leur identité, dans leur place au sein de la société. Nombreux sont les habitants du Sud pour qui être touriste dans leur propre pays semble bien idyllique. À plusieurs reprises, la question de la discrimination territoriale a été évoquée par la population locale :

« *Nous sommes le poumon économique du pays, toutes les richesses proviennent de nos sous-sols, pourtant nous sommes oubliés, privés de développement* », a déclaré un habitant de Timimoun.

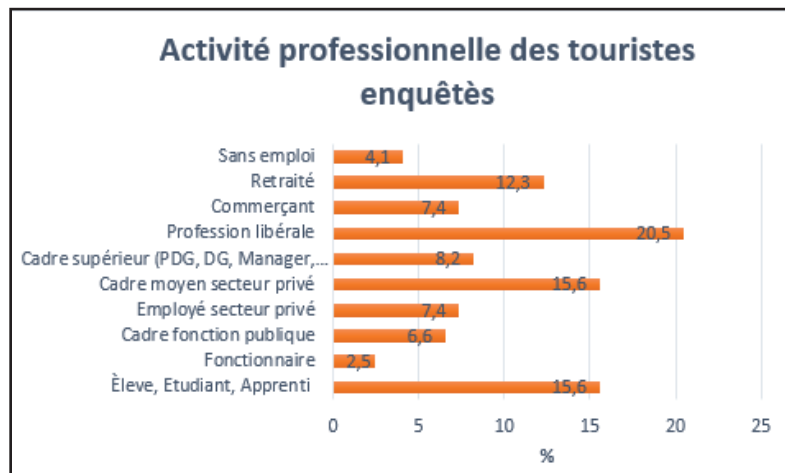
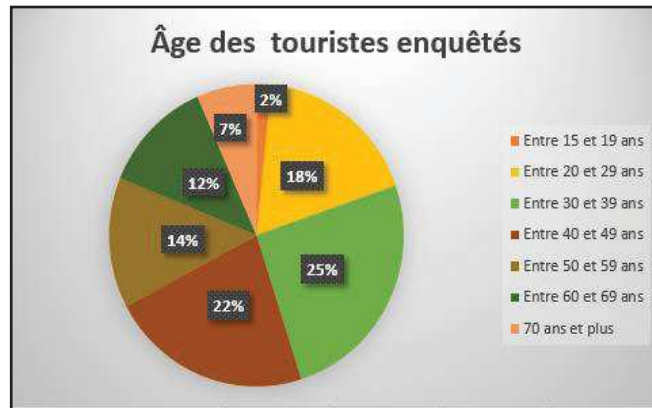
Un agriculteur nous confiait : « *c'est nous qui devrions avoir les moyens d'échapper aux grandes chaleurs estivales, d'emmener nos enfants passer les vacances d'été au*

Nord. Pourtant, aujourd'hui c'est un rêve irréalisable pour une grande majorité d'entre nous. C'est l'inverse qui se produit. »,

Malheureusement très peu d'études abordent la relation entre altérité et tourisme domestique dans les pays du Sud, comme si que le tourisme était essentiellement le fait d'Occidentaux. Or, le tourisme domestique est dominant à Timimoun. Il est également loin de concerner uniquement la frange aisée de la population. Les statistiques recueillies lors du dépouillement de notre enquête ont permis de dresser un profil moyen des touristes en visite à Timimoun (Cf. figure VI. 29). Le niveau d'éducation des touristes enquêtés révèle qu'il s'agit de personnes instruites. En effet, 49,2% des répondants ont un niveau Master, Magister, DESS (Bac+4/ Bac+5). Il s'agit de personnes qui exercent soit dans la fonction libérale (20,5% dont plusieurs architectes et médecins), des cadres moyens du secteur privé (15,6%), d'étudiants, élèves ou d'apprentis (15,6%) suivi des retraités, des cadres supérieurs du secteur privé qui représentent respectivement 12,3% et 8,2%. Les commerçants et les employés du secteur privé représentent tous deux 7,4%. Les sans-emplois et les fonctionnaires de l'État représentent 4,1% et 2,5%. La majorité des enquêtés, soit 31,1% ont un revenu compris entre 60 000 et 100 000 DA, ce qui représente un salaire très convenable (trois à cinq fois le SMIC) pour un habitant du Nord de l'Algérie²⁰⁰ et élevé pour un habitant du Sud.

²⁰⁰ Considérable pour les habitants du Sud. Notons cependant que les charges (les loyers en particulier) sont beaucoup plus élevées au Nord, particulièrement à Alger et dans les grandes villes.

Figure VIII. 29: Profil socioéconomique et niveau d'éducation des touristes enquêtés



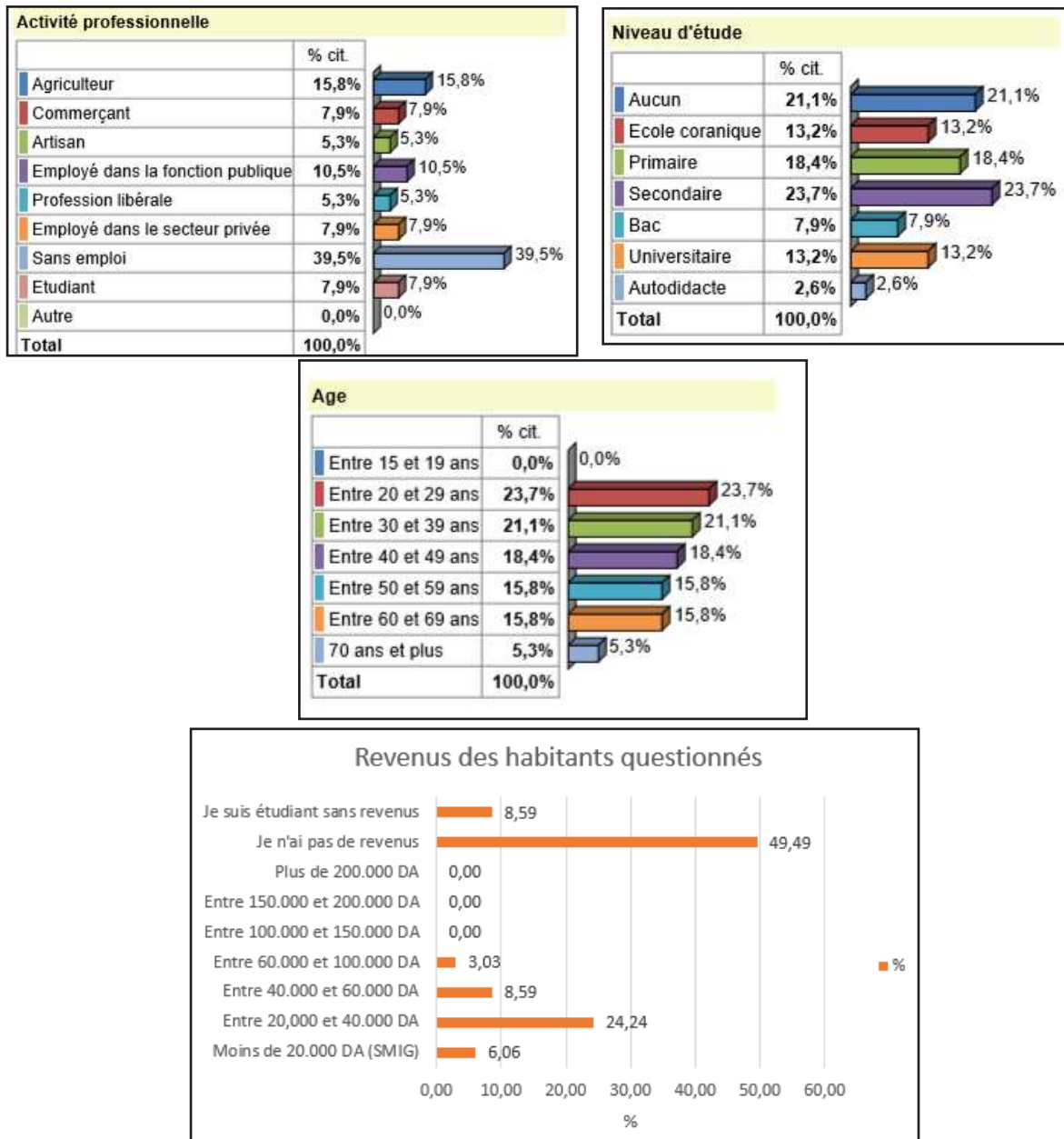
Quel est votre niveau d'étude

Niveau d'étude	% cit
Aucun	0,0%
Ecole coranique	0,0%
Autodidacte	0,0%
Certificat d'études primaires	0,0%
Brevet, BEF, BEM, BEPC	1,6%
Baccalauréat	8,2%
Licence, Bac +2, Bac +3, DUT, BTS, DEUG	34,4%
Master, Bac +4, Bac +5, Magister, DESS	49,2%
Doctorat, Post doctorat	6,6%
Total	100,0%

Source : Auteur (2014, 2017, 2018).

Les figures ci-dessous mettent en évidence le contraste saisissant entre le profil socioéconomique et le niveau d'éducation des habitants questionné avec celui des touristes interrogés que nous venons de présenter. Nos répondants sont majoritairement jeunes²⁰¹, 39,5% sont sans emploi et 15,8 % travaillent comme agriculteur, seuls 13,2 % ont fréquenté l'université, 21,1% n'ont pas fait d'études. 49,9 % n'ont aucun revenu, 6,06% vivent avec un revenu inférieur au SMIG.

Figure VIII. 30: Profil socio-économique et niveau d'éducation des habitants questionnés



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

²⁰¹ Avec les plus de 70 ans, nous avons parfois été confrontée à la barrière de la langue (ils ne parlaient que Zénète).

La distance socio-économique entre les touristes et la majorité des habitants questionnés est forte, mais ne semble pas interférer dans les rapports qu'ils entretiennent. Nous pensons que l'altérité, c'est-à-dire la prise de conscience des différences et des similitudes, est bel et bien ressentie par la population locale, mais qu'elle accepte les différences, ou plutôt qu'elle s'est résignée à les accepter. Les supériorités socio-économiques des touristes occidentaux sont reconnues et assimilées. Il en est de même pour les touristes nationaux (nordistes), puisque les territoires du Sud ont toujours été marginalisés et distingués de ceux du Nord, même après l'indépendance (Cf. chapitre II). Cette vision ethnocentrique suppose que le touriste appartient à une classe élitiste qui lui confère une sorte de supériorité intrinsèque car il serait plus éduqué, plus cultivé et plus fortuné. Des stéréotypes qui faussent quelque peu les rapports touristes\habitants en produisant une anamorphose qui « *remplace la nature véritable de l'autre par une copie vraisemblable* » (Tremblay 2006), et qui développe chez la population locale une sorte de compromis, une construction mutuelle basée sur le principe de réciprocité qui voudrait que : tant que les touristes ont un comportement correct, qui nous respectent à leur tour, qui nous permettent de développer notre culture, notre économie, nous devons les accueillir comme il se doit, dans des conditions tout aussi confortables que d'où ils viennent .

Toutefois, la marginalisation territoriale du Sud est perceptible dans les relations qu'entretiennent certains habitants avec les locaux venant du Nord qui ont investi dans l'immobilier, soit pour une occupation lucrative autour de l'accueil de touristes (sous forme de gîte), soit en résidence secondaire. C'est le point que nous allons aborder dans la sous-variable relation population locale/ population du Nord. Les touristes semblent attentifs à ces questions d'inégalité. Le même constat est souvent répété : la pauvreté est beaucoup plus saisissante :

« Nous savons que la pauvreté est présente même à nos portes, mais nous n'avons pas pour habitude de voir des groupes d'enfants et d'adolescents de tout un village qui marchent pieds nus, ou de voir des enfants qui n'ont pour fourniture scolaire, qu'une planche en bois ! », nous témoignait une touriste originaire d'Alger.

« Mon séjour à Timimoun, à Alger et à Béjaïa, m'a fait prendre conscience qu'existent d'importantes fractures spatiales en Algérie. La pauvreté est très prégnante ici, alors que lorsque j'ai visité le Nord du pays je n'ai pas senti autant de misère. Cela ne

concerne pas uniquement l'aspect socio-économique, je sens également que l'éducation est au cœur de ces inégalités. Je travaille dans le secteur des hydrocarbures, je suis bien placé pour savoir que l'argent du Nord vient d'ici ! Il faudrait partager la richesse avec celles et ceux qui la créent », a souligné un expatrié italien, rencontré à Timimoun.

Nous avons très souvent été témoins de l'organisation de collectes par des groupes de touristes, collectes (*d'argent, de produits de première nécessité ?*) remises à la fin du séjour au guide ou à des mosquées en vue de les redistribuer au plus démunis. De nombreux touristes donnent parfois de l'argent aux enfants, afin qu'ils puissent s'acheter des chaussures ou des fournitures scolaires : cette forme de solidarité spontanée peut à la longue inciter à la mendicité.

VIII.3.2. Relation population locale / population du Nord : la crainte d'être dépossédé de son lieu de vie

Comme nous venons de le montrer plus haut, l'accueil de touristes nationaux (nombreux à Timimoun) ne s'accompagne pas -pour l'instant- de conflictualité. Il n'empêche que le tourisme constitue pour la population locale un marqueur privilégié de distinction sociale, puisque de plus en plus de résidents du Nord investissent dans l'achat de résidences secondaires, majoritairement dans le cadre d'investissements touristiques. En somme, l'altérité est davantage ressentie par rapport à ces nouveaux résidents venant du Nord, plutôt que par rapport au locataire épisodique qu'est le touriste. Un exemple que nous a donné un habitant illustre ce sentiment de distinction sociale aisément perceptible :

« Rien qu'en vous baladant au vieux ksar, la distinction sociale entre les locaux et ceux qui viennent du Nord est saisissante. Même sans signalisation particulière les maisons individuelles comme les maisons d'hôtes appartenant aux non locaux sont facilement distinguables : il s'agit tout simplement des maisons entièrement rénovées, les plus esthétiques et les plus imposantes ».

Le développement des maisons d'hôte par une population non originaire de la région a instauré un nouvel ordre spatial et un processus de restructuration territoriale, dans lequel la population locale se trouve confrontée à la mise en tourisme de son territoire. Bien que situées intra-muros, ces maisons sont exclusivement destinées aux seuls résidents et aux touristes qu'ils hébergent. En effet, quel que soit leur profil social, les maisons d'hôte ne sont

quasiment jamais fréquentées par la population locale. C'est pourquoi ces lieux apparaissent comme « *des lieux de l'entre-soi, essentiellement fréquentés par des personnes au capital social élevé, extérieures au quartier ou peu intégrées à la vie locale* » (Fleury et Goutailler 2014). Mais ces nouveaux locataires ont une vie sur place, ils tissent des liens avec les locaux, ils participent aux dynamiques du territoire, en faisant vivre les commerces, les banques, les bureaux de postes, les cabinets médicaux, etc. Certains habitants du vieux *ksar* avec qui nous avons échangé disent apprécier les bénéfices de cette nouvelle forme de migration dans le territoire en matière de sécurité, d'embellissement de leur quartier, des services et opportunités commerciales, même s'ils restent sceptiques quant aux nouvelles et meilleures perspectives d'emploi.

D'autres redoutent d'être contraints à terme de quitter leur quartier pour de nombreuses raisons. Il y a d'abord les craintes d'ordre économique liées à l'inflation des prix, à la fois des biens de consommation du fait de l'augmentation de la demande par les nouveaux arrivants – qui ont un pouvoir d'achat supérieur-, mais aussi et surtout la hausse des prix des logements. Même s'il est hasardeux et prématuré de parler de gentrification à Timimoun, le risque est bien là. Nous pensons que le développement de l'hébergement touristique tenu par les gens du Nord, ne constitue pas un indicateur de ce risque de gentrification, mais plutôt l'un de ses principaux déclencheurs et catalyseurs. En attirant dans ces quartiers des touristes locaux, éduquée et plutôt favorisée, ces transformations prises dans leur ensemble contribuent à un changement d'image propice à la poursuite du processus de gentrification. La pression exercée sur l'immobilier génère dans la population locale la peur de se retrouver prise en étau, exclue d'une part des maisons restaurées, car bien au-dessus de leurs moyens, et d'autre part, concurrencée par le bas, car les gens du Nord sont prêts à payer beaucoup plus pour les logements non rénovés. Même ceux qui excluent l'idée de partir appréhendent des mutations profondes à la fois matérielles, sociales et symboliques, comme le risque de devoir subir le départ de leurs voisins (souvent membres d'une même famille) avec qui des liens forts sont établis depuis plusieurs générations, ou encore d'être dépossédés de certains lieux dotés d'une valeur symbolique et sentimentale, comme le vieux *ksar*, « lieu de culture », entendu comme un « lieu de création et ou de représentation ».

Au-delà de l'aspect socioéconomique, Callot et Badou (2019) évoquent les effets environnementaux liées aux résidences secondaires : « *premièrement, le fait d'avoir un bien là-bas, incite et invite bien évidemment le propriétaire à s'y rendre...le plus souvent possible.*

Ce réflexe légitime suppose donc une multiplication fréquente des déplacements en voiture [et en avion]. Cela coûte en énergie (fossile) et donc en émission en CO₂. Cela amène à polluer les routes menant à l'Éden temporaire [...]. Deuxièmement, l'impact est lié à l'habitat temporaire lui-même. Le fait de posséder un deuxième bien multiplie bien évidemment les paramètres d'empreinte écologique (foncière) et du bilan carbone (chauffage, problème d'isolation) » (Callot et Babou 2019).

VIII.3.3. Relations intercommunautaires et tourisme

À Timimoun, le tourisme comme secteur marginal ne profite que dans une infime partie de la population locale, c'est-à-dire à ceux qui exercent une activité liée au tourisme. Mais il est important de souligner que ces emplois bénéficient aussi bien aux couches sociales élevées (les *Chorfa* et les *Merabtin*) qu'aux plus marginales (les *Harratins*).

Néanmoins, les types d'emplois exercés, reflètent assez largement la hiérarchisation sociale héritée du passé : les natifs de la région possédant les terrains et les habitations où des maisons d'hôtes ont été installées sont de souche noble, car la possession de la terre (et de l'eau) est étroitement liée à la hiérarchisation sociale (Cf. chapitre I). Il en est de même pour les propriétaires de troupeaux camélidés. Les emplois subordonnés (femme de ménage, cuisinier, gardien, etc.) sont le plus souvent exercés par les descendants de *Heratins*. Notons cependant que certains d'entre eux ont su tirer leur épingle du jeu, en s'imposant comme de véritables professionnels du secteur : c'est le cas par exemple de Hadda, l'habitante qui a réussi grâce au tourisme à réhabiliter une maison dans le vieux *ksar* et à l'aménager en table d'hôte (Cf. chapitre VII), et qui a créé une association d'aide aux femmes du *ksar*.

Dans certains villages où les inégalités sont encore plus soutenues, mobiliser et convaincre les descendants de *Harratins* à s'ouvrir au tourisme est encore plus complexe. Comme le mentionne Oum El Kheir, Présidente de l'association « Développement et promotion de la femme rurale » de Timimoun :

« Nous peinons à convaincre les femmes descendantes des Harratins de prendre part aux formations que nous proposons au sein de l'association que ça soit dans le domaine de la cuisine, de la poterie, de la couture, pourtant, certaines femmes ont beaucoup de potentiel. Ces dernières se sous-estiment énormément. Longtemps inconsidérées, elles

ont du mal à se laisser convaincre de se mêler aux autres, et surtout de leur prouver que nous sommes de bonne foi avec elles. ».

C'est pourquoi, bien que les populations locales aient toujours su composer avec ces règles hiérarchiques historiques, nous pensons qu'il n'est pas exclu que le tourisme, s'il se développe, puisse contribuer à renforcer le sentiment d'inégalité sociale chez certains habitants. Cette situation peut entraîner le déplacement des populations exclues du processus de mise en tourisme de leur territoire, ou encore engendrer une compétition exacerbée qui aura pour corollaire la recrudescence des tensions internes. L'État, entendu comme État régulateur, a un rôle crucial dans la mise en œuvre de politiques durables qui veillent au maintien de la cohésion sociale, à la défense de l'identité collective ainsi qu'à la protection et à la sauvegarde de l'ordre social en vigueur. Ainsi, « *l'État apparaît comme un principe d'ordre, dont l'intervention permet de faire tenir ensemble les divers éléments constitutifs de la société, en leur imposant la discipline d'un projet collectif* » (Chevallier 2004).

À travers son engagement à atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) en adoptant la méthodologie du manuel des Nations Unies (cité précédemment), le gouvernement algérien s'est lancé dans la réduction des inégalités sociales (Objectif 10), notamment entre les sexes (Objectif 5), en veillant à promouvoir la paix, à assurer à tous l'accès à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces et responsables (Objectif 16), ainsi qu'en permettant à l'ensemble de sa population d'avoir accès au plein-emploi productif en assurant un travail décent pour tous (Objectif 8).

Les pouvoirs publics, en soutenant le secteur du tourisme, peuvent apporter des solutions efficaces à la question centrale des inégalités sociales et salariales et du sentiment d'injustice qui leur sont associés. Premièrement, en développant des infrastructures touristiques publiques, l'État, comme acteur économique responsable, organise l'accès aux revenus via l'ouverture de l'emploi à toutes les catégories hiérarchiques. Il devient un élément régulateur qui promeut la parité professionnelle. Il en est de même pour l'accès à la formation professionnelle ou encore pour l'octroi de crédits dédiés aux investissements touristiques. En effet, une volonté étatique claire et surtout honnête²⁰² peut contribuer efficacement à pallier le

²⁰² Malheureusement en Algérie, le népotisme et les relations personnelles sont reconnues comme étant le premier critère pour trouver du travail tout secteur confondu. Reconquérir la population locale et regagner sa confiance doit se reconstruire sur de solides bases. C'est le rôle du nouveau gouvernement qui devra à travers des actes forts abolir ces pratiques inégales et injustes qui auront longtemps contribué à aggraver le chômage notamment chez les populations les plus marginales.

phénomène de dualisation au sein de la société et à assurer la cohésion sociale : le capital territorial -et touristique- ne serait plus aux mains des couches sociales supérieures, mais à celles des pouvoirs publics qui auraient pour mission d'en faire profiter l'ensemble de la société (du moins tous ceux qui souhaitent s'y impliquer).

Deuxièmement, l'intervention de l'État profiterait à l'ensemble de la communauté à travers une « logique d'entraînement » (*trickle-down effect*), au-delà des actions directes sur la répartition primaire (salaires, sécurité sociale, etc.), elle permet également une redistribution indirecte des revenus par la mise à disposition de services non marchands : à travers l'impôt sur le revenu, sur le patrimoine, les impôts indirects ou encore les cotisations sociales, elle permet des transferts sociaux en mettant à disposition des prestations sociales payantes (retraite, accidents du travail, garde d'enfants...) ou des services collectifs gratuits (hôpitaux, écoles...).

VIII.4. La variable culturelle

Soumise à des logiques économiques et considérée comme un vecteur de transformation à la fois physique et sociale, la culture comme stratégie de développement est couramment mobilisée dans le cadre des mises en valeur touristiques (Fleury et Goutailler 2014; Ambrosino et Andres 2008; Vivant 2007; Cameron et Coaffee 2005).

Nous l'avons souligné dans notre troisième chapitre, la relation intrinsèque entre culture et durabilité se pose avec une acuité particulière dans le domaine du tourisme. Analyser cette relation entre tourisme durable et culture nous amène à répondre à une double interrogation : qu'apporte le tourisme à la culture ? Et qu'apporte la culture au tourisme ?

En réponse à la première question, nous pouvons d'abord dire que le tourisme constitue une véritable vitrine qui garantit à la culture une visibilité en assurant la promotion des pratiques culturelles, des us et coutume, de l'art de vivre. Aussi, grâce aux compétences et aux moyens qu'apporte l'industrie du tourisme (comme la qualité de l'accueil, les campagnes de promotion, l'usage du numérique, etc.) la culture se professionnalise et s'organise, elle devient un véritable secteur d'activité dont les retombées économiques peuvent profiter directement aux populations locales qui la pratiquent.

Rappelons que la culture, en référence à un espace, définit ce qu'est l'identité territoriale d'un

lieu. C'est pourquoi, en ce qui concerne l'apport de la culture au tourisme, elle se positionne comme un « marqueur de singularité » qui confère au territoire une plus-value, qui sert au tourisme comme élément de distinction vis-à-vis d'autres territoires. C'est la culture qui construit l'image d'un territoire, sa notoriété, son authenticité et son énergie créatrice.

Analyser la dimension culturelle du tourisme durable, c'est aussi l'occasion d'évoquer les paradoxes du tourisme. Premièrement, comme le rappelle Barretto (2003), « *l'un des plus grands paradoxes du tourisme est qu'il met en contact des personnes qui ne se voient pas elles-mêmes comme des personnes, mais comme une fonction précise et déterminée* » (Barretto 2003, p. 26), comme pour n'importe quelle autre transaction commerciale ou acte d'achat, il existe deux parties : l'une dont la fonction consiste à proposer un bien ou un service (l'habitant), que l'autre (le touriste) consomme contre une compensation matérielle. C'est donc le tourisme, ou plutôt ses règles pécuniaires, qui régissent ces deux fonctions, dans le but de satisfaire au maximum les deux parties. Valoriser, restaurer, mettre en valeur la culture locale par le biais du tourisme durable, n'a pour finalité que de l'intégrer dans le circuit économique.

D'Hauterrie (2009) souligne qu'« *en tourisme, tout est à vendre, même des pratiques ou des rituels par ailleurs sacrés pour mieux satisfaire les horaires bousculés des visiteurs* » (d'Hauterrie 2009). Dans cette perspective utilitariste, la culture est instrumentalisée par le tourisme, rendue saillante pour les besoins de la sacralisation du lieu afin d'être la plus rentable possible.

Le deuxième paradoxe du tourisme vient du fait qu'il se présente comme étant à la fois « sauveur du patrimoine », mais aussi comme « un outil gouvernemental de développement et de modernisation ». Comme nous l'avons souligné dans notre troisième chapitre, « *force est de reconnaître que la mise en place d'un développement durable passe par l'entrée dans la modernité des populations traditionnelles* » (De Sartre 2005). Si les touristes sont à la recherche d'authenticité, les habitants sont au contraire en quête de modernité qu'ils assimilent à la notion de progrès.

Les pays du Sud, surtout ceux qui ont connu les empires coloniaux –c'est-à-dire quasiment tous– ont depuis toujours considéré la civilisation occidentale comme porteuse de progrès et de modernité. En effet, l'un des principaux projets coloniaux de la France au Maghreb (particulièrement en Algérie, considérée comme territoire français), fut de « *convaincre les*

populations soumises qu'elles sont inférieures et que l'on va les aider à atteindre un « niveau » supérieur de civilisation. C'est-à-dire qu'on reconnaît l'Autre perfectible et modulable, et par conséquent on l'oblige à abandonner sa culture d'origine, considérée comme inférieure, pour le hisser au niveau du modèle proposé, à savoir la culture du colonisateur, forcément supérieure » (Charai 2014, p. 21).

Avant d'analyser le processus d'acculturation engendré –ou non– par le tourisme en Algérie et à Timimoun en particulier, il nous a semblé pertinent de revenir sur le contexte particulier, voire la rupture, dans laquelle la culture algérienne a évolué –certains dirons le contexte dans lequel elle s'est métamorphosée. Guerriid (2010) parle d'« *exception algérienne* » lorsqu'il évoque la dualité culturelle qui caractérise la société algérienne, où les deux acteurs de cette dualité sont : d'un côté ceux qui aspirent à une Algérie « moderne » et « civilisée » qui puise dans les normes et les valeurs occidentales héritées en grande partie de la période coloniale ; de l'autre côté, ceux qui prônent une culture arabo-musulmane qui –à leurs yeux– respecte les valeurs fondamentales d'une nation souveraine qui repose sur quatre piliers : la langue, la religion, la famille et la politique. Pour l'auteur (2010), les deux côtés partagent un rejet mutuel : « *les premiers voient les seconds comme les témoins d'un temps révolu, et les arabistes ne voient dans les modernistes qu'un prolongement de la société française* » (Guerriid 2010).

Cette acculturation, nous le verrons à travers l'exemple de Timimoun, a des répercussions sur le développement de certaines activités touristiques, notamment dans le processus de folklorisation et de transmission du patrimoine culturel vernaculaire.

VIII.4.1. Le processus d'acculturation en Algérie

Le concept d'acculturation, apparu en 1880 dans les travaux de Powell, désigne l'ensemble des changements dans les modèles culturels originaux qui résultent de la rencontre entre des groupes d'individus de cultures différentes. Étroitement lié à la notion de culture, qui rappelons-le est un terme ambigu qui ne dispose pas de définition univoque, les différents débats nés de son utilisation ont abouti à de nombreuses redéfinitions et précautions d'emploi, sans réellement résoudre les difficultés de maniement de cette notion (Courbot 2000). L'évolution de la définition du concept d'acculturation paraît étroitement liée aux phénomènes de colonisation européenne puis de l'industrialisation, plus récemment celui du

développement des médias (la télévision en particulier), de l'immigration et de la démocratisation du tourisme.

Avant d'analyser le processus d'acculturation de la société *ksourienne* de Timimoun par le biais du tourisme, il nous a semblé intéressant de mieux comprendre son évolution dans un contexte aussi particulier que celui de l'Algérie, car le pays est marqué par diverses dualités : une dualité entre une société moderne et conservatrice, francophone et arabophone, une dualité Nord/Sud, entre les villes et les zones rurales/sahariennes, une dualité entre les riches et les pauvres.

VIII.4.1.1. L'effet du colonialisme : une société postcoloniale profondément altérée

Durant la période coloniale, beaucoup d'Algériens ont subi une déculturation accélérée. D'abord, une acculturation linguistique : en effet, la langue française « *devenait souvent la langue du pain* », c'est-à-dire la langue du travail du manœuvre salarié. Les Algériens dépossédés, incorporés dans l'armée coloniale, l'usine, les domaines des grands propriétaires terriens, ou les postes subalternes de la fonction publique, apprenaient un français qu'ils ne maîtrisaient pas toujours [...]. Ils y gagnaient une acculturation technique, syndicale et politique, qui allait avoir ses effets sur le renversement colonial » (Atallah 2013, p. 329). La politique de francisation de la culture s'est accentuée avec l'accès à la culture française aux Algériens par le biais de l'école où ils apprenaient la langue, la religion et l'histoire de la métropole. « *Bien qu'ils n'eussent pas été nombreux à parcourir les cycles d'enseignement jusqu'à la fin des études secondaires ou universitaires [...]. Ainsi se formèrent les « intellectuels colonisés » [...].* » (Ibid., p. 330).

Cette élite algérienne ne tarde pas à être motivée par un seul objectif : la liberté et l'indépendance du pays. Dès lors, la culture française devient une « culture de nécessité » et en maîtriser la langue constituait un enjeu primordial dans la quête de l'indépendance et de la décolonisation. Un « *Habit* » du Prophète Mohamed –largement répandu en Algérie et enseigné dans les écoles élémentaires– dit que « *celui qui apprend la langue d'un peuple, n'aura pas à le craindre* » (« *من تعلم لغة قوم اتق شرهم* »).

Dès lors, on assiste à la naissance d'un nouveau dialecte : une langue « hybride », un mélange d'arabe et de français qui continue encore à être pratiquée comme langue populaire, comprise et assimilée de tous qui constitue le dialecte algérien. Elle fut néanmoins reléguée « *comme une langue du privé, du familial, mais n'est plus majoritairement la langue de communication*

de l'espace public, et la langue française va progressivement s'imposer » (Stora et Sarthou-Lajus 2015).

Malgré le déclenchement de la guerre d'Algérie, et l'avènement d'un vaste mouvement de sauvegarde des symboles identitaires et culturels (langue arabe et religion musulmane) et la lutte contre l'assimilation, dont la plus importante fut « l'association des « *Oulama* réformistes »²⁰³ dirigée par le célèbre Cheikh Abdelhamid Ben Badis²⁰⁴, la langue française avait d'ores et déjà pénétré l'ensemble du territoire algérien, au Nord comme au Sud. D'ailleurs, beaucoup de nos enquêtés parmi la population locale de Timimoun parlent très couramment français. Il s'agit principalement des générations aînées, ceux qui ont connu la guerre de libération, car avec la politique d'arabisation initiée après l'indépendance, la maîtrise de la langue française – parlée et surtout écrite – a connu un déclin considérable²⁰⁵. Néanmoins, une certaine élite de la génération postindépendance, constituée d'enfants de parents intellectuels²⁰⁶ ou plus récemment ceux dont les moyens financiers permettent la scolarisation dans des écoles privées localisées dans les grandes villes du Nord, continuent à maîtriser la langue française, produisant ainsi une forme de discrimination territoriale et sociale par la langue.

En dépit du déclin de la maîtrise du français, « *dans l'espace public algérien, le français continue de tenir une place de choix. Enseignes commerciales, panneaux publicitaires, signalétiques et même tifos géants dans les stades de football, fruits de la créativité de jeunes supporters* » (El Kadi 2018), y compris à Timimoun.

Le processus d'acculturation et de déculturation en Algérie ne s'est pas manifesté uniquement par le biais de la langue : la tenue vestimentaire, la musique, l'art culinaire ont aussi connu

²⁰³ En arabe : *جمعية العلماء المسلمين الجزائريين*, est une association religieuse algérienne pendant la colonisation française, créée le 5 mai 1931 à Constantine et regroupe tous les oulémas (savants religieux) d'Algérie. Le mot d'ordre du mouvement était « *L'islam est notre religion, l'arabe est notre langue et l'Algérie est notre pays.* »

²⁰⁴ Né à Constantine en décembre 1889, Abdelhamid Ben Badis est celui qui a fondé l'Association des oulamas. Après des études coraniques à la zaouyya Aissaoua, il part en 1908 pour Tunis où il poursuit ses études à l'Université Zeïtouna jusqu'en 1911. C'est à la Zeïtouna où il prend contact avec des Oulamas et des patriotes tunisiens qu'il s'éveille à la conscience nationale. Cet éveil est soutenu par des motivations telles que l'histoire de l'Algérie, la situation de la langue arabe et de la religion, etc.

²⁰⁵ La langue française n'est enseignée que quelques heures par semaine à partir de la troisième année fondamentale jusqu'au lycée. Paradoxalement, dans la majorité des universités, l'enseignement de la langue française – incontournable des filières techniques – est largement dominant. Beaucoup d'étudiant se retrouvent en échec scolaire, car dans l'incapacité de suivre les cours dans une langue qu'ils maîtrisent mal ou pas du tout.

²⁰⁶ On peut alors parler d'« endoculturation », c'est-à-dire « *une socialisation interne par assimilation des schèmes socioculturels ambiants transmis par les aînés (comme l'indique d'ailleurs le préfixe endo qui veut dire endogène, c'est-à-dire interne au groupe social considéré)* » (Mezouar 2007).

des mutations. Le processus d'acculturation vestimentaire durant la période coloniale était dû à plusieurs raisons qu'évoque Guignard (2018) : « *Les raisons économiques évoquées par Georges Marçais l'expliquent en partie : les tissages domestiques reculent fortement face à la concurrence des marchands de tissus ou de vêtements industriels [...]. À la fin des années 1930, dans les montagnes plus reculées des Aït Hichem au sud-est de Tizi Ouzou, les femmes âgées portent toujours sur leur longue robe (taqendurt) un rectangle ouvert sur le côté (axellal) retenu aux épaules par deux fibules. [...] Mais comme l'observe pareillement sur les hauteurs l'ethnologue Germaine Laoust-Chantréaux, c'est une période où « la laine est remplacée par des cotonnades ou des soieries importées, infiniment moins résistantes [et chaudes] que les tissages de fabrication familiale ».* Elles obligent souvent les femmes kabyles – comme il semble être le cas ici – à enfiler « trois ou quatre blouses superposées. » (Guignard 2018).

Durant la période coloniale, la tenue vestimentaire a été un marqueur essentiel de distinction sociale, principalement dans les milieux citadins. Elle répondait « *au besoin de mettre chacun à sa place, qu'il s'agisse pour les uns de garantir une forme de supériorité –politique, matérielle, à défaut spirituelle– pour les autres seulement de maintenir la distance (sur le plan culturel notamment)* ». C'est l'habillement occidental qui assurait cette fonction de distinction sociale, intellectuelle, idéologique et même politique. Ainsi, à la fin de la colonisation, dans plusieurs villes algériennes, certains habits traditionnels (dont de nombreux attributs étaient hérités de la période ottomane)²⁰⁷ ont disparu ou changé de fonction pour devenir des costumes pour les grandes occasions comme les mariages ou les fêtes de l'Aïd.

La musique dite « variété française », la littérature et l'art culinaire français ont aussi pénétré la culture des algériens, sans pour autant opérer des mutations aussi profondes et structurelles que pour la langue ou la tenue vestimentaire. Il s'agit plutôt de ce que Benjamin Stora qualifie de processus d'additionnement des cultures plutôt que de substitution d'une culture par une autre, en effet : « *[les Algériens] ne sont pas des éradicateurs, ce sont des gens qui additionnent les cultures. Ils veulent garder tous les héritages en même temps. Ils veulent rester en Orient (musique malouf, traditions religieuses, culinaires, culte de la table dressée, de la vie familiale communautaire, etc.) et, en même temps, ils ont une passion pour la France indissolublement liée à l'idéal républicain (exigence de la rationalité, de l'égalité*

²⁰⁷ Tels que le *Seroual* rond, le *Terbouche*, le *Barnous*, certains bijoux, les broderies sur les vêtements, le *Haïk*, etc.

citoyenne, de l'école républicaine). » (Stora et Sarthou-Lajus 2015).

C'est de cette manière que, depuis la période coloniale, certaines provinces du Nord, particulièrement Alger, ont connu un processus d'assimilation très fort. Les villes du Sud, nous l'avons observé dans le second chapitre, ont connu une pénétration coloniale plus tardive et plus timide. En effet, ne s'agissant pas de colonie de peuplement, la présence coloniale s'est manifestée sous forme d'occupation strictement militaire. Il n'y avait pas de domaines coloniaux comme au Nord et dans le reste des zones fertiles, où des familles de colons recrutaient de la main d'œuvre indigène pour travailler dans les champs. L'assimilation y était donc plus modérée. In fine, la société algérienne est sortie de la période coloniale profondément altérée et en reste marquée indélébilement.

VIII.4.1.2. Le processus d'industrialisation : l'implantation d'une nouvelle civilisation industrielle ?

Après l'indépendance du pays, sous l'effet de la mondialisation, le processus d'acculturation et de déculturation a perduré sous une autre forme.

Nous l'avons abordé dans notre quatrième chapitre, depuis son indépendance en 1962, l'Algérie s'est lancée dans une politique dite d'*industrialisation industrialisante* : on envisageait une Algérie nouvelle, fondée sur la mise en place d'une production de biens d'investissement, en vue de débloquer le processus d'accumulation du capital et susciter un développement technologique favorable qui stimulerait les autres secteurs économiques (la production des biens de consommation et l'agriculture en particulier) (Cf. chapitre V).

La politique d'industrialisation avait également des visées de resocialisation et d'acculturation de la société algérienne en vue de la moderniser. L'enjeu était de passer d'une société traditionnelle à une société rationnelle. Le maître mot était qu'« un État fort et moderne, est un État qui met en place une industrie performante », ce sont les éléments qui s'inscrivent dans le processus d'industrialisation qui construisent un État moderne, à savoir : les ports, les aéroports, les usines, les centres de formation aux techniques industrielles, les universités, etc.

Pour de nombreux chercheurs, c'est l'industrialisation comme effet de la mondialisation qui serait en cause du processus d'acculturation des sociétés modernes. Car il s'agit du « *premier secteur où opère la dynamique de différenciation entre les groupes des nations et où s'affirment de nouvelles formes de domination. La concentration du capital et des*

investissements y est la plus forte par rapport à tous les autres secteurs. Elle met l'infrastructure de la culture du monde d'aujourd'hui entre les mains de quelques 200 grandes sociétés multinationales » (Ghalioun 1998).

Pour Latouche (1984), « *L'occidentalisation n'est, d'une certaine façon, que « l'habillage » culturel de l'industrialisation, mais l'occidentalisation du Tiers Monde risque d'être une déculturation, c'est-à-dire une destruction pure et simple des structures économiques, sociales et mentales traditionnelles, pour n'être remplacée à terme que par un gros tas de ferraille destiné à la rouille.* » (Latouche 1984).

Nous avons également montré tout au long de notre second chapitre, que le processus d'industrialisation en Algérie s'est inscrit de manière visible dans le paysage géographique et économique du pays, en contribuant à opérer des transformations irréversibles : l'urbanisation aura contribué à accélérer l'exode rural qui a eu pour corollaire une urbanisation massive passant de 31% en 1966 à 41% en 1977 et à 50 % en 1987. Dans les villes, « *elle a imposé ses propres spécialisations au détriment des activités et vocations initiales. Des bourgs agricoles se sont transformés, en l'espace de quelques années, en authentiques villes industrielles. De 1976 à 1982 les emplois industriels publics sont passés à Sidi-Bel-Abbès de 4 750 à 14 210, à Sétif de 3 560 à 27 870 et à Biskra de 630 à 11 250* » (Guerid 1991). Dans les zones rurales, elle a réorganisé les rapports sociaux et réaménagé l'espace. « *Elle a participé à la forte réduction de la proportion de l'emploi agricole (50,6 % de l'emploi total en 1966 ; 29,6 % en 1977 ; 17,5 % en 1987). Elle a exigé un développement des infrastructures (routes, voies ferrées, ports et aéroports), une plus grande densification de l'encadrement administratif (le nombre des wilayas passe de 16 à 31 en 1974 et à 48 en 1984) et politique ainsi qu'une réforme de l'appareil d'éducation et de formation.* » (Ibid.).

Dans le sud du pays, l'industrialisation a réorganisé les rapports sociaux et réaménagé l'espace : la réduction de la main d'œuvre agricole, et donc de la production agricole, le développement de diverses infrastructures de transport, l'accès à la terre pour toutes les couches sociales, l'abandon de certains ksour en raison de l'exode rural et de la paupérisation de l'agriculture (Cf. chapitre II). Néanmoins, comme les zones industrielles et les usines étaient implantées au Nord²⁰⁸, (à l'exception des sites d'hydrocarbures, qui rappelons-le n'embauchent qu'une faible part de la population locale), il s'agissait d'une industrialisation

²⁰⁸ Parmi les plus importantes nous pouvons citer : Annaba capitale de l'acier, Sidi-Bel-Abbès celle de l'électronique, Arzew de la pétrochimie, etc.

« hors-sol » qui n'a pas eu pour conséquence la resocialisation ouvrière. En effet l'industrialisation, en inculquant ses normes et valeurs, diffuse à travers ses ouvriers les nouvelles manières d'être, de penser et d'agir. *« La vertu de l'exemple ou sa pédagogie fait que l'ouvrier en tant que figure nouvelle est poussé au premier plan et présenté en modèle. En prenant en charge ses problèmes économiques mais aussi ses problèmes sociaux (produits rares, coopérative, foyer, sports, vacances), on essaye d'en faire un point de mire et de la condition ouvrière une condition enviée et recherchée. » (Ibid.).*

La tentative d'industrialisation du pays aura été un véritable échec, c'est pourquoi, en dépit de sa contribution à différentes mutations socio-spatiales, elle n'aura pas eu les effets acculturateurs escomptés par les pouvoirs publics. Cet échec est dû à de nombreuses raisons que résume Guerrir (1997) : *« Premièrement, au niveau politique, les différentes fractions n'ont pas parlé de la même voix à propos de l'industrialisation. Bien au contraire. Il était clair pour tous que le développement de l'industrialisation était synonyme d'accroissement du pouvoir de ses promoteurs que le groupe politique s'est mis à percevoir comme groupe concurrent, c'est-à-dire, comme candidats à l'exercice du pouvoir. Deuxièmement, le système d'enseignement, par exemple, dont l'effet d'accompagnement de l'industrialisation était très attendu se distingua par une superbe indifférence. [...]. Dans les mosquées de ces mêmes villes l'industrie n'était évoquée que pour dénoncer le cortège des maux sociaux qu'elle est supposée avoir introduits... L'opposition politique au groupe industriel pénétra à l'intérieur même de l'entreprise et rendit problématique toute discipline industrielle et peu désirable tout effort d'acculturation... » (Ibid.).*

VIII.4.1.3. La « parabolisation » : un agent pernicieux de la déculturation ?

Les antennes paraboliques ont commencé à pénétrer le marché algérien dès le début des années 1980, mais elles étaient circonscrites à une minorité constituée de représentant du cercle fermé de la bourgeoisie d'affaires et de l'État. C'est en 1987, *« lorsque les stratégies concurrentes internationales de reconversion des systèmes d'information et de communication activent leurs relais locaux y compris - et surtout - dans les appareils d'État, que le grand public de la capitale découvre les possibilités de diffusion des programmes qu'offrent les satellites »* (Madani 1996, p. 315). Un vague mouvement de « parabolisation » s'est alors enclenché en même temps que les tensions et revendication sociales pour le changement, connues comme *« les émeutes d'octobre 1988 »*. En l'espace de quelques mois,

le foisonnement des antennes paraboliques fut d'une telle ampleur, qu'il en deviendra un véritable phénomène social. À la fin des années 1980, 85% des ménages étaient équipés de la télévision (Madani 1996). L'héritage postcolonial a contribué à l'irruption des chaînes télévisées étrangères dans l'espace audiovisuel algérien, car comme le rappelle Madani (1996), le terrain était déjà structuré et préparé à leur réception : « *La reconduction, à l'Indépendance, d'une large part des dispositifs coloniaux de diffusion culturelle, la dégradation des formes d'expression de la culture traditionnelle qui ne peut trouver de substitut dans une politique culturelle indigente* » (Ibid.). Aussi, « *la télévision nationale a constitué dès ses débuts un canal de pénétration fortement ouvert aux productions étrangères ; la part des importations dans sa grille de programmes a de manière constante dépassée les 50% et est constituée essentiellement de programmes de divertissement en langue française, d'origine américaine ou européenne, destinés souvent à la diffusion en prime-time* » (Ibid.).

Le processus de parabolisation s'est également généralisé grâce à un vigoureux mouvement informel de partage et de réception collective et communautaire des antennes paraboliques, de manière à ce que les habitants d'un même immeuble ou d'un même lotissement puissent être raccordés à une seule et même antenne. À cette époque (fin des années 1989) le prix d'une antenne étant prohibitif (20 fois le SMIC), et le taux de raccordement pouvant atteindre 300 prises par parabole (Ibid.), cette nouvelle forme de réception communautaire a donc démocratisé très largement l'utilisation de la télévision et l'accès au satellite à des couches inférieures des classes moyennes et ouvrières.

Jusqu'au début des années 1990, les chaînes de réceptions françaises diffusées à travers le satellite TELECOM dominaient très largement les audiences : « *Avec 97 % d'utilisateurs, le satellite leader en Algérie est sans conteste TELECOM. Porteur dès 1986 des chaînes françaises M6 et La 5, puis Canal +, son succès s'est nettement affirmé avec l'arrivée d'Antenne 2 (France 2) en juin 1989 et renforcé par la présence de TF1 depuis janvier 1990* » (Ibid.). Toutefois, il est important de souligner que la généralisation de la parabole a été marqué jusqu'au début des années 1990 par son caractère urbain, « *le CENEAP (début 1992) indique des taux de raccordement de 32 % dans les métropoles, 26 % en zone urbaine et 7 % en zone rurale, Proxima (fin 1993) estime que 58% des «paraboles» appartiennent aux grandes villes du Nord et la population enquêtée par l'INESG (2e semestre 1992) est à 86% urbaine et 14% rurale* » (Ibid., p. 317). Les populations des oasis sahariennes ont accédé

tardivement aux satellites, d'une part en raison des contraintes de réception, mais aussi en raison de leur coût élevé que ne pouvait supporter la majorité des familles.

Cela a également été un fait social circonscrit pendant longtemps aux couches sociales supérieures : « *la répartition par CSP de la population indiquée par l'INESG à la structure de la population algérienne, il apparaît que près de 90 % des cadres moyens, cadres supérieurs et professions libérales sont déjà raccordés au satellite contre 30% seulement chez les employés, ouvriers et fellahs.* » (Ibid., p. 318).

Les chaînes arabes ont fait leur apparition après la guerre du Golfe. Ainsi, ESC (Egyptian Satellite Channel) s'est introduit dans le paysage régional en décembre 1990. Puis, en septembre 1991, les Saoudiens ont lancé leur réseau de chaînes satellitaires privées MBC (Middle East Broadcasting Center) depuis Londres qui fut la première chaîne satellitaire indépendante : « *elle aspire à être une version arabe des grands réseaux américains* » (Guaaybess 2013).

Bien qu'en Algérie les chaînes francophones demeuraient les plus plébiscitées (à raison de 70% dans les zones urbaines), au fur et à mesure de son implantation, la chaîne MBC s'impose particulièrement dans les régions du Sud et en zone rurale, où elle réalise ses meilleurs scores. Cette bipolarité de la diffusion des chaînes étrangères en Algérie (majoritairement francophones dans les zones du Nord, arabophones dans les zones rurales et sahariennes) s'explique d'abord par les aptitudes linguistiques des auditeurs que nous venons d'aborder plus haut, mais aussi pour des raisons socio-économiques : l'enquête réalisée par l'INSAG (In. Madani 1996), montre clairement un double mouvement de fractionnement et de concentration des publics : les couches sociales supérieures ont des préférences pour les chaînes francophones, à titre d'exemple « *F2 très nettement chez les cadres supérieurs et professions libérales. TFI apparaît, elle, comme la chaîne des classes moyennes. Les cadres moyens la choisissent à plus de 70 %, puis les cadres supérieurs et professions libérales (65 %), ensuite les ouvriers, employés, petits commerçants et artisans (60 %).* ». Alors que dans les zones rurales comme au Sahara, MBC réalise de fortes audiences en puisant « *majoritairement chez les ouvriers, employés et paysans, avec une forte adhésion chez les chômeurs et les retraités. Bien plus féminin que masculin, son public est jeune et elle suscite un engouement particulier chez les étudiants - 70 % de ceux qui la captent la plébiscitent.* » (Madani 1996).

À la fin de l'année 1993, de nouvelles chaînes de plusieurs pays arabes se sont ajoutées sur EUTELSAT²⁰⁹. Au même moment, le pays connaissait des mouvements sociaux et de violentes turbulences idéologiques qui conduiront à dix années de guerre civile (décennie noire évoquée précédemment). Un discours idéologique dominait dans sa forme « nationale populiste » ainsi qu'« islamiste », ce qui a favorisé l'émergence des chaînes arabophones et religieuses. Ce fut également le cas dans d'autres pays arabes en raison du succès des feuilletons islamisés égyptiens –à domination saoudienne– qui « *tout en reprenant les thèmes traditionnels du feuilleton égyptien, enveloppe celui-ci d'un habillage religieux* » (El Emary 1995). Cet engouement a pris de court les pouvoirs publics, habitués à contrôler les canaux d'information.

Certains journaux et organes de la presse arabophone, proches des courants islamistes et du Front Islamique du Salut (FIS) en particulier, se sont lancés dans une vague de dénonciation des dérives des chaînes télévisées occidentales, les accusant d'agir comme de véritables agents nocifs de déculturation : « *Les antennes paraboliques poussent des catégories de familles (...) à se tenir informées de la culture occidentale laquelle non seulement n'a rien à voir avec la nôtre mais cherche de plus à aveugler l'Homme en semant en lui des graines de débauche. Le moment est venu de s'opposer à ces antennes, non seulement en les refusant, mais encore en les combattant.* » (Al Chaab, In. Madani 1996).

Dès lors, on assiste à une réaction de « contre-culturation » portée par un mouvement nationaliste fort, qui réfute la culture néocoloniale occidentalisée, et pourtant qui ne débouche pas sur une réappropriation de l'identité culturelle locale, mais sur une nouvelle forme d'acculturation masquée par des valeurs d'appartenance arabo-musulmane transposées depuis le Moyen-Orient.

L'apparition des réseaux câblés, des démodulateurs, des cartes magnétiques²¹⁰ et de la TNT, la démocratisation des chaînes étrangères dans le paysage audiovisuel algérien (et dans l'ensemble de Maghreb) a pris une ampleur sans précédent. Cette démocratisation a été rendue possible par la généralisation du piratage des chaînes télévisées payantes, notamment avec l'arrivée d'internet. Ainsi, « *de nombreux petits commerces de proximité, chargés*

²⁰⁹ Algérie ENTV, ART, Égypte, Doubaï, Tunisie, 2M Maroc, la nouvelle chaîne saoudienne basée à Rome, les chaînes libanaises privées Futur TV et LBC (Lebanese Broadcasting Corporation), Bahreïn TV, Abu Dhabi TV, Emirates Dubai TV, Syria Satellite Channel, Oman TV, Kuwait TV, Al-Jazeera Satellite Channel, Jordan Satellite Channel, et bien d'autres.

²¹⁰ Permettant le décryptage des programmes protégés par un code.

autrefois de commercialiser le matériel de réception satellitaire, ont joint à leur activité la vente de cartes magnétiques décodant les programmes cryptés. Ce commerce illicite s'opère dans les magasins d'électroménager, les cyber-cafés (pour recharger les cartes) ou encore chez les marchands de journaux et les bureaux de tabac. » (Mekhaldi 2003).

Depuis 2012, le champ audiovisuel algérien s'est ouvert aux chaînes nationales privées ; aujourd'hui, en plus des cinq chaînes publiques relevant de l'ENTV²¹¹, la télévision algérienne compte plusieurs chaînes privées²¹². Une grande majorité diffusent des programmes en langue arabe, certaines en langue Amazigh, seule la chaîne Beur Tv diffuse ses programmes en français. Selon une étude menée en 2016 par la société française IMMAR, les chaînes nationales dominent les audiences avec un pourcentage de 61% (48% d'audiences pour les chaînes privées contre 12% pour les chaînes publiques). Sur les 39% d'audiences des chaînes étrangères, « les médias du groupe MBC se taillent aussi une bonne audience. Dans la distinction entre chaînes francophones et chaînes arabophones, les premières récoltent 11% de l'audience contre 14% pour les secondes » (Agence Ecofin 2016).

La montée des mouvements islamistes, les réformes de l'école et de l'administration en faveur d'une arabisation de l'espace public algérien, accompagnées de l'engouement pour les chaînes arabophones nationales et étrangères, l'effet de mode que suscite depuis quelques années les séries et les sagas télévisées égyptiennes, syriennes et plus récemment turques (traduites en dialecte syrien) dans l'ensemble des pays du Maghreb, a engendré des transformations sociales allant des comportements aux habitudes vestimentaires et alimentaires. On assiste alors au Maghreb à une « moyen-orientalisation » de la culture. En Algérie « les *Shawarmas* », sandwichs libanais et turcs, ont inondé les fast-foods au Nord comme au Sud du pays au point de presque devenir une spécialité locale. De même, la tendance vestimentaire actuelle des femmes s'inspire des tenues islamiques de l'orient. Le *Haïk* (Cf. figure VIII.31) a laissé place au *Hidjab*, comme en témoigne Hourant (2004) dans ces recherches sur le port du voile en Algérie : « le voile qu'elles revendiquent et qu'elles portent est moins le haïk traditionnel qu'un vêtement nouveau, récemment entré dans les mœurs algériennes, ce qui montre bien sans doute la volonté des islamistes d'afficher leurs convictions spécifiques, qu'il s'agisse des hommes (avec le port de la robe et de la barbe) ou

²¹¹ ENTV Terrestre القناة الارضية الجزائرية, Canal Algérie (en langue française), Algérie 3 (A 3), Algérie 4 (la Chaîne en langue Tamazight) et Algérie 5 (chaîne du Coran).

²¹² Les plus populaires sont : la chaîne de télévision Echourouk News, Echourouk Plus (+), Echourouk Tv, El Djazairia One, Ennahar TV, Numidia TV, Samira TV, El Adjwaa TV, El Hayat Tv, El Bilad TV, El Bahia, Dzair Nwes, Dzair Tv, La chaîne dédiée au sport El Heddaf TV, Chems TV, Beur TV, PANA TV, Al Magharibia TV.

des femmes. Ce vêtement nouveau, c'est le Haik, grand foulard souvent blanc, recouvrant les cheveux et les épaules mais laissant le visage à découvert et posé par-dessus une longue robe de couleur sombre descendant jusqu'aux pieds ».

Figure VIII. 31: Femmes portant le Haik à l'occasion d'une manifestation politique sur le thème "Retour du Haik, non à la Burka et au Hijab »



Source : TV5 Monde [en ligne] : <https://information.tv5monde.com/terriennes/algerie-le-haik-contre-la-burqa-ou-le-hijab-2904>

Des enquêtes réalisées par Kendzi (2010) sur l'influence de la télévision sur les populations *ksouriennes* du piétement saharien occidental, de la Saoura, du Gourara et du Touat²¹³, ont dévoilées que « plus de 60 % des personnes interrogées regardent des programmes de chaînes satellitaires telles *El jazeera, El ATabiya, Ilcraa, IM, El ManaT, El ssadissa'*, et à un degré moindre les chaînes occidentales [françaises] telles *la 2, la 3, ARTE et TF1* » (Kendzi 2010, p. 37).

À Timimoun, comme mentionné dans notre deuxième chapitre, la majorité des ménages dispose d'une télévision et d'une parabole. En 2011, 94 % des ménages disposent d'un téléviseur, 74 % d'une parabole (Otmame et Kouzmine 2011). En 2014, deux émetteurs de réseau TNT, d'une capacité de 1 500 watts ont été installés à Timimoun, ce qui a permis une plus grande couverture et une meilleure réception. Les chaînes algériennes privées et les chaînes arabes, dominent largement les audiences de même qu'elles le font dans le reste des zones du Sud.

L'influence de la télévision, si minime soit-elle, est porteuse de messages exogènes à la culture locale, avec lesquels l'individu saharien doit composer.

²¹³ Une enquête qualitative auprès de 35 foyers *ksouriens* et une autre quantitative (questionnaire auprès de 200 personnes).

Notre observation participante ainsi que les échanges que nous avons eu avec la population locale, ont montré le fort attachement de cette dernière à leur culture et à leurs traditions ancestrales. Attachée à de vieilles valeurs et à des pratiques socio-culturelles antiques, elle continue à perpétuer certains des us et coutumes les plus ancestrales. Toutefois, l'influence des cultures exogènes est perceptible, même si elle est beaucoup moins évidente qu'au Nord : par exemple chez les jeunes, le port de jeans et du *Hidjab* pour les femmes est très répandu, sans pour autant qu'elles abandonnent complètement la tenue vestimentaire traditionnelle. La musique *Rai* et orientale est très écoutée chez les jeunes, néanmoins, dans les cérémonies et les fêtes familiales, c'est la musique et les chants traditionnels qui sont mis à l'honneur ; on fait le plus souvent appel à une troupe locale pour animer les festivités.

Bellil (2001 b), dans le Tome III de son ouvrage « Les oasis du Gourara, Sahara algérien » dans lequel il retranscrit des récits rapportés par des habitants de Timimoun, souligne les effets néfastes de la télévision sur la culture locale. Ainsi dans son récit n°35, nous pouvons lire : « *Là où tu passais, tu trouvais des gens qui jouaient de l'agrud²¹⁴, il n'y avait alors ni radio ni télévision. La télévision a provoqué la disparition de nos traditions, nous nous voulons que notre agrud demeure tel quel, qu'il ne change pas. Les gens de maintenant si tu leur dis : « allons à l'agrud », ils te répondront par : « je rentre chez moi, il y a un beau film à la télévision ».* » (Bellil 2001b).

L'habitant interviewé va encore plus loin en évoquant l'altérité ressentie sous l'influence de la télévision et le sentiment de marginalisation territoriale qu'elle véhicule chez les populations du Sud : « *Si seulement notre parole « sortait » de cette télévision ou de la radio, on pourrait avoir de nos nouvelles et savoir comment nous allons ; on pourrait entendre dire à la télévisions : « voilà, c'est Charwin, ce sont les jeunes de Charwin ou encore que tous nos gens y apparaissent. Ah ! » « Tout le monde va sortir après s'être bien habillé, puis ils diront : « nous aussi, nous allons y apparaître, habillons-nous bien pour apparaître à la télévision ». [...]. Nous voulons que l'on apparaisse un peu, que notre langue apparaisse, que notre région soit montrée un peu. Nous entendons actuellement la radio ou la télévision d'Alger et tout ce qui arrive aux Algériens. Que l'on entende aussi notre parole pour que les gens ne se disent pas « ils n'ont rien du tout ». Nous n'existons pas, nous sommes seulement dans l'attente. Nous n'avons encore rien vu et rien entendu. Nous sommes comme un peuple qui se trouve sous terre... les autres gens travaille et s'occupent. Quant à nous, nous sommes*

²¹⁴ Terme qui dans la région de Charwin désigne l'Ahellil.

de côté et ne voyons rien venir. Pourquoi ? Dieu est le plus fort ». » (Ibid.).

Lors de nos entretiens, un jeune habitant évoquait le rôle que joue la télévision comme outil promotionnel indispensable, qui permet de donner de la visibilité à la région et en faire la promotion :

« Je suis très heureux lorsque je tombe sur des émissions télévisées où l'on évoque les potentialités de notre région. Parfois on reconnaît des voisins, des amis, cela me fait chaud au cœur. Ces émissions sont regardées dans toute l'Algérie et même à l'international, surtout quand elles sont diffusées dans de grandes chaînes comme Echourouk ou Ennahar²¹⁵. Ça nous donne l'impression de ne plus être « les oubliés de la mondialisation » ».

VIII.4.1.4. Le tourisme : catalyseur d'acculturation ou vecteur d'affirmation identitaire ?

L'anthropologue Nuñez, en 1963, adoptait déjà un positionnement très critique à l'égard du tourisme comme moteur d'acculturation et de changement socioculturel. Les travaux de l'*American Anthropological Association*, présentés lors de leur réunion annuelle en 1974 sur le thème « *Tourisme et changement culturel* », ont permis de faire reconnaître la légitimité du tourisme comme sujet d'étude pour l'anthropologie, et de stimuler les recherches sur ses impacts dans les sociétés d'accueil (Picard et Michaud 2001). Depuis, de nombreux sociologues, anthropologues et géographes ont porté leur attention sur les effets délétères du tourisme comme forme perverse du développement, particulièrement dans les pays du Tiers Monde (Crick 1989b; Smith 1989; Cohen 1988; Géorge Cazes 1992). C'est l'aspect néocolonial du phénomène touristique qui dérange : l'imaginaire touristique serait imprégné de représentations coloniales de l'« autre » et de l'« ailleurs ». Staszak (2008) qualifie ce processus d'« exotisation » : l'altérité propre à l'Occident colonial le maintient dans une position de domination, face à l'« autre » réduit à un rang inférieur et dont la culture fait l'objet d'une marchandisation. Certains (Crozat 2018; D'Alessandro-Scarpari, Elmes et Weiner 2008; Caton et Santos 2008), vont plus loin en affirmant que ces conceptions restent largement partagées par la majorité des touristes: une étude par Caton et Almeida Santos (2008) des commentaires sur des milliers de photographies de vacances met en valeur une série de cinq doublets qui opposent l'habitant au touriste selon des conceptions héritées de

²¹⁵ Les deux sont des chaînes algériennes privées.

cette pensée coloniale: traditionnel/moderne, sujet/objet, maître/serviteur, centre/périphérie, sournois-paresseux/moral-assidu.

D'autres auteurs, sans nier ces effets équivoques, estiment cependant que l'influence du tourisme est moindre, en comparaison de celle générée par les médias et l'industrialisation par exemple. Rochefoucauld (2007), disait à ce sujet : « *L'influence du tourisme est à relativiser [...]. L'influence culturelle des médias, des produits culturels (disques compacts, chaînes hifi, films, vidéos) ne contribue-t-elle pas davantage aux changements culturels observés dans les PED ?* ». Pour certains chercheurs, ces effets acculturateurs sont antérieurs à l'arrivée du touriste : « *Les touristes ne sont pas l'émetteur mais seulement le canal ou le médium pour la transmission d'idées nouvelles. L'émetteur réel est la source d'information, c'est la société industrielle et urbanisée dont les touristes ne sont que des canaux d'information, à côté de la publicité, des mass-médias et des films.* » (Cleverdon 1979 In. Cazes 1992, p. 22-21).

Pour Schéou (2009) les critiques sont difficilement recevables lorsque l'activité touristique est choisie par les populations hôtes et lorsqu'il existe une volonté –souvent inconsciente– de préserver l'authenticité primitive de leurs pratiques culturelles. A contrario, la critique prend un sens lorsque l'activité touristique n'est pas choisie mais imposée. L'auteur propose alors la participation de l'autochtone au projet touristique, qui suppose qu'une relation équilibrée soit établie avec lui.

D'autres auteurs ont préféré faire prévaloir une opinion beaucoup plus positive à l'égard des effets du tourisme sur les cultures locales, en insistant par exemple sur son rôle dans la promotion des activités culturelles et de l'artisanat local grâce au tourisme. Il est également considéré comme un agent d'éveil national, éthique, culturel et patriotique, facteur de développement, de démocratie et de progrès pour les pays les moins développés.

Certaines études (Lanfant, Allcock et Bruner 1995 ; Debarbieux 2012 ; Harkin 1995) ont analysé le tourisme comme un outil utilisé par les pouvoirs publics et les acteurs locaux pour retravailler et renforcer les identités collectives, c'est-à-dire le sentiment et la volonté partagés par des individus d'appartenir à un même groupe et de se présenter comme tel dans l'espace public (Oiry-Varacca 2016).

En Algérie, dans un contexte postcolonial, au nom du nationalisme et d'unification nationale, l'État des débuts de l'indépendance prônait une nation conçue à partir de références arabo-

islamiques. Ainsi dans la constitution du 10 septembre 1963, il était stipulé que le pays « *est partie intégrante du Maghreb arabe, du monde arabe et de l'Afrique* » ou encore : « *L'Algérie se doit d'affirmer que la langue arabe est la langue nationale et officielle et qu'elle tient sa force spirituelle essentielle de l'Islam ; toutefois, la République garantit à chacun le respect de ses opinions, de ses croyances et le libre exercice des cultes* ». Une identité culturelle arabo-musulmane a donc été imposée par le haut, qui aujourd'hui provoque des frictions internes, notamment chez les populations kabyles et sahariennes qui revendiquent leur berbéricité.

La valorisation culturelle par le tourisme suppose justement de prendre en compte les revendications identitaires par le bas. Ainsi, la mise en scène de l'authenticité culturelle par le tourisme peut devenir un outil d'affirmation et de renouveau identitaire, particulièrement lorsque les individus se sentent mis à l'écart du système politique, économique et social. Ce sentiment de marginalisation les pousse à se mobiliser pour affirmer leur culture, qu'ils estiment stigmatisée. En ce sens, le tourisme devient un outil qui permettrait d'inverser le stigmate et de passer du dénigrement à la légitimité. Il constitue « *un espace dans lequel les acteurs des « marges » déploient des stratégies pour « faire avec » les contraintes établies notamment par les acteurs institutionnels pour mieux les contourner, comme un lieu où les acteurs, en négociant leur légitimité à définir une « identité », négocient leur légitimité à faire groupe et à être reconnus comme tel sur la scène publique.* » (Ibid.).

À Timimoun, nous pensons que le phénomène d'acculturation n'est pas encore attribuable au tourisme tant le contact entre la population locale et les touristes reste occasionnel et limité. En effet, de nombreuses définitions de l'acculturation insistent sur le caractère répétitif, permanent et non occasionnel du contact entre deux modèles culturels qui s'opposent ou du moins se distinguent très fortement. Nous pouvons citer la définition de Redfield, Linton et Herskovits (1936) : « *l'ensemble des phénomènes qui résultent d'un contact continu et direct entre des groupes d'individus de cultures différentes et qui entraînent des changements dans les modèles culturels originaux de l'un ou des autres groupes* ». Ou encore la définition de Micca (2015), pour qui, il s'agit d' « *un mouvement qui résulte du contact permanent et continu, direct et indirect, réel et virtuel des groupes d'individus.* ». Néanmoins faudrait-il rappeler que le tourisme se présente comme une « *invasion pacifique et non innocente* » (Spataro 2000). Aussi son développement dans les milieux sahariens, dont l'essor –certes tardif– est annoncé comme inévitable par les professionnels du secteur, aura inéluctablement

des incidences sur l'identité culturelle des communautés hôtes.

Certains jeunes rencontrés, surtout ceux qui ont été scolarisés, tentés par une modernité difficile à atteindre, désabusés sur leur vie quotidienne, ont exprimé leur attachement pour leur culture et leurs motivations à perpétuer d'anciennes traditions et à raviver leur culture par le biais du tourisme, mais il ne fait aucun doute que leur motivation première est avant tout d'ordre économique. Une jeune fille, habitante du vieux *ksar*, nous expliquait que depuis l'arrivée des touristes est plus marquée, elles et ses sœurs ont rejoint les centres de formation et les associations pour espérer être employable dans le secteur. Elle et une autre sœur se forment à la tapisserie, alors que la dernière, qui a été scolarisée jusqu'au lycée, a choisi d'intégrer l'INSFP de Timimoun en vue d'obtenir un BTS en hôtellerie restauration, option arts culinaires.

Les plus âgés regrettent le désintérêt de leurs descendants pour la culture locale. Scolarisés et exposés aux médias, ils accèdent selon eux peut-être trop facilement à un savoir et une modernité qui leur paraît déstructurante :

« Notre aire de jeu était jadis la palmeraie, nous adorions participer à la collecte des dattes et à la fécondation du palmier, nous n'avions pas de télévision, pas de connexion internet, le soir, nous adorions nous rassembler autour d'un thé et nos ancêtres nous racontaient l'histoire des Saints patrons de la région, nous apprenaient des chants traditionnels. Aujourd'hui, impossible de faire décrocher nos jeunes de leur poste de télévision ou de leur téléphone ! Mais avec l'arrivée des touristes, certains commencent à mesurer l'enjeu. S'ils veulent avoir un jour un travail (dans le tourisme) et pouvoir à leur tour voyager, ils ont intérêt à revenir vers ce qui est essentiel ! La tradition. Car ici avec l'agriculture qui se meurt, il n'y a plus d'opportunité », nous a confié un vieil agriculteur de Charwin.

Les échanges avec les professionnels locaux du secteur (guides touristiques, responsables de l'office du tourisme, artisans) ainsi qu'avec la population locale ont conduit à un constat quasi-unanime : pour eux, l'identité culturelle de la région, à laquelle la population locale est très attachée, est quasi-imperméable. Elle a su résister aux différentes mutations auxquelles elle a été exposée, même s'ils reconnaissent que les médias et les réseaux sociaux ont influencé le mode de vie et les habitudes surtout chez les jeunes sans pour autant les bouleverser. Néanmoins, notre observation participante lors de nos différents déplacements a

permis de conclure à un constat plus nuancé. En effet, de nombreuses pratiques attachées à des valeurs anciennes continuent à perpétuer les us et coutumes les plus ancestrales, parmi lesquelles nous pouvons citer : le rituel de la fécondation du palmier dattier, les guérisseurs à l'ancienne, des danses et des chants folkloriques, des costumes traditionnels, des symboles. Néanmoins, nous avons constaté une certaine adaptation culturelle et identitaire –à des fins touristiques– qui peuvent, selon-nous, tomber dans les travers d'une acculturation. Nous pouvons citer la consommation d'alcool chez les jeunes, notamment pendant la période de fête de fin d'année, très probablement en raison de l'augmentation de l'offre dédiée initialement à la demande touristique. Un autre exemple, qui nous a interpellé, est celui d'un restaurant récemment ouvert au centre-ville de Timimoun, proche du marché et à l'entrée du vieux *ksar* (donc idéalement situé pour recevoir des touristes). Premier fait marquant, la salle du restaurant était divisée en deux parties par un rideau. Le fond de la salle, proche des cuisines était réservé aux locaux, on y servait majoritairement des plats traditionnels. L'autre côté de la salle était dédié aux touristes. Nous avions réservé des tables pour des clients de l'agence de voyage, le serveur leur a proposé salades, diverses grillades et frites. À la fin du repas, un café (capsule Nespresso) était également proposé. Il a fallu que l'odeur et la vue des plats servis au fond de la salle attisent la curiosité de nos touristes pour que ces derniers demandent à y goûter, et finalement à retourner dans ce même restaurant, pour cette fois-ci y manger typiquement traditionnel. Cette anecdote est très révélatrice de la volonté d'assimilation, cas extrême de l'acculturation, de ces jeunes restaurateurs locaux pour qui proposer une culture culinaire standard était moins risqué, plus à même de satisfaire l'exigence des touristes et des agents de voyages, non initié à la gastronomie locale, dans l'espoir ultime de les voir revenir.

VIII.4.2. La folklorisation : Des pratiques socio-culturelles ancestrales à l'épreuve du tourisme

Pour satisfaire les appétits ethnographiques des touristes en quête d'une authenticité fantasmée et de scénarios initiatiques, et pour qui l'imaginaire domine toute chose lorsqu'ils pensent au Sahara, les professionnels du tourisme intègrent dans leurs séjours, par l'incorporation sélective d'éléments culturels, des mises en scène arrangées, parfaitement rodées, parfois décalées et hors contexte, où la population locale exhibe rituels, danses et chants folkloriques. Des pratiques symboliques, parfois sacrées, sont instrumentalisées. Une

assignation au folklore, à la représentation d'une altérité que l'on veut plaisante et inoffensive, mais en réalité une voie destructrice de la culture que Cazes et Courade (2004) qualifient « *d'ethnocide* ».

Parfois, pour ne pas choquer ou sembler trop archaïque ou tout simplement pour s'accommoder à un plus large public, certaines pratiques traditionnelles sont revisitées, réadaptés sous forme de rituel moderne afin d'être « consommées » plus facilement, au point de perdre peu à peu leur valeur symbolique pour devenir purement mercantile (Breton 2010). C'est ce qui est qualifié dans le jargon touristique d' « artificialisation de la culture », ou encore de « folklorisation », phénomène que définit Cuisenier (1997) comme une « *transformation de pratiques populaires originales en tradition populaire représentée, mise en spectacle, à des fins affichées de divertissement, mais aussi à des fins cachées de captation idéologique ou politique, de profit touristique ou commercial.* » (Cuisenier 1997, p. 7).

Parfois, dans un souci d'enrichir, voire de ré-enchanter l'expérience vécue, les professionnels du tourisme culturel vont plus loin. Ils mettent en œuvre des stratégies de production d'expérience plus ou moins fortement co-crées, interactives, thématisées ou immersives, voire hyper-réelles (Bourgeon-Renault et Jarrier 2018). Le concept d'hyper réel (Baudrillard 1985) que définit Crozat (2008) comme « *un processus de métaphorisation performatif qui, à partir de représentations médiatisées, réorganise les systèmes socio-spatiaux, sans tenir compte des conditions originelles de production de ces représentations* », produit un monde dont « *la mise en image prime sur sa réalité. [...] [Dans l'objectif de] créer un réel plus satisfaisant* » (Crozat 2009). L'authenticité tant convoitée par les touristes, laisse place à une culture formatée à visée purement commerciale.

Il y a donc une menace à contourner : celle d'une théâtralisation de la culture, c'est-à-dire un tout folklorique basé sur la nostalgie d'un passé disparu, voire d'une culture « disneylandisée » (Brunel 2012) qui transforme le monde et les sociétés locales en décor dans le but de correspondre aux représentations (ou aux clichés) attribuées à un espace et à sa population.

Notre observation participante et nos enquêtes auprès des touristes ont montré que la culture de la fête, la gastronomie locale, les pratiques ancestrales et les rituels sont des éléments très appréciés par les touristes. Ils permettent en effet de prendre le rythme autochtone, et de s'imprégner de la culture locale. De plus en plus, les touristes demandent à prendre part à la

préparation du pain traditionnel, à participer à des spectacles de *Baroud*, de *Karkabo*, d'*Ahellil*, à voir comment le *Merdoum* est préparé, à assister à une *Ziara* voire à des mariages qu'ils espèrent des plus traditionnels.

Cet intérêt se manifeste également à travers l'empressement des touristes vers leurs appareils photographiques, lorsque qu'invités ou de manière inopinée ils se retrouvent, pour leur plus grand bonheur, au milieu d'une représentation populaire. La captation par l'image est importante, car elle permet d'immortaliser chacun des temps forts du séjour, de figer dans le temps des rencontres, mais qu'en est-il aussi du droit à l'image, de l'atteinte à la vie privée ?

Concernant le regard des habitants face à l'instrumentalisation de leur culture, ils apprécient globalement que celle-ci soit exposée, mais il y a des limites à ne pas franchir : il reste certaines choses à ne pas voir et à ne pas partager. Par exemple, si certaines familles acceptent volontiers que des touristes prennent part à leur fête familiale, d'autre le ressentent comme une intrusion, un habitant de vieux *ksar* nous disait à ce sujet :

« Chaque année, pendant les vacances de printemps où les fêtes de mariages sont communément célébrées, c'est la même chose, des touristes veulent coûte que coûte se faire inviter. Il est vrai que nous investissons l'espace public (les Rahba, les ruelles du Ksar) et que nos maisons restent ouvertes pour l'occasion, mais cela relève de l'intime. Ils accepteraient de recevoir un étranger dans leurs fêtes, eux ? ».

Ce même habitant, a également évoqué la folklorisation des rites par la mise en spectacle des chants et danses locales par des jeunes locaux attirés par l'appât du gain, sans pour autant en maîtriser les règles et les codes :

*« Des jeunes sans aucune connaissance du sens de mots, de la gestuelle, se dépêchent de revêtir leur tenue traditionnelle pour gagner deux ou trois sous dès qu'ils apprennent qu'un voyageur arrive avec un groupe. Mais ils ne connaissent ni la profondeur des textes de l'*Ahellil*, ne maîtrisent pas les pas du *Kerkabo* ou du *Baroud*. Ils recyclent notre tradition au lieu de faire l'effort de la maîtriser, de la préserver. Ils ne s'intéressent pas à la transmission des pratiques ancestrales selon la règle de l'art, ils ne s'intéressent qu'à leur poste de télévision et leur téléphone et à leur porte-monnaie. C'est très regrettable ! ».*

L'enquête de Kendzi (2010) citée précédemment, a mis en exergue le rôle que joue la

télévision comme véhiculeur d'images stéréotypées folkloriques et exotiques. Dans cette enquête, un interviewé, ancien étudiant reconverti dans le commerce disait : « *Elle (la télévision) parle de nous comme si nous n'étions qu'un folklore décoratif dans cet immense Sahara. La télévision parle du « Mawlid el nabaoui » (fête de l'anniversaire du prophète de l'Islam), sur un mode plus festif et folklorique que spirituel ! Mais on ne parle jamais de l'essor économique de la région, qui n'a jamais décollé, malgré l'immense richesse du Sahara* » (Kendzi 2010, p. 37). Sur ce même point, un habitant nous disait : « *J'ai souvent observé des émissions télévisées où l'Ahellil était mis à l'honneur. J'en suis à la fois heureux et déçu. Heureux de voir qu'on nous observe, qu'on existe. Mais j'ai le sentiment d'être spectateur d'une folklorisation réductrice qui assimile l'Ahellil à n'importe quelle autre expression populaire. Le spectateur derrière son écran, ne peut pas ressentir l'atmosphère mystique et spirituelle qui règne au moment de la cérémonie. Ni la valeur sacrée que représente pour nous ce patrimoine* ».

Moussaoui (2002) évoque également l'impact de la présence des plateaux d'enregistrement télévisés sur le bon déroulement des célébrations des cérémonials sacrés à Timimoun et à Kenadsa : « *la télévision, par exemple, perturbe tout le cérémonial. Pour les besoins de la retransmission, on n'hésite pas à demander et à obtenir des modifications. Des projecteurs sont installés, rendant difficile pour les chanteurs et les orants le repli préalable au ravissement. Le déplacement des caméras déconcentre les chanteurs et les fidèles qui prient. Parmi les techniciens se trouvent parfois des femmes qui, en s'introduisant au milieu d'une assemblée habituellement réservée aux hommes, finissent par devenir les principales attractions.* » (Moussaoui 2002, p. 150).

Lors d'un webinaire organisé par le journaliste M. Rabia, ancien présentateur d'une émission culturelle sur la chaîne nationale Canal Algérie, il a également été pointé les discours démagogiques portés sur le patrimoine dans les plateaux de télévision : « *Il y a une vision très terre à terre du patrimoine culturel dans nos émissions télévisées. On vous ramène des danseurs, un flutiste, on fait passer un ou des spectacles de karkabo et de Zerna, et c'est tout ! On vous parle rarement de patrimoine culturel avec profondeur, de sa valeur, de son histoire. Comme si le patrimoine n'était que folklore.* ».

VIII.4.3. La transmission : pour une réappropriation de la culture locale par le tourisme

On ne peut prétendre analyser le processus de transmission sans prendre en considération le contexte social, économique et politique dans lequel il s'opère. La transmission culturelle s'effectue par le biais de différents canaux et différentes institutions : d'abord, il y a la famille qui se communique le savoir culturel de génération en génération, il y a également l'école et les lieux de cultes, les médias et les différents lieux de mémoire.

La transmission du patrimoine culturel est un enjeu primordial. Mais pour qu'une culture puisse se transmettre, il faudrait qu'elle soit valorisée, ou du moins qu'elle ne fasse pas l'objet de rejet. Il faut que les aînés puissent la porter. Mais la culture est un processus évolutif, elle consiste en une « transmission sélective », c'est-à-dire qu'elle est soumise, en fonction du degré de légitimité qui lui est accordé, à des comportements, des envies, des normes, des croyances, des tendances, etc. Ainsi, chaque génération se l'approprie en perpétuant –et sélectionnant- des pratiques héritées du passé, et en l'enrichissant à son tour en puisant dans les cultures d'aujourd'hui et les cultures voisines. Le tourisme favorise justement l'influence des cultures exogènes. Dans les territoires les moins développés, où les populations sont confrontées à des cultures dites dominantes et élitistes, le tourisme peut parfois générer des réactions répulsives envers les traditions ancestrales, jugées démodées et assimilées à la culture du dominé. C'est-à-dire que le patrimoine vernaculaire est délaissé de manière volontaire pour des raisons psychologiques, car certaines pratiques jugées archaïques et démodées ne trouvent pas le bon écho auprès des jeunes.

La transmission est aussi menacée par le fait que les jeunes générations ont plus de mal que les précédentes à accéder au patrimoine, pour des raisons à la fois matérielles (rareté de certaines matières premières, comme la laine par exemple), mais aussi et surtout car la tradition orale n'est plus verbalement transmise aux jeunes générations. Et à défaut d'être recueillie, collectée, transcrite et traduite, elle se meurt.

Une habitante (âgée) de Timimoun nous a fait part de sa crainte que certains chants et rituels ancestraux soient déjà totalement oubliés par manque de transmission et de transcription :

« Plusieurs de nos proverbes, rituels, chants, contes ont été oubliés, personne n'a pris la peine de les apprendre aux plus jeunes. Ma génération ne savait ni lire ni écrire, nous ne comptions que sur notre mémoire pour nous divertir, car notre divertissement,

on le puisait aussi dans notre tradition. Par exemple, nous accompagnions nos mères dans les palmeraies, et pendant les récoltes, nous chantions des chants Zénètes, nous récitions des psalmodies, des incantations et des prières. Le soir après le dîner, entre voisins et cousins, on résolvait des énigmes. Malheureusement, mes enfants n'attachent pas beaucoup d'importance à transmettre tout cela à leurs enfants et petits-enfants. Hélas, moi je ne peux plus le faire, ma mémoire me trahit, je ne me rappelle plus très bien des textes. ».

L'évolution de la structure sociale a également contribué à une diminution de la main-d'œuvre traditionnelle dédiée aux métiers agricoles, à l'entretien des *foggaras*, à la fabrication du Toub. En conséquence, cette main-d'œuvre traditionnelle a vieilli, elle diminue alors que la population oasienne augmente. L'essentiel du problème est là : ces métiers, au-delà d'être assimilés à l'appartenance à une couche sociale très marginale (les descendants d'esclaves et des Khemas), sont des emplois pénibles et très faiblement rémunérés. « *Les habitants oasiens cherchent à vivre dans le sillage de la civilisation occidentale, car ils sont attirés par les emplois offerts dans les services et les commerces. Le bâtiment leur offre un travail moins pénible et un revenu plus sûr.* » (Bellal et al. 2016).

La conquête de nouveaux espaces urbains a également affecté le folklore local. La distanciation spatiale des cités urbaines dissuade les habitants de se déplacer –surtout la nuit– pour assister à des fêtes et assemblés musicales et poétiques lorsqu'elles sont organisées dans le *ksar* ou dans les *Zaouïa*.

Le folklore local a également été dévalorisé à cause de l'évolution des rôles de genre et des relations entre les genres. Le principal problème demeure la non-transmission de certaines pratiques aux femmes. Plusieurs facteurs interviennent dans l'évolution des rôles de genre. Premièrement, il y a le désengagement et le désintéressement de la gent féminine pour certaines pratiques au détriment d'autres. Nous constatons un regain d'intérêt pour la tapisserie, la cuisine, la poterie, alors que ce n'est clairement pas le cas pour les chants traditionnels. Par exemple, il est difficile de trouver un groupe Ahellil composé de femmes. Celles que nous avons eu l'occasion de rencontrer étaient toutes âgées. Les associations pour la sauvegarde du patrimoine oral que nous avons approchées étaient toutes des associations masculines. Les associations d'artisanat étaient quant à elles majoritairement dédiées à la réinsertion et à l'émancipation des femmes des *ksour*.

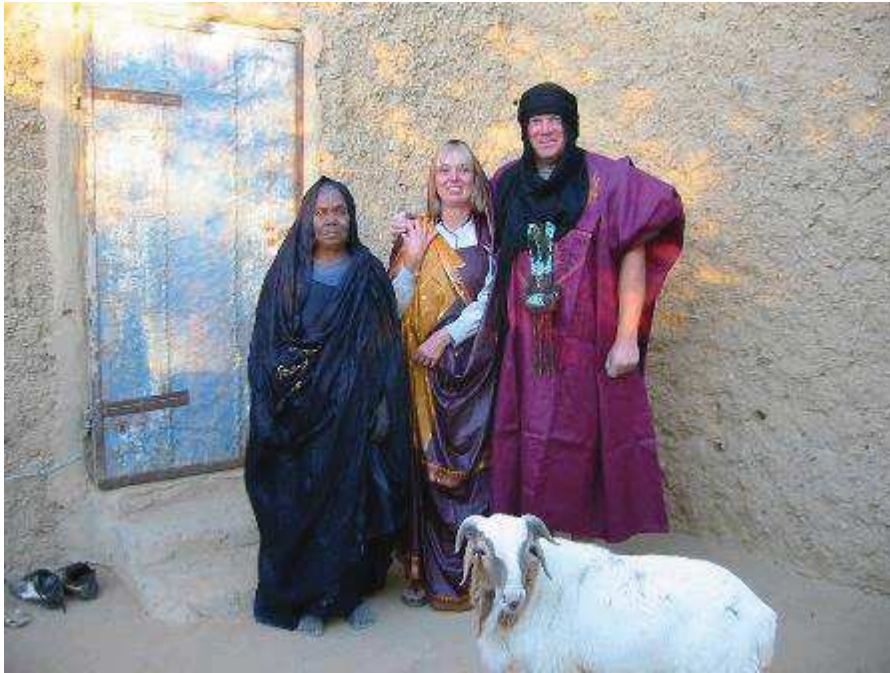
D'autre part, même si le rôle de la femme reste central dans les sociétés oasiennes qui sont des sociétés conservatrices mais assez ouvertes d'esprit, les transformations sociales induites par la politique d'islamisation et l'arabisation évoquée précédemment ont affecté l'organisation et les représentations traditionnelles dans certaines familles. On peut donner l'exemple de l'un des habitants questionnés qui avait répondu « non » à la question de savoir s'il accepterait d'héberger des touristes chez lui, celui-ci nous disait que l'une des raisons principales était qu'il souhaitait préserver ses filles du regard curieux des touristes, et qu'il ne souhaitait pas qu'elles fréquentent « ce milieu » jugé masculin et inadapté aux valeurs de l'éducation qu'il veut leur transmettre. Il ne souhaite pas non plus qu'elles se forment aux métiers du tourisme et à l'artisanat local.

Par ailleurs, pour de nombreux enquêtés, le tourisme et les relations interculturelles qu'il induit ne peuvent pas affaiblir l'identité culturelle de Timimoun mais au contraire la renforcer, ce qui peut inciter beaucoup de jeunes, aussi bien des hommes que des femmes, à recourir aux pratiques traditionnelles, jadis délaissées. Plusieurs de ces interviewés ont affirmé que ce sont les touristes qui seraient influencés par le mode de vie local et non l'inverse. Ainsi, l'attachement des touristes à l'authenticité et aux valeurs socio-culturelles qui ont partiellement disparu en Occident, contribue à faire émerger une conscience liée au patrimoine dans l'esprit des locaux. Un jeune ouvrier dans le bâtiment originaire du Tinerkoug à Timimoun, avançait à ce sujet :

« Lorsque les touristes viennent, ils s'imprègnent de plus en plus de l'atmosphère socio-culturelle locale, ils mettent tous des chèches, parfois des « djellabas blanches », les femmes mettent du henné et des « Mlehfa²¹⁶ », ils veulent manger local, ils imitent nos pas de danse, ils nous disent même bonjour, merci, au revoir en Zènète ! Cela nous rend fiers. Je pense que cela va nous inciter à conserver notre empreinte locale et à frapper aux portes de nos grands-parents pour leur demander de nous enseigner des veilles pratiques démodées ».

²¹⁶ Voile enveloppant drapé, porté ouvert ou rabattu sur une épaule.

Figure VI. 1: Touristes en habits traditionnels au Sahara algérien



Source: (Azititou 2013)

VIII.5. La variable communication

Nous l'avons montré précédemment, la communication est indissociable de tout dispositif systémique de développement durable, à tel point qu'elle est considérée comme l'un des quatrièmes piliers de ce dernier (Cf. chapitre III). Elle a pour vocation d'informer, de vulgariser, d'éclairer sur toutes les pratiques humaines qui contribuent aux objectifs du développement durable, dans l'optique d'entraîner de véritables mutations dans les modes de gestion et de communication des organisations. Dans une perspective plus opérationnelle, en s'appuyant sur une éthique de dialogue, la communication permet d'éveiller les consciences et de faciliter les échanges entre différents protagonistes du développement durable afin qu'ils puissent s'entendre sur l'essentiel pour le maintien de l'équilibre social, environnemental et économique. La communication autour du tourisme durable, sans s'éloigner des préoccupations économiques, a pour objectif principal le profit humain et environnemental. Elle aspire à une réflexion qui s'intéresse autant au touriste qu'à son hôte, prenant en compte la complexité de leurs réalités et de leurs attentes.

Nous avons également montré dans notre troisième chapitre que l'approche

communicationnelle du patrimoine passe nécessairement par un double processus de mise en communication et de mise en exposition des objets patrimoniaux, processus qualifié de médiation patrimoniale.

La mise en communication et exposition du patrimoine saharien remplit donc un double objectif : d'une part, elle permet l'insertion des espaces sahariens dans le secteur du tourisme à travers la mise en valeur de l'identité culturelle ancestrale dans une expression renouvelée, contemporaine et à visée économique. D'autre part, elle permet aux communautés locales de reproduire leur discours traditionnel tout en le modernisant et en bénéficiant de nouvelles ressources économiques.

Dans l'analyse de notre variable communication, nous allons exposer un panorama représentatif (mais non exhaustif) des dispositifs communicationnels (*ex situ* et *in situ*) opérants dans le domaine du tourisme, en mettant en exergue leur capacité à produire une information : construire une signification et établir une relation entre les acteurs sociaux particuliers que sont les touristes mais aussi les habitants avec le patrimoine saharien local.

Loin de vouloir nier l'importance du marketing dans l'activité touristique (que nous mettrons en lumière dans cette sous-partie de chapitre), notre démarche n'ambitionne pas d'analyser la communication uniquement sous l'angle du marketing, approche qui selon nous, doit être complétée par une vision sociale, axée sur le fonctionnement réel des protagonistes de l'activité touristique. Selon notre approche, la communication touristique doit prendre en compte la complexité des réalités impliquant autant le touriste que les habitants. « *Il s'agit de contrebalancer les résultats d'une stratégie qui met le client et sa "demande" au centre des préoccupations par une vision plus complexe, antérieure à l'acte d'achat, qui se préoccupe de la représentation d'un lieu, d'un pays, d'une activité, d'un moyen de transport... En un mot, qui se préoccupe de l'image.* » (Viallon 2013). Nous mettrons également en exergue la nécessité d'aborder la communication selon une démarche participative multi-niveau, c'est-à-dire à dire le rôle à la fois de la communication institutionnelle publique mais aussi la communication communautaire en vue de faciliter la mise en place de projets de développement touristique durable.

VIII.5.1. La mise en communication du patrimoine touristique in situ

L'office du tourisme est l'opérateur traditionnel de la mise en communication *in situ*. Ses missions consistent traditionnellement à accueillir physiquement les touristes dans ses locaux, et les informer sur les diverses visites guidées, animations et festivités organisées dans la région. Les offices de tourisme organisent la promotion touristique à travers le message transmis oralement par ses employés ou scriptovisuellement par les outils de communication (brochures, site internet...) (Navarro 2017).

Les agences de tourisme, les associations (culturelles, artistiques, d'art, d'artisanat, de protection environnementale, etc.) peuvent également jouer un rôle central dans la médiation touristique *in situ* du patrimoine local.

À Timimoun, on trouve très peu d'outils de médiation au patrimoine. Au niveau de l'office du tourisme, situé au centre-ville, on trouve une carte de Timimoun, ainsi qu'un livret touristique intitulé « Timimoun la mystique » ; ce dernier a été conçu par l'association des amis de Timimoun et se présente sous forme d'un recueil d'informations sur la ville (histoire, géographie, culture, traditions, renseignements pratiques). Aucun autre document, ni aucune brochure n'est mise à la disposition du touriste.

L'office du tourisme est dirigé par monsieur Abdelmoula Daouli. Natif de la région, il maîtrise l'art de bien accueillir les touristes et il a une très bonne connaissance des lieux et des circuits touristiques à visiter, des agences et des lieux d'hébergement qui opèrent dans la région. Néanmoins, étant l'unique employé de l'office et exerçant aussi la fonction de guide touristique, l'office du tourisme est très souvent fermé, ce qui rend les informations touristiques difficilement accessibles aux personnes qui visitent la ville pendant un court séjour. Rappelons que, comme indiqué précédemment (variable attractivité), l'office du tourisme ne dispose pas d'un site web, ni même d'un compte sur les réseaux sociaux. Il ne dispose que d'une adresse mail (Gmail) qui est rarement consultée.

En matière de médiation patrimoniale à Timimoun, un organisme se distingue, il s'agit du

centre algérien du patrimoine culturel bâti en terre, CAPTERRE²¹⁷, qui a ses locaux au centre-ville de Timimoun dans l'enceinte de l'ancien Hôtel l'Oasis Rouge, en face de l'office du tourisme.

Depuis sa création en 2012, le CAPTERRE en partenariat avec le CRaterre-ENSAG de Grenoble, s'est donné comme objectif de promouvoir les architectures de terre et les matériaux locaux en général, prioritairement les matériaux de terre, et par-là même de promouvoir le patrimoine culturel de Timimoun. Les locaux sont accessibles au public, et des portes ouvertes sont régulièrement organisées sur le thème des techniques de construction de terre. On y trouve divers supports médiatiques, posters, affiches, guides, ainsi qu'un important fonds documentaire en rapport avec l'objet du centre (bibliothèque, photothèque, cartotheque, données numériques, etc). Des membres du centre se chargent également de diffuser aux visiteurs des informations techniques, historiques et pédagogiques liées au patrimoine architectural vernaculaire de Timimoun et des enjeux de sa valorisation, conservation, et restauration (Cf. figure VIII.32). Le CAPTERRE est également très présent sur le réseau social Facebook²¹⁸, des images, des programmes des diverses manifestations organisées à Timimoun alimentent régulièrement leur page.

La visite du centre CAPTERRE est devenue incontournable dans de nombreux programmes d'agences de voyage.

²¹⁷ « Le Centre Algérien du Patrimoine Culturel Bâti en Terre, par abréviation CAPTERRE, est un établissement public à caractère administratif, sous tutelle du ministère de la Culture, créé par décret n°12-79 du 19 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 12 février 2012. Son siège est établi à Timimoun, Wilaya d'Adrar. Cet opérateur du ministère de la culture est chargé, à travers la réhabilitation de l'image des architectures de terre, d'assurer la promotion et la valorisation du patrimoine culturel bâti en terre et des savoir-faire s'y rapportant, avec pour objectif de parvenir à assurer une sauvegarde durable de cette part majeure du patrimoine algérien »(Terki et al. 2019).

²¹⁸ <https://www.facebook.com/CAPTERRE>

Figure VIII. 32: Mise en communication/ exposition du patrimoine architectural en terre de Timimoun par le CAPTERRE



Source : CAPTERRE [En ligne] https://www.facebook.com/pg/CAPTERRE/photos/?ref=page_internal

Rappelons que le processus de patrimonialisation instaure une continuité temporelle et une relation depuis le présent, entre le passé et le futur. L'exposition muséale constitue l'un des moments clef de ce processus. « *Elle permet de faire le lien entre le passé et l'avenir, entre les héritiers, les légataires et les découvreurs.* » (Mariot-Leduc 2014). Elle permet aux visiteurs de revivre et de partager les différents moments qui aboutissent à la reconnaissance collective des objets patrimoniaux, de la découverte de la « trouvaille » à l'authentification du monde d'origine, et au classement de l'objet en tant que représentant de ce monde d'origine (Davallon 2000).

Le musée, que nous pouvons définir comme une « *institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'études, d'éducation et de délectation* » (Dormaels 2008, p. 120), assure à la fois une fonction éducative, culturelle mais aussi sociale.

Depuis la démocratisation du voyage, il existe une relation étroite entre tourisme et muséologie : « *si le musée « produit » du tourisme, il n'en est pas moins vrai que le tourisme « produit » du musée. En effet, il semble que le musée ne puisse pas être pensé sans se référer au tourisme, même si le musée ne peut être considéré comme un simple artefact au service de l'attractivité touristique.* ». D'un point de vue touristique, le musée est perçu comme une offre culturelle et donc comme un service touristique qui offre au public un événement unique, ayant une orientation conceptuelle ou artistique forte (Vivant 2008) ; il constitue un type de médiation dans la relation que le touriste peut établir ou entretenir avec le lieu visité ; il joue donc un rôle dans la perception et la construction d'un rapport spécifique aux lieux.

Depuis le début des années 1960, nous assistons à l'émergence d'une « nouvelle muséologie » inspiré du concept d'écomusée²¹⁹ initié par George-Henri Rivière en Europe, qui préconise l'interprétation plutôt que la contemplation des objets patrimoniaux. Les nouvelles valeurs de cette muséologie se rapportent aux initiatives participatives des populations locales à

²¹⁹ La définition originelle élaborée par Georges-Henri Rivière et Hugues de Varine a été adoptée en 1971 lors de la Neuvième conférence du Conseil International des Musées en ces termes : « *Musée éclaté, interdisciplinaire, démontrant l'Homme dans le temps et dans l'espace, dans son environnement naturel et culturel, invitant la totalité d'une population à participer à son propre développement par divers moyens d'expression basés essentiellement sur la réalité des sites, des édifices, des objets, choses réelles plus parlantes que les mots ou les images qui envahissent notre vie* ».

l'ensemble des missions d'un musée, depuis la constitution des collections (la collecte), jusqu'à leur mise en valeur (exposition, diffusion...) et les actions menées auprès des publics. Ils ne sont pas conçus autour de critères purement esthétiques, mais ils « *s'appuient sur une culture plus que sur des objets. Ils sont ainsi les témoins de la mémoire d'une société. À ce titre, ils contribuent activement à la reconstruction de territoires en crise, voire à l'appropriation du territoire par ses habitants.* » (Rolland-Villemot 2020).

L'utilisation du numérique, des nouvelles technologies et les nouveaux moyens de communication digitalisés, constituent une deuxième vague du renouvellement de la muséologie. Aujourd'hui, grâce aux applications mobiles, aux bornes interactives, aux écrans, aux tablettes et aux smartphones, l'immersion devient le maître-mot des expériences muséales. Le visiteur est au plus près des objets patrimoniaux, l'accès à l'information est plus facile. On s'affranchit de la barrière de la langue notamment grâce au système de traduction In Vivo et aux audioguides. L'information n'y est plus linéaire mais interactive et les contenus y sont dynamiques. L'innovation numérique permet ainsi d'ouvrir les musées au-delà de leurs limites physiques afin de proposer une série d'expériences originales et sensorielles. Si, traditionnellement, l'expérience muséale consiste pour le visiteur à passer de salle en salle et se faire guider dans l'exposition de manière passive, le numérique rend le visiteur actif et acteur de cette expérience.

Les écomusées qui se tournent vers le passé ne sont-ils pas antinomiques de la notion de progrès et des nouvelles technologies, que sous-tend l'utilisation du numérique ? Mais alors, qu'est-ce qui rend un musée touristiquement intéressant, particulièrement dans les milieux ruraux sahariens qui n'aspirent pas vraiment à la modernité ? Sont-ce les écomusées et les musées communautaires, ces « petits musées » sans collections de chefs d'œuvre, qui mettent en valeur des éléments patrimoniaux, matériels ou immatériels, détenant une signification particulière pour la communauté qui lui confèrent une âme, l'authenticité tant convoitée par les touristes ? Ou alors des musées plus contemporains, avec un accès au numérique qui rendrait l'expérience muséale plus innovante et plus attrayante ?

Nous pensons que les bornes numériques, les tablettes et les smartphones ne peuvent remplacer les objets patrimoniaux conservés dans les musées, reliques du passé, témoins d'un génie humain, d'une histoire, d'émotions. Le défi que doit relever les musées aujourd'hui est de comprendre comment tirer profit des plateformes numériques pour susciter l'intérêt des

visiteurs envers le passé des populations hôtes, ce qui les amènera à s'intéresser à leur présent et même à penser à leur futur. Ce qui s'inscrit parfaitement dans une démarche durable de mise en communication du patrimoine locale par le tourisme.

L'analyse de l'offre muséale à Timimoun nous a permis d'établir un triple constat :

- Une offre faible quantitativement : Timimoun n'abrite que trois écomusées, de type petit musée communautaire, qui exposent l'artisanat local et les objets de la vie quotidienne collectés par les populations locales. On y trouve également les vestiges d'anciens manuscrits, ainsi que quelques anciennes photographies. Il s'agit de l'écomusée de *Ksar* Guentour dans la commune de Charouine, le musée municipal au centre-ville de Timimoun, et le musée « Chahid Chami », du nom de son initiateur, ancien directeur d'un établissement scolaire. Le musée se trouve justement dans l'enceinte de cet établissement, le collège Cheikh Ibrahim situé au centre-ville de Timimoun. Les trois musées se distinguent par une architecture muséale authentique, mais on remarque l'absence de scénographie captivante ainsi qu'un faible niveau de service offert ;
- Une offre muséale qui se caractérise surtout par la faiblesse et de l'absence totale de stratégie communicationnelle : absence fréquente de guide pour assurer la médiation entre les visiteurs et les objets patrimoniaux présentés, avec une mobilisation très insuffisante de signalétique d'interprétation : panneau d'interprétation, étiquettes et textes affichés et intégrés à la muséographie, qui sont pourtant des informations nécessaires qui concourent à faciliter le processus de connaissance et de compréhension ;
- L'inexistence de processus de médiation numérique du patrimoine : aucune borne interactive, absence d'audioguide, de système de traduction etc., ce qui rend la mise en communication du patrimoine encore plus inaccessible et très peu attractive. Néanmoins, comme souligné dans notre troisième chapitre, cette situation est inhérente à l'ensemble du territoire algérien, au Nord comme au Sud, y compris dans les musées les plus importants du pays.

Figure VIII. 33: Ecomusée de Guentour à Timimoun



Source : Association Ami de Timimoun [en ligne] capture d'écran vidéo :

<http://amistimimoun.free.fr/6Artistes/8/Musee%20de%20Guentour.mp4>. Consultée le 18/07/2020.

Figure VIII. 34: Musée municipal de Timimoun



Source : Auteure (2014, 2017, 2018).

VIII.5.2. La mise en communication du patrimoine touristique ex situ

Il s'agit dans cette partie d'analyser les outils mobilisés par les acteurs du tourisme à travers l'utilisation du web, pour promouvoir diverses activités touristiques organisées à Timimoun. Nous aborderons également la représentation de la destination Algérie à travers l'événementiel, notamment dans les foires et les salons internationaux du tourisme.

Le premier constat que nous pouvons établir concerne le déficit de promotion, qui se manifeste à travers l'indigence des sites internet de certaines institutions publiques chargées de la mise en valeur de la destination Algérie. Nous concentrerons notre analyse sur les deux organismes chargés de la commercialisation des produits touristiques nationaux : l'ONAT et le Touring club. Notre analyse concernera également les brochures touristiques proposées sur

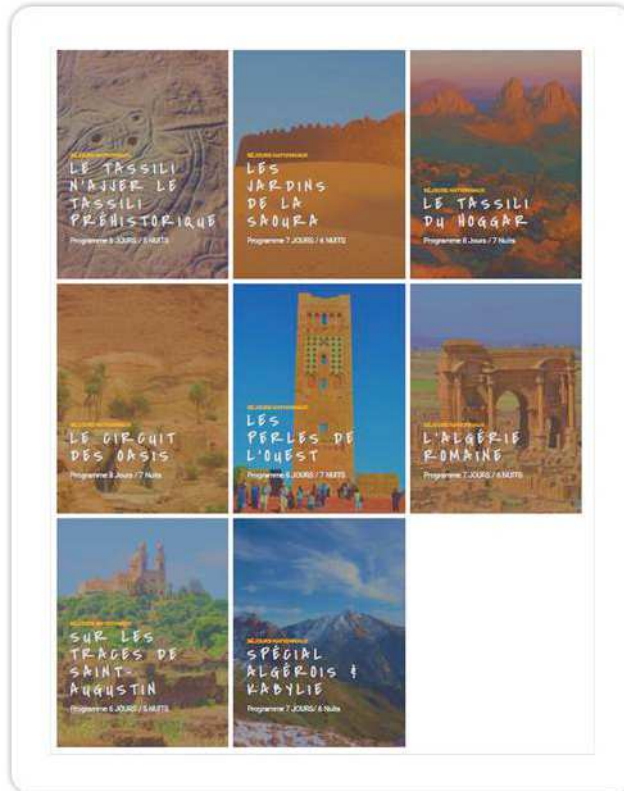
le site de l'ONT, organisme chargé de la promotion de la destination Algérie.

Sur son site internet, l'ONAT propose huit séjours nationaux, dont quatre séjours sahariens. L'une de ces offres inclut la visite de Timimoun, il s'agit du séjour « les jardins de la Saoura ». Celui-ci propose une excursion d'une journée à Timimoun (avec arrivée la veille et départ le lendemain matin), à travers laquelle il est proposé au client la découverte des palmeraies, des *foggaras*, du vieux *ksar* et de sa *sebkha* ainsi qu'un champ de bois pétrifié (Cf. figure VIII.35 et figure VIII.36).

Le Touring club propose sur son site internet deux circuits thématiques à destination de Timimoun : « Timimoun par avion » et « Timimoun circuit dromadaire ». Concernant l'offre « Timimoun par avion », lorsque nous cliquons sur l'onglet « programme », nous avons le détail des visites du premier et du troisième jour (le deuxième jour de visite est absent du programme). Lorsque nous cliquons sur l'onglet « télécharger programme détaillé », ce dernier ne fonctionne pas. Concernant l'offre « Timimoun circuit dromadaire », l'onglet « programme » nous renvoie vers un circuit à destination du Vietnam ! (Cf. figure VIII.37 et figure VIII.38).

Pour les deux programmes, aucune information concernant le tarif n'est communiquée, et les onglets « galerie » sont vides (Cf. figure VIII.39). Aucun des deux sites internet ne propose de brochure ni le service de paiement en ligne. Les demandes de réservation se font par email, et les paiements sur place dans leurs locaux. Notons qu'aucun des deux organismes ne dispose d'un bureau à Timimoun.

Figure VIII. 35: Offres "séjours nationaux" de l'ONAT



Source : ONAT [en ligne] <https://www.onat.dz/sejour-nationaux/> consulté le 21/07/2020

Figure VIII. 36: Programme "les jardins de la Saoura" de l'ONAT

The screenshot displays the itinerary for 'Les Jardins de la Saoura' on the ONAT website. The page is titled 'Séjours Natureux' and 'Programme 7 Jours / 6 Nuits'. It lists several days of travel, with a red box highlighting the details for Day 34 (Timimoun) and Day 35 (Timimoun / El-Golea / Ghardaïa). The itinerary includes visits to the old ksar, the 'Oasis rouge', and the Sebkhia, as well as visits to the tomb of Foulcaut and the tomb of Bel Bachir.

J3 Boni-Abbes / Timimoun
Petit déjeuner. Visite de la ville, et de l'oasis du vieux Ksar son musée saharien, l'ermitage du père de Foulcaut continuation sur Timimoun " l'Oasis rouge " arrêt en cours de route à Kerzaz et autre espace Oasien avec ses puits balanciers. Arrivée en fin d'après midi à Timimoun dîner et logement à l'hôtel.

J4 Timimoun
Le matin visite de la palmeraie, et découverte des « fougares » des peignes de distribution d'eau ,du vieux ksar de Timimoun, départ pour la découverte du Gourara et ses merveilleuses Oasis égrenées ici et là autour de la Sebkhia ancien lac asséché. Continuation de la visite à travers Reg, dunes et Oasis. Retour par le champs du bois pétrifié, dîner et logement à l'hôtel.

J5 Timimoun / El-Golea / Ghardaïa
Départ tôt le matin en direction d'El-Golea par le Tadmaït arrêt à M'uigden et continuation pour El-Golea visite du tombeau du père de foulcaut à Bel Bachir. Continuation pour Ghardaïa installation à l'hôtel dîner et logement.

Source : ONAT Algérie en ligne : <https://www.onat.dz/2019/08/04/les-jardins-de-la-saoura/> consulté le 21/07/2020

Figure VIII. 37: Programme "Timimoun par avion" du Touring Club

The screenshot displays the itinerary for 'Timimoun par avion' on the Touring Club website. The page is titled 'TIMIMOUN PAR AVION' and 'SEJOUR 4 JOURS / 3 NUITS'. It lists the details for Day 1 (Regroupement à l'aéroport d'Alger) and Day 3 (Circuit de la Sebkhia). The itinerary includes visits to the village of Badriane, the large dune, the cave, and the village of Ighzer, as well as visits to the tomb of Foulcaut and the tomb of Bel Bachir.

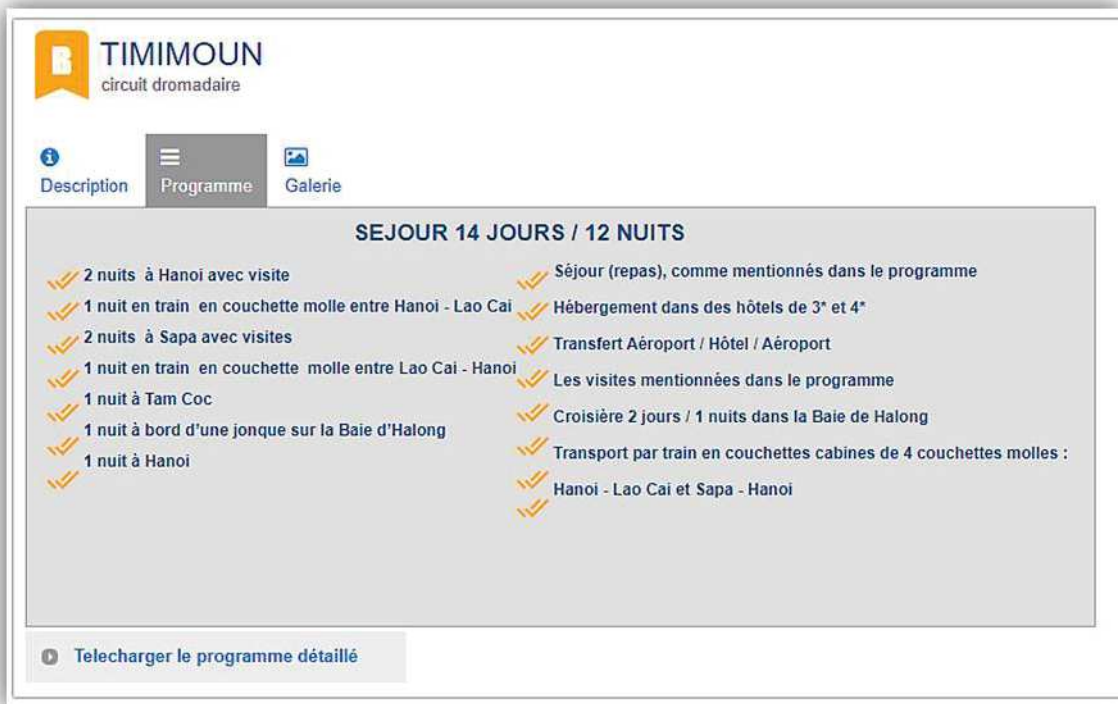
JOUR 1 : Regroupement à l'aéroport d'Alger.
Assistance et départ vers Timimoun 10h15. Arrivée à Timimoun à 12h50, accueil et transfert vers le lieu d'hébergement. Après-midi libre. Découverte de Timimoun à votre rythme. Dîner et logement.

JOUR 2 : Excursion à Zaouié Debbagh. Dans le Tinerkouk, Visite du Ksar (fort), continuation pour la boucle de Taëntas, Ain Hammou et Fatis. Visite du musée de l'artisanat. Déjeuner dans une oasis. Direction Ksar Kaddour, Beni Aïssi. Paus-Thé et Retour à Timimoun. Dîner et logement

JOUR 3 : Circuit de la Sebkhia
Visite du village de Badriane et la grande dune, la grotte et le village d'Ighzer tout près se trouve la falaise, où jadis, une concentration de ksour étagés, bordaient les rives du lac Lybia aujourd'hui disparu. Pique-nique à Aghled. Visite de l'oasis d'Ouled Said et de ses Foggarah (partage des eaux d'irrigation). Continuation vers Kali, réputé pour sa poterie.
Déjeuner à Aghlad sous les palmiers, à l'intérieur d'un jardin. Balade à pied sur les dunes. Pause-thé et cacahouètes. Retour à Timimoun en fin de journée. Dîner et logement.

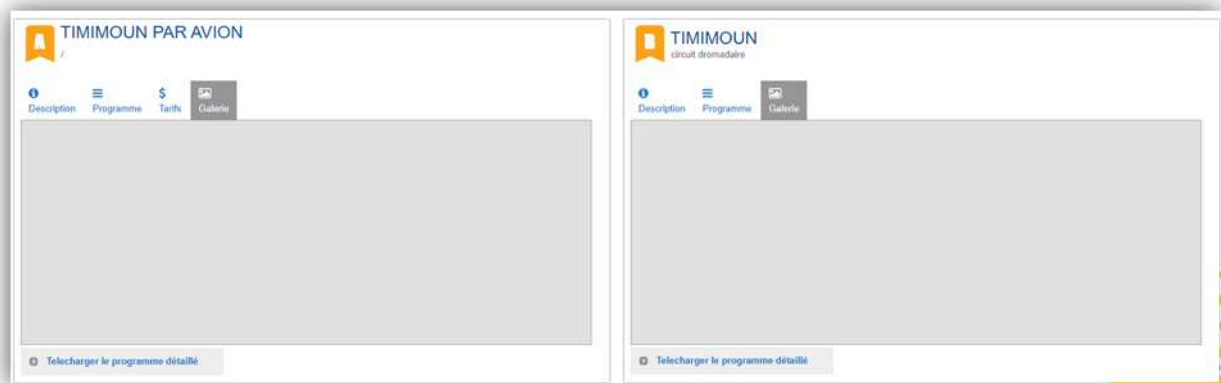
Source : Touring Club [en ligne] : <https://www.touring-club-algeria.com/Timimoun.php> consulté le 21/07/2020

Figure VIII. 38: Programme "Timimoun Circuit Dromadaire" du Touring Club



Source : Touring Club [en ligne] : <https://www.touring-algeria.com/Timimoun.php> consulté le 21/07/2020

Figure VIII. 39: Onglet Galerie des deux programmes à destination de Timimoun du Touring Club



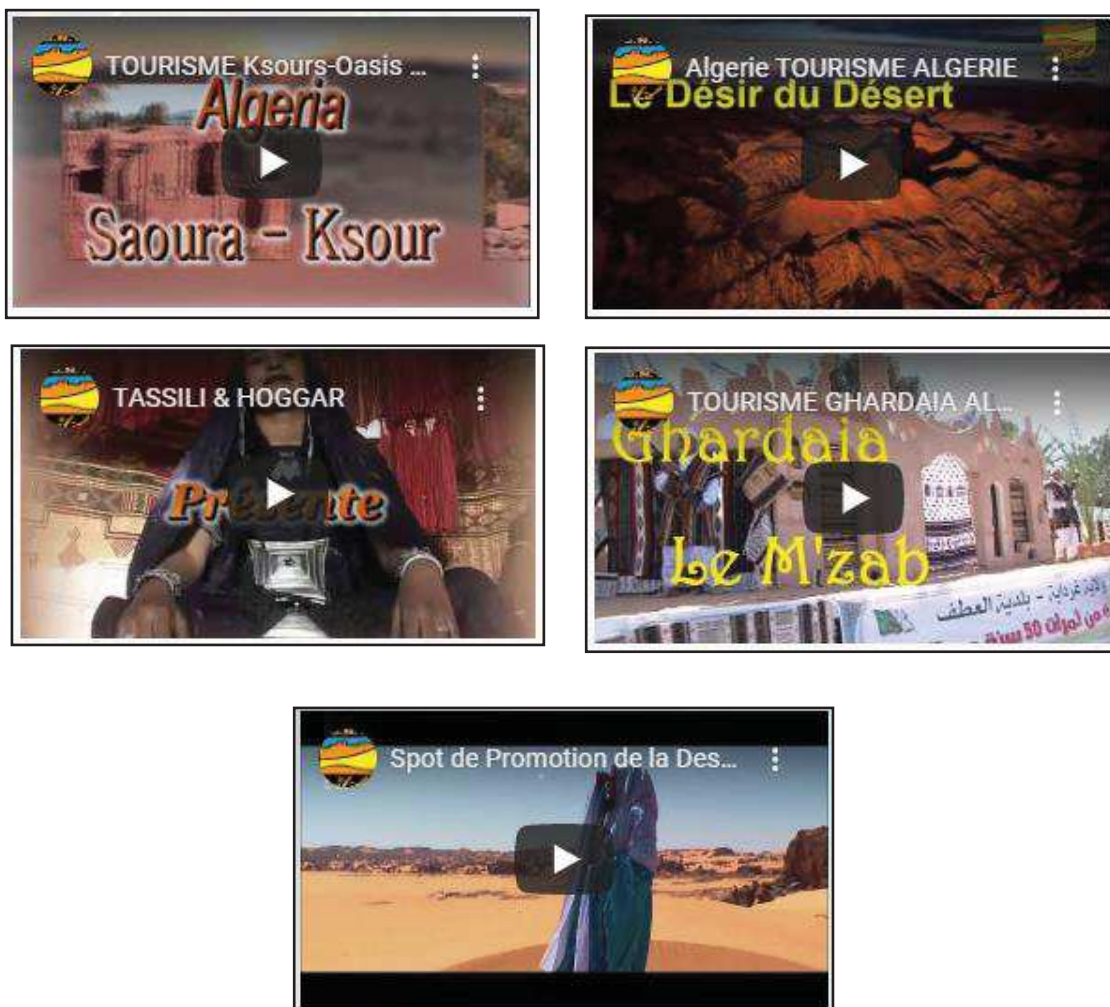
Source : Touring Club [en ligne] : <https://www.touring-algeria.com/Timimoun.php>. Consulté le 21/07/2020

Le troisième site internet étudié est celui de l'ONT qui, dans son approche, tente de faire la promotion de l'offre touristique algérienne, en mettant en valeur à travers une série d'outils communicationnels, le patrimoine paysager et culturel national, les fêtes locales, les parcs

nationaux, les sites classés et ceux qui représentent un intérêt certain pour les visiteurs. Notons que l'ONT n'a pas pour prérogative la commercialisation des offres touristiques nationales, mais uniquement leur mise en communication et leur promotion.

Le site expose de nombreux spots et vidéos promotionnelles, axés sur l'offre saharienne. Aucune de ces vidéos ne fait directement référence à Timimoun. Néanmoins, le *ksar* de Timimoun est timidement mis en exergue dans le spot publicitaire intitulé « Algérie, Saoura-Ksour » (Cf. figure VIII.40).

Figure VIII. 40: Spots et vidéo publicitaires de l'offre saharienne mise en ligne sur le site de l'ONT



Source : <http://ont.dz/> consulté le 21/07/2020

Dans l'onglet « La Saoura » de la rubrique « visiter l'Algérie », Timimoun y est succinctement décrite. Et dans l'onglet « fêtes locales » de la rubrique « découvrir l'Algérie », on trouve une très brève description de la fête du Sbou (Cf. annexe VIII.1).

Le site met également à disposition de l'internaute un dépliant intitulé « Au Sud vous perdez le Nord » (Cf. figure VIII.41). Ce dépliant expose les stéréotypes du voyage en milieu saharien. Nous pouvons lire par exemple : « *Les multiples facettes qu'offre au plaisir des sens notre magnifique Sahara, infini et infiniment hospitalier, sont une chance pour qui veut s'y rendre* ». « *Tous viennent chercher le désert, avec tout ce que ce mot cache de mystère et de mythe, de spiritualité, de mystique, ou simplement de silence ou d'évasion* ». Aucune information pratique, sur les modalités du voyage, le contexte socioculturel et environnemental spécifique aux territoires sahariens ne sont présentés (Cf. annexe VIII.2).

Figure VIII. 41: Dépliant de l'ONT "Au Sud vous perdez le Nord !"



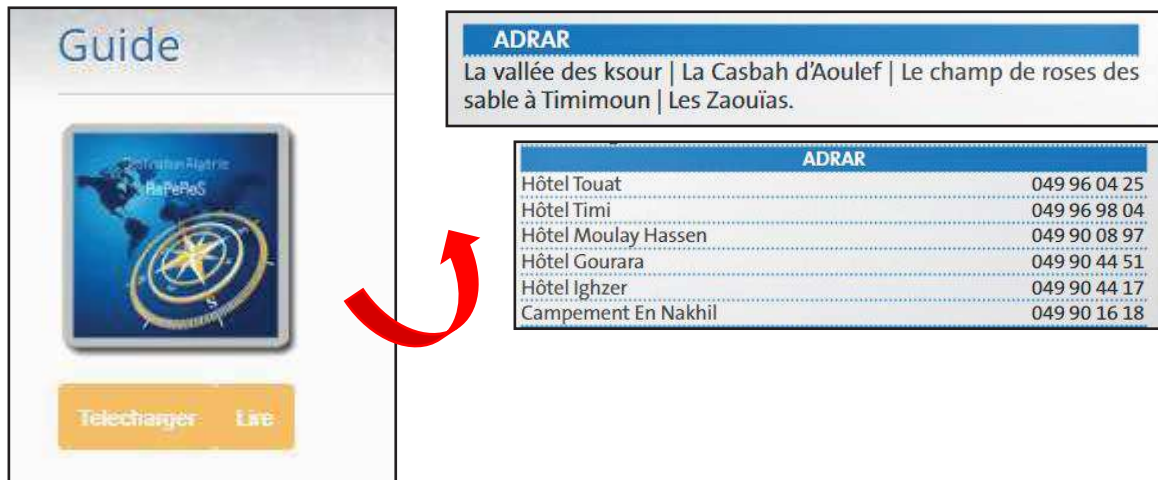
Source : <http://ont.dz/> consulté le 21/07/2020.

On trouve également un guide général « Destination Algérie : Repères » qui rassemble un recueil d'informations utiles aux voyageurs avant et pendant son séjour, telles que les formalités de visa et douanières, le contact des ambassades, des aéroports, des compagnies de transport (aériennes, maritimes, ferroviaires, radio taxis, etc.). Ainsi qu'un annuaire des hôtels, des agences de voyages, et des directions régionales du tourisme. On y trouve également un listing des lieux touristiques incontournables, comme les sites classés patrimoine mondial par l'UNESCO ainsi que les hauts lieux touristiques à visiter par *wilaya*.

Nous constatons que le guide ne mentionne que le champ de roses des sables et les *zaouias* comme lieux à visiter à Timimoun. La liste des coordonnées des hôtels ne reprend que les hôtels étatiques de la *wilaya*, et la liste des agences de voyage n'a pas été actualisée (certaines agences ont fermé depuis longtemps, d'autres ne figurent pas parmi la liste). (Cf.

figureVIII.42).

Figure VIII. 42: Lieux à visiter et liste des hôtels de la wilaya d'Adrar présentés dans le guide de l'ONT « Destination Algérie : repères »



The image shows a mobile application interface. On the left, there is a 'Guide' section with a download button labeled 'Télécharger' and 'Libre'. A red arrow points from this section to a list of hotels in Adrar. The list includes the following information:

ADRAR	
La vallée des ksour La Casbah d'Aoulef Le champ de roses des sable à Timimoun Les Zaouïas.	
ADRAR	
Hôtel Touat	049 96 04 25
Hôtel Timi	049 96 98 04
Hôtel Moulay Hassen	049 90 08 97
Hôtel Gourara	049 90 44 51
Hôtel Ighzer	049 90 44 17
Campement En Nakhil	049 90 16 18

Source : <http://ont.dz/> consulté le 21/07/2020

L'analyse des trois sites internet des principales institutions touristiques étatiques que nous venons de présenter, nous a permis de mettre en exergue les défaillances communicationnelles suivantes :

- Les trois sites internet ainsi que l'ensemble de leurs outils communicationnels mobilisés se déclinent uniquement en langue française. Ce qui réduit considérablement les champs potentiels de leur utilisation, notamment pour cibler les touristes internationaux non francophones, mais aussi la clientèle domestique arabophone.
- Le volet informatif manque de pertinence. Au niveau du contenu, l'ensemble des outils se contente de présenter les milieux touristiques exposés selon une approche purement descriptive. Les caractéristiques linguistiques et stylistiques des textes se distinguent par l'abondante utilisation de substantifs affectifs amplifiés d'images stéréotypées, de métaphores et d'hyperboles. Or, comme le rappelle Agorni (2012), pour répondre aux besoins de touristes de plus en plus exigeants, les images stéréotypées, les exagérations et les hyperboles ne suffisent pas, le voyageur potentiel doit être surpris par la nouveauté de la description de sorte qu'il « vive » l'expérience décrite dans la brochure.
- L'absence de recours aux nouvelles modalités de présentation au travers de restitutions, les technologies immersives et de visualisation en trois dimensions, etc.

ainsi que l'absence de cartographie et d'images interactives. De nombreuses images sont présentées de manière statique, avec une absence de texte explicatif, et parfois sans titre ni légende.

- En matière de lisibilité, certaines images, brochures et vidéo ne sont pas de bonne résolution numérique.
- Soulignons que ces supports médiatiques ne sont pas suffisamment diffusés *in situ*, notamment dans les offices régionaux du tourisme et au niveau des agences de voyage locales.

Concernant les agences de voyages qui organisent des séjours à Timimoun, peu d'entre elles disposent d'un site web. La cause évoquée par leurs dirigeants est leur faible utilité, en raison de la non-disponibilité du service de paiement en ligne (Cf. chapitre VII). Pourtant, le web peut être un outil intéressant afin d'augmenter leur visibilité et leur notoriété, comme le rappellent Boyer et Viallon (1994), la notoriété est un objectif important de la communication touristique, non seulement les agences qui débutent leur activité ont un intérêt certain à se faire connaître, mais aussi les institutions déjà existantes, afin d'élargir leur public. Néanmoins, les réseaux sociaux, particulièrement Facebook²²⁰, ont détrôné les sites web en matière de promotion touristique. En effet, ces derniers offrent une panoplie d'outils publicitaires qui présentent de nombreux avantages. Le premier consiste en la pluralité des formats de publicités payantes à adopter selon les besoins et les stratégies marketing. Ainsi l'agent de voyage peut diffuser des vidéos, des images, des diaporamas, mais aussi des liens commandités, des offres et des événements, via sa page Facebook simplement en cliquant sur « booster la publication » (Cf. figure VIII.43). L'agent peut également procéder à un ciblage personnalisé et automatique de sa clientèle avec une configuration minimale (cibler un client en fonction de son lieu, de ses données démographiques, de ces centres d'intérêt, etc.). Il peut aussi déterminer la durée de sa campagne publicitaire et du budget qu'il souhaite lui allouer (Cf. figure VIII.44).

L'autre avantage du réseau Facebook, c'est qu'il permet de cibler les touristes potentiels avant même qu'ils choisissent leur prochaine destination. « *Si une personne manifeste de l'intérêt pour des croisières en parcourant des sites dédiés aux voyages sans un objectif précis en tête, elle peut recevoir des annonces faisant la promotion de ce type d'activité pour l'inciter à réserver* » (Payeur 2018).

²²⁰ Facebook domine la planète sociale media en 2018, avec 2,23 milliards d'utilisateurs actifs par mois, et 1,47 milliard chaque jour.

Figure VIII. 43: Onglet permettant de « Booster la publication » sur Facebook



Source : Auteure depuis page Facebook agence "Terre Inconnue Travel & Service"

Figure VIII. 44: Modalité de création d'audience et de détermination de la durée et du budget d'une publicité Facebook

Source : Auteure depuis page Facebook Agence "Terre Inconnue Travel & Service".

Pour le client, Facebook présente l'avantage d'une prise de contact rapide et efficace avec l'agence de voyage, à travers la possibilité de communiquer via le service messagerie et le service d'appel gratuit, ou d'avoir les coordonnées de l'agence (adresse, numéro de téléphone, site web, position GoogleMap, etc.) en cliquant dans l'onglet « à propos ». Le réseau social permet également d'avoir un aperçu de la qualité de prestation de service de l'agence, en consultant les avis clients postés.

À travers les réseaux sociaux, le consommateur ne se contente pas de recueillir des informations, il peut également interagir en publiant des commentaires, des questions ou manifester une émotion ressentie et s'exprimer sur une publication en cliquant sur « une réaction » : par exemple la réaction « pouce en l'air » pour montrer qu'on apprécie une publication (Cf. figure VIII.45).

Figure VIII. 45: Ensemble de réactions proposées par Facebook pour permettre aux usagers d'exprimer leur ressenti sur une publication



Source : www.facebook.com

L'option « Facebook live » permet également aux professionnels du tourisme ainsi qu'aux voyageurs de partager des vidéos en temps réel lors du séjour. Grâce à cette technologie innovante, il offre la possibilité à l'utilisateur d'interagir avec son audience de manière authentique et sincère, puisqu'en direct, les séquences ne peuvent être retouchées.

Le format « Story » est également une nouvelle manière pour le touriste de valoriser son expérience touristique. Conçu autour de « l'éphémérité », cela consiste pour le touriste, sans nécessairement être en direct, à publier des contenus éphémères (photos et vidéos, des visuels impactant, des écrits courts) qui reflètent la volonté de partager des expériences vécues en adoptant une forme de communication moins formelle, plus authentique et humaine.

L'analyse des programmes à destination de Timimoun diffusés par les agences de voyages privées sur leur compte Facebook, et les échanges que nous avons eus avec plusieurs gérants et directeurs techniques d'agence, montrent que la plupart ont une réelle volonté de développer la destination dans le bon sens. Les programmes proposés sont mis en valeur : les programmes sont détaillés, illustrés à travers des photographies et vidéos des sites à visiter et des activités culturelles pratiquées. L'ensemble des voyageurs questionnés atteste que grâce aux réseaux sociaux, pour chaque séjour posté, ils parviennent à atteindre de nouveaux clients, mais aussi à rester visible auprès d'anciens clients et de les fidéliser, ce qui atteste de l'efficacité de ce procédé communicationnel.

En matière de communication *ex situ*, les salons et foires professionnels du tourisme constituent une excellente opportunité pour assurer la communication auprès des acteurs de son marché, développer de nouveaux partenariats et élargir son portefeuille de clients. Relayés par les médias, ils peuvent constituer un bon moyen de cultiver son image et d'améliorer sa notoriété, à condition que l'exposant accompagne sa participation d'un dispositif de communication performant (professionnalisme, esthétisme, animation, etc.).

Ces dernières années, l'Algérie a marqué sa présence dans différents événements touristiques internationaux. Malheureusement, les professionnels privés du secteur déplorent leur exclusion de cette nouvelle dynamique promotionnelle, qui pourtant constitue une importante occasion de promouvoir leurs offres domestiques et de développer des partenariats d'envergure, vu le nombre d'acteurs et d'opérateurs qui y participent et le nombre de visiteurs professionnels venant des quatre coins du monde.

Lors d'un webinaire organisé le 06 juillet 2020 par un collectif d'agences de voyage algériennes et de journalistes²²¹, pour débattre d'éventuelles pistes de réflexion à mettre en œuvre pour la relance du tourisme²²², un directeur technique d'une agence de voyage située à Alger, racontait une anecdote sur une situation dont il a été témoin au salon du tourisme ITB à Berlin (l'une des plus importantes rencontres annuelles des professionnels du secteur dans le monde).

« J'étais ravi de voir que l'Algérie avait un stand et qu'elle était représentée dans un si grand salon. Une fois arrivé sur place, je constate que le stand était tenu par quatre

²²¹ <https://www.youtube.com/watch?v=owwpMKibUEk&fbclid=IwAR1fEL6czNnDRr0IntuGJpg-Mz9Srzdut8A2WzXVzJHEuZNR9xQ9I7ugQbM> [En ligne], consulté le 10/07/2020

²²² Particulièrement pour lancer un programme de relance post Covid 19.

représentants du ministère du tourisme. Ils me proposent des dattes et de m'asseoir. Pendant que je présentais mon agence et que j'échangeais avec eux, un tour opérateur hollandais est venu vers nous, intéressé par la destination Algérie, il voulait avoir des contacts avec des professionnels du secteur pour d'éventuels partenariats. Mais il y avait un grand problème de communication : ce tour opérateur parlait anglais ; or, aucun des quatre représentants de l'Algérie ne savait parler anglais ! Ils se sont donc excusés auprès du Tour Opérateur de ne pouvoir lui répondre dans une langue qu'il comprenait, et se sont contentés de lui donner des prospectus. Comment peut-on payer un stand à près de 25 000 euros pour proposer une prestation aussi médiocre ? ».

Une autre intervenante, elle aussi directrice d'agence a rebondi sur le sujet en lui répondant :

« Je me suis moi aussi déplacé il y a de cela quelques années au salon de Berlin. Vous au moins, vous avez croisé des gens au stand Algérie. Les deux jours où j'y suis allée, il n'y avait personne, le stand était vide ! ».

« Les représentants de l'Algérie dans les salons n'ont aucune connaissance du territoire, des spécificités de chaque produit, de ses atouts et de ses contraintes. Ils ne peuvent donc même pas répondre aux questions des Tour Opérateur », affirmait un directeur d'agence spécialisé dans le tourisme Saharien.

Le constat était tout aussi affligeant lorsque nous avons visité le salon international du tourisme de Paris (IFTM Top Résa) en octobre 2019. Alors que les stands des exposants du Maghreb étaient tous localisés au même endroit, celui de l'Algérie se démarquait par son peu de dynamisme et d'attractivité : étaient présents des représentants du ministère du tourisme, de l'ONT et de l'ANDT, ainsi qu'une agence de voyage privée (dont la responsable est une ancienne employée de l'ONAT) qui présentaient trois produits touristiques nationaux (dont un qui concerne un séjour à Timimoun). Aucun support promotionnel (brochure ou dépliant par exemple) n'était mis à la disposition des visiteurs du stand. L'agence présentait des programmes imprimés sur des feuilles de format A4. Un partenaire tunisien a mentionné à ce sujet :

« Que ce passe-t-il cette année avec le stand Algérie ? C'est dommage de payer des frais de participation aussi élevés pour avoir un stand aussi mort ! Il est clair que vos exposants n'ont pas mis toutes les chances de leur côté pour tirer au maximum profit de

cet événement. ».

Les petits acteurs du tourisme, à défaut de pouvoir participer à des événements internationaux très coûteux, pour être visible sur la scène internationale peuvent compter sur la communication digitale. Néanmoins, une grande majorité des acteurs du tourisme responsable, surtout les porteurs d'initiatives autochtones, sont de petites structures qui n'ont pas ou très peu de connaissances en marketing (stratégie marketing en général et digitale en particulier). La formation, la mise en place d'outils pédagogiques s'avèrent indispensables pour accompagner ces petites structures de manière collaborative, afin de leur donner de la visibilité et de ce fait de la visibilité au marché du tourisme durable et participatif algérien.

VIII.5.3. Une mise en communication par le haut : le rôle de la communication institutionnelle publique

Zémor (2008) définit la communication publique comme, « *la communication formelle qui tend à l'échange et au partage d'informations d'utilité publique, ainsi qu'au maintien du lien social, et dont la responsabilité incombe à des institutions publiques* » ... Ses finalités sont par conséquent les mêmes que celles d'autres organismes publics, à savoir « *d'informer, (faire savoir, rendre compte et faire valoir), d'écouter (les attentes, les interrogations et le débat public), de contribuer à assurer la relation sociale (sentiment d'appartenance collectif, prise en considération du citoyen en tant qu'acteur) et d'accompagner les changements tant comportementaux que d'organisation sociale* ».

En matière de communication touristique, l'État doit pouvoir renseigner sur les données statistiques du tourisme et l'évolution des flux touristiques nationaux et régionaux, mais aussi présenter les objectifs stratégiques du développement du secteur et les moyens de leur mise en œuvre.

L'État est depuis toujours confronté à sa communication et est rarement exempté de critique. Cette confrontation est allée de pair avec le développement de la démocratie. « *Soit les pouvoirs publics sont accusés de dissimulation intentionnelle, le plus souvent justifiée par le souci de ne pas affoler les populations, soit ils sont accusés de dramatiser à l'excès une situation [...], pour détourner l'attention sur une incapacité réelle ou supposée de bien gérer un événement ou une situation pouvant se révéler dramatique. Ces deux grandes options, bien ancrées dans les opinions publiques, ne sont pas pour autant exclusives. Il faudrait y ajouter*

par exemple le cas de la mauvaise information initiale du pouvoir sur une situation ou un événement entraînant ipso-facto une mauvaise communication. » (Pardini 2011, p. 25).

Concernant sa communication sur le développement du secteur du tourisme, l'État algérien est accusé de l'ensemble des défaillances que nous venons d'évoquer dans la citation de Pardini (2011). À savoir : une dissimulation intentionnelle des statistiques réelles du tourisme, en exagérant l'importance des flux touristiques afin de masquer l'incapacité du système à relancer le secteur, et pour ne pas affoler sa population sur le malaise économique que vit le pays suite à son incapacité à générer des revenus hors hydrocarbures.

En effet, chaque année au mois de janvier, le Ministère du Tourisme présente les statistiques du nombre d'arrivées de touristes à ses frontières. En janvier 2019, le Ministre de tutelle annonçait que deux millions de touristes ont visité l'Algérie en 2018, soit une augmentation de 18% par rapport à 2017. Néanmoins, il n'est pas précisé que ces données incluent les très nombreux Algériens résidant à l'étranger qui viennent séjourner dans leur pays d'origine temporairement mais qui ne peuvent être considérés comme des touristes au sens où on l'entend en général puisqu'ils sont hébergés chez des membres de la famille, n'effectuent pas le même type de dépense qu'un touriste, etc.

Rappelons que, depuis 2008, le gouvernement algérien a affirmé son objectif stratégique d'insertion de l'Algérie dans le réseau international du tourisme, et le partenariat public-privé comme mode opératoire de la stratégie de relance du tourisme et du développement durable à travers le SDAT à l'horizon 2025 (Cf. chapitre VI). Comme évoqué précédemment (Chapitre VI et Chapitre VII), le SDAT est très loin d'atteindre ses objectifs : les échéances prévues pour 2025 et repoussées pour 2030, amènent à affirmer que l'ambitieux programme est d'ores et déjà annoncé comme un véritable échec. Dès son déploiement, les professionnels privés du secteur n'ont pas cru à la faisabilité de ce grand projet, *« le langage grandiloquent du schéma et de ses sept « pôles d'excellence touristique » est l'expression d'un rêve technocratique et l'habillage de projets dont la démesure est incompatible avec une logistique de gouvernance criante de défaillances. »* (Dayan 2010, p. 176).

La population locale et surtout les professionnels du tourisme ont l'impression d'avoir toujours été victimes des vaines promesses des discours politiques.

« Depuis des années, on nous promet l'organisation et l'assainissement du secteur,

particulièrement depuis 2008, année de mise en route du SDAT. Chaque année, on a le droit à –au moins– un nouveau Ministre du Tourisme, qui dès son discours d’investiture, vous annonce que cette année sera l’année d’un véritable essor du secteur. On nous a promis l’aménagement de nouveaux sites, l’instauration du système de visa électronique, l’accélération de la révision du système juridique relatif au paiement électronique, d’importants investissements pour la refonte du parc hôtelier... On attend toujours, mais au fond on n’espère plus rien », a déclaré le gérant d’une agence de voyage.

Face à toutes ces promesses non tenues, les professionnels du secteur s’organisent à leur manière sous le regard passif de l’État. Une organisation qui fait souvent appel au secteur informel. La communication institutionnelle étatique est devenue illusion, la confiance rompue, anéantissant tout enthousiasme entrepreneurial dans la mesure où les processus d’accompagnement tant attendus des autorités ne sont jamais garantis. Une situation très préjudiciable pour le développement du secteur.

La communication institutionnelle en matière d’organisation touristique est également défailante par son absence de supports d’information et d’interlocuteurs crédibles. Que ce soit au niveau du ministère du tourisme, des directions régionales du tourisme, il en est de même pour les structures étatiques de promotion du tourisme telles que l’ONAT, de l’ONT, etc.

Au plus haut niveau, les discours des ministres du tourisme ne parviennent pas à rassurer les professionnels du secteur sur la perspective d’un avenir meilleur pour la profession. Depuis 2010, le pays a connu douze ministres du tourisme, la plupart ne sont pas restés en fonction plus d’une année (Cf. tableau VIII.4). Chaque nouveau ministre mesure à son arrivée l’ampleur du retard à rattraper, mais le sentiment partagé par l’ensemble des acteurs non gouvernementaux du tourisme est le même : pour paraphraser les propos de Boukhelifa (2017) « *comme les précédents, il n’aura pas le temps d’achever les quelques chantiers lancés sous sa houlette* » (Boukhelifa in Temlati 2017).

Tableau VIII. 4: Ministres algériens du tourisme depuis 2010

	Ministre	Date de prise de fonction	Date de fin de fonction	Durée du mandat
1	Cherif Rahmani	04/06/2007	28/05/2010	36 mois
2	Smail Mimoune	29/05/2010	03/09/2012	20 mois
3	Mohamed Benmeradi	04/09/2012	12/09/2013	12 mois
4	Amine Hadj Said	13/09/2013	04/05/2014	8 mois
5	Nouria Yamina Zerhouni	05/05/2014	13/05/2015	12 mois
6	Amar Ghoul	14/05/2015	10/06/2015	12 mois
7	Abdelwahab Nouri	11/06/2016	25/05/2017	12 mois
8	Messaoud Benagoun	26/05/2017	28/05/2018	2 jours ²²³
9	Mermouri Hacène	12/07/2017	04/04/2018	9 mois
10	Abdelkader Benmessaoud	05/04/2018	03/01/2020	20 mois
11	Mermouri Hacène	04/01/2020	23/06/2020	6 mois
12	Mohamed Ali Toumi	24/06/2020	Actuellement en poste	/

Source : Auteure (2020).

VIII.5.4. Une médiation culturelle par le bas : lorsque l'habitant est au cœur du processus de communication au patrimoine

Dans sa quête d'authenticité, enthousiasmé par les mouvements de tourisme alternatif, la motivation du touriste saharien ne se résume pas au désir de découvrir du patrimoine dans sa forme objectale et monumentale, mais elle implique surtout d'établir un lien avec la communauté patrimoniale. C'est-à-dire qu'« *il se dissocie du profil du touriste contemplateur d'œuvres d'art vedettes exposées dans les grands musées et admirateur obligé des monuments et sites historiques les plus populaires dans le monde. Sans tourner définitivement le dos à ce type d'attractions, le nouveau touriste « alternatif » veut être lui-même artiste, auteur de sa propre expérience, guide de lui-même et créateur de sa visite en tant qu'évènement à vivre et à partager avec la société hôte. Ainsi le voit-on plus intéressé par l'atmosphère des lieux que par leurs formes ou leurs vestiges, plus motivé par la signification des activités participatives ou interactives que par des excursions dans des sites historiques ou des évasions dans la nature.* » (Saidi 2016).

Dans cette perspective, pour répondre aux exigences du marché touristique saharien, les guides locaux, les artistes, les artisans, et l'ensemble des communautés locales réceptrices de touristes, doivent vêtir l'habit de médiateur du patrimoine. Ils deviennent le trait d'union entre

²²³ Messaoud Bangoun a été destitué de sa fonction de ministre le lendemain de sa prise de fonction. On lui reprochait de ne pas avoir un casier judiciaire vierge.

le touriste et son territoire d'accueil. Cela consiste à mettre leur savoir-faire et leur savoir être et leur créativité en tant qu'attrait et image de marque de leur région, au service de la promotion du tourisme. Pour ce faire, « *ils se doivent de porter la double casquette d'incitateurs à la créativité vis-à-vis des touristes et celle de conservateurs des traditions ancestrales pour les sociétés hôtes* ». En d'autres termes, « *ils sont appelés à protéger le patrimoine et en même temps à le diffuser et à le vulgariser, entre autres par la créativité et la tourisification* » (*Ibid.*).

Ainsi, les pratiques expérientielles du tourisme saharien, fondées sur des interactions créatives entre touristes et population locale favorisent l'émergence de nouvelles formes de médiation du patrimoine. Ce n'est plus le « guide classique » qui se positionne dans l'entre deux de la rencontre visiteurs/visité, mais c'est le visité lui-même qui introduit le visiteur et l'initie à sa culture de sorte que la médiation au patrimoine soit assurée sous l'angle du partage de savoir-faire et d'échange convivial.

Lors des circuits touristiques, l'habitant grâce à sa connaissance des lieux et ses pratiques spatiales, endosse le rôle d'« expert de l'espace local ». Ces itinéraires font souvent émerger le souvenir d'anecdotes et d'histoires personnelles. L'habitant peut également acquérir le statut de « *guide témoin* » interprète d'un héritage à partir de sa propre expérience qui « *renvoie ici aux habitants qui ont vu leur ville nouvelle se faire et se construire. [...] ils explicitent les usages passés et présents de certains lieux et bâtiments.* » (Auclair, Poulot et Hertzog 2017).

Ce nouveau rôle imputé à l'habitant invite à questionner ce dernier sur sa relation avec son patrimoine : que considère-t-il comme patrimoine ? Comment certains lieux et objets deviennent-ils patrimoniaux pour les habitants en fonction de leur perception, de leurs vécus, de leurs modalités de compréhension, de leur pratique du patrimoine ? Le cadre communicationnel joue un rôle prépondérant.

« La barrière communicationnelle peut affecter la relation entre les porteurs du projet (surtout les pouvoirs publics) et la population locale tout comme empêcher le développement de processus participatif au sein du projet ou territoire. » (Alves, p : 76). Le but de la communication est de sensibiliser les citoyens aux richesses patrimoniales qui les entourent et ainsi leur permettre de s'ouvrir à un aspect moins prosaïque de la vie quotidienne. Les inventaires du patrimoine peuvent constituer des supports de communication intéressants. Ces

derniers doivent être synthétiques plutôt que trop spécialisés, ils doivent proposer une vulgarisation de l'information pour qu'elle soit comprise et appréhendée par le plus grand nombre.

À défaut d'initiative personnelle de la part des habitants, les campagnes de sensibilisation dans des lieux communs comme les marchés, le porte à porte, où encore à travers les médias régionaux peuvent s'avérer très efficaces. Même s'il semble utopique d'avoir une chaîne télévisée régionale en langue zénète, une chaîne radio locale pourrait constituer un bon compromis. Les radios communautaires jouent un rôle important car elles permettent de traduire dans les langues locales ou de relayer certaines informations jadis inaccessibles aux populations, soit du fait de la barrière linguistique, soit du fait de l'absence d'émetteur qui ne permettait pas de capter la radio.

La formation aux techniques de communication, au métier de guide local, aux langues étrangères constitue un véritable défi sans lequel tout processus participatif de médiation au patrimoine par la population locale serait voué à l'échec.

À Timimoun, de nombreux guides locaux avec lesquels nous avons échangé ont une parfaite connaissance du terrain, de la culture locale, de l'environnement saharien. L'un d'entre eux nous disait :

« Pour travailler dans le tourisme saharien, il faut être de la région. Si tu n'es pas natif de la région, impossible de ne pas te perdre dans les milieux dunaires où il n'y a aucun point de repère pour retrouver ton chemin ! Les techniques de guidage des chameaux sont aussi très spécifiques. ».

Cette prise de conscience des enjeux de la participation à la mise en tourisme de leur région a conduit des jeunes locaux à développer des initiatives personnelles et spontanées. Parmi lesquelles nous pouvons citer, une formation dispensée par Daniel Emery (dit Abdelhadi)²²⁴, d'une dizaine de guides locaux réalisée à leur demande pendant le confinement lié à la pandémie du virus Covid 19. Daniel Eméry nous confiait à ce sujet :

« Cette formation a consisté à parcourir ensemble quelques circuits classiques en

²²⁴ Daniel Emery, appelé également à Timimoun Abdelhadi depuis sa conversion à l'Islam est le président de l'association « Amis de Timimoun ». Épris de la région, les nombreuses recherches et collectes de documentation qu'il a entreprises depuis plus de deux décennies l'ont amené à devenir un véritable connaisseur de la région. Établi entre Paris et Timimoun, il œuvre des deux côtés de la Méditerranée pour promouvoir le Gourara et sauvegarder son patrimoine.

fournissant au fur et à mesure des explications sur l'histoire et la géographie des lieux comme si j'avais à faire à des touristes. À cette occasion et devant la curiosité intellectuelle insatiable de certains, j'ai été amené à leur remettre l'intégralité de la documentation écrite (ouvrages, thèses) et vidéo (documentaire, interviews ou films) accumulées sur la région en près de deux décennies d'activité. Une participante a réalisé l'enregistrement audio des parcours avec questions réponses. Tandis qu'une autre réalise avec brio les rushes vidéo. À l'occasion du repas des au revoir la veille de mon départ pour la France, j'ai constaté avec satisfaction que la formation continuait sans moi en y intégrant de façon spontanée d'autres éléments plus âgés attirés par cette initiative. ».

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons montré que pour des raisons à la fois environnementales, économiques, sociales et culturelles, le tourisme saharien, n'a pas vocation à devenir une offre « mainstream » basée sur la disponibilité des ressources et sur le pouvoir d'achat des clients. Il doit être considéré comme un produit de niche qui repose sur une clientèle sélective et peu nombreuse. Se pose alors, la problématique de la rentabilité des investissements touristiques, déjà entravée par la saisonnalité de l'offre saharienne. Mais aussi, la question de monopolisation des bénéfices très souvent par des investisseurs non originaires de Timimoun, venant essentiellement du Nord de l'Algérie, qui phagocytent le marché touristique au détriment des populations locales qui subissent le tourisme bien plus qu'elles n'en tirent d'avantages.

C'est pourquoi, l'un des défis majeurs du développement durable, consiste à rassembler tous les acteurs du secteur touristique autour d'une vision commune, dans le but de faire prospérer le Sahara, ses populations, les entreprises touristiques et par effets d'entraînement l'ensemble des autres secteurs d'activité connexes au tourisme. En somme, le tourisme durable vise à concilier les intérêts à la fois collectifs et individuels en impliquant tous les niveaux hiérarchiques gouvernementaux, le secteur privé, les communautés et les touristes.

Aujourd'hui, en raison de « l'inertie durable » du tourisme en milieu saharien, il n'y a pas de réelle prise de conscience de la part des acteurs locaux quant aux dangers d'un tourisme non maîtrisé. Par ailleurs, face à une demande de plus en plus croissante, faute de stratégie de

développement territoriale cohérente, le secteur manque d'anticipation.

La communication joue un rôle centrale dans le développement et l'opérationnalisation du tourisme durable. Premièrement, elle permet d'informer, de vulgariser, d'éclairer l'ensemble des acteurs du tourisme, sur les enjeux et les défis du développement durable au Sahara. Ainsi, en s'appuyant sur une éthique de dialogue, la communication permet d'éveiller les consciences et de faciliter les échanges entre différents protagonistes du développement durable afin qu'ils puissent s'entendre sur l'essentiel pour le maintien de l'équilibre social, environnemental et économique. Deuxièmement, à travers le processus de médiation culturelle, la communication au patrimoine permet la valorisation du patrimoine Saharien auprès de divers publics, y compris les habitants. Elle contribue de ce fait, à contrer l'uniformisation des cultures et à permettre aux populations locales de s'approprier son patrimoine, d'y accéder, de le comprendre et de vouloir le protéger et le transmettre.

Conclusion Générale

Ce travail de recherche avait pour objectif d'étudier le tourisme saharien comme mutation socio-spatiale majeure à travers l'exemple de Timimoun. Loin de constituer un secteur économique prioritaire pour les pouvoirs publics algériens, l'expansion du tourisme saharien soulève de nombreuses questions liées aux perspectives de développement qu'il génère, mais également en raison de ses effets équivoques en matière d'épuisement des ressources et de déséquilibres socio-culturels.

L'étude de l'espace saharien dévoile de nombreux paradoxes. Il s'agit d'un espace à la fois répulsif et attractif, comportant de fortes contraintes physiques, mais disposant de ressources. Il s'agit également d'un espace marginalisé très convoité. Ces caractéristiques font du Sahara un objet d'étude particulièrement intéressant.

Dans cette thèse, nous avons étudié le tourisme saharien en tant que ressource économique ainsi que ses impacts en termes de dégradation environnementale, patrimoniale et socio-culturelle. Nous avons adopté une vision systémique et décloisonnée des pratiques liées au développement du secteur du tourisme à Timimoun. Cette approche consistait, à travers un regard critique, à dresser un état des lieux de l'attractivité et de la durabilité des activités inhérentes au tourisme à Timimoun, et des politiques initiées en faveur de son développement. Nous avons également questionné les effets que l'inéluctable évolution du tourisme pourrait engendrer sur l'environnement et les habitants de Timimoun.

Dans un premier temps, nous souhaitons comprendre pourquoi le tourisme à Timimoun n'atteignait pas son plein potentiel. Dans un second temps il s'agissait de mettre en exergue que le développement du tourisme, bien que considéré comme activité marginale, pose déjà quelques problèmes liés notamment à la capacité de charge des milieux sahariens. Notre objectif consistait à anticiper les retombées du tourisme dans la manière de penser les nouvelles stratégies pour un développement efficace et durable à Timimoun. Cette réflexion nous a amenée à la problématique animant cette thèse : Comment allier attractivité et durabilité pour permettre au tourisme de devenir un vecteur de développement économique et social à Timimoun ?

Pour y répondre, cette thèse s'articule autour de quatre questions intermédiaires qui ont guidé notre démarche réflexive :

- 1- Le Sahara algérien, est-il un territoire touristique ?
- 2- Comment le tourisme saharien algérien peut-il se distinguer des modèles non durables du tourisme établis dans les destinations voisines ?
- 3- Comment réunir compétitivité, soutenabilité, qualité, attractivité et accessibilité de la destination Algérie de manière générale, et Timimoun en particulier ?
- 4- Quelle stratégie touristique serait à même de répondre à la part d'imaginaire positif qui susciterait le désir de se rendre à Timimoun ?

Au sein de la littérature scientifique, les recherches sur le tourisme saharien demeurent quelque peu négligées, particulièrement concernant l'Algérie. Ce travail de recherche a permis d'apporter de nouveaux éléments de réflexion pour penser cet espace et cette activité autrement.

Nous revenons ici sur les quatre grands résultats de notre thèse. Puis nous proposons quelques pistes de réflexion que ceux-ci amènent.

I. Une entrée par le terrain pour une meilleure compréhension des dynamiques territoriales au Sahara algérien et à Timimoun

La compréhension du tourisme comme système d'acteurs de pratiques et de lieux (Knafou et Stock 2003) requiert au préalable de caractériser les réalités géographiques, spatiales, symboliques et techniques de son milieu réceptif. Cette approche géographique du tourisme commence par l'identification des ressources présentes sur le territoire, ses acteurs et leur marquage territorial et culturel.

Une approche par le lieu, matérialisée à travers l'étude géo-historique de l'organisation socio-spatiale de Timimoun (Chapitre I), a servi de fondement pour une meilleure lecture des dynamiques, des usages de ses ressources, de ses modes de gouvernance, de l'articulation de ses acteurs, et des enjeux notamment liés au maintien des ressources naturelles, de la richesse culturelle et organisationnelle de sa communauté qui risquent de disparaître sous différentes pressions économiques, climatiques et politiques.

Parce que les dynamiques territoriales ne peuvent être saisies indépendamment de leurs origines historiques et sociales, nous avons, à travers une étude diachronique, mis en exergue l'évolution du triptyque « palmeraie-ksar-foggara » à travers trois grands moments

historiques : la sédentarisation des nomades, l'ouverture coloniale caractérisée par la découverte des hydrocarbures, et la période postindépendance (divisée entre période socialiste et plus libérale). Ainsi, nous avons montré que Timimoun est aujourd'hui marquée par les dynamiques de la mondialisation mais conserve une forte typicité, tant en ce qui concerne ses ressources naturelles, culturelles et patrimoniales, qu'en ce qui concerne la forme d'organisation de sa population.

L'étude de l'organisation socio-spatiale de Timimoun nous a conduit à déployer une analyse multiscalaire²²⁵ des différentes mutations socio-spatiales à l'œuvre. Nous présentons ici les grands résultats de cette analyse :

- L'évolution du maillage territorial en Algérie a eu des effets sur le développement de certaines villes sahariennes au détriment d'autres villes marginalisées et privées d'équipements.
- L'évolution du transport (routier, ferroviaire puis aérien) a contribué au désenclavement de nombreuses villes sahariennes, à l'apparition de nouveaux centres urbains ainsi qu'au développement de nouvelles formes de mobilités et trajectoires migratoires.
- Nous avons observé une profonde réorganisation des pratiques commerciales, dont les plus importantes demeurent le déclin du commerce transsaharien et sa restructuration, le développement de nouvelles formes d'échanges et de nouveaux réseaux marchands, ainsi que la normalisation du commerce du troc.
- Plusieurs éléments ont contribué à redessiner les trajectoires et les flux migratoires dans l'espace saharien algérien : le renforcement de l'attractivité de certaines villes sahariennes, le développement des transports, le déséquilibre socio-économique et géopolitique national (Nord-Sud) et régional (saharo-sahélien), la marginalisation spatiale et salariale entre le Nord et le Sud ainsi que les politiques incitatives aux migrations de travail Nord-Sud²²⁶. L'évolution de ces procédés au Sahara a alimenté l'éclatement de certains *ksour*, mais aussi la fixation de nouvelles populations (y compris sahélienne), la modification de certaines pratiques et usages (alimentaires, matériaux et modes de construction, etc.). Les nouvelles configurations migratoires, ont surtout contribué à une forte pression

²²⁵ À l'échelle nationale, régionale (le Sahara algérien) et locale (propres à Timimoun).

²²⁶ Prime de zone pour les travailleurs de la fonction publique du Sud de provenance du Nord, des emplois bien rémunérés dans le secteur des hydrocarbures, incitations financières sous formes d'octroi d'exploitation agricole équipée dans le cadre du nouveau dispositif de mise en valeur agricole, etc.

démographique, à modifier le tissu urbain et à développer de nouvelles formes d'habitats (y compris l'habitat touristique).

- Les régions sahariennes en Algérie connaissent depuis l'indépendance un essor démographique exceptionnel. Néanmoins, ce dynamisme démographique n'est pas homogène : certaines villes sahariennes ont connu un accroissement rapide grâce à la forte implication de l'État, alors que d'autres au contraire, ont connu une croissance beaucoup plus lente.

- Corollaire du boom démographique et de l'arrivée de nouveaux flux migratoires, l'urbanisation massive du Sahara depuis le milieu du XX^{ème} siècle a redessiné et polarisé la répartition géographique des populations locales. Elle a contribué à la paupérisation des oasis avec pour conséquence, une dégradation poussée de certains *ksour* et palmeraie, ainsi que le rabattement de la nappe phréatique dans les nouvelles zones urbaines. L'urbanisation a modifié le patrimoine culturel local, notamment en transformant des *ksour* à travers l'utilisation de matériaux de construction moderne et l'introduction de nouveaux équipements. Elle a aussi contribué à la mise en compétition des différents groupes sociaux et créé de nouveaux rapports sociaux modifiant les rapports hiérarchiques historiques.

- La mondialisation a donné les moyens au tourisme de se développer et se démocratiser et nous considérons le Sahara comme un désert pleinement mondialisé. Bien qu'il n'existe pas de statistiques fiables sur le tourisme saharien, depuis deux décennies celui-ci connaît un essor palpable. La conquête touristique gagne le Sahara, alors que la conjoncture socio-économique, environnementale, sécuritaire et politique n'y est pas totalement favorable. Le développement du tourisme saharien en Algérie et à Timimoun, présente des avantages certains. Fort de ses attributs naturels, culturels et patrimoniaux, le Sahara constitue un milieu très **attractif** pour le tourisme. Cependant, compte tenu de la fragilité de ses écosystèmes et de la vulnérabilité des populations qui y vivent, le Sahara demeure très sensible aux impacts des activités touristiques, invitant à la recherche d'un tourisme alternatif. Le défi pour l'ensemble des acteurs touristiques qui ont le Sahara en commun consiste à favoriser l'orientation des activités touristiques de manière **durable** en prenant en considération l'ensemble des dimensions environnementales, sociales et économiques et les particularités culturelles spécifiques aux populations et aux milieux sahariens.

In fine, notre approche, relevant de la géographie sociale et consistant à analyser le rapport espace-temps et société, a permis de déconstruire quelques stéréotypes et idées reçues : le

Sahara n'est pas un espace vide, mais un espace urbanisé parcouru par divers flux (migratoires, commerciaux et touristiques). Il s'agit donc d'un espace pleinement mondialisé. Le tourisme, puissant moteur de la mondialisation, vient capitaliser sur ces mutations pour se développer dans ces régions. À la lecture de ces différentes mutations socio-spatiales, nous avons choisi la mutation du tourisme comme objet d'étude afin d'analyser ses effets effectifs et d'anticiper ses impacts potentiels.

II. Le tourisme saharien en Algérie : un cas d'étude singulier

Envisager l'activité touristique à l'échelle du Sahara algérien peut rendre perplexe en raison du contexte d'insécurité, des difficultés à franchir les frontières (notamment liées à l'obligation d'obtenir un visa), de son climat réputé comme l'un des plus inhospitaliers au monde. De plus, l'activité touristique est marquée par une forte saisonnalité (début en octobre et se termine en avril), demeure très fluctuante et peut s'effondrer rapidement à la suite d'un acte terroriste. Les acteurs locaux ne peuvent la considérer comme activité principale, c'est pourquoi l'informel et la pluriactivité sont généralisés dans le secteur du tourisme saharien.

Analyser le tourisme saharien s'avère complexe. D'une part, il dépend du contexte géopolitique et d'enjeux qui se nouent à une échelle continentale voire globale et d'autre part, les données statistiques le concernant manquent et/ou demeurent fiables (Gagnol 2018). Cependant, on observe une émergence récente du tourisme saharien, en raison des possibilités qu'il offre en matière d'expérience dépaysante et de confrontation à l'altérité.

L'intrusion du fait touristique sur les espaces et sociétés sahariennes ne va pas sans conséquence. D'abord, le tourisme implique des aménagements et donc une transformation de l'espace. Ensuite, il s'agit d'une activité très consommatrice d'eau, ressource précieuse au Sahara car elle ne tombe pas du ciel mais jaillit du sol. Plus généralement, la rareté des ressources et les contraintes naturelles en font un milieu très fragile. Enfin, le tourisme constitue un phénomène fondamentalement axé sur la recherche d'altérité et il pose de nombreux problèmes, surtout dans des milieux comme les espaces sahariens où la quête d'exotisme constitue très souvent la motivation primaire du déplacement. Même s'il ne s'agit pour le moment que d'un tourisme à l'état embryonnaire, les milieux oasiens subissent des pressions récréatives qui fragilisent leurs ressources, déjà mises à mal par des contraintes

multiples. Ceci impose de réfléchir à la manière de faire du tourisme dans ces espaces si particuliers.

Aujourd'hui, l'État affiche une volonté de relancer le tourisme international, mais la destination Sahara en Algérie attire essentiellement une clientèle domestique. Ainsi, étudier le tourisme domestique au Sahara algérien nous a permis d'analyser l'altérité touristique selon une vision dichotomique : celle de la marginalisation Nord-Sud des territoires algériens.

III. Durabilité, attractivité, gouvernance : des concepts concomitants à notre objet d'étude

À travers la lecture de l'organisation socio-spatiale de notre terrain d'étude et des mutations qui l'ont traversés, et après avoir sélectionné le tourisme saharien comme champs d'étude, nous avons, en empruntant une approche méthodologique inspirée de la *Grounded theory* (Glaser et Strauss 1967), adopté une démarche inductive pour construire un cadre conceptuel le plus approprié possible à nos observations de terrain. Nous avons orienté notre cadre théorique sur deux grands concepts de recherche :

1- ***Le développement durable*** : parti de la notion de développement, nous avons déduit que le développement durable est apparu comme une réponse au « mal développement » des pays industrialisés, et à la notion de progrès, inégale à l'échelle mondiale. Étudier le développement durable nous a renvoyé aux paradoxes conceptuels qu'il suscite. Il est sujet à de nombreuses définitions, usages et interprétations. Il se présente comme un concept interdisciplinaire et multidimensionnel. Au-delà de sa conception classique, représentée par un schéma à trois piliers (environnement-économie- et social (Jacobs et Sadler 1990)), la malléabilité du concept a conduit la communauté scientifique à bouleverser les paradigmes consensuels en prônant un développement durable à quatre piliers parmi lesquels nous avons retenu la culture (UNESCO 2001. Hawkes 2001 ; Nurse 2006 ; CGLU 2004), la communication (Libaert 2006) et la gouvernance (Brodhag 1998).

Analyser le développement durable a révélé qu'il se heurte à une polarisation des débats autour de sa légitimité : tantôt adulé, souvent rejeté, il soulève de nombreuses confrontations de point de vue entre scientifiques si bien que certains chercheurs le critiquent sévèrement (Brunel 2004 ; Vivien 2005 ; Lelouche 1994 ;2003). Ceci nous a amené à exprimer notre

positionnement face à ce concept au cœur de notre problématique : nous ne considérons pas le développement durable comme une solution miracle aux maux sociaux, environnementaux et économiques auxquels fait face notre terrain d'étude, ni comme une notion révolue, dépassée et dépourvue de sens. Nous mobilisons le développement durable comme un concept et un outil réflexif qui oblige à repenser l'aménagement de l'espace et à poser de manière nouvelle les questions liées à la mise en capacité de la région de Timimoun et de ses citoyens. Nous avons appréhendé le développement durable comme un ensemble de systèmes ouverts qui doit prendre en considération l'ensemble des interdépendances, des interactions entre les différentes parties prenantes qu'il implique. C'est selon cette approche systémique, que nous avons abordé le développement durable, et plus précisément le tourisme durable à Timimoun.

La revue des trajectoires politiques du concept de durabilité propre au contexte algérien (Chapitre V) a révélé que les pouvoirs publics ont adopté de nombreux plans d'action, consolidé le cadre législatif et la fiscalité environnementale, et développé des mécanismes de financement et de soutien au développement durable. Cependant, l'analyse de ses composantes politiques et législatives a mis en exergue le manque de prise en considération du Sahara comme zone spécifique qui doit faire l'objet de mesures particulières de protection et de valorisation adaptées aux spécificités de son organisation territoriale et à ses enjeux locaux. De plus, les engagements du gouvernement peinent à s'inscrire dans une perspective plus holistique répondant aux attentes de la population, exprimées notamment à travers le *Hirak*. Par exemple, le projet d'exploitation du gaz de schiste a suscité un vaste mouvement contestataire, notamment auprès des populations sahariennes directement impliquées par des conséquences environnementales évidentes. Néanmoins, certaines initiatives durables prometteuses émergent au Sahara, comme le grand projet de l'énergie solaire ou encore l'exemple de l'écovillage « *ksar Tafilalt* ».

2- L'approche systémique du tourisme : Dans cette thèse, nous avons développé une vision compréhensive du phénomène touristique. Pour ce faire nous avons d'abord mis en exergue sa multidisciplinarité. Puis, nous avons montré que cette multidisciplinarité rend fort difficile l'établissement d'une définition consensuelle selon une vision commune aux différentes disciplines qui l'abordent. Nous nous sommes insérés dans une dynamique transdisciplinaire pour démontrer que derrière la simplicité apparente du tourisme comme objet d'étude se masque en réalité un phénomène fort complexe. Au-delà de l'abondance

bibliographique pluridisciplinaire qui existe actuellement sur le sujet, la complexité du tourisme réside dans le fait qu'il combine des pratiques multiples, qu'il met en relation des lieux variés et des acteurs diversifiés. La lecture du système touristique nous a permis de constater que les flux touristiques depuis un lieu émetteur vers un lieu récepteur dépendent de plusieurs éléments qui constituent l'attractivité touristique de ce lieu qualifié par Miossec (1977) de « *ceintures de l'espace touristique théorique* ».

Nous avons recouru dans cette thèse à la systémique pour démontrer comment le tourisme peut intégrer les principes de durabilité dans un secteur qui, a priori, en est relativement éloigné. Une analyse diachronique de l'évolution de la pratique du tourisme a mis en évidence que l'application des principes du développement durable au tourisme s'impose plus que jamais comme une nécessité. Le tourisme durable, qui entend se distinguer du tourisme de masse en limitant les dégâts de la présence humaine sur l'environnement et les sociétés d'accueil, un tourisme expérientiel basé sur la quête d'authenticité. Cette conjonction rend indispensable la prise en compte des besoins nouveaux et des limites que rencontrent, ou vont rencontrer, les nouvelles destinations touristiques, pas toujours préparées aux mutations qui découlent de cette mise en tourisme.

Sans nier le rôle des acteurs non-gouvernementaux, nous avons montré que le tourisme constitue l'expression d'une volonté des pouvoirs publics, et que l'État demeure l'acteur pivot dans la fabrique d'une destination touristique. En effet, le tourisme nécessite de lourds investissements et la régulation de ses activités et de ses pratiques, ce qui nous a amené à étudier le concept de gouvernance de la destination (Volgger, Pechlaner et Pichler 2017; Zhang et Zhu 2014; Laws et al. 2011 ; Ruhanen et al. 2010 ; Van Der Yeught 2009). Nous avons décortiqué les travaux de trois groupes de chercheurs axés sur le concept de gouvernance de la destination, à savoir : les travaux de Baritelli, Bieger et Laesser (2007), ceux de Ruhanen et al. (2010) et Beaumont et Dredge (2010). Ces travaux nous ont permis d'établir un double constat. D'une part, il s'avère essentiel de prendre en compte la pluralité des acteurs et leur interaction dans le processus de gouvernance de la destination. D'autre part, l'analyse des différentes dimensions sous-jacentes à la gouvernance de la destination²²⁷ demeure nécessaire afin de mesurer le degré de performance compétitive de la destination. Ce double constat nous a amené à mettre la compétitivité au centre de notre réflexion et à saisir le

²²⁷ Par exemple : la qualité de l'accueil et des infrastructures d'hébergement, le rapport qualité prix, l'accessibilité, la possibilité de repos et de dépaysement, l'image et la notoriété de la destination pour ne citer que ceux-ci.

concept de management de la destination à travers deux modèles : celui de Ritchie et Crouch (1999, 2000, 2003, 2010) et celui de Flagestad et Hope (2001). Ces deux modèles ont mis en exergue que la compétitivité d'un territoire constitue un véritable défi pour les acteurs du tourisme, et dépend à la fois du management de sa gouvernance, mais également des facteurs liés à son **attractivité**.

En se basant sur l'article de Gagnon (2007), nous avons étudié l'attractivité de la destination selon trois approches : l'approche géographique (Blanchard 1960 ; Brière 1961 ; Lozato Giotart 1993), l'approche aménagiste (Leniaud 1992 ; Cazalais 1999) et l'approche sociologique (MacCannell 1989 ; Leiper 1990 ; Violier 2017). Nous avons conclu de ces diverses approches de l'attractivité que tout territoire n'est pas nécessairement touristique, et que l'attractivité émerge de plusieurs critères :

- L'attractivité est liée aux potentialités patrimoniales, culturelles et paysagères d'un territoire ;
- L'attractivité est liée à l'organisation de l'espace (accessibilité, planification, capacité d'accueil, proximité du lieu émetteur, etc.) ;
- L'attractivité est liée aux perceptions que se font les touristes de la destination en fonction de prédispositions et capacité physiques et psychiques.

À travers une étude rétrospective des politiques de développement touristique initiées par le gouvernement algérien depuis l'indépendance du pays, nous avons établi le constat suivant : même si le discours politique actuel se veut dynamique et volontariste (volonté affichée dans le SDAT 2030), le contraste entre les grandes potentialités touristiques du pays et la faiblesse de leur mise en œuvre reste saisissant. Pourtant, durant la période coloniale, pour des raisons impérialistes évidentes, l'Algérie demeurait une terre de tourisme.

3- Une expérimentation décloisonnée de l'attractivité et de la durabilité comme variables stratégiques au développement du tourisme saharien

La méthodologie globale de notre thèse adopte une démarche expérimentale qui se construit en quatre phases : l'observation, l'opérationnalisation, l'expérimentation et l'interprétation.

La première phase de cette démarche a emprunté la méthode « *Grounded theory* » qui nous a permis de délimiter notre cadre théorique à partir de données et d'observations issues du

terrain. La deuxième phase de notre méthodologie a consisté à partir du continuum heuristique « terrain-concept » à confronter la théorie à la réalité du terrain et à mettre en exergue les principales variables sous-jacentes à notre problématique pour au final, valider ou infirmer nos hypothèses. À partir de ce continuum, nous avons retenu deux variables : attractivité et durabilité. Le rôle de la gouvernance étant centrale dans l'opérationnalisation du développement durable et de l'attractivité touristique d'un lieu, celle-ci n'a pu être analysée indépendamment des deux premières variables.

Afin de faciliter et d'optimiser l'analyse de nos deux variables, nous avons fait ressortir pour chacune d'entre elles un ensemble de sous variables.

A- L'analyse de la variable attractivité : une attractivité en demi-teinte

Nous avons abordé la variable attractivité selon ses diverses approches (Chapitre V). Nous avons porté un regard global sur ce qui fait qu'une position va attirer des touristes à Timimoun ou au contraire les repousser. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous nous sommes intéressés aux éléments attractifs d'ordre physique, naturel et culturel qui se rapportent aux particularités du lieu et qui motivent le déplacement. En adoptant une vision aménagiste de l'attractivité nous avons examiné les infrastructures et les équipements touristiques présent à Timimoun ainsi que les politiques initiées par le gouvernement dans le but déclaré d'attirer des touristes. Nous avons également abordé les enjeux sécuritaires, point sensible au Sahara.

a) L'analyse de la variable « ressources patrimoniales »

L'analyse de la variable « ressources patrimoniales » a permis de souligner l'importance du patrimoine matériel et immatériel dans la construction de l'attractivité touristique de Timimoun. D'abord, parce qu'il témoigne des valeurs sociales, identitaires, techniques et esthétiques propres à cette destination, ensuite parce qu'il apporte de la connaissance sur les savoir-faire que véhiculent les populations locales depuis plusieurs générations. L'ensemble contribue à la saisie sensible et affective, voire à une sacralisation des lieux par les touristes.

À Timimoun, les paysages *ksouriens* et phœnicicoles, par les caractéristiques environnementales, paysagers, sociales et symboliques qu'ils revêtent, constituent des éléments phares de l'attractivité touristique. Par ailleurs, nous avons observé que le recul de l'intérêt économique des oasis, leur fragilité croissante, et l'accentuation des mouvements migratoires des populations oasiennes, menacent les *ksour* et les palmeraies, principale

ressource attractive de la région. La culture festive contribue elle aussi au développement d'une image positive et à la singularité de la destination Timimoun. L'*Ahellil* et le *Sbou*, tous deux sacrés patrimoines mondiaux de l'humanité par l'UNESCO, constituent des attractions touristiques de premier choix, qui revêtent également des dimensions culturelles, historiques, civilisationnelles, religieuses, politiques et sociales du patrimoine populaire local.

b) L'analyse de la variable politique et qualité de l'investissement

Nous avons, à travers cette variable, analysé le rôle de l'action publique dans le renforcement de l'attractivité touristique à Timimoun. Nous avons montré que malgré la volonté affichée par les discours des pouvoirs publics à développer le secteur du tourisme, il demeure le parent pauvre des politiques économiques algériennes, en témoigne la part marginale du budget alloué au secteur dans la loi de finance algérienne, la faiblesse de l'investissement touristique et le manque de souplesse dans la politique interne du pays liée aux conditions d'accès aux frontières pour les touristes internationaux.

Concernant les infrastructures d'hébergement, ils se caractérisent à la fois par la faiblesse de leur capacité d'accueil et de leur qualité en termes de prestation de service, que par leurs prix élevés. Les résultats de notre enquête auprès des touristes a révélé que le mode d'hébergement le plus apprécié demeure les gîtes, estimés comme plus atypiques que les hôtels et plus confortables que l'hébergement chez l'habitant. Bien que l'hébergement chez l'habitant puisse palier à la faiblesse de la capacité d'hébergement et à répondre aux besoins d'une clientèle plus diversifiée (notamment en raison de leur prix bas), de nombreux habitants y sont réfractaires.

Les touristes questionnés ont jugé la qualité de la restauration très inférieure à leurs attentes. La gastronomie locale demeure très peu représentée, exception faite de la présence de tables d'hôtes dans le vieux *ksar*, ou dans certains gîtes.

Les réseaux de transports, élément clé de l'expérience touristique, font aussi défaut. Leurs faiblesses se manifestent à travers l'insuffisance de l'offre aérienne, dominée exclusivement par la compagnie aérienne nationale²²⁸, mais aussi par l'inconfort du voyage par bus ou par véhicule pour les touristes venant du Nord (majoritaires à Timimoun) en raison de

²²⁸ La rigidité des tarifs du transport aérien, l'insuffisance des fréquences des vols en période de haute saison et la limitation des destinations desservies à des répercussions sur l'expansion du tourisme. Cette situation est la conséquence de la volonté idéologico-dogmatique de l'État à maintenir son ciel sous domination de la compagnie nationale Air Algérie et sa frilosité à l'*Open Sky*.

l'absence d'aire de repos et de point de restauration, et même de station d'essence entre El Golèa et Timimoun (axe routier long de 360Km).

La défaillance du réseau téléphonique et internet a des impacts négatifs sur tous les aspects de la viabilité économique de la région, dont le tourisme. Cette situation exaspère les professionnels locaux du tourisme qui ne peuvent compter sur la technologie du numérique dans leurs actions promotionnelles, ni toucher une clientèle potentielle constituée de jeunes pour qui avoir accès à internet, particulièrement être connecté aux réseaux sociaux, devient une exigence.

La qualité de service du secteur du tourisme et de l'hôtellerie dépend grandement de la qualité de la formation. Ce postulat nous a incité à examiner l'offre en matière de formation aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie, dispensé dans les établissements de formation relevant du Ministère chargé du tourisme, du Ministère de la formation professionnelle ainsi que les formations dispensées par les établissements privées agréées par l'un des deux ministères.

L'examen de l'offre en matière de formation touristique et hôtelière nationale, et à Timimoun en particulier a démontré qu'elle ne répond pas aux exigences actuelles du tourisme tant sur le plan qualitatif que quantitatif (Chapitre VII).

L'ouverture à l'international pose également question. L'Algérie adopte le principe de réciprocité concernant l'obligation d'obtenir un visa d'entrée dans son territoire. Le visa algérien, réputé pour être difficile et long à obtenir rebute les touristes étrangers à visiter le pays, d'autant plus que ces principales destinations concurrentes (la Tunisie et le Maroc) n'exigent pas de visa touristique.

c) L'analyse de la variable sécuritaire

La mauvaise image en matière d'insécurité que véhiculent les espaces sahariens algériens sur la scène médiatique internationale paralyse le secteur du tourisme saharien. Nous avons observé que les autorités de nombreux pays déconseillent à leurs ressortissants de se rendre au Sahara en évoquant le risque potentiel d'attentat ou d'enlèvement. Cette situation cantonne le tourisme algérien aux grandes villes côtières.

Face à cette situation, l'optimisation de la sécurisation des territoires au regard du tourisme reste une préoccupation accrue de l'État qui n'hésite pas à utiliser des mesures drastiques telles que l'instauration de l'obligation pour les touristes étrangers en visite au Sahara d'être escorté par un convoi policier, militaire ou par la gendarmerie nationale à chacun de leur déplacement. Notre analyse a montré que cette mesure préventive fait l'objet de vives critiques, particulièrement de la part des professionnels du secteur qui y voit une action intrusive pour les touristes et pour le bon déroulement de l'organisation des programmes touristiques incluant des étrangers (annulation d'excursion, obligation de passer la nuit à l'aéroport par exemple). Paradoxalement, les touristes questionnés n'ont manifesté aucun sentiment d'insécurité lié à la crainte d'incident de nature terroriste.

d) L'analyse de la variable rapport qualité/prix

L'analyse du rapport qualité/prix des packages à destination de Timimoun proposés par les agences de voyages nationales a révélé que la perception du prix, notamment chez la clientèle domestique est estimée comme élevée. Pourtant, les professionnels du domaine attestent des faibles bénéfices générés par la commercialisation des offres nationales de manière générale. Ils justifient les tarifs pratiqués par le coût élevé de l'hébergement, de la restauration et surtout du transport qui absorbe à lui seul près de la moitié de prix total du séjour.

Notre analyse a mis en exergue la présence d'une concurrence déloyale et illégale des prix, qui se manifeste à travers la commercialisation d'offres à destination de Timimoun sur les réseaux sociaux par des non professionnels du secteur ou par des bureaux d'affaires non habilités à la vente de produits touristiques. Cette situation porte préjudice à la fois aux agences de voyages, qui proposent des offres similaires à des prix nettement plus élevés (en raison des charges qui pèsent sur leur activité), mais aussi aux touristes qui ne disposent d'aucune assurance ou garantie en cas d'accident ou si les modalités du séjour ne sont pas respectées.

B- L'analyse de la variable durabilité : l'inertie durable du tourisme en milieu saharien

Nous avons emprunté une vision holiste du tourisme durable en s'intéressant aux différents acteurs impliqués : touristes, habitants, gouvernement, acteurs privés, associations. L'analyse de la variable durabilité consistait à mesurer les conséquences effectives et potentielles de

l'activité touristique sur l'environnement socio-spatial de Timimoun et sur les populations locales. Nous avons également porté une attention particulière aux comportements des touristes et à leur adhésion aux principes du développement durable.

a) La variable environnement

Dans l'analyse de la variable environnement, nous nous sommes focalisés sur trois points majeurs : la gestion des déchets, l'eau comme ressource touristique et la durabilité des pratiques touristiques. Nous avons observé une mauvaise gestion des déchets à Timimoun qui se manifeste à travers l'amoncellement d'ordures ménagères et de débris de matériaux de construction dans plusieurs endroits notamment les lieux les plus touristiques (vieux *ksar*, palmeraies, dunes, etc.). Pour le développement du tourisme, la gestion des déchets constitue un enjeu de taille, d'abord parce que la qualité des lieux, qui se présente dans l'imaginaire des touristes sahariens comme vierges et immaculés, constitue l'une des raisons majeures de leur déplacement. De plus, les déchets solides représentent une conséquence connue du tourisme, c'est-à-dire qu'il implique la production de plus de déchets. Nous avons soulevé trois raisons qui expliquent ce problème : une mauvaise gestion de la part des collectivités territoriales, les actes d'incivilité de la part de la population locale et les mauvaises pratiques de la part de certains touristes notamment pendant le déroulement de pique-nique et de bivouac.

Nous avons observé que la question de stress hydrique qui se pose avec acuité particulière à Timimoun se trouve accentuée par l'activité touristique. Nos observations de terrain et nos enquêtes ont mis en exergue que la gestion de l'eau ne constitue pas une préoccupation pour la population locale qui a une représentation symbolique et religieuse voire sacrée de l'eau qu'elle considère comme bien commun et dont l'usage et la gestion sont codifiés.

Du côté des touristes, nous avons soulevé un paradoxe entre leur vision du tourisme durable qu'ils considèrent comme approprié à Timimoun et certaines pratiques qu'ils estiment comme incontournables et qui sont pourtant en inadéquation avec le principe de durabilité (trekkings, piscines).

b) L'analyse de la variable économique

L'analyse de la variable économique a soulevé de nombreux problèmes notamment concernant le climat d'investissement peu propice au développement du secteur du tourisme victime de lourdeurs administratives et d'une mauvaise gestion. Les freins principaux

demeurent les contraintes liées au foncier touristique, l'absence de partenariats public-privé (PPP), et la défaillance du système bancaire. Notre analyse met en avant trois écueils majeurs du foncier : la non-opérationnalisation de plusieurs ZET, dont celle de Timimoun, l'absence de dispositifs législatifs et réglementaires régissant le foncier touristique, et une forte spéculation du foncier relevant du domaine privé de l'État, ce qui a pour corollaire la forte augmentation des prix des terrains proposés.

Concernant les PPP, en l'absence d'un cadre institutionnel et légal spécifique, ceux-ci sont régis par le code des investissements et par les lois spécifiques à chaque secteur d'activité. Dans le domaine touristique, bien que leur rôle ait été souligné comme essentiel dans le SDAT 2030, ils restent très marginalement développés. La réticence des partenaires étrangers s'explique par un code des investissements très restrictif à leur égard.

Les banques étatiques dominent très largement le système bancaire en Algérie et accordent rarement de crédit bancaire aux entreprises privées désireuses d'investir dans le secteur touristique. Nous avons également soulevé la faiblesse de l'économie numérique et le retard relatif au paiement en ligne, pourtant essentiel pour le développement du tourisme.

Nous avons clôturé l'analyse de la variable économique par un aperçu global de l'apport du tourisme à Timimoun. À partir des résultats de notre enquête, nous avons observé chez la population locale que le tourisme constitue un vecteur et une promesse de développement de l'emploi. Cependant nous avons relevé un certain scepticisme quant à la perspective que le tourisme puisse offrir un emploi viable et permanent en raison de son caractère saisonnier et informel. Néanmoins, le tourisme a le mérite de permettre à une partie du capital territorial de se reproduire et de se pérenniser, comme l'activité de chamelier, soumise à une extinction certaine à la suite de déclin du commerce caravanier, et qui se maintient grâce au tourisme.

Nous avons également observé que le secteur de l'artisanat local à Timimoun, est confronté à divers problèmes à la fois de conception et de commercialisation. Il s'agit pourtant d'un secteur d'activité qui permettrait à la population locale de bénéficier directement des retombées économiques liées au développement du tourisme. De nombreuses associations œuvrent pour la formation et la transmission des savoir-faire artisanaux ancestraux notamment aux jeunes femmes de certains *ksour* isolés. Néanmoins, en l'absence de synergie et de mutualisation des moyens entre l'ensemble de ces associations, leur rôle dans le développement économique et la création de l'emploi demeure limité.

c) L'analyse de la variable sociale

Dans la variable sociale, nous avons questionné la place de l'habitant sur la scène touristique et son rapport à l'Autre, c'est-à-dire à l'altérité. Nous nous sommes d'abord penchés sur la nature de la relation touriste/habitant et les représentations que se font l'un de l'autre.

Pour les touristes, la population locale, sa culture et particulièrement son sens de l'hospitalité, constituent l'un des maillons forts de leur expérience à Timimoun. Concernant les habitants de Timimoun, nos enquêtes ont mis en exergue que la présence du touriste n'est pas vécue comme une intrusion et ne s'accompagne pour l'instant pas de conflictualité potentielle. D'abord, parce qu'ils y voient une opportunité de promouvoir leurs richesses culturelles et naturelles. Ensuite, parce que le nombre de touristes n'est pas encore assez important, pour percevoir avec clarté, les gênes qu'ils peuvent occasionner.

Nos enquêtes ont montré une forte dualité socio-économique entre les habitants majoritairement pauvres, n'ayant que peu ou pas fréquenté l'école, et les touristes plus aisés et plus instruits. Pourtant, cette situation n'altère pas les rapports entre ces deux protagonistes : en ce qui concerne la population locale, cette différence est ressentie mais acceptée, qu'elle concerne des touristes occidentaux qui viennent de pays plus développés, mais également les touristes nationaux (du Nord) dans la mesure où les territoires du Sud ont toujours été marginalisés et privés de développement par rapport à ceux du Nord. Les touristes nationaux sont eux aussi attentifs à ces questions d'inégalité et de pauvreté beaucoup plus prononcées au Sud qu'au Nord. Nos observations de terrain ont révélé que la pauvreté n'est pas perçue de la même manière entre la population du Sud et celle du Nord : les populations du Sud définissent leur priorité sur une autre échelle de valeur : la richesse ne se résume pas à la possession de biens matériels, mais repose également sur des valeurs plus spirituelles (par exemple être membre d'une *zaouïa*, être descendant d'un saint).

Par ailleurs, nous avons observé que l'altérité est ressentie par les habitants de Timimoun, - particulièrement chez ceux qui résident dans le vieux *ksar*- envers les nouveaux résidents venant du Nord qui investissent dans l'achat de résidences secondaires pour les transformer en maisons d'hôte. Bien que ces nouveaux résidents participent à redynamiser le territoire (commerces, cabinets médicaux etc.), ces nouveaux lieux de résidence demeurent peu fréquentés par la population locale et contribuent à l'augmentation des prix des logements et à la hausse des prix des biens de consommation liée à l'augmentation de la demande. Nous

avons relevé le scepticisme de la population locale quant aux nouvelles et meilleures perspectives d'emploi liée à l'augmentation du nombre de maisons d'hôte.

Les types d'emploi exercés dans le domaine du tourisme reflètent assez largement la hiérarchisation sociale héritée du passé. Les notables de la région qui possèdent la terre et l'eau (Chorfa et Merabtins) occupent les emplois les plus élevés, comme par exemple être propriétaire de terrain ou des maisons d'hôtes. Bien que certaines initiatives émergent de la part de certains descendants de Heratins (propriétaire de table d'hôte par exemple), les emplois subordonnés sont le plus souvent exercés par cette catégorie sociale.

d) L'analyse de la variable culture

Nous sommes revenus lors de l'analyse de la variable culture sur le contexte particulier dans lequel la culture de la société algérienne a évolué. Elle s'est profondément transformée sous l'effet d'une acculturation caractérisée aujourd'hui par une forte dualité : une partie de la société se revendique comme « moderne » et puise sa culture dans les normes et les valeurs occidentales, tandis qu'une autre partie, conservatrice, prône une culture arabo-musulmane et dont les principes reposent sur quatre piliers (la langue arabe, la religion, la politique et la famille).

Avant d'analyser le processus d'acculturation de la société *ksourienne* de Timimoun sous l'impulsion du tourisme, nous avons d'abord mis en exergue les conditions de son évolution. Celle-ci a été marquée par le colonialisme, l'introduction des paraboles et dans un moindre degré par l'industrialisation de la période postindépendance. Durant la période coloniale, certaines grandes villes du Nord -Alger en particulier- ont connu une forte acculturation tandis que les villes du Sud ont connu une pénétration coloniale plus tardive et quasi-exclusivement militaire car il ne s'agissait pas de colonie de peuplement. Celles-ci n'ont pas connu la même dynamique d'acculturation que les villes du Nord.

La généralisation des antennes paraboliques depuis la fin des années 1980 a elle aussi contribué au processus d'acculturation de la société algérienne. À cette même période, les chaînes arabes et les chaînes religieuses ont pénétré la télévision algérienne et ont connu un véritable succès. Cette situation, conjuguée aux bouleversements sociaux qu'a connu le pays à cette période (guerre civile, montée des mouvements islamistes radicaux), a bousculé les mentalités. On assiste à une réaction de « contre-culturation » porté par un mouvement qui rejette la culture occidentale (néocoloniale). Dès lors, est apparue une nouvelle forme

d'acculturation : une culture « moyen-orientalisée ». Cependant, notre enquête auprès des habitants de Timimoun, a révélé que la télévision reste perçue également comme un outil promotionnel. Elle accentue également le sentiment d'altérité et de marginalisation.

Nous avons observé que le tourisme ne contribue pas encore au phénomène d'acculturation à Timimoun. Nous avons néanmoins jugé nécessaire de rappeler que l'essor du tourisme annoncé comme inévitable par les professionnels du secteur, aura certainement des incidences sur l'aliénation culturelle des communautés hôtes. Ceci nous a conduit à étudier deux conséquences majeures : la folklorisation, et le manque de transmission des savoir-faire et savoir-être traditionnels.

Nous avons souligné à partir de notre observation participante et nos enquêtes de terrain que la culture de la fête, la gastronomie, la pratique de rituels et de cérémoniales ancestraux sont des éléments très appréciés par les touristes. Nous avons également observé un fort attachement des habitants de Timimoun à leur culture qu'il juge comme immuable et quasi-imperméable, bien qu'ils reconnaissent le rôle des médias et des réseaux sociaux dans le développement des mentalités. Concernant le regard qu'ils portent sur l'instrumentalisation de leur culture par le biais du tourisme, ils apprécient que celle-ci soit exposée tout en évoquant certaines craintes, comme l'intrusion des touristes dans leur intimité en évoquant par exemple la présence de touristes dans des fêtes familiales privées sans y être conviés. Pour certains enquêtés, la télévision contribue bien plus que le tourisme au phénomène de folklorisation des chants et pratiques coutumières locales.

Le manque de transmission culturelle a été évoqué comme une crainte par certains habitants particulièrement les plus âgés qui constatent de plus en plus un laisser-aller de la part des jeunes, mais aussi pour des raisons à la fois matérielles (rareté de certaines matières premières nécessaires à l'habitat et l'artisanat par exemple) et également à cause du manque de retranscription du patrimoine orale.

D'autres mutations socio-spatiales ont affecté le processus de transmission de certaines pratiques, telles que l'altération des couches sociales contribuant à la diminution de la main-d'œuvre traditionnelle dédiée aux métiers agricoles, à l'entretien des foggaras et à la fabrication du *toub*, la reconquête de nouveaux espaces urbains, et l'évolution des rôles de genre.

e) L'analyse de la variable communication

Nous avons abordé la variable communication à travers une exposition (non-exhaustive) de différents dispositifs communicationnels inhérents à la promotion du patrimoine de Timimoun et nous avons souligné leur importance dans la construction d'une image positive de cette destination. Nous avons également mis en exergue l'importance de fédérer les moyens entre les différentes parties prenantes en vue de développer en commun des projets touristiques durables.

Dans un premier temps, en se basant sur l'approche communicationnelle du patrimoine de Davallon (2006), nous avons établi un état des lieux du processus de mise en communication et mise en exposition in situ et ex situ du patrimoine matériel et immatériel de Timimoun. Concernant la mise en communication in situ, nous avons analysé les outils communicationnels de l'office du tourisme locale de Timimoun, se résumant en une carte de Timimoun et un livret touristique conçu par l'association « amis de Timimoun ». Néanmoins, certains organismes font un remarquable travail de médiation patrimoniale, c'est le cas du CAPTERRE pour la promotion du patrimoine bâti, à travers notamment la mise à disposition des visiteurs de leurs locaux, de divers supports médiatiques et d'informations techniques et pédagogiques liées au patrimoine architectural vernaculaire de Timimoun. Cet organisme est très présent sur les réseaux sociaux. La visite du CAPTERRE est devenue incontournable dans de nombreux programmes touristiques proposés par certaines agences de voyage nationales.

En matière de patrimonialisation muséale, nous avons dressé un triple constat :

- La faiblesse de l'offre muséale quantitativement, il n'existe en effet que trois musées à Timimoun de type petit-écomusée communautaire ;
- La faiblesse de l'offre muséale qualitativement qui se manifeste à travers l'absence fréquente des guides touristiques et l'insuffisance de signalétiques d'interprétations ;
- L'inexistence de processus de médiation numérique du patrimoine.

Concernant l'analyse du processus de mise en communication ex situ, nous avons d'abord examiné les outils communicationnels mobilisés dans les sites web des trois principaux organismes étatiques : les deux organismes chargés de la commercialisation de l'offre touristique à savoir l'ONAT et le Touring Club, ainsi que celui chargé de la promotion de la destination Algérie l'ONT. Nous avons soulevé de nombreuses défaillances notamment en

matière d'accès, de lisibilité et de pertinence du volet informatif sur l'offre Timimoun, ainsi que l'absence de recours aux nouvelles technologies (immersives, visualisation 3D, etc.).

Quant au secteur privé, représenté par les agences du tourisme qui organisent des séjours à Timimoun, nous avons observé la faible utilisation des site Web comme support communicationnel. Ces dernières préfèrent commercialiser leur produit via les réseaux sociaux, Facebook en particulier en raison des nombreux avantages qu'ils procurent. Notre analyse a également soulevé la faible participation des agences de voyage privées dans les foires et salons internationaux.

4- Ouverture sur de nouvelles pistes : l'innovation territoriale comme troisième variable stratégique au développement du tourisme durable à Timimoun

Cette thèse a montré que toute politique de développement touristique à Timimoun doit veiller à ne plus opposer les soutenabilités sociales et environnementales à la recherche d'une attractivité plus soutenue, qui se traduirait par l'arrivée de nouveaux touristes et de nouveaux investissements touristiques. Dès lors, il convient à la fois de repenser les dynamiques de l'aménagement du territoire de manière à rendre possible *l'essor de l'activité touristique*, sans pour autant négliger des *critères de performances durables*, tels que la qualité de la vie et de l'environnement, le bien-être de la population, l'accessibilité aux équipements ou service, la diversité et la cohésion sociale. Ces deux champs de questionnement nous ont permis de mieux comprendre comment l'offre touristique saharienne et son organisation territoriale sont amenées à se repositionner pour un développement durable, et comment ce repositionnement rejaillit sur le développement global des communautés sahariennes.

Le concept d'attractivité touristique devient fédérateur pour tous les acteurs du développement territorial dans la mesure où le tourisme est pourvoyeur de richesses et d'emplois, mais surtout inducteur de dynamisme économique auprès des autres secteurs intégrés dans le système économique local (économie résidentielle, de transports, de services, agricole ou industrielle, etc.). Plus généralement, la réflexion sur l'attractivité touristique durable, interroge les nouvelles attentes de la société (habitants et touristes) en matière de loisir, mais aussi les formes de coordination et d'organisation territoriale et de gouvernance locale.

Parce que les attentes des touristes évoluent sans cesse, les progrès techniques aussi, les mutations du secteur touristique, que certains n'hésitent pas à appeler « *la troisième révolution du tourisme* » (Violier 2016) sont en marche. Cette évolution est essentiellement marquée par deux tendances : la tendance au développement durable et la révolution numérique. Ceci se traduit par des modes qui impulsent, à leur tour, un processus d'adaptation et de renouvellement constant de l'offre touristique. Enfin, les évolutions sociétales des populations locales de Timimoun, suscitent de nouvelles attentes, de nouveaux comportements, de nouvelles pratiques qui appellent à un renouvellement de l'offre touristique. L'activité touristique se révèle ainsi un puissant levier d'innovation et de changement, susceptible d'entraîner dans sa dynamique propre l'ensemble de l'économie locale et régionale.

Un travail de recherche sur l'innovation territoriale, comme variable stratégique du développement du tourisme durable à Timimoun, mérite selon nous de compléter la réflexion que nous avons entreprise dans cette thèse. Dans une vision de valorisation et de préservation des ressources territoriales par le tourisme, une nouvelle dynamique, fondée sur l'innovation, peut maintenir et accroître l'attractivité à Timimoun dans le sens d'un développement plus durable et plus intégré. L'innovation souvent assimilée à la notion de progrès technique, revêt plusieurs visages. Elle n'est pas seulement technologique, elle peut aussi être stratégique, participative ou encore environnementale. C'est pourquoi, il est nécessaire de soutenir toutes les dynamiques du changement qui ont un impact positif sur le tourisme à Timimoun.

Dans ce sens, il nous semble intéressant de comprendre ***comment innover pour accroître l'attractivité de Timimoun en vue d'un développement durable du tourisme.***

En matière de prolongements envisageables pour nos travaux, il nous semble essentiel de réaliser de nouvelles recherches qui étudieraient, par exemple, le rôle des innovations sociales comme réponses à des besoins sociaux, tels que l'accès à l'emploi pour tous, les services aux personnes, le territoire, et lutter contre l'analphabétisme, la pauvreté, la discrimination sociale et tous les fléaux sociaux engendrés par le tourisme. Cela peut passer par la production de chartes et de codes d'éthique en tenant compte des spécificités culturelles et naturelles de Timimoun et de ses habitants.

Il s'agira de trouver des solutions novatrices concourant à protéger, rétablir ou préserver l'environnement. Le but de ce type d'innovation est de limiter les consommations d'eau, de carbone et d'énergie en se tournant notamment vers les sources d'énergies renouvelables

éoliennes et solaires, la réduction de la production de déchets (tri sélectif avec composteur), le développement des transports en commun à panneaux solaires et l'utilisation de matériaux écologiques. Le développement d'aires de repos dans les grands axes routiers reliant Timimoun aux grandes villes du Nord dans le but de limiter l'utilisation de l'avion et favoriser les bus et les véhicules de tourisme comme moyens de transport. D'autres innovations restent à explorer.

Innover en matière d'environnement induit un changement de pratiques de la part des touristes qui n'est pas évident. Des dispositions structurelles, comme une meilleure circulation de l'information et un travail de sensibilisation semblent être déterminantes. Ce sont des mesures incitatives, mais aussi normatives, qui pourront le plus sûrement conduire à innover autrement.

Les tendances du tourisme saharien sont à la recherche de davantage d'authenticité, axée sur l'expérience de voyage. La création de nouvelles « expériences » pour les touristes demeure donc un des fondements actuels de l'innovation dans le secteur. Il nous semble intéressant de chercher à identifier à travers une réflexion conceptuelle, les points de rencontre et d'opposition entre authenticité et innovation, deux concepts qui semblent s'opposer à bien des égards. Alors que l'authenticité fait écho, au sens large, à tout ce qui est ancien, à la tradition, l'innovation quant à elle, renvoie à la nouveauté et à la modernité aussi modeste soit elle. Ainsi, ceci amènerait à étudier comment l'innovation touristique à Timimoun permettrait de créer de nouveaux produits et services sans pour autant affecter l'authenticité de Timimoun et de sa population ?

La mobilisation de certaines formes d'innovation telles que l'innovation sociale, l'innovation environnementale, et l'innovation économique au sein desquelles les rôles des parties prenantes, des partenariats multi-intervenants et des jeux d'acteurs sont mis en évidence représente un objet de recherche stimulant qui mérite d'être approfondi.

Enfin, une étude approfondie sur les freins et les motivations des différents acteurs (très hétérogènes dans le domaine du tourisme) peut aussi être envisagée pour mieux comprendre le processus de construction de l'action collective sur ce territoire spécifique. Il s'agira donc de questionner les moyens à mettre en œuvre pour la démocratisation du mode de gouvernance et une plus grande participation citoyenne pour encourager une gestion territoriale intégrée sur l'économie et le citoyen.

Bibliographie

- ACHOURI Houari, 2016, *Un Saoudien alerte les Algériens : «Attention, nos princes braconnent chez vous !»*, <https://www.algeriepatriotique.com/2016/11/07/un-saoudien-alerte-les-algeriens-attention-nos-princes-braconnent-chez-vous/>, 7 novembre 2016, consulté le 24 juillet 2019.
- AGENCE ECOFIN, 2016, « Algérie : les chaînes de télé nationales ont 61% de l'audience contre 39% pour les chaînes étrangères », *Agence Ecofin*, 6 juill. 2016 p.
- AGORNI Mirella, 2012, « Questions of Mediation in the Translation of Tourist Texts », *Altre modernità*, 2012, vol. 7, p. 11.
- AIMEUR Karim, 2015, « Déclin du projet Desertec - Les raisons de l'échec », *L'Expression*, 16 mars 2015 p.
- AKERKAR Akli, 2020, « Etude de la mise en oeuvre du pPlan National de Développement Agricole et Rural L (PNDAR) : Cas de la Wilaya de Bejaïa. », *Revue Nouvelle Economie*, 2020, vol. 1, n° 12, p. 15-29.
- AKINOCHE Gwladys Johnson, 2018, *Le projet Desertec n'est pas abandonné, il sera mis en œuvre autrement selon Adnan Amin*, <https://www.agenceecofin.com/electricite/1804-56238-le-projet-desertec-n-est-pas-abandonne-il-sera-mis-en-uvre-autrement-selon-adnan-amin>, 18 avril 2018, consulté le 31 juillet 2019.
- ALGERIE FOCUS La, 2014, *Oued Souf: la population au secours des gazelles massacrées par les émirs du Golfe :Algerie Focus France*, <https://www.algerie-focus.com/2014/12/oued-souf-la-population-au-secours-des-gazelles-massacrees-par-les-emirs-du-golfe/>, 1 décembre 2014, consulté le 25 juillet 2019.
- AMAROUCHE Réda Said, BOULKROUNE Heddy et DOULET Jean François, 2017, « La libéralisation comme source du dérèglement des transports publics d'Annaba », *Synthèse: Revue des Sciences et de la Technologie*, 1 janvier 2017, vol. 34, n° 1, p. 110-121-121.
- AMBASSADE DE FRANCE EN ALLEMAGNE Service pour la Science et la Technologie, 2009, « DESERTEC- Etat des lieux décembre 2009 - Rôle de l'Allemagne ».
- AMBROSINO Charles et ANDRES Lauren, 2008, « Régénération culturelle et mutabilité urbaine : un regard franco-britannique » dans *L'économie culturelle et ses territoires*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse., s.l., p. 305-317.
- AMIROU Rachid, 2002, « De l'imagerie populaire à l'imaginaire touristique », *Espaces*, 2002, n° 199.
- AMIROU Rachid, PAUGET Bertrand, LENGLET Marc et DAMMAK Ahmed, 2011, « De l'image à l'imagerie en passant par l'imaginaire : une interprétation du tourisme à partir des représentations proposées par dix villes européennes », *Recherches en Sciences de Gestion*, 2011, N° 86, n° 5, p. 87-102.
- ANCEAUX Françoise et SOCKEEL Pascal, 2006, « Mise en place d'une méthodologie expérimentale : hypothèses et variables », *Recherche en soins infirmiers*, 2006, N° 84, n° 1, p. 66-83.
- ANTONESCU Andreea et STOCK Mathis, 2011, « Reconstruire la mondialisation du tourisme. Une approche géohistorique. Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales: une approche comparative (19e-20e siècles) », *HAL Id: halshs-00716562*, 10 novembre 2011.
- ARAMBERRI Julio, 2001, « The host should get lost: Paradigms in the Tourism Theory », *Annals of Tourism Research*, 1 janvier 2001, vol. 28, n° 3, p. 738-761.
- ATALLAH Borham, 2013, *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine*, s.l., Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, 400 p.

- AUBERTIN Catherine, 2002, « Johannesburg le retour au réalisme commercial », *Ecologie politique*, 2002, n° 26, p. 9-28.
- AUCLAIR Elizabeth, POULOT Marie-Laure et HERTZOG Anne, 2017, *De la participation à la co-construction des patrimoines urbains: L'invention du commun ?*, s.l., Éditions Le Manuscrit, 332 p.
- AUGE Marc, 1997, *L'impossible Voyage. Le tourisme et ses images*, Paris, Rivages, 187 p.
- AULAGNON PONSONNET Michèle, 2006, « Timimoun, la plus belle palmeraie du Sahara, se meurt, abandonnée », *Géo*, 2006, vol. 332.
- AYLAN B, 2019, *Mégaprojet allemand en Algérie: la France a-t-elle saboté Désertec ?*, <https://www.observalgerie.com/la-une/megaprojet-allemand-en-algerie-france-sabotage-desertec/>, 8 avril 2019, consulté le 31 juillet 2019.
- AZITITOU, 2013, *Costumes du Sahara*, <https://azititou.wordpress.com/2013/09/08/costumes-du-sahara/>, 8 septembre 2013, consulté le 6 juillet 2020.
- BABA Iman, 2013, *L'écotourisme: un facteur de développement durable ? (cas du Liban – nord)*, Saint-Joseph, Beyrouth Liban.
- BACHMINSKI Janusz et GRANDET Denis, 1985, *Éléments d'architecture et d'urbanisme traditionnels*, s.l., Université des sciences et de la technologie d'Oran, Institut d'architecture et d'urbanisme, 168 p.
- BAGHLI Sid-Ahmed, 1976, *Aspects de la politique culturelle de l'Algérie*, UNESCO., Paris, Imprimerie des Presses Universitaires de France (coll. « Politiques culturelles, études et documents »), 83 p.
- BALLAIS Jean-Louis, 2005, « Les villes sahariennes et les ressources en eau » dans Marc Côte (ed.), *La ville et le désert. Le Bas-Sahara algérien*, s.l., IREMAM-KARTHALA, p. 73-93.
- BARETJE - KELLER René, 2007, « Banques de données du C.I.R.E.T. sur le tourisme, les loisirs et l'industrie hôtelière », *Encyclopédie de la recherche touristique mondiale. Centre International de Recherches et d'Etudes Touristiques*, 2007, 2007 p.
- BARRETTO Margarita, 2003, « O imprescindível aporte das ciências sociais para o planejamento e a compreensão do turismo », *Horizontes Antropológicos*, octobre 2003, vol. 9, n° 20, p. 15-29.
- BASSET André, 1937, *Les Ksours berbérophones du Gourara*, Fédération des sociétés savantes de l'Afrique du Nord., Alger, Société historique algérienne.
- BATTESTI Vincent, 2002, « Les jardins d'oasis: des natures en construction », au Muséum national d'Histoire naturelle (Paris).
- BAUDRILLARD Jean, 1985, *Simulacres et simulation*, Paris, Editions Galilee, 233 p.
- BEAUMONT Narelle et DREDGE Dianne, 2010, « Local tourism governance: a comparison of three network approaches », *Journal of Sustainable Tourism*, janvier 2010, vol. 18, n° 1, p. 7-28.
- BEAUSSE Nicolas et GONNET Michel, 2012, *Partenariat Public-Privé en Méditerranée: État des lieux et recommandations pour développer les ppp dans le financement de projets dans le Sud et l'Est de la Méditerranée*, s.l., IPEMED.
- BEBLAWI Hamza, 1990, « The Rentier State in the Arab World » dans *The Arab State*, Routledge., Londres, University of California Press, p. 85-98.
- BELGUIDOUM Saïd, 2002, « Urbanisation et urbanité au Sahara », *Méditerranée*, 2002, vol. 99, n° 3, p. 53-64.

- BELLAL Sid-Ahmed, HADEID Mohamed, GHODBANI Tarik et DARI Ouassini, 2016, « Accès à l'eau souterraine et transformations de l'espace oasisien : le cas d'Adrar (Sahara du Sud-ouest algérien) », *Cahiers de géographie du Québec*, 2016, vol. 60, n° 169, p. 29-56.
- BELLIL Rachid, 2001a, *Les oasis du Gourara, Sahara algérien: Récits, contes et poésie en dialecte tazenatit. III*, s.l., Peeters Publishers, 252 p.
- BELLIL Rachid, 2001b, *Les oasis du Gourara, Sahara algérien. Tome III : Récits, contes et poésie en dialecte tazenatit.*, s.l., Peeters Publishers, 252 p.
- BELLIL Rachid, 2000, *Les oasis du Gourara, Sahara algérien. Tome II: Fondation des ksour.*, s.l., Peeters Publishers, 284 p.
- BELLIL Rachid, 1999, *Les oasis du Gourara. Sahara algérien. Tome I: Le temps des Saints.*, s.l., Peeters Publishers, 316 p.
- BELLINI Béatrice, 2003, « Un nouvel enjeu stratégique pour l'entreprise : la prise en compte de la protection de l'environnement dans son management. Etat des lieux et perspectives, » Angers.
- BELLONE Flora et CHIAPPINI Raphaël, 2016, « Introduction / Définir la compétitivité nationale : un débat sans fin ? », *Reperes*, 2016, p. 3-10.
- BELLOUMI Mounir et SALAH Mahmoud Mohamed, 2007, « Impacts de la salinité sur l'efficacité technique de l'agriculture irriguée : application au cas des Oasis de Nefzaoua en Tunisie », *Economie prévision*, 2007, n° 177, n° 1, p. 77-89.
- BENDERRA Omar, 2002, « Economie algérienne 1986-1998: Les réseaux aux commandes de l'Etat » dans *La Méditerranée des réseaux, Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb, sous la Direction de Cesari Jocelyne*, s.l., Maisonneuve & Larose-MMSH (coll. « L'atelier méditerranéen »).
- BENDJELID Abed, 2011, « Ouled Saïd, palmeraie du Gourara : développement local et reproduction d'une société traditionnelle », *Insaniyat / □□□□□□□□. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 30 juin 2011, n° 51-52, p. 43-64.
- BENDJELID Abed, BRULE Jean-Jacques et FONTAINE Jacques, 2004, *Aménageurs et aménagés en Algérie : héritages des années Boumediène et Chadli*, Paris, Editions L'Harmattan, 422 p.
- BENDJELID Abed, DARI Onassini, HADEID Mohamed, BELLAL Sid Ahmed, GACEM Fadéla, BELMAHI Mohamed Nadir et HANI Smail, 1999, « Mutations sociales et adaptation d'une paysannerie ksourienne du Touat : Ouled Hadj Mamoun (wilaya d'Adrar, Algérie) », *Insaniyat / □□□□□□□□. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 30 avril 1999, n° 7, p. 39-52.
- BENSAAD Ali, 2006, « De l'espace euro-maghrébin à l'espace eurafricain : le Sahara comme nouvelle jonction intercontinentale », *L'Année du Maghreb*, 1 juin 2006, I, p. 83-100.
- BENSASSI Sami, BROCKMEYER Anne, PELLERIN Matthieu et RABALLAND Gaël, 2015, *Commerce Algérie - Mali : la normalité de l'informalité*, Washington D.C, The World Bank group.
- BERHAULT Gilles, CHAUVEAU Alain et FOSSATI Monica, 2012, « Communication et développement durable : paradoxe et enthousiasme », *Vraiment durable*, 2012, n° 1, n° 1, p. 153-162.
- BERITELLI Pietro, BIEGER Thomas et LAESSER Christian, 2007, « Destination Governance: Using Corporate Governance Theories as a Foundation for Effective Destination Management », *Journal of Travet Research*, 2007, vol. 46, p. 96-107.
- BERNARD Claude, 2007, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, s.l., Flammarion (coll. « Champs Classiques »), 381 p.

- BERNARD Claude, 1965, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, s.l., Librairie de l'académie impériale de médecine, 316 p.
- BERQUE Augustin, 1939, *Pour le paysan et l'artisan indigène*, Minerva., Alger, 176 p.
- BERTHIER Stéphane, LAFARGUE Vincent et NAVARRA Michel, 2002, *La révolution low cost. Une menace pour les compagnies traditionnelles européennes? - PDF Free Download*, Paris, 25 p.
- BERTHONNET Arnaud, 2006, « Le tourisme en Algérie (de 1880 aux années 1940) : une histoire à écrire. », *Revue Tourisme*, 2006, n° 15, (coll. « Pour une histoire du tourisme au Maghreb XIXème -XXème siècle. »), p. 19.
- BESSAOUD Omar, « LA QUESTION FONCIERE AU MAGHREB : LA LONGUE MARCHE VERS LA PRIVATISATION », p. 35.
- BISSON J., 1999, « Gourara » dans *Encyclopédie berbère*, s.l., Éditions Peeters, p. 3188-3198.
- BISSON Jean, 2003, *Le Sahara: mythes et réalités d'un désert convoité*, Paris, l'Harmattan, 479 p.
- BISSON Jean, 1996, « Le Sahara entre explorations et indépendances » dans Jacques Fontaine (ed.), *Sociétés sahariennes, entre mythes et développement*, Cahiers d'URBAMA/Cahiers de l'Université Ouverte., Tours/Besançon, p. 45-62.
- BISSON Jean, 1986, « Ksour du Gourara et du Tafilelt, de l'ouverture de la société oasienne à la fermeture de la maison », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1986, Tome XXV, p. 329-345.
- BLAIS Hélène et BLAIS HELENE, 2014, *Mirages de la carte: l'invention de l'Algérie coloniale, XIXe-XXe siècle / Hélène Blais*, Paris, Fayard (coll. « L'Épreuve de l'histoire »), 346 p.
- BLAKE G. et I. LAWLESS Richard, 1972, « Tourisme international au Sahara algérien », *Méditerranée*, 1972, vol. 11, n° 3, p. 171-176.
- BLANC Édouard (1858-1923) Auteur du texte, 1890, « Les routes de l'Afrique septentrionale au Soudan / par Édouard Blanc,... », *Bulletin de la Société de Géographie*, 1890, 7ème série, Tome XI, p. 169-216.
- BLANGY Sylvie et LAURENT Alain, 2007, « Le tourisme autochtone : un lieu d'expression privilégié pour des formes innovantes de solidarité », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 1 septembre 2007, vol. 26, n° 26-3, p. 38-45.
- BLANGY Sylvie, RATHIER Stéphanie et ADAM Valérie, 2006, *Le guide des destinations indigènes*, Montpellier, Indigène Editions, 383 p.
- BLIN Louis, 1990, « L'Algérie, du Sahara au Sahel ».
- BOKSBERGER P., ANDEREGG R. et SCHUCKERT M., 2011, « Structural change and re-engineering in tourism: a chance for destination governance in Grisons, Switzerland? » dans E. Laws, H. Richins, J. Agrusa et N. Scott (eds.), *Tourist destination governance: practice, theory and issues*, Wallingford, CABI, p. 145-158.
- BONERANDI Emmanuelle, 2005, « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? », *Géocarrefour*, 1 avril 2005, vol. 80, vol. 80/2, p. 91-100.
- BONNEAU Marie-Christine, 1998, « Alger via Marseille. La représentation de la ville-port », *Norois*, 1998, vol. 178, n° 1, p. 131-148.
- BORGOMANO Andrè, 2014, « Le Méditerranée-Niger », *ASNOM*, 2014, vol. 94, n° 128, p. 60-63.
- BOUALI-MESSAHEL Mounia, 2011, « Tafilelt, a community project to preserve the M'Zab Valley », *ENHR Conference 5-8 July*, 2011, p. 13.

- BOUAMAR Boualem, 2010, *Le développement agricole dans les régions sahariennes. Etude de cas de la région de Ouargla et de Biskra.*, Thèse de Doctorat en Sciences économiques., Université de Ouargla, Alger.
- BOUKHELIFA Saïd, 2019, *Mémoires touristiques algériennes 1962-2018: Souvenirs, témoignages, portraits, statistiques.*, Houma., Alger, 639 p.
- BOULBIR Laala, BOUKHEMIS Kaddour et ZEGHICHE Anissa, 2012, « Crise de l'offre foncière économique en Algérie : du blocage à l'investissement informel. Le cas de la ville d'Annaba », *Revue d'Economie Regionale Urbaine*, 9 décembre 2012, août, n° 3, p. 353-377.
- BOUNA Zeine El Ahidine Ould, 2002, *Contribution à l'étude biosystématique ethnobotanique , biochimique, alimentaire et diététique de 11 cultivar de dattiers, phoenix dactylifera L., palmae Juss. = Arrecaceae Schultz-Schultzent. de palmeraies de l'Adrar mauritanien*, Thèse, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal, 250 p.
- BOURDEAU -LEPAGE Lise, 2015, « Repenser l'attractivité des territoires: globalisation, durabilité et aménités » dans *Attractivité et compétitivité des territoires: Théories & Pratiques*, Conseil National des Economies Régionales., s.l., p. 24-39.
- BOURDEAU Philippe, 2018, « L'après-tourisme revisité », *Via . Tourism Review*, 1 septembre 2018, n° 13.
- BOURDIEU Pierre, 1993, *La Misère du monde*, Paris, Seuil, 956 p.
- BOURGEON-RENAULT Dominique et JARRIER Elodie, 2018, « Marketing expérientiel et hyperréalité dans le domaine du tourisme culturel », *Mondes du Tourisme*, 30 juin 2018, n° 14.
- BOURGEOT André, 2011, « Sahara de tous les enjeux », *Herodote*, 23 septembre 2011, n° 142, n° 3, p. 42-77.
- BOURGEOT André, 1995, *Les sociétés touarègues: Nomadisme, identité, résistances*, Paris, Karthala (coll. « Hommes et sociétés »), 544 p.
- BOURGEOT André, 1990, « Quadrillages et pâturages: des Touaregs sacrifiés », *Journal des anthropologues*, 1990, vol. 40, n° 1, p. 135-146.
- BOUTAUD Aurélien, 2002, *Le développement durable vu à travers la théorie de la négociation (CIDD) pour les collectivités locales*, s.l., (coll. « Rapport ADEME »).
- BOYER Marc, 2005, *Le thermalisme dans le grand sud-est de la France*, s.l., Presses universitaires de Grenoble, 430 p.
- BOYER Marc, 2003, *Le tourisme en France*, Paris, Management et Société, 302 p.
- BOYER Marc, 2002, « Comment étudier le tourisme ? », *Ethnologie française*, 2002, Vol. 32, n° 3, p. 393-404.
- BOYER Marc, 1999, *Histoire de l'invention du tourisme (XVI-XIXe siècles): Origine et développement du tourisme dans le Sud-Est de la France*, s.l., FeniXX, 428 p.
- BOYER Marc, 1995, « L'invention de distinction, moteur du tourisme? Hier et aujourd'hui », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 1 avril 1995, vol. 14, n° 14-2, p. 45-47.
- BOYER Marc, 1972, *Le tourisme*, Du Seuil., Paris, (coll. « Peuple et culture »), 261 p.
- BOYER Marc et VIALON Philippe, 1994, *La communication touristique*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 128 p.
- BOYER Rick et SAVAGEAU David, 1985, *Places Rated Almanac: Your Guide to Finding the Best Places to Live in America*, s.l., Rand McNally, 482 p.

BP STATISTICAL REVIEW OF WORLD ENERGY, 2019, *Annuel repport*, s.l.

BRACHET Julien, 2004, « Le négoce caravanier au Sahara central : histoire, évolution des pratiques et enjeux chez les Touaregs Kel Air (Niger) », *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, 1 avril 2004, vol. 57, n° 226-227, p. 117-136.

BRACHET Julien, CHOPLIN Armelle et PLIEZ Olivier, 2011, « Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe », *Herodote*, 23 septembre 2011, n° 142, n° 3, p. 163-182.

BRAUD Philippe, 2008, *Sociologie politique - Philippe Braud*, LGDJ., Paris, Lextenso Edition, vol.9e édition, 824 p.

BREDELOUP Sylvie et PLIEZ Olivier, 2005, « Migrations entre les deux rives du Sahara », *Autrepart*, 2005, n° 36, n° 4, p. 3-20.

BRENNETOT Arnaud, 2011, « Les géographes et la justice spatiale : généalogie d'une relation compliquée », *Annales de géographie*, 15 juillet 2011, n°678, n° 2, p. 115-134.

BRETON Jean-Marie, 2010, *Patrimoine, tourisme, environnement et développement durable (Europe - Afrique - Caraïbe - Amériques - Asie - Océanie)*, s.l., KARTHALA Editions, 446 p.

BRITTON Stephen G, 1982, « The political economy of tourism in the third world - ScienceDirect », *Annals of Tourism Research*, 1982, vol. 9, n° 3, p. 331-358.

BRODHAG Christian, 1998, « Le développement durable et l'aménagement du territoire : les enjeux du débat actuel en France », Rabat, l'Harmattan.

BROHMAN John, 1996, « New directions in tourism for third world development », *Annals of Tourism Research*, 1996, vol. 23, n° 1, p. 48-70.

BRULLOT Sabrina, MAILLEFERT Muriel et JOUBERT Jérémie, 2014, « Stratégies d'acteurs et gouvernance des démarches d'écologie industrielle et territoriale », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 4 février 2014, Vol. 5, n°1.

BRUNEL Sylvie, 2012, *La Planète disneylandisée. Pour un tourisme responsable La planète disneylandisée*, Sciences Humaines Eds., s.l., Broché, 310 p.

BRUNEL Sylvie, 2004, *Le développement durable*, Que sais-Je., Paris, Presses Universitaires de France, 128 p.

BRUNET Roger, FERRAS Robert et THERY Hervé, 1993, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique.*, La Documentation Française., Montpellier- Paris, France, (coll. « Dynamique du territoire »), 520 p.

BUCK Roy C, 1978, « Towards a synthesis in tourism theory », *Annals of Tourism Research*, 1978, vol. 5, n° 1, p. 110-111.

BURGEL Guy, 2010, « La gentrification, une solution pour le renouveau des quartiers anciens ? », *Les Cahiers Espaces, Ville, urbanisme & tourisme*, 5 mars 2010, n° 104, p. 69-73.

BUTLER Richard, 2004, « Geographical Research on Tourism, Recreation and Leisure: Origins, Eras and Directions », *Tourism Geographies - TOUR GEOGR*, 1 mai 2004, vol. 6, p. 143-162.

BUTLER Richard W., 1999, « Sustainable tourism: A state-of-the-art review », *Tourism Geographies*, février 1999, vol. 1, n° 1, p. 7-25.

BUTZ David et BESIO Kathryn, 2009, « Autoethnography », *Geography Compass*, 2009, vol. 3, n° 5, p. 1660-1674.

CAIRE Gilles et LE MASNE Pierre, 2005, « La mesure des effets économiques du tourisme international sur les pays de destination », Marrakech, Laboratoire de recherche sur l'industrie et l'innovation (Equipe d'accueil 3604).

CALLOT Phillipe et BABOU Isabel, 2019, *Tourisme : Stop ou encore ?*, s.l., Éditions Baudelaire, 327 p.

CAMERON Stuart et COAFFEE Jon, 2005, « Art, Gentrification and Regeneration – From Artist as Pioneer to Public Arts », *European Journal of Housing Policy*, 1 avril 2005, vol. 5, n° 1, p. 39-58.

CANET Raphaël, 2004, « Qu'est-ce que la gouvernance? », Montréal, Le Service aux collectivités de l'UQAM.

CAPOT-REY Robert, 1961, « Note sur la sédentarisation des nomades au Sahara », *Annales de géographie*, 1961, vol. 70, n° 377, p. 82-86.

CAPOT-REY Robert, 1953a, *L'Afrique blanche française. Tome second. Le Sahara français*, Paris, Presses universitaires de France (coll. « Pays d'Outre-Mer 4 série Géographie de l'Union Française 1 »), 564 p.

CAPOT-REY Robert, 1953b, *Le Sahara français*, s.l., Presses universitaires de France.

CASSOU Jean, 1967, « Du voyage au tourisme », *Communications*, 1967, vol. 10, n° 1, p. 25-34.

CATON Kellee et SANTOS Carla Almeida, 2008, « Closing the hermeneutic circle? photographic encounters with the other », *Annals of Tourism Research*, 1 janvier 2008, vol. 35, n° 1, p. 7-26.

CAVATORTA Francesco et TAHCHI Belgacem, 2019, « Politique économique et résilience autoritaire en Algérie: Les difficultés de la diversification économique », *Études internationales*, 2019, vol. 50, n° 1, p. 7.

CAZELAIS Normand, 1999, « L'espace touristique québécois contemporain » dans *L'espace touristique*, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p. 5-60.

CAZES Géorge, 2001, « À propos de tourismologie: la science par autoproclamation », *Espaces*, 2001, n° 178, p. 16-19.

CAZES Géorge, 1998, « Tourisme et développement : du modèle intégré au modèle soutenable », Argentine.

CAZES Géorge, 1992, *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Rosny (France), Bréal, 190 p.

CAZES Georges et COURADE Georges, 2004, « Les masques du tourisme », *Revue Tiers Monde*, 2004, n° 178, n° 2, p. 247-268.

CEJAS Monica, 2006, « Tourism in Shantytowns and Slums: A New "Contact Zone" in the Era of Globalization », 1 janvier 2006, vol. 15.

CERIANI Giorgia, DUHAMEL Philippe, KNAFOU Rémy et STOCK Mathis, 2005, « Le tourisme et la rencontre de l'autre. Voyage au pays des idées reçues », *L'Autre*, 2005, Volume 6, n° 1, p. 71-82.

CERIANI-SEBREGONDI Giorgia, CHAPUIS Amandine, GAY Jean-Christophe, KNAFOU Rémy, STOCK Mathis et VIOLIER Philippe, 2008, « Quel serait l'objet d'une « science du tourisme »? », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 1 janvier 2008, vol. 27, n° 27-1, p. 7-13.

CHABANE Mohamed, 2011, « L'Algérie, une économie rentière en danger », *Revue Avéroès*, 2011.

CHABLI Mohammed et DAHLI Mohamed, 2011, « Le Ksar de Tafilet dans la vallée du Mزاب : Une expérience urbaine entre tradition et modernité. », *eBox Editions*, février 2011, p. 13.

CHAMPAULT Dominique, 1969, *Une oasis du Sahara Nord-Occidental: « Tabelbala »*, Thèse de doctorat, Université de Paris (1896-1968). Faculté des lettres, France, 486 p.

CHAOUCHE- BENCHERIF Meriama, 2007, *La Micro-urbanisation et la ville-oasis; une alternative à l'équilibre des zones arides pour une ville saharienne durable : Cas du Bas-Sahara*, Université de Constantine, Département d'Architecture et d'Urbanisme, s.l., 439 p.

CHARAI Zineb, 2014, *Les effets du tourisme sur l'identité culturelle: le cas de la médina de Fès*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Nice Sophia Antipolis, s.l., 404 p.

CHEHMA Abdelmadjid et LONGO Hasna Fatma, 2001, « Valorisation des Sous-Produits du Palmier Dattier en Vue de leur Utilisation en Alimentation du Bétail », *Rev. Energ. Ren.*, 2001.

CHENEVAL Jean-Baptiste et MICHEL-QUEIREL Claire, 2015, *L'eau et le foncier au cœur de la question oasienne*, s.l., RADD0 (coll. « Contribution et éléments de réflexion pour une réponse aux problématiques de l'eau et du foncier dans les agro-systèmes oasiens »).

CHENNTOUF Tayeb, 2008, *L'Algérie face à la mondialisation*, Dakar, CODESRIA.

CHEVALLIER Jacques, 2004, « L'état régulateur », *Revue française d'administration publique*, 2004, vol. no111, n° 3, p. 473-482.

CHEYLAN Jean-Paul, 1990, « Les oasis sahariennes à foggara: mutations sociales sous fortes contraintes écologiques », *Mappemonde*, 1990, n° 90/4, p. 44-48.

CHIGNIER Antoine, 2009, *Les politiques industrielles de l'Algérie contemporaine, le développement en faillite des relations entre Etat et appareil de production dans une économie en développement*, Mémoire dans le cadre du Séminaire Économie nationale du Monde Arabe, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, Lyon, 87 p.

CHOPLIN Armelle et PLIEZ Olivier, 2011, « (Re)construire l'image des territoires du Sahara et du Sahel » dans , *Mappemonde.*, s.l., (coll. « Dossier spécial »).

CHRISTIN Rodolphe, 2017, *Manuel de l'antitourisme*, Canada, Écosociété (coll. « Polèmos »), 144 p.

CLEMENT Vincent, 2004, « Le développement durable : un concept géographique ? », *géoinfluences. ENS Lyon*, 26 juillet 2004, 26 juill. 2004 p.

CLERC Pascal, 2012, *Géographies - Épistémologie et histoire des savoirs sur l'espace: Épistémologie et histoire des savoirs sur l'espace*, Paris, Armand Colin, 312 p.

CNES, 2004, *La configuration du foncier en Algérie : Une contrainte au développement économique*, Alger, CNES.

CNRPAH Ministère de la culture, 2004, « "Ahellil du Gourara", Dossier de candidature nationale à la troisième proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ».

COËFFE Vincent, PEBARTHE Hélène et VIOLIER Philippe, 2007, « Mondialisations et mondes touristiques », *L'Information géographique*, 2007, Vol. 71, n° 2, p. 83-96.

COHEN Erik, 1988, « Authenticity and commoditization in tourism », *Annals of Tourism Research*, janvier 1988, vol. 15, n° 3, p. 371-386.

COLIN Patrick, 2001, « Identité et altérité », *Cahiers de Gestalt-therapie*, 2001, n° 9, n° 1, p. 52-62.

COMBE Hélène, 2015, « La gouvernance, une impérieuse nécessité pour le développement durable », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 30 septembre 2015, Vol. 6, n°2.

COMBESSIE Jean-Claude, 2007, « III. Le questionnaire », *Reperes*, 2007, 5e éd., p. 33-44.

COMITE 21, 2008, *Tourisme durable et Union pour la Méditerranée*, s.l., (coll. « Les notes 21 »).

- COPINSCHI Philippe, 2010, *Le pétrole, quel avenir ?*, s.l., De Boeck Supérieur.
- COTE Marc, 2005, *La ville et le désert: le bas-Sahara algérien*, s.l., KARTHALA Editions, 318 p.
- COTE Marc, 2002, « Des oasis aux zones de mise en valeur : l'étonnant renouveau de l'agriculture saharienne », *Méditerranée*, 2002, vol. 99, n° 3, p. 5-14.
- COTE Marc, 2001, « Nouvelles territorialités en Algérie » dans Jean-Robert Henry et Ahmed Mahiou (eds.), *Où va l'Algérie ?*, Aix-en-Provence, Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans (coll. « Hommes et sociétés »), p. 257-271.
- COTE Marc, 2000, « L'urbanisation saharienne : ces itinéraires du Moyen-âge qui font les villes d'aujourd'hui », Biskra (Algérie), CRSTRA.
- COTE Marc, 1998, « Dynamique urbaine au Sahara », *Insaniyat / 31*, □□□□□□□□ août 1998, n° 5, p. 85-92.
- COTE Marc, 1996, *L'Algérie, espace et société*, Masson-Arnaud Collin., Paris, 253 p.
- COTE Marc, 1992, *L'Algérie ou l'Espace retourné*, Paris, Flammarion, 362 p.
- COURBOT Cécilia, 2000, « De l'acculturation aux processus d'acculturation, de l'anthropologie à l'histoire », *Hypothèses*, 2000, vol. 3, n° 1, p. 121-129.
- COUSIN Saskia, 2008, « L'Unesco et la doctrine du tourisme culturel. Généalogie d'un « bon » tourisme », *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, 29 décembre 2008, n° 57, p. 41-56.
- COUSIN Saskia et REAU Bertrand, 2011, « L'avènement du tourisme de masse », *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, 31 mai 2011, N°22, n° 3, p. 14-14.
- COUTURIER Pierre, 2007, « Espaces ruraux marginaux ou fragiles : les catégories analytiques à l'épreuve des pratiques socio-spatiales dans le Haut-Foréz », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 1 mars 2007, n° 202, p. 21-33.
- CRICK Malcolm, 1989a, « Representations of International Tourism in the Social Sciences: Sun, Sex, Sights, Savings, and Servility », *Annual Review of Anthropology*, 1989, vol. 18, p. 307-344.
- CRICK Malcolm, 1989b, « Representations of International Tourism in the Social Sciences: Sun, Sex, Sights, Savings, and Servility », *Annual Review of Anthropology*, 1989, vol. 18, p. 307-344.
- CRISTINI Ariane et LANGLAIS Sebastien, 2004, « Le qanat, un dispositif de captage ancestral. », *H2O*, 2004, n° 46, p. 10-11.
- CROUCH David et DESFORGES Luke, 2003, « The sensuous in the tourist encounter. Introduction: The power of the body in tourist studies. », *Tourist studies*, 2003, vol. 3, p. 5-22.
- CROUCH Geoffrey I et RITCHIE J. R. Brent, 1999, « Tourism, Competitiveness, and Societal Prosperity », *Journal of Business Research*, 1 mars 1999, vol. 44, n° 3, p. 137-152.
- CROZAT Dominique, 2018, « Diversité des dialogues entre touristes et habitants: imaginer la possibilité d'une rencontre. » dans *Le touriste et l'habitant*, s.l., Editions Publibook, p. 17-39.
- CROZAT Dominique, 2009, « Violence en espaces hyper réels », *Annales de géographie*, 2009, n° 669, n° 5, p. 478-497.
- CROZAT Dominique, 2008, « Scène, musique et espaces hyper réels », *Géocarrefour*, 31 mars 2008, vol. 83, Vol. 83/1, p. 15-23.

- CROZAT Dominique, 2007, « Thirdspace, espaces potentiels et hyper réel: nouvelles modalités de la fuite dans l'imaginaire » dans *Imaginaire, territoires, sociétés. Contribution à un déploiement transdisciplinaire de la géographie sociale.*, Publications de l'université Paul Valéry., Montpellier, p. 97-112.
- CROZAT Dominique et ALVES Daiane, 2018, *Le touriste et l'habitant*, s.l., Connaissances et Savoirs (coll. « Patrimoine et tourisme »), 296 p.
- CROZAT Dominique et FOURNIER Laurent Sébastien, 2005, « De la fête aux loisirs: événement, marchandisation et invention des lieux », *Annales de géographie*, 2005, n° 643, n° 3, p. 307-328.
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, 1977, *L'Acteur et le système. Les Contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 512 p.
- CUISENIER Jean, 1997, « Repenser aujourd'hui la notion de tradition populaire », *Cahiers slaves*, 1997, vol. 1, n° 1, p. 5-15.
- D'ALESSANDRO-SCARPARI Cristina, ELMES Gregory et WEINER Daniel, 2008, « L'impérialisme numérique. Une réflexion sur les Peace Parks en Afrique australe », *Géocarrefour*, 31 mars 2008, vol. 83, Vol. 83/1, p. 35-44.
- DAOUDI Ali et COLIN Jean-Philippe, 2017, « Construction et transfert de la propriété foncière dans la nouvelle agriculture steppique et saharienne en Algérie » dans Didier Guignard (ed.), *Propriété et société en Algérie contemporaine. Quelles approches ?*, Aix-en-Provence, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (coll. « Livres de l'IREMAM »).
- DAVALLON Jean, 2016, « Penser le patrimoine selon une perspective communicationnelle », *Sciences de la société*, 31 décembre 2016, n° 99, p. 15-29.
- DAVALLON Jean, 2006, *Le don du patrimoine : Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Paris, Hermes Science Publications, 222 p.
- DAVALLON Jean, 2003, « La médiation: la communication en procès? », *MEI «Médiation et information»*, 2003, n° 19, p. 37-59.
- DAVALLON Jean, 2000, *L'exposition à l'oeuvre*, Paris, Editions L'Harmattan, 384 p.
- DAYAN Léo, 2010, « Défis, atouts et stratégies des TPE et PME du local: exemple su secteur du tourisme en Algérie. » dans *La PME algérienne et le défi de l'internationalisation*, L'Harmattan., s.l., p. 175-216.
- DE BERNIS Gérard Destanne, 1971, « Les industries industrialisantes et les options algériennes », *Revue Tiers Monde*, 1971, vol. 12, n° 47, p. 545-563.
- DE MAUPASSANT Guy, 1884, *Au soleil : Et autres récits de voyage*, Havard., Paris, 297 p.
- DE SARTRE Xavier Arnauld, 2005, « Modernité et développement durable. Le cas des fronts pionniers d'Amazonie Orientale », *Espaces et sociétés*, 2005, n° 120-121, n° 1, p. 219-239.
- DE SAUSSURE Ferdinand, 1916, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 377 p.
- DEBARBIEUX Bernard, 2012, « Tourisme, imaginaires et identités : inverser le point de vue », *Via . Tourism Review*, 16 mars 2012, n° 1.
- DEHOORNE Olivier, 2013, « Tourisme et lutte contre la pauvreté : opportunités et défis », *Études caribéennes*, août 2013, n° 24-25.
- DEHOORNE Olivier, STOCK Mathis et DUHAMEL Philippe, 2003, *Le tourisme: acteurs, lieux et enjeux*, s.l., Belin, 304 p.

- DELISLE Marie-Andrée et JOLIN Louis, 2007, *Un autre tourisme est-il possible ? : Ethique, acteurs, concepts, contraintes, bonnes pratiques, ressources*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 144 p.
- DELORME Christine, 2001, « Fernand Pouillon, un urbanisme intimiste », *Revue Urbanisme*, octobre 2001, n° 320.
- DEMEN-MEYER Christine, 2005, « Le tourisme : essai de définition », *Management Avenir*, 2005, n° 3, n° 1, p. 7-25.
- DEWAILLY Jean-Michel, 1997, « L'espace récréatif : du réel au virtuel ? », *L'Espace géographique*, 1997, vol. 26, n° 3, p. 205-213.
- DEWAILLY Jean-Michel et FLAMENT Emile, 2000, *Le tourisme*, Paris, CDU SEDES, 190 p.
- DI MEO Guy, 2002, « Du village à la planète : les territoires de la fête ».
- DI MEO Guy, 2001, « Le sens géographique des fêtes//The geographical meaning of festivities », *Annales de géographie*, 2001, vol. 110, n° 622, p. 624-646.
- DI MEO Guy, 1994, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et sociétés*, 1994, n°78, n° 4, p. 15-34.
- DICTIONNAIRE COMPTABLE ET FISCALE, 2019, « Produit net bancaire : définition, calcul simple, en anglais », *Journal du NET*, 02 2019, 02 2019 p.
- DJERADI Mustapha Aneur, 2012, « L'architecture ksourienne (Algérie) entre signes et signifiants. », *L'architecture vernaculaire*, 2012, Tome 36-37.
- DOLNICAR Sara, CROUCH Geoffrey I. et LONG Patrick, 2008, « Environment-friendly Tourists: What Do We Really Know About Them? », *Journal of Sustainable Tourism*, 20 février 2008, vol. 16, n° 2, p. 197-210.
- DORMAELS Mathieu, 2008, « Rôle social des musées : une autre « nouvelle » muséologie », *Muséologies: Les cahiers d'études supérieures*, 2008, vol. 2, n° 2, p. 118.
- DOUCEY Bruno, 2019, « « Le Sahara est le grand sablier de notre imaginaire » », *Magazine Le 1*, juillet 2019, n° 259, juill. 2019 p.
- DREDGE Dianne, 2006, « Policy networks and the local organisation of tourism », *Tourism Management*, 1 avril 2006, vol. 27, n° 2, p. 269-280.
- DUBOST Daniel, 1986, « Nouvelles perspectives agricoles du Sahara algérien. », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 1986, vol. 41, n° 1, p. 339-356.
- DUBOST Daniel et MOGUEDET Gérard, 1998, « Un patrimoine menacé : les foggaras du Touat », *Science et changements planétaires*, 1998, vol. 9, n° 2, (coll. « Sécheresse »), p. 117-122.
- DUHAMEL Philippe, 2018, *Géographie du tourisme et des loisirs - Dynamiques, acteurs, territoires: Dynamiques, acteurs, territoires*, s.l., Armand Colin, 288 p.
- DUPEYRAS Alain et MACCALLUM Neil, 2013a, « Indicators for Measuring Competitiveness in Tourism: A Guidance Document », 9 octobre 2013.
- DUPEYRAS Alain et MACCALLUM Neil, 2013b, « Indicateurs de la compétitivité du tourisme: Document d'orientation », *OCDE*, 11 juillet 2013.
- DUTERME Bernard, 2008, « Expansion du tourisme international : gagnants et perdants », *CETRI*, 19 juillet 2008, 19 juill. 2008 p.

ÉCHALLIER Jean Claude, 1973, « Forteresses berbères du Gourara, Problèmes et résultats de fouilles », 1973, Tome XXI, (coll. « Libyca : anthropologie, préhistoire, ethnographie, Centre national d'études historiques »), p. 293-302.

EL ALAOUI Françoise, 2002, *Le Tourisme Equitable.*, Mémoire de recherche sur la problématique d'application concrète du concept de commerce équitable au secteur du tourisme, ESG, Paris.

EL ASSAL Khalid, MALTI Hicham et EL BASRI Jawad, 2000, *Les Qsour et Qasbas du Tafilalet: étude architecturale et plan de sauvegarde*, s.l., Direction de l'architecture, MATEUH, 143 p.

EL EMARY Naglaa, 1995, « Le feuilleton télévisé égyptien : la construction d'un imaginaire », *NAQD*, 1995, N° 8-9, n° 1, p. 62-70.

EL KADI Ihsane, 2018, « En Algérie, le français en perte de vitesse », *La Croix*, 31 juill. 2018 p.

EL WATAN, 2017, *A Touat-Gourara-Tidikelt, le mawlid a son charme*, <https://www.lapressedz.com/fr/2017/12/01/a-touat-gourara-tidikelt-le-mawlid-a-son-charme/>, 1 décembre 2017, consulté le 22 octobre 2019.

EL WATAN, 2015, « Développement des Territoires en algérie : des disparités criantes », 9 mars 2015 p.

EL WATAN, 2013, *Feu vert pour l'exploitation du gaz de schiste en Algérie | El Watan*, <https://www.elwatan.com/archives/economie-archives/feu-vert-pour-l'exploitation-du-gaz-de-schiste-en-algerie-2-11-12-2013>, 11 décembre 2013, consulté le 27 juillet 2019.

EL WATAN, 2006, « Palmeraie de Timimoun », 6 déc. 2006 p.

EQUIPE MIT, 2011, *Tourismes 3 - La révolution durable*, Paris, Belin (coll. « Mappemonde »), 332 p.

EQUIPE MIT, 2005, *Tourismes 2. Moments de lieux*, Belin., Paris, (coll. « Mappemonde »), 350 p.

EQUIPE MIT, 2002, *Tourismes : Tome 1, Lieux communs*, Paris, Belin, 319 p.

ÉQUIPE MIT, 2000, « La mise en tourisme des lieux: un outil de diagnostic », *Mappemonde*, 2000.

ÉTHIER Guillaume, MORISSET Lucie K. et SARRASIN Bruno, 2012, *Épistémologie des études touristiques*, s.l., PUQ, 276 p.

EVARD Olivier, 2006, « L'exotique et le domestique », *Autrepart*, 2006, n° 40, n° 4, p. 151-167.

FABRY Nathalie, 2009, « Clusters de tourisme, compétitivité des acteurs et attractivité des territoires », *Revue internationale d'intelligence économique*, 2009, Vol 1, n° 1, p. 55-66.

FATHY Hassan, 1970, *Préface du livre: Le M'Zab, une leçon d'architecture.*, Alger, Sindbad.

FELLI Romain, 2005, « Développement durable et participation : la démocratie introuvable », *Belgeo. Revue belge de géographie*, 31 décembre 2005, n° 4, p. 425-434.

FERKHI Abdelouahab, 2019, « Le système bancaire algérien entre réalités et réformes : L'économiste, Rachid Sekak plaide pour restructuration adéquate Nation », 17 nov. 2019 p.

FERREOL Gilles et BERRETIMA Abdel-Halim, 2013, *Polarisation et enjeux des mouvements migratoires entre les deux rives de la méditerranée*, Fernelmont, Editions modulaires européennes, 231 p.

FERRY Michel, 1999, *Agroéconomie des oasis*, s.l., Editions Quae, 230 p.

FINK Jean-Baptiste, 2017, « Un ciel plus libre pour un monde plus libre », *Contrepoints*, 6 janv. 2017 p.

- FLAGESTAD Arvid et HOPE Christine, 2001, « Strategic Success in Winter Sports Destinations: A Sustainable Value Creation Perspective », *Tourism Management*, 1 octobre 2001, vol. 22, p. 445-461.
- FLEURY Antoine et GOUTAILLER Laurène, 2014, « Lieux de culture et gentrification. Le cas de la Maison des métallos à Paris », *Espaces et sociétés*, 1 août 2014, n° 158, n° 3, p. 151-167.
- FLON Emilie, 2005, *La patrimonialisation de l'archéologie : la mise en scène des vestiges dans l'exposition*, These de doctorat, Avignon, s.l.
- FONTAINE Jacques, 2005, « Infrastructures et oasis-relais migratoires au Sahara algérien », *Annales de géographie*, 2005, n° 644, n° 4, p. 437-448.
- FONTAINE Jacques et FLITTI Mehdi, 2010, « L'évolution de la population du Sahara algérien de 1954 à 1998 » dans *Villes d'Algérie, Formation, vie urbaine et aménagement*, CRASC., s.l., p. 103-126.
- FONTAINE Jacques et KOUZMINE Yaël, 2009, « Infrastructures et migrations au Sahara algérien » dans *L'Algérie 50 ans après. État des savoirs en sciences sociales en Algérie*, CRASC., Oran, Algérie, p. 403-426.
- FRANÇOIS-LECOMPTE Agnès et PRIM-ALLAZ Isabelle, 2009, « Les Français et le tourisme durable : proposition d'une typologie », *Management Avenir*, 2009, n° 29, n° 9, p. 308-326.
- FREIRE-MEDEIROS Bianca, 2010, « Entre tapas e beijos: a favela turística na perspectiva de seus moradores », *Sociedade e Estado*, avril 2010, vol. 25, n° 1, p. 33-51.
- FREROT Anne-Marie, 2013, « Ksour sahariens. Une société de l'éphémère réinvestit son patrimoine » dans Maria Gravari-Barbas (ed.), *Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Géographie sociale »), p. 413-428.
- FREROT Anne-Marie, 1999, *Les grandes villes d'Afrique*, Ellipses., Paris, CNRS-UMR Géographie-cités 8504, 220 p.
- FRERY Frédéric, 1998, « Les réseaux d'entreprises : une approche transactionnelle » dans *Repenser la stratégie. Fondements et perspectives*, s.l., Vuibert, p. 61-84.
- FRIBOULET Jean-Jacques, 2010, « La construction de l'attractivité : une analyse en termes de capacité », *Mondes en développement*, 20 avril 2010, n° 149, n° 1, p. 11-26.
- FROMENTIN Eugène, 1874, *Un été dans le Sahara*, Alphonse Lemerre., Paris, 382 p.
- GAGNOL Laurent, 2018, « Marginalité, spécificités et instabilité du tourisme saharien », *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 27 juillet 2018, vol. 95, n° 95-2, p. 290-307.
- GAGNON Serge, 2007, « Attractivité touristique et « sens » géo-anthropologique des territoires », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 1 mai 2007, vol. 26, n° 26-2, p. 5-11.
- GARAT Isabelle, 2005, « La fête et le festival, éléments de promotion des espaces et représentation d'une société idéale », *Annales de géographie*, 2005, vol. 114, n° 643, p. 265-284.
- GAST Marceau, 1998, « Foggara. (plur. feggagir) », *Encyclopédie berbère*, 1 février 1998, p. 2868-2880.
- GAST Marceau, 1988, « Un espace sans frontières : le Sahara », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 1988, vol. 48, n° 1, p. 165-172.
- GAUTIER Théophile, 1973, *Voyage pittoresque en Algérie (1845)*, s.l., Librairie Droz, 320 p.
- GAY Jean Christophe, 2006, « Transport et mise en tourisme du monde », *Cahiers de géographie*, 2006, n° 4, (coll. « EDYTEM »), p. 11-22.

GENERAL GERARDOT Paul, 1946, *Réflexions sur la guerre de demain. La conquête et l'occupation de grands espaces*, s.l., Forces aériennes françaises.

GHALIOUN Burhan, 1998, « Globalisation, déculturation et crise d'identité », *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, 1998, n° 43/44, p. 265-276.

GHOBRANI Behzad, 2007, « Glimpse at Historical Qanats in Iran with an emphasis on Vazvan Qanat in Isfahan In Iran », Tehran-Iran.

GHODBANI Tarik, DARI Ouassini, BELLAL Sid-Ahmed et HADEID Mohamed, 2017, « Entre perte de savoirs locaux et changement social : les défis et les enjeux de la réhabilitation des foggaras dans le Touat, Sahara algérien », *Autrepart*, 2017, vol. 81, n° 1, p. 91-114.

GIBERGUES Alain, 2015, « Le précurseur du grand tourisme en Algérie : John Dal Piaz », *La Revue du Centre de documentation historique sur l'Algérie CDHA*, 2015, n° 60, (coll. « Mémoire Vive »).

GIBLIN Béatrice, 2007, « Le tourisme : un théâtre géopolitique ? », *Herodote*, 27 novembre 2007, n° 127, n° 4, p. 3-14.

GILMORE James et PINE II B. Joseph, 2002, « Differentiating Hospitality Operations via Experiences: Why Selling Services Is Not Enough », *The Cornell Hotel and Restaurant Administration Quarterly*, 1 juin 2002, vol. 43, p. 87-96.

GIRARD Alain et SCHEOU Bernard, 2012, « Le tourisme solidaire communautaire à l'épreuve des illusions culturaliste et participative. L'exemple d'une expérience au Bénin », *Mondes en développement*, 13 avril 2012, n° 157, n° 1, p. 67-80.

GLASER Barney G. et STRAUSS Anselm L., 1967, *Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, s.l., Routledge, 282 p.

GNOTH Jürgen et MATTEUCCI Xavier, 2014, « A phenomenological view of the behavioural tourism research literature », *International Journal of Culture*, 25 février 2014, vol. 8.

GOBLOT Henri, 1995, *Les qanats : une technique d'acquisition de l'eau*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 236 p.

GOELDNER Charles R. et RITCHIE J. R. Brent, 2009, *Tourism: Principles, Practices, Philosophies*, s.l., Wiley, 680 p.

GOTMAN Anne, 2001, *Le sens de l'hospitalité*, s.l., Presses Universitaires de France.

GRANDGUILLAUME Gilbert, 1973, « Régime économique et structure du pouvoir : le système des foggaras du Touat », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 1973, vol. 13, n° 1, p. 437-457.

GRAVARI-BARBAS Maria et JACQUOT Sébastien, 2012, « Les géographes et les métiers du tourisme », *EchoGéo*, 10 février 2012, n° 19.

GRAVARI-BARBAS Maria, STASZAK Jean-François et GRABURN Nelson, 2017, « L'érotisation des lieux touristiques. Espaces, acteurs et imaginaires », *Via . Tourism Review*, 31 décembre 2017, n° 11-12.

GRAWITZ Madeleine, 1999, *Lexique des sciences sociales, 7e édition*, Paris, Editions Dalloz - Sirey, 424 p.

GREGOIRE Emmanuel, 2011, « Réseaux, urbanisation et conflits au Sahara », *Insaniyat / □□□□□□□□. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 30 juin 2011, n° 51-52, p. 29-42.

GUAAYBESS Tourya, 2013, « Chapitre 3. Cartographie des télévisions satellitaires arabes ou les faux-semblants de la dualisation du système télévisuel arabe » dans *Télévisions arabes sur orbite : Un système médiatique en mutation (1960-2004)*, Paris, CNRS Éditions (coll. « Connaissance du Monde Arabe »), p. 75-114.

- GUAY Pierre-Yves et LEFEBRE Sylvain, 1998, « Les impacts sociaux du tourisme international : univocité ou variabilité ? » dans *Tourismes, touristes, sociétés*, L'harmattan., Paris, (coll. « Tourismes et sociétés »), p. 159-186.
- GUENNOUN Saïd, 2000, « Les berbères de la Haute Moulouya. L'organisation du pouvoir local. Le droit coutumier », *Etudes et Documents Berbères*, 2000, n° 18, p. 155-182.
- GUERID Djamel, 2010, *L'exception algérienne : La modernisation à l'épreuve de la société*, Casbah., Alger, Casbah, 329 p.
- GUERID Djamel, 1991, *L'entreprise industrielle en algérie: les limites d'une acculturation*, Oran, Algérie, Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle (coll. « Cultures d'entreprises »), 15 p.
- GUERTAOUI Fatima Zohra, 2005, « Contribution de la formation au développement du tourisme au Maroc », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 1 avril 2005, vol. 24, n° 24-1, p. 20-24.
- GUIGNARD Didier, 2018, « A clothing polysemy in Rural Algeria during the interwar years » dans Morgan Corriou et M'hamed Oualdi (éd.) (ed.), *Une histoire sociale et culturelle du politique en Algérie et au Maghreb. Études offertes à Omar Carlier*, s.l., Éditions de la Sorbonne, p. 127-142.
- GUILLOT Philippe Ch-A., 2015, « Rio + 20 : un sommet délétaire ? Les désillusions de la conférence des Nations unies sur le développement durable des 20-22 juin 2012 », *Les Annales de droit*, 1 avril 2015, n° 7, p. 137-175.
- GUNDOLF Katherine, JAOUEN Annabelle et LOUP Stéphanie, 2006, « Institutions locales et TPE dans le cas du tourisme », *Revue française de gestion*, 2006, no 167, n° 8, p. 141-155.
- HACENE Said, 2007, *Timimoun: Aux sources du sublime*, Timimoun, Artimi, Sequoia, 141 p.
- HADDOUCHE Hassan, 2017, « Malgré les sommes injectées et les incitations, le secteur du tourisme peine à décoller en Algérie », 07 2017 p.
- HADEID Mohamed, BELLAL Sid Ahmed, GHODBANI Tarik et DARI Ouassini, 2018, « L'agriculture au Sahara du sud-ouest algérien : entre développement agricole moderne et permanences de l'agriculture oasienne traditionnelle », *Cahiers Agricultures*, 2018, vol. 27, n° 1, p. 8.
- HAMIDI Abdelkader, 2011, « L'évolution d'un quartier périphérique en centre d'animation : Debdaba (Bechar) », *Insaniyat / □□□□□□□□. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 30 juin 2011, n° 51-52, p. 185-196.
- HAMON Viviane, 2005, « Autenticité, marketing et tourisme », *Espaces*, 2005, n° 228, p. 42-56.
- HARDIN Garrett, 1968, « The Tragedy of the Commons », *American Association for the Advancement of Science*, 13 décembre 1968, vol. 162, n° 3859, p. 1243-1248.
- HARING John F et LOUNSBURY L. Lloyd, 1975, *Introduction to scientific geographic research*, Dubuque, Iowa, W. C. Brown.
- HARKIN Michael, 1995, « Modernist anthropology and tourism of the authentic », *Annals of Tourism Research*, 1 janvier 1995, vol. 22, n° 3, p. 650-670.
- HASSANI Idir, 1988, « Les méthodes traditionnelles de captage des eaux souterraines dans le Sahara algérien », *Revue Techniques et Sciences*, 1988, p. 20-24.
- HAUTESERRE Anne-Marie D', 2009, « L'altérité et le tourisme : construction du soi et d'une identité sociale », *Espace populations sociétés. Space populations societies*, 1 avril 2009, n° 2009/2, p. 279-291.
- HAWKES Jon, 2001, *The Fourth Pillar of Sustainability: Culture's essential role in public planning*, Cultural Development Network&Common Ground Press., Melbourn, 78 p.

HEDDAR Belkacem, 1984, *Tourisme et développement: cas de l'Algérie*, Mémoire de Magister Sciences économiques, Université d'Alger, Alger.

HILDITCH Tom, 2000, « The misery tourists », *Panorama Ansett*, juillet 2000, p. 108-111.

HILLALI Mimoun, 2007, « Du tourisme et de la géopolitique au Maghreb : le cas du Maroc », *Herodote*, 27 novembre 2007, n° 127, n° 4, p. 47-63.

HILLALI Mimoun, 2003, *Le tourisme international vu du Sud. Essai sur la problématique du tourisme dans les pays en développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec (coll. « Tourisme »), 250 p.

HINCH Thomas et BUTLER Richard, 1996, « Indigenous tourism: a common ground for discussion. » dans *Tourism and indigenous peoples.*, UK, International Thomson Business Press, p. 3-19.

HOERNER Jean-Michel, 2008, « Contribution à la science du tourisme », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 1 janvier 2008, vol. 27, n° 27-1.

HOERNER Jean-Michel, 2002a, *Traité de tourismologie: pour une nouvelle science touristique*, s.l., Presses universitaires de Perpignan, 191 p.

HOERNER Jean-Michel, 2002b, « Pour une nouvelle définition du tourisme », *Revue Espaces*, 2002, n° 224, (coll. « Espaces tourisme & loisirs »), p. 15-20.

HOERNER Jean-Michel, 2000, « Pour la reconnaissance d'une science touristique », *Revue Espaces*, 2000, n° 173, (coll. « Espaces tourisme & loisirs »), p. 18-20.

HOERNER Jean-Michel, 1997, *Géographie de l'industrie touristique*, Paris, ELLIPSES, 256 p.

HOURANT Georges -Pierre, 2004, « Le Port du voile en Algérie », *Algérieniste*, 2004, n° 107.

HOWE Sonia.E, 1933, *L'oasis de Beni-Abbès*, s.l., Les Amis du Sahara, 51 p.

HURABIELLE Jean (Abbé) Auteur du texte, 1899, *Au Pays du bleu. Biskra et les oasis environnantes, par l'abbé Jean Hurabielle...* (Septembre 1898.), s.l.

IBERCIENE Arezki, 2015, *Gaz de Schiste : La colère citoyenne prend de l'ampleur à In Salah :Algerie Focus France*, <https://www.algerie-focus.com/2015/01/gaz-de-schiste-la-colere-citoyenne-prend-de-lampleur-a-in-salah/>, 4 janvier 2015, consulté le 27 juillet 2019.

IBN KHALDOUN, 1377, *Al Moqqadima*, s.l., 1132 p.

IDDA Salem, BONTE Bruno, MANSOUR Hamidi, BELLAL Sid-Ahmed et KUPER Marcel, 2017, « Monument historique ou système bien vivant ? Les foggaras des oasis du Touat (Algérie) et leur réalimentation en eau par pompage », *Cahiers Agricultures*, 1 septembre 2017, vol. 26, n° 5, p. 9.

IDDER Mohamed Tahar, 2002, « La préservation de l'écosystème palmeraie ; une priorité absolue (cas de la cuvette de Ouargla) », Biskra.

IDDER Tahar, IDDER Abdelhak, TANKARI DAN-BADJO Abdourahamane, BENZIDA Amina, MERABET Soumia, NEGAIS Hamza et SERRAYE Aïcha, 2014, « Les oasis du Sahara algérien, entre excédents hydriques et salinité.: L'exemple de l'oasis de Ouargla », *Revue des sciences de l'eau*, 2014, vol. 27, n° 2, p. 155.

IDIR Mohamed Sofiane, 2013, *Valorisation du patrimoine, tourisme et développement territorial en Algérie: cas des régions de Béjaïa en Kabylie et Djanet dans le Tassili n'Ajjer*, Thèse de Doctorat en Sciences économiques., Université de Grenoble, Grenoble, 375 p.

INGHELIS Elvina, 2010, « Le tourisme, un moyen de sauvegarde et de transmission de la culture kanak ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 1 octobre 2010, vol. 63, n° 252, p. 537-554.

- ISNARD Hildebert, 1971, « Une agriculture algérienne moderne : les exploitations privées du Sahel et de la Mitidja », *Méditerranée*, 1971, vol. 2, n° 7, p. 629-635.
- JACOBS P et SADLER B, 1990, « Développement durable et évaluation environnementale: perspectives de planification d'un avenir commun ».
- JAFARI Jafar, 2001, « The scientification of tourism. », *Hosts and guests revisited: tourism issues of the 21st century*, 2001, p. 28-41.
- JANVOIS Michel, 1990, *Fonctionnement d'une foggara*, http://zoumine.free.fr/tt/sahara/donnees_geo_clim_bota/foggara.jpg, 1990.
- JEGOU Anne, 2010, « Les géographes français face au développement durable, French geographers face to sustainable development », *L'Information géographique*, 1 janvier 2010, vol. 71, n° 3, p. 6-18.
- JEGOU Anne, 2007, « Les géographes français face au développement durable », *L'Information géographique*, 2007, vol. 71, n° 3, p. 6-18.
- JEGOUZO Laurence, 2019, « L'évolution de la politique publique du tourisme en France », *Mondes du Tourisme*, 1 juin 2019, n° 15.
- JOANNIDES Vassili et BERLAND Nicolas, 2008, « Grounded theory : quels usages dans les recherches en contrôle de gestion ? », *Comptabilité - Contrôle - Audit*, 2008, Tome 14, n° 3, p. 141-162.
- JOLIN Louis et PROULX Luce, 2005, « L'ambition du tourisme social : un tourisme pour tous, durable et solidaire ! », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 1 juillet 2005, n° 32.
- JOMIER Augustin, 2012, « Iṣlāḥ ibāḍite et intégration nationale : vers une communauté mozabite ? (1925-1964) », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 3 décembre 2012, n° 132, p. 175-195.
- KADDACHE Mahfoud, 1998, *L'Algérie des algériens: histoire d'Algérie, 1830-1954*, Éditions Rocher noir., s.l., 248 p.
- KADRI Boualem, 2008, « L'identité scientifique du tourisme : Un mythe ou une réalité en construction ? », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 1 janvier 2008, vol. 27, n° 27-1, p. 51-58.
- KARA Rabah, 2017, *Analyse du développement financier de l'Algérie (1962-2015). Approche institutionnelle historique*, Mouloud Mammeri, Tizi Ouzou, 245 p.
- KAUFMANN Daniel, KRAAY Aart et MASTRUZZI Massimo, 2007, *The worldwide governance indicators project: answering the critics*, s.l., The World Bank.
- KENDZI Kaddour, 2010, « La télévision et l'espace saharien en Algérie », *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, 2010, vol. 62, n° 1, p. 35-41.
- KIEFFER Maxime, 2018, « Analyse des conditions d'intégration territoriale du tourisme rural communautaire: réflexion autour d'une recherche-action au Mexique. » dans *Le touriste et l'habitant*, Editions Universitaires Connaissances et Savoirs., Paris, (coll. « Patrimoine et tourisme »), p. 219-242.
- KNAFOU Rémy, 2011, « Les nouvelles dynamiques du tourisme dans le monde Le tourisme, indicateur et outil de transformation du Monde », *Géoinfluences. ENS Lyon*, 2011 p.
- KNAFOU Rémy, 2005, « La recherche en tourisme s'organise », *Espaces*, 2005, n° 225, p. 11-14.
- KNAFOU Rémy, 2000, « Les mobilités touristiques et de loisirs et le système global des mobilités » dans *Les Territoires de la mobilité*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France (coll. « Sciences sociales et sociétés »), p. 85-94.

KNAFOU Rémy et STOCK Mathis, 2003, « Tourisme » dans *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin., Paris, vol.11.

KOBORI Iwao, 1969, « Le système d'irrigation dans le Sahara central – Tidikelt », *Bulletin of the Department of Geography, University Of Tokyo*, 1969, n° 1, p. 1-32.

KOUZMINE Yaël, 2012, *Le Sahara algérien: Intégration nationale et développement régional*, Paris, Editions L'Harmattan, 344 p.

KOUZMINE Yaël, 2007, *Dynamiques et mutations territoriales du Sahara algérien. Vers de nouvelles approches fondées sur l'observation.*, Thèse en géographie, Université Franche-Comté, 422 p.

KOUZMINE Yaël et FONTAINE Jacques, 2018a, « Démographie et urbanisation au Sahara algérien à l'aube du XXI^e siècle », *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, 18 avril 2018, n° 30.

KOUZMINE Yaël et FONTAINE Jacques, 2018b, « Démographie et urbanisation au Sahara algérien à l'aube du XXI^e siècle », *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, 18 avril 2018, n° 30.

KOUZMINE Yaël, FONTAINE Jacques, YOUSFI Badr-Eddine et OTMANE Tayeb, 2009, « Étapes de la structuration d'un désert : l'espace saharien algérien entre convoitises économiques, projets politiques et aménagement du territoire », *Annales de géographie*, 2009, n° 670, n° 6, p. 659-685.

LACQUEMENT Guillaume et CHEVALIER Pascal, 2016, « Capital territorial et développement des territoires locaux, enjeux théoriques et méthodologiques de la transposition d'un concept de l'économie territoriale à l'analyse géographique », *Annales de géographie*, 4 novembre 2016, N° 711, n° 5, p. 490-518.

LAKDARI Fettoum et DUBOST Daniel, 2011, « La situation agricole, vingt ans après les premiers grands projets de mise en valeur du Sahara algérien. » dans *L'eau et ses enjeux au Sahara*, s.l., KARTHALA Editions, p. 161-172.

LALLEMENT Audrey, 2018, « Réchauffement climatique : le Sahara avance toujours plus et plus vite », *ConsoGlobe*, 15 avril 2018, 15 avr. 2018 p.

LANFANT Marie-Françoise, ALLCOCK John B. et BRUNER Edward M., 1995, *International Tourism: Identity and Change*, s.l., SAGE, 258 p.

LATOUCHE Serge, 2003, « Johannesburg : une étape significative dans la construction de la gouvernance internationale du développement durable », *Mondes en développement*, 2003, vol. 121, n° 1, p. 31-46.

LATOUCHE Serge, 1994, « Développement durable, un concept alibi », *Revue Tiers Monde*, 1994, vol. 35, n° 137, p. 77-94.

LATOUCHE Serge, 1984, « L'échec de l'occidentalisation », *Revue Tiers Monde*, 1984, vol. 25, n° 100, p. 881-892.

LAUREANO Pietro, 1991, *Sahara, Jardin méconnu*, Paris, Larousse.

LAUREANO Pietro, 1987, « Les ksour du Sahara Algérien: un exemple d'architecture globale », *ICOMOS*, 1987, n° 3, p. 24-35.

LAVOIE Marie, 2014, « Les enjeux de la patrimonialisation dans la gestion du développement économique : un cadre conceptuel », *Societes*, 17 décembre 2014, n° 125, n° 3, p. 137-151.

LAWS Eric, RICHINS Harold, AGRUSA Jerome, SCOTT Professor Noel, BOKSBERGER Philipp, BUHALIS Dimitrios, BUTLER Richard, CHOIBAMROONG Therdchai, CAMPARINON Kom et COSTA Carlos, 2011, *Tourist Destination Governance: Practice, Theory and Issues*, Wallingford, Oxfordshire, CABI Publishing, 240 p.

- LAZZAROTTI Olivier, 2018, « Habiter en touriste, c'est habiter le Monde », *Mondes du Tourisme*, 30 juin 2018, n° 14.
- LAZZAROTTI Olivier, 2011, *Patrimoine et tourisme. Histoires, lieux, acteurs, enjeux*, Belin Editions., Paris, (coll. « Belin, Sup Tourisme »), 272 p.
- LAZZAROTTI Olivier, 2010, « Tourisme culturel et patrimoine : quelques analyses pour un Monde habitable », *Articulo - Journal of Urban Research*, 18 octobre 2010.
- LAZZAROTTI Olivier, 2003, « Tourisme et patrimoine: ad augusta per angustia », *Annales de géographie*, 2003, vol. 112, n° 629, p. 91-110.
- LAZZAROTTI Olivier, 2000, « Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation · », *GéoProdig, portail d'information géographique*, 2000, n° 57, p. 12-16.
- LAZZAROTTI Olivier, 1994, « La géographie dans la controverse touristique », *Annales de géographie*, 1994, vol. 103, n° 580, p. 627-650.
- LE GALES Patrick, 2010, « Gouvernance » dans *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), vol.3e éd., p. 299-308.
- LE MOIGNE Jean-Louis, 2002, *Le constructivisme: Tome I - Les enracinements*, Nouv. éd., Paris, Editions L'Harmattan, 300 p.
- LE POINT Magazine, 2018, *Ksar Tafilelt, utopie éco-citoyenne devenue réalité aux portes du Sahara algérien*, https://www.lepoint.fr/monde/ksar-tafilelt-utopie-eco-citoyenne-devenue-realite-aux-portes-du-sahara-algerien-03-04-2018-2207475_24.php , 3 avril 2018, consulté le 30 juillet 2019.
- LE VELLY Ronan, 2009, « Quel commerce équitable pour quel développement durable ? », *Innovations*, 1 mars 2009, n° 30, p. 99-113.
- LECOQUIERRE Bruno, 2015, *Le Sahara, un désert mondialisé*, La Documentation photographique., Paris, La Documentation française.
- LEIPER Nell, 1993, « Defining tourism and related concepts : tourist, market, industry and tourism system » dans *VNR's Encyclopedia of Hospitality and Tourism*, 1 édition., New York, Wiley, p. 539-558.
- LEIPER Nell, 1979, « The framework of tourism: Towards a definition of tourism, tourist, and the tourist industry », *Annals of Tourism Research*, 1 octobre 1979, vol. 6, n° 4, p. 390-407.
- LEJOUX Patricia, 2006, « L'analyse de la géographie des flux touristiques en France métropolitaine : un autre regard sur l'attractivité des territoires », *Flux*, 2006, n° 65, n° 3, p. 33-46.
- LEQUIN Marie, 2001, *Écotourisme et gouvernance participative*, s.l., PUQ, 255 p.
- LEROUX Isabelle, 2002, *La négociation dans la construction du territoire : une approche institutionnaliste*, Thèse, , s.l., 412 p.
- LEROUX Nadège, 2008, « Qu'est-ce qu'habiter ? », *VST - Vie sociale et traitements*, 30 septembre 2008, n° 97, n° 1, p. 14-25.
- LEVY Jacques et LUSSAULT Michel, 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin., s.l., 1034 p.
- LEW Alan A., 1987, « A framework of tourist attraction research », *Annals of Tourism Research*, 1 janvier 1987, vol. 14, n° 4, p. 553-575.

- LIBAERT Thierry, 2010, *Communication et environnement, le pacte impossible*, s.l., Presses Universitaires de France.
- LIBAERT Thierry, 2006, « Communication et développement durable : des relations ambiguës », *Communication & Langages*, 2006, vol. 150, n° 1, p. 127-133.
- LIBAERT Thierry, 2003, *La Transparence en trompe-l'oeil*, Paris, Descartes & Cie, 166 p.
- LIBERTE-ALGERIE, 2017, « L'escorte sécuritaire, une gâche-vacances pour les étrangers. », <http://www.liberte-algerie.com/>, 26 nov. 2017 p.
- LIXON Jean-Francois, 2017, « “Des Orientalistes aux peintres algériens” : un siècle et demi d'invitation au voyage en Algérie », *Franceinfo*, 26 octobre 2017, 26 oct. 2017 p.
- LOTI Pierre, 1921, *The Sahara*, s.l., T.W. Laurie, Limited, 226 p.
- LOZATO-GIOTART Jean-Pierre, 2003, *Géographie du tourisme: De l'espace consommé à l'espace maîtrisé*, Paris, PEARSON, 336 p.
- LUCIANI Giacomo, 1990, « Allocation vs. Production States: A Theoretical Framework », *The Arab State*, 1 janvier 1990, p. 65-84.
- LUSSAULT Michel, 2003, « Acteur » dans *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Édition revue et Augmentée., s.l., Belin Litterature et revues, p. 1034.
- MAACHI MAÏZA Myriam, 2008, « L'architecture de Fernand Pouillon en Algérie », *Insaniyat / □□□□□□□□. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 30 décembre 2008, n° 42, p. 13-26.
- MADANI Lotfi, 1996, « Les télévisions étrangères par satellite en Algérie : formation des audiences et des usages », *Revue Tiers Monde*, 1996, vol. 37, n° 146, p. 315-330.
- MAHDAVY Hussein, 1970, *The patterns and problems of economic development in rentier states: The case of Iran*, [/paper/The-patterns-and-problems-of-economic-development-Mahdavy/cd4545f11716a0d151b0be176962cfd324616a06](http://paper/The-patterns-and-problems-of-economic-development-Mahdavy/cd4545f11716a0d151b0be176962cfd324616a06), 1970, consulté le 20 octobre 2020.
- MAHROUR Illili, 2011, « Contribution à l'élaboration d'une typologie “umranique” des ksour dans le Gourara », *Insaniyat / □□□□□□□□. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 30 juin 2011, n° 51-52, p. 197-219.
- MALTI Hocine, 2015, *Le gaz de schiste en Algérie: un mouvement de contestation inédit | El Watan*, <https://www.elwatan.com/edition/contributions/le-gaz-de-schiste-en-algerie-un-mouvement-de-contestation-inedit-27-06-2015>, 27 juin 2015, consulté le 27 juillet 2019.
- MAMMERY Mouloud, 1984, *L'Ahellil du Gourara*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme., Paris, 448 p.
- MARCOTTE Pascale, BOURDEAU Laurent et SARRASIN Bruno, 2017, « Tourisme et développement durable. Un exercice d'adaptation, d'intégration et de conciliation », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 12 mai 2017, vol. 36, n° 36, 1.
- MARIOT-LEDUC Sophie, 2014, « Mémoire et patrimonialisation des objets : le cas de la culture technique », *Culture & Musées. Muséologie et recherches sur la culture*, 31 décembre 2014, n° 24, p. 133-138.
- MAROUF Nadir, 2013, *Lecture de l'espace oasien*, Barzakh., Alger, 295 p.
- MAROUF Nadir, 1980, *Lecture de l'espace oasien*, Sindbad., s.l., 281 p.
- MARSAT Jean Bernard, BRAULT Sébastien, DAZET Bernard et LACROIX Christine, 2008, « Le management territorialisé du tourisme rural. Des enseignements à partir du programme Porta Natura », Québec, Canada.

- MARSAT Jean Bernard, GUERRA Fabien et LEPINAY Tanguy, 2010, « Management stratégique de destination touristique et management territorial. Le cas du Massif du Sancy », Aoste, Italy, (coll. « Colloque joint ASRDLF - AiSRE »).
- MARTEL André, 1968, « Pour une histoire du Sahara français », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 1968, vol. 55, n° 200, p. 335-351.
- MARTIN Alfred Georges Paul, 1908, *Les oasis sahariennes: (Gourara-Touat-Tidikelt)*, s.l., L'Imprimerie Algérienne, 446 p.
- MARTINEZ Luis, 1998, *La guerre civile en Algérie: 1990-1998*, s.l., KARTHALA Editions, 438 p.
- MARX Karl, 1879, « Le système foncier en Algérie au moment de la conquête. In, Sur les sociétés précapitalistes », *C.E.R.M, Editions Sociales*, 1879, p. 382-400.
- MASQUERAY Emilie, 1983, « Les ksour ont été bâtis sur des collines ou à flancs de coteau, afin d'être ensoleillés en hiver et protégés des vents, des crues d'oueds et des agressions », *les ksour ont été bâtis sur des collines ou à flancs de coteau, afin d'être ensoleillés en hiver et protégés des vents, des crues d'oueds et des agressions*, 1983, p. 36.
- MCGRANAHAN David, 2012, *Natural Amenities Drive Rural Population Change*, s.l., Bibliogov, 30 p.
- MEGHOUI A et BENTBELKACEM k, 2002, *Eau et espace agricole dans l'oasis d'Ouled-Saïd (Gourara, Algérie)*, Mémoire de Magistère. Aménagement rural, Oran, s.l., 81 p.
- MEGHZILI Hamza, 2015, *Modèles d'aménagement et d'urbanisation des Zones d'Expansion Touristique de la wilaya de Skikda (Algérie)*, Doctorat en Sciences Humaines et Sociale, Bretagne Occidentale, Brest, 332 p.
- MEHDAOUI Zouhir, 2013, « Assises nationales du tourisme: Comment attirer 2,5 millions de touristes ? », *Algerie 360°*, 16 avr. 2013 p.
- MEKHALDI Anissa, 2003, « Le piratage des télévisions payantes en Algérie », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2003, Volume 2003, n° 1, p. 63-73.
- MELIA Jean, 1923, *Les multiples visages de l'Algérie, ou, l'Algérie, terre du tourisme par excellence*, Plon-Nourrit., Paris, 42 p.
- MEM, 2016, « Energies Nouvelles, Renouvelables et Maitrise de l'Energie ».
- MERABET Bachir et SOUISSI Djamel, 2007, « The irrigation of Date Palm and associated crop in Algeria », Faculty of agriculture, Damascus, Syrian Arab Republic.
- MERABET Fadia, 2018, « Le tourisme au Sahara: Quelles conséquences sur les populations locales. Le cas de l'oasis Rouge de Timimoun (Sud de l'Algérie) » dans Dominique Crozat et Daiane Alves (eds.), *Le touriste et l'habitant*, s.l., Connaissances et Savoirs (coll. « Patrimoine et tourisme »), p. 259-278.
- MERCADIER G, RONDREUX R et SALLERAS J, 1946, *L'oasis rouge. impressions sahariennes*, ROBERT ET RENE CHAIX., Alger, 188 p.
- MESPLIER Alain et BLOC-DURAFFOUR Pierre, 2014, *Le tourisme dans le monde*, 8e édition., Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), Bréal, 335 p.
- MESPLIER Alain et BLOC-DURAFFOUR Pierre, 2005, *Le tourisme dans le monde*, s.l., Editions Bréal, 340 p.
- MESSAHEL Abdellah, 2016, « Alliances et relations matrimoniales dans les anciens ksour du Sud-ouest algérien », *Les cahiers du Crasc*, 2016, n° 32, p. 49-58.

- MEYNIER Octave-Frédéric, 1930, *La Pacification du Sahara et la pénétration saharienne 1852-1930, par le général O. Meynier*, s.l., Impr. de A. Pigelet, 64 p.
- MEZOUAR Belakhdar MEZOUAR Belakhdar, 2007, « Propos sur la question de l'acculturation en Algérie », 31, □□□□□□□ □□□□ décembre 2007, vol. 1, n° 1, p. 87-92.
- MICCA Marthe-Cecile, 2015, *L'acculturation: un phénomène en évolution constante*, <https://miccamarthececile.wordpress.com/2015/07/08/lacculturation-un-phenomene-en-evolution-constante/> , 8 juillet 2015, consulté le 30 juin 2020.
- MICHEL Pierre, 2016, « Le tourisme, stade ultime du colonialisme », *L'Histoire*, août 2016, n° 425, août 2016 p.
- MILES Raymond et SNOW Charles, 1992, « Causes of Failure in Network Organization », *California Management Review*, 1 juillet 1992, vol. 34.
- MILON Jean et TSCHOCKE Christian, 2010, *Revisiter les fondamentaux du développement durable pour préparer les débats à venir - Contribution et appel au débat de France Europe Planète Bleue*, <https://cdurable.info/Revisiter-les-fondamentaux-du-developpement-durable,2763.html> , 5 août 2010, consulté le 28 juillet 2019.
- MINVIELLE Jean-Paul, 2008, « Tourisme saharien et développement durable: enjeux et approches comparatives » dans Jean-Paul Minvielle, M. Smida et W. Majdoub (eds.), *Actes du colloque international: tourisme saharien et développement durable: enjeux et approches comparatives: : Tozeur (Tunisie), 9 au 11 novembre 2007*, Sousse, Université de Sousse, p. 9-30.
- MINVIELLE Jean-Paul et MINVIELLE Nicolas, 2014, « Le tourisme expérientiel au Sahara: une construction hyperréelle de l'aventure », *Mondes du Tourisme*, 1 décembre 2014, n° 10, p. 33-46.
- MINVIELLE Jean-Paul et MINVIELLE Nicolas, 2010, « Le tourisme au Sahara: pratiques et responsabilités des acteurs », *Management Avenir*, 12 juin 2010, n° 33, n° 3, p. 187-203.
- MIOSSEC Alain, 2004, « Le développement durable: affaire de tous, approches de géographes », *Historiens et Géographes*, 2004, n° 387, p. 85-96.
- MIOSSEC Jean-Marie, 1977, « Un modèle de l'espace touristique », *L'Espace géographique*, 1977, vol. 6, n° 1, p. 41-48.
- MIROUX Albert, 1991, *Tourisme et transport aérien: De l'essor à la maturité*, Paris, ITA, 293 p.
- MITCHELL Nora, RÖSSLER Mechtild, TRICAUD Pierre-Marie et UNESCO, 2011, *Paysages culturels du patrimoine mondial guide pratique de conservation et de gestion*, Paris, UNESCO.
- MITCHELL Ronald K., AGLE Bradley R. et WOOD Donna J., 1997, « Toward a Theory of Stakeholder Identification and Salience: Defining the Principle of Who and What Really Counts », *The Academy of Management Review*, 1997, vol. 22, n° 4, p. 853-886.
- MOINE Alexandre, 2006, « Le territoire comme un système complexe: un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *LEspace géographique*, 2006, Tome 35, n° 2, p. 115-132.
- MONOD Théodore, 1937, *Méharées, exploration au vrai Sahara*, Je sers., Paris, 300 p.
- MORIN Edgar, 2001, *La méthode. L'humanité de l'humanité, l'identité humaine*, Paris, Editions le Seuil, vol. Tome 5, 288 p.
- MORINEAU Michel, 1985, *Incroyables gazettes et fabuleux métaux: Les retours des trésors américains d'après les gazettes hollandaises, 16e-18e siècles*, s.l., Les Editions de la MSH, 1146 p.

- MOUABOUTE Lina, 2016, « Toujours plus chaud, le Sahara algérien souffre du changement climatique », *Reporterre, le quotidien de l'écologie*, 21 avr. 2016 p.
- MOUSSAOUI Abderrahmane, 2011, « El agua en el Sáhara, técnicas ancestrales y nuevas necesidades (Argelia) », s.l., Casa Árabe e Instituto Internacional de Estudios Árabes y del Mundo Musulmán.
- MOUSSAOUI Abderrahmane, 2002, *Espace et sacré au Sahara: Ksour et oasis du sud-ouest algérien*, CNRS Editions., s.l., (coll. « CNRS Anthropologie »), 320 p.
- MREE et MIM, 2016, *Plan d'action national MCPD en Algérie 2016-2030*, s.l., PNUE, Switchmed.
- MUCCHIELLI Alex, 2006, « Deux modèles constructivistes pour le diagnostic des communications organisationnelles », *Communication et organisation*, 1 octobre 2006, n° 30, p. 12-46.
- MUNIER Pierre, 1973, *Le palmier-dattier*, Paris, Maisonneuve & Larose.
- MUNITLAK IVANOVIC Olja D., GOLUSIN Mirjana T., DODIC Sinisa N. et DODIC Jelena M., 2009, « Perspectives of sustainable development in countries of Southeastern Europe », *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, 2009, vol. 13, n° 8, p. 2079-2087.
- MUTIN Georges, 1997, « Le contexte économique et social de la crise algérienne », 1997, p. 17.
- MUTIN Georges, 1985, « La construction régionale de l'Algérie (Algeria : a regional appraisal) », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 1985, vol. 62, n° 1, p. 21-43.
- NACER Sarah et SADKI Houda, 2009, *Agham Azzegagh patrimoine materiel & immateriel*, mémoire présenté en vue de l'obtention d'un diplôme d'ingénieur, EPAU, Ecole Polytechnique d'architecture et d'urbanisme Enseignement Supérieur, Alger-Algérie.
- NATIONS UNIES, 2002, « Rapport du Sommet mondial pour le développement durable ».
- NAVARRO Nicolas, 2017, « Construction et inscription de la promesse touristique : la visite de la vieille ville d'Annecy », *Communication langages*, 19 décembre 2017, N° 191, n° 1, p. 99-113.
- NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, 2014, « Les espaces publics des villes maghrébines : Enjeu et partie prenante de l'urbanisation1 » dans Jean-Luc Arnaud (ed.), *L'urbain dans le monde musulman de Méditerranée*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (coll. « Connaissance du Maghreb »), p. 101-119.
- NOWAK Jean-Jacques et SAHLI Mondher, 2010, « Le tourisme, un danger pour les pays en développement ? », *Secteur privé et développement*, 2010, n° 7, p. 11-13.
- NUÑEZ Theron., 1963, « Tourism, Tradition and Acculturation. Weekendismo in a Mexican Village », *Southwestern Journal of Anthropology*, 1963, vol. 34, p. 328-336.
- NURSE Keith, 2006, « Culture as the Fourth Pillar of Sustainable Development », London.
- NYE Joseph, 1990, *Bound To Lead: The Changing Nature Of American Power*, Reprint., New York, Basic Books, 336 p.
- OECD, 2009, *The Impact of Culture on Tourism*, Paris, OECD, 76 p.
- OIRY-VARACCA Mari, 2016, « Tourisme et politisation des « identités » : réflexions post-coloniales sur la marginalité au Maroc », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 28 avril 2016, n° 28.
- OKRUHLIK Gwenn, 1999, « Rentier Wealth, Unruly Law, and the Rise of Opposition: The Political Economy of Oil States », *Comparative Politics*, 1999, vol. 31, n° 3, p. 295-315.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1995, « La politique du terrain: Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, 1 octobre 1995, n° 1, p. 71-109.

OMT, 2019, *Faits saillants du tourisme international. Édition 2019*, s.l.

OMT, 2017, *Rapport sur le Comité du Tourisme et de la Compétitivité (CTC)*, Addis-Abeba, Éthiopie.

OMT, 2006, *Développement durable du tourisme dans les déserts. Lignes directrices à l'intention des décideurs.*, s.l.

ONS Algérie, 2011, *Armature urbaine. Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2008 -(Résultats issus de l'exploitation exhaustive)-*, Algérie, La Direction Technique Chargée des Statistiques Régionales, l'Agriculture et de la Cartographie de l'ONS Algérie (coll. « Collections Statistiques N° 163/2011. Série S : Statistiques Sociales »).

ONU, 2002, *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable*, Johannesburg (Afrique du Sud).

ONU, 1963, *Recommandations sur les voyages internationaux et le tourisme.*, Genève.

ORIGET DU CLUZEAU Claude, 2000, « Contribution à la tourismologie », *Revue Espaces*, 2000, n° 175, (coll. « Espaces tourisme & loisirs »), p. 15-17.

ORRU Serge, 2012, « Du développement durable à l'humanité durable », *Vraiment durable*, 2012, n° 2, n° 2, p. 55-61.

OTMANE Tayeb, 2010, *Mise en valeur agricole et dynamiques rurales dans le Touat, le Gourara et le Tidikelt (Sahara algérien)*, Thèse en géographie et aménagement du territoire, Besançon, s.l.

OTMANE Tayeb et BENDJELID Abed, 2018, « Les petites exploitations agricoles familiales dans les oasis occidentales du Sahara algérien : état et devenir », *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, 18 avril 2018, n° 30.

OTMANE Tayeb et KOUZMINE Yaël, 2013, « Bilan spatialisé de la mise en valeur agricole au Sahara algérien. Mythes, réalisations et impacts dans le Touat-Gourara-Tidikelt », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 19 février 2013.

OTMANE Tayeb et KOUZMINE Yaël, 2011, « Timimoun, évolution et enjeux actuels d'une oasis saharienne algérienne », *Insaniyat / □□□□□□□□. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 30 juin 2011, n° 51-52, p. 165-183.

OUATTARA Fatoumata, 2004, « Une étrange familiarité. Les exigences de l'anthropologie « chez soi » », *Cahiers d'études africaines*, 1 janvier 2004, vol. 44, n° 175, p. 635-657.

OULARBI Abderezak Oularbi Abderezak et ZEGHICHE Anissa Zeghiche Anissa, 2016, « Contraintes et enjeux du développement touristique dans les montagnes du nord de l'Algérie », *El-Tawassol* 30, "□□□□□□□□ septembre 2016, vol. 22, n° 1, p. 249-257.

OULEBSIR Nabila, 2000, *La construction du patrimoine en Algérie de la conquête au centenaire, 1830-1930*, Thèse de doctorat, EHESS, s.l.

OUTTERSON Kevin, SELINGER Evan et WHYTE Kyle, 2011, « Poverty Tourism, Justice and Policy », *Boston University School of Law, Law and Economics Research Paper*, 23 mai 2011, No. 11-21, p. 22.

PACHE Gilles et PARAPONARIS Claude, 2006, *L'entreprise en réseau: approches inter et intra-organisationnelles*, s.l., HAL.

PAQUET Gilles, 2006, « Compétitivité structurelle et réseaux stratégiques : un défi de gouvernance », *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2006, Tome XLV, n° 1, p. 31-42.

- PAQUOT Thierry, 2001, « La tyrannie douce de l'air conditionné », *Le Monde diplomatique*, 1 juill. 2001 p.
- PARDINI Gérard, 2011, « L'Etat et la communication sensible : Au-delà des bonnes pratiques, un défi difficile à relever », *Magazine de la Communication de Crise et Sensible MCCS*, 2011, vol. 20, p. 25-55.
- PAYEUR Julie, 2018, « Publicités sur Facebook : outils et bonnes pratiques pour les pros du voyage », *TourMaG.com, 1er journal des professionnels du tourisme francophone*, 18 sept. 2018 p.
- PECQUEUR Bernard, 2000, *Le développement local. 2ème édition revue et augmentée - Bernard Pecqueur*, Syros., s.l., (coll. « Alternatives économiques »), 132 p.
- PEIN Théodore, 1871, *Lettres familières sur l'Algérie : un petit royaume arabe*, s.l.
- PEPIN Eugène, 1956, *Géographie de la circulation aérienne*, s.l., Gallimard, 380 p.
- PERAYA Daniel, 1999, « Médiation et médiatisation : le campus virtuel », *Hermès, La Revue*, 1999, n° 25, n° 3, p. 153-167.
- PERLES Valérie, 2007, « L'artisan face au tourisme : un passeur d'espaces et de temps », *Espaces et sociétés*, 1 juin 2007, n° 128-129, n° 1, p. 201-214.
- PETITEVILLE Franck, 2009, *Le multilatéralisme*, Paris, Montchrestien, 156 p.
- PETITJEAN Olivier et CHAPPELLE Sophie, 2015, *Gaz de schiste : les Algériens se mobilisent contre le régime et l'ingérence des multinationales pétrolières*, <https://www.bastamag.net/Gaz-de-schiste-les-Algeriens-se-mobilisent-contre-le-regime-et-l-ingerence-des>, 6 mars 2015, consulté le 27 juillet 2019.
- PETRELLA Ricardo, 2007, *Pour une nouvelle narration du monde*, Écosociété., Montréal, 184 p.
- PIAGET Jean, 1970, *Psychologie et épistémologie*, s.l., Denoël-Gonthier.
- PIAGET Jean, 1937, *La construction du réel chez l'enfant*, s.l., Delachaux et Niestlé.
- PICARD Michel et MICHAUD Jean, 2001, « Présentation : tourisme et sociétés locales », *Anthropologie et Sociétés*, 2001, vol. 25, n° 2, p. 5-13.
- PIKE Steven et RYAN Chris, 2004, « Destination Positioning Analysis through a Comparison of Cognitive, Affective, and Conative Perceptions », *Journal of Travel Research*, 1 mai 2004, vol. 42, n° 4, p. 333-342.
- PIRIOU Jérôme, 2016, « La dimension régionale du système touristique : une lecture réticulaire par les pratiques spatiales des touristes au sein de l'espace des « châteaux de la Loire » », *Mondes du Tourisme*, 15 septembre 2016, Hors-série.
- PIZZICALALUNA, 2017, *Le Néolibéralisme – l'idéologie à la source de tous nos maux (The Guardian)*, <https://blogs.mediapart.fr/pizzicalaluna/blog/170117/le-neoliberalisme-l-ideologie-la-source-de-tous-nos-maux-guardian>, 10 janvier 2017, consulté le 28 juillet 2019.
- PLIEZ Olivier, 2013, *Villes du Sahara : Urbanisation et urbanité dans le Fezzan libyen*, Paris, CNRS Éditions (coll. « Espaces et milieux »), 199 p.
- PLIEZ Olivier, 2011, *Les cités du désert: des villes sahariennes aux saharatowns*, Marseille Toulouse, IRD éd, Institut de recherche pour le développement Presses universitaires du Mirail (coll. « Villes & territoires »), 161 p.
- PLIEZ Olivier, 2000, « Le Sahara libyen dans les nouvelles configurations migratoires », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2000, vol. 16, n° 3, p. 165-181.

- PNUE, 2006, *Tourisme et Déserts, guide pratique pour gérer les impacts environnementaux et sociaux du tourisme dans les déserts*, s.l.
- POIROT Jacques et GERARDIN Hubert, 2010, « L'attractivité des territoires : un concept multidimensionnel », *Mondes en développement*, 20 avril 2010, n° 149, n° 1, p. 27-41.
- PRONOVOAT Gilles, 2008, « Les sciences du tourisme en quête de légitimité », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 1 janvier 2008, vol. 27, n° 27-1, p. 18-21.
- PUIG Nicolas, 2004, *Bédouins sédentarisés et société citadine à Tozeur (sud-ouest tunisien)*, s.l., KARTHALA Editions, 302 p.
- PY Pierre, 2002, *Le tourisme : Un phénomène économique*, Nouv. éd., Paris, La Documentation Française, 181 p.
- RABOTEUR Joël et ROSELE CHIM Paul, 2001, « Les personnes âgées d'hier et d'aujourd'hui dans l'économie informelle. », Université de Montpellier. Montpellier.
- RAOURAOUA Mohamed et MILLI Badr Eddine, 1989, *Algérie / guide économique et social*, s.l., ANEP.
- RAUCH André, 2003, « Les loisirs, temps libéré ? », *Revue Projet*, 2003, n° 273, n° 1, p. 43-51.
- RAUCH André, 2002, « Le tourisme ou la construction de l'étrangeté », *Ethnologie française*, 2002, Vol. 32, n° 3, p. 389-392.
- REDACTION VVA, 2018, « Tourisme : l'Algérie vue par un expatrié français », *Visas Voyages Algérie*, 8 février 2018, 8 févr. 2018 p.
- REDFIELD Robert, LINTON Ralph et HERSKOVITS Melville J., 1936, « Memorandum for the Study of Acculturation », *American Anthropologist*, 1936, vol. 38, n° 1, p. 149-152.
- REMINE Boualem et ACHOUR Bachir, 2008, « Es Foggaras du grand erg occidental algérien », *LARHYSS Journal*, 1 juin 2008, p. 21-37.
- REMINE Boualem, ACHOUR Bachir et KECHAD Rabah, 2010, « La foggara en Algérie : un patrimoine hydraulique mondial », *Revue des sciences de l'eau / Journal of Water Science*, 2010, vol. 23, n° 2, p. 105-117.
- RENUCCI, 1977, « Les oasis tunisiennes du Djérid: crise du monde rural ou décollage économique? », *Cahiers géographiques de Rouen Mont-Saint-Aignan*, 1977, n° 8, p. 29-62.
- REY-GOLDZEIGUER Annie, 1977, *Le royaume arabe: la politique algérienne de Napoléon III, 1861-1870*, s.l., Société nationale d'édition et de diffusion, 814 p.
- RHANI Zakaria, 2009, « Le chérif et la possédée. Sainteté, rituel et pouvoir au Maroc », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, 1 janvier 2009, n° 190, p. 27-50.
- RICHARD Frédéric, TOMMASI Greta et SAUMON Gabrielle, 2017, « Le capital environnemental, nouvelle clé d'interprétation de la gentrification rurale ? », *Noréis. Environnement, aménagement, société*, 2 novembre 2017, n° 243, p. 89-110.
- RIECAU Jean-Nicolas, 1998, « Sociétés et identification territoriale. Permanence des lieux, territorialités religieuses et festives sur le littoral au golfe du Lion », *Annales de géographie*, 1998, vol. 107, n° 604, p. 610-636.
- RITCHIE J R Brent et CROUCH Geoffrey I, 2000, « The Competitive Destination: A Sustainable Tourism Perspective », *Tourism Management*, 1 février 2000, vol. 21, p. 1-7.

- RITCHIE J. R. Brent et CROUCH Geoffrey Ian, 2003, *The Competitive Destination: A Sustainable Tourism Perspective*, s.l., CABI, 291 p.
- RITCHIE J.R. et CROUCH Geoffrey, 2010, « A model of destination competitiveness/sustainability: Brazilian perspectives », *Revista de Administração Pública*, 1 octobre 2010, vol. 44, p. 1049-1066.
- ROBINEAU Claude, 1985, « La notion de développement », *Journal des anthropologues*, 1985, vol. 20, n° 1, p. 25-31.
- ROCHEFOUCAULD Béatrice de La, 2007, *L'économie du tourisme*, s.l., Editions Bréal, 292 p.
- ROCHERIEUX Julien, 2001, « L'évolution de l'Algérie depuis l'indépendance », *Sud/Nord*, 2001, no 14, n° 1, p. 27-50.
- ROLLAND-VILLEMOT Bénédicte, 2020, « L'écomusée, une nouvelle forme de muséologie à l'international ? », *e-Phaïstos. Revue d'histoire des techniques / Journal of the history of technology*, 1 mai 2020, VIII-1.
- ROSELE CHIM Paul, 2009, « Économie informelle et tourisme en Amazonie Française : les sentiers du déséquilibre », *Tourisme et territoire*, 2009, vol. 1, p. 67-100.
- ROULEAU Renée, 1997, « L'insécurité urbaine : Un mal qui paralyse les femmes », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 1 septembre 1997, vol. 16, n° 16-3.
- ROUZE Vincent, 2010, « Médiation/s : un avatar du régime de la communication ? », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2010, Dossier 2010, n° 2, p. 71-87.
- RUHANEN Lisa, SCOTT Noel, RITCHIE Brent et TKACZYNSKI Aaron, 2010, « Governance: a review and synthesis of the literature », *Tourism Review*, 2010, vol. 65, n° 4, p. 4-16.
- RUMPALA Yannick, 2008, « Le « développement durable » appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le « développement durable » rencontre la « gouvernance »... », *VertigO*, 5 juin 2008, vol. 8, n° 2.
- SACHS Ignacy, 1993, *L'écodéveloppement : Stratégies de transition vers le XXIe siècle*, Paris, Syros.
- SACHS Ignacy, 1981, *Initiation à l'ecodéveloppement*, Toulouse, Privat.
- SACHS Ignacy, 1978, « Ecodéveloppement : une approche de planification », *Économie rurale*, 1978, vol. 124, n° 1, p. 16-22.
- SADIKI Larbi, 1997, « Towards Arab Liberal Governance: From the Democracy of Bread to the Democracy of the Vote », *Third World Quarterly*, 1997, vol. 18, n° 1, p. 127-148.
- SADKI Salim, 2019, *Braconnage : «Bouteflika est parti, ses invités doivent le suivre» | El Watan*, <https://www.elwatan.com/pages-hebdo/magazine/braconnage-bouteflika-est-parti-ses-invites-doivent-le-suivre-12-07-2019>, 26 juillet 2019, consulté le 26 juillet 2019.
- SAHLI Zoubir, 2001, « Développement rural, développement durable et gestion locale des ressources et des activités : cas des zones rurales défavorisées de montagne en Algérie » dans *Milieu rural et agriculture familiale : itinéraires méditerranéens*, Montpellier, CIHEAM-IAMM, p. 137-173.
- SAHLI Zoubir, 1997, « Deux tentatives controversées de modernisation de l'agriculture en zone aride : l'opération "tomate d'Adrar" et la mise en valeur hydro-agricole du Touat Gourara (Wilaya d'Adrar - Algérie) », Montpellier, CIHEAM (coll. « Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens »), vol.29.
- SAID Edward, 2015, *L'orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Points., Paris, (coll. « Points Essais »), 592 p.

- SAIDI Habib, 2016, « Créativité et médiation en tourisme et en patrimoine : modalités, acteurs et enjeux / Creativity and Mediation in Tourism and in Heritage: Approaches, Stakeholders and Issues », *Ethnologies*, 2016, vol. 38, n° 1-2, p. 3-29.
- SAIDOUNI Maouia, 2003, « Le problème foncier en Algérie : bilan et perspectives », *Villes en Parallèle*, 2003, vol. 36, n° 1, p. 134-153.
- SAINT EXUPERY Antoine, 1943, *Le petit prince*, Reynal&Hitchcock., Paris, 104 p.
- SALIN Elodie, 2018, « Tourisme et paysages culturels : comparaison de la Valeur universelle exceptionnelle et de la mise en récit institutionnelle (UNESCO) de trois sites latino-américains », *IdeAs. Idées d'Amérique*, 16 novembre 2018, n° 12.
- SALLON Sarah, SOLOWEY Elaine, COHEN Yuval, KORCHINSKY Raia, EGLI Markus, WOODHATCH Ivan, SIMCHONI Orit et KISLEV Mordechai, 2008, « Germination, Genetics, and Growth of an Ancient Date Seed », *Science (New York, N.Y.)*, 1 juillet 2008, vol. 320, p. 1464.
- SAND Ivan, 2018, « Le facteur aérien dans les processus de contrôle et d'exploitation de territoires coloniaux : le cas de l'Afrique subsaharienne entre 1945 et 1960 », *Les Cahiers Sirice*, 25 juin 2018, N° 20, n° 1, p. 69-81.
- SANDEL Michael, 2017, *Justice*, s.l., FLAMMARION, 416 p.
- SANDEL Michael et SPITZ Jean-Fabien, 1999, *Le Libéralisme et les limites de la justice*, Paris, Seuil, 330 p.
- SARRASIN Bruno, 2007, « Quelques dimensions politiques de l'écotourisme : l'attractivité de la nature n'est pas « naturelle » », *Études caribéennes*, 1 avril 2007, n° 6.
- SAUER Carl, 1925, « The Morphology of Landscape », *University of California*, 1925, vol. 2, n° 2, (coll. « Publications in Geography »), p. 19-53.
- SAUVE Lucie, 2007, « L'équivoque du développement durable », *Chemin de Traverse*, 2007, n° 4, p. 31-47.
- SCHEELE Judith, 2011, « Circulations marchandes au Sahara : entre licite et illicite », *Herodote*, 23 septembre 2011, n° 142, n° 3, p. 143-162.
- SCHEOU Bernard, 2009, « Chapitre 4. Le tourisme diabolisé », *Les métiers du tourisme*, 2009, p. 119-159.
- SCHEYVENS Regina, 2011, « The challenge of sustainable tourism development in the Maldives: Understanding the social and political dimensions of sustainability », *Asia Pacific Viewpoint*, 2011, vol. 52, n° 2, p. 148-164.
- SDAT 2025, 2008a, *Livre 1. Le diagnostic : audit du tourisme algérien*, MATET., Alger, 106 p.
- SDAT 2025, 2008b, *Livre 2. Le plan stratégique : les cinq dynamiques et les programmes d'actions touristiques prioritaires*, MATET., Alger, 65 p.
- SELINGER Evan, OUTTERSON Kevin et WHYTE Kyle, 2011, « Poverty Tourism, Justice and Policy », *Public Integrity*, 23 mai 2011, vol. 14.
- SEMMAR Abdou, 2020, « Exclusif. Les algériens paient plus cher leurs billets d'avion vers Tamanrasset ou Adrar que vers Dubai ou Londres », *Algérie Part*, 02 2020 p.
- SEN Amartya, 2000, *Repenser l'inégalité*, Paris, Le Seuil, 288 p.
- SENL Nicolas et LANDEL Pierre-Antoine, 2013, « Ne perdons plus le temps !! », Mons, France.
- SENO ALVES Daiane, 2018, *Participation et tourisme : quelle place pour la population ? Une étude exploratoire d'initiatives participatives au Brésil.*, These de doctorat, Montpellier 3, s.l.

SEVILLE Martine et PERRET Véronique, 2003, « Fondements épistémologiques de la recherche » dans *Méthodes de recherche en management*, Broché., s.l., p. 13-33.

SHARPE Marina, 2018, « Mixed Up: International Law and the Meaning(s) of “Mixed Migration” », *Refugee Survey Quarterly*, 1 mars 2018, vol. 37, n° 1, p. 116-138.

SIWEL, 2012, *Les émirs arabes tuent l'outarde et la gazelle avec la bénédiction des autorités*, <https://www.lematindz.net/news/7605-les-emirs-arabes-tuent-loutarde-et-la-gazelle-avec-la-benediction-des-autorites.html> , 18 mars 2012, consulté le 24 juillet 2019.

SMITH Valene L., 1989, *Hosts and Guests: The Anthropology of Tourism*, 2nd edition., Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 352 p.

SOJA Edward W., 2010, *Seeking Spatial Justice*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 288 p.

SOUAMI Taoufik, 2004, *Aménagement de villes et territoires d'habitants - Un siècle dans le Sud algérien*, L'Harmattan., Paris, 420 p.

SOUFI B, 2018, « Rencontre régionale sur le Tourisme: Les résultats en deçà des objectifs », *Le Temps d'Algérie*, 16 nov. 2018 p.

SOUISSI Mohamed, 2011, « Le tourisme de circuit dans le Sahara tunisien : réalités et perspectives », *Insaniyat / □□□□□□□□. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 30 juin 2011, n° 51-52, p. 271-287.

SPATARO Agostino, 2000, *Le tourisme en méditerranée*, Paris, L'Harmattan, 142 p.

STASZAK Jean-François, 2008, « Qu'est-ce que l'exotisme ? », *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, 2008, vol. 148, n° 1, p. 7-30.

STAVRAKIS Dimitrios, 1979, *Le Phénomène touristique international: Demande, organisation, problématique, tendances futures*, Plan-de-la-Tour, Éditions d'Aujourd'hui, 504 p.

STOCK Mathis, 2008, « Planète tourisme », *Sciences Humaines*, août 2008, août 2008 p.

STOCK Mathis et DUHAMEL Philippe, 2005, « A practice-based approach to the conceptualisation of geographical mobility », *Belgeo. Revue belge de géographie*, 30 juin 2005, n° 1-2, p. 59-68.

STORA Benjamin et SARTHOU-LAJUS Nathalie, 2015, « L'Algérie coloniale d'hier, miroir de la France d'aujourd'hui ? », *Etudes*, 29 décembre 2015, Janvier, n° 1, p. 7-18.

SULTAN Benjamin, 2011, *L'étude des variations et du changement climatique en Afrique de l'Ouest et ses retombées sociétales*, Habilitation à diriger des recherches, Université Pierre et Marie Curie, Paris, 137 p.

TAFILELT.COM, 2019, *KSAR TAFILELT » PRINCIPES*, <http://tafilelt.com/site/principes/> , 29 juillet 2019, consulté le 29 juillet 2019.

TAFILELT.COM, *KSAR TAFILELT » TAFILELT PARC*, <http://tafilelt.com/site/tafilelt-parc/>, consulté le 30 juillet 2019.

TALAHITE Fatiha, 2005, « Le concept de rente appliqué aux économies de la région MENA. Pertinence et dérives », 2005.

TALHA Larbi, 2013, « L'économie Maghrébine depuis l'indépendance » dans Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (ed.), *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine*, Aix-en-Provence, Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans (coll. « Connaissance du monde arabe »), p. 155-213.

TATAR Hafiza, 2013, « Transformations foncières et évolution des paysages agraires en Algérie », *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens / Journal of Mediterranean geography*, 2013, n° 120, p. 37-46.

TEMLATI Yacine, 2017, « “L’Algérie a eu une trentaine de ministres du Tourisme mais seuls 6 avaient le profil de l’emploi” (Saïd Boukhelifa, expert) », *Maghreb Émergent*, 12 juill. 2017 p.

TENGBERG Margareta, NEWTON Claire et BATESTI Vincent, 2013, « « L’arbre sans rival ». Palmiers dattiers et palmeraies au Moyen-Orient et en Égypte de la préhistoire à nos jours », *Revue d’ethnoécologie*, 25 juillet 2013, n° 4.

TERKI Yasmine, RAKOTOMAMONJY Bakonirina, HACINI Mourad, BENHACHMI Touhami, HENOUS Mourad, BELOUAAR Alaeddine, ELDJOUZI Abderrahim, MORISSET Sébastien, OKBAOUI Chaker, ALMAMA Abdelkader, SANCHEZ MUNOZ Nuria, NASRI Smaïl, HAJMIRBABA Majid, GANDREAU David et WHEELER Sylvie, 2019, *Guide de réhabilitation de l’habitat en terre à Timimoun*, s.l., CRAterre ; CAPTERRE.

TERRIER Christophe, 2006, « Flux et afflux de touristes : les instruments de mesure, la géomathématique des flux », *Flux*, 2006, n° 65, n° 3, p. 47-62.

TESTAS Abdelaziz, 2002, « Political Repression, Democratization and Civil Conflict in Post-Independence Algeria », *Democratization*, 1 décembre 2002, vol. 9, n° 4, p. 106-121.

THESIGER Wilfred, 1959, *Le Désert des Déserts*, Plon., Paris, 432 p.

THEYS Jacques, 2014, « Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 4 février 2014, Vol. 5, n°1.

THEYS Jacques, 2001, « À la recherche du développement durable : un détour par les indicateurs » dans *Le Développement Durable, de l’Utopie au Concept*, Amsterdam; New York; Paris, Elsevier Masson.

THIETART Raymond-Alain et al., 2014, *Méthodes de recherche en management*, 4éd., s.l., Dunod, 30 p.

TILLY Pierre, 2016, « Les congés payés, une véritable révolution », *Analyse de l’IHOES*, 27 décembre 2016, n° 166.

TOLBA Tahar, MORONCINI Aurore et KEHILA Youcef, 2020, *Le recouvrement des coûts : un défi pour une gestion durable des déchets ménagers en Algérie. Cas de la Commune d’Annaba*, s.l., CIRIEC.

TOU Hidaya, 2017, « L’ouverture Du Ciel Algerien A La Concurrence », *La Revue des Sciences Commerciales*, 2017, vol. 16, n° 5, p. 116-128.

TREMBLAY Isabelle, 2006, « L’EMPLOI DU STÉRÉOTYPE DANS LE ROMAN EXTENSION DU DOMAINE DE LA LUTTE OU L’EXTINCTION DE L’ALTÉRITÉ », *Symposium*, 2006, vol. 59, n° 4, p. 225-236.

TRIBE John, 1997, « The indiscipline of tourism », *Annals of Tourism Research*, 1 janvier 1997, vol. 24, n° 3, p. 638-657.

TRITZ Céline, 2003, « L’image des destinations touristiques. La construction d’un espace imaginaire », *Espaces*, 2003, n° 203, (coll. « Espace tourisme et loisirs »).

TROUSSET Marie-Jeanne et VIOLIER Philippe, 1998, « Systèmes d’acteurs et dynamique touristique des villes », *Norois*, 1998, vol. 178, n° 1, p. 281-292.

TSHINANGA NGELU Pierre, 2017, *Application du principe d’intangibilité des frontières africaines par les états membres de l’union africaine comme stratégie de paix et de stabilité en Afrique*, Connaissances et Savoirs., s.l., (coll. « Sciences humaines et sociales »), 500 p.

- TURGEON Laurier, 2010, « Introduction. Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux », *Ethnologie française*, 28 juin 2010, Vol. 40, n° 3, p. 389-399.
- UICN, 1980, *World Conservation Strategy: living resource conservation for sustainable development*, s.l., IUCN-UNEP-WWF, 76 p.
- UNESCO, 2003, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, Paris.
- UNESCO Bibliothèque Numérique, 2001, *Déclaration universelle sur la diversité culturelle: une vision, une plate-forme conceptuelle, une boîte à idées, un nouveau paradigme* -, Paris, Unesco.
- URBAIN Jean-Didier, 2013, « Le touriste et l'Histoire », *Le Debat*, 21 novembre 2013, n° 177, n° 5, p. 59-71.
- URBAIN Jean-Didier, 2002, *L'Idiot du voyage : Histoires de touristes*, Paris, Payot, 353 p.
- VAILLANOURT Jean-Guy, 1990, « Le développement durable ou le « compromis » de la Commission Brundtland; désarmement, développement et protection de l'environnement » dans *Cahier de la recherche éthique*, Fides., s.l., vol.15, p. 17-44.
- VAN DER YEUGHT Corinne, 2017, « Les compétences de l'entrepreneur responsable : proposition d'un cadre conceptuel », *Revue de l'organisation responsable*, 1 septembre 2017, Vol. 12, n° 1, p. 5-16.
- VAN DER YEUGHT Corinne, 2012, « Construire des compétences centrales « tourisme durable » dans les destinations », *Revue française de gestion*, 28 mai 2012, N° 222, n° 3, p. 13-34.
- VAN DER YEUGHT Corinne, 2009a, « Favoriser l'émergence d'un acteur stratégique dans les destinations touristiques pour répondre aux défis du développement durable », *Management Avenir*, 29 octobre 2009, n° 26, n° 6, p. 300-317.
- VAN DER YEUGHT Corinne, 2009b, « La gouvernance du développement durable dans une destination touristique : le cas des Cinq Terres (Italie) », *Revue de l'organisation responsable*, 2009, Vol. 4, n° 2, p. 72-84.
- VAN HEAR Nicholas, 2011, « Mixed Migration: Policy Challenges », *Migration Observatory*, 2011, 2011 p.
- VANDEWALLE Isabelle et BORZAKIAN Manouk, 2009, « Le tourisme durable à l'étranger ou la possibilité d'un autre voyage », *CRÉDOC*, décembre 2009, Cahier de recherche N°269, p. 62.
- VERNIERES Michel, 2015, « Le patrimoine : une ressource pour le développement », *Techniques Financières et Développement*, 2015, n° 118, n° 1, p. 7-20.
- VERON Jacques, 2018, « Les défis de l'urbanisation dans les pays du Sud », *Revue internationale et stratégique*, 12 décembre 2018, N° 112, n° 4, p. 119-127.
- VIALLOON Philippe, 2013, « La communication touristique, une triple invention », *Mondes du Tourisme*, 1 juin 2013, n° 7, p. 2-11.
- VIARD Jean, 2015, « La démocratisation de la culture du temps libre », *Etudes*, 30 juin 2015, juillet-août, n° 7, p. 45-54.
- VIARD Jean, 1998, *Réinventer les vacances La nouvelle galaxie du tourisme*, Paris, La Documentation Française, 335 p.
- VILLEPONTOUX Stéphane, 2007, « L'imaginaire habitant ou l'invention de l'habiter. Proposition pour une cité apprenante. » dans *Imaginaire, territoires, sociétés. Contribution à un déploiement transdisciplinaire de la géographie sociale.*, Presses Universitaires de la Méditerranée PULM; s.l., (coll. « Territoires en mutation »), p. 17-34.

- VIOLETT Philippe, 2016, « La troisième révolution touristique », *Mondes du Tourisme*, 15 septembre 2016, Hors-série.
- VIOLETT Philippe, 2007, « Tourisme et médias : regards d'un géographe », *Le Temps des médias*, 1 décembre 2007, n° 8, n° 1, p. 159-170.
- VIVANT Elsa, 2008, « Du musée-conservateur au musée-entrepreneur », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 1 septembre 2008, vol. 27, n° 27-3, p. 43-52.
- VIVANT Elsa, 2007, « L'instrumentalisation de la culture dans les politiques urbaines : un modèle d'action transposable ? », *Espaces et sociétés*, 2007, n° 131, n° 4, p. 49-66.
- VIVEKANANDAN Jayashree, 2009, *Vers la gouvernance multiniveau*, s.l., Presses de Sciences Po.
- VOLGGER Michael, PECHLANER Harald et PICHLER Sabine, 2017, « The practice of destination governance: A comparative analysis of key dimensions and underlying concepts », *Journal of Tourism, Heritage & Services Marketing*, mars 2017, vol. 3, n° 1, p. 18-24.
- WATREMEZ Anne, 2010, « Comprendre une relation au patrimoine par une analyse sémiotique du sensible », *Communication langages*, 2010, N° 166, n° 4, p. 163-177.
- WCED, 1987, *Rapport Brundtland*, s.l.
- WEF, 2019, *The Travel & Tourism Competitiveness Report 2019 : Travel and Tourism at a Tipping Point*, s.l.
- WESSELS Joshka, 2005, « Reviving ancient water tunnels in the desert—Digging for gold? », *Journal of Mountain Science*, 1 décembre 2005, vol. 2, n° 4, p. 294-305.
- WIDMANN M., 1976, « Le tourisme en Algérie », *Méditerranée*, 1976, vol. 25, n° 2, p. 23-41.
- WIRTH Héloïse, 2006, *Partir autrement: Guide des vacances alternatives*, Paris, PEARSON, 188 p.
- WULFF Hans E., 1968, « The Qanats of Iran », *Scientific American*, 1968, vol. 218, n° 4, p. 94-107.
- YOUSFI Badreddine, 2018a, « Mobilités, transports et échanges villes-ksour dans le Sud-Ouest algérien », *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, 18 avril 2018, n° 30.
- YOUSFI Badreddine, 2018b, « Mobilités, transports et échanges villes-ksour dans le Sud-Ouest algérien », *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, 18 avril 2018, n° 30.
- YOUSFI Badreddine, 2017, « Les territoires sahariens en Algérie. Gouvernance, acteurs et recomposition territoriale », *L'Année du Maghreb*, 2017, n° 16, p. 53-69.
- YOUSFI Badreddine, 2015, « Formation des nouveaux espaces urbanisés et recomposition socio-spatiale des villes sahariennes du Sud-Ouest », Université d'Oran II- Mohamed Ben Ahmed.
- YOUSFI Badreddine, 2012, *Dynamiques urbaines, mobilités et transports dans le Sud-ouest algérien (wilayas d'Adrar et de Bechar)*, Thèse de doctorat en Géographie et aménagement des territoires, Besançon, s.l., 453 p.
- ZAOUAL Hassan, 2016, « De l'homo oeconomicus à l'homo situs » dans Yvonne Preiswerk et Fabrizio Sabelli (eds.), *Pratiques de la dissidence économique : Réseaux rebelles et créativité sociale*, Genève, Graduate Institute Publications (coll. « Cahiers de l'IUED »), p. 83-100.
- ZEMOR Pierre, 2008, *La communication publique*, 4e édition., Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 127 p.
- ZHANG Hanyu et ZHU Mingfang, 2014, « Tourism Destination Governance: A Review and Research Agenda », *International Journal of e-Education, e-Business, e-Management and e-Learning*, 2014, vol. 4, n° 2.

ZMIRLI Amayas, 2017, *Algérie - Plans de relance : la chronique d'un échec annoncé ?*, https://www.lepoint.fr/economie/algerie-plans-de-relance-la-chronique-d-un-echec-annonce-09-10-2017-2162999_28.php , 9 octobre 2017, consulté le 24 juillet 2019.

ZYTNICKI Colette, 2016, *L'Algérie, terre de tourisme*, Vendémiaire., Paris, (coll. « Empires »), 269 p.

ZYTNICKI Colette, 2013, « « Faire l'Algérie agréable ». Tourisme et colonisation en Algérie des années 1870 à 1962 », *Le Mouvement Social*, 14 mars 2013, n° 242, n° 1, p. 97-114.

Table des figures

Figure I. 1 : Les éléments de l'organisation socio-spatiale de l'Oasis de Timimoun (<i>Ksar</i> , palmeraie et <i>foggara</i>).....	69
Figure I. 2 : Repartition des <i>foggaras</i> algériennes.....	73
Figure I. 3 : Eléments constitutifs d'une <i>foggara</i>	74
Figure I. 4 : Schéma de principe de fonctionnement et évolution de la <i>foggara</i>	75
Figure I. 5 : Un <i>kial</i> (mesureur de débit) utilise une <i>chekfa</i> en cuivre pour mesurer le débit de la <i>foggara</i> de Zouiat Lahchef, commune de Reggane	77
Figure I. 6 : Organisation sociale du système oasien d'Adrar	79
Figure I. 7 : Quelques produits dérivés issus de la culture du palmier dattier à Timimoun	87
Figure I. 8 : Couple d'agriculteurs dans une petite exploitation agricole familiale à Timimoun	89
Figure I. 9 : Coexistence entre palmeraie traditionnelle et périmètres modernes de mise en valeur agricole (Zaouiat Sidi Abdallah, commue d'Aougrout, Gourara, Adrar)	96
Figure I. 10: Culture sous serres à Timimoun	97
Figure I. 11: Diversification de la production oasienne (petite mise en valeur agricole)	98
Figure I. 12: Culture de la tomate sous serre	98
Figure I. 13 : <i>Aghem</i> en pierre d' <i>Aghlad</i> après réhabilitation.....	105
Figure I. 14 : Sculpture murale sur argile dans la région de Timimoun.....	106
Figure I. 15 : Entrée en chicane (Vieux <i>ksar</i> de Timimoun)	106
Figure I. 16 : Coupe sur maison traditionnelle saharienne à Timimoun	108
Figure I. 17 : Maison à deux piliers du <i>Ksar</i> de Kenadsa	109
Figure I. 18: La classification selon le modèle territorial d'implantation des ksour de Laureano (1987). 111	111
Figure I. 19 : Typologie selon une classification morphologique des <i>ksour</i> de Laureano (1987).....	112
Figure I. 20 : <i>Aghem</i> circulaire judéo-berbère	113
Figure I. 21 : <i>Aghem</i> arabo-musulman à Timimoun et quelques éléments qui lui sont associés	114
Figure I. 22: Vieux Ksar de Timimoun	115
Figure II. 1 : Les territoires du Sud en 1930	123
Figure II. 2: Les territoires du Sud en 1960	125
Figure II. 3: Evolution du réseau routier algérien de 1956 à 2001.....	134
Figure II. 4: Villes et réseaux des routes nationales en Algérie.....	136
Figure II. 5: Evolution du nombre de passagers aériens transportés (vols intérieurs et internationaux) en Algérie pour la période 1970-2018	139
Figure II. 6: Connexions aériennes algériennes Nord-Sud et Sud-Sud depuis et vers les aéroports sahariens en 2019.....	144

Figure II. 7: La "Maynama" servie dans une gargote tenue par des maliens à Timimoun	155
Figure II. 8: La population saharienne : répartition 2008 et dynamique 1998-2008	160
Figure II. 9: Evolution de taux de la population urbaine et celle des agglomérations de plus d'un million de résidents en Algérie entre 1966 et 2017	163
Figure II. 10: Exemples de logements sociaux construits par l'État algérien dans les agglomérations sahariennes	170
Figure II. 11: Urbanisation des villes sahariennes en Algérie	172
Figure II. 12: Ksour désertés à Timimoun en raison de l'ensablement	174
Figure II. 13: Urbanisation de Timimoun: les deux unités urbaines (le vieux ksar et la zone d'extension urbaine) séparées par un axe central	176
Figure II. 14: Axe central qui sépare le ksar de la zone Est d'extension urbaine	177
Figure II. 15: Mutations intramuros du ksar de Timimoun	178
Figure II. 16: L'étalement urbain de Timimoun, glissement de la palmeraie et extension de la Sebkhha ..	179
Figure II. 17: Illustrations du riche patrimoine saharien	185
Figure II. 18: Déchets laissés par des visiteurs sur le site touristique d'Ighzer (Timimoun)	192
Figure III. 1 : Schéma du développement durable de Jacobs et Sadler	220
Figure III. 2: Représentation "classique" et "simplifiée" du développement durable	220
Figure III. 3: Schéma conventionnel du développement durable avec les échelles spatio-temporelles	221
Figure III. 4: Modèle des schémas emboîtés du développement durable.....	222
Figure III. 5: Le développement durable : un concept évolutif et plastique, dans le temps et dans ses acceptations	223
Figure III. 6: Proposition du CGLU d'un nouveau cadre pour les politiques culturelles	228
Figure III. 7: La communication comme quatrième pilier du développement durable	231
Figure III. 8: Typologie des acteurs en fonction de leurs attributs.....	243
Figure IV. 1 : Le fondement multidisciplinaire des études touristiques.....	250
Figure IV. 2: Espace et système touristiques selon Dewailly et Flament.....	254
Figure IV. 3: Flux et recettes touristiques par région pour l'année 2019.....	256
Figure IV. 4: L'espace touristique théorique	259
Figure IV. 5: L'émergence des guides touristiques	269
Figure IV. 6: Quelques dates importantes dans le développement des transports et du tourisme	271
Figure IV. 7: Modèle conceptuel de l'analyse de la compétitivité des destinations de Ritchie et Crouch	285
Figure V. 1 : les textes législatifs et réglementaires de l'environnement et des énergies renouvelables classés par rubrique	319

Figure V. 2: Asphyxie et dépérissement d'une palmeraie à Ouargla suite à la remontée des eaux de la nappe phréatique.....	321
Figure V. 3: Réchauffement climatique au Sahara (entre 1979 et 2014).....	322
Figure V. 5: Basins identifiés comme potentiels en gaz de Schiste au Sahara algérien.....	324
Figure V. 4: Classement des 10 premiers pays en matière de réserve de gaz de Schiste	324
Figure V. 6: manifestation anti-gaz de Schiste à In Salah (janvier 2015)	326
Figure V. 7 : Chasse à l'Outarde au Sud de l'Algérie	329
Figure V. 8: Chasse à la gazelle au Sud de l'Algérie	330
Figure V. 9: Carte de l'Irradiation Globale Directe Annuelle Moyenne (Période 2002-2011).....	333
Figure V. 10 : Carte de l'Irradiation Directe Annuelle Moyenne (Période 2002-2011)	334
Figure V. 11: Carte du Vent Annuel Moyen à 50m (Période 2001-2010).....	335
Figure V. 12: Tour de guet abritant les bureaux de l'association "Amidoul"	340
Figure VI. 1 : « Femmes d'Alger dans leur appartement » : Tableau d'Eugène Delacroix (1834).....	348
Figure VI. 2: « Le passage des portes de fer » : Tableau d'Adrien DAUZATS (1804 - 1868).....	349
Figure VI. 3 : Publicité des billets circulaires de la CGT	355
Figure VI. 4: Affiches publicitaires de la compagnie Générale Transatlantique	356
Figure VI. 5: Les cinq dynamiques fondatrices du SDAT 2030	377
Figure VI. 6: Les sept conditions de réussite pour le plan Marketing du SDAT	379
Figure VI. 7: Le dispositif de concertation et d'organisation des acteurs du tourisme selon la 4ème dynamique du SDAT 2025.....	384
Figure VII. 1 : Impression recueillie par les touristes questionnés sur l'environnement naturel et paysager de Timimoun.....	398
Figure VII. 2: Intérêt des touristes questionnés pour la visite des hauts lieux touristiques de Timimoun	399
Figure VII. 3 : Festival National de l' <i>Ahellil</i>	404
Figure VII. 4: <i>Sbou</i> de Timimoun.....	410
Figure VII. 5: Les quatre sous-indices et de quatorze piliers du classement des pays les plus compétitifs en matière de tourisme et de voyage (région Moyen Orient et Afrique du Nord)	412
Figure VII. 6: Ventilation du budget de fonctionnement par ministère selon la loi de finance de 2019 (Algérie).....	414
Figure VII. 7: Qualité de l'hébergement selon les touristes questionnés.....	416
Figure VII. 8: Structures d'hébergements conformes aux standards internationaux à Timimoun.....	417
Figure VII. 9: Qualité de la restauration selon les touristes questionnés	419
Figure VII. 10: Qualité de la gastronomie et cuisine régionale selon les touristes questionnés.....	421
Figure VII. 11: Route Nationale RN1 qui relie El-Goléa à Timimoun	422
Figure VII. 12: Zones de vigilance sur le territoire algérien selon le ministère des affaires étrangères français.....	438
Figure VII. 13: Perception du sentiment de sécurité pendant le séjour selon les touristes questionnés....	440

Figure VII. 14: Avis des touristes questionnés sur les frais de leur séjour à Timimoun.....	447
Figure VIII. 1: Problème de gestion des déchets à Timimoun	453
Figure VIII. 2: Qualité de l'hygiène et de la gestion des déchets à Timimoun selon les touristes questionnés.....	454
Figure VIII. 3: Souhait des touristes questionnés de développer les hôtels à confort pour améliorer leur expérience à Timimoun.....	457
Figure VIII. 4: Familiarité des touristes questionnés avec la notion et la définition du tourisme durable	458
Figure VIII. 5: Avis des touristes questionnés sur l'appropriation du tourisme durable pour la région de Timimoun.....	458
Figure VIII. 6: Nuage de réponses mettant en exergue le rôle du tourisme durable selon la perception des touristes questionnés	460
Figure VIII. 7: Nuages des thématiques relatives aux objectifs du développement durable selon les touristes questionnées.....	461
Figure VIII. 8: Types de tourisme le plus approprié à Timimoun selon les touristes questionnés	461
Figure VIII. 9: Activités pratiquées par les touristes questionnées pendant leur séjour à Timimoun	462
Figure VIII. 10: Activités les plus appréciées par les touristes questionnés pendant leur séjour à Timimoun.....	463
Figure VIII. 11: Activités à développer pour améliorer l'expérience des touristes questionnés à Timimoun	463
Figure VIII. 12 : Activité professionnelles de la population locale enquêtée	474
Figure VIII. 13: Techniques de cuisson rudimentaires employée par les potiers de Timimoun.....	476
Figure VIII. 14: Potières de Fatis (Timimoun).....	478
Figure VIII. 15: Atelier Tigourarine à Timimoun	479
Figure VIII. 16: Initiation d'une touriste aux techniques artisanales de tapisserie (atelier Tigourarine, Timimoun)	479
Figure VIII. 17: Exposition des tapis de l'atelier Tigourarine de Timimoun à Ribeaupillé le 13 et 14 septembre 2019	480
Figure VIII. 18: Ressenti des habitants questionnés sur les touristes qui fréquentent leur quartier	485
Figure VIII. 19: Fréquentation touristique du quartier des habitants questionnés	485
Figure VIII. 20: Evaluation des rapports avec les touristes selon les habitants questionnés	485
Figure VIII. 21: Rapports / discussions entretenus par les habitants questionnés avec des touristes	485
Figure VIII. 22: Raisons évoquées par les habitants questionnés quant aux non-rapports entretenus avec les touristes.....	486
Figure VIII. 23: Perception du touriste par les habitants	486
Figure VIII. 24: Souhait des habitants questionnés d'héberger des touristes	487
Figure VIII. 25: Raisons évoquées par les habitants questionnés à propos de leur souhait d'héberger des touristes	488

Figure VIII. 27: Contact établi avec la population locale selon les touristes questionnés.....	489
Figure VIII. 26: Evaluation des rapports avec la population locale selon les touristes questionnés.....	489
Figure VIII. 28: Échanger/discuter avec la population locale comme activité la plus appréciée par les touristes	490
Figure VIII. 29: Profil socioéconomique et niveau d'éducation des touristes enquêtés	492
Figure VIII. 30: Profil socio-économique et niveau d'éducation des habitants questionnés	493
Figure VIII. 31: Femmes portant le <i>Haik</i> à l'occasion d'une manifestation politique sur le thème "Retour du <i>Haik</i> , non à la <i>Burka</i> et au <i>Hidjab</i> »	512
Figure VIII. 32: Mise en communication/ exposition du patrimoine architectural en terre de Timimoun par le CAPTERRE	529
Figure VIII. 33: Ecomusée de Guentour à Timimoun	533
Figure VIII. 34: Musée municipal de Timimoun.....	534
Figure VIII. 35: Offres "séjours nationaux" de l'ONAT	536
Figure VIII. 36: Programme "les jardins de la Saoura" de l'ONAT	537
Figure VIII. 37: Programme "Timimoun par avion" du Touring Club.....	537
Figure VIII. 38: Programme "Timimoun Circuit Dromadaire" du Touring Club	538
Figure VIII. 39: Onglet Galerie des deux programmes à destination de Timimoun du Touring Club Algérie	538
Figure VIII. 40: Spots et vidéo publicitaires de l'offre saharienne mise en ligne sur le site de l'ONT	539
Figure VIII. 41: Dépliant de l'ONT "Au Sud vous perdez le Nord !"	540
Figure VIII. 42: Lieux à visiter et liste des hôtels de la wilaya d'Adrar présentés dans le guide de l'ONT « Destination Algérie : repères »	541
Figure VIII. 43: Onglet permettant de « Booster la publication » sur Facebook.....	543
Figure VIII. 44: Modalité de création d'audience et de détermination de la durée et du budget d'une publicité Facebook.....	544
Figure VIII. 45: Ensemble de réactions proposées par Facebook pour permettre aux usagers d'exprimer leur ressenti sur une publication	545

Table des tableaux

Tableau I. 1 Caractéristiques des <i>foggaras</i> du Sahara	71
Tableau II. 1: Les dix wilayas déléguées du Sud issues du découpage de 2015	130
Tableau II. 2: Catégorie d'aérodromes (Internationaux/Nationaux), aérodromes sahariens et statistiques des mouvements pour l'année 2016.....	142
Tableau II. 3: Population saharienne et nationale entre 1954 et 2008	157
Tableau II. 4: Répartition de la population selon les grands ensembles de l'espace physique algérien	158
Tableau II. 5: La population par grandes régions sahariennes	161
Tableau II. 6: Population des agglomérations classées urbaines de la Wilaya d'Adrar en 2008.....	162
Tableau II. 7: Répartition des agglomérations urbaines selon l'ONS.....	167
Tableau II. 8: Évolution du taux d'urbanisation de 1954 à 2008	171
Tableau II. 9: Ventilation de la population urbaine saharienne par strates en 2008.....	171
Tableau IV. 1 : Eléments pour l'organisation des six dimensions de la gouvernance de la destination selon Baritelli, Bieger et Laesser (2007.....	281
Tableau IV. 2: Éléments essentiels définissant la compétitivité dans le secteur du tourisme	289
Tableau IV. 3: Liste des indicateurs de la compétitive de base, supplémentaires et à développer	290
Tableau IV. 4: Liste de facteurs quantitatifs et qualitatifs intervenants dans la compétitivité d'une destination	291
Tableau V. 1: Tutelle de rattachement du secteur de l'environnement	305
Tableau V. 2 : Organismes sous tutelle du MATE 2002	305
Tableau V. 3: Les taxes environnementales régies par la législation algérienne	316
Tableau V. 4 : Consistance du programme de développement des énergies renouvelables pour le marché nationale (2015-2030).....	336
Tableau VI. 1 : Liste des hôtels de la Société des Voyages et Hôtels Nord-africains, filiale de la Cie générale Transatlantique.....	354
Tableau VI. 2: Capacité des infrastructures d'hébergement héritées de la période coloniale.....	358
Tableau VI. 3: Flux touristique par catégorie de touriste (1970-1977)	362
Tableau VI. 4: Bilan détaillé des réalisations du plan triennal (1967-1969)	364
Tableau VI. 5: Nombre de lits par wilaya et par catégorie en 1973	365
Tableau VI. 6: Bilan des plans nationaux 1967-1977 en termes de lits réalisés	367
Tableau VI. 7: Projets programmés dans le 1er plan quinquennal 1980-1984.....	367

Tableau VI. 8: Répartition de la capacité d'accueil touristique en 1989.....	368
Tableau VI. 9: Capacité des infrastructures d'hébergement en Algérie en 1989	369
Tableau VI. 10: Nombre d'arrivée de flux étranger enregistrée par l'ONAT (1986-1990)	370
Tableau VI. 11: Portefeuille des activités commerciales de l'ONAT (1990)	371
Tableau VI. 12: Taux d'investissement en matière de tourisme en Algérie (1970-1973), au Maroc (1968-1972), et en Tunisie (1969-1972)	373
Tableau VI. 13: Evolution de la capacité d'accueil des infrastructures touristiques entre 1983 et 1984 pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie	373
Tableau VI. 14: Répartition du flux des touristes de 1990 à 1998.....	375
Tableau VI. 15: Projets d'investissement touristique programmés dans le SDAT 2008 non lancés en 2018	386
Tableau VI. 16: Projets d'investissement touristique programmés dans le SDAT 2008 en cours de réalisation en 2018	387
Tableau VI. 17: Projets d'investissement touristique programmés dans le SDAT 2008 à l'arrêt en 2018	387
Tableau VI. 18: Projets d'investissement touristique programmés dans le SDAT 2008 achevés en 2018.	387
Tableau VI. 19: Entrées de touristes aux frontières algériennes entre 2015 et 2019	388
Tableau VII. 1 : Structures d'hébergement touristique à Timimoun	415
Tableau VII. 2: Répartition des établissements sous tutelle du Ministère chargé du Tourisme, par type de qualification.....	426
Tableau VII. 3: Répartition géographique de l'offre de la formation touristique répartie par pôle touristique	427
Tableau VII. 4: Annuaire des établissements de formation professionnelle de la Wilaya déléguée de Timimoun.	428
Tableau VII. 5: Offre de formations diplômantes en hôtellerie-restauration- tourisme et artisanat traditionnel dispensée à Timimoun	429
Tableau VII. 6: Offre de formations qualifiantes en hôtellerie-restauration- tourisme et artisanat traditionnel dispensée à Timimoun	430
Tableau VII. 7: Offre de formations qualifiantes initiales dans le domaine de l'hôtellerie-Restauration-Tourisme dispensée à Timimoun.....	430
Tableau VII. 8: Facteurs qui ont déterminé le choix de visiter Timimoun selon les touristes questionnés	441
Tableau VII. 9: Comparatif des tarifs au Km parcouru de la compagnie Air-Algérie vers certaines destinations du Sud et internationales.....	446
Tableau VIII. 1 : Tableau relatif aux 10 mots (clusters) retenu dans l'analyse de la question relative au rôle du tourisme durable selon la perception des touristes questionnés	459

Tableau VIII. 2: Les quatre thématiques représentatives des objectifs à atteindre par le tourisme durable selon la perception des touristes questionnés	460
Tableau VIII. 3: L'emploi dans le secteur touristique selon la population locale questionnée.....	474
Tableau VIII. 4: Ministres algériens du tourisme depuis 2010	551

Annexes

Annexe Int. 1: Questionnaire enquête dédiée aux touristes.....	624
Annexe Int. 2: Questionnaire quête dédiée à la population locale de Timimoun	628
Annexe I. 1: Rituel de la fécondation des palmiers à Timimoun	631
Annexe I. 4 : les propriétés déclarées vacantes par la législation algérienne en 1963	632
Annexe V. 1: Corrélation entre le PNA MCPD et les cibles de l'objectif 12 des ODD.....	633
Annexe V. 2: Ordonnance n° 06-05 du 15 juillet 2006 relative à la protection et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition.....	635
Annexe VII. 1: Calendrier lunaire des Ziarates célébrées à Timimoun	637
Annexe VIII. 1 : Description du <i>Sbou</i> et de la région du Gourara sur le site de l'ONT	638
Annexe VIII. 2: Dépliant de l'ONT « Au Sud vous perdez le Nord ! ».....	639

Enquête touristes Timimoun

Motifs et modalités de voyage

1. Quel est le motif principal de votre voyage à Timimoun?

- 1. Vacances, détente, divertissement
- 2. Visite à des parents ou amis
- 3. Affaire
- 4. Autre

Veillez indiquer l'importance des facteurs relatifs à votre décision de visiter Timimoun figurant ci-dessous :

- | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 2. Beauté naturelle du site et des paysages | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 3. Curiosité et manifestations culturelles | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 4. Conditions climatiques | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 5. Possibilité de repos et détente | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 6. Prix abordables | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 7. Sécurité pendant le séjour | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 8. Commodités et fréquence des vols/bus... | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Très important (1), Important (2), Moyennement important (3), Insignifiant (4), Pas du tout important (5).

9. Pourriez-vous nous citer d'autres motifs susceptibles d'avoir influencé votre choix de visiter Timimoun?

10. Quel(s) facteur(s) a (ont) le plus suscité(s) votre envie de découvrir Timimoun ?

- 1. Expériences personnelles
- 2. Recommandations de parents et d'amis
- 3. Internet
- 4. Médias (journaux, revues, livres-guides, radio, télévision, films)
- 5. Agences de voyage
- 6. Expositions, foires
- 7. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

11. Où avez-vous séjourné durant votre voyage à Timimoun ?

- 1. Hôtel
- 2. Camping
- 3. Chez l'habitant
- 4. Auberge/Gîte
- 5. Chez des amis/Famille
- 6. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

12. Quel est la durée de votre séjour (en nombre de jours) ?

13. Voyagez-vous seul ou accompagné ?

- 1. Seul
- 2. Avec mon conjoint/Conjointe
- 3. Avec un/une/des ami(es)
- 4. En famille
- 5. Sortie scolaire/étudiante
- 6. Collègue(s) de travail/ partenaire(s) d'affaire

Vos avis/ observations sur Timimoun

14. De manière générale, comment jugez-vous votre séjour à Timimoun?

- 1. 1 2. 2 3. 3 4. 4 5. 5 6. 6
- 7. 7 8. 8 9. 9 10. 10

15. Justifiez votre réponse ?

A présent, veuillez évaluer vos impressions concernant chacun des éléments cités dans le tableau ci-dessous :

	1	2	3	4	5	6	7
16. Environnement/Paysages naturels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
17. Qualité de l'hébergement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
18. Qualité des services de restauration	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
19. Infrastructures de loisir et de divertissement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
20. Manifestations culturelles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
21. Possibilité de repos et de détente	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
22. Services connexes (routes, télécommunication...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
23. Gastronomie et cuisine régionale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
24. Hospitalité/rapports avec la population locale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
25. Facilité d'accès aux informations touristiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
26. Sécurité personnelle pendant le séjour	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
27. Rapport Qualité prix	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
28. L'hygiène (rues, palmeraie, gestion des déchets...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Excellent (1), Très bon (2), Bon (3), Moyen (4), Mauvais (5), Très Mauvais (6), Indifférent/Sans opinion (7).

29. A votre avis, vos frais de séjour à Timimoun sont :

1. Dans la limite de vos prévisions
 2. Inférieurs à vos prévisions
 3. Supérieurs à vos prévisions

30. Désirez-vous revenir à Timimoun?

1. Certainement 2. Probablement
 3. Probablement pas 4. Certainement pas

Vos pratiques pendant votre séjour à Timimoun

31. Veuillez cocher toutes les activités que vous avez pratiqué pendant votre séjour

1. Randonné à dos de chameaux / dromadaire
 2. Assister à une fête locale / manifestation culturelle (ziara, festival, concert)
 3. Trekking en 4x4, quad, moto
 4. Bivouaquer (dormir sous une tente traditionnelle dans les dunes)
 5. Visite de musées, galeries...
 6. Visite de lieux touristiques (Grotte d'Ighzer, Ksour...)
 7. Discuter/ échanger avec la population locale
 8. Discuter / échanger avec un agent/ professionnel du tourisme (guide, agent de voyage, hôtelier)
 9. Rechercher des informations touristiques à l'office du tourisme
 10. Acheter des produits locaux (artisanat, dattes, etc.)
 11. Vous baigner dans la piscine d'un hôtel
 12. Déjeuner/ dîner chez l'habitant
 13. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

32. Parmi les pratiques citées précédemment, lesquelles vous ont le plus plu ?

1. Randonné à dos de chameaux / dromadaire
 2. Assister à une fête locale / manifestation culturelle (ziara, festival, concert)
 3. Trekking en 4x4, quad, moto
 4. Bivouaquer (dormir sous une tente traditionnelle dans les dunes)
 5. Visite de musées, galeries...
 6. Visite de lieux touristiques (Grotte d'Ighzer, Ksour...)
 7. Discuter/ échanger avec la population locale
 8. Discuter / échanger avec un agent/ professionnel du tourisme (guide, agent de voyage, hôtelier)
 9. Rechercher des informations touristiques à l'office du tourisme
 10. Acheter des produits locaux (artisanat, dattes, etc.)
 11. Vous baigner dans la piscine d'un hôtel
 12. Déjeuner/ dîner chez l'habitant
 13. Autre
 14. Aucune de ces réponses

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

33. Parmi les pratiques citées précédemment, lesquelles vous ont le plus déçu ?

- 1. Randonné à dos de chameaux / dromadaire
- 2. Assister à une fête locale / manifestation culturelle (ziara, festival, concert)
- 3. Trekking en 4x4, quad, moto
- 4. Bivouaquer (dormir sous une tente traditionnelle dans les dunes)
- 5. Visite de musées, galeries...
- 6. Visite de lieux touristiques (Grotte d'Ighzer, Ksour...)
- 7. Discuter/ échanger avec la population locale
- 8. Discuter / échanger avec un agent/ professionnel du tourisme (guide, agent de voyage, hôtelier)
- 9. Rechercher des informations touristiques à l'office du tourisme
- 10. Acheter des produits locaux (artisanat, dattes, etc.)
- 11. Vous baigner dans la piscine d'un hôtel
- 12. Déjeuner/ dîner chez l'habitant
- 13. Autre
- 14. Aucune de ces réponses

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

34. Selon vous, pour améliorer votre expérience de voyage à Timimoun, il faudrait:

- 1. Développer des hôtels à confort (Piscine, spa, etc...)
- 2. Développer d'avantage les activités à sensation (circuit en 4x4 par exemple)
- 3. Etre d'avantage en contact avec la population locale
- 4. Mettre plus en valeur les produits locaux et l'artisanat
- 5. Faciliter l'accès aux informations touristiques (manifestations organisées, lieux à visiter, etc.)
- 6. Améliorer l'hygiène et la propreté générale de la ville
- 7. Vous faire participer d'avantage aux manifestations culturelles (devenir acteur plutôt que spectateur)
- 8. Améliorer les services connexes (transports, signalisations, routes, télécommunication)
- 9. Plus de tranquillité et d'intimité (être moins agressé par les habitants)
- 10. Développer l'hébergement chez l'habitant (les chambres d'hôte)
- 11. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

35. Avez-vous eu des contacts / rapports / discussions avec les habitants de Timimoun?

- 1. Oui 2. Non

36. Si oui, comment étaient ces rapports ?

- 1. Excellents 2. Bons 3. Indifférents
- 4. Mauvais 5. Très mauvais

37. Justifiez votre réponse

Vous et la notion de durabilité

38. Avez-vous déjà entendu parler de la notion de "Tourisme durable" ne serait-ce que de nom

- 1. Oui 2. Non

39. Connaissez vous la définition (explication) du "Tourisme Durable"

- 1. Oui 2. Non

40. Pensez-vous que le tourisme durable soit approprié à Timimoun?

- 1. Oui 2. Non

41. Justifiez votre réponse

42. Quel est selon vous, le type de tourisme le plus approprié à Timimoun

- 1. Tourisme culturel
- 2. Tourisme sportif et d'aventure
- 3. Tourisme de nature
- 4. Tourisme évènementiel
- 5. Tourisme de luxe
- 6. Tourisme durable
- 7. Autre

Votre profil de touriste et vos comportements de voyage

43. Voyagez-vous souvent ?

1. Oui 2. Non

44. Quel type de tourisme vous privilégiez / préférez ?

1. Tourisme culturel (visite de musées, galerie d'art, assister à des fêtes locales)
 2. Tourisme balnéaire (Mer, soleil, plages)
 3. Tourisme sportif (pratique d'un sport, assister à un évènement sportif)
 4. Tourisme de nature (découvrir des espaces et espèces particulières, randonnées...)
 5. Tourisme de luxe (prestation haut de gamme, hôtel 5*...)
 6. Tourisme durable (préserver l'environnement, proche de la population...)
 7. Autre

45. Quels sont les avantages que vous reconnaissez au tourisme d'aujourd'hui?

1. Échanges interculturels, partage et enrichissement
 2. Développer, dynamiser les régions et les lieux (emploi, devises, infrastructures)
 3. Voyager et devenu plus facile grâce aux formules proposées par les agences et professionnels du voyage
 4. Voyager devient de plus en plus abordable/ moins cher
 5. Conserver et valoriser le patrimoine des régions (valoriser les savoirs faire, faire connaître les traditions locales, etc.)
 6. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

46. Quels sont les critiques que vous reconnaissez au tourisme d'aujourd'hui?

1. La consommation démesurée des ressources naturelles
 2. Les pollutions multiples (eau, déchets, bruit, visuelle)
 3. Voyager reste réservé à une élite (aux personnes à haut revenu, riches)
 4. Détérioration de la situation sociale : Criminalité, prostitution, drogues
 5. Choc des cultures (rencontre entre deux cultures touriste/habitant très différentes, incompréhensions, intolérances)
 6. Les populations locales ne profitent pas assez des retombées économiques du tourisme
 7. L'offre touristique devient de plus en plus standardisée (on nous propose la même chose, partout où l'on va)
 8. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (7 au maximum).

Quelques questions vous concernant

47. Quel âge avez-vous?

1. Entre 15 et 19 ans 2. Entre 20 et 29 ans
 3. Entre 30 et 39 ans 4. Entre 40 et 49 ans
 5. Entre 50 et 59 ans 6. Entre 60 et 69 ans
 7. 70 ans et plus

48. Êtes vous...

1. Une femme 2. Un homme

49. Quelle est votre nationalité?

50. Quel est votre lieu de résidence?

51. Quel est votre niveau d'étude

1. Aucun
 2. Ecole coranique
 3. Autodidacte
 4. Certificat d'études primaires
 5. Brevet, BEF, BEM, BEPC
 6. Baccalauréat
 7. Licence, Bac +2, Bac +3, DUT, BTS, DEUG
 8. Master, Bac +4, Bac +5, Magister, DESS
 9. Doctorat, Post doctorat

52. Quelle profession exercez-vous?

53. Quel est le montant de votre revenu mensuel net?

1. Moins de 20.000 DA (200 Euros)
 2. Entre 20.000 et 40.000 DA (200 et 400 euros)
 3. Entre 40.000 et 60.000 DA (400 et 600 euros)
 4. Entre 60.000 et 100.000 DA (600 et 1000 euros)
 5. Entre 100.000 et 150.000 DA (1000 et 1500 euros)
 6. Entre 150.000 et 200.000 DA (1500 et 1000 euros)
 7. Plus de 200.000 DA (plus de 2000 euros)
 8. Je n'ai pas de revenus (sans emploi, étudiant)

Enquête population locale de Timimoun

Votre vision du développement et du développement touristique de Timimoun

1. Avez-vous le sentiment que le secteur du tourisme se développe à Timimoun ?

1. Oui 2. Non

La réponse est obligatoire.

2. Justifiez votre réponse

La réponse est obligatoire.

3. Pensez-vous que le développement du tourisme soit une bonne chose pour la région de Timimoun?

1. Oui 2. Non 3. Sans opinion

La réponse est obligatoire.

4. Quels sont d'après vous les effets positifs du développement du tourisme à Timimoun?

- 1. Création d'emploi
- 2. Développement d'infrastructures
- 3. Valorisation des savoir-faire et de l'artisanat
- 4. Source de devises/ moyens financiers
- 5. Participe à la valorisation du patrimoine culturel
- 6. La protection de l'environnement et la réhabilitation du bâti
- 7. Source de développement social et humain
- 8. Favorise la mixité/ les échanges interculturelles et la compréhension de l'autre
- 9. Autre.

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La réponse est obligatoire.

5. Quels sont, d'après vous, les effets négatifs du développement du tourisme à Timimoun?

- 1. Dégradation de l'environnement et pollutions
- 2. Perte des valeurs culturelles et des mœurs
- 3. Folklorisation des us et coutumes
- 4. Surexploitation des ressources
- 5. Fléaux sociaux (drogue, prostitution,...)
- 6. Chocs des cultures
- 7. Prise de conscience du "dualisme sociale": Touriste riche/ habitant pauvre
- 8. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La réponse est obligatoire.

6. Selon vous, quels sont les principaux éléments qui favorisent le développement du tourisme à Timimoun?

- 1. Les paysages naturels (la beauté des sites, les palmeraies, les paysages sahariens, etc.)
- 2. Le patrimoine culturel (fêtes et festivals, les traditions locales, etc.)
- 3. L'hospitalité des habitants
- 4. Le climat
- 5. Le rapport qualité/prix
- 6. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La réponse est obligatoire.

7. Selon vous, quels sont les éléments qui freinent/ empêchent le développement du tourisme à Timimoun?

- 1. L'environnement dégradé (vétusté des ksour, état de la palmeraie, etc.)
- 2. La mauvaise qualité des prestations hôtelières et services de restauration
- 3. La région de Timimoun reste mal connue
- 4. L'isolement, l'éloignement de la région
- 5. La pauvreté
- 6. L'hygiène (déchets, problèmes de pollution)
- 7. Le manque de personnel qualifié
- 8. La réticence de la population locale à s'ouvrir au tourisme
- 9. Un manque de volonté de la part des autorités locales et PP
- 10. La faiblesse des services connexes (routes, télécommunication, etc.)
- 11. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La réponse est obligatoire.

Votre avis concernant le touriste

8. Votre quartier, est-t-il fréquenté par des touristes ?

1. Oui 2. Non

La réponse est obligatoire.

9. La présence de touriste dans votre quartier vous dérange(ra)-elle?

1. Oui 2. Non 3. Sans opinion

La réponse est obligatoire.

10. Justifiez votre réponse

La réponse est obligatoire.

11. Comment considérez-vous les touristes ?

- 1. Comme une simple personne, pas très différente des habitants de Timimoun
- 2. Comme une personne différente des habitants de Timimoun
- 3. Une personne dont je me méfie, que j'évite
- 4. Une personne curieuse, qui observe la population pour mieux la connaître
- 5. Un hôte que nous devons accueillir chaleureusement et à qui l'on doit l'hospitalité
- 6. Autre.

Vous pouvez cocher plusieurs cases (5 au maximum). La réponse est obligatoire.

12. Avez-vous déjà eu des rapports / discussions avec les touristes?

- 1. Oui 2. Non

La réponse est obligatoire.

13. Si non, quel(s) en ait (sont) la (les) raison(s)?

- 1. Je n'en ai jamais eu l'occasion
- 2. Je ne souhaite pas avoir de rapports avec eux
- 3. Par pudeur, les touristes m'intimident
- 4. Les touristes ne semblent pas s'intéresser à la population
- 5. Par peur d'une réaction de rejet
- 6. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Rapports / discussions avec les touristes "Non"

14. Si oui, comment jugez-vous ces rapports ?

- 1. Excellents 2. Bons 3. Moyens
- 4. Mauvais 5. Très mauvais

La question n'est pertinente que si Rapports / discussions avec les touristes "Oui"

15. Souhaitez-vous être plus en contact avec les touristes ?

- 1. Oui 2. Non 3. Sans opinion

La réponse est obligatoire.

Votre implication dans les activités touristiques

22. Travaillez-vous ou avez-vous travaillé dans le secteur du tourisme?

- 1. Oui 2. Non

La réponse est obligatoire.

23. Si oui, qu'elle est/ était votre activité?

La question n'est pertinente que si Emploi dans le secteur du tourisme = "Oui"

24. Si non, souhaiteriez-vous travailler dans ce domaine?

- 1. Oui 2. Non

La question n'est pertinente que si Emploi dans le secteur du tourisme = "Non"

25. Justifiez votre réponse1

La question n'est pertinente que si Emploi dans le secteur du tourisme = "Non"

16. Justifiez votre réponse

La réponse est obligatoire.

17. Avez-vous des liens professionnels avec les touristes?

- 1. Oui 2. Non

La réponse est obligatoire.

18. Si oui, lesquels ?

La question n'est pertinente que si liens professionnels avec les touristes = "Oui"

19. Seriez-vous prêt à héberger des touristes chez vous?

- 1. Oui 2. Non

La réponse est obligatoire.

20. Si oui pour quelles raisons ?

- 1. Cela me permettrait d'avoir plus d'échange avec les touristes
- 2. Pour avoir un revenu complémentaire
- 3. Pour faire découvrir notre mode de vie traditionnel et valoriser nos savoir-faire et être
- 4. Pour contribuer au développement touristique de notre région
- 5. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Avis sur l'hébergement chez l'habitant = "Oui"

21. Si non, pourquoi?

La question n'est pertinente que si Avis sur l'hébergement chez l'habitant = "Non"

26. Existe-t-il dans votre région des centres de formation aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie ?

- 1. Oui 2. Non 3. Sans opinion (ne sait pas)

La réponse est obligatoire.

27. Etes vous intéressé par une formation en tourisme et hôtellerie ?

- 1. Oui 2. Non

La réponse est obligatoire.

28. Vous sentez-vous impliqué dans le processus de mise en tourisme de votre région?

- 1. Oui 2. Non

La réponse est obligatoire.

29. Justifiez votre réponse

La réponse est obligatoire.

Votre place et votre rôle de citoyen de Timimoun

30. Connaissez-vous les élus locaux de votre région

1. Oui, je les connais très bien
 2. Oui, mais que de nom
 3. J'en connais quelque uns
 4. Non, je ne les connais pas

La réponse est obligatoire.

31. Avez-vous le sentiment que vous participer au développement de votre région?

1. Oui 2. Non

La réponse est obligatoire.

32. Justifiez votre réponse

La réponse est obligatoire.

33. Désirez-vous être impliqué davantage dans le processus de prise de décision concernant le développement de votre région?

1. Oui 2. Non 3. Sans opinion

La réponse est obligatoire.

34. Vous êtes vous déjà rendu à l'APC (Assemblée Populaire Communale) pour exprimer vos revendications?

1. Oui 2. Non

La réponse est obligatoire.

35. Si Oui, quelles étaient ces revendications?

La question n'est pertinente que si Revendications APC = "Oui"

36. Si non, pour quelle(s) raison(s)?

La question n'est pertinente que si Revendications APC = "Non"

37. Etes-vous membre (ou avez-vous été) d'une ou plusieurs association(s)?

1. Oui 2. Non

La réponse est obligatoire.

Quelques questions vous concernant

38. Etes vous ...

1. Femme 2. Homme

La réponse est obligatoire.

39. Quelle est votre tranche d'âge?

1. Entre 15 et 19 ans 2. Entre 20 et 29 ans
 3. Entre 30 et 39 ans 4. Entre 40 et 49 ans
 5. Entre 50 et 59 ans 6. Entre 60 et 69 ans
 7. 70 ans et plus

La réponse est obligatoire.

40. Quel est votre niveau d'étude?

1. Aucun 2. Ecole coranique
 3. Primaire 4. Secondaire
 5. Bac 6. Universitaire
 7. Autodidacte

La réponse est obligatoire.

41. Etes vous originaire de Timimoun?

1. Oui 2. Non

La réponse est obligatoire.

42. Si non, quelle est votre ville d'origine?

La question n'est pertinente que si Région d'origine = "Non"

43. Quelle profession exercez-vous?

1. Agriculteur
 2. Commerçant
 3. Artisan
 4. Employé dans la fonction publique
 5. Profession libérale
 6. Employé dans le secteur privée
 7. Sans emploi
 8. Etudiant
 9. Autre

La réponse est obligatoire.

44. Avez-vous d'autres sources de revenu ?

1. Oui 2. Non

La réponse est obligatoire.

45. Si oui lesquelles ?

La question n'est pertinente que si Autres sources de revenu = "Oui"

46. De combien de personne se compose votre famille?

1. Je vie seul 2. 2 personnes
 3. 3 personnes 4. 4 personnes
 5. 5 personnes 6. 6 personnes
 7. 7 personnes et plus

La réponse est obligatoire.

47. Dans quel type d'habitation résidez-vous?

1. Appartement 2. Maison 3. Ksar 4. Autre

La réponse est obligatoire.

48. Quelle(s) langue(s) parlez-vous?

1. Arabe 2. Zénète 3. Français
 4. Anglais 5. Espagnol 6. Allemand
 7. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La réponse est obligatoire.

49. Autres choses à rajouter? Des suggestions, recommandations?

Annexe I. 1: Rituel de la fécondation des palmiers à Timimoun

La fécondation des palmiers

A l'instar de toutes les oasis du Sud de l'Algérie, la fécondation des palmiers femelles constitue un rite ancestral et un art, qui remonte à la nuit des temps. A Timimoun, cette action consiste, à grimper au sommet des palmiers et saupoudrer le pollen des palmiers femelles à l'aide de rameaux de dekkar (fleurs mâles).

Au Gourara, ce travail est exécuté le plus souvent, par des personnes mûres et pieuses. L'apprentissage de ce rite aux jeunes est, dans la tradition Gourarie, une obligation pour les vieux. Une fois, au sommet du palmier, un rite ancestral, oblige les fécondateurs à chanter l'inévitable hymne de la fécondation des palmiers. Le texte est simple mais très évocateur du respect et de la considération de l'homme au palmier nourricier.

*Au nom de Dieu, puissant et miséricordieux,
Gloire soit au Prophète Mohamed,
Sur lui le salut,
C'est notre terre
Ô, Maître,
Sur la terre de notre prophète
Nous fécondant les palmiers,
Gloire soit au Prophète Mohamed,
Ceci, est la semence d'une riche récolte,
Ô, Seigneur
Rendez la toute rouge,
Avec une pulpe géante,
Et un petit noyau,
Ô, Maître,
Tout en louant notre seigneur,
Lui seul créateur de miracles,
A la prochaine fois,
Ô, palmier
Dans un moment de paix,
Si nous sommes vivants,
Si nous sommes morts,
Que Dieu nous fasse miséricorde,
Par la grâce de notre Seigneur
A la prochaine fois,
Ô, palmier,*

Source : Hacene (2007)

Annexe I. 2 : les propriétés déclarées vacantes par la législation algérienne en 1963

- Les Décrets du 18 Mars 1963, sont un ensemble de textes qui créent un Office National de la Réforme Agraire, et qui décident que les propriétés déclarées vacantes sont placées sous tutelle administrative ;

- le décret 63-88 porte réglementation de tous les biens dont on constate la vacance : entreprises artisanales, industrielles, commerciales, financières, minières, et les exploitations agricoles et sylvicoles. Le décret explique les conditions de vacance et place les biens sous tutelle administrative (titre III, article 4).

- le décret 63-89 organise le ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, et crée notamment un Office National de la Réforme Agraire. - le décret 63-90 concerne l'Office National de la Réforme Agraire, établissement public chargé de réaliser le programme de réforme agraire, de gérer les « fermes abandonnées par leurs propriétaires », qui reçoit le patrimoine de la caisse d'accession à la propriété et à l'exploitation rurales.

- La loi 63-276 du 26 juillet 1963 concerne les biens spoliés et séquestrés par l'administration coloniale. Elle précise, dans son article premier : « Sont déclarés biens d'État : tous les biens, meubles ou immeubles spoliés, séquestrés ou confisqués au profit des caïds, aghas, bachagas, tous agents de la colonisation ou toutes collectivités. »

- Le décret n° 63-388 du 1er octobre 1963. Ce décret déclare biens de l'État les exploitations agricoles appartenant aux personnes physiques ou morales ne jouissant pas à cette date de la nationalité algérienne ou ne justifiant pas avoir accompli les formalités légales en vue de son acquisition. Ces exploitations passent sous le régime de gestion du décret du 22 mars 1963.

Annexe V. 1: Corrélation entre le PNA MCPD et les cibles de l'objectif 12 des ODD

Cibles de l'objectif 12	
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement 	Elaboration du PNA MCPD
<ul style="list-style-type: none"> D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles 	Axe 2 Axe 3
<ul style="list-style-type: none"> D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte 	Axe 3
<ul style="list-style-type: none"> D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement 	Axe 3
<ul style="list-style-type: none"> D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation 	Axe 1
<ul style="list-style-type: none"> Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques 	Axe 1

<p>viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales 	
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature <ul style="list-style-type: none"> ○ Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables ○ Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux ○ Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicioeux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées 	<p>Axe 1</p>

Source : (MREE et MIM 2016, p. 18-19)

Annexe V. 2: Ordonnance n° 06-05 du 15 juillet 2006 relative à la protection et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition

19 juillet 2006 Journal officiel de la République Algérienne
**Ordonnance n° 06-05 du 15 juillet 2006 relative à la protection
et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition.**

Le Président de la République,
Le conseil des ministres entendu,

Promulgue l'ordonnance dont la teneur suit :

Art.1er. - Sans préjudice des dispositions législatives relatives aux espèces animales protégées, la présente ordonnance a pour objet de fixer les modalités de protection et de préservation de certaines espèces animales menacées de disparition.

Art.2. - Au sens de la présente ordonnance, on entend par espèces animales menacées de disparition les espèces de faune sauvage dont l'existence en tant qu'espèces subit une atteinte importante entraînant un risque avéré d'extinction et qui, de ce fait, font l'objet de mesures de protection et de préservation particulières.

Art.3. - Les espèces animales menacées de disparition sont :

Classe des mammifères :

Mouflon à manchettes : AMMOTRAGUS LERVIA.
Oryx : ORYX DAMMAH.
Cerf de Barbarie : CERVUS ELAPHUS BARBARUS.
Hyène rayée : HYENA HYENA.
Gazelle rouge : GAZELLA RUFFINA.
Gazelle d'Atlas : GAZELLA CUVIERI.
Gazelle dama : GAZELLA DAMA.
Gazelle dorcas : GAZELLA DORCAS.
Gazelle du Sahara : GAZELLA LEPTOCEROS.
Fennec : FENNECUS ZERDA.
Guépard : ACINONYX JUBATUS.
Chat des sables : FELIS MARGARITA.
Addax : ADDAX NASOMACULATUS.

Classe des oiseaux :

Ibis chauve : GERONTICUS EREMITA.
Erismature à tête blanche : OXYURA LEUCOCEPHALA.
Faucon crecerellette : FALCO NAUMANNI.
Faucon pèlerin : FALCO PEREGRINUS.
Outarde houbara : CHLAMYDOTIS UNDULATA.
Grande outarde : OTIS TARDA.
Outarde canepetière : TETRAX TETRAX.

Classe des reptiles :

Tortue grecque : TESTUDO GRAECA.
Fouette-queue : UROMASTYX ACANTHINURUS.
Varan du désert : VARANUS GRISENS.

La liste fixée par le présent article peut être étendue à d'autres espèces animales menacées de disparition par voie réglementaire.

Art.4. - Sans préjudice des dispositions législatives en vigueur, la chasse des animaux mentionnés sur la liste fixée à l'article 3 de la présente ordonnance est interdite par tout moyen. Sont également interdits la capture, la détention, le transport, la naturalisation et la commercialisation des animaux ou parties d'animaux d'espèces menacées de disparition. Seule peut être autorisée, selon les modalités fixées par voie réglementaire, la capture des spécimens d'animaux classés espèces animales menacées de disparition à des fins exclusives de recherche scientifique ou de reproduction pour le repeuplement ou la détention par des établissements de présentation au public.

Art.5. - Il est institué une commission nationale de protection des espèces animales menacées de disparition composée d'experts de la faune sauvage, de la santé animale et de la protection des écosystèmes. La commission, présidée par le ministre chargé de la chasse, est consultée sur toutes les questions relatives à la situation générale de ces espèces, leur protection et leur préservation. Les attributions, la composition et le mode de fonctionnement de cette commission sont fixés par voie réglementaire.

Art.6. - Sur la base des travaux de la commission instituée par l'article 5 ci-dessus, les aires dans lesquels subsistent les animaux mentionnés sur la liste fixée à l'article 3 ci-dessus ainsi que les sites de reproduction et les aires de repos des espèces concernées sont délimités par un décret qui précise les mesures restrictives applicables pour la protection, la préservation et la multiplication des espèces concernées.

Art.7. - Dans les aires définies selon les modalités fixées à l'article 6 ci-dessus, la commission nationale de protection des espèces animales menacées de disparition effectue un suivi et une évaluation des effectifs de l'espèce concernée, de leurs sites de reproduction et de leurs aires de repos. La commission élabore annuellement un rapport sur l'évolution des espèces menacées de disparition et de leur habitat qu'elle transmet au ministre chargé de la chasse.

Art.8. - Dans les aires et zones délimitées définies selon les modalités fixées par la présente ordonnance, tout usage, activité, construction ou établissement non expressément autorisé selon les modalités fixées à l'article 6 ci-dessus est interdit.

Art.9. - Toute infraction aux dispositions de l'article 4 ci-dessus est punie d'un emprisonnement d'un (1) an à trois (3) ans et d'une amende de deux cent mille dinars (200.000 DA) à cinq cent mille dinars (500.000 DA). Les produits de la chasse, les armes, munitions, véhicules et tous moyens ayant été utilisés pour la chasse ou la capture de ces animaux sont confisqués. En cas de récidive, la peine est portée au double.

Art.10. - Sans préjudice des autres sanctions prévues par la législation en vigueur en la matière, toute personne ayant permis, facilité, aidé ou contribué par quelque façon que ce soit à la chasse ou à la capture, la détention, le transport et la commercialisation des animaux ou parties d'animaux mentionnés sur la liste fixée à l'article 3 ci-dessus, est punie d'une peine d'emprisonnement d'un (1) an à deux (2) ans et d'une amende de cent mille dinars (100.000 DA) à trois cent mille dinars (300.000 DA). En cas de récidive, la peine est portée au double.

Art.11. - Quiconque commet une infraction aux dispositions de l'article 8 ci-dessus est puni d'une peine d'emprisonnement d'un (1) an à dix-huit (18) mois et d'une amende de cinquante mille dinars (50.000 DA) à deux cent mille dinars (200.000 DA). L'auteur de l'infraction est, en outre, tenu des frais de démolition des constructions et de la remise en l'état des lieux. En cas de récidive, la peine est portée au double.

Art.12. - La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 juillet 2006.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Annexe VII. 1: Calendrier lunaire des Ziarates célébrées à Timimoun

Sidi El Hadj Belkacem	18 Rabie 1 (Le Sbou)
Sidi Moussa Ou Messaoud	Achoura
Sidi Othmane	12 Radjeb
Sidi Ahmed Ou Athmane	12 Chaabane
Sidi Brahim Ben Ahmed	17 Dou El Hidja
Sidi Lhadj Lahcen	5 Ramadhan
Sidi Mohamed Zin	8 Djoumada 2
Sidi El Hadj Soufi	13 Safar
Sidi Cherif	12 Moharem
Sidi Ahmed Ben Youcef	14 Rabie 1
Sidi Ahmed	21 Ramdhan
Sidi Ahmed Ouhadj	Achoura
Sidi Ahmed BouBakr	8 Mouharam
Sidi Boughrara	12 Rabie 1
Lala Hidja Rahim	12 Rabie 2
Sidi Mohamed Salah	17 Dou El Hidja
Sidi Abdelhafid	9 Ramadhan
Sidi Moulay El Hocine	27 Radjeb
Sidi Ahmed	21 Ramadhan
Sidi Ahmed Oulhadj	Achoura
Sidi Abderrahmane	9 Mouharam
Sidi Omar	23 Safar
Sidi El Ghazi	10 Rabie 1
Sidi El Hadj Soufi	13 Safar
Sidi Ali Da Sidi	18 Rabie 1
Sidi M'Haned Ouled El Mehdi	17 Djoumada 2

Source : Hacene (2007)

Annexe VIII. 1 : Description du *Sbou* et de la région du Gourara sur le site de l'ONT



Timimoun : Le S'Boue, Une semaine au rythme du Karkabou

Coincitant avec la fête du Mawlid (célébration de la naissance du Prophète Mohamed) dont la date est arrêtée suivant le calendrier hégérien. Le S'Boue est comme son nom l'indique est une fête qui dure sept nuits et sept jours, cette fête est devenue au fil des années une grande attraction touristique avec des circuits à travers les vieux ksars et palmeraies du Gourara.



Le Gourara Timimoun

Le Gourara, c'est d'abord une couleur ; le rouge, mais pas n'importe lequel, le rouge désert. Celui de sa reine, Timimoun, oasis entre les oasis. Cet ocre si particulier qui pare les maisons, les édifices publics et même les monuments aux morts, resplendit dans la lumière, contraste superbe avec le sable d'or et le bleu du ciel.

Le bleu de l'eau aussi. Timimoun est connue à travers le Sahara pour la splendeur de ses jardins et le mystère de ces noms aux consonances marines : Aguelman (lac), El Mers (le port), El Mersa (la rade), du temps de cet ancien lac, mort il y a des siècles. Reste aujourd'hui de l'eau en abondance qui circule dans les canaux de l'un des plus géniaux systèmes d'irrigation inventés par l'homme, unique au monde, les foggaras. Cette abondance, accompagnée d'un travail harassant d'entretien, permet la naissance de potagers lumineux, de vignes, de figuiers, d'amandiers... Un véritable paradis que la population d'origine diverse (Haratines, Zénètes, Chaâmbas, Chorfas, etc.) s'emploie à préserver.

Timimoun, c'est aussi la célèbre fête du S'boue, farandole de musique, de danse et de chants sacrés, commencée le jour du Mouloud et close six jours plus tard (le s'boue, soit septième jour) en apothéose à El Hafra, près du mausolée de Sidi El Hadj Belkacem, en présence de milliers de spectateurs venus des zaouïas de toute la région.

El Meniâa Vaste oasis située au nord-est de Timimoun, que surplombe un vieux et célèbre ksar, El Meniâa a été fondée sur le site de l'ancienne Taourit zénète (IXe au XIe siècle). Sa grande palmeraie est irriguée par des puits artésiens creusés dans le lit de l'oued Sougueur.

Source : <http://ont.dz/> consulté le 21/07/2020

Annexe VIII. 2: Dépliant de l'ONT « Au Sud vous perdez le Nord ! »

O.N.T.
Algerie
Office National du Tourisme

02, rue Ismail Kerrar – Avenue Che Guevara
Tél. : +213 (0) 21 43 80 60 - Fax : +213 (0) 21 43 80 59
www.ont.dz - Email: ont@ont-dz.org

**Au Sud...
vous "perdez le Nord!"**

**SAISON
TOURISTIQUE SAHARIENNE**

© 2007 Pirelli



Les multiples facettes qu'offre au plaisir des sens notre magnifique Sahara, infini et infiniment hospitalier, sont une chance pour qui veut s'y rendre.

L'évocation du désert chez un Algérien du Nord ou chez un Européen apporte à l'esprit tout le loisir du rêve, le Sahara algérien donne une diversité et surtout, une accessibilité très tentante.

L'espace touristique saharien offre des ressources touristiques exceptionnelles telles que des oasis, des sites à grande valeur pour l'humanité (le Tassili, « le musée à ciel ouvert » représente à lui tout seul « les archives de l'humanité »), une culture hors du commun, un patrimoine immatériel incomparable.

Les produits touristiques au Sahara offrent par leurs caractéristiques un itinéraire sous forme de circuit. Il existe trois possibilités de circuits : les circuits à dos de chameau surnommés « méharées », les circuits en véhicule tout terrain et les randonnées à pied appelées « trekking ».

Les circuits suscités sont organisés autour de thématiques très variées, culturelles et religieuses, mais aussi scientifiques, écologiques, sportives, préhistoriques...

Au Sahara, l'hébergement ne constitue pas une réelle préoccupation. Il est parfaitement possible d'opter pour des

bivouacs, des auberges et des campings. Pour un inconditionnel du désert, les cinq étoiles du plus grand hôtel qui puisse exister ne peuvent rivaliser aux étoiles galactiques au-dessus d'une tente improvisée en plein désert. Un déjeuner en plein oasis ou un dîner autour d'un feu de camp dans le fin fond du Hoggar est également incomparable aux repas de la gastronomie classique.

Au Sahara, c'est la découverte de l'authenticité culturelle et les modes de vie des peuples sahariens qui suscitent d'emblée le respect.

Le tourisme saharien est un état d'esprit.

Tous viennent chercher le « désert » avec tout ce que ce mot cache de mystère et de mythe, de spiritualité, de mystique ou simplement de silence ou d'évasion.

Le tourisme saharien, c'est enfin la rencontre avec des hommes, des coutumes, des cultures... l'originalité des peuples sahariens en général et des touaregs en particulier, ce qui valorise les relations qui se nouent entre les voyageurs et ceux qui les accueillent.

Source : <http://ont.dz/> [en ligne] <https://fr.calameo.com/read/00096595835e80362807c> consulté le 21/07/2020

Table des matières

RESUME.....	5
SOMMAIRE	7
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	11
REMERCIEMENTS.....	15
AVANT-PROPOS.....	17
INTRODUCTION GENERALE	23
PARTIE I : L'ORGANISATION SOCIO-SPATIALE DES OASIS SAHARIENNES ALGERIENNES EN PLEINE MUTATION.....	59
CHAPITRE I. TIMIMOUN : L'ORGANISATION SOCIO-SPATIALE D'UNE OASIS SAHARIENNE	61
INTRODUCTION	61
I.1. D'UNE ZONE D'INTERFACE ACTIVE À UN ESPACE TRAVERSÉ, TERRITORIALISÉ ET URBANISÉ	62
<i>I.1.1. Déclin du nomadisme et nouveaux rapports à l'espace</i>	<i>63</i>
<i>I.1.2. L'ouverture forcée de l'espace saharien par la colonisation</i>	<i>64</i>
<i>I.1.3. La découverte des ressources minières : enjeux de la colonisation et du développement économique nationale.....</i>	<i>66</i>
I.2. LES COMPOSANTES DU SYSTÈME OASIEN TRADITIONNEL DE TIMIMOUN : KSOUR, PALMERAIES ET FOGGARAS.....	67
I.2.1. Les foggaras : un patrimoine hydraulique mondial	69
I.2.1.1. L'ingéniosité d'un système historique bien vivant	70
I.2.1.2. La configuration spatiale et sociale de la foggara : le droit de l'eau	76
I.2.2. Palmeraies de Timimoun : sacralité, pression foncière et renouveau agricole	82
I.2.2.1. Le palmier dattier, l'arbre providentiel de l'Oasis	84
I.2.2.2. L'entité familiale au cœur du travail de la terre	88
I.2.2.3. L'évolution historique du faire valoir foncier.....	89
I.2.2.3.a. La période précoloniale : multiplicité et complexité des faire falloir fonciers	89
I.2.2.3.b. Des politiques coloniales expansionnistes au détriment des systèmes fonciers et agricoles locaux	91
I.2.2.3.c. La période postcoloniale : nationalisation des terres et réforme agraire	94
I.2.2.4. Le renforcement social de l'espace agricole saharien par les programmes de mise en valeur agricole	100
I.2.3. L'habitat sédentaire : le ksar	101
I.2.3.1. Les fonctions et la hiérarchisation du ksar : entre rationalité et sacralité	102
I.2.3.2. Spécificités d'un patrimoine vernaculaire unique : habiter le ksar, c'est habiter le patrimoine.....	103
I.2.3.3. L'organisation fonctionnelle des maisons ksouriennes	107
I.2.3.4. L'organisation spatiale et sociale des ksour : un ordre derrière un apparent désordre	109
I.2.3.4.a. L'approche sur la base du modèle territorial d'implantation des ksour.....	110

I.2.3.4.b. L'approche selon une classification historique et morphologique	111
I.2.3.4.c. <i>Pénétration de l'Islam : nouvelles logiques urbaines</i>	112
I.2.3.5. <i>Le vieux ksar de Timimoun comme un centre historique, un lieu de vie et un espace sacré</i>	114
CONCLUSION	117

CHAPITRE II. MUTATIONS SOCIO-SPATIALES D'UN SAHARA MONDIALISE119

INTRODUCTION	119
II.1. LES POLITIQUES VOLONTARISTES EN FAVEUR DES VILLES SAHARIENNES : LE DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF ET SES EFFETS	120
II.1.1. <i>La fabrique coloniale d'un territoire...</i>	120
II.1.2. <i>L'indépendance : les hydrocarbures comme sources de négociation et de conflit</i>	125
II.1.3. <i>La période post-coloniale et la « prise en charge » du Sahara</i>	127
II.2. STRUCTURATION ET DÉSENCLAVEMENT DE L'ESPACE SAHARIEN	131
II.2.1. <i>Le désenclavement progressif et stratégique du Sahara par le réseau routier</i>	132
II.2.2. <i>La complexité de la mise en place d'un réseau ferré</i>	136
II.2.3. <i>Le développement du réseau aérien :entre désenclavement du Sahara et domination des aéroports du Nord</i>	138
II.2.4. <i>La libéralisation des transports en commun : nouvelles polarités et villes intermédiaires</i>	145
II.3. LES RÉSEAUX MARCHANDS ET LES MOBILITÉS MIGRATOIRES	146
II.3.1. <i>Un commerce transsaharien impacté par les dynamiques migratoires transsahariennes</i>	147
II.3.2. <i>Les flux migratoires</i>	150
II.3.2.1. <i>Les flux migratoires inter-régionaux</i>	152
II.3.2.2. <i>Les flux migratoires Nord-Sud</i>	153
II.3.2.3. <i>Les flux migratoires internationaux</i>	153
II.4. L'EXPLOSION DÉMOGRAPHIQUE HÉTÉROGÈNE DES VILLES SAHARIENNES	156
II.4.1. <i>L'évolution de la population saharienne en Algérie</i>	157
II.4.2. <i>Evolution de la population de Timimoun</i>	161
II.5. L'URBANISATION	162
II.5.1. <i>Une dynamique urbaine saharienne étonnante</i>	168
II.5.2. <i>...Mais une dynamique urbaine problématique</i>	173
II.5.3. <i>La reconfiguration urbaine de l'agglomération de Timimoun</i>	175
II.5.4. <i>L'habitat touristique à Timimoun: entre reconquête des oasis et risque de gentrification</i>	179
II.6. LE TOURISME SAHARIEN : DES MUTATIONS AU PRISME DE LA DURABILITÉ.....	180
II.6.1. <i>Les perspectives prometteuses du tourisme saharien</i>	183
II.6.1.1. <i>Tourisme et valorisation du patrimoine saharien</i>	183
II.6.1.2. <i>Tourisme saharien et développement économique</i>	187
II.6.1.3. <i>Tourisme saharien et développement social</i>	188
II.6.2. <i>... Mais un développement touristique problématique</i>	190
II.6.2.1. <i>Tourisme saharien et impacts environnementaux</i>	190

IV.2.1.	<i>Les prémices du tourisme : l'expression d'une apparence sociale et du « compleat gentleman »</i> ...	267
IV.2.2.	<i>Du grand Tour au tourisme de masse : le tourisme à la conquête du monde</i>	270
IV.2.2.1.	<i>Révolution des transports et nouvelles temporalités</i>	270
IV.2.2.2.	<i>La réduction du temps de travail et les congés payés : la conquête sociale du tourisme</i>	272
IV.2.3.	<i>L'industrialisation du tourisme : la plaie du tourisme de masse</i>	274
IV.2.4.	<i>Le développement durable comme variable stratégique du tourisme</i>	275
IV.3.	TOURISME DURABLE ET GOUVERNANCE DE LA DESTINATION	277
IV.3.1.	<i>Les dimensions de la gouvernance de la destination</i>	279
IV.3.1.1.	<i>Les dimensions de la gouvernance de la destination selon Baritelli, Bieger et Laesser (2007)</i>	280
IV.3.1.2.	<i>Les dimensions de la gouvernance de la destination selon Ruhanen et al. (2010)</i>	281
IV.3.1.3.	<i>Les dimensions de la gouvernance de la destination selon Beaumont et Dredge (2010)</i>	282
IV.3.2.	<i>Les modèles de Management de la gouvernance des destinations touristiques : la compétitive comme centre d'intérêt</i>	283
IV.3.2.1.	<i>Le modèle de Ritchie et Crouch (1999, 2000, 2003, 2010)</i>	283
IV.3.2.2.	<i>Le modèle de Flagestad et Hope (2001) : Corporate model VS Community model</i>	286
IV.3.3.	<i>Gouvernance territoriale et mobilisation d'acteur : Comment et pourquoi ?</i>	287
IV.4.	L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES	292
IV.4.1.	<i>L'approche géographique de l'attractivité</i>	293
IV.4.2.	<i>L'approche aménagiste de l'attractivité</i>	294
IV.4.3.	<i>L'approche sociologique de l'attractivité</i>	294
CONCLUSION	296

PARTIE III –RETROSPECTIVE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET TOURISTIQUES EN ALGERIE 299

CHAPITRE V. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN ALGERIE : CADRE LEGISLATIF, INSTITUTIONNEL ET FISCALITE ENVIRONNEMENTALE 301

INTRODUCTION	301
V.1.	LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'ALGERIE : L'ÉCHEC DE L'INDUSTRIALISATION ET UNE ÉCONOMIE	302
V.2.	LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ALGÉRIENNES: LES PRINCIPAUX PLANS D'ACTION	306
V.2.1.	<i>Le Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable PNAE-DD (2002-2012) : les jalons fondamentaux pour un développement durable</i>	306
V.2.2.	<i>Le plan de développement quinquennal (2010-2014) : le développement humain, pilier central du programme</i>	308
V.2.3.	<i>Le plan quinquennal de croissance 2015-2019 : un prolongement du plan 2010-2014</i>	308
V.2.4.	<i>Le Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) : vers une reconquête des territoires</i>	

V.2.5.	<i>Le Plan National d'Action sur les Modes de Consommation et Production Durable (PNA-MCPD) à l'horizon 2030 : un processus multi parties prenantes</i>	311
V.3.	LE CADRE JURIDIQUE ET LÉGISLATIF	312
V.4.	LA FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE ALGÉRIENNE	315
V.5.	LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT ET DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	317
V.6.	QUELLES MESURES PARTICULIÈRES EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES SAHARIENS FRAGILES ?	318
V.7.	DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SAHARA : ENTRE BONNES ET MAUVAISES PRATIQUES, QUEL AVENIR POUR LES OASIS ?	320
V.7.1.	<i>Des pratiques en opposition avec la durabilité au Sahara algérien</i>	323
V.7.1.1.	<i>L'exploitation du gaz de schiste : vers une catastrophe écologique</i>	323
V.7.1.2.	<i>Le braconnage des émirs du Golf : entre pratique touristique et sabotage écologique de grande envergure</i>	328
V.7.2.	<i>... Mais aussi des initiatives prometteuses</i>	331
V.7.2.1.	<i>Le Sahara : nouvel « eldorado » de l'énergie solaire et éolienne en Algérie</i>	332
V.7.2.2.	<i>Ksar Tafilelt : une ville saharienne écocitoyenne</i>	339
	CONCLUSION.....	342

CHAPITRE VI. ÉTUDE RETROSPECTIVE DES POLITIQUES TOURISTIQUES EN ALGERIE 345

	INTRODUCTION	345
VI.1.	L'ALGÉRIE COLONIALE : UNE TERRE DE TOURISME	346
VI.1.1.	<i>La prise d'Alger : Les prémices d'un tourisme orientaliste de propagande coloniale</i>	347
VI.1.2.	<i>L'institutionnalisation du tourisme</i>	349
VI.1.3.	<i>Le rôle déterminant de la compagnie Générale Transatlantique</i>	354
VI.2.	LE TOURISME D'APRÈS-GUERRE D'ALGÉRIE	357
VI.2.1.	<i>Les Chartes du tourisme : 1966, 1976, 1986</i>	358
VI.2.1.1.	<i>La charte de 1966</i>	359
VI.2.1.2.	<i>La charte de 1976</i>	361
VI.2.1.3.	<i>La charte de 1986</i>	362
VI.2.2.	<i>Les plans d'actions : le plan triennal (1967-1969), les plans quadriennaux (1970-1973) / (1974-1977) et les plans quinquennaux (1980-1984) / (1985-1989)</i>	363
VI.2.2.1.	<i>Le plan triennal 1967-1969</i>	364
VI.2.2.2.	<i>Le plan quadriennal de 1970-1973</i>	364
VI.2.2.3.	<i>Le plan quadriennal de 1974-1977</i>	366
VI.2.2.4.	<i>Plan quinquennal 1980-1984</i>	367
VI.2.2.5.	<i>Le plan quinquennal 1985- 1989</i>	368
VI.2.3.	<i>Bilan de la première période 1966-1989 : Le tourisme algérien, le parent pauvre du tourisme maghrébin</i>	371
VI.2.4.	<i>La décennie 1990-2000 : période de déclin</i>	373

VI.2.5. L'aire du renouveau : le SDAT à l'horizon 2030 pour une destination Algérie singulière, diversifiée, durable et attractive	375
VI.2.5.1. Les cinq dynamiques du SDAT	376
VI.2.5.1.a. Première dynamique du SDAT : accroître l'attractivité de la destination Algérie	377
VI.2.5.1.b. Deuxième dynamique du SDAT : les pôles touristiques d'excellence	380
VI.2.5.1.c. La troisième dynamique du SDAT : le Plan Qualité Tourisme	381
VI.2.5.1.d. La quatrième dynamique du SDAT : le plan partenariat public - privé	382
VI.2.5.1.e. La cinquième dynamique du SDAT : le plan de financement Tourisme (PFT)	384
VI.2.5.2. Bilan du SDAT : les assises du tourisme de 2013 et de 2019	385
CONCLUSION	388

PARTIE IV – POUR UNE ANALYSE SYSTEMIQUE DU TOURISME DURABLE À TIMIMOUN 391

CHAPITRE VII. L'ANALYSE DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DE TIMIMOUN : UN POTENTIEL SOUS-EXPLOITE 393

INTRODUCTION	393
VII.1. LA VARIABLE « RESSOURCES PATRIMONIALES »	394
VII.1.1. Les paysages culturels ksouriens et phœnicicoles	396
VII.1.2. La célébration des fêtes et des ziaras : lorsque la culture festive attire les touristes	400
VII.1.2.1. L'Ahellil du Gourara	402
VII.1.2.2. Le Sbou de Timimoun	406
VII.2. LA VARIABLE POLITIQUE ET LA QUALITÉ DES INVESTISSEMENTS	410
VII.2.1. Priorisation du secteur du tourisme et du voyage	413
VII.2.1.1. Des infrastructures d'hébergement insuffisantes et non adaptés aux standards internationaux	414
VII.2.1.2. La filière restauration et la gastronomie locale comme facteurs de l'attractivité touristique	418
VII.2.1.3. L'accessibilité comme levier de l'attractivité touristique : les réseaux de transport et de télécommunication 421	421
VII.2.1.4. La formation pour le développement des compétences dans le secteur du tourisme	424
VII.2.2. L'ouverture à l'international	432
VII.2.2.1. Le visa d'entrée en Algérie	433
VII.2.2.2. L'ouverture des accords bilatéraux en matière de services aériens	434
VII.3. LA VARIABLE SÉCURITAIRE	436
VII.3.1. La mauvaise image véhiculée en matière d'insécurité	436
VII.3.2. L'escorte : une arme à double tranchant	442
VII.4. LA VARIABLE RAPPORT QUALITÉ/PRIX	444
VII.4.1. Une offre tarifaire jugée relativement élevée	445
VII.4.2. L'émergence de formes de concurrence sauvage et illégale	447
CONCLUSION	448

CHAPITRE VIII. L'ANALYSE DE LA DURABILITE TOURISTIQUE DE TIMIMOUN POUR UNE MEILLEURE APPREHENSION DU TOURISME..... 451

INTRODUCTION	451
VIII.1. LA VARIABLE ENVIRONNEMENTALE	452
VIII.1.1. <i>La gestion des déchets</i>	452
VIII.1.2. <i>L'eau comme ressource touristique</i>	456
VIII.1.3. <i>La durabilité des pratiques touristiques</i>	457
VIII.2. LA VARIABLE ÉCONOMIQUE	464
VIII.2.1. <i>Politique d'investissement touristique : le retard persistant de la mise en valeur touristique algérienne</i> 465	
VIII.2.1.1. <i>Le problème du foncier</i>	466
VIII.2.1.2. <i>Le rôle des Partenariat Publics-Privés (PPP) : les entreprises algériennes systématiquement mises à l'écart</i> 470	
VIII.2.1.3. <i>La défaillance du système bancaire : le secteur touristique pénalisé par les faibles investissements bancaires et le sous-développement du paiement en ligne</i>	472
VIII.2.2. <i>Impact du tourisme sur l'économie locale de Timimoun : l'économie locale qui peine à répondre à la demande touristique</i>	473
VIII.3. LA VARIABLE SOCIALE.....	480
VIII.3.1. <i>Relation touriste habitant : entre fracture socio-économique, hospitalité et frictions, une relation ambivalente et nuancée</i>	481
VIII.3.2. <i>Relation population locale / population du Nord : la crainte d'être dépossédé de son lieu de vie</i>	495
VIII.3.3. <i>Relations intercommunautaires et tourisme</i>	497
VIII.4. LA VARIABLE CULTURELLE	499
VIII.4.1. <i>Le processus d'acculturation en Algérie</i>	501
VIII.4.1.1. <i>L'effet du colonialisme : une société postcoloniale profondément altérée</i>	502
VIII.4.1.2. <i>Le processus d'industrialisation : l'implantation d'une nouvelle civilisation industrielle ?</i>	505
VIII.4.1.3. <i>La « parabolisation » : un agent pernicieux de la déculturation ?</i>	507
VIII.4.1.4. <i>Le tourisme : catalyseur d'acculturation ou vecteur d'affirmation identitaire ?</i>	514
VIII.4.2. <i>La folklorisation : Des pratiques socio-culturelles ancestrales à l'épreuve du tourisme</i>	518
VIII.4.3. <i>La transmission : pour une réappropriation de la culture locale par le tourisme</i>	522
VIII.5. LA VARIABLE COMMUNICATION.....	525
VIII.5.1. <i>La mise en communication du patrimoine touristique in situ</i>	527
VIII.5.2. <i>La mise en communication du patrimoine touristique ex situ</i>	534
VIII.5.3. <i>Une mise en communication par le haut : le rôle de la communication institutionnelle publique</i> 548	
VIII.5.4. <i>Une médiation culturelle par le bas : lorsque l'habitant est au cœur du processus de communication au patrimoine</i>	551
CONCLUSION.....	554

CONCLUSION GENERALE	557
BIBLIOGRAPHIE	579
TABLE DES FIGURES	613
TABLE DES TABLEAUX	619
ANNEXES.....	623
TABLE DES MATIERES.....	641
RESUME.....	650
ABSTRACT.....	650

Résumé

Cette thèse se propose d'analyser le tourisme à Timimoun, une oasis saharienne algérienne, théâtre de mutations socio-spatiales remarquables. Habité, urbanisé, médiatisé, et récemment « touristifié », Timimoun est un territoire d'une complexité géographique remarquable. Ses diverses fragilités nous ont conduites à questionner le tourisme sous le prisme de la durabilité. Sans nier ni sous-estimer les opportunités et les retombées positives du tourisme, en particulier sur les territoires sahariens marginalisés, cette thèse explore ses effets équivoques environnementaux, sociaux et culturels actuels et potentiels. À travers une approche multidimensionnelle et systémique du tourisme durable, notre ambition est d'articuler attractivité touristique, durabilité et gouvernance, dans la perspective d'anticiper ses effets et proposer une méthode pour penser les nouvelles stratégies de développement efficace et durable du tourisme à Timimoun. La réflexion menée vise à comprendre les raisons du développement touristique encore limité de Timimoun, malgré des atouts certains, comme un patrimoine matériel et immatériel riche, ou la possibilité de desservir rapidement et facilement l'Europe, premier foyer émetteur de touristes. D'autre part, son authenticité et sa forte typicité, permettent de répondre aux nouvelles exigences du touriste : la quête d'expériences dépaysantes et la confrontation à l'altérité. Nous adoptons un regard critique pour dresser un état des lieux de l'attractivité touristique et de la durabilité des activités et des politiques initiées en faveur de son développement, ainsi que sur les effets que son évolution est susceptible d'engendrer. Ceci nous permet de montrer que le tourisme est une activité négligée par les pouvoirs publics algériens. Malgré une volonté affirmée du gouvernement de diversifier l'économie, celle-ci demeure basée, quasi-exclusivement sur la production et la vente des hydrocarbures. Dans le secteur du tourisme, cette politique se traduit par de faibles équipements touristiques et de loisirs, un manque de professionnalisme et une politique peu avantageuse en matière d'investissement touristique. Cette recherche se fonde sur une méthodologie exploratoire mobilisant des méthodes de recherche qualitatives et quantitatives : observation participante, enquêtes de terrain par questionnaire, entretiens semi-directifs, immersion dans la société locale et une revue de la littérature pluridisciplinaire croisant diverses disciplines : géographie culturelle, sociale, histoire, sociologie politique et des organisations, ethnologie

Mots clés : Sahara, Algérie, oasis, tourisme, développement durable, attractivité, gouvernance.

Abstract

The purpose of this research is to analyze tourism in Timimoun, an Algerian Saharan oasis, theater of remarkable socio-spatial mutations. Inhabited, urbanized, mediatized, and recently "touristified", Timimoun is a territory of impressive geographical complexity. Its various fragilities have led us to question tourism under the prism of sustainability. Without denying or underestimating the opportunities and positive effects of tourism, particularly in the marginalized Saharan territories, this thesis explores its equivocal environmental, social and cultural effects, both current and potential. Through a multidimensional and systemic approach of sustainable tourism, our ambition is to articulate tourist attractiveness, sustainability and governance, with a view to anticipate its effects and propose a method to think about new strategies for effective and sustainable development of tourism in Timimoun. The reflection carried out aims, on the one hand, to understand the reasons for the still limited tourist development of Timimoun, despite certain assets, such as a rich tangible and intangible heritage, or the possibility to quickly and easily serve Europe, the first source of tourists. On the other hand, its authenticity and its strong typicity, make it possible to meet the new requirements of the tourist: the search for exotic experiences and the confrontation with otherness. We take a critical look at it to draw up an inventory of its tourist attractiveness and the sustainability of the activities and policies initiated in favour of its development, as well as the effects that its evolution is likely to generate. This allows us to show that tourism is an activity neglected by the Algerian public authorities. In spite of the government's stated willingness to diversify the economy, it remains based almost exclusively on the production and sale of hydrocarbons. In the tourism sector, this policy results in poor tourist and leisure facilities, a lack of professionalism and a policy that is not very advantageous in terms of tourist investment. This research is based on an exploratory methodology mobilizing qualitative and quantitative research methods: participant observation, field surveys by questionnaire, semi-directive interviews, immersion in local society and a review of multidisciplinary literature crossing various disciplines: cultural and social geography, history, political and organizational sociology, ethnology.

Keywords: Sahara, Algeria, oasis, tourism, sustainable development, attractiveness, governance.